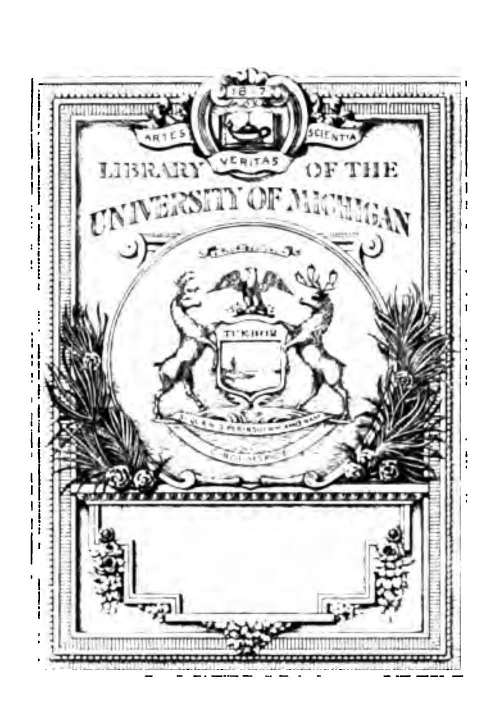

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME XII.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXV

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME XII.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXV.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARCHIVES
DES
MISSIONS SCIENTIFIQUES.

RAPPORT
SUR
UNE MISSION SCIENTIFIQUE
DANS
LE TERRITOIRE D'ASSINIE
(CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE),

PAR M. CHAPER.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 10 JANVIER 1882.

Les territoires de Grand-Bassam et d'Assinie sont situés au bord de la mer, sur la côte occidentale d'Afrique, dans la partie de cette côte connue généralement sous le nom de *Côte d'Or,* et dont la latitude est très approximativement de 5° N.; les deux territoires sont contigus, les limites est et ouest de cet ensemble étant à peu près 4° 40′ W et 6° 20′ W.

La mission scientifique dont j'ai eu l'honneur d'être chargé était greffée sur une mission industrielle qui ne m'a conduit que dans le territoire oriental, celui d'Assinie, cédé à la France, en 1843, par le roi Amatifou, encore vivant aujourd'hui.

La disposition de la côte offre les caractères généraux de toute cette partie du littoral africain : côte basse, en pente très douce, sablonneuse, sur laquelle la mer déferle et dont elle rend l'accès impossible dès qu'il y a la plus légère houle. C'est ce phénomène qu'on appelle improprement *la barre* sur toute la côte d'Afrique,

IMPRIMERIE NATIONALE.

nom qui devrait être réservé spécialement à l'agitation des eaux qui se manifeste aux embouchures des cours d'eau.

La végétation s'avance jusqu'au bord de la mer. La marée a peu d'amplitude (de 1m 30 à 1m 50); à mer haute, les cocotiers ont presque le pied dans l'eau.

Vue de la mer, la contrée se présente sous l'aspect d'une forêt ininterrompue, recouvrant un sol généralement plat près de la mer, mais ondulé dans le lointain et montrant parfois des protubérances assez élevées. A Assinie, on n'en aperçoit guère de très saillantes. Je n'en ai pas vu pour ma part, et les cartes marines n'en indiquent pas; je n'en ai pas rencontré non plus lorsque je me suis avancé dans l'intérieur. Mais il ne faudrait point en conclure à l'absence réelle de toute montagne dans ce territoire, car l'atmosphère y est toujours chargée d'abondantes vapeurs qui s'élèvent du sol et permettent rarement de voir à plus de 7 ou 8 kilomètres. D'autres indices, dont je parlerai plus loin, donnent à supposer que le sol se relève au contraire notablement à une assez faible distance de la côte.

C'est à un courant marin dirigé E. W. et dont la vitesse atteint quelquefois 2 nœuds 1/2 qu'est due la forme générale si remarquablement droite de toute cette côte. Après la saillie du cap des Palmes, continuée par les falaises rouges de Grand-Biribi et des deux Drewin, il faut aller jusqu'à Axim pour trouver des roches s'avançant en mer et faisant obstacle au courant. Après Axim, on arrive, en suivant des falaises rocheuses presque ininterrompues, à la proéminence du cap des Trois-Pointes, au delà duquel la côte continue à être rocheuse jusqu'au cap Saint-Paul, sauf sur quelques points. On retrouve alors dans la baie de Bénine la même forme, très légèrement concave de la côte d'Assinie. C'est ce grand courant venant de l'est qui a ainsi fait disparaître les contours très accidentés du continent africain, en déposant, sous forme de cordon littoral sableux, parallèle à sa propre direction, les produits de ses érosions et les apports des cours d'eau nombreux venant de l'intérieur. Il a ainsi retranché du domaine de la mer de nombreuses anfractuosités qu'il a transformées en lagunes séparées de l'eau salée par une mince bande de sable fin n'ayant quelquefois pas plus de 50 mètres. Les rectifications ainsi opérées par la mer sur son rivage sont souvent importantes; le fond de la lagune d'Assinie est à plus de 15 kilomètres à vol d'oiseau du bord de la mer.

La forme de ces baies intérieures est naturellement très variée; la manière même dont elles communiquent avec l'eau salée est très différente de l'une à l'autre. Tandis que la lagune de Grand-Bassam, l'une des plus grandes de la côte, débouche en mer par son extrémité est, celle d'Assinie le fait au moyen d'un long canal reportant les eaux douces à plus de 15 kilomètres en amont, c'est-à-dire à l'ouest.

L'entrée de ces pertuis est toujours signalée par une agitation remarquable des eaux de la mer : le courant sortant se heurte à la houle, quelque faible qu'elle soit, et donne naissance à des lames d'une hauteur incomparablement plus grande que celles que l'on voit à quelques mètres plus loin déferler sur le sable. En même temps, comme cela a lieu à toutes les embouchures, il se fait un dépôt, une *barre* composée des sables que le courant marin emmène vers l'est et de ceux que le courant d'eau douce amène à la mer. C'est sur ce seuil assez étroit que la mer déferle avec une violence souvent irrésistible. Mais alors même que la *barre n'est pas mauvaise,* le passage d'une embarcation ayant le tirant d'eau convenable reste une entreprise difficile et même dangereuse.

La barre (l'agitation des eaux a pris le nom du barrage qui en est la cause), à Grand-Bassam, est généralement très forte; elle l'est beaucoup moins à Assinie, et la hauteur d'eau y est plus considérable, double avantage *fort important* qui permet à des chaloupes à vapeur de pénétrer *facilement* dans la lagune toutes les fois que la mer est belle, c'est-à-dire pendant neuf mois consécutifs. D'après tous les renseignements que j'ai recueillis, la lagune d'Assinie est la plus privilégiée de la côte sous ce rapport : toute embarcation ayant franchi la barre est d'ailleurs assurée de pouvoir circuler dans la lagune et remonter, sur un assez long parcours, les deux rivières qui s'y jettent.

La forme de la lagune d'Assinie est assez fidèlement représentée sur la carte ci-annexée, bien que celle-ci ne soit point le résultat de levés géométriques, mais seulement de divers croquis figuratifs contrôlés les uns par les autres et rectifiés par des estimations de distances parcourues. Le développement de côtes offert par ce territoire si profondément échancré est très favorable à la pêche; aussi l'immense majorité des habitants ajoute-t-elle à la banane, qui fait le fond de sa nourriture, plutôt du poisson que de la viande. Tout le littoral, tant marin que lacustre et fluvial, est couvert de

villages dont les habitants se livrent à la pêche, soit pour leurs besoins, soit même pour faire le commerce du poisson, qu'ils fument et envoient dans l'intérieur, où il forme un important article de commerce local. La lagune et les cours d'eau sont garnis, partout où la profondeur ne dépasse pas 1 mètre à 1^{m}50, de longs piquets alignés auxquels les nègres attachent des filets pendants.

Les côtes de l'intérieur des deux grandes baies de la lagune sont, du côté du continent, assez notablement élevées. Il n'y a pas de falaises abruptes; mais les pentes sont parfois assez raides, et l'altitude des coteaux atteint et dépasse 75 mètres. Aussi le paysage est-il souvent agréable à l'œil. Il est surtout pittoresque quand on s'élève sur une des saillies les plus élevées, comme celle d'Elima, où le défrichement exécuté pour la plantation de café permet de voir au loin. On distingue, dans les parties basses, de vastes espaces couverts de roseaux au bord de la lagune; et, du côté de l'ouest, de vastes prairies à teinte claire, s'élevant en pente douce vers les coteaux d'Acaplesse et que des incendies annuels empêchent de se recouvrir de végétaux arborescents. Les nègres les entretiennent soigneusement pour y chasser le bœuf sauvage. La région du nord est couverte par la forêt tropicale, à teinte plus foncée, et, de ce haut point, la vue s'étend assez loin pour qu'il soit possible de bien se rendre compte que le terrain s'élève progressivement, en présentant de nombreuses ondulations.

Trois rivières principales arrosent ce territoire, sillonné d'ailleurs par d'innombrables ruisseaux. Ce sont, en allant de l'est à l'ouest : le Tanoué, la Cania et la rivière de Kinndjabo.

Le Tanoué forme à l'est la limite naturelle entre le territoire d'Assinie et celui d'Apollonie. Il constitue également, sur toute la partie navigable de son cours, la limite des terres sur lesquelles s'étend la domination du roi Amatifou, dont la capitale est Kinndjabo.

La Cania est *très probablement* un affluent du Tanoué. Il existe encore sur ce point une incertitude qui sera prochainement levée.

La rivière de Kinndjabo passe, comme son nom l'indique, tout à côté de la résidence d'Amatifou, et cesse d'être navigable à une trentaine de kilomètres de son embouchure dans la lagune, aux chutes d'Aboisso, où elle franchit deux ou trois barrages naturels successifs.

Tel est à grands traits le territoire que j'ai eu à visiter, dans

une vue industrielle, suivant les lignes désignées dans la légende, sans préjudice des parcours par eau non indiqués. Le voyage par eau se fait en baleinière mue à l'aide de pagaies manœuvrées par des nègres assis sur le bordage; capables de pagayer pendant plusieurs heures de suite, ces hommes se contentent de changer de bord toutes les heures à peu près. Pour l'Européen plus ou moins embarrassé de bagages, tel est le mode de transport préféré; mais, pour une course d'un point à un autre, sans bagages, pour une excursion de chasse, la pirogue est incomparablement préférable. C'est le tronc d'arbre creusé, légèrement relevé aux deux bouts. Ayant un tirant d'eau de quelques centimètres, une embarcation de cette nature passe partout; qu'elle soit pour un, deux ou quatre hommes, elle atteint une vitesse au moins double de celle de la meilleure baleinière armée de douze pagayeurs.

Par terre, tout doit se faire à pied. Il existe des sentiers, mais aucune route telle que nous la comprenons. Le sentier est une piste généralement très tortueuse, reconnaissable au sol foulé et dépourvu de végétation herbacée, mais en travers de laquelle tous les végétaux de grande dimension étalent librement leurs troncs et leurs racines. Or la racine saillante est un des traits remarquables de la végétation tropicale. A chaque instant, par conséquent, il faut contourner un tronc gigantesque, sauter pardessus des racines saillantes de 30 à 40 centimètres, se baisser pour passer sous la tige d'une liane de 10 ou 15 centimètres de diamètre; puis on se trouve arrêté par un tronc tombé de vétusté ou étouffé sous l'ombre de ses voisins. Le diamètre du colosse est parfois égal à la taille de l'homme. Si l'arbre est petit, on le franchit : s'il est suffisamment gros, on l'emprunte pour y établir le sentier; le tronc devient une partie de la piste, qui, en ce point, fait un crochet, lequel persistera jusqu'à ce que le bois soit pourri et cède sous les pieds du voyageur. Si l'arbre est trop gros, le nègre, malgré son indolence, y fera des entailles grossières servant d'échelons pour se hisser au-dessus du tronc. Quant à déblayer le passage, il n'en a même pas la pensée.

Il ne peut donc être question de l'emploi des bêtes de somme. La seule d'ailleurs qui vive et prospère dans le pays est le bœuf. Des essais sont faits en ce moment pour y introduire l'âne. C'est l'homme qui porte tout, et, selon l'usage des nègres, sur la tête. Quel que soit l'objet, même une simple bouteille de *gin*, c'est sur

sa tête qu'il le place et il l'y maintient avec la facilité que lui donne l'habitude.

La très simple expédition que j'avais à faire pour vérifier l'existence et la nature de gîtes aurifères supposés m'a en conséquence obligé à former un convoi de quarante hommes, entre lesquels il a fallu répartir de façon équitable une charge totale variable, sujétion bien connue de tous les voyageurs qui ont exploré ces contrées.

La population de ce territoire est assez dense; les villages sont nombreux, même en dehors du voisinage immédiat des eaux. Depuis longues années, le pays est paisible : le roi actuel Amatifoû, dont la photographie est ci-jointe, est originaire d'un pays plus à l'est et peut-être de race achantie. Il a conquis en envahisseur le pays sur lequel il règne aujourd'hui depuis 1840 (?). Il réside à Kinndjabo et a deux lieutenants : l'un à Couacrou, l'autre à Dissou. Lui et eux sont fort respectés de leurs sujets; mais cette crainte d'une autorité qui, bien entendu, est absolue, n'exclut pas une grande familiarité dans la vie ordinaire. Amatifou, pas plus que ses lieutenants, n'a de gardes du corps. Ce sont les chefs de chaque village qui rendent la justice pour les cas ordinaires. Les cas plus graves sont déférés aux lieutenants du roi; celui-ci enfin évoque à son propre tribunal les affaires importantes et tous les cas où il y va de la vie des accusés. Les discussions devant le juge sont fort animées, et très généralement les parties sont assistées d'un *avocat* choisi pour cet office parce qu'il est considéré comme possédant à un haut degré l'art de la parole. Tout le temps que durent les plaidoiries, le juge fait avec la tête des signes d'assentiment accompagnés de sons sourds et nasaux témoignant à l'orateur qu'il suit attentivement sa parole.

Autant que j'ai pu en juger, les peines sont pécuniaires ou équivalentes à des peines pécuniaires. La monnaie n'existant pas dans le pays, le prix à payer se solde en poudre d'or ou en objets d'usage marchand (volailles, bestiaux, vêtements, etc.). Quant aux punitions corporelles, je ne crois pas qu'il en existe, sauf la peine de mort. La sentence capitale n'est prononcée que par le roi. Les cas n'en sont pas très rares; cet attribut de la puissance souveraine est certainement l'un de ceux dont les nègres, malgré leur insouciance habituelle, se montrent le plus impressionnés. Aussi Amatifou ne le leur laisse-t-il point oublier et a-t-il soin de garder,

sous le hangar où il rend la justice, quelques trophées de têtes coupées. Ce sont des objets sacrés et auxquels il serait imprudent de toucher.

Il a parmi ses sujets la réputation d'un justicier équitable, mais sévère : lorsqu'il menace, on sait que ce n'est pas en vain. Nous en avons eu un exemple le jour où l'on nous prit deux planches dans notre baleinière. Nous nous plaignîmes : le soir même, le crieur public faisait savoir dans tout Kinndjabo qu'Amatifou se préparait à sévir contre ceux qui avaient volé ses hôtes si, dans la nuit même, les planches n'étaient pas remises en place. A l'aube, elles y étaient.

Ces populations sont fort douces pour les étrangers. On peut voyager dans tout le royaume d'Amatifou avec la plus grande sécurité; il faut seulement avoir soin d'emporter quelques cadeaux (étoffes, liqueurs, tabac) pour les offrir aux chefs des villages, qui ne sauraient comprendre qu'un voyageur traverse leur pays sans y laisser une marque de munificence. Pour un voyage un peu long, cette obligation devient un énorme embarras. Mais il est impossible de s'en affranchir.

Le vol est moins à craindre à Assinie que dans la plupart des pays habités par des nègres. Cependant certains objets, tels que les liqueurs et le tabac dont ils sont très friands, ne doivent point être laissés à la disposition du premier venu; sinon ils disparaîtraient vite, chaque naturel ne pensant pas faire grand mal en en prenant quelque peu.

L'esclavage y existe sous deux formes : tout d'abord, il y a les *captifs*, pris dans des luttes armées contre d'autres peuplades. Cette catégorie d'esclaves est peu abondante en Assinie, parce que le pays n'a pas eu de grandes guerres depuis longtemps. Il y en a néanmoins, paraît-il, à Kinndjabo, au service d'Amatifou. Peut-être proviennent-ils des confins nord du territoire, où certaines guerres locales non connues des Européens les auraient fournis; peut-être proviennent-ils d'achats. Quoi qu'il en soit, ils vivent à Kinndjabo dans la plus parfaite tranquillité et sans que rien les distingue du reste des habitants. Mais que se passera-t-il à la mort d'Amatifou? Ses sujets et ses héritiers ne se souviendront-ils point que les anciens usages exigent d'honorer la mémoire d'un souverain défunt par des sacrifices humains? Reculeront-ils devant les menaces (dépourvues de sanction) faites par les Français à ce

sujet? N'est-ce pas dans ce seul dessein (car on n'en voit point d'autre) qu'on entretient des esclaves à Kinndjabo? On ne saurait répondre à ces questions. Il est bien à craindre que notre *ami*, notre *protégé*, notre *allié* Amatifou ne soit accompagné dans l'autre monde par un long cortège d'hommes sacrifiés et sacrifiés à l'abri *apparent* du drapeau français. On prendra seulement la précaution de faire les choses clandestinement à l'égard des résidents et de nier qu'il y ait rien eu de cette nature. Il est à remarquer en effet, ici comme dans la plupart des pays nègres, je crois, combien les habitudes douces, paisibles, joyeuses et insouciantes de cette population admettent de contrastes produits par des actes de barbarie inutiles exercés par exemple sur des animaux. Un nègre se met invariablement à rire, et du rire le plus naïf et le plus franc, quand on l'engage à achever un animal blessé, *afin de l'empêcher de souffrir,* ou quand on lui représente qu'il inflige une torture inutile à un mouton en le portant pendant plusieurs heures, en forêt, suspendu à un bâton passé entre les quatre pattes attachées par une liane.

En fait d'armes, il n'en existe plus une seule, dans tout le territoire, autre que des fusils à pierre. Toutes les armes indigènes ont été abandonnées depuis fort longtemps. Les misérables fusils (du prix de 15 francs) qui forment sur cette côte un article de commerce très important ne valent guère mieux, si tant est qu'ils vaillent autant, qu'un arc bien manœuvré; mais ils font du bruit, cet élément indispensable de toute fête en pays nègre. Ils servent, en effet, plus à cet usage qu'à tout autre. Ne guerroyant pas, ne chassant pas ou presque pas, ces indigènes ont néanmoins tous l'ambition de posséder un fusil. Lorsqu'un de leur proche meurt, il est d'usage d'inviter à cette FÊTE le plus grand nombre possible de gens du voisinage. Les frais de pareilles cérémonies, qui durent plusieurs jours et pendant lesquelles on danse, on boit et on tire des coups de fusil jour et nuit, sont considérables. Celui à la charge duquel ils incombent est souvent hors d'état de les payer sur l'heure. En conséquence, il emprunte et se donne lui-même en gage. Il devient l'esclave volontaire, pour un certain temps, de celui qui lui fait les avances; c'est là le second mode d'esclavage, esclavage fort doux, qui n'exclut pas d'ailleurs une très grande liberté et n'empêche pas même des alliances de s'établir entre la famille du maître et le serviteur.

Le mariage existe chez eux, mais ne donne lieu à aucune cérémonie. C'est un simple contrat résoluble par voie de divorce. On paye à la famille de la femme une certaine valeur en nature, qui, en cas de divorce, est restituée. La polygamie existe, mais est très peu pratiquée, sauf par les chefs; l'adultère est assez fréquent, mais n'entraîne pas de conséquences graves; il se paye, quand il est découvert, d'une certaine quantité de poudre d'or, valant environ 40 à 45 francs. Les naissances sont, moins encore que les mariages, l'objet de cérémonies; mais l'apparition des signes de la puberté chez la jeune fille donne lieu à des démonstrations extérieures assez remarquables. Dès que ces phénomènes se sont manifestés, et pendant plusieurs jours, la jeune fille se pare de tous les ornements de la famille (bracelets, colliers, diadèmes, plaques frontales, anneaux aux jambes et aux bras, bagues, etc., le tout en or, pagne brillant, etc.).

Ainsi constituée, la famille n'est pas unie par de bien forts liens. Les enfants, grâce à leur rapide croissance, sont affranchis d'autant plus vite de la tutelle des parents que les besoins de la vie sous un pareil climat se réduisent à fort peu de chose. Néanmoins, ils accompagnent longtemps la mère aux travaux des champs, qui consistent exclusivement dans l'entretien des jardins de bananiers, la récolte des bananes et celle des graines de palme.

C'est en effet surtout à la femme que reviennent les travaux quotidiens et pénibles; sa condition est cependant bien supérieure à ce qu'elle est chez beaucoup de peuples bien plus avancés en civilisation. La femme acquiert même, et conserve parfois toute sa vie, une très réelle influence sur son mari et sur ses fils.

La nourriture de ces populations se compose presque exclusivement de bananes. Celles-ci sont cueillies un peu avant la maturité, pelées et pilées dans un mortier formé d'un tronc d'arbre creusé. On y ajoute, pendant la trituration, du poisson fumé, du piment. Le tout, formant une pâte tenace, est ensuite façonné en grosses boulettes que l'on cuit dans l'huile de palme. C'est ce que l'on appelle le *foutou*. Pour faire le foutou, on introduit souvent dans l'huile de palme des morceaux de poisson fumé, quelquefois du poulet, du mouton dans les grandes occasions, et, quand il y en a, du gibier (rat palmiste, singe, oiseaux divers, etc.). Le tout se mange avec accompagnement de piments crus en guise de radis.

Ces piments (piments *enragés*), dont un Européen peut à peine

consommer un seul dans un repas, jouent un rôle considérable et vraiment étrange, non seulement dans l'alimentation, mais même dans l'hygiène des sujets d'Amatifou; ceux-ci, en effet, non contents d'en prendre à chaque repas, et même entre les repas, comme nous mangerions un fruit ou une friandise, en absorbent en lavements. Chaque jour la femme, dès le matin, écrase sur une pierre plate et dure, souvent apportée de très loin, de huit à douze piments pour chaque membre adulte de la famille. Elle les réduit en pulpe fine, qu'elle recueille soigneusement et introduit dans une gourde ventrue, fruit d'une cucurbitacée du pays, et terminée par un prolongement en forme de canule. La capacité de cette gourde est d'un demi-litre environ. Deux trous y sont percés : l'un au bout du prolongement, c'est-à-dire au point d'attache du fruit à la tige, l'autre au milieu de la base aplatie; le médius bouche le premier trou et le pouce le second : le vase ayant été agité pour opérer le mélange, l'absorption a lieu, après mise en place, par le simple abaissement du corps du sujet agenouillé.

Cette étrange habitude devient un besoin, par fois impérieux, chez les gens du pays. Ma troupe de porteurs était composée en partie de nègres de la côte de Crou, en partie d'Assiniens. J'avais bien remarqué que ces derniers portaient tous une gourde dans un pli de leur pagne; toutefois, je n'y avais pas fait grande attention, n'ayant pas aperçu les deux trous. Mais deux étapes successives ayant donné lieu à des départs effectués de très bonne heure, l'un des porteurs assiniens vint me trouver le troisième jour, me déclarant qu'il était malade et qu'il demandait un répit. L'une des causes alléguées à sa maladie était la privation du traitement dont je viens de parler. J'appris ainsi l'usage de la gourde et j'eus en même temps l'explication de l'empressement avec lequel les femmes des villages où nous arrivions se mettaient en devoir de broyer des piments. C'était une galanterie de bien-venue à l'adresse des voyageurs.

Autant que j'ai pu en juger, les enfants ont quelque peine à se faire à ce traitement, auquel on les accoutume progressivement en commençant dès le bas âge. Cela est bien vraisemblable *a priori*. Une expérience tentée, m'a-t-on dit, par un Européen atteint de dysenterie, expérience faite à la faible dose d'un seul piment, confirmerait de tous points que cette habitude ne s'acquiert qu'au prix de terribles douleurs.

Quel est le but, quels sont les effets de cette pratique spéciale aux Assiniens et que ne connaissent point les gens de la côte de Crou ? Il est bien malaisé de tirer des renseignements d'un nègre : aussi ne suis-je point parvenu à le savoir. Le fait ne m'en a pas moins paru digne d'être noté.

A-t-il une heureuse ou une fâcheuse influence sur la santé générale des Assiniens? Il serait bien difficile d'en juger; d'autant plus difficile, que malheureusement la santé de toute cette population est gravement détériorée par le développement, incoercible aujourd'hui, de la syphilis. Il est à peine utile de dire que toute médication réelle est inconnue aux Assiniens, à l'égard de cette maladie aussi bien que de toute autre. Les pratiques médicales consistent uniquement en une série de tatouages à la terre glaise que le patient se fait pratiquer sur tout le corps, y compris même la face et les jambes, par une personne de bonne volonté, généralement par une femme. Le tout s'opère avec un sérieux parfait des plus comiques.

La propreté est en grand honneur chez les sujets d'Amatifou : tous les jours, hommes et femmes se baignent et se savonnent des pieds à la tête. Le savon européen est devenu un article de commerce important. Ces indigènes en fabriquent pourtant eux-mêmes, m'a-t-on dit, avec de l'huile de palme et des cendres de feuilles de bananier. Le revers de cette médaille est que, après le bain, chacun s'enduit très légèrement d'huile tout le corps.

Le commerce dans ce pays, comme sur toute la côte d'Afrique, se fait au moyen de l'échange des marchandises; c'est la *traite*. L'usage de la *monnaie* quelle qu'elle soit y est inconnu. Les produits naturels du pays sont la graine et l'huile de palme, la poudre d'or, un peu d'ivoire; on pourrait très facilement y ajouter le caoutchouc, que produirait en abondance un ficus différent de l'élastica, et qu'on rencontre sur beaucoup de points. Les articles d'importation sont les fusils, la poudre, les étoffes pour pagnes, les ustensiles de ménage, le riz, qui ne se cultive pas à Assinie, et malheureusement les liqueurs alcooliques.

Les *traitants* viennent apporter leurs produits à la factorerie, traversent la lagune en pirogue et remportent leurs achats. Les gérants de la factorerie d'Assinie se louent de la sécurité de leurs relations avec les nègres. Tout en sachant défendre leurs intérêts et en discutant les prix de leurs marchés, ces nègres ont un

grand respect de la parole donnée et font honneur à leurs engagements. Souvent on leur accorde des crédits qui durent parfois un ou deux ans. Tout est verbal, bien entendu; cependant, il n'y a jamais de discussion sur le montant de ces crédits.

Il n'existe chez les indigènes aucune trace de religion proprement dite. Ils croient aux esprits malfaisants et cherchent à les apaiser ou à les détourner. Mais la façon même dont ils s'y prennent semble indiquer qu'ils n'en ont pas grande crainte ni grand souci. Ils se bornent, en effet, à placer, sur chacun des sentiers qui aboutissent aux villages, des fétiches consistant en écorces de noix de coco remplies d'huile de palme, qu'on renouvelle fort rarement, en tessons de vieux pots et de bouteilles cassées, petits morceaux de bois en croix, coquilles de grosses *achatines* suspendues à une petite branche piquée en terre, etc., le tout renfermé dans un espace de 1 à 2 mètres carrés, où l'on empêche les arbrisseaux de pousser. Dans le village, il y a toujours deux ou trois endroits *fétiches;* ce sont généralement de petits enclos, si tant est qu'on puisse leur donner ce nom, de 1 à 2 mètres carrés, entourés d'un semblant de palissade formée de petits bâtons hauts de 50 centimètres à 1 mètre et au milieu desquels on aperçoit une grosse pierre (pierre dure, diorite), des crânes de bœufs sauvages, des tessons de pots ou de bouteilles, etc.; parfois il n'y a qu'une simple pierre brute posée sur le sol, sans enceinte protectrice. On en voyait une de cette nature dans une des cours de la case d'Amatifou.

Je n'entrerai pas dans plus de détails généraux sur ce pays et le peuple qui l'habite. Peut-être en ai-je déjà trop donné et suis-je sorti du cadre spécial et restreint d'un rapport de mission. J'ai risqué volontairement d'encourir ce reproche, à cause de l'intérêt majeur qui s'attache à cette possession française si négligée, j'oserai dire si ignorée. J'ai été assez heureux pour trouver dans M. de Freycinet, alors ministre des affaires étrangères, un homme s'intéressant aux entreprises de la France en Afrique et jugeant très nettement de l'importance de ce continent au point de vue de notre développement commercial et colonial. Les renseignements que je lui ai fournis n'ont pas été, je l'espère, sans influer sur la détermination du Gouvernement de régler une fois pour toutes la délimitation orientale de ce territoire par l'action simultanée de commissaires français et de commissaires anglais. Tout homme

préoccupé de notre relèvement national et de l'accroissement de notre influence est forcément plus ou moins au courant des projets de toute nature que l'on a vus naître depuis quelques années et qui tendent à notre prise de possession de plus en plus effective du sol africain. Il s'est fait tant de bruit autour de toutes ces questions que tous savent aujourd'hui que nous ne possédons sur la côte nord qu'une des parties les moins riches de ce vaste littoral et la plus éloignée des véritables centres producteurs et consommateurs. Arriverons-nous jamais par le nord à ces régions encore fermées? On en peut encore avoir l'espoir; mais on n'oserait l'affirmer. On parviendra à coup sûr plus vite par le Sénégal à ce grand bassin du Niger que les Anglais abordent par l'embouchure. Quel que soit leur esprit d'entreprise, la brièveté du trajet à travers la Sénégambie est telle, relativement à la distance à parcourir en allant chercher l'embouchure du fleuve et en le remontant, que la région en amont de Timbouctou restera le domaine naturel ouvert au commerce venant de l'ouest. Or, si l'on examine sur les cartes, si défectueuses qu'elles soient, la place d'Assinie et de Grand-Bassam sur la côte du continent, on constate à première vue qu'elle est le point le plus rapproché du bassin du haut Niger, sauf la côte d'Ivoire, inabordable encore aujourd'hui à tout Européen. Si donc on se reporte à ce que j'ai dit plus haut de la disposition particulière de la côte, de l'extension des lagunes, du caractère des habitants et de la richesse du sol, si l'on prend en considération que le climat est *un des plus salubres* de toute la côte, que le sol y est d'une admirable fertilité, que le café y pousse merveilleusement, comme au cap des Palmes, et y est d'excellente qualité, que les habitants de cette contrée sont, depuis trois cents ans, habitués à commercer avec des Européens et vivent en paix avec eux, on comprendra le rôle que ces territoires sont appelés à remplir dans l'invasion commerciale de l'Afrique occidentale par la France.

Voilà pourquoi depuis plus de trente ans l'Angleterre et les Anglais cherchent à nous en déposséder par voie d'échange et par des actes d'empiétement successifs. Voilà pourquoi nous devons défendre cette précieuse possession et pourquoi j'ai fait tous mes efforts pour en signaler l'importance.

J'arrive enfin au résumé de mes observations de voyage en ce qui concerne les trois règnes naturels.

RÈGNE ANIMAL.

1° ANTHROPOLOGIE.

J'avais été vivement sollicité par plusieurs personnes de rapporter de ce pays des spécimens anthropologiques, notamment des crânes. Je m'étais promis alors de faire le possible pour me procurer non seulement des crânes (partie osseuse dont on a tant abusé pour déduire de son examen seul des conclusions qui devraient reposer sur l'ensemble du squelette), mais des squelettes entiers; j'ai complètement échoué. Les sépultures actuelles sont peu surveillées, il est vrai; du moins, on s'en occupe peu; mais elles sont toutes à proximité des habitations. La fouille d'une sépulture ne saurait donc passer inaperçue. Étant très superficielles, ces sépultures sont très souvent plus ou moins dérangées par des animaux sauvages; personne ne prête attention à une chose aussi naturelle; mais ce que fait l'animal ne serait pas permis à l'homme: la superstition s'en mêlerait, il y aurait scandale.

Comment d'ailleurs se livrer à cette opération sans le concours des nègres eux-mêmes, puisque ce sont les seuls bras existant dans la contrée? Or il est certain qu'ils refuseraient nettement d'y participer.

Si l'on s'adressait à des sépultures anciennes dont le souvenir et par conséquent le respect fussent perdus, il est à peu près certain qu'on ne trouverait rien ou fort peu de chose, à cause de la rapidité de la dissolution des matériaux du squelette placé à fleur de terre au contact des racines d'une végétation tropicale.

J'ai bien pensé un moment à me procurer quelques-uns des crânes des victimes de la justice d'Amatifou. L'entreprise m'a été déconseillée, comme étant fort difficile d'abord (ces crânes n'étaient pas aisément accessibles), comme pouvant en outre amener de graves difficultés, ces objets étant *fétiches*.

J'y ai donc renoncé. Je l'ai fait d'autant plus facilement et avec d'autant moins de regret que les documents que j'aurais pu rapporter n'auraient eu, fort probablement, aucune espèce de portée. La population de la contrée n'appartient point en effet à une race déterminée et dont on puisse saisir les caractéristiques. Elle est, de toute évidence, un mélange confus de races fort diverses.

Tout est variable, aussi bien dans un sexe que dans l'autre. La taille, les proportions, les saillies musculaires, les traits du visage, le volume et la conformation de la tête et de ses diverses parties, la forme des mamelles, la couleur des yeux....., présentent, dans le même village, dans la même famille, des différences frappantes.

La raison en est simple. Depuis au moins trois siècles, cette portion de la côte est le siège de factoreries européennes et un centre commercial important; la poudre, les étoffes, les liqueurs, c'est-à-dire ce que les nègres désirent le plus ardemment, entrent en Afrique par cette voie. N'était-ce pas une irrésistible tentation que celle de remonter ce courant d'importation pour arriver au pays producteur de ces richesses? Il ne me semble point qu'il soit nécessaire d'ajouter à ce motif aucune considération tirée de la tendance alléguée de toute migration à se porter vers l'ouest, ni aucune autre considération semblable; je trouve dans le phénomène même l'explication toute naturelle des nombreuses invasions dont, EN FAIT, les territoires d'Assinie et de Grand-Bassam ont été le théâtre, et du mélange confus de races qui s'y reconnaît. Et ceci me ramène aux considérations que j'exposais tout à l'heure sur l'importance de ces territoires. Pas plus en Afrique qu'ailleurs, pas plus aujourd'hui que dans l'antiquité, les grandes lois qui président aux relations des peuples entre eux et qui déterminent les courants commerciaux n'ont changé. Si le Danube, la Vistule, l'Elbe et le Rhin avaient eu des cours différents, les races qui peuplent l'Europe seraient aussi différentes de ce qu'elles sont et le cours des migrations de l'antiquité eût été tout autre.

Niera-t-on l'influence du Nil sur l'état, à tous égards, de l'Afrique-Nord orientale? Pourquoi donc le Niger, l'un des plus grands fleuves du monde, n'aurait-il pas, dans le passé, exercé cette même et irrésistible influence sur les destinées de cette partie de l'Afrique et pourquoi ne l'exercerait-il pas encore dans l'avenir? C'est, à mon sens, par le plus logique des enchaînements que, de la promiscuité même des races d'Assinie, on peut conclure à l'importance de cette partie de la côte comme point d'accès désigné du commerce vers l'intérieur.

2° MAMMIFÈRES.

Avant d'entreprendre l'énumération des animaux que j'ai vus ou récoltés, il est nécessaire de dire deux mots de la manière dont

s'est accomplie la petite expédition qui m'a permis de visiter le territoire d'Assinie, afin d'expliquer les lacunes malheureusement considérables des séries d'échantillons que j'ai pu rapporter.

J'ai dit plus haut qu'il fallait que tout fût porté, non pas à *dos d'homme*, mais à *tête d'homme;* aucun colis ne devait peser par conséquent plus de 25 à 30 kilogrammes. J'étais obligé de marcher à peu près tous les jours pour me rendre d'un village à un autre, afin de trouver le soir un lieu de ravitaillement en eau de bonne qualité et en vivres (poulets, moutons, bananes, ignames). Les jours où nous ne changions pas de gîte, il y avait à faire des excursions dans différents sens pour aller reconnaître les points signalés comme intéressants au point de vue de ma mission industrielle. La durée de la marche variait d'un minimum de cinq heures jusqu'à un maximum de onze. Les soins exigés par le paquetage du matin et le dépaquetage du soir, l'installation de la tente, les visites obligatoires à faire ou à recevoir, la prise des notes indispensables, réduisaient beaucoup le temps disponible pour la mise en sécurité et l'étiquetage des objets récoltés. Il fallait ensuite revoir fréquemment ces objets, notamment l'herbier, pour les défendre de l'humidité excessive et des insectes destructeurs. Si l'on eût été obligé d'ajouter à ces occupations la *préparation* proprement dite d'animaux, tels que mammifères, oiseaux ou reptiles à mettre en peau, le temps aurait complètement fait défaut. Si l'on tient compte d'ailleurs des conditions climatériques, d'une température variant de 29 à 35 degrés à l'ombre de la forêt, atteignant 42 degrés sous la tente, d'une humidité telle que tous les matins, par un ciel parfaitement clair, il *pleuvait littéralement* de la rosée des feuilles des bananiers, on comprendra que la récolte d'animaux d'un notable volume aurait exigé la subordination constante de tout autre travail aux sujétions de cette récolte par la nécessité de préparer sur-le-champ.

J'ai donc dû me borner à recueillir ce que je pouvais mettre immédiatement en sécurité, c'est-à-dire les plantes qu'un arrêt de quelques minutes me permettait de déposer dans mon herbier portatif, les insectes que je pouvais en marchant introduire dans les fioles diverses dont étaient munies mes poches, les mollusques que je plaçais dans des boîtes ou des sacs, suivant le cas, les petits vertébrés que je plongeais dans l'alcool contenu dans un vase hermétique Doulton. Cet attirail sommaire était dans une hotte

qu'un nègre de la côte de Crou avait consenti à porter sur le dos.

Je n'ai donc rapporté aucun gros animal; je n'ai même pu en avoir aucun squelette. Je ne restais nulle part assez longtemps pour que la décomposition fût assez avancée.

Les singes sont abondants à Assinie. J'en ai rencontré trois sortes. On les mange; les habitants en sont même assez friands, et avec raison : la chair en est savoureuse et fait de fort bons civets. Ceux que j'ai vus étaient de taille moyenne, de la grosseur d'un lièvre, à queue longue; je n'en ai eu qu'une espèce entre les mains, et dans des circonstances telles que je n'ai pu en prendre la description. Le chimpanzé existe à Assinie, m'a-t-on affirmé. La peinture qui m'en a été faite par des nègres et par des Européens ne laisse guère de doute à ce sujet.

L'éléphant ne réside pas sédentairement dans la région côtière, mais il vient souvent faire des excursions jusques à quelques kilomètres de la lagune, dans la forêt, au moment de la maturité de certains fruits dont il est très friand. On en avait tué un près d'Effirou la veille de mon passage, et nous en avons mangé avec grand plaisir. Les nègres l'attendent à l'affût dans la forêt et lui déchargent à bout portant un coup de leur fusil bourré de fragments de ferraille, clous, etc......, après quoi ils se sauvent au travers des arbres, laissant le fusil sur place; ils reviennent quelque temps après voir l'effet de leur tir.

L'hippopotame vivait autrefois dans la lagune; il est même probable qu'il a dû y être abondant. Au moment de mon passage, il n'y en avait plus qu'un sur les deux seuls survivants existant en 1880. On en avait tué un peu de semaines auparavant. Le dernier est probablement mort aujourd'hui.

M. Milne Edwards m'avait signalé comme fort intéressante la recherche d'une petite espèce d'hippopotame qui n'a jamais été vue vivante en Europe et dont on possède au Muséum des parties osseuses indiquées comme provenant de *Libéria*. Il lui paraissait probable que cet animal se rencontrait aussi à Assinie. J'ai pris à cet égard autant d'informations que possible. Je suis sûr que l'animal n'existe ni à Assinie, ni à Grand-Bassam, ni dans la lagune, ni dans les fleuves. D'autre part, toutes les informations que j'ai prises à ce sujet, à Monrovia, au cap des Palmes et le long de la côte de Libéria, auprès d'Européens et de citoyens in-

IMPRIMERIE NATIONALE.

struits de ladite république, ont été complètement négatives. Ils connaissent la grande espèce, mais n'ont jamais rencontré la petite.

J'ai vu les cornes et les traces d'une espèce de bovidé, probablement un buffle, à cornes divergentes et à empâtement frontal considérable, moins considérable cependant que celui du buffle de l'Afrique australe.

Je mentionnerai encore un sanglier, deux espèces d'antilopes, dont l'une doit être au moins de la taille de l'âne, à en juger par le pied, et dont l'autre, à pelage café au lait et marbré, a un fort gout de musc. Il n'y a pas lieu d'être surpris que j'aie vu plutôt les *traces* des animaux que les animaux eux-mêmes : on se fait difficilement une idée du bruit que produit dans la forêt une troupe de trente-cinq ou quarante nègres.

J'ai vu des rongeurs (rats palmistes, etc.). Un de ces animaux que j'avais réussi à tuer était destiné à être mis en peau; j'en avais exceptionnellement le temps et le loisir; je m'absentai quelques instants : mes nègres, ayant l'habitude de manger les oiseaux que nous tuions, se l'adjugèrent. Quand je revins, il était dépecé. J'ai pu rapporter deux musaraignes et deux rats. J'ai aperçu également une certaine espèce de rat, jaune, assez abondant, vivant dans les villages et gros comme trois de nos souris domestiques. Il m'a été impossible de m'en emparer.

Les chiroptères sont abondants, mais me paraissent se réduire à trois espèces, que j'ai rapportées et qui sont déterminées dans la collection du Muséum (*Cynonicteris straminea, Taphozous Felii, Nyctinomus limbatus*).

Il existe encore un porc-épic, un animal à pelage écailleux à la façon des pangolins, mais dont je n'ai vu que des fragments de téguments.

Quant aux carnassiers, ils sont représentés par une sorte de panthère, un chat sauvage, dont je n'ai vu que les peaux incomplètes, et quelques petites espèces à corps allongé que je n'ai pu voir. Il y a lieu d'y ajouter un carnassier amphibie dont les terriers débouchent dans les berges des cours d'eau.

3° OISEAUX.

C'est naturellement des oiseaux qu'il m'a été le plus difficile de m'occuper. Je n'ai pu en rapporter aucun.

Je mentionnerai les suivants, que j'ai eus entre les mains ou que j'ai pu observer de près :

Un aigle à tête blanche, queue blanche très courte, ventre et épaules blancs, ailes brunes, serres très fortes, bec long, yeux jaunes. Se tient presque toujours au bord des rivières.

Aigle entièrement brun, de même taille que le précédent, serres encore plus longues, bec aussi grand; moins abondant.

Autour (?) excessivement abondant dans toute l'Afrique tropicale et que j'ai retrouvé dans l'Inde. Un des oiseaux les plus communs de ces contrées.

Cigogne, commune dans toute l'Afrique, différente de celle de nos pays.

Un martin-pêcheur gris tacheté, à bec très fort et très long, de la grosseur d'une grive; pas très commun.

Un autre martin-pêcheur à plumage fort analogue à celui d'Europe, bleu en dessus, roux vineux d'intensité variable en dessous; la mandibule supérieure noire, l'inférieure rouge vif.

Un autre martin-pêcheur avec même plumage, mais beaucoup plus petit, à couleurs plus éclatantes encore, gros comme une fauvette; bec tout rouge.

Un martinet un peu moins grand que celui de notre pays, de couleur uniforme, brun noirâtre; abondant et ne quittant pas le pays, m'a-t-on dit. Il niche dans les cocotiers.

L'hirondelle de cheminée, à queue fourchue, qui m'a paru être exactement celle que nous voyons chez nous en été.

Une hirondelle beaucoup plus petite, à plumage tout à fait uniforme, noir avec d'admirables reflets bleus irisés; ne quitte pas les rivières, où elle construit son nid en terre, en forme de coupe, collé sous quelque grosse branche d'un arbre tombé dont le tronc ne communique pas avec la berge. Espèce assez abondante; les petits venaient de quitter le nid au milieu de mars.

Un héron. Espèce de taille médiocre, répandue dans tout le nord du continent africain et dans le midi de l'Europe, même en France.

Un autre plus petit à bec noirâtre, dessus du corps et des ailes gris cendré bleuâtre, dessous flammé brun; pattes gris cendré; yeux jaunes; gros comme un râle rouge, très abondant sur la lagune, très souvent perché.

La mouette rieuse.

La petite mouette à manteau gris, très abondante sur la lagune.

Un grand échassier, abondant sur le rivage de la mer, bon coureur, ressemblant à un très grand courlis, à bec droit et très long; couleur d'un gris jaunâtre uniforme.

Une poule d'eau de la taille de la nôtre, à pattes rouges; plumage varié de brun et de jaunâtre, avec flammules blanches; ventre plus clair que le dos. Nageant et plongeant très bien; sortant très peu de l'eau en nageant; tête très pointue; pattes non palmées, avec de simples extensions latérales de la peau à chaque phalange.

Une espèce de fauvette à ailes noires, tout le reste du corps gris; queue médiocrement longue et fréquemment relevée par l'animal; tête noire; taille d'un rossignol. Pond, en avril et mars, des œufs bleus dans un nid toujours suspendu à une très petite branche au-dessus de l'eau. J'ai vu à Effirou les petits venant d'éclore au commencement de mars, et autre part les œufs à peine pondus au milieu de mars.

Un pigeon tout roux, à vol très rapide, de la taille d'une tourterelle. Je ne l'ai pas eu en main.

Une tourterelle que je n'ai également vue que de loin; dessous roux, taille ordinaire.

Un toucan. Le prolongement supérieur du bec est jaune; cri caractéristique, très fort, prolongé, à notes d'abord descendantes, puis remontantes. Abondant.

Un touraco à vol bruyant; ailes noires à reflets; queue longue, noire; bec fort et noir; cou long; toutes les plumes très raides. Très abondant.

Un oiseau à gros bec conique, de la grosseur du merle, tout roux lie de vin avec les ailes noirâtres, plumage lâche comme celui du geai. Très familier, très abondant.

Un guêpier (?), que j'ai vu seulement; à ailes bleu éclatant en dessus, corps roux. Peu abondant.

Le foliotocol (*sic*), oiseau à plumage vert métallique avec mouchetures chez le mâle, moins brillant chez la femelle; fort couru, parce qu'il est un article de commerce sur la côte. Va toujours par paires. Très répandu, mais jamais en grande abondance; difficile à tuer. Cri fort, prolongé, toujours identique, avec nombreuses modulations.

Un passereau tout roux, un peu plus gros que le moineau, vivant en troupe, fort agile, et suspendant son nid aux palmiers. Le nid, dont l'entrée est en dessous, est uniquement composé de filaments de feuilles d'une certaine espèce de palmier que les oiseaux mettent à nu dans la saison où ils construisent leurs nids.

Un passereau ressemblant beaucoup au moineau; plus pâle en dessous, de la taille de notre petite pie-grièche.

Perroquet gris à queue rouge, très commun. Le seul que j'aie vu sur cette côte.

Bergeronnette jaune et noire à flancs rayés longitudinalement de noir; grosseur double de la nôtre.

Un petit insectivore gris, à ailes noires, gros comme un roitelet, insaisissable dans le fourré.

Un hibou gris brun, noirâtre même en dessus, chaque plume flammée de blanc; bec gris jaunâtre : de la taille de l'effraie.

Enfin la pintade, que j'avais oubliée; commune dans le haut du pays, dans les parties un peu claires de la grande forêt.

Je n'ai rencontré aucun lamellirostre.

4° REPTILES.

Le crocodile de l'Afrique occidentale est, bien entendu, abondant dans la lagune et dans les rivières; j'en ai rapporté seulement deux œufs pris pendant mon séjour. L'époque de la ponte paraît assez variable; car, pendant les mois de mars et d'avril, on trouve constamment des œufs et des jeunes.

Comme autres reptiles de grande taille, il y a à citer, dans l'ordre des ophidiens, deux espèces :

Un python atteignant, d'après de nombreux témoignages de nègres et d'Européens, témoignages accompagnés de démonstrations de mesures, une longueur supérieure à 10 mètres. Je n'en ai vu que des peaux incomplètes, mais j'ai pu juger par ces morceaux que la circonférence du corps était supérieure à 40 centimètres. Cet énorme animal paraît peu redouté des nègres. J'ai recueilli à son sujet l'intéressante observation suivante :

Les hommes occupés au défrichement de la plantation de café d'Élima ont eu à abattre un arbre creux, dans la cavité duquel ils ont trouvé un python de grande taille qu'ils ont tué. Le trou duquel était sorti cet animal contenait sept œufs, dont j'ai pu rapporter un spécimen dans l'alcool. L'animal ayant été tué l'avant-veille de mon arrivée, hors de la présence des surveillants, le corps a été dépecé et dispersé; aucune constatation n'a été possible en dehors des faits précédents. Il aurait été très intéressant cependant de savoir si l'animal était en état de *ponte* ou d'*incubation*. Je ne mentionne que pour ce qu'elle peut valoir l'opinion des nègres qui soutiennent que le serpent *couvait*.

Une autre observation analogue a été faite depuis la remise de ce rapport, en mars 1883, dans les mêmes parages. Un python de 4^m 50, de la grosseur d'un gros bras humain, a été rencontré dans un arbre creux où se trouvaient dix œufs frais.

Un grand serpent noir de près de 4 mètres de longueur, vu par moi et dont M. Bretignère a tué un individu. L'exemplaire qui

a été tué par M. Bretignère l'a été avant mon arrivée et n'a donné lieu à aucune observation. Cet animal est considéré par les nègres comme très venimeux.

J'ai enfin vu une tortue d'eau douce d'assez grande taille qu'il m'a été impossible d'atteindre. Elle ne paraît pas être commune.

En dehors de ces quatre animaux de grande taille, j'ai rapporté toutes les autres espèces que j'ai rencontrées.

En voici la liste relevée sur les registres du Muséum :

Chamæleo senegalensis ;
Hemidactylus fasciatus ;
Varanus (?) ;
Agama colonorum ;
Euprepes striatus ;
Euprepes Blandingi ;
Gongylus (?) ;
Leptophis smaragdinus ;
Lycophidion nigromaculatus ;
Rachiodon scaber.

Il y a, je le sais, un grand nombre d'autres ophidiens et lacertiens, mais la capture des ophidiens n'est pas facile dans les conditions où je me trouvais, c'est-à-dire presque toujours au milieu d'un bruit inévitable.

J'ai rapporté vivantes deux espèces de tortues :

Sternotherus niger ;
Cininys homeana.

Pour ce qui est des batraciens, j'ai rapporté dans l'alcool les espèces suivantes :

Bufo regularis ;
Hylambates Aubryi ;
Limnodytes albolabris, et des têtards qui sont probablement de cette espèce.

Il y a encore d'autres batraciens dans cette contrée, notamment au moins deux espèces dont j'ai entendu le cri pendant la nuit, mais que je n'ai pu me procurer.

5° POISSONS.

La mer, la lagune, les rivières sont très poissonneuses.

En mer, les nègres ne pêchent point, ou tout au moins pêchent très peu, gênés qu'ils sont par la *barre;* tandis que, sur d'autres points de la côte, notamment sur toute la côte de Crou, ils passent leur temps à cet exercice. A Assinie, ils se bornent à aller, avec un filet long, rectangulaire, tendu de distance en distance par des baguettes de bois, recueillir les petits poissons littoraux entraînés par la lame et redescendant avec elle.

Mais dans la lagune et dans les rivières ils pêchent autrement : ils emploient la ligne ou des filets verticaux, dormants, tendus sur des piquets plantés au fond de la lagune. Je les ai vus également pêcher avec l'épervier, qu'ils lancent de leur pirogue avec une rare adresse, mais dont ils ne peuvent se servir dans la rivière, à cause des branches d'arbres dont le fond est parsemé.

J'ai rapporté treize espèces de médiocres ou petites dimensions. En voici la liste :

Pristipoma Rogeri	marines.
Psettus Sebæ	marines.
Lichia glauca	marines.
Clupea senegalensis	marines.
Hemichromis bimaculatus	lacustres.
Hemichromis Guntheri	lacustres.
Clarias læviceps	lacustres.
Alestes Chaperi	lacustres.
Sarcodaces Odoe	lacustres.
Naunæthiops unitæniatus	lacustres.
Puntius cryptacanthus	lacustres.
Haplochilus Chaperi	lacustres.
Haplochilus Petersi	lacustres.

Ces espèces ont fait l'objet d'une note publiée par M. le docteur Sauvage, aide-naturaliste d'ichtyologie au Muséum, dans le tome VII (1882) de la Société zoologique de France, note accompagnée d'une planche reproduite à la suite de ce rapport. *Hemichromis Guntheri, Alestes Chaperi, Haplochilus Chaperi* sont nouvelles.

Je n'ai rien à ajouter à cette note; je tiens seulement à confirmer un fait intéressant qui y est signalé, c'est que le *Psettus Sebæ* a été pêché en pleine lagune, dans de l'eau parfaitement douce, à

plus de 34 kilomètres de la mer et à plus de 15 kilomètres de tout point où l'eau pût avoir aucune trace de salure.

Il existe beaucoup d'autres poissons dans les eaux douces d'Assinie; les nègres m'ont même affirmé que les *requins* (quelles espèces?) remontaient eux-mêmes dans l'eau douce de la lagune, fait dont je doute beaucoup. Je n'y ai vu cependant aucun poisson assez gros pour que le volume pût m'empêcher de le rapporter. Si je n'en ai pas rapporté davantage, c'est que le temps m'a manqué pour pêcher moi-même. Or tout ce que les nègres pêchent est immédiatement détérioré par eux de façon à n'être plus présentable autrement que comme matière comestible.

J'avais cependant réussi à me procurer un exemplaire en bon état d'un poisson électrique (silure?) assez abondant dans la lagune. Obligé de faire une courte absence d'une heure ou deux, je le confiai à mon domestique pour qu'il le mît à l'ombre entre deux assiettes. Mais il plaça avec peu de précaution les assiettes par terre. Quand je revins, les fourmis, ayant trouvé un accès, avaient à moitié mangé la bête.

6° CRUSTACÉS, MYRIAPODES, INSECTES ET ARACHNIDES.

Je me bornerai, pour ces groupes, à donner le nombre des espèces, la liste en étant trop longue pour figurer ici :

Crustacés : 11 genres, 18 espèces;
Myriapodes : 2 genres, 13 espèces;
Arachnides : 5 genres, 6 espèces.

J'avais récolté un nombre bien plus considérable d'arachnides; un accident de voyage a amené la destruction de la plus grande partie de ces objets si délicats.

INSECTES.

Coléoptères : 58 genres, 100 espèces;
Hémiptères : 25 genres, 50 espèces;
Hyménoptères : 12 genres, 19 espèces;
Diptères : 3 genres, 4 espèces;
Orthoptères : 17 genres, 67 espèces;
Névroptères : 5 genres, 15 espèces;
Lépidoptères : 27 genres, 50 espèces.

En tout, pour ce chapitre des articulés, 343 espèces représentées par 605 individus.

Le petit nombre d'individus de chaque espèce est remarquable. Ici encore les conditions de voyage et de récolte auxquelles j'étais assujetti se traduisent par leur influence d'une façon frappante. Je récoltais tout ce que je rencontrais et au fur et à mesure des hasards de la route.

MOLLUSQUES ET RAYONNÉS.

J'ai dû renoncer à faire aucune recherche de rayonnés et de mollusques marins. Le peu que j'ai trouvé en ce genre ne vaut pas une mention et appartient à la faune bien connue de toute cette côte. En fait de mollusques terrestres, fluviatiles et lacustres, au contraire, mes recherches ont eu un résultat très satisfaisant, bien que le nombre des espèces existant dans la contrée ne m'ait pas paru être très considérable.

La malacologie étant l'objet de mes études personnelles, je me suis réservé, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer le Ministère, cette partie du produit de mes récoltes, avec l'intention toutefois de donner aux collections du Muséum une série des objets que j'ai recueillis. J'ai aussi rapporté pour les collections de l'État le plus grand nombre possible d'espèces de mollusques dans l'alcool.

L'étude des mollusques d'Assinie n'est pas achevée; mon prompt départ pour l'Indoustan a suspendu ce travail, qui sera publié cette année. Dès à présent, je puis donner la liste générique suivante des espèces recueillies :

Acéphales :	Éthérie	1	(diff. de celle du Nil?)
	Unio	1	(nov. sp. rare)
	Spatha	1	(nov. sp.)
	Fischeria	1	
Gastropodes :	Achatina	4	
	Perideris	4	(dont une espèce nouv.)
	Limicolaria	1	
	Stenogyra	1	
	Glessula	2	
	Ampullaria	1	
	Streptaxis	3	
	Hélicéens	3	
	Cyclostomidé	1	
	Ennea	7	(dont deux nouvelles)

Cryptella.... 1
Mélaniens... 2
Neritina..... 2

Soit en tout 17 genres ou groupes et 36 espèces : l'Unio, les trois Streptaxis, l'un des Hélicéens, le Cyclostomidé et la Cryptella paraissent rares.

ANNELÉS ET ANIMAUX INFÉRIEURS.

Je n'ai rencontré que deux espèces de *vers*, et j'en ai rapporté des spécimens qui sont au Muséum, mais non encore déterminés, à ma connaissance.

Quant aux organismes inférieurs (bryozoaires, polypiers, foraminifères, infusoires), je ne me trouvais pas dans des conditions qui m'en permissent la récolte à Assinie. J'ai réussi à me procurer cependant quelques bryozoaires et foraminifères en recueillant, à différentes escales, les matières adhérentes aux pattes d'ancre. J'ai confié l'étude de ces échantillons à deux spécialistes distingués, M. Schlumberger et M. le docteur Jullien.

Tel est le produit un peu maigre de ma mission en ce qui concerne la zoologie : mon excuse, c'est que je n'ai pu faire mieux.

J'ai tâché, d'autre part, de suppléer à une partie des lacunes de mon travail en laissant à des hommes de bonne volonté l'instante prière de récolter après mon départ. Je ne doute pas que M. Bretignère, qui retournera à Assinie fort souvent, selon toutes probabilités, ne veuille bien, comme il me l'a promis, m'adresser des envois par chaque bateau faisant le service entre la factorerie française et le port de la Rochelle. De plus, un arrangement a été conclu entre l'interprète de la station, nègre fort intelligent, et M. Milne Edwards, par l'intermédiaire du résident français, chef de la factorerie, M. Verdier. Cet interprète sait mettre des oiseaux en peau : un officier de marine qui a séjourné quelques semaines à Assinie, il y a une quinzaine d'années, le lui a enseigné. Le travail est, je crois, assez bien fait par lui pour qu'on en tire parti. Il a donc été convenu que, moyennant quelques décimes par peau, l'interprète préparerait un couple des oiseaux du pays, et, à cette fin, M. Milne Edwards lui a fait expédier une boîte contenant les quelques objets nécessaires à la préparation des peaux. Si le succès répond à l'attente commune, on pourra en peu d'années avoir la

faune ornithologique complète de ce pays. La même voie nous procurera les mollusques et les insectes (sauf peut-être les lépidoptères), et beaucoup d'autres animaux.

BOTANIQUE.

J'ai, à ce sujet, fort peu de détails à fournir dans ce rapport; tout ce que j'ai pu faire, ç'a été de récolter de mon mieux; je n'ai eu le temps de recueillir aucune observation intéressante. Le contenu de mon herbier a été dépouillé au Muséum par les soins de M. Vallot, qui a eu l'obligeance de m'envoyer le relevé suivant :

18 plantes de familles diverses,
1 violariée,
2 bégoniacées,
1 légumineuse,
1 composée,
3 liliacées (?),
1 cypéracée,
2 graminées,
31 fougères,
3 sélaginelles,
1 hépatique,
1 algue,
3 champignons.

En tout, 68 végétaux. J'ai dû, pendant le voyage et la traversée, en sacrifier une dizaine que l'humidité avait avariés.

Le nombre des espèces de fougères que j'ai rapportées serait, paraît-il, supérieur à celui qu'on aurait pu espérer.

Ce nombre 31 ne représente pourtant pas, ainsi que je l'ai dit au Muséum, le total de ce que j'ai vu; j'ai dû, en effet, sacrifier deux fougères moisies, et je n'ai récolté que celles qui étaient en fructification. De sorte que je ne crois pas me tromper en affirmant que le nombre 31 aurait pu, dans d'autres conditions, être porté à 37.

Diverses remarques m'ont été faites au sujet de la rareté surprenante des légumineuses, des composées, des graminées, etc. Je réponds ici, comme je l'ai déjà fait, qu'il faut bien se garder de juger de la flore d'Assinie par les quelques plantes que j'ai pu rapporter. Je ne me suis adressé, bien entendu, qu'à celles qui fleu-

rissaient pendant mon séjour, c'est-à-dire du milieu de février à fin mars, soit un huitième de l'année. Et parmi celles-là, je n'ai pris que les plantes de petites ou de médiocres dimensions, supposant les arbres de grande taille connus. Il faut tenir compte aussi des jours où, séparé de mon herbier pour une heure ou deux, je renonçais à récolter. Par une température de 30 à 35 degrés, une fleur ne peut subir qu'un transport de courte durée.

J'ai récolté toutes les graines que j'ai rencontrées; quelques-unes ont dû également être jetées, la trop grande humidité du fruit qui les contenait les ayant fait pourrir; le reste a été, par les soins de M. Bureau, envoyé au service des cultures du Muséum.

Les seules cultures auxquelles se livrent les nègres sont celles de la banane, de l'igname et du piment. C'est dire qu'ils ont peu de travail, car ces trois plantes poussent presque toutes seules.

A ces trois éléments fondamentaux de leur nourriture, les nègres en joignent un quatrième, c'est l'huile de palme. Seules la récolte et la fabrication de cette huile leur donnent quelque peine, car l'arbre pousse spontanément à profusion dans tous les endroits bas et humides.

En dehors de ces quatre produits, le nègre emprunte peu au règne végétal. Il mange parfois quelques-uns de ces petits citrons des tropiques qui poussent aussi naturellement dans les parties claires de la forêt, puis deux ou trois fruits qu'il prend quand ils s'offrent spontanément à sa main. Cependant sur la côte même, plus rarement à l'intérieur, où la végétation exubérante des terrains fertiles lui donnerait trop de peine, il cultive le manioc.

Il se fait parfois des gourdes avec le fruit de la cucurbitacée dont j'ai rapporté la graine; mais c'est tout.

L'Européen peut cultiver à sa guise *tous* les légumes de nos pays; il faut pour quelques-uns des précautions contre l'excès de soleil, à certains moments; pour tous, de l'irrigation. Avec la précaution de prendre pour semis des graines fraîchement importées, on peut tout avoir à Assinie.

L'expérience qui a été faite sur la culture du café et qui est en voie de plein succès pourrait certainement être entreprise sur d'autres cultures. La gomme, le caoutchouc, le coton, etc., seront, je l'espère, un jour, et un jour prochain, une source de prospérité pour ce magnifique pays.

J'avais, dans cet ordre d'idées, été informé avant mon départ,

par le regretté M. Decaisne, qu'il y avait lieu de rechercher si l'on ne trouverait pas à Assinie une certaine liane donnant une espèce de caoutchouc. Mes investigations m'ont amené à croire que cette plante, qui se rencontre, paraît-il, au Congo, n'existe pas à Assinie.

GÉOLOGIE.

J'ai très peu à dire également à ce sujet, à cause de l'uniformité du terrain que j'ai eu à examiner. Dès qu'on quitte le sable exclusivement quartzeux du rivage, on se trouve sur des argiles compactes contenant parfois plus de 50 pour 100 de leur volume de quartz de filon en fragments anguleux. On est en présence du terrain glaciaire le mieux défini par la nature et le mode de mélange des éléments, cette caractéristique si spéciale à cette catégorie de débris.

Ce fait sera prochainement l'objet d'une note qui paraîtra dans le *Bulletin de la Société géologique.*

Quand on s'éloigne de la région maritime, on voit les collines s'élever à une altitude progressivement plus grande, et parfois on sent qu'on marche sur de gros filons de quartz. En examinant les débris de lavages ou les cailloux des rivières, on ne rencontre que du quartz. Rarement, très rarement, on voit apparaître quelque fragment de schiste micacé pareil à celui qu'un heureux hasard montre au contact des saillies quartzeuses ci-dessus. Ce sont ces schistes anciens, tendres, qui ont fourni la matière argileuse enveloppant aujourd'hui les fragments arrachés aux filons.

A la limite nord du terrain que j'ai parcouru, à Aboisso, où je suis allé précisément parce que je savais y trouver des chutes de la rivière, c'est-à-dire des roches dures, j'ai rencontré une diorite amphibolique et des bancs de gneiss assez confusément enchevêtrés. La nature géologique de la contrée paraît donc être assez simple : à la base probablement, les granites et granulites que l'on voit plus loin, à Cape-Coast-Castle, par-dessous des épanchements de diorites dont un échantillon forme précisément le cap des Palmes; enfin, couronnant le tout, des gneiss amphiboliques et des schistes micacés paraissant fort anciens.

Il semble donc que, depuis l'émersion de ces schistes micacés, ce fragment de l'écorce du globe n'ait plus jamais été immergé,

et que nous tenions là un témoin de l'un des plus vieux continents de notre planète.

Il est à peine besoin de dire que ce mélange détritique de schistes réduits en pâte fine et de quartz brisé est aurifère. Je n'y ai trouvé nulle part une grande richesse, mais l'or y est partout disséminé. Cet or provient du broyage du quartz des filons. La preuve directe en est faite par l'exploitation des filons aurifères dans le territoire voisin au nord d'Axim.

On doit considérer comme certain que des filons aurifères exploitables existent au nord du territoire d'Assinie. Il faut les chercher, les étudier, et cela demande ou beaucoup d'argent, ou moins de dépenses mais du temps. On y arrivera certainement, mais ce n'est point ici le lieu de dire comment. Il me suffira de faire ressortir différents phénomènes qui montrent que la ligne de faîte, c'est-à-dire la région probable des affleurements les plus accessibles et le seul obstacle à craindre pour arriver au bassin du Niger, n'est point à une longue distance, et n'est pas non plus par conséquent très élevée.

Deux points surtout sont à noter : la nature des cailloux transportés par les cours d'eau et le régime tranquille de ceux-ci.

Nous avons vu les roches fondamentales apparaître à Aboisso à une très faible altitude. Si, en amont de ce point, il y avait un bassin de réception étendu où à pentes raides, il fournirait certainement dans les deux cas des fragments rocheux que les eaux amèneraient à l'aval; or nous avons vu qu'il n'y en avait pas.

Dans l'une et l'autre hypothèse également, vu le climat, les cours d'eau auraient, même à l'aval, en certaines saisons, une allure torrentielle. Or la nature des berges, la faible grosseur des matériaux de transport, la permanence au lieu de leur chute des arbres tombés dans les rivières, le témoignage des habitants, tout démontre que les crues très fortes cependant (4 à 5 mètres) ne donnent aux rivières aucune puissance érosive. Un dernier témoignage irrécusable nous en est fourni par la présence, *dans les graviers* et sur les rares gros cailloux du fond, de mollusques excessivement abondants (mélaniens, ampullaires, éthéries).

Les cartes de cette partie de l'Afrique sont, à cet égard, curieuses à étudier. Les affluents du Niger sont, sur les anciennes cartes, fort loin. On y figure (Dieu sait sur la foi de quels témoignages!) deux ou trois chaînes de montagnes, un désert même, etc.

A mesure qu'on se rapproche du temps présent, on voit le Niger étendre ses *racines* de plus en plus à l'ouest, et surtout de plus en plus au sud. L'orographie se simplifie en même temps. Je ne serais point surpris que, dans peu d'années, peut-être dans peu de mois, les négociants d'Assinie eussent résolu la question, vérifié qu'à une cinquantaine de kilomètres de Kinndjabo les eaux coulent au nord et eussent bu aux sources du Niger. Puissent-ils réussir à obtenir que le Gouvernement de notre pays ne se désintéresse pas plus longtemps de choses d'une si capitale importance pour les esprits prévoyants!

Les photographies ci-jointes sont les seules que j'aie pu sauver de la destruction qui m'a fait perdre, tant avant qu'après emploi, 95 plaques sur 98. Encore celles-ci portent-elles de nombreuses taches de moisissure.

Amatifou et celle de ses femmes avec laquelle il a voulu, à l'exclusion des autres, se faire photographier, sont revêtus de tous leurs bijoux. La femme et le page femelle portent toutes deux la queue d'éléphant, insigne de la souveraineté. Le grand parasol bleu à galons d'or, le chapeau de général à plumes rouges, l'épée à poignée d'or sont des cadeaux du Gouvernement français.

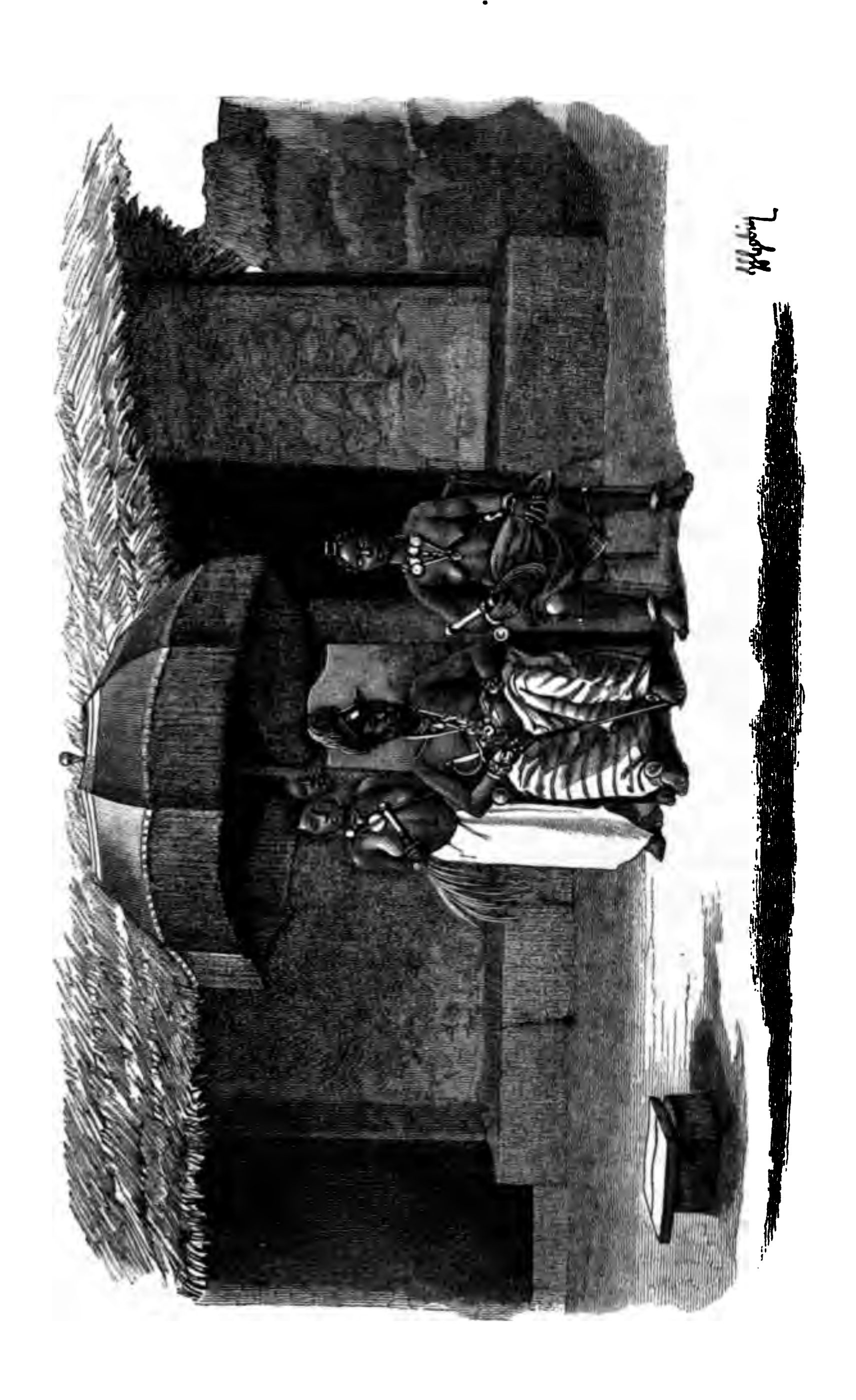
On distingue, par les trumeaux de la case royale, des ornements d'argile appliqués sur le mur en pisé. — La pierre plate portée sur une espèce d'enceinte de petits bâtonnets, et qui se trouve à gauche du spectateur, est un fétiche.

On remarque, au-dessous du genou de la femme, la ficelle que portent invariablement toutes les femmes d'Assinie depuis leur plus tendre enfance, ficelle qui doit, selon la règle de l'élégance du pays, étrangler la jambe au-dessus du mollet.

Acasamadon est l'héritier de la puissance souveraine, parce qu'il est le fils de la sœur aînée d'Amatifou. Les fils et les filles héritent des biens du père, mais non de leurs dignités; la descendance *directe* n'offrant pas, aux yeux des gens d'Assinie, une certitude de parenté réelle aussi grande que l'autre.

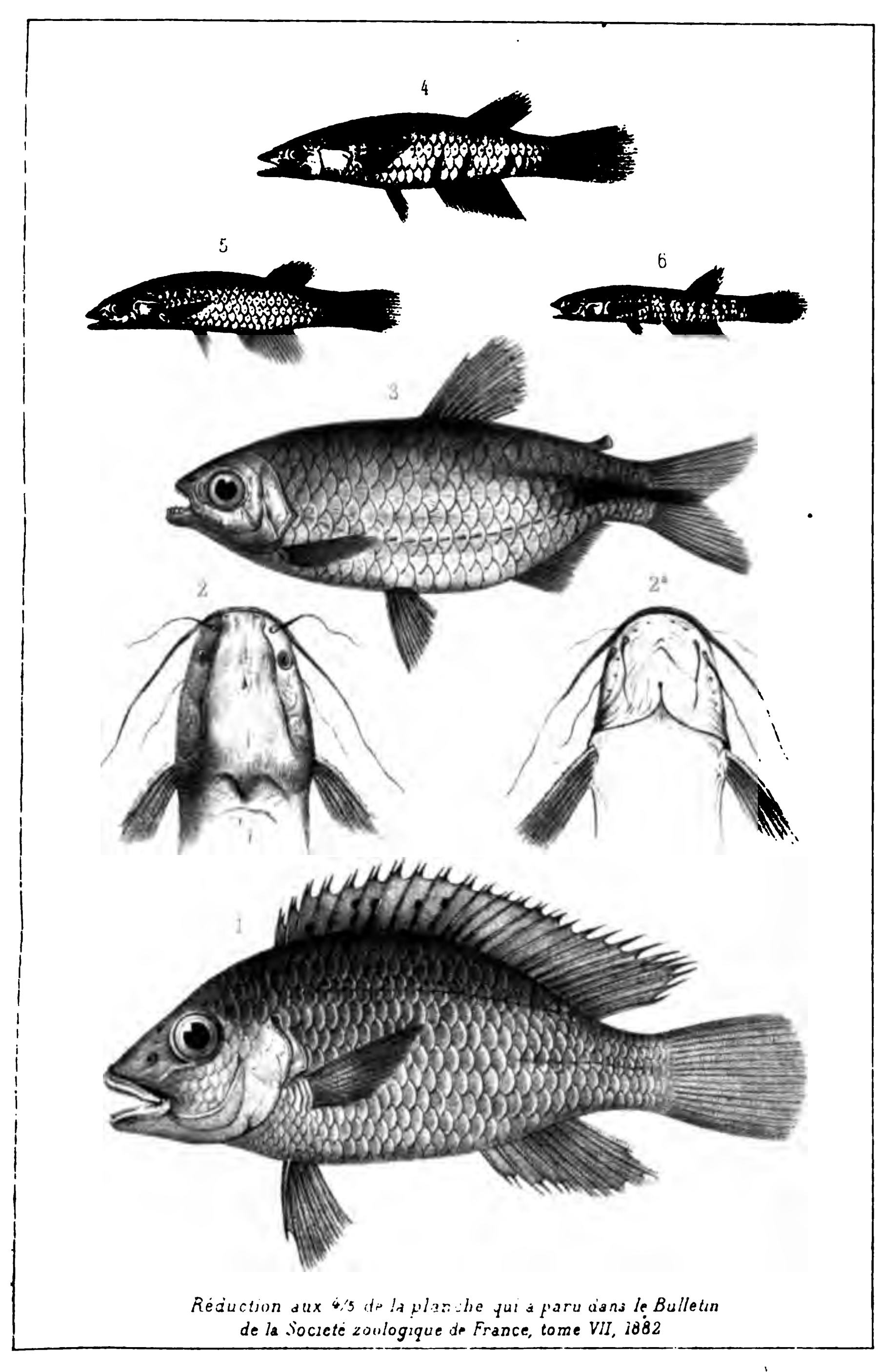
CHAPER.

Paris, le 1er février 1883.



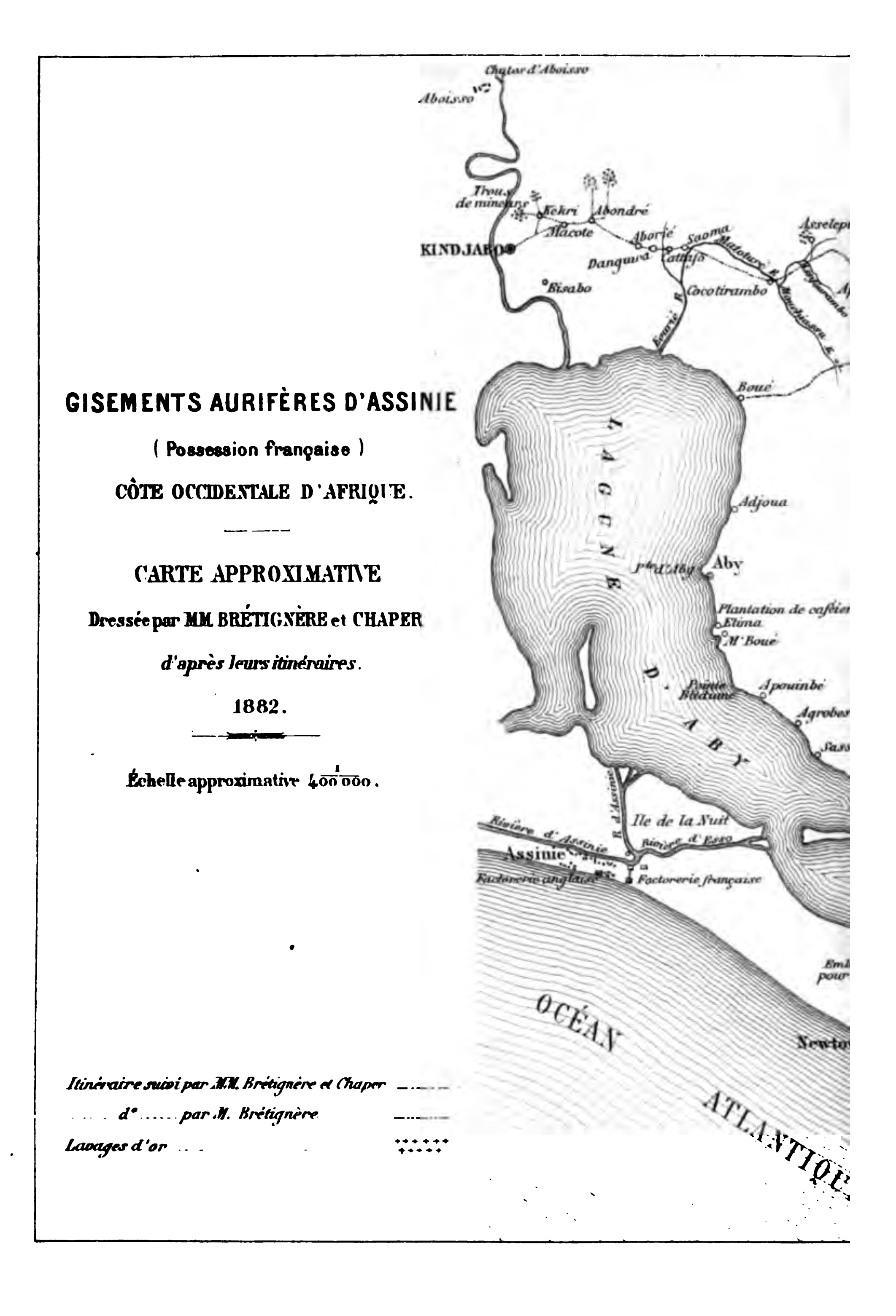


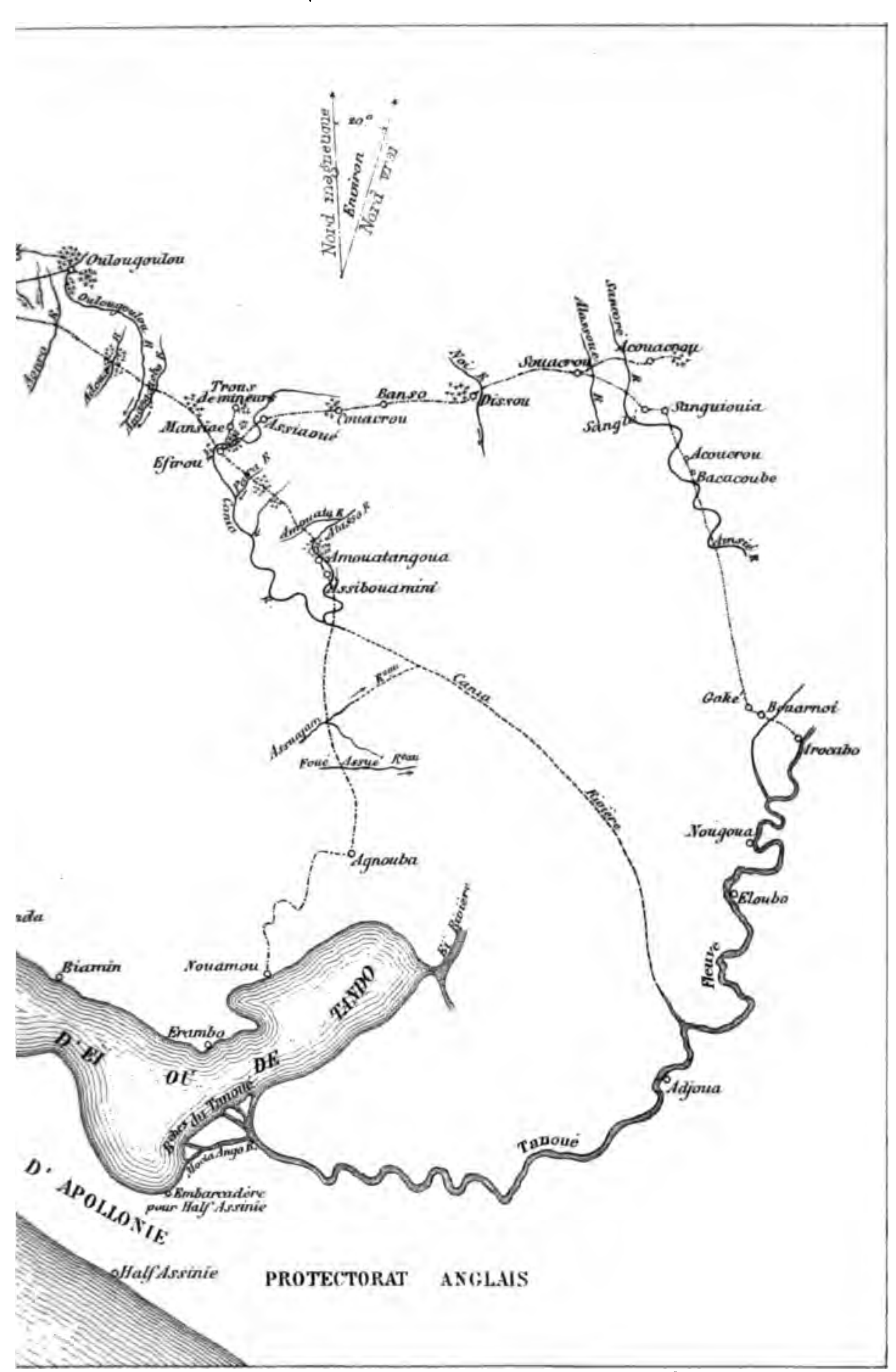
POISSONS D'ASSINIE.



Réduction aux 4/5 de la planche qui a paru dans le Bulletin de la Société zoologique de France, tome VII, 1882

1. **Hemichromis Guntheri**, *Sauvage, n. sp.*
2. **Clarias læviceps**, *Gill.*
3. **Alestes Chaperi**, *Sauvage, n. sp.*
4. 5. **Haplochilus Chaperi**, *Sauvage, n. sp.*
6. **Haplochilus Petersi**, *Sauvage*


GISEMENTS AURIFÈRES D'ASSINIE
(Possession française)
CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE.
CARTE APPROXIMATIVE
Dressée par MM. BRÉTIGNÈRE et CHAPER
d'après leurs itinéraires.
1882.
Échelle approximative 1/400 000.
Itinéraire suivi par MM. Brétignère et Chaper
d° par M. Brétignère
Lavages d'or
Aboisso
KINDJABO
Bisabo
Danquira
Cocotirambo
Boué
Adjoua
Aby
Plantation de caféier
Etima
M'Boué
Apouinbé
LAGUNE D'ABY
Ile de la Nuit
Rivière d'Assinie
Assinie
Factorerie anglaise
Factorerie française
OCÉAN
ATLANTIQUE



Imprimerie Nationale.

RAPPORT

SUR

L'ANTHROPOLOGIE ET L'ETHNOLOGIE

DES POPULATIONS SARDES,

ADRESSÉ À M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PAR

M. LE D[r] GILLEBERT-DHERCOURT,

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,
LAURÉAT ET MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE, ETC.

Monsieur le Ministre,

Afin de satisfaire aux termes de l'arrêté du 10 janvier dernier, pris par l'un de vos prédécesseurs, M. Paul Bert, et en vertu duquel j'étais chargé d'aller en Sardaigne étudier l'anthropologie et l'ethnologie des populations sardes, je me suis rendu dans cette île, où j'ai séjourné durant 55 jours.

A mon grand regret, je n'ai pu consacrer un temps plus long à cette mission gratuite. Néanmoins, dans ce court espace de temps, j'ai parcouru l'île du nord au sud, uniquement occupé de l'objet de mon voyage : j'y ai recueilli 29 crânes sardes en bon état, que j'ai rapportés et donnés au musée de la Société d'anthropologie de Paris; j'en ai mesuré 20 autres appartenant aux musées de Sassari et de Cagliari, et j'ai de plus mesuré 98 Sardes vivants, originaires de différentes localités (58) de l'île.

En outre, j'ai rapporté des photographies de Sardes, des ustensiles de ménage, des vêtements, un instrument de musique (la *launedda*) et d'autres objets divers, que j'ai donnés au musée du Trocadéro [1], enfin le plan du nouvel hôpital de Cagliari.

J'aurai l'honneur de vous parler d'abord des crânes.

[1] Je n'ai pu rapporter d'objets antiques, par la raison que le gouvernement italien en interdit l'exportation. S'il autorise des fouilles, c'est à la condition qu'elles seront exécutées en présence d'un agent, qui retiendra les objets antiques qu'elles auront mis à découvert.

IMPRIMERIE NATIONALE.

N° 1. — MOYENNES DES MESURES PRISES SUR 48 CRÂNES SARDES, DIVISÉES EN TROIS COLONNES COMPRENANT, LA PREMIÈRE, LES 27 CRÂNES DÉPOSÉS AU MUSÉE DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS; LA SECONDE, 20 CRÂNES APPARTENANT AUX MUSÉES ANATOMIQUES DE CAGLIARI ET DE SASSARI. LA TROISIÈME EST CONSACRÉE AU CRÂNE N° 12, DONT L'ORIGINE EST DOUTEUSE.

			1.	2.	3.
Capacité crânienne			1446cc8	″	″
Diamètres	antéro-postérieur		183mm30	178mm80	178mm80
	transversal maximum		132 10	132 20	150 00
	temporal maximum		131 40	″	144 00
	frontal minimum		96 20	94 80	108 00
	vertical bas-bregmatique		130 50	116 30	128 00
	occipital maximum		107 20	″	118 00
Courbes	inio-frontale totale		326 80	307 60	320 00
	parties	sous-cérébrale	14 90	″	18 00
		sous-frontale	110 00	″	116 00
		sous-sagittale	127 00	″	126 00
		sous-occipitale	76 00	″	65 00
	horizontale totale		510 20	514 00	523 00
	moitié antérieure		246 00	232 00	260 00
	transversale biauriculaire		297 60	301 30	320 00
Distances	ophrio-alvéolaire		77 20	84 50	80 00
	de l'ophrion à la racine du nez		12 50	″	12 00
	de l'ophr. au point sous-nasal		61 80	″	61 00
Longueur du nez			48 40	″	49 00
Largeur du nez			23 70	″	″
Hauteur de l'orbite			32 70	″	8 00
Largeurs	de l'orbite		37 80	″	37 00
	bizygomatique		94 40	106 00	103 00
	bimalaire		105 70	107 70	″
Ligne N. B			98 60	″	94 00
Longueur du trou occipital			34 00	″	″
Largeur du trou occipital			29 60	″	″
Angle facial	pris à l'ophrion		71°20′	″	″
	pris au point métopique		70°20′	″	″
Indices	céphalique		72.10	74.20	84.70
	frontal		72.87	71.80	72.00
	facial		74.52	83.09	77.66
	nasal		47.26	″	″
	vertical bas-bregmatique		71.04	65.17	″
	orbitaire		86.50	″	97.63

N° 2. — COMPARAISON DES MENSURATIONS
OPÉRÉES PAR MM. ZANETTI ET GILLEBERT-DHERCOURT.

DÉSIGNATION.			COLLECTIONS ZANETTI.	COLLECTIONS G.-DHERCOURT.
Diamètres	antéro-postérieur		183mm07	183mm33
	transversal maximum		134 78	132 10
	vertical bas-bregmatique		130 41	130 58
	frontal minimum		94 03	96 20
Hauteur des orbites			33 57	32 70
Largeur des orbites			40 43	37 70
Ligne N. B			98 53	98 60
Courbes. .	horizontale totale		100 00	510 20
	parties	antérieure	55 22	246 00
		postérieure	48 78	264 20
Indices. . .	céphalique		72.15	72.10
	vertical		71.24	71.04

A l'exception de deux d'entre eux, dont l'un est notoirement lombard, et dont l'autre, ayant pour indice céphalique 84.70, me laisse des doutes sur sa véritable origine, car non seulement il diffère sensiblement des autres crânes par ses proportions, mais encore je l'ai trouvé dans les caveaux de la chapelle d'un ancien couvent de Castel-Sardo, ville dont, Monsieur le Ministre, la population était souvent hétérogène, comme vous le savez très bien, tous les autres crânes ont appartenu à des Sardes.

Comme l'indique le premier des tableaux ci-dessus, j'ai fait de ces crânes deux groupes, comprenant, l'un, 27 crânes de ma collection, et l'autre, ceux que j'ai mesurés dans les musées sardes.

Dans le premier groupe on compte, sur 27 crânes, 23 dolichocéphales vrais (85 p. o/o), 3 sous-dolichocéphales (11.1 p. o/o) et 1 mésaticéphale.

Dans le second groupe, sur un total de 20 crânes, il y a 12 dolichocéphales vrais (60 p. o/o), 7 sous-dolichocéphales (35 p. o/o) et 1 mésaticéphale.

N° 3. — TABLEAU PRÉSENTANT LES 47 CRÂNES SARDES RANGÉS PAR

	DOLICHOCÉPHALES			
INDICES CÉPHALIQUES :	65 à 70	70	71	72
CAGLIARI (7 crânes).				
6 dolichocéphales	66.66	″	71.82	72.5
	69.40	″	″	″
1 sous-dolichocéphale	″	″	″	″
SASSARI (16 crânes).				
9 dolichocéphales vrais	″	″	71.40	72.5
	″	″	71.80	72.4
	″	″	71.70	″
	″	″	71.80	″
6 sous-dolichocéphales	″	″	″	″
	″	″	″	″
1 mésaticéphale	″	″	″	″
CASTEL-SARDO (12 crânes).				
9 dolichocéphales vrais	68.30	70.4	71.90	72.5
	66.60	70.1	″	″
	68.80	″	″	″
2 sous-dolichocéphales	″	″	″	″
	″	″	″	″
1 mésaticéphale *	″	″	″	″
ORISTANO (12 crânes).				
11 dolichocéphales vrais	65.20	″	71.70	72.6
	″	″	71.40	72.8
	″	″	71.80	72.8
	″	″	71.50	72.2
1 sous-dolichocéphale	″	″	″	″
NOMBRE TOTAL des crânes	6	2	10	8

RIES D'INDICES CÉPHALIQUES, AVEC INDICATION DE LEUR PROVENANCE.

RAIS.		SOUS-DOLICHOCÉPHALES.			MÉSATICÉPHALE.		
73	74	75	76	77	78	79	80
73.9	74.1	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	77.50	″	″	″
73.6	74.9	″	″	″	″	″	″
″	74.4	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	75.8	76.8	77.30	″	″	″
″	″	75.2	76.4	77.50	″	″	″
″	″	″	″	″	78.5	″	″
73.1	″	″	″	″	″	″	″
73.1	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	75.5	″	″	″	″	″
″	″	75.2	″	″	″	″	″
″	″	″	″	77.77*	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″
73.8	74.1	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	″	″	″	″
″	″	″	″	77.50	″	″	″
5	4	4	2	5	1	″	″

Dans l'un comme dans l'autre groupe, il n'y a donc ni sous-brachycéphale, ni brachycéphale.

En réunissant les deux groupes, qui font un ensemble de 47 crânes, on peut compter 35 dolichocéphales vrais, 10 sous-dolichocéphales et 2 mésaticéphales.

Avant d'aller plus loin, Monsieur le Ministre, permettez-moi, afin de mieux établir à vos yeux l'exactitude de mes mensurations[1], de vous faire remarquer qu'elles m'ont donné des résultats semblables à ceux que M. le professeur Zanetti a obtenus sur un pareil nombre de crânes sardes modernes. Vous en trouverez la preuve dans le tableau n° 2 ci-dessus.

Classés suivant leur provenance, ces 47 crânes se répartissent ainsi :

De Cagliari : 6 dolichocéphales vrais et 1 sous-dolichocéphale......	7
De Sassari : 9 dolichocéphales vrais, 6 sous-dolichocéphales et 1 mésaticéphale..	16
De Castel-Sardo : 9 dolichocéphales vrais, 2 sous-dolichocéphales et 1 mésaticéphale....................................	12
D'Oristano : 11 dolichocéphales vrais et 1 sous-dolichocéphale.....	12
TOTAL.................	47

Les chiffres exprimant leurs indices céphaliques varient de 65.2 à 78.5; les séries d'indices céphaliques les plus nombreuses sont celles de 71 (10 crânes) et de 72 (8 crânes). (Voir le tableau n° 3.)

La moyenne des indices céphaliques est, pour le premier groupe, 72.10, et pour le second, 74.20.

Ces 47 crânes ont pour caractères communs : une forme ovoïde et un certain degré d'aplatissement au vertex; des contours généralement réguliers et harmoniques (ce n'est que dans le second groupe, celui des musées sardes, que j'ai rencontré quelques crânes asymétriques); les mêmes dimensions en largeur qu'en hauteur (130-131); le diamètre frontal minimum un peu faible, mais le front droit; les arcades sourcilières modérément prononcées; le trou occipital de dimensions moyennes (34,0-29,6); la face allongée et orthognathe, de dimensions transversales peu prononcées, avec les orbites horizontales et l'échancrure de la racine du nez très faible; le nez leptorrhinien.

Je n'ai pu mesurer la capacité des crânes que j'ai étudiés en

[1] Celles du premier groupe.

Sardaigne; pour cela les moyens me faisaient complètement défaut; mais je n'ai pas manqué de pratiquer cette mensuration sur les crânes du premier groupe; pour ceux-ci la moyenne de la capacité crânienne est de 1446 centimètres cubes. C'est, il est vrai, un chiffre peu élevé; il est inférieur, en effet, aux chiffres qui, par exemple, représentent en moyenne la capacité crânienne des Ibères, des Corses et des Étrusques, que MM. de Quatrefages et Hamy considèrent comme pouvant constituer avec les Sardes la famille appelée par ces auteurs méditerranéenne occidentale. Néanmoins ce chiffre (1446cc) mérite à certain égard d'être pris en sérieuse considération, car il est plus élevé que celui (1436cc) qui, d'après le professeur Mantegazza, exprime la moyenne de la capacité crânienne des anciens Sardes. (*Revue d'anthropologie*, t. V, p. 716.)

N° 4.

DÉSIGNATION.	10 CRÂNES SARDES anciens. (Epoque romaine.)	8 CRÂNES SARDES anciens.	4 CRÂNES MODERNES.
	hom. et fem.	hommes.	hommes.
Capacité crânienne	//	1565cc	1435cc
Circonférence horizontale	515mm	527mm	500mm
Diamètres — antéro-postérieur	182	187	178
Diamètres — transversal maximum	137	140	131
Diamètres — bas-bregmatique	129	138	130
Indices — céphalique	75.27	74.86	73.59
	70.87	73,79	73.03
	94.16	95.51	99.23
Indices — frontal — maximum	113.00	116.00	114.00
Indices — frontal — minimum	93.00	99.00	95.00
Distances — biorbitaire	101mm	107mm	//
Distances — bizygomatique	126	132	126mm
Hauteur de la face	87	92	86
Longueur du nez	51	51	50
Largeur du nez	24	24	24
Hauteur de l'orbite	34	34	34
Largeur de l'orbite	37	39	38

Afin de rendre facile la comparaison entre les crânes sardes

anciens et les crânes sardes modernes, et de démontrer que les uns et les autres sont dolichocéphales, je rapporte ici les résultats moyens des mensurations craniométriques que j'emprunte à l'œuvre si remarquable de MM. de Quatrefages et Hamy : *Crania ethnica.*

Le résultat de la comparaison est que les crânes sardes anciens, comme les modernes, sont dolichocéphales.

Quant à la régression prétendue des crânes sardes modernes, cette comparaison infirme l'allégation que les Sardes modernes présentent par rapport aux Sardes anciens une diminution de la capacité crânienne. De plus, en faisant un classement d'après la provenance de chacun de ces crânes, je trouve que la moyenne de la capacité crânienne (1508^{cc}) est plus grande pour ceux de Castel-Sardo que pour ceux qui viennent d'Oristano, où elle n'est que de 1435 centimètres cubes. Je crois donc devoir conclure d'après cela que, lorsqu'on comparera désormais les crânes sardes modernes aux crânes sardes anciens, au point de vue de leur capacité, il faudra tenir compte de ce fait, car la différence de leur capacité pourrait tout simplement être une question de provenance. En effet, on peut raisonnablement induire de ce qui précède que les crânes d'Oristano anciens ou modernes ont une capacité plus faible que ceux de Castel-Sardo. Dès lors la question de dégénérescence ou de régression des crânes sardes modernes par rapport aux anciens ne pourrait être ni soulevée ni résolue dans un sens défavorable aux modernes, à moins qu'elle n'eût été établie par une comparaison effectuée sur des crânes sardes anciens et des crânes sardes modernes provenant certainement et sans conteste possible, non seulement de la même localité, mais encore de la même race. C'est seulement dans ce cas que, la différence de capacité crânienne étant constatée en faveur des anciens, on pourrait dire avec certitude qu'il y a régression chez les modernes. Au reste, M. Zanetti, qui le premier a parlé de cette différence de capacité, ne la considère pas comme une cause d'affaiblissement intellectuel. Pour lui, ainsi qu'il l'a constaté, c'est la tête entière qui aurait diminué, de telle sorte que la perte serait plus grande du côté de la face que du côté du crâne; il en conclut que cette moindre capacité crânienne ne démontre pas que les Sardes modernes soient en décadence par rapport aux Sardes anciens.

Au reste, tout en reconnaissant la valeur de l'étude de la capacité crânienne appliquée à la classification des races, je pense qu'il ne faut pas exagérer la signification de ce caractère, et, par exemple, qu'on ne doit pas absolument juger du développement intellectuel d'une race d'après la capacité du crâne. D'accord avec M. Zanetti, M. le professeur de Quatrefages, s'appuyant sur les nombres recueillis par Morton et par Meigs, et sur ses propres études, dit « que le développement des facultés intellectuelles de l'homme est, dans une très large mesure, indépendante de la capacité du crâne et du volume du cerveau. Toutefois, ajoute-t-il, cette indépendance ne saurait être absolue. » (Voir *L'Espèce humaine*, p. 284.)

Ceci soit rappelé pour répondre aux collègues qui s'appuyaient sur l'observation de M. Zanetti pour dire que les Sardes modernes étaient moins intelligents que les anciens Sardes.

OBSERVATIONS SUR LES VIVANTS.

Température. — L'application du thermomètre sous l'aisselle n'a pu être faite que sur 32 sujets; elle a été sans résultat sur 3 d'entre eux qui s'y sont mal prêtés.

9 ont donné de + 36° à + 36° 9; 18 de + 37° à + 37° 9; 2 de + 38° à + 38° 8.

La moyenne de l'âge des Sardes que j'ai examinés est, en masse, de 31.6 ans; mais, pour les hommes pris à part, elle est de 32.3 ans, et, pour les femmes, de 35.2 ans. Parmi les hommes, le plus jeune avait 18 ans, les deux plus âgés en avaient 72 et 73; 12 carabiniers avaient 21 ans; les autres Sardes, de 25 à 58 ans. Parmi les femmes, la plus jeune avait 16 ans, la plus vieille 70; les dix autres avaient de 30 à 50 ans. En somme, il n'y avait parmi eux que trois vieillards et sept sujets ayant moins de 20 ans (16, 18 et 19 ans). En conséquence, la grande majorité, les neuf dixièmes, appartenait à l'âge adulte et à l'âge mûr.

Classés par conditions sociales, ils se répartissent ainsi :

Propriétaires	9	Marinier	1
Prêtre	1	Domestiques	12
Avocat	1	Ouvriers	4
Négociant	1	Cultivateurs	23
Étudiants	9	Pâtres	23
Carabiniers	12	Colporteur	1

N° 5. — MOYENNES DES MESURES PRISES SUR 98 SARDES VIVANTS, ETC.

DÉSIGNATION.			HOMMES.	FEMMES.
Diamètres	antéro-postérieur		189mm0	182mm0
	transversal maximum		145 0	137 0
	frontal minimum		108 0	101 0
	vertical sus-auriculaire		125 0	116 0
Projection postérieure			99 3	90 0
Courbes	inio-frontale totale		347 0	334 0
	horizontale totale		554 0	539 0
	moitié	antérieure	279 9	279 5
		postérieure	274 1	259 5
	transversale sus-auriculaire		347 0	337 0
Distances	du point mentonn. à la racine des cheveux.		181 0	173 0
	de l'ophr. au point	alvéol	79 0	78 0
		sous-nasal	65 0	63 8
	de l'ophr.	à la racine du nez	17 2	16 8
		au point mentonnier	134 1	126 0
Largeurs	bizygomatique		119 0	113 0
	bimalaire		121 0	113 0
Longueur du nez			48 0	47 8
Largeur du nez			32 0	34 5
Taille du sujet			1649 0	1508 0
Hauteur du conduit auditif			1580 0	1399 0
La grande envergure			1680 0	1507 0
Le grand empan			206 0	183 0
Hauteur du sujet assis			923 0	776 0
Indices	céphalique		(1) 76.2	76.7
	frontal		74.1	72.3
	facial		68.6	70.1
	nasal		66.6	72.3
	du visage		66 5	65.1
	vertical sus-auriculaire		65.6	64.8

(1) Ce chiffre représente l'indice céphalique de la masse des hommes et des femmes. Distraction faite des sous-brachycéphales, il se réduit à 74.6 (hommes) et 74.3 (femmes), dolichocéphales et mésaticéphales réunis.

DÉSIGNATION.		Nuances.	HOMMES.	FEMMES.
Cheveux...	noirs	48	54	4
	idem	41	21	7
	châtains	36	8	"
	blancs		3	1
	droits		70	12
	ondés		7	"
	bouclés		8	"
	frisés		1	"
Barbe....	noire	48	6	"
	idem	41	19	"
	idem	36	26	"
Yeux....	bruns	1	4	1
	idem	2	12	2
	idem	3	33	5
	idem	4	23	3
	idem	5	11	1
	vert-gris	18	3	"
Nez.....	aquilin		4	"
	droit		66	9
	retroussé		8	3
	abaissé		4	"
	busqué		4	"
Lèvres...	grosses		22	1
	moyennes		51	5
	fines		13	6
	droites		73	10
	renversées		13	2
(Les dents incisives sont verticales chez tous les Sardes compris ci-dessus.)				

Ils ont la peau blanche; en général, il n'y a de légèrement brunis, chez les hommes, que le visage et les mains, toutes les autres parties de leur corps étant continuellement et soigneusement couvertes. On ne rencontre d'exception à cet égard que là où les hommes, par suite de la coutume ou à cause de la nature de leur travail, sont obligés de tenir constamment découvertes quelques

autres parties du corps : tels sont, entre autres, les fabricants de poterie d'Oristano, qui font mouvoir leur tour et pétrissent leur terre avec les pieds, et qui ont les jambes et les pieds constamment nus.

Chez les femmes, la peau est également blanche. Il y a même des lieux, Oristano par exemple, où cette blancheur est entièrement conservée à la peau du visage, que les femmes de ce pays protègent contre les influences extérieures, lorsqu'elles vont au dehors, en tenant, en guise de voile, au devant de leur visage, une portion du long châle qui leur couvre la tête et enveloppe leur corps.

En allant visiter l'emplacement de Tharros, j'ai rencontré un jeune Sarde qui avait pour tous vêtements sa chemise, une fustanelle de toile et un large caleçon de même étoffe, et dont l'occupation journalière consistait à pêcher sur le bord de la mer des oursins ou des coquillages, et à chercher des antiquités sur le sol de la vieille nécropole. Son visage, ainsi que les parties découvertes de son corps, étaïent fortement brunis; aussi, en le voyant, mes compagnons de voyage s'écrièrent à l'envi : Ah! voici un Sarde bruni. Avant de me prononcer, j'écartai le devant de sa chemise, je relevai jusqu'au haut des cuisses les extrémités de son caleçon, et je pus ainsi montrer aux assistants que les parties couvertes par les vêtements, cependant si minces, avaient conservé une blancheur relative qui contrastait très notablement avec la teinte brune des parties non couvertes. Je leur offris ainsi une nouvelle preuve que la peau des Sardes, naturellement blanche, ne se brunit que lorsqu'elle est directement et continuellement soumise à l'action du soleil et de l'air extérieur. Ce fait confirme ce que j'ai dit, dans mon mémoire sur les indigènes de l'Algérie, à propos des causes auxquelles est due la différence de teinte cutanée qui existe entre la peau des Arabes des villes et celle des Arabes des tribus, et relativement au caractère brun ou cuivré-rouge que cette teinte acquiert suivant que l'exposition au soleil a lieu sous le 35e, le 45e ou le 50e degré de latitude boréale.

Taille. — La moyenne de la taille des 86 hommes qui figurent dans les tableaux ci-dessus est de 1^{m} 646, celle des femmes est de 1^{m} 508. Ces chiffres, obtenus sur un nombre relativement faible

de sujets, sont sans doute trop élevés. Cela ne me paraît pas douteux pour le premier, qui est supérieur à celui (1^m 6242) qu'a obtenu le docteur Ridolfo Livi en faisant le relevé des mesures prises, durant un certain nombre d'années, sur tous les sujets appelés à recruter l'armée italienne. Il résulte en effet de ce même travail que la moyenne de la taille des hommes en Sardaigne est de 1^m 5883. La cause de cette différence entre la moyenne trouvée sur les Sardes par M. Livi et la mienne vient, d'une part, de ce que l'étude de M. Livi a porté sur la généralité des Sardes, et d'autre part de ce que, parmi les hommes que j'ai mesurés, un certain nombre appartenaient aux classes aisées et d'autres faisaient partie du corps des carabiniers, qui sont des hommes choisis. La moyenne donnée par moi (1^m 646) doit donc être considérée comme une moyenne maximum, et la moyenne générale de la taille des Sardes doit être cotée à 1^m 5883, c'est-à-dire à 35 millimètres au-dessous de celle des Italiens; ce qui concorde mieux avec l'opinion de M. Topinard, qui range les Sardes parmi les plus petits habitants d'Europe.

A ce propos, je crois devoir faire remarquer que les quadrupèdes de cette île, tels que chevaux, ânes, bœufs, etc., sont notés comme étant beaucoup moins élevés de taille que les animaux de même espèce nés sur le continent. Quelques auteurs ont vu dans ce fait, commun aux hommes et aux animaux de la Sardaigne, le résultat d'une influence climatérique. En ce qui concerne les hommes, sans nier cette influence, que d'ailleurs il est aussi difficile de prouver que de rejeter, je crois que la petite taille des Sardes peut être rapportée plus rationnellement à une influence de race. Pour ce qui regarde les animaux, le même fait peut être attribué à l'insuffisance de nourriture, soit comme qualité, soit comme quantité, et au défaut de soins. En effet, les animaux nés dans l'île vivent en plein air, sans abri, dans des pâturages entourés de murs en pierres sèches ou clos par des haies de figuiers de Barbarie, qu'ils ne peuvent franchir; ils y broutent à l'aise tant que l'herbe abonde; mais dans les temps de sécheresse cet aliment leur manque quelquefois absolument; ils sont alors forcés de se rejeter sur les plantes arborescentes, qui ne sont pas pour eux un nutriment suffisamment réparateur. De là sans doute la petitesse de leur taille et les épidémies qui les déciment.

La grande envergure atteint en moyenne, chez les hommes, 1680 millimètres; elle dépasse donc l'étendue de la taille de 310 millimètres. Chez les femmes, qui semblent avoir une moins grande faculté d'amplexion, ou qui peut-être ne se prêtaient pas volontiers à ce genre de mensuration, la moyenne de la grande envergure n'est que de 1,507 millimètres, c'est-à-dire que celle-ci, au contraire de celle des hommes, est inférieure d'un millimètre à l'étendue de la taille. Le petit nombre de femmes que j'ai mesurées, même en écartant l'observation qui précède, ne me permet pas de poser une conclusion à propos de ce fait.

La mesure du grand empan a, chez la femme, 23 millimètres de moins que chez l'homme, où elle est en moyenne de 206 millimètres, quoique la main de la première se développe complètement pendant la mensuration. Cette différence en moins est uniquement due aux proportions plus faibles de la main féminine, qui jouit d'ailleurs d'une grande souplesse, habituée qu'elle est à des travaux délicats.

La chevelure des Sardes, hommes et femmes, est épaisse et noire : 67.7 p. o/o ont la teinte 48; 23.4 p. o/o la teinte 41, et 9.3 p. o/o la teinte 36. La barbe, plus ou moins épaisse, varie de la teinte 48 à la teinte 36; sa teinte la plus commune est celle du n° 41. Leurs yeux sont bruns, variant des teintes 1 à 5; ce dernier numéro est de beaucoup le moins fréquent; 79 p. o/o présentent les teintes moyennes de 2 à 4; ils sont grands, fendus horizontalement et surmontés de sourcils noirs, légèrement arqués et bien dessinés. Leur front est droit, avec des bosses frontales modérément développées; en moyenne, sa hauteur prise de l'ophrion à la racine des cheveux, qui d'ailleurs descend assez bas, est de 47 millimètres, pour les hommes comme pour les femmes. Leur visage est ovale, leurs pommettes sont peu saillantes. Cependant le comte della Marmora dit que les habitants de la province de Cagliari ont le visage plus arrondi et les pommettes plus saillantes que ceux des environs de Sassari, dont la figure est plus allongée et le nez plus aquilin. Mes observations ne confirment pas cette appréciation de l'honorable écrivain sur la forme du visage et sur celle du nez, car elles n'indiquent de nez aquilin que 4 fois sur 100. En effet, j'ai trouvé que le nez est droit, leptorrhinien 76.7 fois sur 100 chez les hommes, 75 fois sur 100 chez les femmes; quelquefois il est retroussé (hommes, 9.3 fois

sur 100; femmes, 25 fois sur 100); il est abaissé ou busqué un égal nombre de fois chez les hommes, soit 4.6 p. 0/0.

La bouche est de moyenne grandeur, plus souvent petite que grande; les lèvres sont le plus souvent moyennes (hommes, 59.3 p. 0/0; femmes, 50 p. 0/0); elles sont grosses 24 fois sur 100 chez les hommes, 41.6 fois sur 100 chez les femmes; elles sont droites : chez les hommes, 84 fois sur 100; chez les femmes, 83.3 sur 100; et renversées : chez les hommes, 15.1 fois sur 100; chez les femmes, 16.6 fois sur 100.

Sur les 98 Sardes vivants que j'ai mesurés (86 hommes et 12 femmes), j'ai trouvé :

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Dolichocéphales	30	5	35
Sous-dolichocéphales	28	3	31
Mésaticéphales	14	1	15
Sous-brachycéphales	12	1	13
Brachycéphales	2	2	4
TOTAUX	86	12	98

qui, classés d'après l'arrondissement auquel ressortit le lieu de leur naissance, se répartissent comme il est dit au tableau n° 6.

Il en résulte que, sur 100 individus des deux sexes, on compte actuellement :

	Dolichocéphales vrais.	Sous-dolichocéphales.	Mésaticéphales.	Sous-brachycéphales.	Brachycéphales.
Dans la province de Sassari	38.6	28.9	19.1	9.2	3.94
Dans celle de Cagliari	36.3	27.2	0.0	22.7	4.54

De l'examen des tableaux n°s 6 et 7, Monsieur le Ministre, il résulte clairement que la céphalométrie confirme ce qui avait été démontré par la craniométrie, à savoir, que la *dolichocéphalie est le caractère général de la population sarde*.

Ce résultat sera mis en plus grande évidence si je réunis à mes collections la collection du professeur Zanetti, qui comprend 28 crânes, dont l'indice céphalique moyen est 72.15, et 12 crânes que j'ai mesurés au Muséum du Jardin des plantes de Paris, qui font partie de ceux que M. Pruner bey a donnés à cet établissement, et qui ont pour indice céphalique moyen 75.41.

La réunion de ces groupes élèverait le nombre des sujets mesurés, vivants ou morts, à 185, dont 131 dolichocéphales ou

sous-dolichocéphales (66 vivants et 85 crânes), 17 mésaticéphales (15 vivants et 2 crânes) et 17 brachycéphales ou sous-brachycéphales vivants.

D'où il suit que les dolichocéphales et les sous-dolichocéphales réunis constituent les 81.6 centièmes de la masse, et que l'ensemble des mésaticéphales, des sous-brachycéphales et des brachycéphales, en tout 34, n'en forme que les 17.3 centièmes.

Je ferai remarquer qu'on ne compte que 2 mésaticéphales parmi les crânes, tandis que les vivants ont fourni un ensemble de 32 sujets mésaticéphales, sous-brachycéphales et brachycéphales. Quant à ces derniers, le nombre en est très faible; on n'en compte que quatre : un homme et une femme d'Alghero, une femme d'Ozieri et un homme de Neoneli. Or ni les uns ni les autres ne dépassent les limites inférieures de la brachycéphalie, puisque l'indice le plus élevé qu'ils présentent est seulement de 84.7.

J'ai constaté des cas de sous-brachycéphalie dans tous les arrondissements, sauf dans celui de Lanusei, qui fait partie de la Barbargie. A cet égard, on peut consulter le tableau n° 6.

Quant à la dolichocéphalie, on l'observe partout; mais elle est bien plus marquée dans les contrées centrales et montagneuses de l'île que sur le littoral. La Barbargie, par exemple, se distingue entre toutes sous ce rapport. Ainsi j'ai appris de MM. les colonels des carabiniers et des bersagliers sardes que, pour les soldats nés dans la Barbargie, ils sont obligés de faire confectionner exprès des coiffures très allongées d'avant en arrière. En effet, deux carabiniers originaires d'Aritzo et de Tonara dans l'arrondissement de Lanusei (Barbargie), et que j'ai mesurés à Cagliari, avaient pour diamètre antéro-postérieur, l'un, 212 millimètres; l'autre, 204; le diamètre transversal maximum était, chez le premier, de 138 millimètres, et, chez le second, de 152. Les indices céphaliques étaient par conséquent 64.9 pour le premier de ces deux hommes et 74.5 pour le second.

A ce propos, je ferai remarquer que c'est dans la Barbargie, sur le cours du Flumendoso, que les Grecs et les Troyens s'étaient établis à leur arrivée en Sardaigne.

C'est donc avec juste raison que, faisant application de ce qui précède à la population sarde tout entière, je conclus qu'en Sardaigne la dolichocéphalie est la règle commune et la brachycéphalie l'exception.

N° 6.

ARRONDISSEMENTS.	DOLICHOCÉPHALES VRAIS.		SOUS-DOLICHOCÉPHALES.		MÉSATICÉPHALES.		SOUS-BRACHYCÉPHALES.		BRACHYCÉPHALES.		TOTAL.
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
CAPO OU PROVINCE DE SASSARI.											
Sassari.............	5	1	5	1	5	1	2	//	//	//	20
Alghero.............	6	2	7	1	2	//	1	//	1	1	21
Ozieri..............	3	2	3	//	2	//	1	//	//	1	12
Tempio..............	2	//	4	//	2	//	1	//	//	//	9
Nuoro...............	6	//	3	//	3	//	2	//	//	//	14
CAPO DE CAGLIARI.											
Cagliari............	1	//	1	//	//	//	1	//	//	//	3
Oristano............	5	//	1	//	//	//	3	1	1	//	11
Iglesias............	//	//	3	1	//	//	1	//	//	//	5
Lanusei.............	2	//	1	//	//	//	//	//	//	//	3
TOTAUX.....	30	5	28	3	14	1	12	1	2	2	98

IMPRIMERIE NATIONALE.

N° 7. — TABLEAU PRÉSENTANT LES 98 SARDES VIVANTS RAN

ARRONDISSEMENTS.	INDI						
	Au-dessous de 70.	70	71	72	73	74	7
Sassari	65.0	//	//	72.7	73.6	74.7	75
	69.9	//	//	//	//	74.7	75
	//	//	//	//	//	//	//
	//	- //	//	//	//	//	//
Alghero	68.5	70.3	//	72.3	73.9	74.4	75
	//	//	//	//	//	74.5	75
	//	//	//	//	//	74.2	//
	//	//	//	//	//	74.0	//
	//	//	//	//	//	//	//
Ozieri	//	//	71.7	//	73.6	74.4	75
	//	//	//	//	73.6	//	//
	//	//	//	//	73.2	//	//
	//	//	//	//	//	//	//
Tempio	//	//	//	//	//	74.8	75
	//	//	//	//	//	74.7	75
	//	//	//	//	//	//	//
Nuoro	//	//	71.4	72.0	//	74.1	75
	//	//	//	72.0	73.7	//	75
	//	//	//	//	73.6	//	75
	//	//	//	//	//	//	//
Cagliari	//	//	//	72.1	//	//	75
	//	//	//	//	//	//	//
	//	//	//	//	//	//	//
Oristano	//	//	71.2	72.9	73.1	74.7	//
	//	//	//	72.9	//	//	//
	//	//	//	//	//	//	//
Iglesias	//	//	//	//	//	//	75
	//	//	//	//	//	//	//
	//	//	//	//	//	//	//
	//	//	//	//	//	//	//
Lanusei	64.9	//	//	//	//	74.5	//
NOMBRE des individus...	4	1	3	7	8	12	1

ÉRIES D'INDICES CÉPHALIQUES ET PAR ARRONDISSEMENTS.

ALIQUES.

76	77	78	79	80	81	82	83	84
76.1	77.0	78.0	79.1	"	81.5	"	"	"
76.5	77.1	78.9	79.2	"	81.4	"	"	"
"	77.77	78.9	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
76.8	77.6	78.4	79.1	80.3	"	"	83.5	84.7
76.8	77.1	"	"	"	"	"	"	"
76.9	77.4	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
76.5	77.3	"	79.6	"	81.1	"	"	84.7
"	"	"	79.5	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
76.3	77.6	78.8	"	"	81.7	"	"	"
"	"	78.1	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	79.8	"	81.5	"	83.3	"
"	"	78.4	79.1	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	82.9	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	77.1	"	"	80.2	"	82.3	83.3	"
"	"	"	"	"	"	"	83.6	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	77.0	"	"	80.4	"	"	83.1	"
"	77.3	"	"	"	"	"	"	"
"	77.3	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
76.0	"	"	"	"	"	"	"	"
8	12	7	7	3	5	2	5	2

Le classement adopté dans le tableau d'autre part m'a permis de rectifier quelques erreurs qui s'étaient glissées dans ma dernière communication à la Société d'anthropologie de Paris. C'est pourquoi le dénombrement des dolichocéphales et des brachycéphales n'y est pas semblable à ce dernier classement, qui est seul exact, et dont le résumé a été donné précédemment.

Les autres mensurations céphalométriques sur les vivants m'ont fourni les moyennes suivantes : la circonférence horizontale du crâne mesure 544 millimètres chez les hommes, et 539 chez les femmes ; différence en moins chez celles-ci, 15 millimètres ; la projection postérieure du crâne, 99^{mm} 1 chez les hommes, et 90^{mm} 9 chez les femmes ; la différence que présentent celles-ci est en rapport avec la différence que l'on remarque entre le diamètre antéro-postérieur du crâne de l'homme et celui du crâne de la femme sarde.

Population. — Au temps des Romains, la population de la Sardaigne s'élevait à 1,200,000 âmes ; aujourd'hui, elle est à peine de 600,000. Comme l'île a 24,250 kilomètres carrés, il s'ensuit qu'elle n'a environ que 24 habitants par kilomètre carré. Cette population est très inégalement répartie entre 371 communes, parmi lesquelles on compte 7 villes de 5,000 à 10,000 âmes, une de 25,000 et une de 30,000 ; 69 villages ont moins de 500 âmes, 102 en ont de 500 à 1,000 ; 113 de 1,000 à 2,000 ; 55 de 2,000 à 3,000 ; enfin 23 de 3,000 à 5,000.

On peut diviser cette population en urbaine et villageoise et en population pastorale. Il n'existe pas en Sardaigne de population rurale proprement dite ; les populations y sont agglomérées de manière à constituer des villages ou des villes, ce qui laisse nécessairement entre les unes et les autres de grands espaces inhabités qui n'offriraient à la vue que de vastes solitudes si l'on n'y apercevait de temps en temps un berger et son troupeau ou une *tanca*, c'est-à-dire une pâture close de murs en pierres sèches où paissent, sans surveillant, des chevaux et des bêtes à cornes.

La population urbaine est composée en majorité d'oisifs, d'ecclésiastiques, puis d'hommes adonnés aux professions libérales, de commerçants, d'ouvriers et de petits cultivateurs ; les villageois sont à peu près tous cultivateurs. Les pâtres n'ont d'autre habitation que la grotte ou la cabane. La photographie ci-jointe, qui

représente les ouvertures des grottes de Rebeccu, donne une idée de ce que sont ces refuges. (Pl. IV.)

Le nombre des familles est, à peu de chose près, de 140,000; chacune se compose en moyenne de 4.24 membres.

Sur 100 habitants, on compte 50.34 hommes et 49.66 femmes. Il naît 107 garçons pour 100 filles; sur 100 naissances, il y en a 2.4 illégitimes. C'est moins que partout ailleurs.

Observations générales. — Les Sardes offrent en général l'apparence de la santé. Cette apparence se rencontre même chez les habitants des lieux qui passent pour insalubres ou chez ceux qui vivent dans un état voisin de la misère. Parmi eux, les exemples d'une grande longévité ne sont pas rares. « On voit, dit le comte della Marmora, soit dans les villes, soit dans les campagnes, des octogénaires marchant sans l'aide d'un bâton. » Je me rappelle, en effet, avoir observé quelques cas de robuste longévité, par exemple à Castel-Sardo, où un octogénaire m'a servi de guide à travers des sentiers sinueux et escarpés, pour me conduire sur les ruines élevées de l'ancien château fort de ce pays.

Malgré leur petite stature, les Sardes ont le corps svelte et bien proportionné; leur taille est fine et leurs membres sont déliés, quoique musculeux et forts. Les femmes sont généralement belles et bien faites; elles conservent, dit-on, longtemps leur fraîcheur; elles sont nubiles entre 14 et 16 ans.

Les hommes sont durs à la fatigue; ils sont bons marcheurs et excellents cavaliers, étant habitués dès leur enfance à monter à cheval. J'ai rencontré plusieurs fois, pendant mon séjour à Sassari, deux enfants allant seuls à la campagne, montés sur le même cheval; le plus jeune pouvait avoir 4 ans; il était porté en croupe et ceignait de ses deux bras la taille de son aîné, qui avait tout au plus 8 ans et qui néanmoins guidait fort bien le cheval. Il était vraiment curieux de voir combien ce petit groupe paraissait solidement assis sur sa monture.

Les femmes sont également fortes et résistent bien à la fatigue. J'ai vu, par exemple, celles de Sorso apporter sur leur tête, à Sassari, c'est-à-dire d'une distance d'un myriamètre environ, qu'elles parcouraient pieds nus, des fardeaux, de grandes corbeilles en jonc confectionnées par elles. J'ai vu encore celles d'Oristano, marchant aussi pieds nus, aller à peu près à 2 kilo-

mètres de la ville puiser dans le Tirso de l'eau, dont elles emplissaient de grandes amphores en terre qu'elles rapportaient sur leur tête; et les femmes de Castel-Sardo, après un assez long trajet, la tête également chargée d'une lourde amphore pleine d'eau, être obligées, de plus que les précédentes, au retour de la fontaine, d'escalader le haut rocher au sommet duquel la ville est assise, ce qu'elles faisaient d'un pas alerte et sans paraître essoufflées.

Si, au point de vue physique, les diverses classes de la population sarde ont beaucoup de traits communs, elles présentent sur quelques points, en ce qui concerne le moral, des différences sensibles. Celles-ci sont en rapport avec le milieu dans lequel vit chacune de ces classes et avec le défaut plus ou moins absolu d'instruction auquel quelques-unes d'entre elles ont été condamnées jusqu'ici, soit par leur éloignement des centres de population, soit par leur nonchalance naturelle. Il ne peut y avoir, en effet, de similitude complète entre des gens dont les uns habitent, dans les villes, des appartements vastes et richement meublés, ont des relations nombreuses, fréquentent les cercles et les théâtres, et dont les autres vivent dans de pauvres logis ou même dans des grottes, couchent sur la dure et ont l'esprit, en raison même de leur mode d'existence, plutôt porté à la contemplation que disposé aux entreprises commerciales.

Je parlerai d'abord des points de ressemblance morale qui existent entre les diverses classes des indigènes sardes.

Chez toutes, on a signalé une insouciance plus ou moins prononcée de l'avenir (« I Sardi sono poco curanti dell' avenire, » a dit le père Napoli, écrivain sarde); une grande légèreté de caractère, un fonds de paresse et de nonchalance, un grand amour des plaisirs, en particulier de ceux de la table, de la chasse et de la danse; un caractère jaloux et ne sachant pas pardonner une offense. En revanche, les Sardes sont fiers et indépendants; dans la vie ordinaire, ils sont sobres. Suivant les circonstances, ils sont opiniâtres, persévérants et laborieux; ils sont doux et hospitaliers. « Ils ont, dit Azuni, l'esprit vif et pénétrant, très propre à l'étude des sciences et des arts, enthousiaste et porté vers le merveilleux. »

Leur vanité nationale est grande, il est vrai; mais elle trouve son excuse dans leur vif amour de la patrie.

Voici maintenant, les traits distinctifs de chacune des principales classes.

La noblesse, dit-on, affecte en général l'air altier et le ton emphatique; elle se montre souvent très infatuée du nombre et des mérites de ses aïeux; mais elle rachète cette petite vanité par beaucoup de bravoure et de désintéressement. « Les nobles sardes, dit M. Boullier, sont désintéressés jusqu'à l'insouciance, avides de plaisirs, braves comme le Cid et orgueilleux comme lui. » Pour mon compte, j'ai eu plusieurs occasions d'observer qu'on trouve chez eux bon accueil et excellents rapports. Il est sorti de leurs rangs, à toutes les époques, des orateurs éloquents, des guerriers, des historiens, des magistrats et des diplomates éminents. Ceux qui ont de la fortune se distinguent par leur luxe intérieur.

L'élite de la bourgeoisie a donné des preuves de semblables aptitudes; elle a fourni, comme la noblesse sarde, des hommes remarquables soit dans le parlement, la magistrature et l'armée, soit dans les lettres et les sciences. C'est dans la bourgeoisie que le commerce et la banque se recrutent habituellement.

Le peuple est en général également bien doué; mais, comme il n'a reçu aucune instruction, comme en général il est *inalfabetto*, c'est-à-dire qu'il ne connaît même pas les lettres de l'alphabet, il se montre superstitieux, passionné, violent et vindicatif, tout en étant d'ordinaire doux, nonchalant, hospitalier et attaché à ses maîtres.

La nonchalance des Sardes est due certainement à la nature du climat sous lequel ils vivent; elle s'explique d'ailleurs par leur sobriété et par la fertilité de leur sol, qui leur permet de satisfaire leurs besoins presque sans travail.

Quant à l'hospitalité, c'est une vertu naturelle chez eux, car elle est pratiquée, même par les plus pauvres, avec un empressement remarquable. Le trait suivant fera connaître leurs dispositions à cet égard. Un ingénieur étranger me racontait que, fatigué par une longue course à cheval à travers bois et montagnes et pressé par la faim, il s'arrêta devant la première maison qu'il rencontra et demanda *à acheter du pain*. « Nous ne vendons pas de pain, » lui répondit-on. Plus loin, il adressa semblable demande aux habitants d'une autre maison, et il lui fut fait pareille réponse. Cette identité de langage lui donna à réfléchir. « Mais si vous ne vendez pas de pain, dit-il, vous en donnez peut être? J'ai faim. » Aussitôt

et avec le plus vif empressement on lui donna de quoi satisfaire amplement sa faim.

Pour moi, j'ai pu en plusieurs circonstances apprécier l'étendue du caractère affable et hospitalier des Sardes, particulièrement à Sassari, à Bonorva, à Castel-Sardo, à Oristano et à Cagliari, et, si je ne craignais de blesser leur modestie, je citerais ici les noms de ceux qui m'ont accueilli si amicalement.

Les femmes ont la réputation d'être sages et vertueuses. A ce sujet, Azuni s'exprime ainsi : « Elles sont sages, fidèles et constantes en amour, mais elles sont jalouses à l'excès. » (Il me semble que les hommes ne leur cèdent rien sous le rapport de la jalousie. La preuve en est dans les nombreux cas de *vendetta*, qui ont presque toujours eu pour cause la jalousie.) Elles aiment le luxe de la toilette.

En ce qui concerne les aptitudes et le goût des Sardes pour l'étude des sciences et des lettres, attestés par plusieurs auteurs recommandables, je pourrais, à l'exemple de ceux-ci, pour confirmer la réalité de ce goût et de ces aptitudes, rappeler les noms des habitants de cette île qui se sont distingués dans différentes carrières. Mais cela m'entraînerait trop loin. Qu'il me suffise de citer le *Dictionnaire biographique des hommes illustres de la Sardaigne*, par Pascal Tola, ouvrage qui renferme 858 biographies. Je parlerai néanmoins de l'ancienne institution des *majoli*, qui offre l'exemple du sacrifice volontaire de la liberté et de la dignité personnelles fait au désir de s'instruire. On appelait *majoli* des fils de paysans qui, entraînés par le besoin d'apprendre, mais ne pouvant subvenir aux frais de leur instruction, se plaçaient dans les familles nobles comme domestiques. Ils ne recevaient pas de gages, ils étaient simplement logés et nourris; mais leurs maîtres leur laissaient en échange, chaque jour, le temps nécessaire pour suivre les cours de l'université et travailler en particulier. Lorsque l'instruction acquise par eux était suffisante, ils quittaient leurs habits de paysan et devenaient secrétaires ou précepteurs des enfants de leurs maîtres, ou bien ils entraient dans les carrières libérales ou dans le clergé, aux premiers rangs duquel se sont élevés d'anciens *majoli*. Peut-on se refuser à voir dans les succès obtenus par ces jeunes paysans la preuve irrécusable que la race sarde est apte au progrès et que, pour l'y faire arriver, il ne faut que lui fournir les moyens de s'instruire?

En passant, je rappellerai qu'il existe quelque chose de semblable

à Athènes, où un certain nombre de jeunes gens pauvres, afin de pouvoir, durant le jour, suivre les cours des universités, emploient une moitié de la nuit à quelque travail manuel, ou se font domestiques ou cochers pendant tout le temps nécessaire à l'obtention de leur diplôme de légiste ou de médecin. (E. Reclus.)

Je ne quitterai pas ce sujet, Monsieur le Ministre, sans rappeler qu'Azuni et della Marmora ont affirmé que les Sardes sont doués de l'esprit poétique, et que, pour en donner la preuve, ils ont parlé de ces paysans illettrés qui, dans les réunions de famille ou dans les fêtes villageoises, improvisent des chants ayant pour sujet les circonstances présentes. Si j'en crois ce qui m'a été dit à cet égard, la preuve serait mal choisie, car ces improvisations n'ont aucun mérite et roulent toujours sur le même thème. M. Auguste Boullier a fait plus : il a publié un volume dans lequel il a réuni un grand nombre de poésies en langue sarde, émanant d'indigènes vraiment dignes du nom de poètes. L'étude de ce livre permettra aux connaisseurs d'apprécier le mérite des auteurs et la richesse de l'idiome sarde, pour lequel M. Boullier dit professer une estime méritée. Au reste, voici un sonnet sarde que j'ai extrait d'un journal du pays (*Il Presente della Sardegna*, Cagliari, 18 février 1882). Ce sonnet a été composé, vers le milieu du XVIIIe siècle, par le poète sarde Madao. Il a pour sujet *La fragilité de la beauté humaine*. Je le cite, parce que, dans ce court spécimen, il est possible d'apprécier les nombreux rapports qui existent entre la langue sarde et la langue latine.

BELLEZZA UMANA.

De sa rosa impares humana bellesa
Tantu presumida, superba et altera :
In ipsa ti mira in ipsa considera
De bellas retractu, figura e primisa.
O Cantu innamorat cun sa gentilesa
Su tempus chi durat una rosa vera!
Ipsa sola regnat in sa primavera
Inter sos flores una pompa e grandesa.
Però o disingannu pro dogn'hermosura!
Sa bella reina mudamenti narat,
Chi, o bellesa umana, sed de pagu dura.
Sa caduca sua purpura e cultura
Su breve regnare florida imparat
Ch'*has in d'una die pompa et sepultura.*

Voici la traduction :

BEAUTÉ HUMAINE.

Que la rose te serve de leçon, ô beauté humaine si orgueilleuse, superbe et hautaine : en elle, contemple-toi; considère-la comme le portrait, la figure et l'image des belles. Tout le temps que dure une vraie rose, combien elle charme par sa beauté! Seule, elle règne dans le printemps, au milieu des fleurs, avec pompe et noblesse. Malgré cela, ô désillusions pour toute beauté! la belle reine dit dans son muet langage : Ah! beauté humaine, que tu es de peu de durée!

Sa pourpre périssable et sa beauté, son court royaume fleuri t'enseignent que tu as en un jour et pompe et sépulture.

Sonnet composé en 1385 par Torbeno Falliti en l'honneur d'Éléonore d'Arborée.

O magnifica figia de Marianu
Chi supra su cavallu plus valenti
Et stringendo sa lanza in issa manu
In mesu de sa guerra plus ardenti
Binchidu has su forti capitanu
Atterandos soldados et sa genti
Cum forza et valore sopra humanu
Abbatida et presida vilimenti;
Cum tantu istrage e dannu simigianti
Su minisprexiu has bene vindicadu
Fattu.a s'ambaxiatori dannu Fanti.
Si sa lionissa tantu hat operadu
Cantu esserit plus forti e triumphanti
Si haverit su Leoni a issu ladu!

Voici la traduction :

O magnifique fille de Marian, qui, montée sur le cheval le plus gaillard et la lance serrée au poing, au milieu de la mêlée la plus ardente, as vaincu le vaillant capitaine, as abattu les soldats, et, avec une valeur surhumaine, as fait prisonniers les gens consternés et avilis; avec tant de carnage et tant de dommage (porté à l'ennemi), tu tiras une digne vengeance de l'outrage fait à ton messager don Fanti. Si la lionne a fait de tels prodiges, combien elle aurait été plus vaillante et triomphante si elle eût eu le lion à ses côtés! (Della Marmora, *Itinéraire*, t. I, p. 542.)

L'institut musical créé depuis peu à Sassari par le maestro Capena, auteur d'œuvres très applaudies, telles que *David Rizzio*,

I Pezzenti et *Ricardo III*, montre clairement ce que l'on peut obtenir de la bonne volonté et de l'intelligence des Sardes en ce genre d'éducation.

Grâce au zèle et à la science de Capena, Sassari possède aujourd'hui une école de musique qui donne d'excellents fruits : un bon concert municipal, un bon orchestre et des chœurs pour le théâtre. En outre, toujours sous la direction du même maestro, il y a de fréquentes réunions musicales, auxquelles prennent part les professeurs et les élèves de l'institut musical et où sont habilement interprétées les œuvres des grands maîtres, par exemple celles de Mendelssohn, de Beethoven, de Haydn, de Schubert, etc. Cette exécution a eu quelquefois pour auditeur le critique d'art du journal *l'Opinione*, M. d'Arcaïs, qui l'a déclarée excellente.

En général, les Sardes sont enclins à la routine; ils y sont attachés sans doute par l'indolence de leur caractère, mais aussi et peut-être par-dessus tout par l'absence absolue de communications avec l'extérieur et par le défaut d'instruction.

Au nombre des très anciennes habitudes qu'ils ont conservées je citerai d'abord leur manière de se vêtir. Au temps de Cicéron, ils portaient, à l'instar des premiers peuples pasteurs, un vêtement composé de peaux de brebis ou de chèvre non tondues et cousues ensemble de manière à former une espèce de surtout sans manches, qui descendait jusqu'aux genoux. Ce vêtement portait le nom de *mastrucca;* aussi les Romains désignaient-ils les Sardes sous le nom de *Sardi mastruccati* ou *Sardi pelliti*. Ils avaient encore d'autres vêtements, comme le *sagum* (la saie ou hoqueton), la *penula* ou casaque sans manches, faite également de peaux de bêtes; le *colobium*, espèce de chemise qu'ils portaient directement sur la peau, et la *lacerna*, qui était, comme la *mastrucca*, un vêtement extérieur, mais auquel était attaché un capuchon (*cucullus*); c'était le caban de nos jours.

Eh bien, aujourd'hui, quoique les citadins aient pour la plupart remplacé les peaux de bêtes par les vêtements de laine ou de velours, quoiqu'ils portent la veste ronde, le gilet et le pantalon, cependant les Sardes ont encore en grande majorité pour vêtement extérieur, soit la *mastrucca*, connue maintenant sous le nom de *pelisse* et qui est toujours faite avec des peaux de mouton ou de chèvre, soit l'antique *penula*, composée de peaux tondues et appelée aujourd'hui *collettu*, soit la *lacerna*, qui porte le nom de

gabbano ou *capotto*, et qui n'est autre chose qu'un caban à capuchon, fabriqué avec du drap d'Orbache. Le reste du vêtement se compose d'un gilet à manches fait de drap ou de velours et croisant sur le devant de la poitrine; d'un caleçon de toile, large et descendant au-dessous des genoux; d'une petite jupe plissée, espèce de fustanelle de drap léger, descendant jusqu'à mi-cuisses, et d'une paire de longues guêtres de drap noir, dont l'extrémité supérieure dépasse les genoux et qui sont dépourvues de sous-pieds. Les hommes se couvrent la tête d'un bonnet de drap noir ou rouge ayant la forme de nos bonnets de coton et appelé dans ce pays *berretta*. (P. I, II, III.)

Pendant une grande partie de l'année, de novembre à la fin de mars, les hommes de la partie septentrionale de l'île ou qui habitent les hauts plateaux portent, quand ils sortent, la *mastrucca* ou le caban par-dessus leurs vêtements, et, pour peu que les vents septentrionaux soufflent, ils ramènent par-dessus leur *berretta* le capuchon de leur caban ou un capuchon mobile. A Cagliari, les ouvriers remplacent le capuchon par un mouchoir plié en cravate, qu'ils passent autour de leur tête et par-dessus leur *berretta*, de manière à se couvrir la nuque et les oreilles. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que les Maïnotes et les habitants de Sparte entourent leur tête de la même façon avec un mouchoir, dont les extrémités sont nouées derrière la nuque.

Le *collettu* était encore, paraît-il, au siècle dernier et au commencement de celui-ci, le vêtement habituel des citadins; il était porté principalement par les fonctionnaires et par les étudiants. C'est à tort, suivant M. Gaetano Cara, qu'on l'a abandonné; car, depuis qu'il a été remplacé par d'autres vêtements, la santé générale est moins bonne, et les cas de grande longévité sont plus rares. Cette assertion demande à être vérifiée.

Le costume des femmes sardes n'a plus rien d'antique; quelques-unes de ses parties ont certaines affinités avec le moyen âge; mais les autres ont une origine moderne. Eu égard aux nombreuses variétés qu'il présente dans sa forme, sa richesse, le nombre de ses parties et la diversité de leurs couleurs, il serait difficile d'en donner une description générale; il faudrait décrire en particulier l'habillement féminin adopté dans chaque localité et pour chaque condition sociale, du moins en ce qui concerne les femmes qui ont conservé les anciens costumes; car, dans les villes de Sardaigne,

il ne manque pas de femmes appartenant à la haute société et même à la bourgeoisie qui suivent avec empressement les dernières modes du continent dans tous leurs détails. C'est pourquoi, afin de tourner la difficulté, j'ai pris le parti de rapporter des photographies représentant des femmes de diverses conditions et originaires de différentes localités de la Sardaigne. Mais il est une partie de ce costume qui mérite une mention spéciale, d'abord parce qu'elle a partout la même forme, qu'il n'y a de variable en elle que ses ornements, et parce que cette forme a été conçue, je peux le dire, selon le vœu de la nature. Je veux parler du corset. Il se compose de deux parties égales et similaires (une de droite et une de gauche), réunies par derrière et par devant au moyen de lacets. Par la réunion de ses bords supérieurs, le corset offre en arrière un plastron rigide, qui s'élève depuis la ceinture jusqu'au niveau supérieur des épaules, et dont, à partir des creux axillaires, le bord supérieur s'abaisse de chaque côté suivant une ligne courbe qui descend obliquement, en se portant en avant, jusqu'au dessous des seins; alors, ce bord devient horizontal et va rejoindre, au devant de l'épigastre, celui du côté opposé. La réunion des deux parties antérieures du corset forme une bande souple ayant de 6 à 7 centimètres de hauteur et donnant au corset la solidité dont il a besoin; en conséquence, les seins, non comprimés, sont seulement soutenus par la chemise et le fichu, appliqués au-dessous et fixés contre la base de la poitrine par la partie antérieure du corset. C'est à ces sages dispositions, sans doute, que ces organes acquièrent chez les femmes sardes un développement qui ne se rencontre pas aussi généralement au même degré, pendant la jeunesse, chez les femmes du continent, qui ont adopté depuis longtemps l'usage des corsets compresseurs de la taille et des seins; c'est probablement encore à ce libre développement de leurs seins que les femmes de la Sardaigne doivent d'être réputées bonnes nourrices.

La beauté et l'ampleur des étoffes employées pour la confection des costumes des dames sardes ne constituent pas toute la richesse de leur habillement. Celle-ci est rehaussée par une garniture de nombreux boutons, plus ou moins gros, d'or ou d'argent, sous la forme de globes creux et à jour; la valeur de cette garniture peut s'élever de 250 à 400 et même à 500 francs. Ces boutons sont réunis par paires et se fixent les uns au col de la chemise, les autres aux

manches de la veste. Ces bijoux sont du nombre de ceux qui, dans les familles, se transmettent de la mère à la fille. Ils sont fabriqués en Sardaigne. (Pl. I, II, III.)

L'usage de se couvrir beaucoup la tête est aussi commun chez les femmes que chez les hommes de la Sardaigne; seulement les femmes emploient pour cela des tissus moins épais que ceux qui servent aux hommes, et, un peu de coquetterie aidant, elles mettent un certain art dans la disposition des étoffes avec lesquelles elles enveloppent leur tête et leur cou. Mais la manière de faire et le choix du tissu varient suivant les localités. Ainsi à Ozilo, à Tortoli, à Dorgali et autres lieux, les femmes couvrent leur tête avec de fines mousselines, souvent brochées, quelquefois ornées de dentelles; à Sassari, à Orani, etc., cela se fait avec de simples mouchoirs posés à la fanchon; à Terranova, avec un morceau d'étoffe dont le bord supérieur est froncé de manière à encapuchonner complètement la tête, tandis que le reste du carré retombe sur les épaules et descend au-dessous des bras en enveloppant la poitrine; dans la Barbargie, avec une épaisse et longue capeline épinglée sous le menton et couvrant les épaules et les bras jusqu'aux coudes; à Oristano, on emploie à cet usage un fragment d'étoffe oblong sans couture ni froncis, une espèce de châle, en un mot, que l'on jette négligemment sur la tête et sur le dos et dont le bord pendant à droite est ramené au devant du visage, et cache le nez et la bouche. Cette dernière pratique, familière à toutes les femmes d'Oristano, principalement lorsqu'elles vont puiser de l'eau sur les bords du Tirso, qui sont réputés malsains, leur est inspirée par l'intention d'éviter la respiration du mauvais air. C'est dans le même dessein qu'en Algérie les Arabes de grande tente fixent au devant de leur bouche une portion de leur *haïque*, qu'ils tortillent entre leurs doigts.

Il résulte de ce qui précède que, surtout pendant la saison froide ou venteuse, les hommes et les femmes de la Sardaigne, qu'ils habitent la partie septentrionale de l'île ou les plateaux du centre, se couvrent habituellement d'épais vêtements. Si l'on voulait chercher le motif d'une semblable coutume dans un climat chaud, dont le ciel est notoirement presque toujours serein, on le trouverait dans l'obligation imposée aux habitants, par la nature de ce climat, d'avoir à se garantir tout à la fois contre l'ardeur du soleil et contre la force et la fréquence des vents, afin d'éviter les

fâcheuses conséquences des insolations ou des refroidissements subits. Au reste, une des précautions hygiéniques observées par les Sardes et qui leur a été inspirée, sans doute, par la crainte de ce qu'ils appellent l'intempérie, est de n'aller au dehors qu'une heure après le lever du soleil, et de rentrer une heure avant son coucher.

Cependant, les femmes sardes m'ont paru moins chaudement vêtues que les hommes, et il ne semble pas qu'elles s'en trouvent mal. Cela tient, sans doute, à ce que menant une vie sédentaire, ne travaillant pas au dehors, elles sont moins que les hommes exposées aux vicissitudes atmosphériques, et qu'elles ont moins qu'eux besoin d'une puissante protection contre celles-ci. A ce propos, afin de donner une idée de la différence qui existe entre la vie extérieure des femmes et celle des hommes, je dirai que l'usage, du moins en ce qui concerne la ville de Sassari, interdit aux femmes d'aller au marché; les provisions du ménage s'y font par les hommes ou par les servantes. Pourquoi cet usage? Ne serait-il pas la conséquence du caractère jaloux des hommes? Ce qui tendrait à confirmer cette hypothèse, c'est le soin avec lequel les femmes s'abstiennent de paraître dans les réunions d'hommes.

S'ils ont conservé l'habillement de leurs ancêtres, en y faisant subir, il est vrai, quelques légères modifications ou additions, les Sardes actuels en ont aussi gardé le principal outillage. Ainsi, la charrue dont ils se servent est l'araire des anciens Grecs et des anciens Romains; leur char actuel à bœufs avec ses roues pleines, lourdes et basses, ne diffère pas de celui des anciens Romains. (Voir la planche n° IV.)

Avec de pareils instruments de travail, on ne fait pas de bonne besogne; la terre n'est pas assez profondément retournée, et les transports s'effectuent avec difficulté et lenteur. Aussi ce mauvais outillage est une des principales causes qui font que l'agriculture ne progresse pas en Sardaigne. Au nombre des autres causes qui s'opposent au progrès agricole, il faut compter au premier rang le défaut absolu de fourrages et d'engrais résultant du mode d'élevage des chevaux et des bestiaux, défaut qu'entretient l'indolence des habitants.

Le moulin à farine usité encore dans les petits ménages est également un instrument primitif, conservé à travers la succes-

sion des siècles. Il se compose tout simplement de deux petites meules de pierre, reposant sur un socle, superposées l'une à l'autre et dont la plus élevée est mise en rotation au moyen d'un arbre, à la manivelle duquel un petit âne est attaché. Le moulin et son moteur sont l'un et l'autre si peu volumineux, que le tout occupe seulement le milieu de la petite chambre dans laquelle il fonctionne et où se trouvent encore quelques autres meubles. Dans la plupart de ces petits ménages, le pain est préparé et cuit à domicile. En général, et surtout dans les villes, il est très blanc et très bien levé, ce à quoi les Sardes tiennent beaucoup. Cependant, dans certaines provinces, les habitants se montrent moins difficiles à cet égard, car le pain y est préparé avec de la farine d'orge, et même, dans l'arrondissement d'Ogliastra, il est fait avec des glands doux.

En général, chaque ménage possède un métier à tisser, d'une organisation aussi simple que primitive. C'est avec cet instrument que les femmes sardes tissent leur toile et un certain drap de laine nommé *furesi* ou *orbache,* fort estimé dans le pays, et qu'elles teignent elles-mêmes en noir. Cette opération se fait le plus simplement du monde : je peux l'attester, ayant assisté, dans une des rues d'Ozieri, à une cuisson de plantes tinctoriales exécutée en plein air, dans une grande marmite, par une habitante de la ville. Je dois dire que cette teinture, à laquelle déjà, sans doute, des mordants avaient été ajoutés, présentait un bel aspect noir et brillant. Il paraît cependant que toutes les femmes qui tissent le drap d'orbache ne savent pas préparer la teinture.

Dans la Barbargie, les habitants fabriquent, avec un semblable métier, des toiles de lin et de chanvre, dont il se fait un grand commerce intérieur et extérieur.

A Fonni, qui est la capitale de la Barbargie Ollalai, on fait des tapis communs, des couvertures de lit et des toiles de ménage qui sont colportés dans toute l'île.

Les habitants de Milis excellent dans la fabrication des nattes en roseaux de grandes dimensions, avec lesquelles les *contadini* couvrent leurs charrettes.

Cagliari est renommée pour la fabrication des pâtes alimentaires et pour l'excellence de son orfèvrerie.

Tout un quartier d'Oristano est composé de petites maisonnettes dans lesquelles les habitants sont occupés à la fabrication

de la poterie commune. Cette fabrication est considérable. L'activité surprenante que ces potiers déploient pendant leur travail forme un contraste frappant avec l'indolence habituelle aux autres Sardes.

Un Sarde a-t-il besoin d'un morceau de ficelle, il l'a bientôt fabriqué avec quelques brins de petit jonc réunis en faisceau, qu'il fixe, par une extrémité, entre ses genoux comme dans un étau, tandis qu'il les tord en les roulant fortement entre ses deux mains; si c'est une grosse corde qu'il lui faut, une corde pour attacher ses bœufs ou pour lier de pesants fardeaux, il prend des joncs plus forts et sait fort bien se tirer d'embarras. Là où les joncs et les roseaux sont abondants, les Sardes fabriquent avec les premiers des corbeilles, et avec les seconds des paniers de différentes grandeurs, que les femmes vont porter dans les marchés des villes voisines.

Les pâtres confectionnent, pour leur usage, avec des bandes de liège dont les dimensions varient suivant le besoin, des seaux de différentes grandeurs pour la conservation ou la traite du lait. Ces seaux sont pourvus d'un couvercle et d'une anse : celle-ci est fixée à une bande de frêne qui enserre le bord supérieur du seau et le consolide. Toutes les pièces qui composent ces vases sont solidement assemblées au moyen de coins de bois; ces seaux sont parfaitement étanches.

Ce sont encore les pâtres de Siniscola, de Milis et d'autres localités qui fabriquent la *launedda*, cet instrument de musique champêtre qui rappelle les *tibiæ impares* des anciens, car il est également formé de trois roseaux, de calibres différents, pourvus d'anches et de trous, et donnant l'accord. C'est aux sons de cet instrument que s'exécutent, durant les fêtes publiques ou privées, les danses sardes connues sous le nom de *ballu tondu* (le bal en rond).

J'ai donné au musée du Trocadéro plusieurs échantillons de ces diverses fabrications.

A Illorai, sur les bords du Tirso, à côté d'un amas de pyrites, existe un banc de stéatite ou silicate d'alumine hydraté, appelé vulgairement *pierre de lard, pierre ollaire,* que les paysans du lieu travaillent au couteau. Ils en font des pipes, des écritoires, des bonshommes et des statuettes de saints, ou encore des pots qui résistent au feu.

Si j'ai insisté sur ces détails, auxquels j'en aurais pu ajouter beaucoup d'autres, c'est, Monsieur le Ministre, afin de prouver l'aptitude des Sardes à se suffire à eux-mêmes, à pourvoir seuls à leurs besoins usuels sans être obligés de recourir à autrui. Cette exposition m'a paru d'autant plus nécessaire, qu'à l'exception des fabriques de poterie de Derimomanno et d'Oristano, il n'y a pas, que je sache, en Sardaigne, de grande industrie exploitée par des Sardes. Toutes celles qui sont en activité, comme les mines d'Iglesias, les salines de Cagliari, les tanneries de Sassari, la pêche du thon et du corail, etc., sont dirigées par des étrangers. On pourrait en conclure que les Sardes ne sont pas ingénieux; j'ai voulu démontrer le contraire et prouver que ce n'est pas l'esprit qui leur manque, mais le capital et l'instruction. Qu'on leur fournisse l'un et l'autre, et ils entreront dans le progrès général.

A l'un de ces points de vue, voilà où ils en sont. Sous le rapport de l'instruction, la Sardaigne occupe le dernier rang parmi les provinces italiennes; en effet, l'instruction y est si peu répandue, que, dans l'avant-dernier recensement, on constatait que, sur 1,000 habitants, 911.73 ne savent ni lire ni écrire; que l'instruction est moins répandue chez les femmes que chez les hommes, puisque, sur 1,000 femmes, on en rencontre 951.72 ne sachant pas lire, et que, sur ce même nombre d'hommes, il n'y a que 872.26 individus dans la même ignorance.

La proportion des enfants qui suivent les écoles, sur une population de 588,064 habitants, était seulement alors de 3.08 p. o/o.

« Si encore, disait, en 1865, M. Boullier, les 8 ou 9 p. o/o des personnes qui en Sardaigne savent lire lisaient; mais elles ne lisent pas : elles n'ont ni livres, ni le goût de la lecture. » Le même auteur ajoutait : « Il n'y a dans les campagnes que des paysans; on boit, on mange, on chasse, on ne lit pas, et cette oisiveté intellectuelle est d'autant plus profonde que les classes riches la partagent dans une certaine mesure avec les classes laborieuses. Entre nobles et vilains, il y a, sous ce rapport, une grande égalité. Les boutiques des libraires sont mal fournies; les bibliothèques publiques pauvres en ouvrages modernes et peu fréquentées. On veut jouir; on n'aime point à travailler. Toutefois, le mal est loin d'être sans remède. Il diminue chaque jour. Il guérira d'autant plus facilement qu'il est la conséquence d'une organisation sociale

vicieuse et qu'il *ne tient point aux défauts de la race. Il est impossible d'en trouver une qui ait l'esprit plus ouvert, la conception plus prompte, un sentiment plus vif et plus poétique de la nature. Que la société n'y mette plus obstacle, elle sortira peu à peu de sa longue somnolence, et l'ardeur de connaître ne lui manquera pas.* » Je suis heureux de pouvoir confirmer de nouveau, par une citation empruntée à un écrivain aussi distingué que M. A. Boullier, mon opinion sur les heureuses aptitudes des Sardes, aptitudes qui avaient été contestées par un de mes collègues de la Société d'anthropologie.

L'état civil chez les Sardes est régi par la loi italienne, qui diffère peu de la nôtre. Mais l'application de cette loi n'est pas partout commode, à cause de la difficulté des communications dans certaines parties du territoire sarde. Ainsi, par exemple, les déclarations de naissance ne se font pas toujours régulièrement; il s'ensuit que certains Sardes, de même que beaucoup d'Arabes, ne connaissent pas leur âge. Pour mon compte, j'en ai rencontré plusieurs incapables de me dire la date de leur naissance. Je n'ai rien de particulier à dire relativement à la célébration civile ou religieuse des mariages, qui ressemble beaucoup à celle qui a lieu chez nous. Mais je crois qu'on n'apprendra pas sans intérêt de quelle façon toute pastorale se fait une demande en mariage dans les provinces de Nuoro, d'Ozieri, de la Gallura et de la Barbargie.

Celui qui doit faire la demande, soit le père du jeune homme, se présente devant le chef de la famille à laquelle il va proposer une alliance. A peine introduit, il s'exprime à peu près en ces termes : « Une de mes brebis s'est égarée; j'ai lieu de croire qu'elle s'est réfugiée parmi les vôtres. Voulez-vous me permettre de m'en assurer? Alors, le chef de famille ainsi interpellé fait passer successivement devant le visiteur toutes les femmes de son logis, en commençant par les plus vieilles. Tant qu'il ne voit pas celle qu'il convoite, le postulant fait un signe de tête négatif en disant : « Ce n'est pas elle. » Mais aussitôt que paraît celle qui est l'objet de ses vœux : « Ah! voici, s'écrie-t-il, celle que je cherche; donnez-la-moi. » Si la demande est agréée, on s'occupe incontinent des accords; puis, quelque temps après, en présence des principaux membres des deux familles, on procède solennellement aux fiançailles, qui permettent aux deux jeunes gens de vivre maritalement, en attendant la consécration du mariage, laquelle en général n'a lieu qu'un ou deux ans plus tard. Cet usage date, à ce

qu'il paraît, du temps de la féodalité; il a eu pour origine le désir bien naturel de se soustraire à l'abominable droit du seigneur. En cette circonstance, les Sardes se sont montrés gens bien avisés. Quant à l'abandon de l'un des fiancés par l'autre, il est d'autant moins à craindre que, d'une part, il est réprouvé par l'usage, et que, d'autre part, il entraînerait fatalement une *vendetta*.

Le jour du mariage, tous les parents et les amis de la famille de la mariée arrivent chez elle dès le matin à cheval, les hommes tenant leur femme en croupe, quelquefois ayant en plus un enfant par devant, et, posé en travers sur le devant de la selle, leur fusil, sans lequel un vrai Sarde ne s'éloigne jamais de son domicile.

Chacun des parents ou amis apporte un don à la mariée, un objet mobilier, car c'est elle qui, selon l'usage, doit fournir l'ameublement du nouveau ménage. Tout le monde étant réuni, la mariée avec ces apports est conduite solennellement à la demeure de son époux, où, pour recevoir dignement ce cortège, un grand festin a été préparé. J'ai dit que les Sardes sont avides de plaisirs, principalement des plaisirs de la table et de ceux qui s'y rattachent. C'est surtout dans de semblables occasions qu'ils s'y livrent avec le plus vif entrain; c'est alors que leur gaieté se traduit par des chants nationaux et par des improvisations, et qu'ils exécutent leurs danses nationales, soit à deux, soit en rond (*ballu tondu*), aux sons du tambourin ou de la *launedda*, parfois avec accompagnement des voix de trois chanteurs qui se tiennent au centre du rond, face à face et ayant chacun une des mains placée contre l'un des côtés de la bouche pour répercuter ou renforcer le son.

A la suite de cette fête, pour la première fois de leur vie, les mariés couchent dans un lit, celui dont les différentes parties ont été apportées par les parents et amis de la mariée. Car il est d'usage, chez les paysans ainsi que chez les montagnards de la Sardaigne, que jusqu'à leur mariage les garçons et les filles n'aient d'autre lit que la dure. Jusque-là, pour dormir, ils se dépouillent d'abord complètement de leurs vêtements, puis ils s'étendent sur le sol, après s'être enroulés, suivant la saison, dans un drap ou dans une couverture, dont ils ramènent successivement les deux angles, l'un sur l'autre, par-dessus leur tête et autour de leur cou, et dont ils serrent fortement les deux extrémités dans leurs mains croisées au devant de leur visage; de telle sorte que, sous cet en-

roulement, il est impossible non seulement de reconnaître le sexe de la personne ainsi enveloppée, mais encore de sortir, sans son assentiment, le dormeur de son enveloppe.

Dans les villes, les choses se passent autrement. Comme en Amérique, les filles sardes ont su inventer la formule qui les conduit au mariage sans apporter de dot. Dans le nouveau monde, c'est par la *flirtation* que les jeunes filles trouvent des maris désintéressés; en Sardaigne, c'est par la séduction, ce qui est absolument la même chose : il n'y a de changé que le mot. Donc les filles sardes se laissent volontiers séduire; mais, il faut le dire, cette séduction reste ordinairement dans des termes platoniques. En effet, elle se borne d'abord à des serrements de main acceptés par la demoiselle dans un bal ou à des rencontres non fortuites à l'église ou à la promenade, durant lesquelles on échange des regards pleins de tendresse. Jusque-là, l'œil maternel reste volontairement fermé. Mais bientôt, entraîné sur la pente, l'amoureux va, soit de jour, soit de nuit, soupirer en face ou au-dessous du balcon de celle qu'il aime; ses stations y deviennent plus fréquentes et de plus en plus prolongées; il ne se borne plus aux œillades; il adresse, de vive voix ou par écrit, à l'objet de ses vœux les plus vives protestations d'amour. Oh! à ce point, on juge qu'il est suffisamment engagé, et que la jeune fille est déjà trop compromise pour qu'un mariage ne s'ensuive pas entre eux. La famille de celle-ci cesse d'être tolérante, et, par tous les moyens en son pouvoir, elle provoque une demande en mariage. Si le jeune homme tarde à se prononcer, elle sait fort bien le circonvenir par tant d'insinuations ou de menaces exécutées près de lui par une foule de parents et d'amis, qu'il est forcé d'aboutir là où l'on a voulu l'amener. Si, par malheur pour lui, il se dérobait, il s'exposerait à tous les dangers d'une *vendetta* terrible.

Le banditisme constitue, comme en Corse, un des traits les plus saillants des mœurs sardes; mais une distinction est ici nécessaire. Les historiens latins ajoutaient au nom *Sardi* que portaient les anciens habitants de la Sardaigne, les dénominations de *Pelliti* ou *Mastruccati* et de *Latrunculi*. Cette dernière prouve évidemment que les Sardes avaient alors la réputation d'être voleurs. En effet, Strabon raconte que les cantons les plus fertiles étaient exposés aux continuelles incursions des montagnards ioléens ou diagesbéens, qui vivaient dans le creux des rochers

et qui ne se donnaient pas la peine d'ensemencer leurs terres, quelque fertiles qu'elles fussent, parce qu'ils trouvaient plus commode de dévaster celles des populations agricoles de l'île. Cet auteur ajoute que leurs descentes étaient si soudaines, que les préteurs romains ne pouvaient pas toujours s'opposer à leurs dévastations. Tacite dit que quatre mille fils d'affranchis furent envoyés par le sénat en Sardaigne pour réprimer les vols qui s'y commettaient (*coercendis illic latrociniis*) (1). La lutte entre les pauvres ou les fainéants, que la faim poussait au brigandage, et les parties riches de la population sarde, s'est continuée à travers les siècles jusqu'à nos jours, en diminuant, il est vrai, de fréquence et de cruauté. Mais au commencement de ce siècle, lorsque le gouvernement sardo-piémontais eut fait de la Sardaigne un lieu de déportation

(1) Les anciens Sardes n'étaient pas les seuls peuples de l'antiquité qui s'adonnassent au brigandage. Hérodote (liv. V, chap. XIII), parlant des coutumes des Thraces, dit ceci : « Être oisif, c'est à merveille; en travaillant à la terre, on se fait fort mépriser; *à vivre de rapine ou de guerre, on acquiert beaucoup d'honneur.* »

Thucydide nous apprend que le brigandage était pratiqué dans toute l'ancienne Grèce et chez les barbares qui habitaient les îles et les côtes du continent : « Ils ne surent pas plus tôt, dit-il, communiquer entre eux à l'aide de vaisseaux, qu'ils se mirent à exercer la piraterie..... fondant à l'improviste sur des villes ouvertes, composées de bourgades séparées; ils les pillaient et tiraient de là leur principale subsistance. *Cette industrie, loin d'être ignominieuse, procurait plutôt de l'honneur,* témoin certains peuples continentaux qui, encore aujourd'hui, se font gloire d'y exceller, témoin encore les anciens poètes, qui ne manquent jamais de faire demander à ceux qui abordent s'ils sont des pirates, montrant ainsi que les hommes auxquels cette question était adressée ne désavouaient pas un tel métier, et qu'elle n'était point injurieuse de la part de ceux qui avaient leurs raisons pour la faire. Même sur la terre, on se pillait réciproquement; de nos jours encore, plusieurs peuples de la Grèce continentale conservent ces anciennes mœurs. L'habitude qu'ils ont d'aller toujours armés est un reste de l'antique brigandage.

« Toute la Grèce portait le fer, parce que les habitants étaient sans défense et les communications peu sûres; jusque dans la vie privée, on imitait les barbares, qui ne quittaient jamais leurs armes. »

Le portrait tracé par ces illustres historiens de la partie la moins recommandable des mœurs anciennes est exactement applicable à celles des anciens Sardes et, jusqu'à un certain point, à celles de quelques groupes des populations sardes actuelles. La coutume que celles-ci ont gardée jusqu'à nos jours de ne pas quitter leurs armes est, sans aucun doute, un reste des mœurs antiques, conservé par les uns pour garantir leur propre sécurité, et par les autres pour être toujours prêts à l'attaque. Certaines parties de la Grèce et de l'Italie ont encore aujourd'hui de semblables coutumes et l'esprit de rapine d'*autrefois*.

et y interna les criminels, le brigandage y reprit une activité nouvelle. Il était rare que les voyageurs, soit seuls, soit en nombre, n'y fussent pas détroussés. On arrêtait même les voitures publiques, comme en Espagne et en Italie. De là, sans doute, l'habitude que les Sardes ont prise d'être toujours armés.

Aujourd'hui le vol, pour être plus rare, n'en existe pas moins. Seulement, il a pris d'autres allures. Il s'adresse moins souvent aux voyageurs, que protègent d'ailleurs aujourd'hui les voies ferrées; il s'opère à main armée et en forces, tantôt contre une maison, tantôt contre une commune, qui sont mises à rançon par les malfaiteurs. Cela se pratique surtout quand, par suite de mauvaises récoltes, les denrées alimentaires manquent ou sont d'un prix trop élevé. Ce mode de procéder s'appelle dans le pays *grassazione*. C'est là le brigandage sarde actuel, qui est à peu près le même qu'en Italie, en Grèce et en Espagne, mais dont le banditisme diffère essentiellement par sa cause et par son caractère.

Le bandit (*bandito*, banni, exilé) est celui qui, à la suite d'une querelle ou pour cause de *vendetta*, ayant tué un de ses concitoyens, s'est enfui dans la campagne, où il se cache dans les maquis ou les halliers, afin de se soustraire aux poursuites judiciaires.

Au châtiment qui le menace, cet homme a préféré la vie errante et constamment agitée par la crainte d'être découvert et pris. Pour lui, désormais, il n'y aura plus ni repos ni famille; il sera voué à l'isolement et à la misère. Il le sait. Que lui importe cela! Il sera libre !!!

Les anciens auteurs ont rapporté que l'oracle de Delphes avait prédit que les compagnons qui suivraient Iolaüs en Sardaigne y jouiraient constamment de la liberté. Est-ce que la foi dans la prédiction de l'oracle aurait inculqué aux anciens Sardes la croyance à la possession d'un droit imprescriptible à la liberté, croyance qui se serait transmise par tradition à leurs descendants? Quoi qu'il en soit, on sait au prix de quelle vie misérable ils conservent dans ce cas cette liberté qui leur est si chère.

Le légendaire bandit sarde n'est ni pillard ni détrousseur de grands chemins; pourtant, il faut qu'il vive. Sa subsistance lui est donnée par les paysans et par les pâtres, qu'en échange de cela il assiste dans leurs travaux.

Loin de le redouter, ceux-ci le plaignent, le cachent au milieu d'eux, veillent sur lui et l'avertissent quand un danger le menace. Ils l'ont d'ailleurs en haute estime, à cause du courage dont il fait constamment preuve. Ces sentiments à l'égard du bandit n'existent pas seulement chez les campagnards : ils se montrent aussi bien chez les habitants des villes.

Pendant mon séjour en Sardaigne, il était beaucoup parlé d'un certain Giovanni Tolu, qu'on appelait *le dernier bandit sarde* (*l'ultimo bandito sardo*) et qui s'était condamné volontairement en 1850 à cette pénible existence, à la suite d'une tentative de meurtre exécutée par lui contre un prêtre qui avait détourné la femme Tolu de ses devoirs conjugaux. On racontait, à l'avoir de cet homme, des faits vraiment méritants. Ainsi, en 1853, il avait contribué, pour la plus grande part, à purger la commune de Florinas et ses environs d'une bande de malfaiteurs qui infestaient le pays, ce que l'on n'avait pas réussi à faire avant qu'on eût obtenu son concours. Ce fait lui valut un coup de pistolet qui fut tiré sur lui, sans l'atteindre heureusement, par un des membres de l'ancienne bande de voleurs, avec lequel il s'était rencontré face à face dans un chemin désert. En 1854, Giovanni Tolu quitta les environs de Florinas pour se fixer dans la Nurra. Alors, les habitants de cette contrée vivaient en pleine discorde, et des malfaiteurs, sûrs de l'impunité, y pillaient les maisons et assassinaient quelquefois les gens pour faciliter le vol. Tolu s'appliqua à apaiser la discorde, à éteindre des haines invétérées et à réconcilier des familles ennemies; ses efforts furent couronnés de succès : bien plus, il réussit encore à jeter la stupéfaction et la terreur parmi les brigands. Grâce à lui, la paix et la sécurité régnèrent désormais dans ce pays. Son influence devint si grande, qu'il obligea plusieurs fois des malfaiteurs à rendre des bestiaux qu'ils avaient volés ou à restituer l'argent dont ils s'étaient violemment emparés.

Un jour, ayant appris qu'une bande de voleurs s'était embusquée pour voler à son passage la femme d'un ingénieur du chemin de fer dont la voiture contenait une grosse somme d'argent, Tolu prit ses dispositions pour arriver en même temps que la voiture au lieu de l'embuscade, et là, par sa seule présence et par son nom redouté des malfaiteurs, il empêcha que le vol ne fût commis; puis, satisfait de sa bonne action, il refusa la récompense que la dame étrangère lui offrit. Enfin, il avait acquis un tel

crédit auprès des habitants de la Nurra, qu'ils le prenaient pour arbitre dans les cas litigieux qui survenaient entre eux.

On racontait cependant que Tolu avait tué des carabiniers qui avaient été chargés de l'arrêter. Eh bien, malgré cela, l'opinion publique est telle dans ce pays, à l'égard des bandits, que ces meurtres sont considérés en général comme des actes nécessités par une légitime défense, et qu'on en absout, par exemple, Giovanni Tolu. J'ai entendu soutenir cette thèse par des gens du monde, surtout par des dames; et plusieurs journaux ont parlé dans ce sens. Alors y a-t-il lieu de s'étonner que l'autorité locale, ayant réussi à faire arrêter cet homme, mais craignant que les jurés sardes ne l'acquittassent, aît demandé qu'il fût jugé sur le continent, où il vient d'être transporté à cet effet? Certes, ce n'est pas une condamnation capitale qu'elle recherche : elle veut simplement que force reste à la loi et qu'un acte de vindicte publique, quelque léger qu'il soit, soit exercé contre ce coupable.

On m'a affirmé qu'une femme de l'arrondissement de Nuoro, qui existe encore, s'est faite bandit après avoir tué d'un coup de fusil un ennemi de sa famille, et qu'en cette qualité elle avait tenu la campagne pendant quelques années.

Les Sardes sont catholiques romains. Après avoir été adorateurs du feu, idolâtres et païens, leurs ancêtres embrassèrent le christianisme; les derniers convertis parmi eux furent les habitants de la Barbargie, qui, entraînés par les prédications d'un préfet de l'empereur Théodose et par l'exemple de leur propre chef, nommé Hospes, se firent chrétiens vers le milieu du VIe siècle. Leur île a été dotée d'un nombre considérable d'églises; ainsi, par exemple, dans la ville de Cagliari, on en compte vingt, et vingt et une dans celle de Sassari. Pour desservir cette quantité d'édifices religieux, il y a un très nombreux clergé, à la tête duquel sont beaucoup d'évêques, dont la plupart siègent dans des villes de très minime importance, telles que Castel-Sardo, qui ne renferme que 2,000 habitants et dont les environs sont presque déserts.

Avec tout cela, les Sardes sont pratiquants, mais en même temps très superstitieux. Toutefois, la superstition hante également les hautes classes, à un moindre degré, il est vrai. En général, ils croient à l'influence des démons, des méchants esprits, du mauvais œil, etc. Comme conséquence, ils croient aux préservatifs, aux amulettes; et tout objet dont l'origine ne leur est pas

connue devient facilement pour eux amulette. Par exemple, en visitant le musée archéologique de Sassari, je faisais part, à M. l'inspecteur des fouilles et des monuments historiques, de l'étonnement que j'éprouvais en voyant dans ce musée un si petit nombre d'instruments préhistoriques en silex. « Ce n'est pas qu'il en manque dans notre pays, me répondit-il; mais tous ces objets sont entre les mains des bergers, qui ne veulent pas s'en dessaisir, à cause de la vertu préservatrice qu'ils leur supposent contre les maladies qui atteignent les bestiaux. Un de mes bergers, ajouta-t-il, possède une superbe hache en pierre polie que je lui ai souvent demandé à acheter; il me l'a toujours refusée, en me disant : « Que Monsieur me demande tout ce qu'il lui plaira, je le « lui donnerai; mais cette pierre! c'est impossible. Si je m'en sépa- « rais, toutes mes brebis mourraient de maladie. »

Comme exemples de pratiques superstitieuses, je citerai ce qui se passe à Porto-Torres le dernier jour de la fête de san Gavino, patron de la ville. Une de ces pratiques consiste à faire à genoux le tour des colonnes de l'église de San-Gavino, à baiser chacune d'elles et le sabot du cheval du saint.

Lorsque la fête est terminée, avant de retourner dans leurs foyers, les villageois, venus de lieux plus ou moins éloignés et ayant leur femme en croupe, font entrer leurs chevaux jusqu'au poitrail dans la mer, au lieu où, suivant la tradition, les corps de saint Gavino et de ses deux compagnons avaient été jetés après leur martyre, afin que ce bain appelle sur ces animaux la bénédiction de Dieu, les préserve de maladie et les conserve à leurs propriétaires.

L'ALIMENTATION DANS L'ÎLE DE SARDAIGNE.

Le territoire de la Sardaigne est très fertile, du moins dans celles de ses parties où l'insuffisance d'eau ne se fait pas sentir; car, dans celles qui sont exposées à en souffrir, on voit, pendant l'aridité du sol, la végétation s'arrêter et les plantes se dessécher sur pied. Là, vu le défaut absolu de fourrages, le gros bétail ne trouve pas une nourriture suffisamment réparatrice, et, qui plus est, il y est soumis périodiquement à une véritable disette. De là, comme je l'ai dit plus haut, la petitesse de sa taille, la qualité inférieure de sa viande, le peu de fécondité des vaches et l'insuffisance de leur lait. En effet, la quantité de lait qu'elles donnent est si faible, que

le veau la consomme entièrement et qu'on ne prend pas la peine de traire les mères. D'ailleurs, les vaches portent à peine une fois en deux ans, et leur lait se tarit dans leurs mamelles aussitôt que la verdure manque. La nécessité d'entretenir le troupeau, comme nombre, pour les besoins du labourage et des transports, jointe aux conditions qui précèdent, fait que la viande du gros bétail n'est pas livrée à la consommation. On y substitue celle du petit bétail.

La viande du mouton de Sardaigne est excellente, il en est de même de celle des chevreaux. Ces animaux ont un régime très différent de celui du gros bétail. En effet, ils vivent en troupeaux sur les montagnes, où ils trouvent un sol riche en plantes succulentes et aromatiques; pendant la saison froide, leurs bergers les conduisent sur des plateaux moins élevés ou dans le Campidano, où ils louent pour eux de verts pâturages; grâce à ce transport, ces troupeaux n'éprouvent pas les temps de disette qui pèsent sur le gros bétail : aussi leur état est toujours florissant, leurs femelles sont fécondes et très bonnes laitières. C'est avec leur lait qu'on approvisionne les villes et qu'on fabrique les nombreux stocks de fromages qui sont expédiés dans toute l'île et au dehors.

La viande de porc est saine et excellente; on en fait une consommation très grande, soit à l'état frais, soit à l'état de salaisons. Une partie de ces bêtes est nourrie sous toit avec de l'orge et des fèves cuites; l'autre vit dans les forêts, où elle trouve dans les glands des différentes espèces de chênes une nourriture très abondante.

Sur tout le territoire de la Sardaigne, la chasse, dont les Sardes sont des amateurs passionnés et très habiles, fournit à l'alimentation le cerf, le daim, le sanglier, le lièvre et le lapin; en fait d'oiseaux, la perdrix, qui y est extrêmement abondante, la petite outarde, la caille, la grive, le merle, les alouettes, etc.

Par la pêche, on se procure très abondamment toutes les espèces de poissons de rivière, d'étang et de mer. Je citerai particulièrement, parmi les premiers, le brochet, les anguilles, les aloses et les truites; dans les étangs qui communiquent avec la mer et où le poisson vient s'engraisser, on pêche abondamment des aloses, des anguilles, des muges, des dorades et les autres espèces de spares. Enfin la mer des côtes de Sardaigne livre aux pêcheurs

tous les poissons de la Méditerranée, dont le thon constitue la pêche la plus productive.

La nourriture végétale des Sardes consiste, comme partout en Europe, dans l'usage des farines de céréales, du maïs, du riz, des graines des légumineuses, de la pomme de terre et des autres plantes potagères, auxquelles il faut joindre les pastèques.

Les fruits, aussi variés qu'abondants, comprennent l'orange, le citron, le limon, le cédrat, la grenade, la poire, la pomme, la pêche, l'abricot, la prune, la cerise, la figue, l'amande, la noix, la nèfle du Japon, la figue de Barbarie et le raisin.

Sur toute l'étendue de l'île où la vigne est cultivée, on fait des vins excellents.

Ainsi on trouve, dans l'intérieur de l'île de Sardaigne ou dans les eaux qui baignent les côtes, des aliments aussi variés que substantiels et abondants, dont l'usage bien compris peut aisément s'accommoder aux exigences de son climat. Mais la facilité de cet usage n'existe pas au même degré pour tous les Sardes. Les montagnards et les habitants du centre de l'île, vu les difficultés des communications, n'ont pas, comme leurs compatriotes résidant dans les villes du littoral, des marchés largement approvisionnés en toutes sortes de substances alimentaires. Leur régime ordinaire est forcément réduit à l'usage du pain, du lait de chèvre ou de brebis, du fromage, et, de temps en temps, de la viande de porc, fraîche ou salée, ou de celle d'agneau; et encore, quand la récolte des céréales a été mauvaise, le pain de froment ou de seigle leur manque, ainsi que les pâtes qui pourraient le remplacer utilement.

D'un autre côté, l'insouciance naturelle des Sardes, en éloignant d'eux l'idée de faire des provisions, les expose tous plus ou moins, pendant les années de stérilité, assez fréquentes dans leur pays, à subir des privations contraires à leur santé et nuisibles tout au moins au régulier développement ou à l'entretien de leurs forces.

Je ne crois pas que l'on doive, à l'exemple de certains auteurs, attribuer à ces privations la petitesse de la taille des Sardes; mais je pense que ces fréquents retours de disette relative ne sont pas sans effet sur la lenteur avec laquelle la population sarde s'accroît.

Si les produits alimentaires étaient régulièrement et largement

assurés pour tous, dans la fertile Sardaigne, par un travail régulier, je ne doute pas que la prospérité générale qui en résulterait n'amenât un progrès très rapide dans l'accroissement de la population.

NUR-AGHES.

Quand il est question de la Sardaigne, il est difficile de ne pas parler des nur-aghes, de ces constructions cyclopéennes dont l'origine et la destination ont si souvent exercé en vain les méditations des historiens et des archéologues. Je procéderai donc à leur description en prenant pour type celui de Santa-Barbara, dont je joins ici une photographie. Celle-ci ayant été exécutée pendant la pluie, n'est pas très bien sortie; néanmoins, elle donne une idée suffisante du monument; celle de Torralba, prise par un beau temps, est mieux venue. (Pl. V.)

Les nur-aghes étaient des constructions massives, ayant la forme d'un cône tronqué dans les trois quarts ou les deux tiers de sa hauteur et édifiées sans mortier, avec d'énormes blocs de pierre amenés souvent de très loin, déposés en assises régulières et horizontales et assez bien équarris, quoiqu'ils ne présentent aucune trace de scie ou de ciseau. Leur intérieur se compose d'une, de deux et quelquefois de trois chambres superposées; ce dernier cas est très rare. La chambre inférieure est la plus élevée, et naturellement la plus large; elle a ordinairement, d'après de la Marmora, 5 mètres de diamètre et 7 mètres de hauteur; sa forme est à peu près conique. Le même auteur la compare à celle d'un œuf coupé dans le sens perpendiculaire à son grand axe, et il fait remarquer que, pour leur donner cette forme, on a rétréci les assises de pierre au fur et à mesure qu'elles devaient être plus élevées, et qu'on les a posées avec tant d'art et de soin qu'aucune d'elles ne dépasse les autres. Le parement extérieur de la muraille a été exécuté dans les mêmes conditions.

Dans leur partie supérieure, les nur-aghes se terminaient par une terrasse. On pénètre dans leur intérieur par une ouverture pratiquée au bas du monument et si peu haute, que, pour la franchir, il faut presque se coucher à plat ventre. Un corridor en spirale, de forme ogivale, pratiqué dans l'épaisseur du mur et ayant son entrée dans l'étroit couloir qui va de la porte extérieure au dedans de la chambre inférieure, conduit par une pente assez

raide ou par un escalier à la chambre supérieure; il aboutissait à la terrasse qui, en général, est détruite aujourd'hui. Dans chaque chambre existent, dans la demi-circonférence opposée à la porte et à égale distance l'une de l'autre, deux ou trois niches pouvant loger le corps d'un homme assis. Mais à côté de la porte d'entrée, qui se fermait en dedans à l'aide d'un gros rocher, dans le couloir qui fait suite à cette porte, et à l'opposite de l'ouverture du corridor en spirale, il y a une excavation en forme de guérite, dans laquelle pouvait se blottir l'homme préposé sans doute à la garde du monument. L'intérieur de celui-ci est obscur; il n'y pénètre d'autre lumière que celle qui passe par l'étroite ouverture de la porte d'entrée ou par celle qui est ménagée en face de la chambre supérieure, et cette lumière est tellement insuffisante, que les visiteurs sont obligés de se munir de bougies allumées.

Les nur-aghes n'étaient pas toujours isolés; dans beaucoup de lieux, ils formaient un groupe de trois ou de cinq, réunis dans une double ou triple enceinte de murs. A côté d'eux, on rencontre souvent des ruines de tombeaux dits *de géants*. Mais qu'ils aient été élevés seuls ou en groupes, ces monuments étaient placés en vue les uns des autres et suivant des lignes stratégiques, ce qui permettait d'établir des communications entre eux au moyen de signaux. Il semble que, pour leur construction, on recherchât spécialement les points élevés, plutôt que les terrains cultivés; car ils sont édifiés en plus grand nombre sur des sols rocailleux, loin des terres propres à une culture quelconque. Autour du haut plateau de la Giara, on en compte une vingtaine, constituant en quelque sorte une enceinte fortifiée.

Quand on considère la masse énorme de ces constructions, le poids des blocs qui les composent, la précision de leurs assises et l'extrême régularité de leur forme, quand on suppute le nombre des connaissances et la puissance des moyens qu'il a fallu mettre en usage pour les élever, on ne peut se refuser à admettre que leurs constructeurs appartenaient à une civilisation très avancée pour l'époque.

Quel était le but de ceux-ci en construisant des édifices aussi gigantesques et pourtant si peu appropriés aux besoins de la vie d'un peuple pasteur?

On a émis à cet égard beaucoup d'opinions plus ou moins diverses. D'abord, on ne s'accorde pas sur l'origine des nur-aghes.

Diodore de Sicile l'attribuait à Dédale, appelé en Sardaigne par Iolas; d'autres l'ont attribuée à Norax, chef des Ibères.

Petit-Radel la rapporte aux Tyrrhéniens de l'âge héroïque, et Anthoine de Tharros aux Égyptiens; pour l'abbé Arri, la construction des nur-aghes est due aux Chananéens ou aux Phrygiens, et il en fixe l'époque au temps de Josué, etc. Quant à la destination de ces édifices, le désaccord des auteurs est aussi grand : par exemple, les uns pensent que c'étaient des trophées de victoire; les autres, des tombeaux; d'autres, des forteresses; quelques-uns, des habitations de pasteurs, de laboureurs ou de gardiens de vignes. Le capitaine Olivero croit qu'en temps de paix ils servaient de greniers, et qu'en temps de guerre on les utilisait en guise de forteresses; enfin d'autres pensent que c'étaient des monuments religieux.

Dans une de mes communications à la Société d'anthropologie, j'ai combattu ces diverses manières de voir; mais je reconnais qu'il est difficile de les remplacer par une autre plus satisfaisante. Je vois bien à quoi ces nur-aghes sont impropres; et, si ce n'étaient pas des vigies ou des sémaphores, je ne saurais dire pourquoi ils avaient été construits.

Or, sur tous les points de la Sardaigne où il en existe encore, tous ces vieux monuments, à cela près que le nombre des chambres intérieures n'était pas toujours le même, ne différaient entre eux que par la hauteur; tout le reste était semblable : ils avaient même forme, même distribution intérieure et mêmes matériaux; les mêmes soins avaient été apportés au dedans et au dehors à la construction, et je peux dire que le style en était le même.

Cependant on trouve dans la *Revue d'ethnographie* (t. I, n° 1) l'extrait d'un mémoire de M. Lenormant sur les *truddhi*, constructions en pierres sèches, élevées sur la terre d'Otrante, au milieu de bois d'oliviers séculaires qui sont entourés de murs également construits sans mortier. (Pl. VI.)

« Ces constructions de forme circulaire, dit M. Lenormant, reproduisent exactement, mais dans de moindres dimensions, le type, les dispositions et le mode de structure des nur-aghes de la Sardaigne.

« En les comparant entre eux, tout le monde se rendra compte de la parfaite similitude des deux classes de constructions, entre lesquelles il n'y a vraiment pas d'autre différence que la proportion

modeste des truddhi modernes, par rapport aux dimensions grandioses que revêtent les nur-aghi antiques. »

J'en demande pardon au savant académicien, il m'est impossible de partager son avis sur ce sujet, et j'espère qu'il en sera de même de quiconque aura pu comparer entre elles les copies exactes des dessins de truddhi rapportés par M. Lenormant et les photographies de nur-aghes que j'ai réunies ici.

Et d'abord les matériaux ne sont pas comparables.

Dans les nur-aghes, chaque pierre est équarrie en forme de parallélogramme allongé, ce qui rend les joints rectangulaires et uniformes; au contraire, les pierres des truddhi ont une forme irrégulière : elles sont à peine taillées et sont rapprochées par leurs joints naturels, lesquels sont naturellement dissemblables. Les premières ont des dimensions et un poids si considérables, qu'il a fallu des engins spéciaux pour les apporter sur lieu et pour les poser en place; les autres assurément n'ont exigé ni autant d'efforts ni autant d'art pour être mises en œuvre.

Voici, à titre de spécimen, quelques mesures prises par moi à la hauteur du sol de la seconde chambre du nur-aghe de Santa-Barbara, près Macomer :

Mur, épaisseur totale de 4^{m} 15, se décomposant ainsi : partie externe, 1^{m} 90; partie interne, 1^{m} 10; couloir entre deux, 1^{m} 15.

Trois pierres : la première, longueur 1^{m} 55, épaisseur 0^{m} 55; la deuxième, longueur 2^{m} 05, épaisseur 0^{m} 70; la troisième, longueur 1^{m} 50, épaisseur 0^{m} 50.

Chambre supérieure : hauteur 5^{m} 50.

Diamètre inférieur 3^{m} 60.

Le profil du parement extérieur du nur-aghe, comme il est facile de le voir d'après mes photographies, se détache en une ligne droite continue, et la surface de son pourtour est à peu près lisse; la surface du truddhu, au contraire, paraît semée de creux et de saillies, d'où son profil se dessine nécessairement en une ligne en zigzags, quelquefois interrompue par l'existence d'un ou de deux étages en retraite l'un sur l'autre et par d'étroits degrés accolés aux flancs de la tour pour constituer l'escalier qui, s'enroulant en spirale autour du truddhu conduit à la plate-forme carrée qui couronne son sommet et fait de l'édifice un cône tronqué.

Rien de tout cela ne s'observe à l'extérieur du nur-aghe, puisque son escalier est caché dans l'épaisseur des murs du monument.

Cette dernière disposition constitue, à mes yeux, une différence caractéristique. Il en existe une autre dans la forme extérieure, toujours la même pour tous les nur-aghes, au contraire variable pour les truddhi. D'où je conclus que la construction de tous les truddhi n'a pas été exécutée, comme celle des nur-aghes, d'après un *plan unique*, et qu'au contraire le constructeur du truddhu n'a écouté, pour édifier son œuvre, que son caprice ou la satisfaction de ses propres besoins.

En ce qui concerne la destination de ces deux genres de constructions, si celle des nur-aghes reste encore à peu près cachée, celle des truddhi me paraît révélée tout d'abord d'une manière évidente par le choix du lieu où ils ont été élevés, choix qui est le même pour tous, à savoir le milieu d'un domaine planté d'oliviers.

M. Lenormant fait remarquer à ce propos que, dans le midi de l'Italie, là où l'insécurité est un état de choses habituel et où il n'y a ni hameaux ni villages, les cultivateurs se fixent dans des villes populeuses ou dans de gros bourgs, situés à 5 ou 6 lieues les uns des autres; c'est de là que chaque propriétaire ou paysan doit se rendre à son travail. Alors, pour ne pas perdre de temps et pour éviter d'être dépouillé par les malandrins, ils se construisent des truddhi, dans lesquels ils peuvent s'abriter contre le mauvais temps et dormir en pleine sécurité. Ils s'épargnent ainsi l'obligation de faire chaque jour deux fois le long trajet de leurs habitations à leurs champs. Ainsi le truddhu a été construit pour servir de refuge au cultivateur contre le mauvais temps et d'habitation pour la nuit pendant les différentes époques des travaux horticoles. Voilà la destination unique et évidente du truddhu. Or, dans toute la Sardaigne, même dans la partie agricole, les bourgs sont loin les uns des autres, et il n'existe entre eux, le plus généralement, ni hameaux ni villages; il s'ensuit également que les propriétaires ruraux sont forcés de résider dans des bourgs ou dans des villes, loin de leurs domaines. Songent-ils pour cela à s'y créer des refuges pour la nuit? Nullement. Car tout propriétaire sarde possède au moins un cheval et un fusil, et, lorsque la culture ou la récolte exige son concours, il part le matin, monté sur l'un et armé de l'autre, et il revient à sa demeure avant la nuit. Cependant, lorsqu'une grotte ou une caverne ne se trouvait pas à leur portée, quelques-uns ont eu la pensée de se créer un

IMPRIMERIE NATIONALE.

abri contre le mauvais temps : dans ce cas, ils ont construit dans leur enclos une simple cabane, qui, sous aucun rapport, ne peut être comparée aux nur-aghes et qui n'est ni disposée pour un séjour de nuit, ni placée en vue des autres constructions semblables, comme le sont les nur-aghes les uns par rapport aux autres.

Il n'y a donc, entre ces deux sortes de constructions, aucune similitude, soit dans tout ce qui est relatif à la main-d'œuvre, soit dans la destination. M. Lenormant a donc cédé à une illusion quand il a cru qu'il n'existait entre elles d'autre différence que celle qui est relative aux proportions, et quand il a dit que l'usage moderne des truddhi apporte un argument puissant en faveur de l'opinion de ceux qui veulent reconnaître des habitations dans les nur-aghes de la Sardaigne.

Pour moi, les nur-aghes de Sardaigne et les truddhi de la terre d'Otrante ne sont pas œuvres d'une même pensée; je ne reconnais entre eux aucune similitude; je n'en admets pas davantage entre les constructeurs des uns et des autres : dans ceux qui ont élevé les nur-aghes, je vois de véritables architectes, et dans les auteurs des truddhi, de simples faiseurs de cabanes. Et après avoir, d'accord avec M. Lenormant, reconnu que le truddhu de la terre d'Otrante est un abri contre le mauvais temps et un refuge pour la nuit, si j'étais appelé à me prononcer sur la destination des nur-aghes, je dirais que ceux-ci ont été construits pour servir de vigies ou, comme nous disons aujourd'hui, de sémaphores.

Toutefois, je reconnais que cet avis ne résout pas la question complètement; car il resterait à expliquer pourquoi le plateau de la Giara, qui n'a que 24 kilomètres de circonférence, était entouré de plus de vingt nur-aghes.

ETHNOLOGIE DE LA POPULATION SARDE.

Arrivé à cette partie de la tâche qui m'avait été confiée, j'ai rencontré des difficultés aussi grandes que nombreuses et que d'ailleurs l'obscurité profonde qui enveloppe l'histoire des premiers temps de l'île de Sardaigne peut faire aisément pressentir.

J'espère que vous en jugerez ainsi, Monsieur le Ministre, après l'exposé qui suit.

Divers auteurs italiens d'un grand mérite ont étudié l'ethnologie de la Sardaigne; or, si l'on compare les résultats de leurs

études, on est forcé de reconnaître qu'ils ne sont pas conformes entre eux.

Ainsi, le professeur Nicolucci affirme que beaucoup de crânes sardes modernes présentent les caractères que l'on trouve dans les crânes phéniciens, en particulier celui de la dolichocéphalie; que les physionomies d'un grand nombre de Sardes actuels ne diffèrent pas du type monumental phénicien trouvé dans l'île même, et que, malgré l'intervalle de tant de siècles et le mélange de tant de peuples, le type phénicien existe dans l'île encore tout vivant. (*Bull. de la Soc. d'anthrop. de Paris,* t. V, p. 703, 1re sér.)

De son côté, le professeur Mantegazza (*In profili*) a constaté que, malgré les nombreuses invasions dans l'île des Phéniciens, des Grecs, des Romains, des Vandales, des Maures, des Espagnols et des Égyptiens, voire des Juifs (quatre mille, relégués en Sardaigne par ordre de l'empereur Tibère), l'élément prédominant chez les Sardes est l'*élément autochtone.*

D'autre part, dans des études craniométriques faites en commun par MM. Mantegazza et Zanetti, ces deux auteurs ont constaté que de nombreuses différences existent entre les *Phéniciens* et les *anciens Sardes,* et que ces derniers sont plus proches de la race *égyptienne* que de la race *phénicienne,* ce qui est en opposition formelle avec l'opinion de M. Nicolucci rapportée ci-dessus.

A la suite d'une étude particulière sur le même sujet, M. Zanetti déclare qu'il ne lui est pas possible d'affirmer que des influences étrangères aient laissé des traces en Sardaigne; qu'il estime que les habitants de cette île peuvent être considérés comme les représentants des races latines et italiques, et que si, pour d'autres raisons, on peut être induit à admettre qu'une certaine influence *africaine* s'est montrée dans le midi de l'île, on ne saurait dire pour le moment à quel peuple elle est due, et qu'il faut que l'archéologie, la philologie, l'histoire ou une autre science, viennent au secours de la craniologie.

Au reste, MM. Mantegazza et Zanetti montrent peu de confiance dans la méthode craniologique actuelle, et ils confessent que les problèmes ethnologiques sont très difficiles à résoudre (*Archiv. per l'antrop. et la etnolog.,* t. V et VII, ou *Revue d'anthrop.,* t. VI et VII.)

Quant au prétendu élément autochtone, il n'est ni défini ni classé par aucun de ces auteurs, même par le professeur Mantegazza, qui dit d'ailleurs quelque part que, dans la classification

des races humaines, *on doit exclure leurs origines, puisque la recherche des origines est une source incessante de fautes ethnologiques.*

Cela étant, il sera peut-être jugé téméraire de ma part d'entreprendre, après ces maîtres anthropologistes, une étude nouvelle sur un sujet qu'ils ont si diversement traité. Quoi qu'il en soit, l'ethnologie de la population sarde étant l'un des sujets recommandés à mes recherches, j'ai dû me résigner, malgré les difficultés de l'entreprise.

Parmi les légendes plus ou moins empreintes d'un caractère mythologique qui sont racontées sur l'histoire des premiers temps de la Sardaigne, il en est une sur laquelle les auteurs sont d'accord, c'est que cette île était déjà habitée lorsqu'elle fut abordée pour la première fois par des navigateurs étrangers. Quels étaient ces visiteurs? A ce propos, l'accord des historiens cesse; car les uns disent qu'ils étaient phéniciens, d'autres prétendent qu'ils étaient pélasges, se fondant sur ce que ces visiteurs avaient donné à l'île un nom grec, celui d'*Ichnusa,* à cause de la ressemblance qu'ils lui avaient trouvée avec la forme de la plante du pied humain.

Cette appellation et l'observation dont elle est la conséquence indiqueraient dans leurs auteurs des notions et une expérience maritime assez avancées; elles pourraient en outre, jusqu'à un certain point, justifier l'opinion de quelques écrivains qui attribuent cette première visite aux *Argonautes,* si la date (1350 avant notre ère) du célèbre voyage de ces hardis aventuriers n'était pas postérieure de près de deux siècles à celle où les inscriptions gravées sur les monuments de l'ancienne Égypte nous montrent les Sardes faisant partie des armées des Pharaons. Puisque, dès le XVe siècle avant J.-C., les Sardes avaient déjà de semblables communications avec l'Égypte, il est évident que les Argonautes n'ont pas été les premiers étrangers qui aient abordé en Sardaigne. Il me semble donc que la seconde version doit être préférée aux autres, avec d'autant plus de raison que les Pélasges, ayant été, avec les Lydiens, les premiers maîtres de la mer (d'Arbois de Jubainville), ont pu, avant tout autre peuple, rencontrer l'île de Sardaigne dans le cours de leurs excursions maritimes, qui d'ailleurs, à une certaine époque de leur puissance, tendaient vers l'occident de la Méditerranée. La marine phénicienne, d'après Diodore de Sicile, n'a été créée qu'après celle des Pélasges.

Suivant d'anciennes traditions, ce fut à partir du XVIIe siècle avant notre ère que la Sardaigne reçut diverses colonies qui se fixèrent sur différentes parties de son territoire; la plus ancienne, au dire de quelques auteurs, serait celle qui était composée de Tyrrhéniens (Pélasges-Tursànes) et qui avait pour chef Phorcus, qu'on dit avoir péri dans un combat naval qu'il soutint contre Atlas, roi de Mauritanie, après avoir régné trente-trois ans sur la Sardaigne. (Mimault, *Histoire de la Sardaigne.*) Mais il y a là un anachronisme que je dois signaler. Si Phorcus est venu en Sardaigne à l'époque indiquée ci-dessus, il n'a pu périr dans un combat naval, puisque, même du temps d'Homère, les bâtiments ne servaient qu'au transport des guerriers et qu'on ne se battait pas encore sur mer. D'un autre côté, Solin et Silius Italicus disant que la première colonie venue en Sardaigne se composait de Libyens ou de Berbères, les Tyrrhéniens n'y seraient arrivés qu'après ceux-ci; mais, au rapport de Strabon, ils y auraient devancé les Ioléens. Ces Libyens, conduits par Sardus, s'établirent pacifiquement dans l'île; comme ses premiers résidants, ils habitèrent des grottes, se vêtirent de peaux de mouton. et se nourrirent du lait et de la viande de leurs troupeaux.

Sardus passe pour avoir été le chef et le premier instituteur de la Sardaigne, à laquelle, dit-on, il donna son nom. Mais M. Chabas conteste cette assertion; il pense, au contraire, que le chef libyen tira son nom de celui que le pays portait déjà et qui serait dû aux *Sardones*. Quoi qu'il en soit sur ce point, dans leur reconnaissance pour celui qu'ils considéraient comme le premier bienfaiteur de leur pays, les Sardes mirent le Libyen Sardus au rang des dieux; ils firent frapper des médailles portant cette inscription : *Sardus pater*, et ils élevèrent en son honneur un temple sur la pointe de la *Frasca*, qui constitue la limite méridionale du golfe d'Oristano.

Une troisième colonie, composée d'Ibères partis de la Bétique et conduits par un chef nommé Norax, aurait abordé en Sardaigne, où elle éleva, près du cap *Pula*, sur la côte occidentale du golfe de Cagliari, la ville de Nora, qui fut longtemps florissante, mais qui fut plus tard d'abord saccagée par les Vandales, puis complètement détruite, au IXe siècle de notre ère, par les Sarrasins.

La quatrième colonie aurait été amenée en Sardaigne, sur l'avis de l'oracle de Delphes, par Iolas, fils d'Iphiclès, neveu d'Hercule

et compagnon de ses travaux. Elle se composait de Thespiens et d'un assez grand nombre de familles de l'Attique; ce fut elle qui fonda, près de l'emplacement actuel de Cagliari, une ville qui reçut le nom de *cité d'Iolas* et dont les habitants furent longtemps appelés *Ioléens*. Iolas construisit, en outre, des gymnases, des temples et d'autres travaux utiles dont les vestiges subsistaient encore au temps de Diodore de Sicile.

Enfin on rapporte encore que des Troyens échappés au sac de leur ville et séparés par les vents de la flotte d'Énée furent jetés sur la côte occidentale de la Sardaigne; qu'ils se fixèrent sur la rive gauche du Tyrso, près des Grecs (Pélasges-Tursânes), qui les accueillirent volontiers et avec lesquels ils formèrent bientôt une seule peuplade, quoiqu'ils eussent pris le nom d'*Ilienses*, qu'ils conservaient encore sous la domination romaine.

Quelques écrivains modernes ont fait encore venir en Sardaigne une colonie grecque conduite par Aristée, fils de Cyrène et gendre de Cadmus. J'ignore où ils ont puisé ce renseignement; mais je crois que leur assertion n'est pas fondée, car Diodore de Sicile, loin de le présenter comme le chef d'une colonie, dit qu'Aristée, ayant quitté l'île de Céos pour repasser en Libye, abandonna cette contrée pour la Sardaigne, où il vint accompagné de sa mère Cyrène; qu'après un certain séjour dans cette île, où il devint père de deux fils, Charmus et Callicarpe, il visita d'autres îles et s'arrêta quelque temps en Sicile; enfin qu'il alla rejoindre Bacchus dans la Thrace..... Ce n'est donc pas comme colonisateur, mais plutôt comme voyageur, qu'Aristée vint en Sardaigne; et, s'il est vrai qu'il ait été le fondateur de la ville de Caralis, aujourd'hui Cagliari, cela n'a pu avoir lieu qu'avec le concours des habitants de l'île, puisque, lorsqu'il y vint, il était sans suite; par conséquent, il n'a pu contribuer à la coloniser. Peut-être la colonie grecque en question a-t-elle réellement existé, mais alors elle avait un autre chef.

Sont-ce là les seules colonies parvenues en Sardaigne aux temps antiques? Non. Je crois qu'il faut ajouter aux peuplades précitées deux autres éléments : l'égyptien et le phénicien.

« Les monuments égyptiens, dit M. Chabas, nous montrent bien authentiquement les Sardiniens en Égypte dès le XIV[e] siècle avant notre ère. On les y reconnaît, en effet, au milieu de beaucoup d'autres soldats mercenaires, à leur casque surmonté d'une tige

qui s'élève entre deux cornes et se termine par une boule, et à leur longue épée à deux tranchants, à laquelle quelques-uns joignaient la pique et le poignard. » (*Revue d'anthropologie*, t. III, p. 500, 1874.)

D'après le même auteur, les nombreux objets antiques ayant le caractère égyptien que l'on a trouvés et qu'on trouve encore tous les jours en Sardaigne attestent la réalité des anciens rapports qui ont existé entre les deux peuples. On pourrait penser que ces objets ont été apportés dans leur île par les Sardes qui ont fait partie des armées égyptiennes pendant le xve et le xive siècle avant notre ère. Mais M. Chabas repousse cette supposition, d'ailleurs infirmée par le grand nombre de ces objets, et il croit fermement qu'une colonie égyptienne s'est établie à demeure en Sardaigne et qu'elle y a longtemps conservé les traditions du culte et des arts de la mère patrie.

De son côté, le comte de la Marmora, se fondant sur le caractère de certains objets trouvés par lui dans les tombes de l'antique nécropole de Tharros, admet que cette ville a servi autrefois de résidence à une colonie égyptienne, mais que celle-ci ne s'est pas répandue au delà de cette malheureuse cité.

Le séjour d'une forte colonie égyptienne en Sardaigne est encore affirmé par Anthoine de Tharros, qui prétend que les Égyptiens étaient très nombreux dans l'île de Sardaigne, dans laquelle ils avaient introduit les pratiques de leur religion et où, encore suivant lui, ils contribuèrent à la construction des nur-aghes.

Enfin, dans un commentaire faisant suite à son rapport adressé au ministre de l'instruction publique en Italie sur les richesses archéologiques du musée de Cagliari, M. Gaëtano Cara prétend que *les Phéniciens et les Égyptiens ont été associés dans la colonisation de la Sardaigne.*

Quant à l'élément phénicien, il est bon de rappeler, en sus du témoignage de M. G. Cara, que les Phéniciens étaient les alliés des Égyptiens dans la guerre que Ménéptah, fils de Ramsès II, soutint contre la coalition des peuples riverains de la Méditerranée, au nombre desquels étaient les *Shardana;* que, la victoire étant restée aux Égyptiens et à leurs alliés les Phéniciens, ceux-ci s'emparèrent de la Sardaigne. Toutefois M. d'Arbois de Jubainville, à qui j'emprunte ce qui précède, dit que leur établissement dans cette île eut moins d'importance que les établissements fondés par

eux en Grèce. Toutefois, il n'en faut pas moins admettre que les Phéniciens ont occupé jadis l'île de Sardaigne et qu'ils ont participé avec les Égyptiens à sa colonisation, comme le dit M. Gaëtano Cara [1].

Mais il est un autre élément dont l'influence sur le peuplement de la Sardaigne a été certainement prépondérante et auquel cependant la plupart des historiens modernes n'ont pas accordé toute l'attention qu'il méritait. Grâce aux archéologues contemporains, à MM. d'Arbois de Jubainville, Chabas, Lenormant, Maspero et de Rougé, ... il est possible aujourd'hui de combler cette lacune. Je veux parler de ce peuple qui, sous les noms de *Sordes, Sordones, Sardanes, Sardana, Shardana,* avait occupé, longtemps avant qu'elle fût conquise par les Ligures, la contrée qui portait, dans les siècles derniers, le nom de *province du Roussillon,* et qui constitue aujourd'hui le département français des Pyrénées-Orientales; de ce peuple qui, bien avant l'invasion phénicienne, s'était emparé de la Sardaigne.

Peut-être même en fut-il le premier occupant. Une partie de ces Sordones serait arrivée en Sardaigne à peu près à la même epoque que les Ibères-Tartesses; ils auraient ensemble colonisé cette île; les Sordones lui auraient donné leur nom; les Ibères y auraient fondé une ville. (D'Arbois de Jubainville.)

Suivant Pausanias, Solin, Silius Italicus et Diodore de Sicile, le nom des Sardes serait originaire de Libye; mais, d'après M. d'Arbois, le nom de *Sordŏnes,* conservé par Fœstus Avienus, par Pline et par Pomponius Mela aux anciens habitants de l'ancien Roussillon, ne serait autre chose que le nom de *Sordes,* provenant de celui du fleuve (le Sordus) qui traverse cette contrée et développé à l'aide d'un suffixe; ce nom fut transformé par les Égyptiens en celui de *Shardana,* qui s'appliquait également aux Sordes et aux Sordones, tant du continent que de l'île de Sardaigne. Le nom latin de la Sardaigne (*Sardinia*) serait à son tour dérivé de celui de *Sordones.* (D'Arbois de Jubainville.)

[1] D'après d'anciennes chartes retrouvées par de vieux historiens sardes (George de Lacon et l'évêque de Ploague), les Phéniciens auraient été les fondateurs de deux villes importantes depuis longtemps détruites : Tharros et Cornus. Celle-ci était devenue la capitale des *Sardi Pelliti;* et, dans le fait, c'est dans le voisinage de son emplacement, à Milis, qu'aujourd'hui encore on fabrique les *mastrucca.*

Tels sont les renseignements sur la colonisation de la Sardaigne que j'ai trouvés dans les œuvres des auteurs, anciens ou modernes, relatives à cette île.

Il en résulte que, depuis une antiquité très reculée, la population de la Sardaigne, outre les premiers habitants, dont l'origine jusqu'ici n'a pas été déterminée, s'est formée successivement par la réunion sur son territoire de peuplades libyennes ou berbères, ibériennes, sordes ou sordones, tartesses, tyrrhéniennes, teucriennes, égyptiennes et phéniciennes.

Je ferai remarquer ici que ces différents éléments de population ne sont pas aussi étrangers les uns aux autres que la diversité de leurs noms pourrait le faire supposer. En effet, ils peuvent être réduits à trois types, savoir : 1° le type ibère, comprenant les Libyens ou Berbères, les Ibères d'Afrique, les Ibères-Tartesses ou d'Europe et les Sardones; 2° le type pélasge, renfermant les vieux Grecs, les Pélasges-Tursânes ou Tyrrhéniens et les Pélasges de Troade ou Teucriens; 3° le type égypto-phénicien.

Les uns et les autres étaient étrangers aux Indo-Européens. On dit que les deux premiers étaient de race chamite; le troisième passe pour sémitique. Cependant quelques auteurs, MM. Lenormant et Maspero, entre autres, font venir les Phéniciens d'une tribu des Koushites, descendant de Koush, fils de Cham : il est vrai que le savant professeur du Collège de France est disposé à voir dans les Koushites et les Sémitiques, non des races entièrement distinctes, mais deux fractions d'une même race civilisées à des époques différentes (*Hist. anc. des peuples de l'Orient*, p. 147 et 148). Cette opinion de l'éminent historien est fondée, entre autres considérations, sur ce que les Koushites parlaient une langue ayant une très grande parenté avec l'hébreu, l'arabe et les autres idiomes sémitiques, et aussi sur ce que les Chananéens ont porté dans l'antiquité le nom de *Phéniciens*.

Il suit de là qu'entre ces trois types il devait exister certaines affinités ethniques. En était-il de même entre les premiers habitants de la Sardaigne et les colonies qui y sont venues dans les temps antiques? Cela me semble très présumable.

En effet, soit qu'on suppose, avec M. Mattéi, que les premiers indigènes habitaient déjà l'île avant qu'elle fût séparée du continent par la formation de la mer Tyrrhénienne, soit qu'on admette qu'ils n'y sont parvenus qu'après, on reconnaîtra que ces premiers

habitants de la Sardaigne ne pouvaient être venus que de très près, par exemple des continents les plus voisins, d'Italie ou d'Afrique. Et, eu égard à l'antiquité de leur résidence dans ce lieu, tout porte à croire qu'ils étaient ou Libyens-Berbères ou Pélasges-Tursânes. En conséquence, ils auraient eu une origine commune avec l'une ou avec l'autre des peuplades qui sont venues coloniser la Sardaigne. D'ailleurs, cette supposition d'une communauté, soit d'origine, soit de caractères ethniques, entre les uns et les autres, peut être appuyée sur une conformité de caractères craniologiques propres à tous, en particulier sur celui de la dolichocéphalie, dont l'antériorité, par rapport à la brachycéphalie, est d'ailleurs aujourd'hui admise en France comme en Amérique (de Quatrefages, *L'Espèce humaine*, p. 223) et suffirait à corroborer ma supposition, si elle n'était déjà fortement appuyée par la craniométrie des crânes sardes anciens. (Voir le tableau n° 4.)

Au reste, voici, suivant les auteurs contemporains, quels étaient les indices céphaliques chez les anciens peuples qui ont donné à la Sardaigne ses premières colonies :

N° 8.

NOMS DES ANCIENS PEUPLES.	INDICE CÉPHALIQUE.	NOMS DES AUTEURS.
Ibères de Zaraus Guipuscoa..........	76.75	Broca.
Latins anciens....................	78.26	*Crania ethnica.*
Grecs anciens.....................	78.15	Nicolucci, Weisbach.
Berbères de l'Atlas................	73.91	*Crania ethnica.*
Égyptiens. 4e dynastie.............	70.25	Broca.
Égyptiens. 18e dynastie............	74.72	*Idem.*
Phéniciens........................	74.13	Nicolucci.
Phéniciens anciens (hommes)........	78.02	Mantegazza.
Égyptiens anciens (hommes).........	75.68	*Idem.*
Sardes anciens....................	71.68	*Idem.*

Ainsi, la gamme de ces indices céphaliques s'étend de la dolichocéphalie vraie à la limite inférieure de la mésaticéphalie.

En outre, suivant les anciennes traditions appuyées sur des

études récentes des monuments antiques, ces peuples avaient le visage ovale, la peau blanche, les cheveux et les yeux noirs.

D'après Pausanias, les premiers colons venus en Sardaigne avaient, comme je l'ai dit plus haut, adopté le *modus vivendi* des premiers habitants de cette île, c'est-à-dire que, comme eux, ils n'eurent pour demeures que des grottes ou des cabanes; qu'ils vécurent comme des pasteurs, se nourrissant du lait et de la chair de leurs troupeaux, ne connaissant ni la culture des céréales, ni le tissage des étoffes, ni l'art de construire des maisons. Mais, lorsque d'autres colonies venues plus tard, telles que les Ibères-Tartesses et les Pélasges d'Attique, eurent appris aux premières l'agriculture et l'art de construire des maisons, les habitants de l'île de Sardaigne menèrent une vie moins sauvage, et leurs mœurs s'adoucirent en raison du bien-être relatif dont ils jouirent depuis. En outre, la fondation de quelques villes et de villages, en amenant la réunion des familles dans des centres de plus en plus populeux, eut pour conséquence la formation d'alliances matrimoniales entre les diverses colonies. De là une fusion progressive plus ou moins rapide entre ces différentes peuplades, fusion que favorisaient d'ailleurs une certaine conformité de mœurs et la bonne harmonie qui existaient entre elles.

Loin de troubler ces bons rapports, l'invasion carthaginoise en Sardaigne (528 av. J.-C.) ne fit que les étendre et les rendre plus intimes. En effet, tout d'abord les diverses populations sardes se réunirent pour lutter contre les envahisseurs de leur sol, et constamment, en toutes circonstances, les vainqueurs s'étant montrés extrêmement cruels envers les vaincus, ceux-ci, pour échapper aux mauvais traitements, s'enfuirent dans le centre de l'île ou se réfugièrent dans les forêts ou sur des montagnes peu accessibles, se condamnant de nouveau à l'existence presque sauvage qu'avaient menée leurs premiers ancêtres. En les rapprochant ainsi, le malheur commun a dû précipiter et étendre leur fusion, et, d'un autre côté, fortifiant dans un sentiment unanime leur haine contre leurs barbares oppresseurs, il a dû empêcher toute alliance entre Carthaginois et Sardes. Par conséquent, on peut conclure de là que la domination carthaginoise n'a exercé d'autre influence directe sur la population sarde de cette époque que celle qui a consisté à la refouler dans le centre de l'île.

A la domination punique, qui dura deux siècles et demi, suc-

céda, en 257 avant notre ère, celle de Rome, qui, à cause des luttes sanglantes qu'elle dut soutenir contre les insulaires sardes, ne fut réellement assise qu'un siècle plus tard et après deux grandes victoires remportées à quarante ans d'intervalle : la première par Manlius Torquatus, l'autre par Tiberius Gracchus. Les Romains furent les maîtres de la Sardaigne pendant environ huit siècles; leur domination ne cessa qu'à l'époque de la chute de leur empire. Pendant tout ce temps, ils ne négligèrent aucun des moyens qu'ils savaient si bien mettre en usage pour se concilier l'affection des peuples qu'ils avaient vaincus. Ils élevèrent en Sardaigne de nombreux monuments, des édifices somptueux; ils construisirent des ponts et des routes, entre autres une magnifique voie qui reliait le sud de l'île au nord; ils accordèrent le rang de cité romaine aux principales villes de la Sardaigne, et à leurs habitants les privilèges dont jouissaient les citoyens romains. Enfin, quand la Corse fut réunie à la Sardaigne, ces deux îles furent déclarées *première province prétorienne du peuple romain*, et un certain nombre de leurs notables habitants furent, à diverses époques, appelés à Rome pour y remplir de hauts emplois.

Ces divers avantages entraînèrent dans le cercle d'attraction politique du gouvernement romain quelques habitants des villes, propriétaires ou commerçants des ports, déjà séduits par les prestiges de la civilisation romaine et par l'espérance d'obtenir pour eux-mêmes de plus grands privilèges ou de nouvelles faveurs. Ceux-ci ont pu rechercher et faire des alliances avec des Romaines, mais ceux qu'animait un ardent amour de la liberté, qui estimaient par-dessus tout leur indépendance et qui n'avaient pas oublié que l'oracle de Delphes avait prédit à leurs ancêtres une liberté impérissable pour eux et leurs descendants, ceux-là se tinrent constamment éloignés des Romains et allèrent rejoindre, dans les montagnes ou dans les forêts, les premiers exilés volontaires, avec lesquels, mus par le désir de la vengeance et par l'appât du gain, ils formèrent des cohortes armées qui descendaient souvent dans les plaines et s'y livraient au pillage et à la dévastation des propriétés appartenant aux Romains. De là les poursuites plus ou moins barbares exercées contre eux par les préteurs romains. L'un de ces derniers leur faisait donner la chasse par des chiens élevés à cet effet; de là encore les noms de *Balari*, de *Barbari* et de *Latrunculi* donnés à ces montagnards qui, du temps

de Strabon, étaient aussi appelés *Diagesbéens* et formaient quatre tribus principales : les Parates, les Sossinates, les Balares et les Aconites. « Ces barbares, ajoute le savant géographe grec, habitent le creux des rochers et ne se donnent pas la peine d'ensemencer ce qu'ils possèdent de bonnes terres, aimant mieux dévaster celles des populations agricoles de l'île. »

Je n'ai pas besoin de dire qu'entre ces *barbari* et les Romains il ne pouvait y avoir aucun rapprochement.

Après la chute de l'empire romain, à partir du ve siècle de l'ère chrétienne jusqu'au xie siècle, la Sardaigne subit successivement les terribles invasions des Vandales, des Goths et des Sarrasins. Ces farouches conquérants portèrent le fer et le feu partout où ils purent pénétrer, pillant, saccageant tout, massacrant sans pitié les habitant ssans défense et détruisant les villes, sans rien édifier à leur place. Tel fut en particulier le sort des importantes villes de Tharros, de Nora, d'Olbia, de Tibule, de Turris Libysonis, de Sulcis, etc.

La cruauté et l'avidité des vainqueurs, autant que la différence des religions, avaient creusé un abîme infranchissable entre les oppresseurs et les opprimés; dans ces conditions, il ne pouvait également y avoir d'alliance entre les uns et les autres.

En 1052, les derniers de ces oppresseurs, les Arabes, furent définitivement chassés de la Sardaigne par les Pisans et les Génois réunis. La domination pisane, qui succéda à la leur, subsista deux cent soixante et onze ans et fut remplacée par celle des rois d'Aragon, dont la durée fut de trois cent quatre-vingt-quatorze ans. Pendant l'une et l'autre domination, les mariages entre Sardes et étrangers devinrent possibles, mais seulement entre les riches familles sardes et les nobles ou les fonctionnaires pisans ou espagnols.

Suivant l'antique usage, après la victoire, le peuple vainqueur s'établissait sur le territoire conquis et y gratifiait de fiefs plus ou moins importants les guerriers qui avaient contribué à la conquête. C'est alors que certains indigènes, poussés par des appétits ambitieux, recherchèrent l'alliance des seigneurs ou des fonctionnaires étrangers. Voilà comment il existe encore en Sardaigne, dans les villes principales, soit du littoral, soit du voisinage plus ou moins rapproché des côtes, des descendants des familles toscanes ou espagnoles. Quelques villes du littoral, comme Cagliari et Alghero, où résidaient les vice-rois et les grands seigneurs espagnols, étaient

devenues, sous leur influence, espagnoles de mœurs et de langage. On y parlait la langue espagnole, la littérature était espagnole et les constructions avaient le caractère espagnol.

Mais cette assimilation de certains Sardes, favorisée d'ailleurs par quelque conformité de mœurs et d'institutions, se borna aux classes riches et privilégiées qui résidaient dans les villes, principalement dans celles du littoral. Quant aux habitants des villages et des montagnes, ils ne la subirent en aucune façon; au contraire, ils continuèrent à rester à l'égard de l'autorité étrangère, quelle qu'elle fût, dans un état plus ou moins prononcé d'insoumission.

Le passage de la Sardaigne sous le sceptre de la maison de Savoie, en 1720, ne modifia pas d'abord sensiblement l'état général des choses en ce qui concerne l'administration intérieure. Mais, comme les autres changements de gouvernement qui avaient précédé, celui-ci eut pour premier effet d'introduire dans l'île de Sardaigne de nouveaux éléments ethniques empruntés aux populations savoisienne et piémontaise. Quoique la date de cette introduction soit encore relativement récente, il aurait pu néanmoins en être résulté quelque modification dans les caractères ethniques d'une certaine partie de la population sarde si ces étrangers s'y étaient fixés définitivement; mais il paraît que leur séjour en Sardaigne n'est jamais de longue durée et qu'ils ont hâte de retourner sur le continent.

Par tout ce qui précède, il me semble suffisamment établi : 1° que les premières colonies qui vinrent s'établir dans la Sardaigne, après les premiers occupants, avaient le type dolichocéphale; 2° que, dans le principe, les Sardes primitifs, supposés Libyens-Berbères, par conséquent dolichocéphales, n'ont pu se fusionner qu'avec ces colonies; 3° que cette fusion entre peuples ayant d'aussi grandes affinités ethniques, soit physiques, soit sociales, loin de modifier notablement les caractères ethniques des uns et des autres, n'a pu que donner de la stabilité à ces caractères et rendre la fusion plus facile; 4° que cette fusion pouvait avoir huit à neuf siècles d'existence lorsque les Carthaginois se sont emparés de la Sardaigne, et que, par conséquent, les effets en étaient déjà solidement assurés; 5° que, depuis cette époque (528 av. notre ère), la plus grande partie de la population sarde s'est soustraite, par sa fuite dans l'intérieur de l'île ou sur le sommet des montagnes, au contact des étrangers, et que c'est seulement dans quelques villes principales, situées dans le voi-

sinage des côtes, qu'un petit nombre de Sardes a pu s'allier plus tard soit avec des Romains, soit avec des Pisans ou des Espagnols, eux-mêmes plus ou moins dolichocéphales.

On peut donc supposer avec raison que chez les montagnards et les habitants du centre de l'île, le type ancien ou *prépunique* est resté pur de tout mélange avec le sang étranger, tandis qu'il serait possible que celui-ci eût pénétré chez les habitants des ports et des villes voisines du littoral.

Quelles conséquences ethnologiques sont résultées de cet état de choses? Pour les apprécier à leur juste valeur, j'ai dû d'abord considérer la population sarde actuelle comme formant trois groupes, comprenant : l'un, les habitants des villes situées près des côtes; un autre, ceux qui résident dans le centre de l'île; le troisième, enfin, les montagnards; puis appliquer cette division aux Sardes que j'ai mesurés.

Voici les résultats statistiques que cette façon de procéder m'a donnés.

Sur les 58 localités dont j'ai mesuré les natifs, 8 sont situées sur le littoral, 19 occupent le centre de l'île et 31 les montagnes. (Voir le tableau n° 9.)

Sur les 98 Sardes que j'ai mesurés, je compte 41 montagnards, 33 habitants du centre de l'île et 24 habitants du littoral. J'ai dit comment ces Sardes sont répartis au point de vue craniologique. Je rappellerai seulement ici qu'il y a parmi eux 13 sous-brachycéphales et 4 brachycéphales; j'ajouterai que, sur ces 17 sujets que le hasard a placés sous ma main, 4 hommes sous-brachycéphales sont montagnards; 7 (5 hommes et 2 femmes) sont des Sardes du centre de l'île, parmi lesquels il y a 5 sous-brachycéphales et 2 brachycéphales; enfin 6 (5 hommes et 1 femme) sont nés dans des villes du littoral; il y a parmi eux 4 sous-brachycéphales et 2 brachycéphales : de sorte que, s'il m'est permis d'établir des proportions générales d'après ce nombre de mensurations relativement restreint, il pourrait exister en Sardaigne :

Habitants	du littoral	16.6 p. o/o	sous-brachycéphales.
		8.3	brachycéphales.
	du centre de l'île	15.1	sous-brachycéphales.
		6.0	brachycéphales.
	des montagnes	9.7	sous-brachycéphales.
		״	brachycéphales.

N° 9. — TABLEAU INDIQUANT LES LOCALITÉS AVEC LEUR SITE, LE NOMBRE DES SARDES MESURÉS ET CELUI DES BRACHYCÉPHALES ET DES SOUS-BRACHYCÉPHALES DES DEUX SEXES.

LOCALITÉS.	SITE.	NOMBRE D'INDIVIDUS mesurés.	SOUS-BRACHYCÉPHALES et BRACHYCÉPHALES.	
			HOMMES.	FEMMES.
Sassari	Centre	3	81.5	"
Osilo	Montagne	1	"	"
Nulvi	*Idem*	4	"	"
Castel-Sardo	Littoral	1	81.4	"
Ittiri	Centre	3	"	"
Gondrongianus	*Idem*	1	"	"
Porto-Torres	Littoral	1	"	"
Borutta	*Idem*	1	"	"
Bulzi	*Idem*	1	"	"
Terra-Nova	*Idem*	4	"	"
Alghero	*Idem*	10	84.7	83.5
Villanova-Monte	Centre	1	"	"
Monte-Leone	*Idem*	1	"	"
Bonorva	*Idem*	2	"	"
Mara-Padria	*Idem*	1	80.3	"
Bannari	*Idem*	1	"	"
Pozzo-Maggiore	*Idem*	1	"	"
Torralba	*Idem*	3	"	"
Cheremulle	*Idem*	1	"	"
Ozieri	Montagne	2	"	84.7
Patada	*Idem*	3	"	"
Nule	*Idem*	1	"	"
Buddoso	*Idem*	2	"	"
Bono	*Idem*	4	81.1	"
Tempio	*Idem*	3	"	"
Calangianus	Centre	2	"	"
Sedini	*Idem*	1	"	"
Bortigiados	Montagne	1	"	"
Aggius	*Idem*	1	81.7	"

LOCALITÉS.	SITE.	NOMBRE D'INDIVIDUS mesurés.	SOUS-BRACHYCÉPHALES et BRACHYCÉPHALES.	
			HOMMES.	FEMMES.
Nuchès	Centre	1	//	//
Nuoro	Montagne	4	81.5	//
Sarule	*Idem*	1	//	//
Galtelli	*Idem*	1	//	//
Fonni	*Idem*	1	83.3	//
Oliena	*Idem*	2	//	//
Orune	Centre	1	//	//
Orgosolo	Montagne	3	//	//
Bolotano	*Idem*	1	//	//
Cagliari	Littoral	2	82.9	//
Quarto	*Idem*	1	//	//
Oristano	*Idem*	2	83.3	//
Seneghe	Montagne	1	//	//
Milis	Centre	1	//	//
Neoneli	Montagne	1	83.6	//
Ghilarza	Centre	1	//	//
Morès	*Idem*	1	80.2	//
Borore	*Idem*	1	82.3	//
Macomer	Montagne	1	//	//
Pauli-Latino	Centre	1	//	83.1
Iglesias	Montagne	1	//	//
Siliqua	Centre	1	//	//
Gonnessa	Littoral	1	84.4	//
Gonnos-Fanadigo	Centre	1	//	//
Arbus	Montagne	1	//	//
Gairo	*Idem*	1	//	//
Tonara	*Idem*	1	//	//
Aritzo	*Idem*	1	//	//
Genoni	*Idem*	1	//	//
NOMBRE TOTAL des individus		98	14	3

Ainsi que je l'avais déjà fait pressentir, la proportion des sous-brachycéphales et des brachycéphales est donc plus forte sur le

IMPRIMERIE NATIONALE.

littoral de la Sardaigne que dans le centre de l'île et surtout que chez les montagnards. Au premier aperçu, cette différence pourrait être attribuée, d'une part, aux alliances que certains Sardes du littoral et de quelques localités du centre, rapprochées des côtes, ont pu contracter avec des étrangers; et, d'autre part, à ce que les montagnards se sont toujours unis entre eux depuis la fusion des premiers habitants avec les colonies primitives.

Mais cette explication ne serait qu'à moitié satisfaisante; car, si elle convient à la première hypothèse, elle ne saurait rendre compte de l'existence de quelques sous-brachycéphales chez les montagnards issus d'ancêtres dolichocéphales et vivant isolés dans leurs repaires et sans union avec l'étranger.

On supposera peut-être que des Sardes habitant le littoral et devenus brachycéphales par suite d'alliances étrangères ont pu, à diverses époques, venir s'installer soit dans le centre de l'île, soit dans la région des montagnes, et, s'alliant avec les anciens résidants de ces contrées, communiquer en partie à leurs descendants leurs caractères craniologiques. J'admettrais volontiers la possibilité de ce fait et des conséquences qu'il pourrait avoir eues, si une semblable union avec les montagnards sardes me paraissait possible. Mais je crois qu'elle est impraticable, pour deux motifs : le premier, parce que les montagnards sardes, je viens de le dire, ont toujours refusé de s'unir avec ceux qui ne sont pas natifs de la montagne; le second, parce que l'existence dans les montagnes de la Sardaigne est tellement rude, qu'il n'est pas présumable qu'un citadin du littoral, accoutumé à des mœurs plus douces, à une vie plus facile et relativement presque confortable, consente volontiers à échanger celle-ci contre celle de la montagne, qui n'est acceptée que par ceux qui ont été élevés pour elle.

Voilà pourquoi, ici plus qu'en tout autre lieu, les montagnards ne peuvent se marier qu'avec des montagnardes.

C'est donc ailleurs qu'il nous faut rechercher la cause du fait en question.

Or, considérant qu'il ne s'est pas rencontré un seul cas de brachycéphalie, même de sous-brachycéphalie, sur les 87 crânes dont j'ai rapporté les mesures; que le petit nombre de ceux que j'ai observés, je les ai trouvés sur des *Sardes vivants;* que ces cas ne s'élèvent pas au delà des limites inférieures de la brachy-

céphalie; que, loin d'être réunis dans quelque localité, ils étaient disséminés sur le territoire sarde : par tous ces motifs, je suis porté à les envisager comme des cas de *variétés individuelles*, tels qu'on en rencontre partout, même au sein des races les plus pures (Broca, *Bull. Soc. d'anthrop. de Paris*, t. IV, p. 44, 1863), et, dans ce cas particulier, affectant seulement l'indice céphalique.

En effet, ces Sardes sous-brachycéphales ou brachycéphales qui font exception, sous ce rapport, à la règle commune, ont, comme leurs compatriotes dolichocéphales, le visage ovale, le nez droit leptorhinien, les yeux grands et fendus horizontalement, la bouche moyenne et bien faite, et les lèvres généralement minces et droites; ils ont les cheveux et les yeux noirs (hormis deux, dont la chevelure a la teinte 36 et dont les yeux sont verts chez l'un et gris chez l'autre); leurs pommettes ne sont pas sensiblement plus saillantes que celles des autres, puisque la moyenne de l'indice du visage est 66.5 chez les dolichocéphales, 67.5 chez les brachycéphales. Un semblable rapprochement existe entre les autres indices; il en est de même pour la couleur de la peau, pour la forme de la mâchoire inférieure et pour la taille, dont la moyenne est de 1m 647 chez les dolichocéphales et de 1m 644 chez les brachycéphales.

Or, étant admis que *l'indice céphalique n'est ni un caractère simple, ni un caractère naturel, puisqu'il résulte de la comparaison de deux diamètres céphaliques indépendants l'un de l'autre, et puisqu'il peut être modifié aussi bien par l'accroissement de l'un d'eux que par la diminution de l'autre, il se peut que cet indice présente dans la même race des oscillations assez étendues.*

Ce langage, emprunté à Broca (*Bull. Soc. d'anthrop. de Paris*, t. IV, p. 44, 1863), est confirmé tous les jours par l'observation. Ainsi, je citerai comme exemples de variétés individuelles, non seulement dans le même type, mais encore dans la même famille, les deux faits suivants observés par moi sur des Sardes :

		Diam. ant.-post.	Diam. trans. max.	Ind. céph.
Un homme âgé de 70 ans		186mm	138mm	74.0
Son fils de 26 ans		200	144	72.5
Deux frères jumeaux âgés de 30 ans.	L'un	200	130	65.0
	L'autre	196	137	69.9

La ressemblance était cependant si grande entre ces deux frères, que, n'ayant pas vu s'opérer la substitution de l'un à l'autre sur la chaise où s'asseyaient les hommes pour être mesurés, je crus que cette chaise était encore occupée par celui sur lequel je venais d'opérer, et j'en réclamai un autre. Les assistants m'avertirent de mon erreur et m'en firent connaître la cause. Donc, s'il peut y avoir des degrés dans la dolichocéphalie sur les membres d'une même famille, voire sur deux jumeaux, la variation de l'indice céphalique ne peut-elle quelquefois, chez divers individus d'un même peuple et du même sang, atteindre jusqu'aux limites inférieures de la brachycéphalie? Cela ne me paraît pas impossible, et les faits que je viens de citer en seraient une preuve.

Ces considérations, jointes aux précédentes, me semblent expliquer suffisamment comment quelques cas de sous-brachycéphalie et de brachycéphalie faible peuvent se rencontrer au sein d'une population dolichocéphale, sans qu'il soit besoin, pour se rendre compte de ce fait, de recourir à l'hypothèse d'un mélange de races, surtout lorsque, comme dans ce cas particulier, le degré de brachycéphalie est si peu prononcé, et lorsque tous les autres caractères ethniques sont homogènes à très peu de chose près.

D'ailleurs, ces crânes n'ont ni l'apparence écourtée ni l'aplatissement de la courbe occipitale que présentent les crânes brachycéphales purs. Il en est parmi eux, en effet, dont le diamètre antéro-postérieur dépasse 190; chez l'un d'eux, ce diamètre s'élève jusqu'à 194; et, pour la série entière, la moyenne de ce même diamètre est de 181; celle du diamètre transverse maximum est de 148; d'où l'indice céphalique moyen est 81.7. Dans ces conditions et sur le vivant surtout, ne suffit-il pas d'une légère exagération du diamètre transverse maximum, due à des causes particulières, telles qu'une plus grande épaisseur des parties molles, pour donner l'apparence d'une légère brachycéphalie à des crânes qui, à d'autres égards, se rapprochent beaucoup du type dolichocéphale? Tout cela plaide en faveur de ma thèse.

Ce n'est pas que je sois disposé à considérer comme des variétés individuelles tous les cas de brachycéphalie et de sous-brachycéphalie que j'ai observés en Sardaigne; dans le nombre, il en est quelques-uns que je crois réellement dus au mélange d'un sang étranger : tel est, par exemple, le cas du numéro 76 de mon cahier d'observations, sous lequel figure M. le comte de ***, dont la fa-

mille, d'origine sarde, a contracté de nombreuses alliances avec des femmes étrangères. Avec sa taille de 1m730, son indice céphalique de 81.6 et ses cheveux fins et bouclés, le comte de *** me paraît être un Sarde métissé : tel me semble être aussi le cas d'une femme sarde, propriétaire, née à Alghero (n° 68 de mon cahier), qui a pour indice céphalique 83.5 et dont la famille passe pour s'être plusieurs fois mêlée aux étrangers, Pisans ou Génois : tel serait encore celui d'un autre habitant d'Alghero, dont l'indice céphalique est 84.7; mais celui-ci revendique son origine catalane.

A propos d'Alghero et des Catalans, je dois consigner ici une remarque.

Bâtie en 1102 par les Doria, la ville d'Alghero date d'une époque relativement récente, ce qui fait qu'elle n'a pas eu à subir les invasions puniques, romaines et vandales; cependant, son passé, quoique postérieur de beaucoup à celui d'autres localités sardes, plus anciennes mais moins importantes qu'elle, n'en a pas moins été profondément troublé par l'intrusion de l'étranger. En effet, deux siècles et demi après sa fondation, cette ville est tombée au pouvoir des rois d'Aragon. En 1354, à la suite d'un siège entrepris par les troupes de terre et de mer du roi don Pedro, Alghero se rendit à condition : le traité de reddition portait que les habitants manifestement partisans des Génois quitteraient la ville, où ils seraient remplacés par une colonie de Catalans. En 1391, on fit de nouveau sortir les Sardes qui s'y étaient introduits, et on n'y laissa que des Catalans. En 1424, la population d'Alghero, ayant été décimée par la peste, fut augmentée par une nouvelle colonie catalane. (La Marmora, *Itinéraire*, t. II, p. 94.) C'est ainsi que cette ville était devenue complètement espagnole par le sang et le langage. Toutefois, les Sardes y sont rentrés depuis plusieurs siècles et y vivent à côté de ceux qui se disent Catalans et qui parlent encore la langue de leur pays d'origine.

Or, pendant mon séjour dans le pays, j'ai mesuré 10 Alghérais, dont 7 hommes et 3 femmes. Sur ce nombre, 4 hommes et 1 femme se disaient Catalans; 3 hommes et 2 femmes étaient Sardes. Eh bien, il y avait dans chaque groupe 1 dolichocéphale vrai, 2 sous-dolichocéphales, 1 mésaticéphale et 1 brachycéphale. A les voir et à les entendre, nul n'aurait pu dire qu'ils n'étaient pas de la même nation.

N° 10.

CATALANS.

DÉSIGNATIONS.	NUMÉROS DU CAHIER D'OBSERVATIONS ET SEXES. N° 2. — HOMMES.	N° 3. — HOMMES.	N° 7. — FEMMES.	N° 13. — HOMMES.	N° 18. — HOMMES.	MOYENNES.
Âge	26 ans.	22 ans.	30 ans.	26 ans.	23 ans.	24.4 ans.
Taille	1^{m} 720	1^{m} 800	1^{m} 630	1^{m} 645	1^{m} 640	1^{m} 687
Diam. a. p.	190^{mm}0	192^{mm}0	188^{mm}0	170^{mm}0	188^{mm}0	185^{mm}0
Diam. t. max	146 0	152 0	140 0	144 0	146 0	145 6
Diam. front. min	110 0	106 0	102 0	104 0	108 0	106 0
Courbe inio-front. tot.	320 0	313 0	350 0	310 0	325 0	323 0
Courbe horizont. tot.	563 0	567 0	550 0	520 0	540 0	548 0
Courbe trans. susauricul.	360 0	355 0	350 0	340 0	365 0	354 0
Dist. du p^{t} ment. à rac. chev.	194 0	184 0	190 0	166 0	167 0	180 0
Dist. oph. alvéol.	82 0	97 0	95 0	80 0	72 0	85 0
Larg. bizygomat.	134 0	132 5	106 0	120 0	107 0	119 0
Long. du nez	52 0	72 0	65 0	45 0	46 0	66 0
Larg. du nez	34 0	50 0	45 0	30 0	32 9	38 0
Ligne faciale	68 0	85 0	85 0	64 0	65 0	73 0
Larg. bimalaire	132 0	135 0	113 0	120 0	102 0	120 0
Indice céphalique	76.8	79.1	74.5	84.7	7.76	78.5

Dolichocéphale vrai	1
Sous-dolichocéphales	2
Mésaticéphale	1
Brachycéphale	1
TOTAL	5

SARDES.

DÉSIGNATIONS.	NUMÉROS DU CAHIER D'OBSERVATIONS ET SEXES.					MOYENNES.
	N° 14. — HOMMES.	N° 15. — HOMMES.	N° 50. — HOMMES.	N° 68. — FEMMES.	N° 20. — FEMMES.	
Âge	41 ans.	45 ans.	40 ans.	50 ans.	16 ans.	38.4 ans.
Taille	1^{m} 610	1^{m} 630	1^{m} 677	1^{m} 450	1^{m} 600	1^{m} 593
Diam. a. p.	188^{mm}0	181^{mm}0	190^{mm}0	170^{mm}0	188^{mm}0	183^{mm}4
Diam. t. max	140 0	142 0	146 0	142 0	142 0	142 0
Diam. front. min	102 0	106 0	110 0	102 0	110 0	106 0
Courbe inio-front. tot.	320 0	325 0	336 0	305 0	330 0	323 0
Courbe horizont. tot.	530 0	540 0	550 0	530 0	550 0	540 0
Courbe trans. susauricul.	345 0	340 0	370 0	355 0	365 0	355 0
Dist. du p[t] ment. à rac. chev.	180 0	180 0	189 0	178 0	182 0	181 8
Dist. oph. alvéol.	76 0	82 0	88 0	72 0	86 0	80 0
Larg. bizygomat.	107 0	110 0	130 0	110 0	120 0	115 4
Long. du nez	42 0	45 0	48 0	42 0	48 0	45 0
Larg. du nez	30 0	32 0	30 0	26 0	30 0	29 6
Ligne faciale	65 0	70 0	68 0	60 0	62 0	65 0
Larg. bimalaire	105 0	124 0	120 0	114 0	122 0	117 0
Indice céphalique	74.4	78.4	76.8	83.5	75.5	77.0

Dolichocéphale vrai	1
Sous-dolichocéphales	2
Mésaticéphale	1
Brachycéphale	1
TOTAL	5

Par l'inspection des tableaux ci-dessus, il sera facile de se convaincre que les mesures moyennes de l'un et de l'autre groupe ne diffèrent sensiblement que pour la taille. Cette différence est due d'abord à ce que dans le groupe sarde il n'y avait que 3 hommes, et que les 2 femmes qui en faisaient partie étaient de petite taille.

En résumé, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne la nationalité des premiers habitants de la Sardaigne, je veux dire de ceux qui y résidaient avant la première visite signalée par les anciens auteurs et avant l'arrivée des premières colonies, ne pouvant l'établir sur des documents authentiques et laissant de côté la recherche de l'époque de leur arrivée sur le territoire de l'île et de la manière dont cette arrivée a été effectuée; mais, me basant sur tout ce qui précède, j'estime que ces premiers indigènes étaient d'une taille un peu au-dessous de la moyenne; qu'ils avaient la peau blanche, les cheveux et les yeux noirs, le visage ovale et le crâne *dolichocéphale*. Je fonde cette dernière conjecture, d'une part, sur l'antériorité, reconnue quant à présent, de la dolichocéphalie par rapport à la brachycéphalie; et, d'autre part, sur l'antiquité de la première population sarde, qui était elle-même antérieure à l'arrivée des Indo-Européens dans cette partie de la Méditerranée. J'ajoute que tout porte à croire que cette population était composée de *Berbères* ou d'Atlantides. Or, je l'ai rappelé plus haut, les Berbères sont dolichocéphales; en conséquence, les premiers Sardes devaient l'être.

Mais les premières colonies avec lesquelles ces Sardes se sont fusionnés étaient aussi dolichocéphales; l'ensemble de la population résultant de cette fusion devait nécessairement être aussi dolichocéphale. C'est en effet ce qui a eu lieu, puisque cela existe encore. Car le petit nombre de brachycéphales que j'ai rencontrés en Sardaigne ne constitue qu'une mince exception, très explicable par les causes que j'ai exposées plus haut, et qui ne peut aucunement être considérée comme un défaut de fixité dans ses caractères ethniques, tel qu'on en observe à la suite du croisement de deux races éloignées ethniquement l'une de l'autre.

Loin de manquer de fixité sous ce rapport, la race sarde actuelle offre au contraire à l'observation, comme cela est démontré par le résultat de mes mensurations, une constante uniformité

dans les dimensions générales du corps, dans la forme de la tête, les principaux traits du visage, la couleur de la peau et celle des cheveux et des yeux; en un mot, dans tout ce qui, suivant Broca, caractérise les races pures.

Serait-elle donc la représentation exacte du type primitif? Nul n'oserait l'affirmer; mais ce que l'on peut dire, c'est que, si ce type a ses représentants en Sardaigne, c'est dans les montagnes et sur les plateaux du centre qu'il sera possible de les trouver, parmi ces pasteurs qui ne se sont pas alliés aux étrangers, qui ont gardé les mœurs antiques et qu'on voit aujourd'hui encore pratiquer à la fois, selon les coutumes antiques, l'hospitalité et le pillage. Un de nos compatriotes qui habite la Sardaigne depuis trente ans me disait à ce propos : « Il ne faudrait pas gratter beaucoup l'homme actuel des plateaux pour retrouver l'homme du temps des nuraghes. »

Quoi qu'il en soit, si l'on ne se borne pas à un examen superficiel qui exposerait, comme cela est arrivé à certains auteurs, à confondre avec des Sardes des étrangers résidant dans les villes importantes du littoral, si l'on se base sur des mensurations exactes appuyées de la déclaration d'origine, on constatera que la race sarde actuelle est une race homogène solidement constituée, et, en se reportant au tableau qui renferme les moyennes des mesures effectuées sur les Alghérais, où l'on trouve la preuve que cette race s'assimile facilement les enfants d'une autre race, on pourra ajouter qu'elle est douée d'une certaine faculté d'absorption.

Je terminerai ce rapport en insistant sur ce fait, à savoir que, nonobstant sa stature inférieure à la moyenne, le type sarde est généralement beau.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très dévoué serviteur.

Gillebert-Dhercourt.

Enghien-les-Bains, le 30 novembre 1882.

Pl. I





Homme de Bottida



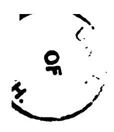
Dame de Bitti.



Dame d'Ossi.

Héliog. Dujardin. Imp. L. Eudes.





Pl. II.



Homme de Milis



Homme de Mammoïada.



Dame de Sennori.



Dame de Bono.

Héliog. Dujardin

Imp. L. Eudes.







Statuette revêtue de la LACERNA romaine
correspondant au caban moderne. (Extr. della Rivista sarda 1875.)



Femme d'Aritzo (Barbargia)
d'après de la Marmora.

Imp. L. Eudes

Pl. IV.



Grottes de Rebeccu, près de Bonorva



Place de Porto-Torres, le jour de la fête communale.

Héliog. Dujardin. Imp. L. Eudes.



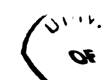


Nur-aghe de Santa-Barbara.



Nur-aghe de Torralba.

Hélioḡ. Dujardin. Imp. L. Eudes.







Truddhi de la terre d'Otrante.
d'après Lenormant.

Heliog. Dujardin. Imp. L. Eudes.

RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN TUNISIE

(1882-1883),

PAR M. R. CAGNAT.

Monsieur le Ministre,

Dans les deux premières missions que Votre Excellence avait bien voulu déjà me confier en Tunisie, j'avais visité seulement la partie septentrionale de la Régence, qui devait naturellement être le sujet de mes premières études, ainsi que les plaines voisines de la mer depuis Hammamet jusqu'à Souse; mais je n'étais pas descendu au-dessous de cette localité, sauf pour visiter rapidement la ville de Kairouan. Il m'eût été très difficile, d'ailleurs, de circuler dans la partie centrale et dans la partie méridionale de la Tunisie, à cause des bandes de pillards qui s'y montraient de temps en temps à l'improviste et dont la mobilité déjouait toutes les prévisions. A plus forte raison n'aurais-je pas pu faire un séjour de quelque durée sur plusieurs points importants, déjà visités par mes devanciers, mais où il n'était pas inutile de s'arrêter un peu longuement.

Cette année, au contraire, l'on pouvait aisément circuler, et la présence des brigades topographiques chargées de dresser la carte du pays rendait particulièrement facile un voyage dans certaines contrées de la Régence. J'ai donc entrepris, avec M. Saladin, architecte, que vous avez bien voulu désigner pour m'accompagner et relever les monuments romains en Tunisie, de visiter, au moins en partie, le centre et le sud. Nous avons surtout parcouru la région limitée au nord par la route de Kairouan à Tébessa, à l'ouest par la frontière algérienne, au sud par la route de Kafsa à Négrine, et à l'est par la route de Kairouan à Kafsa.

Beaucoup moins riche en villes romaines que le nord de la

Régence, cette contrée est pourtant couverte de ruines, principalement dans la portion septentrionale et occidentale; mais les restes qu'on rencontre sont généralement sans grande importance. Il est évident que la colonisation de cette partie du pays a été presque exclusivement agricole; ce qui le prouve, c'est qu'on trouve d'une façon constante, dans chaque henchir, quatre espèces d'édifices, construits pour l'ordinaire en blocage :

1° La maison d'habitation et la ferme, dont la grandeur varie suivant l'importance de l'exploitation;

2° Des citernes circulaires ou rectangulaires de dimensions variables, dont quelques-unes sont très grandes et très remarquables. L'eau y était amenée des montagnes voisines par de petits aqueducs dont la trace existe souvent encore;

3° Un ou plusieurs pressoirs à huile dont il ne reste plus généralement que les montants, encore en place;

4° Un ou deux mausolées, parfois un plus grand nombre, entourés de tombes plus modestes : là étaient ensevelis le fermier, les membres de sa famille et les ouvriers qu'il employait.

Ce sont les différentes constructions qui étaient nécessaires aux colons pour vivre, en suffisant à leurs besoins journaliers, et pour reposer honorablement après leur mort.

On remarque aussi d'ordinaire dans ces sortes de ruines d'autres édifices d'une époque plus récente :

a. Une église, dont les restes ne sont guère reconnaissables, la plupart du temps, qu'à un chrisme gisant à terre au milieu de quelques colonnes ou à quelque sujet figuré de l'époque chrétienne. Rarement le plan de l'édifice est encore visible;

b. Un fortin construit à la hâte aux derniers temps de l'occupation romaine, qui servait de refuge, en cas d'alerte, aux colons du voisinage. Il faut distinguer ces enceintes fortifiées de forteresses plus importantes et qui avaient une destination militaire; nous aurons l'occasion de signaler des édifices de cette dernière espèce.

Je ne m'étendrai pas sur ces différentes sortes de constructions, qui fourniront à M. Saladin l'occasion d'une étude technique : il suffira que je les aie indiquées ici sommairement.

On comprend que dans de semblables ruines on rencontre peu de souvenirs épigraphiques, d'autant plus que la population était vraisemblablement composée en majorité plutôt d'indigènes que de Romains. On ne peut guère espérer y trouver que des épitaphes, et de fait il en existe sur quelques points, beaucoup plus rarement pourtant qu'on ne s'y attendrait. C'est que la pierre de taille étant rare ou peu employée dans cette partie de la Régence, les monuments funéraires étaient généralement élevés en blocage, mode de construction qui n'est pas favorable au développement des inscriptions; aussi sur les tombes il n'y en a jamais, sur les mausolées il en existe quelquefois. Dans ce cas, l'épitaphe était gravée sur une pierre scellée dans le blocage, à la face antérieure de l'édifice, au-dessous de la niche destinée à recevoir la statue. Mais bien des tombeaux visités par nous ne portent pas la trace d'un dispositif de cette nature. Dans la nécropole de Haouch-Taâcha, par exemple, dont il sera question plus loin, et qui peut servir de type, il n'y avait pas d'inscriptions funéraires; dans celle de Bir-el-Hafei, au contraire, il paraît en avoir existé plusieurs.

Ces réflexions ne s'appliquent pas aux quelques villes importantes situées dans cette région. On verra néanmoins que celles-ci sont beaucoup moins riches en textes épigraphiques, publics ou municipaux, que les cités romaines de la Tunisie septentrionale.

Je diviserai ce rapport en plusieurs chapitres :

1° Souse; Lamta; El-Djem.

2° Région située au sud et à l'ouest de Kairouan; Sbéitla.

3° Région située au sud et à l'ouest de Sbéitla; Fériana; Kasrin.

4° Kafsa; pays situé à l'ouest et au nord-ouest de Kafsa; Sidi-Aïch.

5° Voie romaine de Thelepte (Fériana) à Theveste (Tébessa); Bir-Oum-Ali; Henchir Tamesmida.

6° De l'Henchir Fettala à Haïdra; Haïdra; voie romaine de Carthage à Theveste (Tebessa) entre Haïdra et Ebba; Henchir Medeina; Ebba; Henchir Djezza.

I

SOUSE. — LAMTA. — EL-DJEM.

De Tunis à Souse la route est trop connue et a été trop souvent décrite pour qu'il soit utile d'y revenir. Je rapporterai seulement une inscription que j'ai copiée à Hergla (*Horrea Caelia*), où elle avait déjà été relevée par le R. P. Delattre, avec une légère inexactitude :

1.

Dans une maison arabe, sur un rectangle de marbre blanc.

La face qui porte l'inscription est haute et large de 0m 20. — Haut. des lettres : les 3 premières lignes, 0m 025; la dernière, 0m 02.

DANACIAE
QVARTILLAE
AVRELIANAE
C·F·

(Estampage.)

Danaciae Quartillae Aurelianae, c(larissimae) f(eminae).

A Souse, j'ai trouvé le texte suivant :

2.

Sur une pierre servant de seuil à la zaouïa de Sidi bou Fâtha.

Haut. du cadre, 0m 56; larg. de la pierre, 0m 15.
Haut. des lettres : 1re l. 0m 075; 2e et 3e l. 0m 065; 4e l. 0m 05; les autres, 0m 04.

IMP·CA*es.divi antoni*
GORD I*ani nep.divi an*
TONI GO*rdiani sororis f.*
ANTONI*o gordiano*
PIO·FELICI·A*ug. pontif.*
MAX · TRI*b.pot.cos.procos.*
COL · CONC.*ulp.hadrumetum*
D *d. p. p.*

(Estampage.)

Imp(eratori) Ca[es(ari) divi Antoni(i)] Gordi[ani nep(oti), divi An]toni(i) Go[rdiani sororis f(ilio)], Antoni[o Gordiano] Pio Felici A[ug(usto) pontif(ici)] max(imo), tri[b(unicia) pot(estate), co(n)s(uli), proco(n)s(uli)], col(onia) Conc(ordia) [Ulp(ia) Hadrumetum]. D(ecurionum) [d(ecreto), p(ecunia) p(ublica)].

C'est la première fois qu'on rencontre à Souse l'ethnique Hadrumetum sur une inscription; encore le monument est-il très mutilé, mais les restitutions sont évidentes. On sait que le nom complet de *Hadrumetum* était *Colonia Concordia Ulpia Trajana Augusta Frugifera Hadrumetum.*

Nous avons visité les mosquées et les zaouïas de Souse, et n'y avons vu aucun autre texte épigraphique inédit.

De Souse à Lamta on suit la côte; rien à signaler que des ruines situées dans les jardins de Monastir, au bord de la mer, qui les a recouvertes de sable; on les nomme *Skanis.* Il y a été trouvé une statuette de femme nue en marbre blanc, d'une conservation assez satisfaisante; elle est aujourd'hui en la possession de M. Irisson, agent consulaire de France à Monastir.

Dans cette dernière ville, j'ai relevé les deux inscriptions suivantes, qui étaient dans la Kasbah :

3.

Haut. des lettres, 0m 08. — Caractères négligés.

VIC*to*RIAE
PAR *t* HICAE
A *u* G
D·D·*p*P·

Vic[to]riae Par[t]hicae A[u]g(ustae); d(ecreto) d(ecurionum) [p(ecunia)] p(ublica).

4.

Haut. des lettres, 0m 16.

DIOD

A Lamta, nous avons séjourné pendant une semaine environ;

nous avons même essayé d'y faire quelques fouilles, plutôt pour nous rendre compte des résultats qu'on pourrait obtenir si l'on entreprenait sur ce point de grands travaux que pour chercher des documents nouveaux. Les ruines sont actuellement recouvertes de plantations d'oliviers et livrées à la culture de l'orge; aussi l'on ne voit plus guère les traces des monuments anciens. Nous en avons retrouvé pourtant des vestiges, mais à une assez grande profondeur. Le seul endroit où nous ayons rencontré des inscriptions dans nos fouilles est le cimetière chrétien. Il est situé à 200 mètres environ du bord de la mer, à un kilomètre à l'ouest du village actuel de Lamta. Nous y avons déblayé un ensemble de tombes en mosaïque renfermées dans une enceinte[1]. La plupart portent une épitaphe. Des recherches avaient été commencées à cet endroit par M. Irisson et avaient amené la découverte de tombes analogues; je réunis ici les inscriptions qu'il a mises à jour et celles que nous avons trouvées :

5.

A Lamta, sur une tombe en mosaïque.

Haut. des lettres, 0m 06.



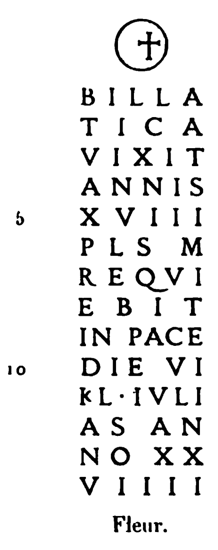
Asterius vixit an(nis) XXV minus; dormit in pacae.

[1] Cf. *Académie des inscriptions et belles-lettres* (13 juillet 1883) et les détails que nous avons donnés dans cette séance sur le cimetière chrétien de Lamta. Voir aussi *Bulletin monumental*, 1884, nos 1 et 2. — Toutes les tombes que nous avons ouvertes contenaient un squelette merveilleusement conservé; mais nous n'avons trouvé dans les sarcophages aucun objet de métal ou de terre cuite.

6.

Sur une tombe en mosaïque, actuellement dans la collection de M. Irisson, à Monastir, où je l'ai vue[1].

Haut. des lettres, 0m 05.



Fleur.

Billatica vixit annis XVIII pl(u)s m(inus); requiebit in pace die VI k(a)l(endas Julias anno XXVIIII.

A la ligne 10, D et I forment une ligature, l'I étant disposé suivant la bissectrice de l'angle inférieur du D.

L'année XXVIIII doit sans doute être comptée à partir de l'an 533, où Bélisaire reconquit la province sur les Vandales. On sait que Justinien avait établi l'usage, sur les monnaies frappées à Carthage[2], de supputer les années en prenant cette date comme le début d'une nouvelle ère[3]. Cette coutume était aussi suivie

[1] Publiée, d'après une copie de M. Irisson communiquée par un officier, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (1883), p. 194.

[2] Cf., par exemple, Sabatier, *Monnaies byzantines*, I, p. 186, nos 61 et suiv., et p. 190, note 1.

[3] Cf. Hase, *Journal des savants*, 1837, p. 705, et L. Renier, *Rev. arch.*, p. 372.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sur les inscriptions[1]. Billatica serait donc morte le 26 juin de l'an 562 après Jésus-Christ.

7.

A Lamta, sur une tombe en mosaïque.

Haut. des lettres, 0m 06.




CRESCONI
VS DORMIT
IN PACE
VICXIT AN
NIS XXV
MENSES VI

Cresconius dormit in pace; vicxit annis XXV, menses VI.

8.

Sur une tombe en mosaïque, actuellement dans la collection de M. Irisson, à Monastir.

Haut. des lettres, 0m 07.



GEC[illegible]VN
RIN[illegible]VIXIT
ANNIS XXXIII
M·VII·QVAEVII (*sic*)
IN PACE DIE PR
IDIE·KAL·OCTO
BRES

Gec....... vixit annis XXXIII, m(ensibus) VII qu(i)aevit in pace die pridie kal(endas) octobres.

[1] Cf. une inscription de Bône, *C. I. L.*, VIII, 5262 : *Aprilia fidelis..... recessit in pace, sub die III kal. Sept., anno XXIIII Kartaginis.*

9.

A Lamta, sur une plaque de marbre blanc scellée dans le mortier qui recouvrait la tombe.

Haut. des lettres, 0m 06. — Caractères très négligés.

MAVRVSIVS
DORMIT IN PA
☧ CE A ω

Maurusius dormit in pace.

10.

A Lamta, sur une tombe en mosaïque destinée au musée du Louvre [1].

Haut. des lettres, 0m 075.



MEDDEN
IN PACE VI
XIT ANNI
S XXXV ∵
PLVS MIN
RECESSIT
DIE VIII
IDVS ∵
IANVA
RIAS ∵

Medden in pace vixit annis XXXV, plus min(us); recessit die VIII idus Januarias.

[1] Au moment où nous imprimons ces lignes, nous apprenons que la mosaïque a été brisée dans le transport, avant même d'avoir été embarquée.

11.

Sur une tombe en mosaïque, actuellement dans la collection de M. Irisson, à Monastir[1].

Fleur dans une couronne.

V I C
T O R
V I X
IT IN
PACE
A NN I
S XXX
P M
D VIII
K D E
C E M
HIER
IOET
A R T
ABVRE

Victor vixit in pace annis XXX p(lus) m(inus); d(ecessit) VIII k(alendas) Decem(bres), Hierio et Artabure (consulibus).

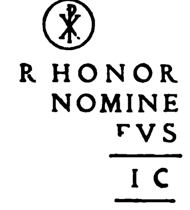
A la dernière ligne, R et E sont liés.

La date consulaire nous reporte à l'année 427.

12.

A Lamta, sur une mosaïque brisée à gauche.

Haut. des lettres, 0m 085.



[1] Publiée, d'après une copie de M. Irisson communiquée par un officier, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (1883), p. 194.

13.

Trouvée à Lamta. Copie de M. Irisson.

VIXIT
IN PACE
ANNIS III
PLVS MIN
RECESSIT
PRI·K·AGV

.. .. *vixit in pace annis III, plus min(us); recessit pri(die) k(alendas) A(u)gu(stas).*

14.

A Lamta. Fragments de mosaïque, que j'ai essayé de rapprocher.

Haut. des lettres, 0^{m} 08.

\NI/

r e c e s s
i t i n p
ACE·XI
KAL·NO
VB VICX
a n n i S
II
P L *u s m*
I N

.... *[recessit in p]ace XI kal(endas) Nov(em)b(res); vicx(it) [anni]s .... II pl[us m]in(us).*

Dans le mot *Novembres*, V et B forment un monogramme, nous avons déjà vu une ligature de cette espèce au numéro 6.

15.

Sur une plaque de marbre. Copie communiquée par M. Irisson.

ΕΝΘΑΚΑΤΑΚΙΤΕΑ
ΠΟΥΝΝΑΡΙΟΥΤ
ΚΛΗΡΩΔΟΤΗ

J'ignore si la fin des lignes coïncide avec celle de la pierre ou si, au contraire, celle-ci est brisée à droite, ce qui est fort probable, car je ne sais pas ce que l'original est devenu et je n'ai pu me procurer un estampage du monument; dans ces conditions il est prudent de ne pas chercher à établir le sens de cette inscription, qui est loin d'être clair. La première ligne seule s'explique aisément : la formule *ἔνθα κατάκιτε*, que l'on retrouve aussi sous les formes *ἔνθα κατάκητη*[1], *ἔντα κατάκειτε*[2], *ἔνθα κατάκαιτε*[3], *ἔνθα κατάκητε*[4], appartient à une basse époque[5], et correspond au terme *ἔνθα κατάκειται* (*hic jacet*) du langage classique.

La disposition même de ces tombes, parmi lesquelles nous avons rencontré des sépultures d'enfants, est très intéressante. Je laisse à M. Saladin le soin de s'étendre sur ce sujet.

J'ai de plus rencontré au milieu d'un champ un petit fragment de marbre blanc provenant sans doute d'un monument funéraire, sur lequel on lit :

16.

Haut. des lettres : 1re l. 0m 03; 2e l. 0m 01.

DIV
RI

Outre les nombreux fragments d'architecture gisant à terre au milieu des ruines, dont je n'ai point à m'occuper, on a trouvé à Lamta une statue mutilée en marbre blanc dont M. Guérin avait déjà signalé l'existence[6]. Elle fait partie aujourd'hui de la collection de M. Irisson. C'est un buste d'homme que recouvre une cuirasse ornée de la tête de Gorgone et de deux griffons. Elle offre une grande analogie avec un fragment du même genre, mieux conservé, il est vrai, et d'une exécution plus soignée, qui existe à Souse, dans la maison de M. Cadelli. Cette dernière statue est brisée un peu au-dessus des genoux. La cuirasse est ornée, à la partie supérieure, du masque de Méduse; au-dessous deux vic-

(1) *C. I. G.*, IV, 9113, 9115, etc.
(2) *Ibid.*, 9114, 9131, etc.
(3) *Ibid.*, 9132.
(4) *Ibid.*, 9286 (*a*).
(5) Cf. *ibid.*, 9252, 9259, 9260, 9287, etc.
(6) *Voy. arch.*, I, p. 127.

toires ailées paraissent suspendre chacune un bouclier à un trophée, comme sur une statue semblable bien connue[1]. Ces détails permettent de reconnaître dans la statue de Souse, comme dans celle de Lamta, une figure d'empereur en costume militaire. Le bras droit était certainement levé, la main à la hauteur de la tête, tenant le bâton de commandement; le bras gauche soutenait un pan du *paludamentum*, qui retombait ensuite le long du corps, disposition qui se retrouve constamment dans les représentations de ce genre. Les deux bras ont disparu. Une tête est aujourd'hui adaptée à la statue; mais, outre qu'elle n'appartenait peut-être nullement à cette figure, il est difficile de préciser l'empereur auquel elle doit être rapportée.

Pour se rendre de Lamta à El-Djem, ainsi que nous l'avons fait, il faut traverser d'abord les plantations d'oliviers qui bordent la côte pendant une quinzaine de kilomètres. Puis on entre dans un pays désert qui n'a, pour toute végétation, que des fourrés de jujubiers jusqu'au moment où l'on arrive à Bou-Merdès, petit village entouré de jardins. De ce point jusqu'à El-Djem, on traverse de nouveau une plaine monotone et inculte. Les seules ruines à signaler sur cette route sont :

A. *Bordj-el-Kadi* (3 kilomètres sud-ouest de Lamta). — Pan de mur en blocage sans importance.

B. *Beni-Hassen* (13 kilomètres sud-ouest de Lamta). — M. Irisson y a fait faire quelques fouilles : il a mis au jour un pavé en mosaïque, dont je reproduis l'inscription à la page suivante.

Les lettres de la 1re et de la 3e ligne sont noires, celles de la 2e et de la 4e rouges.

A la ligne 3, l'S qui termine *aedifices* n'existe plus sur la mosaïque; la copie que M. Irisson m'en avait communiquée avant que je visse moi-même l'original portait cette lettre.

Les quatre dernières lignes sont entourées d'un encadrement vermiforme qui représente les fleuves du Paradis terrestre, dont le nom y figure[2].

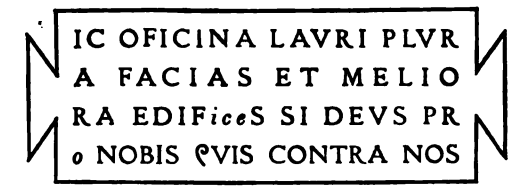
(1) Clarac, *Musée de sculpture*, n° 48.

(2) *Genèse*, II, 10 : Et fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum paradisum, qui inde dividitur in quatuor capita. — 11 : Nomen uni Phison; ipse est qui circuit omnem terram Hevilath ubi nascitur aurum..... — 13 : Et nomen fluvii secundi Gehon; ipse est qui circuit omnem terram Æthiopiæ. —

Ce texte a déjà été communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres[1] d'après la copie de M. Irisson, envoyée par un officier et accompagnée d'un commentaire qui est dû à M. Héron de Villefosse. Celui-ci a rappelé à juste titre qu'on avait trouvé à Sétif une mosaïque où étaient écrits ces mots : *Plura faciatis me[l]iora dedicetis* (*C. I. L.*, VIII, 8510.) C'est presque la même formule que celle qui figure ici.

17.

Haut. du cartouche, 0m 40; larg. 1m.
Haut. des lettres : les 4 premières lignes, 0m 08; l. 5 et 6, 0m, 15; les autres, 0m 10.


IC OFICINA LAVRI PLVR
A FACIAS ET MELIO
RA EDIF*ice*S SI DEVS PR
o NOBIS ℺VIS CONTRA NOS

*cui*VS NOMEN DEVS SCIT BO
*tu*Ꞁ S*o*LVIT CVMSVIS
G*eo*N·
FISON
TIGRIS EV
FRATES

(*H*)*ic of*(*f*)*icina Lauri.* — *Plura facias et meliora* (*a*)*edif*[*ice*]*s.* — *Si Deus pr*[*o*] *nobis, quis contra nos?* — [*Cuj*]*us nomen Deus scit bo*[*tu*]*m s*[*o*]*lvit cum suis.* — *G*[*eo*]*n; Fison; Tigris; Eufrates.*

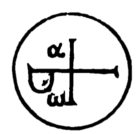
Autour de ce pavé central étaient des tombes également en mosaïque, pour la plupart détruites aujourd'hui. L'inscription que portait l'une d'elles a été relevée par un Arabe, qui a remis sa copie à M. Irisson; celui-ci a eu l'amabilité de me la communiquer. J'en ai vérifié une partie sur l'original, dont des morceaux existent encore dans la collection de M. Irisson, à Monastir. Les

14 : Nomen vero fluminis tertii Tigris; ipse vadit contra Assyrios. Fluvius autem quartus ipse est Euphrates.

[1] 27 avril 1883. — Cf. *Comptes rendus des séances*, p. 189.

lettres que j'indique en italiques sont celles que je n'ai pu contrôler. Le chrisme qui figurait en tête du monument a disparu.

18.



Fleurs.

*CRESC*ONIA
*V*IXIT *IN PAC*
E · AN · XX*II*
M · II · D · *X*
ET PROM*VN*
C2O*UM SA*
N(I *I V M A*
N I M A M S
VAM DEO ET
X R O *E I V S*
*T*RAD*IDIT*

Cresconia vixit in pace an(nis) XXII, m(ensibus) II, d(iebus) X, et pro . . . . . . sanctum? animam suam Deo et Chr(ist)o ejus tradidit.

Ligne 5. L'M pourrait être une H; l'N semble munie à droite d'un appendice qui permettrait de lire NV (liés).

Ligne 6. L'*U*, non *V*, est très incertain.

C. Quelques murs ruinés appelés *Henchir el-Louza*, à gauche et à droite de la route (5 kilomètres environ au sud-ouest de Beni-Hassen).

D. L'Henchir *Sidi Azoûb*, à 2 kilomètres au sud-ouest.

E. Une petite ruine à 4 kilomètres au sud-ouest de Bou-Merdès, où l'on ne distingue plus guère que des citernes.

A El-Djem (*Thysdrus*) je n'ai relevé aucune inscription nouvelle, à l'exception de deux fragments insignifiants :

19.

A.	B.
Haut. des lettres, 0m 03.	Haut. des lettres, 0m 055.
OMI EFVR	MARCELLI [illegible]N

II

RÉGION SITUÉE AU SUD ET À L'OUEST DE KAIROUAN. — SBÉITLA.

Le pays qui s'étend à l'ouest et au sud de Kairouan était traversé par cinq voies romaines qui passaient toutes à *Aquae Regiae*. De ce point, l'une montait vers le nord-ouest, pour regagner le Kef par *Zama Regia, Assuras* et *Lorbes;* la seconde se rendait à Sbiba (*Sufes*); la troisième, à Sbéitla (*Sufetula*); la quatrième, à El-Djem (*Thysdrus*), et la cinquième, à Souse (*Hadrumetum*)[1].

J'aurais voulu, pour suivre une méthode rationnelle, m'occuper successivement de chacune de ces voies romaines, en décrivant les ruines qui les bordent. Malheureusement la position la plus importante, celle d'*Aquae Regiae*, est inconnue, et il est bien difficile de la fixer : il n'y a, en effet, dans les environs du Djebel Trozza, auprès duquel on s'accorde à la chercher, aucune ruine considérable; or, la ville d'*Aquae Regiae*, par suite de sa position même, devait avoir une certaine étendue. De plus, la rareté des inscriptions dans cette partie du pays est extrême, ce qui, en nous enlevant des arguments irréfutables, rend plus difficile encore la solution du problème. Je me contenterai donc de donner une carte archéologique du pays, où seront indiquées toutes les ruines que nous avons visitées; je mentionnerai dans le texte le caractère et l'importance de chacune d'elles, en insistant sur les plus remarquables.

Carte n° II. Auprès de Kairouan est un endroit appelé Haouch-Sabra, qui a déjà donné lieu plusieurs fois à des discussions et auquel il faut que je consacre ici quelques mots pour rétablir la vérité des faits.

On doit remarquer d'abord que cette ruine, si l'on peut donner

(1) Voir les Itinéraires et la carte (n° II) qui figure à la fin du *Corpus* (t. VIII).

ce nom à un endroit où il ne reste pas une pierre à la surface du sol, n'est nullement placée à l'endroit indiqué par la carte au $\frac{1}{100\,000}$ de 1857, que M. Kiepert, dans ses cartes de Tunisie[1], semble avoir suivie pour ce détail, c'est-à-dire à 10 kilomètres au sud-ouest de Kairouan. Il n'y a pas sur ce point de ruines nommées Sabra; les officiers topographes n'en ont trouvé aucune trace. Aussi cette indication erronée n'a-t-elle pas été reproduite sur les nouvelles cartes du pays. Le seul Haouch-Sabra qui existe est situé à 2 kilomètres environ au sud de Kairouan.

Ce premier fait une fois établi, il est nécessaire d'examiner s'il convient d'identifier, comme on le fait généralement, Haouch-Sabra avec le *Vicus Augusti* des Itinéraires. M. Guérin, le plus autorisé de ceux qui ont émis cette opinion avant la publication du *Corpus*, reconnaissait lui-même, en 1862[2], que l'identification proposée s'accordait difficilement avec les distances marquées sur les Itinéraires. De plus, on ne peut invoquer, pour appuyer une pareille supposition, d'autre preuve que la tradition arabe suivant laquelle les maisons de Kairouan et la mosquée elle-même auraient été bâties avec des matériaux empruntés aux ruines de Sabra. Wilmanns a compris et démontré toute la faiblesse de cet argument; aussi a-t-il cherché ailleurs l'emplacement de *Vicus Augusti* : c'est ce qu'il explique longuement au début du *Corpus* (tome VIII) en tête de l'article *Kairouan*[3]. Cependant M. Mommsen, dans les *Additamenta* du même volume, n'hésite pas à se ranger parmi les partisans de l'ancienne opinion[4]. Je n'ai pas à répéter ici l'argumentation de Wilmanns, avec lequel il me semble difficile de ne pas être d'accord quand on a vu les soi-disant ruines de Sabra. Mais je ne saurais admettre, comme le savant allemand, qu'il faille chercher *Vicus Augusti* à l'Henchir Zaït, petite ruine que, d'ailleurs, je n'ai pas retrouvée.

Je serais plutôt tenté d'identifier cette station avec l'henchir que l'on voit près de la koubba de Sidi-el-Hani, et dont j'ai parlé avec quelque détail dans mon second rapport[5]. Il y avait là un bourg

[1] Cf. la carte n° II qui se trouve à la fin du *Corpus* (tome VIII) et la carte de la régence de Tunis au $\frac{1}{100\,000}$, Berlin, 1881.

[2] *Voy. arch.*, II, p. 335.

[3] P. 19 et 20.

[4] P. 925.

[5] P. 39. Pellisier a déjà émis cette idée (*Desc. de la Rég. de Tunis*, p. 279).

de quelque importance, et la position de ce point par rapport aux différentes villes de la région répond assez bien aux mesures données par les Itinéraires.

En effet, *Vicus Augusti* était, suivant l'Itinéraire d'Antonin [1], à XXV milles d'*Hadrumetum*. Or Sidi-el-Hani est éloigné de Sousc de 36 kilomètres à peu près (25 milles = 37^{kil} 025) [2]. De *Vicus Augusti* à *Thysdrus*, l'Itinéraire compte XXXI milles. Mais il est certain que ce nombre est altéré, et Wilmanns l'a corrigé en XXXXI; ce serait à peu près la distance que l'on parcourrait de Sidi-el-Hani à El-Djem en contournant la sebkha par le nord. Les *Itinéraires* du Ministère de la guerre comptent 65 kilomètres [3] (43 milles, 8). Quant aux distances de *Vicus Augusti* à *Sufes*, et de *Vicus Augusti* à *Sufetula*, elles sont pour la première de LXXXIII milles et pour la seconde de LXXXIX milles. Or Sidi-el-Hani est à 124 kilomètres (83 milles, 7) de l'Henchir Sbiba (Sufes) [4] et à 136 kilomètres (91 milles, 8) de l'Henchir Sbéitla (Sufetula) [5]. La distance de *Vicus Augusti* à *Aquae Regiae* ne peut pas entrer en ligne de compte, puisque l'identification de cette station avec une ruine existant actuellement n'est pas encore faite; le Djebel Trozza est environ à 60 kilomètres de Sidi-el-Hani.

Kasr Cédria. — Restes de mur en blocage.

H. Hadjeb-el-Aioun. — Mausolée en blocage à moitié ruiné (le côté nord-est est intact). Réservoir d'eau en partie détruit.

Bir Chaouch-Ahmouda. — La margelle en est construite avec des matériaux antiques (sarcophages, chapiteau mutilé). A 1 kilomètre à l'est, nous avons coupé la voie d'*Aquae Regiae* à *Thysdrus* (direction N. O.-S. O.; largeur, 4 mètres environ).

Auprès de la *Koubba Sidi-Amor-bou Hadjela* se trouvent les restes d'un petit henchir sans importance; nous n'y avons rencontré qu'un petit fragment de mosaïque et quelques colonnes employées

(1) P. 52 et suiv.

(2) *Itinéraires en Tunisie publiés par le Ministère de la guerre* (1881-1882), 1re partie, p. 121 et suiv. Le Kasr Talga, qui se rattache aux ruines de Sidi-el-Hani, est à 37 kilom. 300 de Souse.

(3) *Ibid.*, I, p. 209. Cf. p. 245 et suiv.

(4) *Ibid.*, II, p. 21.

(5) *Ibid.*, I, p. 167 et suiv.; II, p. 24 et suiv.

dans la construction de la Koubba. Il ne faut pas songer à identifier ce point avec la *Germaniciana* de l'Itinéraire d'Antonin. La voie romaine passait beaucoup plus à l'est, où M. le capitaine Besson et les officiers topographes qui l'accompagnaient croient l'avoir retrouvée [1].

H. el-Maïsra. — Petit fortin de 12 mètres de côté environ, élevé avec des matériaux empruntés à d'autres constructions. Un puits très profond situé tout auprès est bâti de pierres antiques. Sur la margelle on voit :

1° Un morceau où sont représentées deux croix grecques, de chaque côté d'une rosace;

2° Une autre croix grossièrement tracée.

Haouch-Taâcha. — Ruine assez étendue. On y remarque dix grands mausolées en blocage assez bien conservés et un grand nombre de tombes également en blocage.

A l'est de cette nécropole j'ai rencontré un grand bassin demi-elliptique (30 mètres sur 57), recouvert d'un enduit en ciment, un puits rectangulaire en pierres de taille, une grande enceinte rasée au niveau du sol et des fragments de colonnes et de chapiteaux. Cette ruine est celle d'un bourg de médiocre importance.

H. el-Hamel. — Restes de murs. Citerne. Celle-ci semble avoir été alimentée par l'eau d'une source voisine appelée Aïn Mrota, qui y était amenée par un petit aqueduc, encore visible en partie.

Kasr Chaïfa. — Fortin de 18 mètres de côté. Tombes. Bassin qui recevait également l'eau de l'Aïn Mrota. Traces de constructions indistinctes.

Kasr el-Hadeb. — Mausolée en blocage (6 mètres de haut sur 4 mètres de côté).

H. el-Rouiba-mta-dar-el-Hamra. — Ferme en ruines.

[1] Ces messieurs ont remarqué une voie creusée dans un terrain rocailleux, près du sommet dit *El-Guettar*, dans la partie de la plaine nommée *Beled Ouchtetia.*

H. el-Heudba. — Grande citerne circulaire. Restes d'un établissement agricole.

H. Ksirat-er-Raïa. — Sans importance. Pour protéger le défilé à l'entrée duquel se trouve la *Koubba Sidi Khalif,* on avait construit à la hâte une enceinte fortifiée de 70 pas de côté; elle est presque totalement détruite.

H. Katrana. — Mausolée en blocage; à côté se voient les restes d'un petit édifice qui semble être une maison. Une statue très grossièrement travaillée et brisée aujourd'hui gît auprès d'une masse de blocage où étaient ménagées des niches destinées à recevoir d'autres sculptures analogues. A quelques pas de là existent les restes d'un grand réservoir.

H. Aïn-Ameïma. — Ruines sans importance.

Kasr Adaouch. — Fortin carré.

A 4 kilomètres au sud-ouest de Djilma, est une ruine insignifiante où j'ai copié l'inscription suivante enfermée dans un cadre rectangulaire :

20.

Haut. des lettres, 0m 045.

Rosace. FELIX OPTATVS

A 7 kilomètres à l'O.S.O., sur la route de Sbéitla, ruines assez étendues, mais sans inscriptions. Ferme avec pressoirs à huile; tombes; mausolée à moitié détruit.

A 3 kilomètres à l'ouest de cet henchir, constructions agricoles; tombes; deux mausolées ruinés.

H. el-Baroud. — Restes d'une abside. Grande citerne polygonale (36 mètres de diamètre). Il y avait, en cet endroit, un établissement d'une certaine étendue.

Kasr el-Ahmar. — Mausolée en blocage (2m 47 de longueur, 2m 60 de largeur); deux citernes circulaires conjuguées, unies l'une à l'autre par un canal; la plus petite était couverte.

H. Fenidek-Debdeba-mta-Rouiba-es-Souda. — Grande citerne rectangulaire; traces d'un *vallum* de 500 mètres de côté environ, au centre duquel se trouvent les restes d'un fortin long de 28m 50 et large de 21m 25. Entre cet henchir et le camp de Djilma, la plaine est couverte de restes de constructions rasées au niveau du sol, qui étaient certainement des constructions agricoles. Traces d'aqueduc.

H. el-Kerma. — Citernes circulaires conjuguées, semblables à celles de l'henchir *Kasr el-Ahmar* cité plus haut.

Kasr el-Ahmar (au nord du précédent). — Édifice rectangulaire en blocage avec abside, long de 20 mètres et large de 12 environ, avec contreforts extérieurs. Citerne voûtée. Ruine d'une certaine importance.

H. Rouiba-es-Souda. — Établissement insignifiant.

H. Hadjeb-el-Aioun (2). — A l'est de la source abondante qui jaillit sur ce point on voit quelques pans de mur écroulés, et, à côté, les restes d'un fortin. Ruine de très médiocre importance.

H. Aïn-Beïda. — La ruine ne m'a pas semblé très étendue; elle est située sur une petite éminence. Le long du ruisseau formé par la source, on a déblayé récemment de petits bassins rectangulaires revêtus d'une mosaïque grossière au fond et sur les côtés. Elle me paraît bien peu importante pour être identifiée à *Aquæ Regiæ* : c'est pourtant une identification qui a été proposée.

H. Baboucha. — C'est là que Wilmanns place *Aquæ Regiæ*. Il dit à ce sujet : « Repperi in radice montis Djebel Trozza appellati orientem versus ruinas oppidi funditus quidem deleti sed circuitus magni Hanschir Babuscha dictas, positas in planitie per quam fluit Wäd Hammam, haud procul a fontibus tepidis quorum mentio fit in tabula geographica francogallica anni 1857, ubi tamen male ruinæ illæ in occidentali montis parte indicantur[1], etc. » Il m'est impossible d'admettre cette opinion, si les ruines qu'on m'a désignées sous le nom de *H. Baboucka* sont les mêmes que celles auxquelles fait allusion le savant allemand. Lorsqu'on aborde, comme je l'ai

(1) *C. I. L.*, VIII, p. 20.

fait, le Djebel Trozza par le nord-est, on voit au-dessus de soi, à mi-côte, une fente verticale qui est, paraît-il, l'entrée d'une grotte constamment remplie de vapeur d'eau chaude; les Arabes la désignent naturellement sous le nom de « El-Hammam »; ce sont là évidemment les *fontes tepidi* de Wilmanns marqués sur la carte de 1857. L'*Henchir Bou-Glaïa*, situé au pied de la montagne, juste au-dessous de cette grotte, n'a aucune étendue. Quant à l'*Henchir Baboucha*, celui du moins qu'on m'a indiqué comme tel, il est éloigné de 6 kilomètres au moins, dans la direction du sud-ouest; il est situé, non en plaine ou sur les derniers contreforts de la montagne, mais à mi-côte; on y arrive très difficilement; enfin il n'y a pas d'eau sur ce point (on n'en trouve qu'à plus d'un quart d'heure de marche au nord), et l'on n'y distingue pas de traces de constructions. Quelques fragments de poterie rouge y ont été trouvés pourtant devant moi par l'Arabe qui me servait de guide. Il me semble donc absolument impossible d'identifier cette ruine insignifiante et d'un accès si difficile avec *Aquæ Regiæ*, station où se croisaient cinq voies romaines toutes importantes. J'ajoute que je n'ai aperçu de là dans la plaine qui s'étendait au loin devant mes yeux, aucun henchir quelque peu considérable, et que les Arabes que j'ai pu interroger ne m'ont signalé comme ruine dans les environs que l'*Henchir Djelal*, où il ne reste pas de monuments et qui est d'une médiocre étendue : il est situé à mi-chemin entre l'*Henchir Baboucha* et *Aïn-Beïda*. En résumé, tout me porte à croire que *Aquæ Regiæ* ne doit pas être cherché à l'*Henchir Baboucha* ni aux environs immédiats.

Sur un bras de l'Oued Cherichira existe un aqueduc très bien conservé encore; il a environ 10 mètres de haut à l'endroit où il traverse l'oued, et on en suit les traces pendant près de 3 kilomètres; la largeur maxima en est de 0^{m} 85, la profondeur de 1 mètre. Le canal en était voûté à sa partie supérieure. La direction de cet aqueduc est N. N. O.-S. S. E.; on voit par là qu'il menait les eaux de la montagne du côté de Kairouan.

H. bou-Arara. — Petite construction en blocage avec portes cintrées en pierres de taille. Bassin elliptique de 8 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur.

H. Athmed-el-Baiâ. — Bassins analogues.

H. ed-Douamis. — Restes d'aqueduc.

H. Aïn-Zéna. — Restes de fortin.

H. Sidi-el-Hami. — Citerne carrée de 20 mètres de côté environ, avec contreforts extérieurs.

H. Sidi-Mohammed-ben-Ali. — Citerne analogue. Ruines de quelques édifices dont il est difficile de distinguer la nature.

H. Sultani. — Restes d'une construction, sans doute un fortin, bâtie en grand appareil.

H. el-Khaghéb et *Henchir Ioudia.* — Sans aucune importance.

Kasr Margni. — Fortin de 10 mètres de côté, dont les murs mesurent 2m 60 de hauteur.

H. Zaïd. — Insignifiant.

H. Kouki. — Fort de 20 mètres de côté environ, entouré d'une enceinte bâtie de pierres empruntées; sur l'une d'elles j'ai lu :

21.

Haut. des lettres, 0m 015.

D · M
T·AELIVS SATVR
NINVS · V·A · XXXII
P · F

D(iis) M(anibus). T. Aeliüs Saturninus v(ixit) a(nnis) XXXII. P(ater) f(ecit).

On pénétrait dans cette enceinte par une porte large de 2m 10. Le linteau présente un ensemble de figures sculptées fort curieuses :

Au centre : un lion qui semble dévorer un objet de forme indécise.

A droite : un chien poursuivant un lièvre qui mange un épi;

IMPRIMERIE NATIONALE.

deux têtes de femmes avec attributs symboliques (épis et fleurs) séparées l'une de l'autre par des ornements géométriques.

A gauche : un lièvre près d'un cep de vigne; une tête de femme accostée de pampres, un paon qui les becquette; une autre tête de femme accostée d'épis; sous les épis, à gauche, un *urceus* et un oiseau; à droite, un objet difficile à déterminer et un autre oiseau analogue au précédent (colombes?); enfin un ornement géométrique.

Dans cette même ruine, j'ai remarqué parmi les pierres qui gisent à terre un second fragment figuré de l'époque chrétienne dont le type est bien connu : on y voit deux paons buvant dans un calice d'où sortent des feuilles de vigne et des grappes de raisin, le tout dans un cartouche haut de $0^{m}22$ et large de $0^{m}45$; ailleurs j'ai trouvé un bas-relief très usé, il représente un homme qui semble frapper un oiseau (?). La partie inférieure de la pierre enfouie en terre ne portait pas d'inscription.

Le reste de l'henchir contient des traces de maisons et de pressoirs à huile. Cet endroit paraît donc avoir été le centre d'un établissement agricole assez considérable : le fort est un des plus grands qui puisse se rencontrer dans ces sortes de ruines; quant à l'église, à laquelle appartenaient sans doute les fragments sculptés que j'ai décrits, je n'en ai pas vu d'autres traces que ces fragments eux-mêmes.

H. Aïssa. — Petit établissement agricole.

H. Abid-ed-Djemel. — Ferme; restes d'un petit fortin.

H. Maharia. — Établissement agricole sans importance.

H. bou-ed-Diab. — Cet henchir est situé sur un mamelon, au confluent de l'Oued el Hatob et d'un de ses affluents. Les ruines éparses en cet endroit couvrent un espace de 800 mètres carrés environ. On y remarque les restes d'un fortin, ceux d'une église, de plusieurs pressoirs à huile, de nombreuses maisons. Les fûts et les bases de colonnes n'y sont pas rares. Les Arabes ont construit sur le haut du mamelon une petite zaouïa; un des montants de la porte présente l'inscription suivante :

22.

Haut. des lettres, o^m o3.

Femme drapée.

d M S
. E D V O I N M I N E C O N V N X
I O R · F I L O E T S O R T E C R V D E L I
V M I S M A R I T I E R I S T R I V M Q N A T C *rum*
. I I I S T E R T I O S F E C E R I S V . . .
*sem*P E R E T E R I S M E M O R . . . . . .

(Estampage.)

[D(iis)] M(anibus) s(acrum)..........[c]r(?)imine conjunx,.....filo et sorte crudeli..........umis mariti eris triumque nato[rum].....itis tertios feceris (?)..... [sem]per et eris memor.....

Entre cette ruine et le *Kasr Smida*, à 2 kilomètres environ avant d'arriver à ce dernier point, on voit, à droite et à gauche de la route, deux pans de murs parallèles appartenant à deux petits fortins distants de 7 ou 8 mètres. Entre les deux passait peut-être la voie antique qui réunissait *Sbiba* à *Aquae Regiae;* la piste actuelle suit exactement cette direction.

Kasr Smida. — Établissement agricole avec fortin. Deux sarcophages.

H. Sbiba. — L'Henchir Sbiba a déjà été souvent visité. Je n'y ai trouvé qu'une seule inscription nouvelle :

23.

Dans le mur est du fort situé au sud des thermes.

Haut. des lettres, o^m o5.

. C B E T V R I
. . . O G I A B I T A Λ I S
*vi*X I T I N P A C E
*a*N N I S X X I · Δ E
cessit . . . S . S T . .

.....ogia Bitalis [vi]xit in pace [a]nnis XXI; de[cessit].....

Sur trois autres pierres, j'ai lu :

24.

B.	A.	C.
Haut. des lettres, 0m 09.	Haut. des lettres, 0m 06.	Haut. des lettres, 0m 10.
RV	*vix annis* IIII M̄ II	Ro
	. . . [*vixit annis*. .] *IIII*, *m*(*ensibus*) *II*.	

Ces deux dernières syllabes (B, C) se trouvent gravées : l'une sur les murs du monument appelé *Djama Sidi Okba*, l'autre sur le mur nord du fort situé au sud des thermes. Il n'y a jamais eu d'autres caractères tracés sur ces deux pierres; aussi faut-il y reconnaître des marques de tâcherons, non des inscriptions.

Sbéitla.

Notre séjour à Sbéitla a été de deux semaines. Pendant que M. Saladin s'occupait d'étudier les trois temples et les édifices les plus importants, je parcourais chaque jour les ruines pour découvrir les textes épigraphiques qui avaient échappé à nos prédécesseurs, mais sans faire de fouilles sérieuses, faute de ressources. Malheureusement je n'ai été récompensé de mon examen attentif ni par le nombre ni par l'importance des monuments que j'ai trouvés.

25 (1).

A l'est de l'amphithéâtre.

Haut. des lettres, 0m 05.

IMP CAE*s*
I DOMI*tio*
A *li*AN
II INVICTO
SEMPER
*au*G

Imp(*eratori*) *Cae*[*s*(*ari*)] *L. Domi*[*tio*] *A*[*ure*]*lian*[*o*]? *P*(*io*) *F*(*elici*) *Invicto*, *semper* [*Au*]*g*(*usto*).

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, 231. M. Schmidt, qui a recopié cette inscription avant que nous la fissions dégager (*Eph. epigr.*, V, p. 271), lit avec raison, ce semble, à la ligne 3, A*le*XAN*dro*. Peut-être pourtant n'y aurait-il pas à droite la place nécessaire pour rétablir le mot en entier.

C'est la partie supérieure d'une borne milliaire qui avait été employée postérieurement dans une construction; j'aurai l'occasion plus loin d'en transcrire une autre qui semble identique avec celle-ci.

26.

A côté de la précédente. Fragment de borne milliaire.

Haut. des lettres, 0m 06.

[redacted]I ⁝ I O
[redacted]M · I Ь
P·P·PROCOS

27[1].

A l'ouest des temples, sur quatre architraves qui portent une inscription sur trois de leurs faces.

Haut. des lettres : 1re l. 0m 17; 2e l. 0m 07.

1°

Face *a.*	[redacted]TIANVS	l. 1.
Face *b.*	ET VA	l. 1.
	FESTVS	l. 2.
Face *c.*	ET VALEN[redacted]IVM	l. 1.

2°

Face *a.*	SPLENDORIS	l. 1.
Face *b.*	CIVIBVS	l. 2.
Face *c.*	ADIVIVNIMI[redacted]V	l. 1.
	[redacted]RV	l. 2.

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, 234.

3°

Face *a*. ″

Face *b*. Brisée.

Face *c*. ıSEOΔORA VISC l. 1.

M PANS l. 2.

4°

Face *a*. OIN l. 1.

Face *b*. ″

Face *c*. O l. 1.

SV l. 2.

Fragments appartenant à un cinquième bloc.

α. MAN

β. VULI

γ. III/

28.

Au sud du petit arc de triomphe, sur deux pierres rectangulaires, longues de 0m 70, larges de 0m 33 et hautes de 0m 30. La première porte une inscription sur trois faces, la seconde sur deux seulement.

Haut. des lettres, 0m 11.

1°

Face *a*. IS INVICTIS

Face *b*. SIMO

Face *c*. RVO PRINCI
INSISTEN

2°

Face *a*. CITAII[illegible]
*cu*RATORE REIPV

Face *b*. CELIVS
BLICAE

Un autre fragment, qui se trouve tout à côté, semble appartenir à la même inscription.

[illegible]V[illegible]VCI

Il est assez difficile de se représenter ce que devait être cette inscription, à cause de la façon singulière dont elle était disposée. La transcription qui suit n'est naturellement qu'un essai tout à fait hypothétique :

[*D. n. Imp*. . . . . *liberatori orb*]*is ?? invictissimo* [*et aeter*]*no ? principi* . . . . [*fe*]*cit ?* . . . . *insisten*[*te* . . . . *cu*]*ratore reipublicae.*

29.

Sur des fragments d'architraves, dans l'édifice que nous croyons être le théâtre.

Haut. des lettres, 0m 20.

*c*ONSVLARI PR*o*VI*nciae va*LERIAE·BYZACENAE

La première partie de ce texte est déjà connue (*C. I. L.*, VIII, 342).

30.

Sur une pierre employée dans une construction de la basse époque, au pied du grand temple.

Haut. des lettres, 0m 195.

M [palme] AN

31.

Sur une pierre employée dans la construction du fortin où se trouve l'inscription n° 240 du *Corpus*.

Haut. des lettres, 0m 18.

SRVST

32.

Sur une pierre employée dans la construction du fortin voisin.

Haut. des lettres, 0m 20.

▓\ ▓STAN

33.

Près de l'inscription n° 245 du *Corpus*.

Haut. des lettres, 0m 11.

:PISON'

34.

Sur le mur du péribole des temples, intérieurement (côté sud).

Haut. des lettres, 0m 16.

OPIAIOR

35.

Sur un fragment d'architrave, dans la plus grande des basiliques.

Haut. des lettres, 0m 20.

FTO

La face voisine porte une autre inscription en caractères presque cursifs.

Haut. des lettres, 0m 12.

VICTORINIYS v MON

36.

Dans une des maisons arabes.

Haut. des lettres, 0m 15-20.

TPRO

37.

Sur des blocs provenant de l'amphithéâtre et qui se trouvent encore au milieu des ruines de cet édifice (côté ouest).

Haut. des lettres, 0m 195 (1).

a.	VI
b.	M F
c.	GVS
d.	O
e.	NST
f.	ANTI
g.	SI ou IS
h.	SI ou IS
i.	*amphit*HEA*tr*
k.	VS CON

38.

Sur les murs du péribole des temples.

Parmi les vingt-cinq fragments qui figurent au *Corpus* (VIII, 244), je n'ai pas retrouvé les numéros 4, 11 et 14; mais j'en ai copié sept nouveaux :

Haut. des lettres, 0m 20.

1.	O
2.	EIO
3.	A
4.	COP
5.	ACTO
6.	I I
7.	RCI

(1) J'ai mesuré avec le plus grand soin la hauteur des lettres sur les pierres de l'amphithéâtre et sur celles qui en proviennent, dit-on, et ont été employées dans la réparation du péribole des temples; celles que j'ai mesurées dans l'amphithéâtre ont 0m 195 de hauteur; les autres, 0m 20 au moins.

39.

Cimetière de la ville (ouest).

Haut. des lettres, 0m 035.

D M S
AELIA FE
LICITAS
VIXI AN·II
M VIII

D(iis) M(anibus) s(acrum). Aelia Felicitas vixi(t) an(nis) II, m(ensibus) VIII.

40.

Au même endroit.

Haut. des lettres, 0m 05.

D M S
*a*ELIA HO
*n*ORATA

D(iis) M(anibus) s(acrum). [A]elia Ho[n]orata.....

41.

Au même endroit.

Haut. des lettres, 0m 03.

IMILIVS·VIC
TORINVS·VIX
M·XXII

(A)emilius Victorinus vix(it) m(ensibus) XXII.

42.

Dans le mur du fortin, où on lit le fragment publié plus haut (n° 32).

Haut. des lettres, 0m 04.

DIS MANI
BVS SACR
EM DONA
TA VIX
XXX

Di(i)s Manibus sacr(um). (A)em(ilia) Donata vix[it annis] XXX...

43.

Cimetière de la ville (ouest).

Haut. des lettres, 0m 03.

D M S
ARRVNT
TECVSAE
V·A·TRIB

D(iis) M(anibus) s(acrum). Arrunt(iae) Tecusae v(ixit) a(nnis) trib(us).

44.

Dans une maison arabe.

Haut. des lettres, 0m 03.

D M S
AVRELIVS
IANVARIVS
VICTOR·VXIT
M·XV

D(iis) M(anibus) s(acrum). Aurelius Januarius Victor v(i)xit m(ensibus) XV.

45.

Dans le fortin au sud du grand arc de triomphe.

Haut. des lettres, 0m 06.

d m s
A▓E▓IA▓
V I C T▓
VIXITAN▓III
MENSIBVS II

[D(iis) M(anibus) s(acrum)]. A.e..ia[e] Vict....; vixit an[n(is) .]III, mensibus II.

46.

Cimetière de la ville (ouest).

Haut. des lettres, 0^{m} 03.

D M S
CAECILIVS
[redacted]V[redacted]VI

Caecilius.....

47.

Au même endroit.

Haut. des lettres, 0^{m} 025.

DIS·M·S
VS·CALEN[redacted]
V·AN· III

Di(i)s M(anibus) s(acrum) .....us Calenus v(ixit) an(nis) III.

48.

Au même endroit.

Haut. des lettres, 0^{m} 02.

Buste de femme.

D I S M A N I B V S
CORNELIA SATVRNI
NA SATVRNINI M F
V A̸XXXII

Di(i)s Manibus. Cornelia Saturnina, Saturnini M. f(ilia) v(ixit) a(nnis) XXXXII.

49.

Au même endroit.

Haut. des lettres, 0^{m} 025.

D M S
CVRBA

50.

Au même endroit.

Haut. des lettres, 0^{m} 025.

F L A V I A
.T E R T V L L I
N A V I X I T
ANNO VNO
M E N[illegible]V

Flavia Tertullina vixit anno uno, men[sibus] V.

51.

Au même endroit.

Haut. des lettres, 0^{m} 02.

D M *s*
F O R T V N A *t a* (?)
V I X I T N *n*
X X V

D(iis) M(anibus) [s(acrum)]. Fortuna[ta?] vixit an[nis . . . .] XXV.

52.

Au même endroit.

Haut. des lettres, 0^{m} 03.

A FO*r*
t V N A T A
*vi*XI·A·III·D·X

[D(iis) M(anibus) s(acrum). . . .]a Fo[rt]unata [vi]xi(t) a(nnis) III d(iebus) X.

53.

Au même endroit.

Haut. des lettres, o^m o3

D M S
I V L I V S.
C L A V*d* I
VS·V·A·II
M·VII·D·VI
H S E

[*D*(*iis*)] *M*(*anibus*) *s*(*acrum*). *Julius Clau*[*d*]*ius v*(*ixit*) *a*(*nnis*) *II*, *m*(*ensibus*) *VII*, *d*(*iebus*) *VI*. *H*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*).

54.

Au même endroit.

Haut. des lettres, o^m o65.

D M S
Q_IVL DATVS
VIXIT AN XV
M II D XIIII

D(*iis*) *M*(*anibus*) *s*(*acrum*). *Q. Julius Datus vixit an*(*nis*) *XV*, *m*(*ensibus*) *II*, *d*(*iebus*) *XIIII*.

55.

Dans une construction voisine.

Haut. des lettres, o^m o15. — Caractères effacés.

DIS MANIBVS·... LIVS
E...LV...VIXIT·ANNIS
LXV·H *s e*

Di(*i*)*s M*(*anibus*). . . . [*J*]*ulius* ? . . . . *vixit annis LXV*. *H*(*ic*) [*s*(*itus*) *e*(*st*)].

56.

Cimetière de la ville (ouest).

Haut. des lettres, 0m 025.

LICIN
CVIAI
VICTO
VIXIT

57.

Dans le mur d'un édifice de très basse époque.

Haut. du cadre, 0m 88; larg. 0m 36. — Haut. des lettres : 1re l. 0m 08; les autres, 0m 05.

D · M · S ·
VLPIVS ATHE
NAEVS · VIXIT ·
ANNIS · LXXVI
MENSIBVS · III
DIEBVS · XXVI
H · S · EST

D(iis) M(anibus) s(acrum). Ulpius Athenaeus vixit annis LXXVI, mensibus III, diebus XXVI. H(ic) s(itus) est.

58.

Cimetière de la ville (ouest).

Haut. des lettres, 0m 03.

CA · FL**A · SECVn
DA · VIXIT M V

..... *ca f(i)l(i)a? Secunda vixit m(ensibus) V....*

59.

Au même endroit.

Haut. des lettres, o[m] o25.

d M S
ATVS
[illegible]LLONIVS
PVNT[illegible]VI

60.

Au même endroit.

Haut. des lettres, o[m] o4.

IIISIID
ANIFSPA
*vi*XITANNIS
[illegible]III · M · III

. . . *ani f*(*ilius*). . . . . [*vi*]*xit annis* . . . *III*, *m*(*ensibus*) *III*.

61.

Au même endroit.

Haut. des lettres, o[m] o25.

VIXI*t* AN*n*
N̄ II·M·N̄ VI
D·I·S N̄ X

. . . . *vixi*[*t*] *an*[*n*(*is*)] *n*(*umero*) *II*, *m*(*ensibus*) *n*(*umero*) *VI*, *di*(*ebu*)*s* *n*(*umero*) *X*.

62.

Au même endroit.

Haut. des lettres, o[m] o4.

C
PV
A *vixit*
*ann*IS XIII·D·II

. . . [*vixit ann*]*is XIII*, *d*(*iebus*) *II*.

63.

A.

M · VIII

. . . *mensibus VIII.*

B.

d M S
IV

C.

M · IV

. . *mensibus IV.*

D.

A
OS
S · A

E.

I
OR
ANNO·M·VII

. . . [*vixit*] *anno, m*(*ensibus*) *VII.*

F.

CRV
DONA
M · VIIII

. . . [*vixit*] *m*(*ensibus*) *VIIII.*

G.

ONA
INVS
*vic*SIT AN

IMPRIMERIE NATIONALE.

H.

d 1 S

VS PRO

*vi*X

I.

S

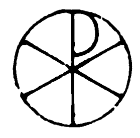
SI

Il est à remarquer que la plupart des épitaphes que je viens de rapporter, celles du moins qui proviennent du cimetière de l'ouest, se rapportent à des enfants en bas âge. Les défunts ou défuntes âgés de plus de 2 ou 3 ans sont des exceptions.

64.

Dans le fortin au sud du grand arc de triomphe.

Diamètre de la circonférence, 0^m 25.



III

RÉGION SITUÉE AU SUD ET À L'OUEST DE SBÉITLA. — FÉRIANA. — KASRIN.

Carte n° III. Route de Sbéitla à la Koubba Sidi-bou-el-Aaba.

Kasr Bâla. — Petit fortin.

H. Brichou. — Établissement agricole. Mausolée en grand appareil, long. de 6 mètres et large de 4^m 50, enfermé dans une enceinte de 14 mètres de côté. Les faces latérales et la face postérieure sont ornées de pilastres corinthiens.

H. el-Kallal. — Grand fortin. — Restes de fermes et pressoirs à huile.

H. el-Khima. — Fortin de 11 mètres de côté.

H. Kouaba-el-Atach. — Ruines assez étendues. — Fortin. — Pressoirs à huile.

H. Aoukkof. — Peu important.

H. el-Aoura. — Constructions faites à la hâte. — Un fortin sur une pierre duquel on lit :

65.

Haut. des lettres, 0m 045.

EXOFICINA RICITOLANI

Ex of(f)icina . . . . olani.

Toutes les lettres qui suivent le mot *officina* et qui précèdent la terminaison *ani* sont mal gravées et à moitié effacées. Dans une autre partie de la ruine, j'ai trouvé une inscription funéraire très fruste : le tableau de gauche, surmonté d'un personnage, est illisible.

66.

Sur le tableau de droite, sous un personnage :

CN
COI
IIN C
IOFC
IIRII

A l'ouest de la Koubba Sidi-bou-el-Aaba, sur la rive droite de l'Oued el Hatob, on voit les restes d'un poste fortifié qui défendait la vallée, fort resserrée en cet endroit, entre le Djebel Chambi et le Djebel Semmana : c'est l'*Henchir el-Hammam.* La voie romaine de Capsa à Theveste par Thelepte et Cillium passait en cet endroit. On en voit encore des restes sur une longueur de 300 mètres, à 1 kilomètre environ à l'O. N. O. de la Koubba Sidi-bou-el-Aaba. Cette voie, formée de larges pavés, mesurait 5m 50 de largeur et suivait la direction N. N. O.-S. S. E.

Près de la Koubba Sidi-bou-el-Aaba, la route se bifurque suivant qu'on veut gagner Tébessa ou Haïdra. Je n'ai compris sur la carte n° III et ne mentionnerai ici que les ruines qui sont situées dans la plaine appelée Fouçana. Je parlerai plus loin des ruines plus septentrionales.

A. — Route de Sidi-bou-el-Aaba à Tébessa.

Kasr el-Khima. — Fortin mesurant 8 mètres de côté environ avec porte.

H. el-Bereka. — Établissement agricole.

H. el-Arbia. — Établissement agricole.

H. el-Garba. — Établissement agricole.

H. es-Siouda. — Analogue aux précédentes ruines. J'y ai copié deux inscriptions inédites :

67.

Haut. des lettres, 0m 03.

D M S
M CAIP[illegible] *r*EGVL
VS *vi*X *a*NNIS
[illegible]III[illegible]N
NI

D(iis) M(anibus) s(acrum). M. Ca[lp(urnius? ?)] [R]egulus [vi]x(it) [a]nnis.....

68.

Haut. des lettres, 0m 045.

D M S
C GESSIVS
DATIVV*s*
VIX *a*N

D(iis) M(anibus) s(acrum). C. Gessius Dativu[s] vix(it) [a]n(nis).....

On voit que la dernière de ces inscriptions mentionne un Gessius; sur les quatre épitaphes trouvées déjà dans cette ruine, deux se rapportent aussi à des Gessius.

H. Oum-el-Aouath. — Établissement agricole assez important. — Deux églises où les bases des colonnes sont encore en place. On remarque dans la nécropole un grand nombre de sarcophages rangés à côté les uns des autres; ils ont été violés depuis longtemps et les dalles qui les couvraient sont enlevées. Un seul porte sur le côté une couronne en relief, les autres n'ont ni ornements ni inscription.

Wilmanns identifie l'*Henchir bou-Taba* avec la station romaine de *Menegere* (1). Cette opinion semble assez vraisemblable. Le chemin le plus court pour gagner de là Tébessa passe par un défilé nommé *Khanguet-ez-Zitoun;* on arrive ensuite à un vaste plateau entouré de montagnes où se trouvent quelques henchirs sans grande importance. Sur le bord de la route, j'ai remarqué une colonne enterrée par la base, sans inscription, qui pourrait être la partie inférieure d'une borne milliaire brisée. Puis, en continuant à marcher vers l'ouest, on pénètre dans un nouveau défilé, le Fedj-el-Oumou-hahad, au sortir duquel j'ai relevé le milliaire suivant, malheureusement presque entièrement effacé : il donne exactement la distance de ce point à Tébessa (2).

69.

Haut. des lettres, 0m 07.

IMP · CAE*s*AR
M [illegible]
[illegible]
*p · m · tri*B · POt [illegible]
[illegible] *t*
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
R*e*STITVE*runt*
XIIII

(1) *C. I. L.*, VIII, p. 47.
(2) Cf. *Acad. d'Hippone* (séance du 25 juin 1883).

B. — Route de Sidi-bou-el-Aaba à Haïdra.

H. Araouch. — Sans importance.

H. el-Ktof. — Établissement agricole assez étendu. Fortin avec portes cintrées. — Nécropole très vaste. Non seulement il y existe une quantité de sarcophages juxtaposés, comme ceux que j'ai déjà mentionnés à l'Henchir *Oum-el-Aouath*, mais un grand nombre de pierres employées postérieurement dans des constructions portent des inscriptions, souvent aussi mal gravées que rongées par la mousse. J'en ai relevé quelques-unes, mais j'ai dû renoncer, faute de temps, à les faire dégager toutes.

70.

Haut. du cadre, 1m; larg. 0m 45. — Haut. des lettres, 0m 04.

Deux personnages.

D M S ❦ D M *s*
AELIA IA ❦ AELIA[illegible]
NVARIA [illegible]IA VI
VIXI*t an* XIT AN
NIS LXXX IIIS IV (*sic*)
P·AELIVS NARCIS*sus*
*p*ARENTIBVS *fec*

D(iis) M(anibus) s(acrum). Aelia Januaria vixi[t an]nis LXXX.
D(iis) M(anibus) [s(acrum)]. Aelia ......ia vixit annis IV (?).
P. Aelius Narcis[sus p]arentibus [fec(it)].

71.

Haut. du cadre, 1m; larg. 0m 50. — Haut. des lettres, 0m 055.

DIS MANIB
SACRVM ❦
FLAVIA IAN
VARIA VIXIT
AN XXXVIIII

Di(i)s Manib(us) sacrum. Flavia Januaria vixit an(nis) XXXVIIII.

72.

Haut. des lettres, o^m o35.

D m s
NTIVS GERMA
NIANVS · VIXIT
ANN · N XX M IIII
H S E

D(iis) [M(anibus) s(acrum)]..... Germanianus vixit ann(is) n(umero) XX, m(ensibus) IIII. H(ic) s(itus) e(st).

73.

Haut. des lettres, o^m o4.

Homme.

M · M A G N
IVS DONA
TVS VXSIT
ANIS LXVX S (*sic*)
ORIIIVS CV
RA[illegible]CIT

M. Magnius Donatus v(i)xsit an(n)is LXXV?. S. Orilius? cura(m) [e]git.

74.

Haut. des lettres, o^m o25.

Femme.	Homme.
I V L I A	C MARIV
C AT T V	S SECVN
l A P I A	DVS PIVS
v i x · a n	VIX · AN
[illegible]	LXXX CE
[illegible]C R	[illegible]MT
[illegible]I	[illegible]

C. Marius Secundus pius vix(it) an(nis) LXXX. Ce.........

Julia Catta[l]a pia [vix(it) an(nis)...].....

75.

Haut. des lettres, o^{m} o2.

Deux personnages.

DIS MANIBVS SA
CRIS · M · MI · SIAME
VIA VIXIT ANNOS
LXXX L VCIKARI
MARIINVS MA
RITVS · EIVS

Di(i)s Manibus sacris. Numisia Mevia vixit annos LXXX. L. Volkarius? Martinus maritus ejus.

76.

Haut. des lettres, o^{m} o4.

D M S
SALVIA*n*A
VIXIT A XX
VI VIBIVS C[illegible]
CANS · FE[illegible]
VXORI SVE
MERITE[illegible]
N[illegible] FECIT

D(iis) M(anibus) s(acrum). Salvia[n]a vixit a(nnis) XXVI. Vibius . . . canus Feli[x]? uxori su(a)e merit(a)e . . . . . . fecit.

77.

Haut. des lettres, o^{m} o45. — Caractères très effacés.

ABRI
V S I V FO
SION · V · A
[illegible]
[illegible]
[illegible] O
[illegible] RIO
NCARVS O
[illegible]

78.

Haut. des lettres, 0m 055.

ILLKIC l...VS
V·A·LXXX
AEL. GETVLIC
IVI ATASIVS

.... *v(ixit) a(nnis) LXXX. Ael(ius) Getulic(us), Jul(ius) Atasius*......

79.

Haut. des lettres, 0m 045. — Caractères très effacés.

...*vix* ANIS
L.XCVCAAC
INTIVS ORIL
IV*s*

.... *[vix(it)] an(n)is L.. X......... Oriliu[s]*.....

H. el-Kallal. — Établissement agricole assez important. — Tombeaux en ruines.

H. ech-Chîri. — Établissement agricole. — Pressoirs à huile. — Fortin. — A cinq minutes de marche au N.N.E., on rencontre une nécropole composée de sarcophages semblables à ceux d'*Henchir Oum-el-Aouath* et d'*Henchir el-Ktof.*

H. Zîd. — Petite ferme avec pressoirs à huile. — Fortin.

H. Jebbâna; H. Fettâla. — Petites fermes.

H. Krib. — Ruine insignifiante.

Route de Sbéitla à Fériana.

H. er-Raïat. — Ferme.

H. Sidi-Ahmed-ben-Nasser. — Établissement assez étendu; aucune pierre n'est restée debout.

H. Mzira. — Établissement agricole. — Pressoirs à huile. — Fortin.

H. Djebibina. — Ferme.

H. el-Khima-mta-Zarouia. — Ruines bien plus étendues que les

précédentes. Église construite en grand appareil et encore bien conservée. Porte monumentale sans ornement aucun. Fort assez vaste, construit avec des débris de toutes les époques : l'une des pierres présente le fragment épigraphique suivant, qui appartenait évidemment à une grande inscription :

80.

Haut. des lettres, 0^m 21; profond. 0^m 015.



INHI
NIC

In hi[s praediis] [1] ....

Nombreux fragments d'ornementation de l'époque chrétienne; ces restes sont ceux d'un bourg assez important.

H. Bourrouari. — Fortin à moitié ruiné.

H. Khamor. — Mausolée avec pilastres corinthiens, sans inscription. — Restes de fortin et de pressoirs à huile.

H. Zaâtli. — Établissement agricole. Pressoirs à huile. Deux chrismes, l'un de 0^m18 de haut, l'autre de 0^m 28; ce dernier est accosté de deux colombes. Mausolée en forme de temple, sans ornementation, précédé d'un escalier dont toutes les marches sont en place. Au-dessus de la porte d'entrée, on lit [2] :

81.

D M S

POSTVMIA · MATRONILLA · INCONPA
RABILIS · CONIVX · MATER BONA · AVIA
PIISSIMA PVDICA RELIGIOSA · LABORIO
SA FRVGI · EFFICAXS · VIGILANS · SOLLICITA
VNIVIRA VNICVBA TOTIVS INDVSTRIAE ET FIDEI
MATRONA VIXIT ANNIS N LIII MENSIBVS N V DIEBVS TRIBVS

(1) Cf. des inscriptions analogues : *C. I. L.*, VIII, 8209, 8378, 8421, 8690, 9725, et *Eph. epigr.*, V, 962, 1234, 1303.

(2) Cf. *Académie des inscriptions et belles-lettres* (séance du 13 juillet 1883), et *Bulletin monumental*, 1884, n° 2.

D(iis) M(anibus) s(acrum). Postumia Matronilla, incomparabilis conjux, mater bona, avia piissima, pudica, religiosa, laboriosa, frugi, efficaxs, vigilans, sollicita, univira, unicuba, [t]otius industriae et fidei matrona. Vixit annis n(umero) LIII, mensibus n(umero) V, diebus tribus.

L'épithète d'*univira* ou *univiria* s'est déjà rencontrée parmi les éloges donnés à une femme sur sa tombe[1]; celle d'*unicuba* mérite d'être signalée, bien qu'elle ne soit pas non plus inconnue[2].

On voit à terre, au pied de l'édifice, deux pierres destinées à recevoir des inscriptions qui appartenaient peut-être à ce mausolée; mais les cartouches, tout préparés, n'ont jamais été remplis : une troisième porte quelques lettres à moitié effacées; sur une quatrième on lit :

82.

Haut. des lettres, 0m 045.

d *m* S
i a I V A R I A
V A XLV COIVG
PON[illegible]T · CERDO
NI FILIO DVLC*i*
SSIMO V A V

[*D(iis) M(anibus)*] *s(acrum). [Ja]nuaria v(ixit) a(nnis) XLV. Co(n)jug(x) pon(endum) [c(uravit) e]t Cerdoni filio dulc[i]ssimo; v(ixit) a(nnis) V.*

H. Oum-ed-Debann. — Ferme.

H. en-Naam. — Établissement agricole. Citerne rectangulaire avec contreforts extérieurs. Mausolée en blocage de 3 mètres de côté.

Fériana. — Les ruines de *Medinet-el-Khedima*, situées non loin du village de Fériana, dont la description très complète a déjà été faite par M. Guérin[3], sont regardées comme celles de Thelepte. C'est une des ruines les plus étendues qui existent en Tunisie. Cependant on n'y avait trouvé jusqu'à présent qu'un nombre très faible de monuments épigraphiques. Les fouilles de toute nature

[1] *C. I. L.*, VIII, 7384, et Orelli, 2742.

[2] Cf. *C. I. L.*, III, 3572 : *Hic sita sum matrona genus nomenque Veturia, Fortunati conjux de patre Veturio nata, ter novenos, misera! et nupta bis octo per annos, unicuba, unijuga; quae post sex partus uno superstite obii.*

[3] *Voy. arch.*, I, p. 297 et suiv.

qui ont été pratiquées sur ce point depuis l'occupation française n'ont mis au jour que fort peu d'inscriptions nouvelles. Par contre, on a recueilli dans les tombeaux beaucoup de poteries et des plats même ornés de représentations figurées. Je n'ai copié que quatre textes épigraphiques inédits :

83.

Dans le mur de la grande enceinte fortifiée (côté ouest).

Haut. des lettres, o^m o6. — Caractères de la basse époque effacés.

▨OII▨∴ERIICOH
BOſ▨I▨EſOIſſELCI
▨I▨M▨AERVſ ſEL
▨HEM II▨
▨MOſ II▨

84.

Dans le mur d'un des petits fortins.

Haut. des lettres : les 3 premières lignes, o^m o6; la dernière, o^m o35.

D · M · S
SATRIA · SIL
*v*ANA · V A · IX
M · IIII · H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Satria Sil[v]ana v(ixit) a(nnis) IX, m(ensibus) IIII. H(ic) s(ita) e(st).

85.

Dans le mur de la grande enceinte fortifiée (côté sud).

Haut. des lettres, o^m o55.

LA
VS
TISV*ı*

La pierre est brisée à droite et en haut; ces quelques lettres sont donc le début des trois dernières lignes.

86.

A Fériana, dans le jardin du 62e de ligne.

Haut. des lettres, 0m 04.

HONIVS
IN PACI VIX
aNNIS

Nonius in pace vix(it) [a]nnis...

Ruines situées aux environs de Fériana. — Ruines entre Fériana et Kasrin.

Kasr el-Foul. — Ce fort, situé sur la route de Sidi-Aïch à Fériana, a déjà été visité et décrit par d'autres explorateurs[1]. J'y ai relevé un fragment d'inscription funéraire employé dans la construction et qui est maintenant à terre dans l'intérieur du monument :

87.

Haut. des lettres, 0m 06.

VI
VAN XXVI

.... *v(ixit) an(nis) XXVI.*

H. Goubeul. — Ruines d'un gros bourg qui occupe les deux rives de l'oued du même nom. Sur la rive gauche, on voit d'abord au haut d'un monticule des constructions d'un caractère indistinct qui ont été très bouleversées, puis, à trois ou quatre cents pas au nord, une nécropole située aussi sur une petite éminence et les restes d'une chapelle (12 mètres de côté sur 10 mètres). Parmi les colonnes renversées et les fragments d'architecture qui sont à terre dans cet édifice, on remarque, sur un chapiteau de pilastre corinthien, une croix latine chrismée, haute de 0m 13 et accostée de l'α et de l'ω.

La ruine principale est située à l'O. N. O., sur la rive droite de l'oued; elle couvre un espace de 600 mètres carrés envi-

(1) Cf. Guérin, *Voy. arch.*, I, p. 296.

ron. De nombreux fragments d'ornementation, à moitié enterrés, et des débris de toute sorte sont amoncelés autour d'un édifice dont il ne reste plus que deux murs parallèles; ceux-ci étaient reliés autrefois par une voûte dont les amorces existent encore; ils sont élevés de 2m 50 au-dessus du sol actuel et percés chacun de dix ouvertures cintrées, séparées l'une de l'autre par un petit pilastre cannelé surmonté d'un chapiteau grossièrement sculpté. Cette disposition, rapprochée d'un fait analogue que nous avons constaté dans une des basiliques d'Haïdra, permet de supposer que ce monument était une église.

Le long de l'oued, au nord de ce bâtiment, on voit les restes d'un mur en pierres de taille qui forment une enceinte fortifiée. Au nord-ouest étaient des pressoirs à huile; à l'ouest un puits de construction romaine.

Nous retrouvons dans cet henchir les différentes constructions que nous avons observées d'une façon constante pour toutes les ruines romaines de la région, mais plus grandes, plus soignées et témoignant d'un établissement plus considérable.

A 2 kilomètres à l'ouest l'*Henchir Karaat-el-Arar* offre les restes d'un pressoir à huile assez considérable.

H. Khechem-el-Kelb. — Pressoir à huile.

H. Karaat-en-Naam. — Établissement agricole. — Pressoir à huile. — Fortin.

H. Ouled-Djenna. — Établissement agricole.

H. bou-Cherif. — Mausolée en grand appareil, détruit aux deux tiers. — Pressoir à huile. — Maisons ruinées.

H. el-Goça. — Il ne reste dans cet henchir qu'une porte en plein cintre au milieu de débris confus d'édifices. La ruine est de peu d'étendue.

H. el-Hamaja. — Cette ruine se compose de deux fortins voisins l'un de l'autre, construits avec des pierres empruntées à des constructions diverses. L'un d'eux contient une tombe placée à l'envers, dont la partie supérieure est cachée par une grosse pierre éboulée du mur; la portion visible de cette tombe porte l'inscription suivante :

88.

Haut. des lettres, 0m 035.

QVINTVS
CECILIVS PA
VLVS VIXIT
ANNOS LXXXV
HIC SITVS EST

.... *Quintus C(a)ecilius Paulus vixit annos LXXXV. Hic situs est.*

H. Choûd-el-Bateul. — Située sur un petit plateau, cette ruine était autrefois un établissement agricole important. On y voit encore toute une rangée de pressoirs à olives, d'une conservation parfaite, et l'on peut s'y rendre compte sur place des procédés employés par les anciens colons pour la fabrication de l'huile; ce sont d'ailleurs les mêmes à peu près que ceux dont les Arabes se servent aujourd'hui.

H. Karaat-mta-el-Afia. — Établissement agricole.

H. el-Medjen (?). — Établissement agricole.

H. Karaat-el-Bagla. — Bien que cet henchir se trouve sur la piste arabe qui mène de Fériana à Kasrin, je ne crois pas qu'il ait été signalé par les explorateurs : ceux-ci quittaient la route avant d'arriver à ce point pour visiter les henchirs *Makdoudéch* et *Bou-Ghara,* situés plus à l'ouest, et gagnaient de là directement Kasrin. Une inscription très apparente, bien que difficile à déchiffrer, aurait été certainement relevée déjà si la ruine, qui est celle d'une ferme insignifiante du reste, avait été vue par nos devanciers :

89.

Haut. des lettres, 0m 04.

D M S
IEITIV*s*
ETVS PI*us*
V A LV
IB..OST
E C..V N I
....AIbVS
....STI

D(iis) M(anibus) s(acrum). Tettius ..etus pi[us] vixit a(nnis) LV....

Kasrin.

On sait quelles sont les ruines de Kasrin (*Colonia Cillitana*)[1]. La partie monumentale peut donner lieu encore à de nombreuses observations dont je n'ai pas à m'occuper ici. Je me contenterai de transcrire les inscriptions nouvelles que j'ai relevées sur ce point :

90.

Sur la rive gauche de l'oued, à 1 kilomètre environ à l'ouest du mausolée.

Haut. des lettres, 0m 05.

M A R T I
*a*VG SAC
r u M I N
VRIVS
*s a*T V R N
*inu*S ARA
*m d*E SVO
v o V I T
i d e m QVE
p o s u I T

Marti [*A*]*ug*(*usto*) *sac*[*ru*]*m*; ....*urius* [*Sa*]*turn*[*inu*]*s ara*[*m d*]*e suo* [*vo*]*vit* [*idem*]*que* [*posu*]*it*.

91.

Sur un fragment d'entablement.

Haut. des lettres, 0m 23.

M I N

[1] Cf. Guérin, *Voy. arch.*, I, p. 310 et suiv.

92.

Près de là [1].

Haut. des lettres : 1re l. 0m 09 ; 2e l. 0m 06 ; les autres, 0m 05.

D M S
FLAVIVS
CERTVS II
VIR[redacted]V[redacted]
Q̲Q̲VI*x·an*
XXX
VIIII
IIX
NV
I
LVS II
CARI

D(iis) M(anibus) s(acrum). Flavius Certus II vir, [d]u[ovir] q(uin)q(uennalis) vi[x(it) an(nis)] XXX .... us ...... cari[ssimo fecit].

93.

Près de là [2].
Il faut lire :

l. 2. XLVII·H·S·E
l. 6. *m*ARITVS

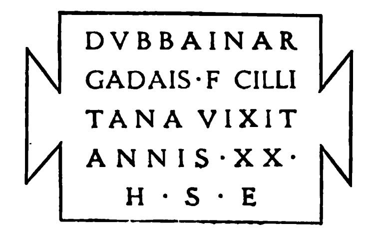
A deux cents pas au sud de l'arc de triomphe, c'est-à-dire entre ce monument et l'oued, sur le bord d'un des ravins, se trouvent une suite de stèles funéraires portant en tête un ou plusieurs personnages grossièrement figurés ; elles sont toutes debout, juxtaposées, et offrent les unes avec les autres de grandes analogies, aussi bien dans la rédaction des épitaphes que dans l'aspect extérieur. De plus, on y retrouve les mêmes noms plusieurs fois reproduits. On est donc autorisé à considérer les défunts qui y sont mentionnés et qui portent presque tous des dénominations indigènes, comme appartenant à une même famille.

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, p. 219.
(2) *Ibid.*, 222.

IMPRIMERIE NATIONALE.

94.

Haut. du cadre, 0^m 18; larg. 0^m 27. — Haut. des lettres, 0^m 03.


DVBBAINAR
GADAIS·F CILLI
TANA VIXIT
ANNIS·XX·
H · S · E

(Estampage.)

Dubbainar, Gadais f(ilia), Cillitana, vixit annis XX. H(ic) s(ita) e(st).

On remarquera l'ethnique *Cillitana* écrit comme sur l'inscription de l'arc de triomphe[1], non pas par *sc*, mais par un *c* seulement.

95.

Haut. du cadre, 0^m 25; larg. 0^m 24. — Haut. des lettres, 0^m 02.

Femme entre deux colonnes.

FARISACODRA
F C·VXoR·MA
SACIS·ALVRVSA
F C·VIX·ANNIS
XXXX

P·C F·M

(Estampage.)

Farisacodra, f(ilia) c(arissima), uxor Masacis. Alurusa f(aciendum) c(uravit). Vix(it) annis XXXX. P... c... f.... m...?

On verra plus loin qu'Alurusa était mère de Masac; c'est pour cela que j'ai expliqué les sigles de la seconde ligne par *filia carissima*. Quant au second F·C, je l'ai développé par *f(aciendum) c(uravit)*, bien que la formule usitée sur ce groupe de tombes en pareil cas semble avoir été *curam egit*. On pourrait bien suggérer

(1) *C. I. L.*, VIII, 210.

diverses explications pour les sigles de la dernière ligne, par exemple : *p(onendum) c(uravit) f(iliae) m(ater)*, mais je n'en vois aucune qui soit pleinement satisfaisante.

96.

Haut. du cadre, 0m 26; larg. 0m 22. — Haut. des lettres, 0m 04.

Femme tenant un enfant.

FVSCA·F·F·
VIXIT·ANN
X X X X X
CVRAIIGIS (sic)
AVRANS·M

(Estampage.)

Fusca, F(usci) f(ilia), vixit ann(is) XXXXX. Cura(m) egit Auranns m(aritus?)

La lecture de ce texte est absolument certaine.

97.

Haut. du cadre, 0m 32; larg. 0m 21. — Haut. des lettres, 0m 02.

Personnage
entre deux colonnes.

Croissant.

MASAC·
ALVRVSÆ
F·V·A·XLV
H·S·EST
CVR·EGER
FILI·EIVS

(Estampage.)

Masac, Alurusae f(ilius), v(ixit) a(nnis) XLV; h(ic) s(itus) est. Cur(am) eger(unt) fili(i) ejus.

La dernière lettre du premier mot pourrait être un G. Je crois plutôt à un C.

98.

Haut. du cadre, o^m 30; larg. o^m 27. — Haut. des lettres, o^m 025.
Caractères presque cursifs.

MASVL · MASA
CIS · F · PIVS · V · A · LX
CI gitꝏN · AN F · EIVS

(Estampage.)

Masul, Masacis f(ilius), pius v(ixit) a(nnis) LX. C(uram) e[git]. . . . f(ilius) ejus.

99 (1).

Haut. du cadre, o^m 30; larg. o^m 40. — Haut. des lettres 1re l. o^m 04; les autres, o^m 03.

Homme, la main sur un autel.

ROC[...] · BIRZII IS · F ♡
PIA VIX · ANN XXXX
CVRA EGIT MASVL VIR
EIVS H · S · EST ♡

(Estampage.)

Roc. . . , Birzilis f(ilia), pia vix(it) ann(is) XXXX. Cura(m) egit Masul vir ejus. H(ic) s(ita) est.

100.

Haut. du cadre, o^m 27; larg. o^m 42. — Haut. des lettres, o^m 03.

Homme.	Femme.
SATVRNI	FLAVIA · FO
NVS · MA	RTVNAT
SACIS · F · VIX	A · VIXIT
ANN · LXX	ANN · LXV

C EG · FL · FOR · F · EIVS

(Estampage.)

Saturninus, Masacis f(ilius), vix(it) annis LXX.

Flavia Fortunata vixit ann(is) LXV.

C(uram) eg(it) Fl(avius) For(tunatus) f(ilius) ejus.

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, 223.

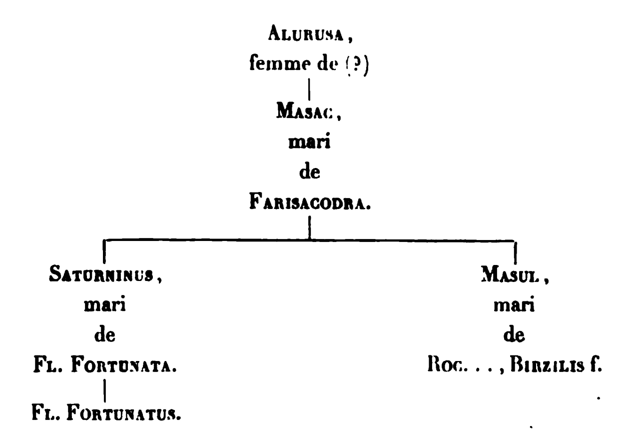
101.

Haut. des lettres, o^m^ o3.

AS F AV
M VIX
*ann*II M III

.... *vix(it)* [*ann(is)*....] *II*, *m(ensibus)* *III*.

En rapprochant ces épitaphes l'une de l'autre, on arrive à dresser le tableau généalogique suivant :



On voit qu'à la troisième génération cette famille se romanise; un des fils prend comme dénomination un surnom *Saturninus*, et épouse une *Fl. Fortunata*. Ce *Saturninus* n'ayant pas de *gentilicium*, il était tout naturel que le fils né de ce mariage, voulant effacer toute trace de son origine à demi indigène, prît pour *gentilicium* celui de sa mère. S'il se qualifie dans l'inscription de *filius ejus* et non *eorum*, c'est, je pense, que l'épitaphe de l'un des deux a été gravée avant celle de l'autre. Par *ejus*, Fl. Fortunatus entendait désigner celui de ses parents qui était mort le premier. La seconde épitaphe aura été ajoutée postérieurement, et l'on aura négligé de corriger *ejus* en *eorum*.

Au nord-ouest de Kasrin se trouve l'*Henchir bou-Aslaï*, ruine sans importance. Dans une petite zaouïa construite avec des pierres antiques, on voit deux milliaires très effacés :

102.

Le premier a déjà été publié au *Corpus*[1]; à la ligne 4, les éditeurs ont écrit :

*p.m.tr.p.x*VII*.p.p.cos.vii proc.*

en ajoutant cette note « ▨VII CA▨, Wilmanns de postremis litteris recte dubitans ». Ma copie porte non pas ▨VII CA▨, comme avait lu Wilmanns, mais ▨VIT·CAI▨, ce qui pourrait permettre de lire, en faisant une légère correction à ma lecture et à celle de Wilmanns :

DD N*n.imp.caes*
c VAL*erio diocletia*
no P·F·INV*icto aug.et*
*i*MP · CAE*s.m.aur.*
*ma*XIMIAN*o p.f.*
*in*VICTO AV*g.*
etc.

D(ominis) n(ostris) [Imp(eratori) Caes(ari) C.] Val[erio Diocletiano] P(io) F(elici) Inv[icto Aug(usto) et I]mp(eratori) Cae[s(ari) M. Aur(elio) Ma]xi-mian[o P(io) F(elici) In]victo Au[g(usto)], etc.

La partie des lignes qui subsiste encore ici est disposée comme elle l'est sur la pierre même. La disposition qu'indique le *Corpus* n'est pas exacte.

L'autre milliaire, dont il ne reste plus qu'un fragment, est inédit.

103.

Haut. des lettres, 0m 05.

▨IIID N▨
▨*p*·M TR P▨

.... *[p(ontifici)] m(aximo) tr(ibunicia) p(otestate)* ....

[1] VIII, 10040.

Route de Sbéitla à Kafsa.

H. Teurdjman. — Établissement agricole. Fortin. Église. Cette ruine paraît avoir été d'une certaine importance.

H. Si-Abd-el-Kader. — Ferme.

H. el-Medjen. — Fortin en ruines avec fragments d'ornements. Monument en blocage dont il ne reste plus qu'un quart de cercle. Tombes également en blocage.

H. Meczen-el-Ferd. — Construction en blocage ruinée. Petit fortin.

H. el-Maïsra. — Nous ne l'avons vu que de loin : il semble y avoir un fortin assez grand.

H. el-Ameïma. — Établissement agricole. A 2 kilomètres au N. N. E., ruines peu étendues, au milieu desquelles s'élève un mausolée en blocage haut d'une dizaine de mètres. A 2 kilomètres au S. S. O. de ce point est une autre petite ruine avec des tombes en blocage.

H. Bir-el-Hafei. — Ruines beaucoup plus importantes que les précédentes. Au milieu des pierres éparses dans cet henchir, nous avons remarqué une croix grecque chrismée, accostée de l'α et de l'ω, dans un cercle. Au nord-est et au sud-ouest de la ruine, c'est-à-dire à l'entrée et à la sortie, on voit les restes de nombreux mausolées en blocage. Deux d'entre eux portent encore des inscriptions; l'une est tellement effacée qu'on n'aperçoit plus aucune lettre; l'autre est encore à moitié lisible :

104.

Haut. des lettres, 0m 03 environ.

[illegible]
AIV \ *vix*IT ANN*is*
M M P L A N
CIVS VIXIT ANN III
SIBI ET FILIS FECIT

. . . . . . [*vix*]*it ann*[*is*] . . . . . . *m*(*ensibus*) . . . . *Plancius vixit ann*(*is*) . . . *III; sibi et fili*(*i*)*s fecit.*

A 4 kilomètres environ au sud, on aperçoit les restes d'un fortin

en ruines. On a identifié cet endroit[1] avec le *Nara* des Itinéraires; c'est, en effet, la seule ruine étendue qui se rencontre de ce côté.

H. Sidi-Ali-ben-Aoun.— Quelques ruines; un grand édifice carré en blocage (12 mètres de hauteur environ), dont la base au moins est romaine.

H. Mohammed-Iounès. — Établissement agricole peu important.

H. Mergab. — Établissement agricole peu important.

IV

KAFSA. — PAYS SITUÉ À L'OUEST ET AU NORD DE KAFSA. — SIDI-AICH.

Les travaux entrepris à Kafsa pour approprier la ville aux exigences d'une garnison européenne ont mis au jour quelques textes épigraphiques que j'ai relevés :

105.

Dans le mur du marabout de la kasbah, extérieurement.

Haut. des lettres, 0m 04.

NARIVS OB CI
INIGIFRIO I·
DEDICAVIT

106.

Sur la tour, à droite de la nouvelle porte d'entrée de la kasbah.

Haut. des lettres, 0m 125[2].

IALIVM FOVET VT E
IS FLAMINES PERPE
ARE CVRAVIT

.... *alium fovet ut e............is flamines perpe[tui] ....are curavit.*

[1] Pellissier, *Description de la régence de Tunis*, p. 281.
[2] Cf. *C. I. L.*, VIII, 114.

107.

Mur de la kasbah (côté sud-est).

Haut. des lettres, 0m 15.

A.

C

SVLEA

TER

B.

OMIN

Ces fragments faisaient sans doute partie d'une grande inscription dont les morceaux sont épars dans les murs de la kasbah. (*C. I. L.*, VIII, 101 ou 102.)

108.

Sur une pierre destinée à être employée comme borne à l'entrée de la kasbah.

Haut. des lettres, 0m 055.

D M S
AEL SIS·SO
VIX AN XXII
O T B Q

D(iis) M(anibus) s(acrum). Ael(ia) Sisso vix(it) an(nis) XXII. O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant).

Sisso est un surnom de femme qui s'est déjà rencontré [1].

[1] *C. I. L.*, VIII, 4955, 4956.

109.

Dans le mur nord-est de la kasbah, à gauche de la porte d'entrée.

Haut. des lettres, 0^{m} 05.

D M S
AFL VICTORIA
ZARACAIA VIXIT
ANNIS VIIII DIE
BVS CVL
O T B Q

D(iis) M(anibus) s(acrum). Ael(ia) Victoria .... vixit annis VIIII, diebus CXXXXV. O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant).

Le premier mot de la 3ᵉ ligne, sans doute un ethnique, est malheureusement peu lisible.

110.

En caractères profondément gravés, mais grossièrement tracés. La pierre doit être aujourd'hui transformée en borne et placée à l'entrée de la kasbah.

Haut. des lettres, 0^{m} 06.

A L L V S
CAP●RASI
VS VICXT
ANIS LX

Allius ou *Aelius* ....*us vicx(i)t an(n)is LX.*

A la 2ᵉ ligne, entre le P et l'R, il y a un trou dans la pierre. Le surnom du personnage pourrait être *Caprasi[n]us* ou un *cognomen* analogue.

111.

Dans une maison actuellement occupée par la gendarmerie.

Haut. des lettres, o^m o5.

I R O N T O N
IVS · FORTIS
A B I N I N V S
I P P·V A/ XXX
IIII O T B Q

Frontonius Fortis Abininus, f(lamen) p(erpetuus), v(ixit) an(nis) XXXIIII.
O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant).

Si *Abininus* est un ethnique, il m'est inconnu.

112.

Dans le mur de la kasbah, à droite de la porte d'entrée.

Haut. du cadre, 1^m; larg. o^m 55. — Haut. des lettres, o^m o3.

D M S — D M S
C R E S — C · POMPO*ni*
c E N T I A — VS SATVR
\ IIII VIXIT :: — N I N V S
r ANIS XL — VIXIT AN
c p O M P — N I S L V
sa T V R N I — PIIITATIS
nu S VXO — C A V S *sa*
RI SVE D — F I L I V S
V L C I S — CVRA
S I M A E — VIT

pom PO*ni* VS CAS
VSA
v IX M

d M S — D *m*
POMPONIVS — AE*l*
CILLO VA — RA
XXXVOTVQ — [illegible]

PPONPON
iu^cc ARVS VEN
ERIVS AEL VI
v[illegible]IICTORIA
C V A [illegible]

D(iis) M(anibus) s(acrum). Cres[c]entia vixit an(n)is XL. [C. P]omp(onius) [Sa]turni[nu]s uxori su(a)e dulcissimae.

D(iis) M(anibus) s(acrum). C. Pompo[ni]us Saturninus vixit annis LV. Pietatis caus[sa] filius curavit.

[Pom]po[ni]us Cas..... [v]ix(it) m(ensibus)....

[D(iis)] M(anibus) s(acrum). Pomponius Cillo v(ixit) a(nnis) XXXV. O(ssa) t(ua) v(olo) q(uiescant).

P. Pompon[iu]s C?arus Venerius [vixit ....] III

D(iis) [M(anibus)]. Ae[l(ia) .....]ra ......

Ael(ia) Victoria, v(ixit) a(nnis) II.. ou *LI..*

On voit qu'il y a au moins sept épitaphes sur cette pierre. Il reste à gauche l'extrémité de deux lignes qui appartenaient à une épitaphe.

113.

Couloir d'entrée de la kasbah.

Haut. des lettres, o^m o/i.

Illisible.

D *m s*
PIII
I I C
v i X *a n*
c u r a n t I I *u* S
NICONE ET
FELICE ET
CETERIS FI
LIS H S *e*

D(iis) [M(anibus) s(acrum)]. P................. [vi]x(it) [annis ..... curant]ib[u]s Nicone et Felice et ceteris fili(i)s. H(ic) s(itus?) e(st).

Carte n° IV. Il était d'un grand intérêt pour la géographie ancienne de l'Afrique de visiter la contrée située à l'ouest et au nord-ouest de Kafsa. On sait, en effet, que dans cette région doivent se retrouver les stations de *Ad Prætorium*, de *Ad Palmam*, de *Cerva*, d'*Alonianum*, de *Præsidium Diolete*, mentionnées par la Table de Peutinger. Malheureusement, le pays est très difficile à explorer : on n'y rencontre presque aucun habitant qui puisse fournir des ren-

seignements, et il n'y a d'eau que sur deux ou trois points seulement. Nous avons donc été obligés de subordonner notre marche aux nécessités matérielles. Aussi, je n'oserais pas affirmer que des henchirs intéressants ne nous aient pas échappé; cependant les indigènes que nous avons pu interroger ont été *unanimes* à nous affirmer que nous avions vu les seules ruines un peu étendues qui existent dans cette région, ce qui est vraisemblable; puisque, en dehors des points d'eau, il est bien difficile de supposer l'existence d'établissements importants. Je n'essayerai pas d'identifier les henchirs que nous avons rencontrés avec telle ou telle station de la table, et cela pour deux raisons : la première est que nous n'avons pas trouvé de monuments écrits qui permettent d'appuyer les conjectures que je pourrais faire; la seconde est que le texte de la table est certainement altéré en cette partie. Sauf Kafsa ou Medinet-el-Khedima, il n'y a vraiment aucun point de départ certain pour le raisonnement. Je me contenterai, comme je l'ai fait jusqu'ici, d'indiquer la nature et l'étendue des ruines que nous avons visitées.

H. el-Benia. — Grosses pierres alignées. Citernes de 11 mètres de côté.

H. Tefel. — Bassin rectangulaire de 18 ou 20 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur. Il était alimenté par un aqueduc qui y amenait l'eau de l'Aïn Tefel, prise dans la montagne. Tout autour de ce bassin, on remarque des traces de murs. C'était, sans doute, un établissement agricole.

H. Semaa. — Deux enceintes en pierres de taille, dont l'une d'assez grandes dimensions; une assise seule émerge encore audessus du sol. Un mausolée en grand appareil, orné de pilastres corinthiens, mais d'un art presque barbare et au tiers écroulé. Sur le côté sud on lit :

114.

Haut. des lettres, 0m 03.

F░░░░MONIV░

Au-dessous, on remarque à droite un petit rectangle surmonté d'une croix.

Au pied de ce mausolée sont quelques tombes en forme de demi-cylindre, mais sans épitaphe.

Des pierres ont été prises dans cette ruine et transportées à quelque distance pour former une enceinte. Sur l'une, on lit :

115.

Haut. des lettres, $0^{m}\,04$.

IVLIA SATVRNI

Le reste de l'inscription a été tracé à la pointe, comme pour préparer la besogne, mais non gravé ; il est impossible de le déchiffrer.

De ce point, on peut facilement pénétrer dans la plaine qui s'étend à l'ouest de Kafsa par un passage naturel qui s'ouvre entre le Djebel Sta et le Djebel Dour. On peut aussi gagner directement Fériana en franchissant la Khanguet en-Nabech. Il se pourrait donc que cette ruine fût une des stations dont j'ai parlé plus haut. M. Tissot plaçait par le raisonnement *Ad Praetorium* à 12 ou 15 kilomètres O. N. O. de Kafsa.

H. Oued-el-Karma. — Enceinte de 26 mètres de côté environ, construite en grand appareil très régulier (les pierres sont taillées avec le plus grand soin) et qui n'a aucune ressemblance avec les fortins de la basse époque que nous avons rencontrés communément dans les ruines d'établissements agricoles. Malheureusement, il n'en reste plus qu'une seule assise de pierre. Une seconde enceinte, plus petite, mais analogue, est voisine de la première.

H. Mguitla. — Enceinte à peu près semblable, de 25 mètres de côté.

Ras-el-Aioun. — L'oued Merraga, qui arrose cette partie de la plaine, se dirige vers le sud, à partir de l'endroit appelé Ras-el-Aioun, pour se jeter dans l'Oued Baïech ; il ouvre un passage entre la plaine nommée *Bahirt Douara* et le Djerid, vers les oasis d'el-Oudian (*Thiges*) et de Tozeur (*Thuzuros*). La gorge par où coule l'oued était défendue à l'est par une construction romaine de grand appareil (blocage entre deux lits de pierres de taille) dont il ne reste plus que quelques pans de murs. Cette ruine se nomme

Beled-Zemma. A 1 kilomètre environ au nord, se trouve une koubba consacrée à Sidi Ali ben Amor, autour de laquelle sont des restes insignifiants.

H. Chemoufia. — Ferme.

A l'ouest de la Khanguet en-Nabech existe un autre passage, le Fedj es-Souatir. Nous avons cru y remarquer des traces de voie romaine; nous n'oserions cependant pas affirmer le fait.

H. Jellabia. — Établissement agricole.

H. Mzira. — Pour sortir de la plaine dite *Jellabia* et entrer dans celle qu'arrose l'Oued Abchia (tel est du moins le nom sous lequel on nous a désigné cet oued dans les environs de l'Aïn Oum-el-Kessab), on passe par le Fedj Rettâla. L'Henchir Mzira, qu'on rencontre bientôt, est assez étendu. On y remarque :

Trois citernes (l'une rectangulaire, de 22 mètres de longueur sur 15 de largeur; les deux autres circulaires : ces dernières mesurent, l'une 15 mètres, l'autre 16 mètres de diamètre);

Un petit fortin;

De nombreuses traces des murs au ras du sol.

Les pierres antiques ont été employées à la construction d'une koubba, celle de Sidi bou Baker, située au milieu des ruines.

H. Oum-el-Kessab. — Édifices sans importance. Restes de mosaïques avec ornements géométriques.

H. Retchia. — Mausolée (?)

Ruines situées à 1 kilomètre à l'ouest de l'Oued el-Ksob. — Traces de ferme et de moulin à huile.

H. Medjen-Oum-el-Kessab ou *Medjen-Sidi-Abbeus.* — Ruine assez importante; on y voit :

Une immense citerne quadrangulaire où l'eau était amenée par un aqueduc encore visible en partie;

Un fortin au pied duquel sont deux citernes, l'une circulaire, l'autre rectangulaire, et de nombreux pans de murs.

H. el-Karaat. — Pressoirs à huile, grande citerne rectangulaire.

H. Sidi-Aïch. — Cette ruine, qu'on identifie avec le *Vicus Gemellæ* de la Table de Peutinger, a été décrite par M. Guérin[1]. Mais celui-ci n'a pas signalé un fait qui nous révèle l'origine et la nature du village établi autrefois à cet endroit : une petite colline qui s'élève au nord-ouest de la nécropole est entièrement formée de débris de poterie rouge et noire; ce sont évidemment les déchets d'une fabrique importante qui existait sur ce point; les ouvriers employés dans cette fabrique, en se fixant dans le voisinage avec leur famille, y auront formé un bourg.

Les mausolées, au nombre de neuf au moins, qui subsistent encore en tout ou en partie, sont la demeure dernière des maîtres ou des directeurs de la fabrique; on s'explique dès lors aisément comment un si grand nombre de monuments funéraires, relativement assez élégants, ont pu être élevés à côté de ruines aussi peu étendues. Les pierres sépulcrales plus modestes seraient celles des ouvriers et des membres de leur famille.

Je n'ai malheureusement trouvé aucune marque de fabrique sur les nombreux fragments de poterie que j'ai examinés. J'ai seulement copié dans la nécropole quelques nouvelles inscriptions funéraires :

116.

Haut. des lettres, $0^m 05$.

M AVRL PRI
MA⌈IVS VI
xit an

M. Aur(e)l(ius) Primasius (plutôt que *Primarius*) *vi[xit an(nis)*...

117.

Haut. des lettres, $0^m 04$.

DIS
MEMORIA
EXIXI ▪ ROGA (*sic*)
IA/▨VIXA
NNIS A VI
S XV

(Estampage.)

D(i)is (Manibus sacrum). Memoria Exixi (?) *Rogata .... vix(it) annis......*

[1] *Voy. arch.*, I, p. 290.

Le texte est généralement certain : le groupe EXIXI, en particulier, est très net; quelques lettres pourtant peuvent donner lieu à des doutes : ce sont celles qui, étant placées au milieu des lignes, ont été à moitié effacées par une grande fente verticale qui divise la pierre en deux parties à peu près égales.

118.

Haut. des lettres, o[m] o3.

D M S
IVL SVCESVS
VIXIT ANNIS VII
O T B Q

D(iis) M(anibus) s(acrum). Jul(ius) Suc(c)es(s)us vixit annis VII.
O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant).

119.

Haut. des lettres, o[m] o4.

D M S
IVL GETVLI
CA VIXIT
ANNIS XXXXIIII
O T B Q

D(iis) M(anibus s(acrum). Jul(ia) Getulica vixit annis XXXXIIII.
O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant).

120.

Haut. des lettres, o[m] o4.

d M S
i V L · Q I N
t A VIX AN

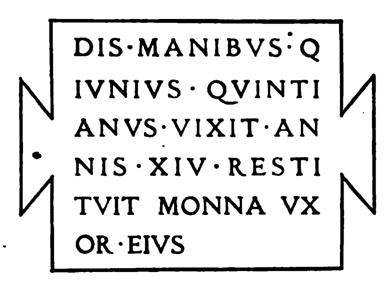
[D(iis)] M(anibus) s(acrum). [J]ul(ia) Q(u)inta vix(it) an(nis) ....

IMPRIMERIE NATIONALE.

121.

Dans un cartouche à queues d'aronde. Provient d'un mausolée ruiné. Sert actuellement de cadran solaire au camp de Sidi-Aïch.

Haut. des lettres, 0^{m} 04.



(Estampage.)

Di(i)s M(anibus). Q. Junius Quintianus vixit annis XIV. Restituit Monna uxor ejus.

122.

Provient d'un mausolée ruiné.

Haut. du cadre, 0^{m} 25; larg. 0^{m} 87. — Haut. des lettres, 0^{m} 05.

D M S
C VALERI NEI VIXIT ANNIS LX ET CA
NNIIAE V▨ANAE VXORIS EIVS VIX
*a*NNIS▨*et a*VRELLIAE MVSTVLAE AI TE
*ri*VS VXORIS *e*IVS VIXIT ANNIS XXX C VALE

(Estampage.)

D(iis) M(anibus) s(acrum) C. Valeri(i) Nei; vixit annis LX; et Canneiae V... anae uxoris ejus; vix(it) [a]nnis ....; [et A]urelliae Mustulae alte[ri]us uxoris [e]jus; vixit annis XXX. C(ai), vale!

Le surnom de la première des deux femmes ne saurait être restitué d'une façon certaine : *Urbanae* ne convient pas, la lacune au milieu du mot étant de trois lettres; *Vibianae*, *Vellanae* ou tout autre surnom de la même longueur serait acceptable.

123.

A.

Haut. des lettres, o^m o85.

D M

T O I

S

I I I

B.

Haut. des lettres, o^m o4.

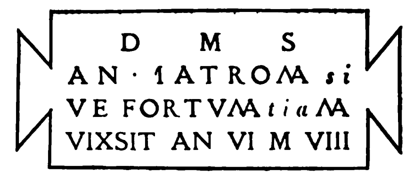
D M S

H. bou-Djenna. — L'Henchir bou-Djenna, désigné dans le *Corpus* sous le nom de *Gasr Changel-el-Ajesch*, est un établissement agricole assez étendu. Le monument le mieux conservé est un fortin de 8 mètres de largeur sur 9 mètres de longueur, dans les murs duquel est encastrée, à l'envers, une inscription déjà copiée par Wilmanns. Ma copie complète la sienne.

124.

Dans un cartouche à queues d'aronde.

Haut. du cartouche, o^m 20; larg. o^m 4o. — Haut. des lettres, o^m o35.



(Estampage.)

D(iis) M(anibus) s(acrum). An(nia?) Matrona [si]ve Fortuna[tia]na vixsit an(nis) VI, m(ensibus) VIII.

V

VOIE ROMAINE DE THELEPTE (FÉRIANA) A THEVESTE (TÉBESSA). — BIR-OUM-ALI — HENCHIR TAMESMIDA.

Une voie romaine est signalée par le *Corpus* comme reliant Bir-Oum-Ali, sur la frontière algérienne, à Thelepte; mais cette voie n'avait jamais été reconnue; aussi est-elle marquée, sur la Carte n° V.

carte qui se trouve à la fin de l'ouvrage, par deux traits pointillés, suivant la méthode usitée toujours par les auteurs en pareil cas. Nous en avons retrouvé des traces parfaitement distinctes sur une longueur de 200 mètres environ, à 21 kilomètres à peu près à l'ouest de Fériana. La voie était large de 4 mètres et suivait une direction sensiblement est-ouest. Il est évident que de ce point, la route gagnait Thelepte : ou bien elle profitait de la gorge dans laquelle l'Oued Goubeul franchit la montagne et passait devant l'henchir du même nom dont j'ai parlé plus haut en détail, ou bien, ce qui est possible également, mais peut-être moins vraisemblable, elle franchissait le Djebel Goubeul au nord de l'henchir, pour redescendre ensuite dans la plaine.

Quoi qu'il en soit, si du point où nous avons trouvé des vestiges de voie romaine (voir la carte), on suit la direction est-ouest, en marchant vers l'Algérie, on ne tarde pas à apercevoir à 2 kilomètres à sa droite les restes d'un établissement agricole avec pressoirs à huile. Si l'on continue sa route, on rencontre à 1 kilomètre en avant à gauche, sur la voie même, une petite ruine de même nature et un peu au delà une colonne couchée; c'est un milliaire renversé la face contre terre et qui porte l'inscription suivante :

125.

Haut. des lettres, 0^{m} 07; haut. du chiffre, 0^{m} 17.

IMP · CAES
M AVRELLIVS
SEVERVS ANTo
NINVS · PIVS
AVG · PARTH
CVS · MAXIMVS
BRITTAN · MAX (*sic*)
MAX IMP III*i*
TRIB P XIX
COS · III · P · P
RESTITVIT
XV

Imp(erator) Caes(ar) M. Aurellius Severus Antoninus Pius Aug(ustus) Parth(i)cus maximus, Brittan(nicus) max(imus), ... (pontifex) max(imus), imp(erator III[I], trib(unicia) p(otestate) XIX, co(n)s(ul) III, p(ater) p(atriae) restituit. (Millia passuum) XV.

Ce milliaire date de l'année 216. Je ne crois pas qu'il y ait rien d'omis dans ma copie entre la ligne 7 et la ligne 8; le graveur aura passé les mots : *Germ(anicus) max(imus) pont(ifex)*.

Le nombre des milles est indubitable.

Un mille plus loin on voit une nouvelle borne milliaire (XVI), couchée également la face contre terre; malheureusement elle est encore engagée par le pied dans un grand cube de pierre qui lui servait de support et qui est tombé avec elle; il nous a été impossible de la retourner, mais j'ai constaté que les deux premières lignes de l'inscription étaient identiques avec le début du milliaire cité plus haut. A deux cents pas à gauche, *l'Henchir Semaa-el-Alia* offre les restes d'un établissement agricole analogue à ceux que nous avons rencontrés partout sur notre route. A 2 kilomètres en avant, on trouve une petite ruine semblable et à 1 kilomètre plus loin, c'est-à-dire à 3 kilomètres du 16ᵉ milliaire, un henchir dont nous n'avons pas pu savoir le nom. On y remarque un mausolée recouvert par le sable (on ne voit plus que le haut de la porte d'entrée), au pied duquel j'ai copié un fragment d'inscription dont les caractères appartiennent à la belle époque :

126.

Haut. du fragment, 0ᵐ 45; larg. 0ᵐ 10. — Haut. des lettres, 0ᵐ 085.

C · '
S

L'inscription n'a jamais eu que deux lignes.

Le reste de la ruine, d'ailleurs peu étendue, n'offre rien de remarquable : un milliaire est couché à terre à cent pas à l'est du mausolée. Nous n'avons pu le retourner, pour la raison que j'ai déjà signalée à propos du seizième. Il portait très vraisemblablement le chiffre XVIII.

A 2 milles plus loin, se présentent les ruines de *Bir-Oum-Ali*. Elles s'étendent sur une assez grande longueur (1 kilomètre au moins); mais elles ont été profondément bouleversées, et il est impossible de rien distinguer au milieu de toutes ces pierres gisant à terre, sauf la trace d'une ou deux enceintes qui semblent être de basse époque. A l'est du puits qui a donné son nom à la ruine se

trouvait une nécropole : les mausolées qui y existaient et dont on distingue encore des traces certaines ont été détruits, sauf un qui subsiste en partie, mais de nombreuses inscriptions funéraires plus ou moins effacées jonchent le sol. A l'ouest du puits sont les restes de la petite ville; au centre de celle-ci, j'ai copié trois inscriptions fort intéressantes (nos 127, 128, 129) qui me semblent être encore en place; leur rapprochement seul est déjà un argument à l'appui de cette opinion. Deux figurent déjà au *Corpus*, mais doivent être corrigées. A l'ouest de la ville était un second cimetière.

Voici les textes épigraphiques que j'ai relevés à Bir-Oum-Ali :

127.

Haut. des lettres : 1re l. 0m 07; les autres, 0m 05.

IMP CAESARI
M·AVRELIO ANTON*i*
NO AVG DIVI ANTO
NINI FIL DIVI HADRI
ANI NEP DIVI TRAIA
NI PARTHICI PRONEP
DIVI NERVAE APNEB (*sic*)
IMP II · PONT · MAX · TR
POT · XVIIII · C*os iii*
COH · I · CHALCID *eq*
c MAESIO PICAT*iano*
l EG · AVGVS*torum*
PR · PR

Imp(eratori) Caesari M. Aurelio Anton[i]no Aug(usto), Divi Antonini filio), Divi Hadriani nep(oti), Divi Trajani Parthici pronep(oti), Divi Nervae abnep(oti) imp(eratori) II, pont(ifici) max(imo), tr(ibunicia) potestate) XVIII, c[o(n)s(uli) III] coh(ors) I Chalcid(enorum) [eq(uitata)]; C. Maesio Picat[iano l]eg(ato) Augus[torum] pr(o) pr(aetore).

Ce monument est de l'année 164, où Marc-Aurèle avait le titre de *trib. pot. XVIII* et du début de cette année, puisque ce prince ne porte pas le titre d'*Armeniacus*.

Le légat propréteur C. Maesius Picatianus était déjà connu[1];

[1] *C. I. L.*, VIII, 4591.

mais on ne savait pas au juste quelle date il fallait assigner à son gouvernement. La question est maintenant résolue[1].

Un fragment analogue à la fin de cette inscription a été inséré au *Corpus*[2], d'après une copie de M. de Bosredon[3]. Celui-ci prétend que le reste du texte a été martelé. Je ne puis partager cette opinion : le monument, que j'ai vu, a été seulement en partie effacé par le temps; les trois dernières lignes, qui étaient en terre, ont résisté. C'est aussi là ce qui a préservé le document que je viens de transcrire au numéro 127.

Voici l'inscription telle que je l'ai lue :

128.

Haut. des lettres, 0m 04.

[illegible] AES [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
IM [illegible] IIII
· COS II
COH I CHALCD EQ
C MAESIO PICATIANO
LEG·AVGVSTOR·PR·PR

Les auteurs du *Corpus* rapportent ce fragment à Marc-Aurèle, mais je ne saurais admettre cette attribution. On remarquera que dans ce texte, comme dans celui qui précède, C. Maesius Picatianus est appelé *legatus Augustorum pro praetore*[4]; en effet, en 164,

(1) Voir un article que j'ai consacré à C. Maesius Picatianus dans le *Bulletin de correspondance africaine*, 1884, p. 292 et suiv. J'ai essayé d'y établir, d'après ces textes mêmes et ceux qui étaient déjà connus, que la légation de ce personnage avait duré du milieu de 162 au milieu de 165.

(2) VIII, 10658.

(3) *Rec. de Constantine*, 1878, p. 10.

(4) TORUM n'est, il est vrai, au numéro 127 qu'une restitution; mais cette restitution est hors de doute. Elle est rendue nécessaire par l'analogie qui existe entre les deux textes nos 127 et 128, aussi bien que par la place dont on dispose jusqu'à la fin de la ligne. D'ailleurs, en 164 il y avait non pas un, mais deux Augustes.

le trône était occupé par deux empereurs, Marc-Aurèle et L. Verus. Or, il serait surprenant que la cohorte des *Chalcideni* eût élevé, dans son camp, une base destinée vraisemblablement à recevoir la statue d'un des deux Augustes, sans avoir rendu à l'autre le même honneur. Si donc l'inscription n° 127 n'est dédiée qu'à Marc-Aurèle, c'est sans doute qu'un second piédestal consacré à L. Verus se trouvait au même endroit. Cette supposition est pleinement confirmée par les dernières lignes de l'inscription n° 128. Elles se rapportent à un empereur, consul pour la deuxième fois, dont les puissances tribunices se terminent par IIII : cet empereur ne peut pas être Marc-Aurèle, puisqu'il était déjà cos III en 161, époque à laquelle C. Maesius Picatianus n'était pas encore légat de Numidie[1] : c'est donc certainement son frère L. Verus qui, en cette même année 164, portait les titres de *trib. pot. IIII, cos II.*

En conséquence le texte doit être lu et complété ainsi :

i m p. c A E S *a r i*
l. a u r e l i o v e r o a u g.
a r m e n i a c o d i v i a n
t o n i n i f i l. d i v i h a
d r i a n i n e p. d i v i t r a
i a n i p a r t h i c i p r o n e p.
d i v i n e r v a e a b n e p.
IMP II 1 *m. trib. pot.* IIII
COS II
COH I CHALCD EQ
C MAESIO PICATIANO
LEG·AVGVSTOR·PR·PR

(Estampage.)

[*Imp(eratori) C*]*aes*[*ari L. Aurelio Vero Aug(usto) Armeniaco*[2], *divi Antonini fil(io), divi Hadriani nep(oti), divi Trajani Parthici pronep(oti), divi Nervae abnep(oti)*], *imp(eratori) II, p(ontifici)* [*m(aximo) trib(unicia) pot(estate)*] *IIII, co(n)s(uli) II; coh(ors) I Chalcid(enorum) eq(uitata), C. Maesio Picatiano leg(ato) Augustor(um) pr(o) pr(aetore).*

La *cohors I Flavia Chalcidenorum equitata sagittariorum* était, en

[1] Le légat de Numidie en 161 était D. Fonteius Frontinianus Stertinius Rufus. Cf. mon article sur C. Maesius Picatianus, *loc. cit.*

[2] On sait que L. Verus porta le titre d'*Armeniacus* dès l'année 163 (Eckhel, *D. N. V.*, VII, p. 172).

l'an 162, campée en Syrie[1]; nous voyons qu'en 164 elle avait été envoyée en Afrique, où elle était déjà signalée par une inscription de Rome non datée (*C. I. L.*, VI, 3538) : *Tito Staberio, T. f(ilio) Quir(ina tribu) Secundo, praef(ecto) coh(ortis) Chalciden(orum) in Africa*......... Bir-Oum-Ali était son lieu de station. Outre les deux inscriptions que je viens de rapporter, nous en avons pour preuve :

a. La base publiée au *Corpus*[2] et où il faut lire, sans aucun doute :

129.

Haut. des lettres, 0m 075.

DISCIPLINA
MILITARIS

Disciplina militaris

comme l'avait déjà proposé M. de Villefosse : c'est évidemment la base d'une statue placée dans le camp, qui représentait la discipline militaire.

b. Le monument funéraire élevé par un préfet de la cohorte des *Chalcideni* à sa femme, où l'on doit lire[3] :

130.

D M
*p*APIRIAE
C F IRENAE
VXORI·SANC
TISSIMAE
C·SVETONI
VS·IANVAR·
PRAEFECTVS
COH·I·CHAL

D(iis) M(anibus) [P]apiriae, C. f(iliae), Irenae uxori sanctissimae; C. Suetonius Januar(ius), praefectus coh(ortis) I Chal(cidenorum).

(1) *C. I. L.*, III, 129.
(2) VIII, 10657.
(3) Cf. *C. I. L.*, VIII, 2090.

c. Une inscription métrique sur une plaque de marbre blanc, à quelques pas de la précédente, dans la nécropole :

131.

Long. 0^m 24. — Haut. des lettres, 0^m 03.

*ha*NC·IBI
QVAM VO
VI POSVI
BONE·IVP
P*i*TERARM
PRAEF·COH
NOMINE
GALLONI
VS

[Ha]nc ibi quam vovi, posui, bone Jupp[i]ter, aram,
Praef(ectus) coh(ortis) nomine Gallonius.

Les autres inscriptions sont des textes funéraires dont la lecture est généralement difficile : plusieurs ont été publiés au *Corpus* (tome VIII) d'après des copies de M. de Bosredon qui offrent toujours quelque différence avec les miennes.

132.

Haut. des lettres, 0^m 04.

D · M · S
AGRIA·PRI*ma*
V·A·XXX·IV*li*
VS·ANTON
CONIVG*i fec*

D(iis) M(anibus) s(acrum). Agria Pri[ma] v(ixit) a(nnis) XXX.
Ju[li]us Anton(ius) ou *Anton(inus) conjug[i fec(it)].*

133.

Haut. du cadre, 0m 31; larg. 0m 37. — Haut. des lettres, 0m 035 (1).

D M S
FABIA ROGA
TINA·V·N LV
MA..PI..IVS
MATPIISSI
MII..CO *t. b. q*
SIT TIBI TERR
A LEVIS

La dernière ligne est en dehors du cadre.

D(iis) M(anibus) s(acrum). Fabia Rogatina v(ixit) an(nis) LV. Ma. . . us ma-t(ri) piissim(a)e fec(it). O(ssa) [t(ua) b(ene) q(uiescant)?] Sit tibi terra levis!

134.

Haut. du cadre, 0m 48; larg. 0m 28. — Haut. des lettres, 0m 045.

D · S · M
EI.. DONATI
LA PIA VICX
PAIE I V
I S V S F E
C I T · B *m*

D(iis) s(acrum) M(anibus). Fl(avia?) ou *(A)em(ilia)? Donati(l)la pia vicx(it). Pate[r]? . . . . . us fecit b(ene) [m(erenti)].*

135.

Haut. du cadre, 0m 25; larg. 0m 30. — Haut. des lettres, 0m 035 (2).

D·M·S·IVLI
VS·FELIX·V·A
XXXV·M·AR
IANVS·F·A·S

(Estampage.)

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julius Felix v(ixit) a(nnis) XXXV. M. Arianus f(ecit) a(mico?) s(uo).

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, 10660.
(2) *Ibid.*, 2091.

136.

Haut. du cadre, o^m 3o; larg. o^m 42. — Haut. des lettres, o^m o35 (1).

D M S
IVLIVS GRACILIS
VET VIXIT ANN
XXXXV HORATIA
CONIVCX MERENTI
FECIT

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julius Gracilis vet(eranus) vixit ann(is) XXXXV. Horatia conjucx merenti fecit.

137.

Haut. du cadre, o^m 42; larg. o^m 35. — Haut. des lettres, o^m o3.

D M S
IVLIVS RVSTICVS
v A LXXV IVLIVS
.........VS P
B M*er*ENTI
SEPV*l*CRVM
STATVIT

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julius Rusticus [v(ixit)] annis LXXV. Julius .....us p(atri) b(ene) m[er]enti sepu[l]crum statuit.

138.

Haut. des lettres, o^m o3 (2).

DIS *m*ANIBV*s*
IVLIVS *s*ATV*rnin*
VS VIXIT ANIS
XXXIII PIVS C
PAT·IVLIIA
VIA.IXIT
PIVS....
MASS

Di(i)s [M]anibu[s]. Julius [S]atu[rnin]us vixit an(n)is XXXIII.......

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, 2092.
(2) *Ibid.*, 10661.

139.

Trouvée près du numéro 137.

Haut. du cadre, 0m 45; larg. 0m 30. — Haut. des lettres, 0m 025.

D M S
IVLIA OCTAVIA
V A XcV · I V L
R O G A T V S
M A T R I D I
G N I S S I M
E A R V L A M
S T A T V I T

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julia Octavia v(ixit) a(nnis) XCV.
Jul(ius) Rogatus matri dignissim(a)e arulam statuit.

Le Julius Rogatus qui élève ici le monument est sans doute le même que le Julius. . . . . us mentionné au numéro 137.

140.

Haut. du cadre, 0m 30; larg. 0m 37. — Haut. des lettres, 0m 04 (1).

D · M · S
·I V L I A · V I C
TORINA·V·A
X V I I · M A N
ILIA TERTV
LA P F F

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julia Victorina v(ixit) a(nnis) XVII.
Manilia Tertul(l)a p(iae) f(iliae) f(ecit).

141.

Haut. des lettres, 0m 03.

D M S
*se*MPRONIA
///RTIA V A
///IILIS
///ODIONIFOR
///FECIIBMER

D(iis) M(anibus) s(acrum). [Se]mpronia Te(?)rtia v(ixit) a(nnis) . . . . .
fec(it) b(ene) mer(enti).

(1) *C. I. L.*, VIII, 2093.

142.

Sur un bloc de pierre brisé à sa partie supérieure et à sa partie inférieure; en beaux caractères.

Haut. des lettres : 1re l. 0m 055; les autres, 0m 05 (1).

OMOIIIDI
vix · *a*N · XVIII · RARAE · AD
QV*e* CASTISSIMAE · MVLIE
RI INCOMPARABILIS · AD
FECTVS · CONIVGI · M · POME
NTINVS MAIOR ⟩ LEG III AVG
MA*r*ITVS *fec. b. m.*

(Estampage.)

..... [*vix(it) a*]*nnis XVIII, rarae adqu*[*e*] *castissimae mulieri, incomparabilis adfectus conjugi, M. Pomentinus Major c(enturio) leg(ionis) III Aug(ustae), ma*[*r*]*itus* [*fec(it) b(ene) m(erenti)*].

143.

Haut. des lettres, 0m 045.

d *m* S
NVS
AV V
IC
III CLCILI
III X M B M

[*D(iis) M(anibus)*] *s(acrum)*. ..... *us* ..... *vic*[*sit annis* ..... |
C(a)ecili[*a? u*]*x(or)*? *m(arito) b(ene) m(erenti)*.

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, 10659.

144.

En caractères presque cursifs et à moitié effacés.

Haut. des lettres, o^m o3 (1).

D M

▒M▒ET▒CAIVGI
▒CVAQVINTV
LAIVXIAVXXXV
FELIVIVSF

D(iis) M(anibus)..... Quintnlae; v(i)xi(t) an(nis) XXXV. Filia[s]?
[pi]us? f(ecit).

145.

Haut. des lettres, o^m o5.

L
VA
ȣ
IIII

146.

Haut. des lettres, o^m o25. — La partie supérieure du cippe est brisée.

IOVI FIDI▒
▒C▒N▒

Près du cimetière, j'ai remarqué un chrisme accosté de l'α et de l'ω dans un cercle de o^m 22 de diamètre.

Enfin dans la nécropole située à l'ouest du puits, nous avons ramassé des fragments très nombreux de silex taillés.

De Bir-Oum-Ali à l'Henchir Tamesmida, nous avons rencontré quelques petites ruines, toutes fermes avec pressoirs à huile. La plus importante est l'Henchir el-Ktib (?) où il existe encore un mausolée bâti en grand appareil; à côté, on remarque une grande enceinte fortifiée de 5o mètres de largeur environ sur 9o mètres de

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, 10662.

longueur. Sur une des pierres qui ont été employées dans la construction de cette enceinte, on voit un chrisme dans un cercle de 0^m 25 de diamètre.

H. Tamesmida. — Cette ruine offre tous les caractères d'un établissement militaire important. Elle se compose de :

a. Deux petites constructions fortes avec créneaux; devant l'une d'elles et faisant partie d'un même ensemble, s'étend un immense bassin circulaire de 52 mètres environ de diamètre, construit entièrement en grand appareil. Sur l'une des pierres se trouve une R de 0^m 16 de hauteur. Ce n'est pas un fragment d'inscription utilisé dans la construction, mais une marque : il n'y a jamais eu d'autres lettres que cette R. Ces édifices, comme la forteresse dont je vais parler, sont bâtis en appareil soigné et doivent être rapportés à une époque fort antérieure à la période byzantine.

b. La forteresse qui se trouve au S. S. O. de ces constructions mesure 90 mètres de longueur et 56 de largeur; sur la face Est, les angles sont flanqués de tours rectangulaires plus larges que profondes, sans communication avec l'extérieur. La porte d'entrée, qui n'est pas située exactement au milieu de la face, est gardée par deux tours polygonales. L'aspect de l'édifice est des plus imposants. Cet ensemble de constructions fortes défendait l'entrée du défilé de Tamesmida par où passait une voie aboutissant à Tébessa, tandis que la garnison dont nous avons trouvé la trace à Bir-Oum-Ali gardait une autre route voisine qui conduisait, elle aussi, à Tébessa. Toutes deux joignaient *Capsa* à *Theveste* par *Thelepte* [1].

VI

ROUTE DE L'HENCHIR FETTÂLA À HAÏDRA.

L'Henchir Fettâla est la ruine la plus septentrionale qui soit indiquée sur la carte (n° III). De ce point on gagne Haïdra en moins d'une journée; on trouve sur sa route peu de ruines et celles qu'on rencontre n'ont pas d'importance. J'ai copié pourtant dans ce trajet quelques inscriptions.

[1] Voir la carte des environs de Tébessa (*Rec. de Constantine*, 1878, pl. III).

147.

H. Zaouairouhou.

Haut. du cadre, o^m^ 39; larg. o^m^ 49. — Haut. des lettres, o^m^ o35 [1].

DIS MANIBVS HEXI
TVS F L ANIONIVS
MARCHIANVS MI
LES VIXIT ANNIS
XXXIII MA[illegible]I AV[illegible]
PIAMA[illegible]VIVGI
[illegible]A I[illegible]N I[illegible]p O S V i t

Di(i)s Manibus Hexitus?; Fl(avius) Antonius Marchianus miles vixit annis XXXIII......... [p]osu[it].

Ligne 3, entre la 2e et la 3e lettre, il existe soit les restes d'une S, soit plutôt un défaut de la pierre. Les trois dernières lignes sont presque effacées [2].

148.

Haut. des lettres, o^m^ o4.

D M S	[illegible]
NONIA	ROGATE
TERTVL	
A VIXIT	VIXIT
ANIS	AN LXV

D(iis) M(anibus) s(acrum). Nonia Tertul(l)a vixit an(n)is.....

..... Rogat(a)e vixit an(nis) LXV.

[1] Cf. *C. I. L.*, VIII, 288.

[2] M. Schmidt (*Eph. epigr.*, V, p. 272, n° 263) lit ainsi ces trois lignes : *Martesa ux[o]r pia am[ant. co]njugi merenti [p]osui[t].*

IMPRIMERIE NATIONALE.

149.

H. el-Ahsan. — 6 kilomètres N. N. O. de l'Henchir Zaouairouhou.

Haut. du cadre, 0m 27; larg. 0m 32. — Haut. des lettres, 0m 03.

D *m* S
C IV*li*VS C*r*IS
PINVS VIX
ANNIS XVIIII
PIVS PATER POSV
IT

D(iis) [M(anibus)] s(acrum). C. Ju[li]us C[r]ispinus vix(it) annis XVIIII. Pius pater posuit.

150.

Haut. du cadre, 0m 30; larg. 0m 35. — Haut. des lettres, 0m 04.

D M S
C I CRISPVS
VIXIT ANNIS
LXXXXVIIII
FILI·PII·POS
VERVNT

D(iis) M(anibus) s(acrum). C. J(ulius) Crispus vixit annis LXXXXVIIII. Fili(i) pii posuerunt.

151.

Haut. du cadre, 0m 37; larg. de la pierre, 0m 37. — Haut. des lettres, 0m 04.

D M S	D·M·S
FLAVIA	M·IVL*i*
VENVS	VS C*ris*
TA VIX	PVS·V·*a*
ANN	LXV·II*l*
CXXIII	P · P·· P
FILEINE	H S *e*
P	

D(iis) M(anibus) s(acrum). M. Jul[i]us C[ris]pus v(ixit) [a(nnis)] LXV. fi[l(ius)] p(ius) p(atri) p(osuit). H(ic) s(itus) [e(st)].

D(iis) M(anibus) s(acrum). Flavia Venusta vix(it) annis CXXIII. Fileine p(osuit).

Le chiffre CXXIII m'a paru certain.

Fileine est la transcription du nom grec Φιλίνη. On a déjà rencontré en Afrique le masculin Filinus. (*C. I. L.*, VIII, 2557, 39.)

152.

Haut. du cadre, $0^{m}\,32$; larg. $0^{m}\,31$. — Haut. des lettres, $0^{m}\,03$.

D M S
C · IVLIVS
SATVRNIN
VS · VIX · AN
LXXV · P · P · F
P · H · S · E

D(iis) M(anibus) s(acrum). C. Julius Saturninus vix(it) an(nis) LXXV. P(ater) p(ius) f(ilio) p(osuit). H(ic) s(itus) e(st).

153.

H. Touila. — (A 8 kilomètres au sud-est d'Haïdra.) Dans le mur d'un fortin.

Haut. des lettres, $0^{m}\,05$.

DIS MANIB
MESSIAE C F
FORTVNATAE
PIAE VIX ANNIS
H S E

Di(i)s Manib(us) Messiae, C. f(iliae), Fortunatae piae vix(it) annis..... H(ic) s(ita) e(st).

154.

Au même endroit.

Haut. des lettres, $0^{m}\,05$.

DIS MANIB
VS

Le reste est illisible.

155.

Sur un mausolée à moitié ruiné [1].

	S
M·*co*NELL*ius verris* (?)	*ERETA·C·F (sic)
f·*q*VIR·MARCELL*us*	*s*ATVRNINA
p·*vi*X·AN·XXXIII	*l. c*ORNELI·VERR
	*v i x i t a*N·XX

[*D*(*iis*) *M*(*anibus*)] *s*(*acrum*).... [*Co*]*rnel*[*ius, Verris? f*(*ilius*), *Q*]*uir*(*ina tribu*), *Marcell*[*us p*(*ius*) *vi*]*x*(*it*) *an*(*nis*) *XXXIII*..

...*ereta, C. f*(*ilia*), [*S*]*aturnina*, [*L. C*]*orneli*(*i*) *Verris* (*conjux*) [*vixit an*]*n*(*is*) *XX*.

Le nom de la femme se termine bien en *eta*, non en *eia*. A la ligne 6, H·S·E a disparu.

VI

HAÏDRA. VOIE ROMAINE DE CARTHAGE A TÉBESSA (THEVESTE) ENTRE HAÏDRA ET EBBA. HENCHIR MEDEINA. EBBA. HENCHIR DJEZZA.

Les ruines de Haïdra, où l'on a déjà trouvé beaucoup d'inscriptions, m'ont fourni un grand nombre de textes épigraphiques nouveaux, pour la plupart funéraires.

156.*

Cf. *C. I. L.*, VIII, 303. — A la ligne 3, le *gentilicium*, dont une grande partie a été enlevée par une cassure de la pierre, est très vraisemblablement *Octavius*. On distingue encore sur la pierre l'amorce de l'O et le dernier jambage du V.

157.

Sur une pierre, au pied de l'arc de triomphe (côté est).

Haut. des lettres, 0m 12.

*c*AES

[1] Cf. *C. I. L.*, VIII, 358 = 465.

C'est le fragment d'une des inscriptions qui ont été employées dans la construction, alors que l'arc de triomphe fut converti en fortin.

158.

Sur le prolongement du mur septentrional de l'arc de triomphe.



ISEVERIPIĪI

159.

Au sud de la forteresse, sur la rive droite de l'oued[1].

Haut. du cadre, o^m 82 ; larg. o^m 35. — Haut. des lettres, o^m o5.

M CORNELIVM PROCV
LEIANVM CORNELI ROGATI
ANI EQ R FILIVM EQ R SACeR
DOTALEM P·A·V·OB STV
DIA MORES MODESTI
AM ET OBSEQVIA ERGa
CIVES SVOS SPLENDI
DISSIMVS ORDO DE
CRETO SVO STATVAE
HONORE CVMVLA
VIT
L D D D

(Estampage.)

M. Cornelium Proculeianum, Corneli(i) Rogatiani, eq(uitis) r(omani), filium, eq(uitem) r(omanum), sacerdotalem p(rovinciae) A(fricae) v(eteris), ob studia, mores, modestiam et obsequia erga cives suos, splendidissimus ordo decreto suo statuae honore cumulavit. L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).

[1] La copie de cette inscription, qui a été publiée, pendant l'impression du présent rapport, dans le *Bulletin des antiquités africaines* (1884, p. 396), est celle que j'avais remise moi-même à M. Tissot. Cf. *Eph. epigr.*, v, p. 520, n° 1171.

160.

Sur une belle base de marbre rouge, au sud de l'arc de triomphe. Lettres grêles et martelées.

Haut. de la base, o^{m} 72; larg. o^{m} 47. — Haut. des lettres, o^{m} 07.

QVINTIJ IO
FIJ IO

Quintilio (?) *filio.*

L'inscription paraît être complète.

161.

Sur des fragments d'architrave, près des basiliques.

Haut. des lettres, o^{m} 25.

a. MAX [1]

b. IGA

c. [illegible]E[illegible]

d. RVM ❦ IM

Ce dernier fragment est légèrement brisé par le haut; la partie des lettres qui subsiste encore est haute de o^{m} 20.

162.

Sur un fragment d'architrave.

Long. o^{m} 70. — Haut. des lettres, o^{m} 11.

IODDNN.

163.

Sur une pierre mal taillée, près de la forteresse (côté ouest).

Haut. des lettres, o^{m} 085.

P ƆCDDDO

[1] Cf. *C. I. L.*, VIII, 316.

164.

Fragment.

Haut. 0^{m} 20; long. 0^{m} 35. — Haut. des lettres, 0^{m} 07.

BOLANIVS · II
*j*VNIOR · SACER*dos*

165.

Haut. des lettres, 0^{m} 03.

D M S
AELIA CYRTE
QVI · ET · EVTYCIA
· VIXIT ANNIS X!II
CONIVG\

D(iis) M(anibus) s(acrum). Aelia Cyrte qui et Eutycia vixit annis XIII? conjugx. . . . .

166.

Haut. des lettres, 0^{m} 03.

D M S
AELIA FESTVLA VIX
AN XXIII M VIIII
D XVIII HERENNI
VS · VICTOR CV FILIS
VXORI OPTVMAE POS
H E S

D(iis) M(anibus) s(acrum). Aelia Festula vix(it) an(nis) XXIII, m(ensibus) VIIII, d(iebus) XVIII. Herennius Victor cu(m) fili(i)s uxori optumae pos(uit). H(ic) e(st) s(ita).

167.

Haut. des lettres, 0^{m} 05.

D
Q · AEMI
ALLI
Q · AEMII

168.

Sur un sarcophage.

Haut. du cadre, 0m 24; larg. 0m 26. — Haut. des lettres, 0m 04.

Deux cadres vides.	D M S AEMILIA MA RCELLA P V A VII [redacted]IVS ROMAN [redacted]*pos.* H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Aemilia Marcella p(ia) v(ixit) a(nnis) VII. ....ius Roman(us)....... [pos(uit)]. H(ic) s(ita) e(st).

169.

Haut. des cadres, 0m 45; larg. de chaque cadre, 0m 24.
Haut. des lettres, 0m 04.

D M MAIIA MODIA VIX·ANN·XLIII H S E ARRANIVS FELIX CONIVGI FEC	*d m* ARRANIVS FELIX VIX ANN Le reste du cadre est vide.

D(iis) M(anibus). Arranius Felix vix(it) ann(is).

D(iis) M(anibus). Malia Modia vix(it) ann(is) XLIII. H(ic) s(ita) e(st). Arranius Felix conjugi fec(it).

170.

Haut. des lettres, 0m 03.

Cadre vide.	D M S ARRANIA SPERATA VIX*it annis* D[redacted]IVS S[redacted]·I A*rissima*E·FEC H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Arrania Sperata vix[it annis.....] D.......ius.....karissimae? fec(it). H(ic) s(ita) e(st).

171.

Haut. du cadre, 0^{m} 30; larg. 0^{m} 48. — Haut. des lettres, 0^{m} 035.

	MEDOCI ❦
D M S	D M S
ASIDONIA	ASIDONIVS
VICTORIA	DECEMBER
VIX · AN LXV	VIX · AN · LXX
H · S · E · FILII	H · S · E · FILII
MATRI POSVERVNT	PAT*ri pos*VERVNT

Medoci(i). — D(iis) M(anibus) s(acrum). Asidonius December vix(it) an(nis) LXX. H(ic) s(itus) e(st). Filii pat[ri pos]uerunt.

D(iis) M(anibus) s(acrum). Asidonia Victoria vix(it) an(nis) LXV. H(ic) s(ita) e(st). Filii matri posuerunt.

172.

Haut. des lettres, 0^{m} 035.

D M S
M ASIDONIVS
MARIANVS PIVS
v a *h* S E
o t b Q

D(iis) M(anibus) s(acrum). M. Asidonius Marianus pius [v(ixit) a(nnis)... H(ic)] s(itus) e(st). [O(ssa) t(ua) b(ene)] q(uiescant).

173.

Haut. des lettres, 0^{m} 03.

D M S
ASIDONIA
AEROPE · PIA
VIX · ANN · XX

D(iis) M(anibus) s(acrum). Asidonia Aerope pia vix(it) ann(is) XX.

174.

Haut. des cadres, o[m] 35; larg. de chaque cadre, o[m] 25. — Haut. des lettres : 1[re], 2[e], 3[e] et 4[e] l. o[m] o4; 5[e] et 6[e] l. o[m] o2.

	D M S	D M S	
	MODIA·SATV	L·ATILIVS·MA	
	RNINA VIX	CEDO·VIX AN	
	AN·LXXXX H S E	LX[illegible] H S E·IV	Illisible.
(*sic*)	FILIE·MATRI·CARISI	LIVS EXTRICATVS	
	MAE·POSVERVNT	ANIIIA[illegible]PATRI P	

D(iis) M(anibus) s(acrum). L. Atilius Macedo vix(it) an(nis) LX.. H(ic) s(itus) e(st). Julius Extricatus ...... patri p(osuit).

D(iis) M(anibus s(acrum). Modia Saturnina vix(it) an(nis) LXXXX. H(ic) s(ita) e(st). Fili(a)e matri cari(s)simae posuerunt.

175.

Haut. des lettres, o[m] o3.

D M S
ATTILIVS
C*l*ODIANVS
VIX AN XXIII
*f*ILIVS PO
suit H·S·E

D(iis) M(anibus) s(acrum)... Attilius C[l]odianus vix(it) an(nis) XXIII. [F]ilius po[suit]. H(ic) s(itus) e(st).

176.

Tombe à quatre cadres.

Haut. des lettres, o[m] o5 et o[m] o6.

Effacé.	AVFIDIA SE	ATTIVS SER	ATTIVS FE*lix*
	[illegible]IA VIX	IIANVS VIX[illegible]	VIX AN CII. .
	[illegible]	[illegible]	[illegible]P[illegible]SV

Attius Fe[lix] vix(it) an(nis) CII.....

Attius Ser[en?]ianus ou *Ser[vi]lianus vix(it) [annis.....]*

Aufidia Se.....a vix(it) [annis.....]

177.

Haut. des lettres : les 3 premières lignes, 0m 04 ; les autres, 0m 03.

D M S	D M S
C · PESCENI	A AVGENDVS
VIX AN II	VIX A IIII
H S E	H S E
IANVARIVS FILI	
AE POSVIT	

D(iis) M(anibus) s(acrum). A(nnius?) Augendus vix(it) a(nnis) IIII. H(ic) s(itus) e(st).

D(iis) M(anibus) s(acrum). C(laudiae?) Pesceni vix(it) a(nnis) II. H(ic) s(ita) e(st). Januarius filiae posuit.

178.

Haut. des lettres, 0m 03.

D M S	D *m s*	*d m s*
N V M I S I A D	B O L A N I A	C BOLANIVS
O N A T A V I X A *n*	VIX · AN · LII	CAELESTINVS
XXXIIII H S E		VIX · A · VIII
L · BOLANIVS · FELIX		
VXORI · P · P		

[D(iis) M(anibus) s(acrum)]. C. Bolanius Caelestinus vix(it) a(nnis) VIII.

D(iis) [M(anibus) s(acrum)]. Bolania vix(it) an(nis) LII.

D(iis) M(anibus) s(acrum). Numisia Donata vix(it) a[n(nis)] XXXIIII. H(ic) s(ita) e(st). L. Bolanius Felix uxori p(iae) p(osuit).

179.

Haut. des lettres, 0m 03.

D M S	D M S
A E M I L I A	C A E L I V S
R E S T V T V	M V[illegible]I V S
L A V I X I T	V I X · A · L X
ANNIS · XXI	CL · DONATA
H · S · E	MARITO POS

D(iis) M(anibus) s(acrum). Caelius Mu. . . . . us vix(it) a(nnis) LX. Cl(audia) Donata marito pos(uit).

D(iis) M(anibus) s(acrum). Aemilia Restutula vixit annis XXI. H(ic) s(ita) e(st).

180.

Haut. des lettres, o^m^ o4.

D · M S
CAELIAE OCTA
*v*IA*e* VIXIT AN
[redacted]XIII · M · X H S
[redacted]IVS AQ[redacted]
[redacted]S CON IVC
[redacted]CASTATQ
c a RISSI*mae p*

D(*iis*) *M*(*anibus*) *s*(*acrum*). *Caeliae Octa*[*v*]*ia*[*e*] *vixit an*(*nis*) .. *XIII*, *m*(*ensibus*) *X*. *H*(*ic*) *s*(*ita*) ....*ius Aq* (?).......*s conjug*[*i* ....] *cast*(*ae*) *atq*(*ue*) [*ca*]*rissi*[*mae*] *p*(*osuit*).

181.

Cippe hexagonal.

Larg. des faces, o^m^ 20. — Haut. des lettres, o^m^ o4.

D M S	*d m s*
CANINIA	[redacted]
VERECVN	[redacted]
DA ITALICA	R[redacted]
VIX AN XXI	IA VIXIT
H S E	AN XXV
POMPEIVS	H S E
AEMILIA	PATER P P
NVS VXORI	
INCOMPA	
RABILI MA	
RITVS PO	
SVIT	

D(*iis*) *M*(*anibus*) *s*(*acrum*). *Caninia Verecunda Italica vix*(*it*) *an*(*nis*) *XXI*. *H*(*ic*) *s*(*ita*) *e*(*st*). *Pompeius Aemilianus uxori incomparabili maritus posuit*.

[*D*(*iis*) *M*(*anibus*) *s*(*acrum*)]. .....*ia vixit an*(*nis*) *XXV*. *H*(*ic*) *s*(*ita*) *e*(*st*). *Pater p*(*ius*) *p*(*osuit*).

182[1].

Haut. du cadre, 0m 38; larg. 0m 22. — Haut. des lettres, 0m 03.

Sur la corniche.

D M S

Guirlande.

CLODIA·DATIVA KASTISSIMA·FEM
NA·SEMPER·VIXIT·AN XXXVI
H S E
HANC AETERNA DOMVM CLODIVS
LIBOSVS VXORI RARISSIMAE·FECIT

D(iis) M(anibus) s(acrum). Clodia Dativa kastissima fem(i)na semper vixit an(nis) XXXVI. H(ic) s(ita) e(st). Hanc aeterna(m) domum Clodius Libosus uxori rarissimae fecit.

183.

Haut. du cadre, 0m 33; larg. 0m 20. — Haut. des lettres, 0m 03.

D · M · S
CLODIA·SECVN
DA·VIX·AN·XX
H S E
IVLIVS MAXIMVS
SARDA VXORI PI
AE POSVIT

D(iis) M(anibus) s(acrum). Clodia Secunda vix(it) an(nis) XX. H(ic) s(ita) e(st). Julius Maximus Sarda uxori piae posuit.

[1] Cf. *Bulletin des antiquités africaines*, 1884 (p. 307), où cette inscription a été publiée, depuis mon passage à Haïdra, d'après une copie du docteur Reboud.

184.

Sur le bord de l'Oued Haïdra. Cippe hexagonal très élégant.

Haut. des lettres, o^{m} o35.

D M S
CONCOR
DIA PIA VIX
AN VII M VII
(*sic*) IANVRIVS
P·F·P·P·H·S

D(iis) M(anibus) s(acrum). Concordia pia vix(it) an(nis) VII, m(ensibus) VII. Janu(a)rius p(ater) f(iliae) p(iae) p(osuit). H(ic) s(ita).

185.*

Haut. du cadre, o^{m} 33; larg. o^{m} 75. — Haut. des lettres, o^{m} o3.

D M S	D M S	D M S
IVLIA·MEMORI	PVB·CORNELI	AELIA·CRES
A · V · A	VS · MASSV	CENTIA
XXV H S E	RICVS·V·A·III	V · A · LXX
*i*VLIV*s* · S*e*	M V · C M	H *s.e.c.*COR
*c*VNDIANVS	ASSVRICVS	N*e*LIVS · M
mat^{D}ICARIS	PATER · P · F	*assur*ICV*s*
*sima*E · P	*posu*IT	iii P

D(iis) M(anibus) s(acrum). Aelia Crescentia v(ixit) a(nnis) LXX. H(ic) [s(ita) e(st). C.] Corn[e]lius M[assur]icu[s] fil(iae) p(osuit).

D(iis) M(anibus) s(acrum). Pub. Cornelius Massuricus v(ixit) a(nnis) III, m(ensibus) V. C. Massuricus pater p(ius) f(ilio) [posu]it.

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julia Memoria v(ixit) a(nnis) XXV. H(ic) s(ita) e(st). [J]uliu[s] S[ec]undianus [mat]ri caris[sima]e p(osuit) (1).

(1) Ma copie porte, sans doute par erreur, ■VNDIANVS ‖ ■PICARIS ‖ P·P. La pierre est brisée à gauche dans le bas.

186.

Cippe avec ornements.

Haut. du cadre, 0m 50; larg. 0m 20. — Haut. des lettres, 0m 04.

Guirlande.

C O R N E
LIA LICI
NIA S C P
V·A LXV
H S E
FILI PIĪ PO
S *uerunt*

Cornelia Licinia s(acerdos) C(ererum) p(ublica)? v(ixit) a(nnis) LXV. H(ic) s(ita) e(st). Fili(i) pii pos[uerunt].

On sait qu'on a trouvé assez fréquemment en Afrique la mention de prêtresses de Cérès [1]. On pourrait aussi songer à *C(aelestis)*, mais on ne connaît pas d'exemple où le culte de cette déesse ait été confié à une femme.

187.

Haut. des lettres, 0m 03.

D M S	D M S	D M *s*
FABIA [illegible]TICAE	Q FABIVS LI*ci*	AVILIA
*vi*XIT *an*	NVS·VIX·AN	A ATI
	[illegible]IIII M I D XV	
	H *s e*	

D(iis) M(anibus) [s(acrum)]. Avilia.....

D(iis) M(anibus) s(acrum). Q. Fabius Li[ci]nus vix(it) an(nis)...IIII, m(ense) I, d(iebus) XV. H(ic) [s(itus) e(st)].

D(iis) M(anibus) s(acrum). Fabia..... [vi]xit [an(nis)...

[1] Cf. *C. I. L.*, VIII, *Indices*, p. 1086.

188.

Haut. du cadre, 0m 32; larg. 0m 20. — Haut. des lettres, 0m 035.

D M S	
FABIA SECVNDA	NA
V ANNIS XVI H S	TA
PARENTES FILIAE DV	V·AN
LCISSIM*ae*	
POSV*erunt*	

D(iis) M(anibus) s(acrum). Fabia Secunda v(ixit) annis XVI. H(ic) s(ita). Parentes filiae dulcissim[ae] posu[erunt].

189.

Haut. des cadres, 0m 30; larg. de chacun, 0m 35. — Haut. des lettres, 0m 03.

Guirlande.	Guirlande.
D M S	D M S
VL·AEMILIANA	Q FANNIVS LON
VIXIT·ANN·XLVIII	GINVS VIXIT ANS LII
H · S · E	H · S · E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Q. Fannius Longinus vixit an(ni)s LII. H(ic) s(itus) e(st).

D(iis) M(anibus) s(acrum). Ul(pia) Aemiliana vixit ann(is) XLVIII. H(ic) s(ita) e(st).

190.

Haut. des lettres, 0m 04.

D M S
FL PRIMIT*ivus*
CRESCENTI
VIXIT ANNO

D(iis) M(anibus) s(acrum). Fl(avius) Primit[ivus] Crescentianus? vixit anno.

191.

Haut. des lettres, 0m 025.

E▨	D A	R O S
D M S	F L A V I A	S V I T E G O
F L A V I A	R E S T V	F V̶ B I A
D A T I V A	T A S O R O	R E S V T A (*sic*)
(*sic*) V I X I T A	R I R A R I	E T C · C o P V
A N N I S L̶X	S I M E P O	Z Z A

. . . *D(iis) M(anibus) s(acrum). Flavia Dativa vixit annis LX. Flavia Restata sorori rarissim(a)e posuit. Ego Flabia Res(t)uta et C(laudia??) Copuzza.*

La troisième colonne est écrite en caractères à peu près cursifs. A la 5e ligne, l'O est muni en bas et à gauche d'une queue droite qui se prolonge jusqu'à la ligne. Les deux premières lettres de la dernière ligne sont peut-être des Ƨ retournées.

192.

Haut. des cadres, 0m 35; larg. du cadre de droite, 0m 32.
Haut. des lettres, 0m 035.

d. m. S	D M S
*q*VINTA	FLAVIA PISCENILA
*si. . vixit a*N N I S	VIXIT AIIIIIS XXV (*sic*)
ONQOT	MENSIBVS IIII
h S E	H · S · E
\ALATO	MVNATIVS QVINTA
*pos*VIT	SIVS · VXORI · CARISSI
	MAE · POSVIT

[*D(iis) M(anibus)*] *s(acrum)* . . . . . [*Q*]*uinta*[*sius? vixit a*]*nnis* . . . . . .
[*H(ic)*] *s(itus?) e(st)*. . . . . . [*pos*]*uit.*

D(iis) M(anibus) s(acrum). Flavia Piscenila vixit annis XXV, mensibus IIII. H(ic) s(ita) e(st). Munatius Quintasius uxori carissimae posuit.

193.

Haut. des lettres, 0m 04.

D M S
GERMANVS
VIX · ANNI*s*

D(iis) M(anibus) s(acrum). Germanus vix(it) anni[*s*] . . . .

IMPRIMERIE NATIONALE.

194.

Haut. du cadre, o^m 40; larg. o^m 30. — **Haut. des lettres, o^m o35**

D *m* *s*
L H L V I V S
D O N A T V S
V I X A N
H S E
F I L I P I I S S I
MI POSVE*ru*NT

D(iis) [M(anibus) s(acrum)]. L. H(e)lvius Donatus vix(it) an(nis) . . .
H(ic) s(itus)] e(st). Fili(i) piissimi posue[ru]nt.

195.

Cippe hexagonal.

Haut. du cadre, o^m 73; larg. o^m 15. — Haut. des lettres : 1re ligne, o^m o65; les autres, o^m o3.

Sur la corniche.

BARASIX
X

Guirlande.

X
D M S
Q · IVLIVS
BVCIA
NVS
VIXI
INTERIM
ANNIS
LXVII
DE
BONIS
X

Barasi(i). — D(iis) M(anibus) s(acrum). Q. Julius Bucianus vixit interim annis. LXVII. — De bonis.

Les X ne sont que des ornements.

196.

Haut. des lettres, o^{m} o3.

D M S
C · I V L I V S
· D O N A T V S
VIX · ANN · XXII
PARENTES F P
h S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). C. Julius Donatus vix(it) ann(is) XXII. Parentes f(ilio) p(osuerunt). [H(ic)] s(itus) e(st).

197.

Haut. des lettres, o^{m} o5.

D M S	N X... I I I
I V L I V S	I V V
FORTVNA	A C O N I
T I A N V S	V S... *f* E C
V I X I T A	

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julius Fortunatianus vixit an(nis) X...III .... [f]ec(it).

198.

Haut. du cadre, o^{m} 29; larg. o^{m} 55. — Haut. des lettres, o^{m} o3.

D M S	D M S
C I V L I V S F O R	C I V L I V S M E
T V N A T V S V I X	S I V S V I X A N
ANNIS X... H S E	L X · H S · E
	V X P P

D(iis) M(anibus) s(acrum). C. Julius Fortunatus vix(it) annis X... H(ic) s(itus) e(st).

D(iis) Ma(nibus) s(acrum). C. Julius Mesius vix(it) an(nis) LX. H(ic) s(itus) e(st). Ux(or) p(ia) p(osuit).

199.

Sur le bord de l'Oued Haïdra, à l'extrémité occidentale des ruines.

Haut. du cadre, 0^m 25; larg. 0^m 50. — Haut. des lettres, 0^m 02.

IVLIO GALLONIO·
POST SEPTVAGESIMO NVMERO TEMPVS·
POSTQVAE TOTIDEM TRANSACTOS AVTVMNOS·
TRES NATI TIBIIaM FIGIMVS PROBO PARENTI qVOD GRATVM
TVMVLVM VIDETVR ESSE MATER KARA NObIS TIBIqVE NVPER HOr
TATVR FIERI MORtIS HONOREM IAM VALE PATeR NOBIS RELICTIS IAM
TE NON TarTARA CRVDELEM TENEbuNT·SET ELYSIVS CaMPVS OCCVPAVIT VN
D[illegible]NCIIAI!MTIBREVERTFASESIVTpiOETPROBOPAReII·H·S·E

(Estampage.)

Julio Gallonio. Post septuagesimo numero tempus, postquae totidem transactos autumnos, tres nati, tibi j[a]m figimus probo parenti [q]uod gratum tumulum videtur esse. Mater kara no[b]is tibi[q]ue nuper ho[r]tatur fieri mor[t]is honorem. Jam vale, pa[t]er, nobis relictis. Jam te non T[ar]tara crudelem tene[bu]nt; set Elysius C[a]mpus occupavit und.......... tibi revert(i) ? fas? est? ut [pi]o et probo pare(n)ti. H(ic) s(itus) e(st).

Il est inutile d'insister sur cette épitaphe prétentieuse, où tout est également défectueux.

200.

Haut. des lettres, 0^m 03.

MEMORIALIS

D M S	D M S	D M S
C · IVLIVS	IVLIA BO	IVLIVS
MEMORIA	NOSA VIXIT	SATVRNIN
LIS VIXIT	ANNIS LXIII ❦	VS VISXIT A
ANIS L?	H · S · E ❦	NIS XXX H S E
H I S !		

Memorialis. D(iis) M(anibus) s(acrum). C. Julius Memorialis vixit an(n)is L?? H(ic) e(st) s(itus).

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julia Bonosa vixit annis LXIII. H(ic) s(ita) e(st).

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julius Saturninus visxit a(n)nis XXX. H(ic) s(itus) e(st).

201.

Sur une pierre, à l'ouest de la citadelle. Provient de quelque mausolée détruit.

Haut. de la pierre, 0^m 30; larg. 3^m 25. — Haut. des lettres, 0^m 065.

Q·IVLIO C FIL QVIR·RVFO Q IVNIO [illegible] IIIS EXORNATO PRI
MO OMNIVM PATRONORVM [illegible] IO PATRI·VIXIT·ANN·LV
H · S · S · IVLIII [illegible] MERITIS

Q. Julio, C. f(ilio), Quir(ina tribu), Rufo. — Q. Junio . . . . . [equestribus militi]is exornato, primo omnium patronorum . . . . . . o patri; vixit an-n(is) LV. H(ic) s(iti) s(unt), Julii . . . . [bene] meritis.

La partie gauche de la 2e ligne mesure 1^m 20; la partie où les lettres sont effacées, 1^m 25, et la dernière, 0^m 80.

202.

Haut. des lettres, 0^m 04.

IVLIA·CASTA
VIX·AN·XXXVI
MES VIIII IVLI[illegible]
VIC

Julia Casta vix(it) an(nis) XXXVI, me(n)s(ibus) VIIII.
Vic. . . . . . [posuit].

203.

Haut. du cadre, 0^m 40; larg. 0^m 28. — Haut. des lettres, 0^m 02.

D ❦ M · S
IVLIA RESTVTA PIA
VIX AN XXXVI
C·IVLIVS·ANNIANVS
PATER FIL·P·POSVIT
H ❦ S ❦ E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julia Restuta pia vix(it) an(nis) XXXVI.
C. Julius Annianus pater fil(iae) p(iae) p(osuit). H(ic) s(ita) e(st).

204.

Haut. et larg. du cadre, 0^{m} 26. — Haut. des lettres, 0^{m} 025.

	D M S	
	IVLIA SILVANA PIA VX	
	ANN XXX H · S · E	
Cadre vide.	Q · CAECILIVS · PRIMV	Cadre vide.
	LVS CONIVGI RARIS	
	SIMAE ET PVDICE	
	MARITVS POSVIT	

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julia Silvana pia v(i)x(it) ann(is) XXX. H(ic) s(ita) e(st). Q. Caecilius Primulus conjugi rarissimae et pudic(a)e maritus posuit.

205.

D M S
IVLIA[illegible]TA VICXIT
ANNIS XXX
H S E
PARENTES FIL
IE CARISSIME
POSVERVNT

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julia . . . . . ta vicxit annis XXX. H(ic) s(ita) e(st). Parentes fili(a)e carissim(a)e posuerunt.

206.

Dans la basilique, au sud de l'arc de triomphe. Pierre recouverte de plusieurs autres qu'il m'a été impossible de déplacer; l'inscription ne peut être déchiffrée qu'avec la plus grande difficulté.

d M S	D M S		
Q · LETOR	M E M I A	QIA	Partie cachée sous des pierres.
i V S C O N	RVFINA DE	E I A	
V E N T A L	S E S I B I +	I A R	
VS DE SE SI	M E R I T A	S O S	
BI MERIT	N S A R I O	O V	
VS	*a* P O S V *i t*	H I I I	

[illegible] CAN [illegible] VI [illegible]

[D(iis)] M(anibus) s(acrum). Q. Letor[i]us Conventalus (?) de se sibi meritus .....

D(iis) M(anibus) s(acrum). Memia Rufina de se sibi merita; Ansario (?) m(atri?) posu[it].

....

207.

Haut. des lettres, 0m 035.

LIBOSA VIX
ANNIS XX
H S E
MANILIVS FRV
TVOSVS PIAE
CON

..... *Libosa vix(it) annis XX. H(ic) s(ita) e(st). Manilius Frutuosus piae con(jugi).*

La partie supérieure était dans la terre, et je n'ai pu l'en dégager.

208.

Haut. des lettres : 1re ligne, 0m 06; 2e l. 0m 05; les autres, 0m 04.

DIS MANIB
LIGARIVS LIGA
RIANVS·VIX·AN
XXX LIGARIVS
LIBERALIS FRATR
PIO·POSVIT
H S E

D(iis) M(anibus). Ligarius Ligarianus vix(it) an(nis) XXX. Ligarius Liberalis fratr(i) pio posuit. H(ic) s(itus) e(st).

209.

A un kilomètre et demi de Haïdra, près de la Koubba Sidi-Ali ben-Brahim.

Haut. des lettres, 0m 04.

D M S
Q· MAGNIVS
PEREGRINVS
VIX · ANN · LXX

Di(i)s Manib(us) s(acrum). Q. Magnius Peregrinus vix(it) ann(is) LXX.

210.

Haut. des lettres : 1re l. 0m 05 ; 2e l. 0m 03 ; les autres, 0m 025.

MARGILIA SATVRNINA · PIA
VIXIT ANNIS LXXX · H · S · E
POSTVMIAE PACATA SPERATA QVIETA FELIX
(sic) MACRI · PIAE · POS · VERVNT
(Estampage)

Margilia Saturnina pia vixit annis LXXX. H(ic) s(ita) e(st). Postumiae Pacata, Sperata, Quieta, Felix matri piae posuerunt.

211.

Haut. des lettres, 0m 035.

D M S
M E M M I
(sic) VS MARTA
LIS · V · A · XL
CAECILIA
DONATA *ma*
RITO POSVIT
H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Memmius Mart(i)alis v(ixit) a(nnis) XL. Caecilia Donata [ma]rito posuit. H(ic) s(itus) e(st).

212.

Haut. des lettres, 0m 03.

D M
C·NATI

Il n'y a jamais eu autre chose d'écrit sur cette pierre.

213.

Sur un cippe en forme d'autel. Cimetière du sud, le long de la route de Kasrin.

Haut. du cadre, 0m 58; larg. 0m 36. — Haut. des lettres : 1re et 2e l. 0m 05; 3e l. 0m 04; les autres, 0m 03.

D I S M A N I B V S
NERIA PRIMIGENIA
V I X · A N N · L X X
H · S · E
AEQVAS OPTAVI SEDES IVCVNDA
MARITO·PERVENI·FILIVS HOC VO
LVIT QVI MIHI CARVS ERAT LIGARI
PIAE MATRI·POSVERVNT

(Estampage.)

Di(i)s Manibus. Neria Primigenia vix(it) ann(is) LXX. H(ic) s(ita) e(st)
Aequas optavi sedes, jucunda marito; perveni;
Filius hoc voluit qui mihi carus erat.
Ligari(i) piae matri posuerunt.

214.

Haut. des lettres, 0m 03.

D M S
SEX NONI
VS VICT
O R V N
LXXVXO
RPPHSE

D(iis) M(anibus) s(acrum). Sex Nonius Victor v(ixit) an(nis) LXX.
Uxor p(ia) p(osuit). H(ic) s(itus) e(st).

215.

La partie inférieure du texte est cachée sous une grosse pierre.

Haut. des lettres : 1re l. 0^{m} 05; 2e l. 0^{m} 04; 3e l. 0^{m} 03.

D M S
P·PETILIVS·P·F·Q*uir*
VICTORINVS·MILES·COHOR
tis *v*. A XXXIII

Di(i)s M(anibus) sac(rum). P. Petilius, P. f(ilius), Q[uir(ina tribu)], Victorinus, miles cohor[tis ... v(ixit)] a(nnis) XXXIII.

216.

Haut. des cadres, 0^{m} 20; larg. du premier, 0^{m} 26; larg. du second, 0^{m} 355. Haut. des lettres, 0^{m} 02.

D M S	D M S
PRIMA PIA V*ix*	*c*ONCORDIA·N
AN I M IIII D I N	A LXXXVIII
IVS POSVIT	N A

D(iis) M(anibus) s(acrum). Prima pia v[ix(it)] an(no) I, m(ensibus) IIII, d(ie) I. ...ius ..... posuit.

D(iis) M(anibus) s(acrum). [C]oncordia .... [vixit] a(nnis) LXXXVIII.....

217.

Haut. du cadre, 0^{m} 35; larg. 0^{m} 26. — Haut. des lettres, 0^{m} 035.

D M S
R A C I L I V S
RESTVTVS·VI
XIT·ANNIS·LIII
H·S·E·SOCRA·PO

D(iis) M(anibus) s(acrum). Racilius Restutus vixit annis LIII H(ic) s(itus) e(st). Socra po(suit).

218.

Près de la Koubba Sidi-Ali-ben-Brahim.

Haut. des lettres, 0^m 04.

d M *s*
REFRIVS SVC*es*
SVS · VIX · ANN
XIV · H · S · E ·
REFRIVS NVNDI
NARIVS · FRA*tri*
posuit

[*D*(*iis*)] *M*(*anibus*) [*s*(*acrum*)]. *Refrius Suc*(*c*)[*es*]*sus vix*(*it*) *ann*(*is*) *XIV*. *H*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*). *Refrius Nundinarius fra*[*tri posuit*].

219.

Au même endroit.

Haut. des lettres, 0^m 02.

D M S
REFRIA VICTO
RINA VIXIT
ANNIS · XXII
REF[illegible]SNI

D(*iis*) *M*(*anibus*) *s*(*acrum*). *Refria Victorina vixit annis XXII*. *Ref*[*ri*. . . . .

220.

Haut. des lettres, 0^m 03.

D M S
DOMITIA · FOR
TVNATA VI
XIT AN LXXXV
FILI · PI · POSV

D M S
P · SE*rvi*LIVS
DONATVS
VIXIT ANNIS
LX VXOR PIA
MARITO POSVIT

D(iis) M(anibus) s(acrum). P. Se[rvi]lius Donatus vixit annis LX. Uxor pia marito posuit.

D(iis) M(anibus) s(acrum). Domitia Fortunata vixit an(nis) LXXXV. Fili(i) pi(i) posu(erunt).

221.

Haut. du cadre, o^m 30; larg. o^m 20. — Haut. des lettres, o^m o3.

D M S
ISPESI
NAVIX
ANIS XX
H E S
VIR PIV
S POS

D(iis) M(anibus) s(acrum). Ispesina vix(it) an(n)is XX. H(ic) e(st) s(ita). Vir pius pos(uit).

222.

Haut. des lettres, o^m o3.

D M S
TITIA · TERTVLLI
NA · VIXIT · ANNIS
XIIII
H · S · E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Titia Tertullina vixit annis XIIII. H(ic) s(ita) e(st).

223.

Au même endroit.

Haut. des lettres, o^m o5.

‿ VALERIVS
FRVCTVOSVS

L. (?) Valerius Fructuosus.....

224.

Haut. des lettres, o^m o3.

D M S	D M S
f V R N I A	L VALERIVS
FELICVLA	VERVS VIX
VIXIT AN	ANIS CII
N I S L X X	... IVRNIA
H S *e*	... A ...

D(iis) M(anibus) s(acrum). L. Valerius Verus vix(it) an(n)is CII. ..... Furnia ..... [posuit].

D(iis) M(anibus) s(acrum). [F]urnia Felicula vixit annis LXX. H(ic) s(ita) [e(st)].

225.

Près du mausolée hexagonal. Cippe en forme d'autel.

Haut. o^m 42; larg. o^m 28. — Haut. des lettres, o^m o4.

Guirlande.

DÍS MANIBVS
VALERIA INGENVA
VIXIT ANNIS XXXX
H S E
CAELIVS LVPERCVS
VXORÍ PIAE POSVIT

Dis Manibus. Valeria Ingenua vixit annis XXXX. H(ic) s(ita) e(st). Caelius Lupercus uxori piae posuit.

226.

Haut. des lettres, o^m o35.

d M S
RΓIVS MARTIA
lis PIVS · VIXIT
*anni*S · XXVIII · VE
*reius li*BOSVS · FRA
*tr*I POSVIT

[D(iis)] M(anibus) s(acrum). . . [Ve]reius? Martia[lis] pius vixit [anni]s XXVIII. Ve[reius? Li]bosus fra[tr]i posuit.

227.

Haut. des lettres, o^m^ o5.

VICTORINVS
FI ANVS
SORORI CARIS
SIMAE ♡

. . . . *Victorinius F*[*elici*] ?*anus sorori carissimae.*

228.

Haut. du cadre, o^m^ 32; larg. o^m^ 25. — Haut. des lettres, o^m^ 01.

ΗΘΑΝΑΤΟΙΟΦΥ:ΕΝΜΕ
ΟΙΔ ΤΟΙCΧΥC ΟΥΠΛΟΥΤC
COΥΤΟCΕΦΕΙCΑΤΟΟΥΔΕΤΙΚΜ
ΟΙC Α Μ Ε Ι ΑCΙΚΑΛΟΙCΟ
ΙΙΟΛC ΟΥΝC ΟΝΔ
CΙΑΙCΙΙ Ε Ι ΟΝΧ ΕCΝ
ΛΟΝΤΑ C Κ Ε Ι Ι Ι ΟΝΘΑΝΑ
ΤΟC ΑΙΕΝΗΡΑΤΟΜΟΙ ΑΤΟΝ
Ε ΕΙΛΕΝΑΡΟΝΕΟΝ
ΤΕΛΟCΚΑΙΑΠΩΛΕCΕΝΗΒΗΙ

(Estampage.)

Cette pièce de vers, composée de six hexamètres, est impossible à déchiffrer dans son entier, et par conséquent à restituer avec quelque certitude. Le nombre des mots douteux est trop nombreux.

1er vers. . . . . . ἡ θανάτοιο . . . . ἰσχὺς
2e vers. οὐ πλουτ . . . . ἐφείσατο οὐδέτι . . . .
3e vers. . . . . καλοῖς . . . .
4e vers. . . . . [ὀ]λόντα (?)
5e vers. . . . . θάνατος [κ]αὶ (?) ἐνήρατό μοι . . . .
6^e^ vers. εἷλεν . . . . τέλος καὶ ἀπώλεσεν ἥβη.

229.

Haut. des lettres, o[m] o4.

D M S
A DONATVLA
RINIA
*vix.ann*I·L·H·S·E
*u*S QVINTV
*lus con*IVGI PIIS
simae POSVIT

D(iis) M(anibus) s(acrum). . . . . . . a Donatula . . . . rinia [vix(it) anni(s) L H(ic) s(ita) e(st). . . . . . . [u]s Quintu[lus con]jugi piis[simae] posuit.

La partie gauche de l'inscription est cachée sous une grosse pierre.

230.

Dans la montagne, au sud de la ville.

Haut. des lettres, o[m] o25.

d M S
MARIVS
IOPIVS
*vix.a*NNIS XXV
I FIL PATRI
*caris*SIMO POSVIT

[D(iis)] M(anibus) s(acrum). . . . . Marius . . . . io pius [vix(it) a]nnis XXV. . . . . . fil(ius) patri [caris]simo posuit.

La partie gauche est enfoncée en terre.

231.

Haut. des lettres, o[m] o3.

D M S
M[illegible]A VIX
ANNIS LXXX
PR·MARCIA
NVS·MATRI PE
POSVIT
H S E

D(iis) M(anibus) sacr(um). M. . . . . . . a vix(it) annis LXXX. Pr. . . . . Marcianus matri pi(a)e posuit. H(ic) s(ita) e(st).

232.

Haut. des lettres, 0m 03.

D M
CIC A... M A
XimA VIX AN
XX...I H S E
POMpEIVS A I
iVS MARITVS
POSVIT

D(iis) M(anibus) ..... Max[im]a vix(it) an(nis) XX..I. H(ic) s(ita) e(st).
Pompeius Attus (?) maritus posuit.

233.

Haut. des lettres, 0m 03.

d M S
IRIANS
v. a M I
h. s E
IANVS·FI
CANDIDAR·P·P

CA
VA
AN
CAELLIV
...IXIN
RARIS*s*IM *pos*

[D(iis)] M(anibus) s(acrum). ......rianus [v(ixit) a(nnis) ....] m(ense) I.
[H(ic) s(itus)] e(st). .....ianus fi(lius), candidar(ius)?, p(atri) p(osuit).

Le mot *candidarius* se rapproche tout naturellement de l'expression *pistor candidarius*, qui s'est rencontrée dans une inscription [1].

234.

Haut. des lettres, 0m 04.

d M S
SIA PVDEN
A PIA ANNIS
XV
h s E
ONNVS
ADES
*p*OSV

[D(iis)] M(anibus) s(acrum). .....sia Puden[till?]a pia vix(it) annis ..XV.
[H(ic) s(ita)] e(st). .....

[1] Orelli, 4263. Cf. Marquardt, *Staatsverwaltung*, IV, p. 400.

235.

Haut. des lettres, 0m 035.

V R I I A
ONILIA
v. ANNO I
m ENSIB · XI
H S E

[D(iis) M(anibus) s(acrum). . C]artia (?) . . . onilia [vix(it)] anno I, [m]ensib(us) XI. H(ic) s(ita) e(st).

236.

Haut. des lettres, 0m 035.

SIS · H · S · E C ICI
LIVS RESPECTV
LVS · NEPOS PO
SVIT

. . . . . sis. H(ic) s(itus) e(st). C(a)ecilius Respectulus nepos posuit.

237.

Haut. des lettres, 0m 025.

⊢ A[illegible]V N D V S F I
M A E C E N A S F R A
TRI PIO POSVI *runt*

. . . . . undus et Maecenas fratri pio posue[runt].

238

Haut. des lettres, 0m 03.

VIX A*nnis*
FIDE
Q CORN*elius* ININVS P
FILIO POS*ui*T

. . . vix(it) a[nnis . . . .] Q. Corn[elius . . . . ininus] p(ater) filio pos[ui]t.

IMPRIMERIE NATIONALE.

239.

Haut. des lettres, 0m 025.

TERTV
VIXIT NONIVS VIC
*an*NIS LXX TOR FILIVS PA
h S E TRI PIO POSVIT
P

Tertu.... vixit [an]nis LXX. [H(ic) s(it..) e(st)....... p(osuit)
..... Nonius Victor filius patri pio posuit.

240.

Haut. des lettres, 0m 03.

VIX*it*
ANNIS XXXV
AEMILIVS IANVARIVS
AVNCVLVS PRO·PIETATE
POSVIT H S E

... vix(it) annis XXXV. Aemilius Januarius av(u)nculus pro pietate posuit. H(ic) s(it..) e(st).

241.

Au-dessus de la porte de la forteresse.

Haut. des lettres, 0m 10 environ.

*vix a*N I XXX
I A A

[vix(it) a]n(nis) LXXX (?) ...

242.

Haut. des lettres, 0m 035.

VSTALIS
vix XIII·H·S E

.....ustalis [vix(it) ....] XIII. H(ic) s(it..) e(st).

243.

Dans le mur de la maison du caïd Ali Srir.

Haut. des lettres, 0m 03.

IISLI
MAVRVSIVS
CARSOR FEC

. . . [*vixit ann*]*is LI*. . . . . . *Maurusius Carsor fec*(*it*).

244.

Haut. des lettres, 0m 035.

o r I R A R I S
s I M A E I I
in COMPARA
bili posuit

. . . [*ux*(?)*or*]*i raris*[*s*]*imae et* [*in*]*compara*[*bili posuit*].

245.

Haut. des lettres, 0m 03.

suc C E S S V S
I POSVIT

. . . [*Suc*]*cessus* [*matr*]*i* ou [*patr*]*i posuit*.

246.

Haut. des lettres, 0m 03.

\ I R
FILIAE·PRO
.)ISSIMAE·POSVIT

. . . *filiae probissimae* (?) *posuit*.

247.

Haut. des lettres, 0m 035.

ROÏI
VS FRATRI RARI
ssi MO POSVIT

. . . . *fratri rari[ssi]mo posuit.*

248.

Fragment d'épitaphe en vers.

Haut. des lettres, 0m 04.

IVI
FERVIDA DVM PO
TVIT ' VSIT
A

Fervida, dum potuit, lusit . . .

249.

Haut. des lettres, 0m 035.

I
CELI
MV
SHIC
VIX

250.

Haut. des lettres, 0m 06.

IVV
I·EST
RI

251.

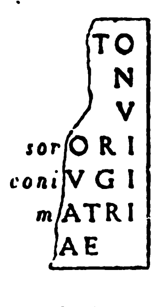
Haut. des lettres, 0m 025.

ann XXX
IS PRI
ES AMI
P

. . . . . [*ann*(*is*)] XXX. . . . . *p*(*osuit*).

252.

Larg. totale du cadre, 0m 20; larg. du fragment, 0m 07.
Haut. des lettres, 0m 04.



253.

Dans une maison arabe.

Haut. des lettres, 0m 10.

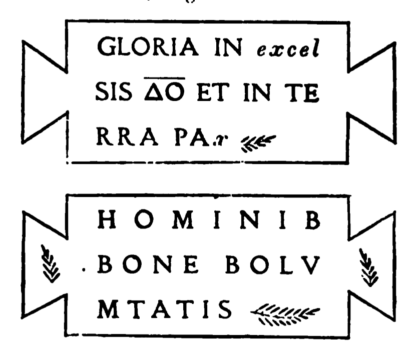
VA
M I

254.

Basilique de la ferteresse. Dans deux cartouches à queues d'aronde. La première inscription figure déjà au *Corpus* (1).

(1) *C. I. L.*, VIII, 462.

Haut. des cartouches, 0m 10; larg. 0m 20. — Haut. des lettres 0m 05.



Gloria in [excel]sis D(e)o et in terra pa[x] hominib[us] bon(a)e bolumtatis!

Wilmanns raconte[1] qu'ayant fait enlever la couche de terre végétale qui recouvrait les dalles d'une des basiliques de Haïdra, il mit au jour un certain nombre de pierres funéraires de l'époque chrétienne, formant pavé. Quelques-unes lui avaient échappé; les voici :

255.

Haut. des lettres, 0m 08.

✝ BAZA VI
XIT ANNS
VII

Baza vixit ann(i)s VII.

256.

Diamètre du cercle, 0m 40. — Haut. des lettres, 0m 08.

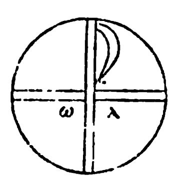


Cha ....ha, in pace.

[1] *C. I. L.*, VIII, p. 63.

257.

Haut. des lettres, 0m 04.



QVIEBIT FESTA IN PACE
S D VII KL MARTIAS ANO
XIIII DM RG TSM

Quiebit Festa in pace s(ub) d(ie) VII k(a)l(endas) Martias an(n)o XIIII d(o)m(ini) r(e)g(is) T(hra)s(a)m(undi).

Le roi des Vandales Thrasamund succéda à son frère Gunthamund en septembre 496. La quatorzième année de son règne s'étend donc de septembre 509 à septembre 510. De toutes les tombes qu'on a rencontrées dans cette basilique, celle-ci est la première où une date précise soit mentionnée. Elle nous permet de fixer approximativement l'âge du monument.

Ajoutons que cette inscription est contemporaine de la fameuse épitaphe relevée dans la basilique de Tébessa [1].

258.

Haut. des lettres, 0m 0?.

✝
INNOCENTI
VS DECeS
PACE X K
MARTIA

Innocentius, dec[e]s(sit in) pace X k(al ndas) Martia(s).

[1] *C. I. L.*, VIII, 2013 : *nat]us est ann(o) septimo do[mini) n(ostri ?) re[gis Guntha]mundi* ou *[Thrasa]mundi.*

259.

Haut. des lettres, 0m 07.

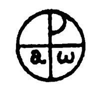
+ MATIɴNA VIXIT
ANN XX RFQVI
(sic) EVIT SVJ CA
S ETIVNS

Materna vixit ann(is) XX; requievit..... Jun(ia)s?

A la deuxième ligne, les deux XX forment un monogramme.

260.

Haut. des lettres, 0m 07.



RVfINAXI

261.

Haut. des lettres : 0m 10.

+ SECVN
ΔINVS VIX
ANNOS ꟼ ΔE
POS·SVΔ V
KL fEBRAS
INΔ ꟼI

Secundinus vix(it) annos VI; depos(itus) su(b) d(ie) V kal(endas) Febr(uari)as ind(ictione) VI.

262.

Haut. des lettres, 0m 08.

‾ F I S A
N O N F I A
v. aVIS IX
AIIII
VII

.........fid(elis) vixit) [a](n)nis (?) IX ...

La ligne 2 est intacte et donne la longueur des autres.

263.

Haut. des lettres, 0m 10.

qui EBI I *in*
*pa*CE
AP*ri*
les BIXI*t*

.....[*qui*]*ebit* [*in pa*]*ce* .... *Ap*[*riles*]; *bixi*[*t*].....

VOIE ROMAINE DE CARTHAGE À THEVESTE, ENTRE HAÏDRA ET EBBA.

La voie romaine de Carthage à Theveste, qui passait par Haïdra, a laissé au nord-est de cette dernière ville des traces de son existence. J'ai, en effet, rencontré couchés à gauche de la route actuelle, plusieurs milliaires sur l'un desquels on lit très distinctement le nombre des milles, ce qui me permettra de restituer cette partie capitale de l'inscription là où elle a disparu.

En avant du grand arc de triomphe d'Haïdra, à droite de la piste arabe qui se confond avec la voie romaine, on remarque une base de milliaire encore en place : la borne a disparu; peut-être

est-ce celle qui sert de pilier dans la koubba voisine de Sidi-Ali-ben-Brahim, et qui porte :

264.

Haut. des lettres : 1re l. 0m 07; les autres, 0m 05.

IMp cAESAR
m aurelius AnTONINVS
pIVs aug PARTHICVS
maximus brITANNI
Cus maximus ger
MANICVS MAXIMVS
tribVNICIAE Potes
taTIs xviiii cos iiii
patER patriae res
tituit

Im[p(erator)] C]aesar [M. Aurelius] A[n]toninus [P]iu[s Aug(ustus)] Parthicus [Maximus Br]itannic[us Maximus Ger]manicus Maximus [trib]uniciae p[otesta]ti[s XVIIII co(n)s(ul) IIII, pat]er [patriae restituit].

Ce milliaire date de l'année 216; on a trouvé un grand nombre de bornes identiques sur cette voie.

A l'*Henchir Khima*, situé à 500 ou 600 mètres en avant de la koubba, on voit un fragment de borne milliaire portant le chiffre CLXV, qui a déjà été signalé par Wilmanns[1]. Il n'est certainement pas en place.

Si l'on continue sa route pendant 500 mètres encore, on aperçoit sur sa gauche, à quelques pas de la route, plusieurs bornes milliaires brisées : d'abord un fragment insignifiant :

265.

imp. caESAR

puis deux bornes, l'une de l'année 123, l'autre de l'an 216, comme celle que je viens de transcrire un peu plus haut.

[1] *C. I. L.*, VIII, 10101.

266.

Haut. des lettres, 0m 08.

i m p. c A E S A R
*divi traiani pa*RTHICI F
d i v i n e r v a e n e p O S
*traianus hadrianu*S AVG
p o n t i f e x m a x i m V S
t r i b. p o t. v i i c o s i II   *a.* 123
v i a m a k a r t h a g i n e
t h e v e s t e m s t r a v i t
p e r l e g. i i i a u g
p. m e t i l i o s e c u n d o
l e g. a u g. p r. p r.
c l x v

[Imp(erator) C]aesar, [divi Trajani P]arthici f(ilius), [divi Nervae nep]os, [Trajanus Hadrianu]s Aug(ustus), [pontifex maxim]us, [trib(uniciae) potestatis) VII, co(n)s(ul) I]II, [viam a Karthagine Thevestem stravit per leg(ionem) III Aug(ustam); P. Metilio Secundo, leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) [1]. *(Millia passuum) CLXV]*.

267.

Haut. des trois premières lignes, 0m 08; 4e, 5e et 6e, 0m 07; les autres, 0m 06.

IMP · CAESAR·
M · AVRELIVS·
ANTONINVS ·
PIVS AVG PARTHI
CVS MAXIMVS BRI
TANNICVS MAXIMVS
*germa*NICVS MAXI
*mus tribu*NICIAE POTES
tatis xviiii cos iiii
pater patriae res
tituit
clxv

Imp(erator) Caesar M. Aurelius Antoninus Pius Aug(ustus) Parthicus Maximus Britannicus Maximus [Germa]nicus Maxi[mus tribu]niciae potes[tatis XVIIII, co(n)s(ul) IIII, pater patriae restituit]. (Millia passuum) CLXV.

[1] Pour la restitution de cette inscription, cf. *C. I. L.*, VIII, 10048, 10065, 10067, 10081, etc.

Ces milliaires se trouvent à côté d'une petite ruine sans importance nommée *Henchir Hadj-Abid*. A 1 kilomètre environ en avant, également à gauche de la route, j'ai lu sur une grande colonne demeurée intacte et encore en place :

268.

Haut. des lettres : 1re l. 0m 11; 2e, 3e, 4e, 5e l. 0m 08; les autres, 0m 07; le chiffre, 0m 13.

IMP · CAES
M · AVRELIVS
*anto*NINVS
*pius aug. p*ARTHI
*cus maxi*MVS
*britannic*VS
maximus GER
manicus MAXI
*mus tribun*ICI
ae potestatis XIX
*cos iiii pater patri*AE
*restit*VI*t*
CLXIIII

Imp(erator) Caes(ar) M. Aurelius [Anto]ninus, [Pius Aug(ustus) P]arthi[cus Maxi]mus [Britannic]us [Maximus] Ger[manicus] Maxi[mus tribun]ici[ae potestatis] XIX [co(n)s(ul) IIII, pater patri]ae restit[ui]t. (Millia passuum) CLXIIII.

Le chiffre CLXIIII étant certain, il en résulte que les milliaires précédents devaient porter le numéro CLXV, et que le fragment de borne employé dans la construction de l'Henchir Khima en est un morceau.

Le milliaire qui existe dans la Koubba Sidi-Ali-ben-Brahim avait sans doute le numéro CLXVI, et si sa place était à l'endroit marqué par le cube percé d'un trou qu'on voit sur la route un peu au sud-ouest de cette koubba, Haïdra serait exactement à CLXVII milles de Carthage.

La borne qui portait le numéro CLXIII est encore en place, mais elle est presque entièrement enterrée : la fin seule des deux premières lignes peut être lue :

269.

i m p · *c* A E S
m. *a u r e* L I V S
a n t o n i n u s
etc.

A un peu moins d'un kilomètre au nord-est de ce dernier point se trouve un henchir nommé *Henchir el-Aouédi.*

C'est là que se rencontre l'inscription donnée au *Corpus* sous le numéro 500.

De là, la voie romaine gagnait l'*Henchir Furna* et l'*Henchir el-Gueria* qui ont déjà été signalés. Nous n'avons pas visité la première de ces deux ruines, mais nous nous sommes arrêtés quelque temps dans la seconde. Le milliaire copié par M. Pellissier[1] y existe encore : il est couché devant la porte d'une koubba consacrée à Sidi Brahim ben Amor; il porte :

270.

IMP · CAESAR
M · AVRELIVS
ANTONINVS
PIVS · AVG · PARTHI
*C*VS MAXIMVS BRI
*TA*NNICVS MAXIMVS
*G*ERMA*nicus* MAXI
*M*VS *t*RI*buni*CIAE PO
*TES*TATIS · XVIIII
COS IIII PATER PATRIAE
*rest*ITVIT
CLI

Imp(erator) Caesar M. Aurelius Antoninus Pius Aug(ustus) Parthicus Maximus Britannicus Maximus Germa[nicus] Maximus, [t]ri[buni]ciae potestatis XVIIII, co(n)s(ul) IIII, pater patriae [rest]ituit. (Millia passuum) CLI.

(1) *Rev. arch.*, 1848, p. 390. Cf. p. 293=*C. I. L.*, VIII, 10096.

La partie de l'inscription écrite en italiques est celle que je n'ai pu voir parce qu'elle était en dessous de la colonne, contre le sol; les lettres existent encore certainement, le milliaire étant bien conservé.

L'*Henchir ben-Aouédi*, situé à un kilomètre et demi au nord, offre les restes d'un petit fortin. Dans un champ voisin, sur une colonne brisée, on lit :

271.

IM*p* CAESAR
*m aure*LIVS
*anto*NINVS
etc.

C'est le 150e milliaire.

A 6 kilomètres environ à l'E. N. E., j'ai rencontré quatre autres bornes appartenant à la même voie romaine : elles se trouvent à l'Henchir Diffa où elles ont été employées dans des constructions.

272.

*imp caes*AR
*m aureli*VS
*antonin*VS
*pius aug. pa*RTHI
*cus maximu*S BRI
tannicus maxi
mus, etc.

273.

IM*p caesar*
M *aurelius*
AN*toninus*
PIV*s august*
PAR*thicus max*
BR*itannicus max*
GE*rmanicus max*
T*rib. pot. xviiii*
etc.

Ce sont deux bornes milliaires semblables à celles que nous avons déjà rencontrées.

274.

Haut. des lettres : 1re l. 0m 05 ; 2e l. 0m 04.

*im*P CES DD GA*l*
*l*O ET VOLVSI*ano*

[*Im*]*p*(*eratoribus*) *C*(*a*)*es*(*aribus*) *d*(*ominis*) *Ga*[*ll*]*o et Volusi*[*ano*]. . . .

275.

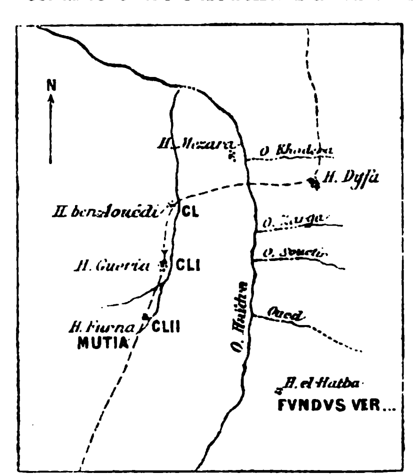
Haut. des lettres, 0m 05.

INVICTISSIM*o*
ET PIISSIMO
IMP·CAES
M CLAVDIO
TACI *to pi* O
FE *lici aug*
nostro

Invictissim[*o*] *et piissimo Imp*(*eratori*) *Caes*(*ari*) *M. Claudio Taci*[*to Pi*]*o Fe*[*lici Aug*(*usto*) *nostro*]. . . . . .

Cette borne a été gravée sous le règne de l'empereur Tacite.

La carte que je donne au-dessous permettra de suivre la direction de la voie romaine entre l'Henchir Furna et l'Henchir Diffa.



Cette voie se dirigeait ensuite vers l'*Henchir Medeïna* (Althiburus). Nous n'en avons pas rencontré de traces depuis l'Henchir

Diffa jusqu'à Medeïna; mais à 3 kilomètres avant d'arriver à cette ville, on trouve les restes très distincts d'une chaussée dont la direction est O. S. O. - N. N. E., et que l'on suit pendant plus de 2 kilomètres. A la vérité, la route ne traversait pas les ruines mêmes de Medeïna; elle les laissait à l'ouest, à environ un kilomètre, et en était séparée par l'Oued Medeïna, dont elle longeait, au moins pendant quelque temps, la rive gauche. C'est peut-être ce qui peut expliquer pourquoi, dans la Table de Peutinger, cette ville est marquée en dehors du tracé de la voie.

La station qui succède à celle d'*Althiburus* dans les itinéraires est celle d'*Obba*. Elle doit probablement être identifiée avec le village actuel d'Ebba. Aucun des archéologues qui ont parcouru la Tunisie n'avait encore étudié cette ruine, que M. Guérin avait signalée en quelques mots[1], mais sans la visiter : elle a beaucoup souffert du temps et des hommes. Il reste seulement la trace de deux fortins qui s'élèvent à peine au-dessus du sol : çà et là, plusieurs pierres à côté l'une de l'autre indiquent l'emplacement de quelque édifice, mais il est impossible d'en reconnaître l'importance ou la nature. Les ruines couvrent un espace d'un kilomètre carré à peu près; la ville devait être autrefois plus étendue, car le village actuel d'Ebba occupe certainement une partie de l'emplacement de la cité antique. La source à laquelle fait allusion l'historien arabe Ibn Haukal[2] jaillit dans un petit bassin qu'entourent des matériaux antiques.

Dans les ruines mêmes d'Ebba se trouve une borne milliaire analogue à celle qui figure au *Corpus* sous le numéro 10076.

276.

Haut. des lettres, 0m 10.

PERPETVO
IMPERATOR
L DOMITIO
AV*reli*AN*o*
pio felici aug
etc.

Perpetuo imperator(i) L. Domitio Au[reli]an[o Pio Felici Aug(usto), etc.

(1) *Voy. arch.*, II, p. 86.

(2) *Description de l'Afrique* (*Journal asiatique*, 1842, p. 223) : « Une source où les habitants vont puiser l'eau qu'ils boivent, coule au milieu de la ville. »

Non loin de là, dans une maison en ruines appelée par les indigènes *Dar Ahmed-ben-Edéli* est un milliaire complètement martelé où le nombre des milles reste seul visible : encore la moitié inférieure en est-elle effacée.

277.

CXXV

J'ai noté que le V était peut-être suivi d'une ou de deux unités.

D'Ebba, la voie gagnait Lorbes, comme l'indiquent les itinéraires : on en trouve des restes fort bien conservés au pied du Djebel Barouag, à 6 kilomètres environ au N. N. E. d'Ebba. En cet endroit, la direction de la chaussée est S. O.-N. E. Tout près de là sont les deux bornes milliaires copiées par Wilmanns dans la zaouïa de Sidi-Aoun[1].

Les différents henchirs que nous avons visités sur la route sont les suivants :

H. el-Aouédi[2], à 162 milles et demi de Carthage. (Cf. *C. I. L.* VIII, 500.) Il existe dans cette ruine plusieurs textes funéraires qui ont été employés dans la construction d'un fortin de la basse époque. Le temps m'a manqué pour les copier : je n'ai relevé que le suivant :

278.

d M S
MVSA
v i x AN · XXI
h S E
POMPEIA SVCCES
SA MATER
*fil*IAE POSVIT

[*D*(*iis*)] *M*(*anibus*) *s*(*acrum*)]. . . .*musa* [*vix*(*it*)] *an*(*nis*) *XXI*. [*H*(*ic*)] *s*(*ita*) *e*(*st*). *Pompeia Successa mater* [*fil*]*iae posuit.*

H. Guéria. — Outre le milliaire cité plus haut, j'ai copié dans cette ruine quatre inscriptions funéraires :

(1) *C. I. L.*, VIII, 10094, 10095.
(2) Ne pas confondre avec l'Henchir *ben-Aoudi*, à 150 milles de Carthage.

IMPRIMERIE NATIONALE.

279 [1].

Haut. du cadre, 1m; larg. 0m 20. — Haut. des lettres, 0m 03.

D M S
CVRTIA
PRONI
NAPIA
VIXIT AN
NIS XXVI
DOMITIVS
CREPERE
IANVS
VXORI RA
RISSIMAE
POSVIT
H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Curtia (A)pronina? pia vixit annis XXVI. Domitius Crepereianus uxori rarissimae posuit. H(ic) s(ita) e(st).

280.

Haut. des lettres, 0m 04.

C GENTI	IA
VS·EXTR	VS FO...
ICATVS V	A VIXIT
IXIT ANI	ANNIS LXV
S LXXxXVII	V·F·D·F
F·D·F	

C. Gentius Extricatus vixit annis LXX[X]XVII. F(ilius)? d(efuncto)? f(ecit).

.... *vixit annis LXV. V(ivus)? f(ilius)? d(efunctae)? ? f(ecit).*

[1] Cf. *Bulletin des antiquités africaines*, 1883, p. 266, n° 110.

281.

Cippe hexagonal brisé [1].

Haut. des lettres, 0m 025.

D M S
VARIAE
FORTVNA
TAE QVAE
ET MoNNA
AN XLIII
SEDV
ON
P
A
F
G

D(iis) M(anibus) s(acrum). Variae Fortunatae quae et M[o]nna, an(norum) XLIII...

282.

Haut. des lettres, 0m 035.

H S E	XIII H S *e*
FRATRES PII	PIISAPEN*t* (*sic*)
POSVERVN	ES POSVERVNT
T·FRATRI	

... *h(ic) s(itus) e(st). Fratres pii posuerunt fratri.*

... *[vixit annis?] XIII. H(ic) s(itus?) [e(st)]. Pii parentes posuerunt.*

H. el-Hatba. — Cette ruine est fort peu étendue; un douar d'une trentaine de tentes y était campé au moment où nous l'avons visitée et l'occupait tout entière. Il ne reste debout qu'un petit fortin de l'époque byzantine, construit de pierres empruntées à des édifices antérieurs. Deux des pierres de ce fortin portent une inscription où était écrit le nom de l'établissement ancien situé sur cet emplacement.

[1] Cf. *Bull. des antiq. afric.*, 1883, p. 266, n° 109.

283.

Haut. des lettres, 0m 02.

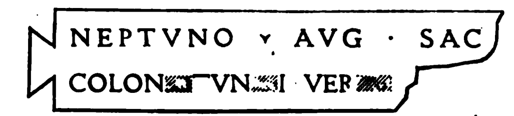
PRO SALute imp. caes. l. septimi severi, etc., et
IVL AVG·COL·F\ndi ve

(Estampage.)

Pro sal[ute Imp(eratoris) Caes(aris) L. Septimi(i) Severi etc......... et] Jul(iae) Aug(ustae), col(oni) Fu[ndi Veb.... ou Ver....]

284.

Haut. des lettres, 0m 05.



(Estampage.)

Neptuno Aug(usto) sac(rum). Colon[i] fun[d]i Veb.... ou Ver....

Je donne le texte du monument tel que je l'ai déchiffré sur la pierre. M. Tissot, à qui j'ai communiqué l'estampage de cette inscription, a bien voulu me dire qu'il lisait : *Coloni fundi Veb...* ou plutôt *Ver...* Il est regrettable que, dans les deux cas, l'ethnique ait disparu presque totalement.

Dans cette même ruine, j'ai copié deux inscriptions funéraires.

285.

Haut. des lettres, 0m 03.

Femme tenant la main sur un autel.

D M S
SELLIA OPT
ATA VixIT
ANNIS LXX
H S E
LVCCEIVS RO
GATVS CONIV
GI IICIt

D(iis) M(anibus) s(acrum). [A]sellia? Optata v[ix]it annis LXX. H(ic) s(ita) e(st). Lucceius Rogatus conjugi feci[t].

286.

Haut. des lettres, o^m o3.

IVLIVS
CALVEN
TIVS
VIX·AN
LV · H
S E

Julius Calventius vix(it) an(nis) LV. H(ic) s(itus) e(st).

H. Belda. — A 7 kilomètres au nord de l'*Henchir Mezara.* Fortin byzantin avec ruines éparses à l'entour. Inscriptions grossièrement gravées et très effacées :

287.

*af*RODISIA
V A LXXXXV

[Af]rodisia v(ixit) a(nnis) LXXXXV.

Il n'y a pas assez de place avant l'R à la première ligne pour qu'on puisse supposer *Aphrodisia;* il ne pouvait y avoir sur la pierre que *Aprodisia*[1] ou *Afrodisia*[2].

288.

Haut. des lettres, o^m o5.
Les lettres des 4 dernières lignes de l'inscription de droite ne mesurent que o^m o2.

D M S·

E L I A V	C C ÆE S
R B A N	B O N V S
A V I X	G A L L O
A N I S	N V S
L X X X V	H S E
	C A·FR·*i*NCOM
	PARABILI
	VIXIT AN
	NIS LX

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, 878, 7247.
(2) *Ibid.*, 4793.

D(iis) M(anibus) s(acrum). C. Caes(ius) Bonus Gallon(i)us. H(ic) s(itus) e(st). Ca(esius) ou *C(aesius) A . . . . fr(atri) [i]ncomparabili (posuit). Vixit annis LX.*

(A)elia Urbana vix(it) an(n)is LXXXV.

289.

D M S	D M S
ROG	C L O D
ATV	I V S
s	(C L V
	S V S (L
	M V

D(iis) M(anibus) s(acrum). Rogatu[(s)] . . . . .

D(iis) M(anibus) s(acrum). Clodius . . clusus (annorum?) L. m(ensium) V.

290.

D M
MONIME
TVSSER
▓ONI SA
N I S V I
*xi*T AVIS
XIIII

D(iis) M(anibus). Monime . . . . vi[xi]t annis . . XIIII.

Les lignes 3, 4 et 5 contiennent probablement un ou deux noms indigènes qu'il m'a été impossible de déchiffrer d'une façon certaine.

291.

D M S
VIXIT AN
IS MAXM
FAΛICITA
XXV

D(iis) M(anibus) s(acrum). Vixit an(n)is Max(i)mia? Fa(e)licita XXV.

Le surnom *Felicita* s'est rencontré déjà en Afrique [1].

[1] *C. I. L.*, VIII, 3768.

292.

D m s
M
I

H. Sidi-Iaïa. — Fortin; bassin ou abside d'église. Inscription grossièrement gravée.

293.

Haut. des lettres, 0m 055.

D M S	D M S	
P A E L	P O R A	(*sic*)
VS IAN	FORNA	
NRIS · P	TA · P · V	
V A LX	A XL	
H · S · E		

D(iis) M(anibus) s(acrum). P. Aelius Januar(i)us p(ius) v(ixit) a(nnis) LX. H(ic) s(itus) e(st).

D(iis) M(anibus) s(acrum). Pora Fortunata p(ia) v(ixit) a(nnis) XL.

H. Medeïna. — Sur la montagne à l'ouest de la ville, en face du mausolée. Caractères très effacés. Je ne suis pas sûr de l'exactitude de ma copie.

294.

II · VANO
PRO
MICAI
NIHAI
MIIVIV IV
VOTVA
I PIIO I C

Peut-être pourrait-on lire ainsi le début de l'inscription :

[S]ilvano [Aug(usto)]; pro [salute I]mp(eratoris) Cae[s(aris)] T[raja]ni Had[riani Aug(usti)].....

L'arc de triomphe portait des deux côtés une inscription. Celle qui regarde le N. N. E. a été vue par M. Guérin et par Wilmanns; mais, du côté S. S. O., il y en avait une autre, maintenant presque aussi effacée que la précédente : elle occupait quatre lignes; on distingue encore :

295.

A
M
VM
*af*RICAE

Quant aux fragments publiés au *Corpus* sous les numéros 1824 et 1826, je serais tenté de les rapprocher. Je les ai mesurés ligne par ligne; dans chacun d'eux, les lettres de la première ligne ont 0^m10; celles de la seconde, 0^m09, et celles de la troisième, 0^m08 [1]. J'ajouterai, pour confirmer ma supposition, que ces deux fragments sont aujourd'hui à deux pas l'un de l'autre dans les ruines du même édifice. Je lirais donc :

296.

divi NERV*ae* DIVI *trajani*
*municipi*VM ALTHIBVRITANVM PEC
ERVC DD P *p*

[*Imp(eratori) Caes(ari)..... divi*] *Nerv*[*ae nepoti?*] *divi* [*Trajani..... fil(io)?* .... *municipi*]*um Althiburitanum pec*[*unia publica fecit*, etc.

L'ethnique est lisible dans son entier.

297 [2].

Copie de M. Roy.

D M S
IVLIVS
VICTOR

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julius Victor.....

[1] Je n'ai pas remarqué, peut-être à tort, la ligne martelée que Wilmanns a indiquée dans le numéro 1826.

[2] M. Roy, dont j'ai eu l'occasion de rappeler l'amabilité dans chacun de

298.

Copie de M. Roy.

Haut. des lettres, 0m 04.

D M S
POETRON
A SPESIM
VIXIT ANI
S LXXII

D(iis) M(anibus) s(acrum). Poetronia Spesina vixit an(n)is LXXII.

Je ne sais pas si l'inscription est complète en bas.

299.

Copie de M. Roy. Provenance incertaine.

O RV I I
VS FFI IX
VIXI

Q. Rufius (?) Felix vixi(t) [annis...].

300.

Dans les murs du théâtre.

Haut. des lettres, 0m 04.

D M S
S] ABERIA · Q · F
FELICITAS
vix. an XVI
h S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Staberia Felicitas [vix(it) an(nis)] XVI.
[H(ic) s(ita)] e(st).

mes rapports, m'a remis quelques inscriptions recueillies par lui dans le pays, entre Medeïna et le Kef. J'en avais relevé moi-même une grande partie; quant aux autres, que je n'en introduis pas moins ici, je n'en ai pas vérifié le texte sur l'original. Les inscriptions en tête desquelles ne figurent pas les mots «Copie de M. Roy» ont été relevées par moi.

301.

Sur un cippe, au sud de la ville, près de la voie romaine.

Haut. des lettres : 1re l. 0m 05; les autres, 0m 04.

D M S
IICIV ... EII ...
AELAII ... I E ...
ANII ... SIA ... IVS VICTO ...
... CA ... IOIP ... IS
... IO ... IVOSITIS
PV ... IIO ...
...
...
...
PIVS VIX AN ...
H *s* *e*

302.

Dans les murs du théâtre.

Haut. des lettres, 0m 04.

SATA VIX
ANIS XX

... *sata vix(it) an(n)is XX.*

303.

Près d'une maison arabe à l'ouest de la ville.

Haut. des lettres, 0m 04.

T ... RRH
A·VRB
I ... V ...

L'inscription est brisée à droite et en haut.

304.

Copie de M. Roy. Provenance incertaine.

vix AN
H E S

... [*vix*(*it*)] *an*(*nis*) ..... *H*(*ic*) *e*(*st*) *s*(*it..*).

Sra Ourtan. — Le Sra Ourtan n'est pas une plaine, ainsi qu'on pourrait le supposer d'après la carte au $\frac{1}{100000}$ de 1857, et ceux qui l'ont cru se sont singulièrement trompés[1]. C'est une montagne, ou plutôt un pâté montagneux où l'on ne trouve pas de ruines importantes. On n'y rencontre comme monuments écrits que quelques rares inscriptions funéraires. La suivante a été amenée de là à Ksour, où je l'ai copiée.

305.

Haut. des lettres, 0m 07.

d M S	D M *s*
I V S D O	SEX IVLIV*s*
n a t V S M I L	RVFINVS MI *l*
c o h. p P V R B	LEG · III · AVG · P*ius*
a N A E P I V S	VIX ANN XX
V I X A N N I S	H S E SECV*nd*
XXX V I H S E	A MATER H S

D(*iis*) *M*(*anibus*) [*s*(*acrum*)]. *Sex. Julius* ... *Rufinus mi*[*l*(*es*)] *leg*(*ionis*) *III Aug*(*ustae*) *p*[*ius*] *vix*(*it*) *ann*(*is*) *XX*... *H*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*). *Secu*[*nd*]*a mater h*(*eres*) *s*(*ua*) [*p*(*ecunia*)].

[*D*(*iis*)] *M*(*anibus*) *s*(*acrum*). ... [*Jul*]?*ius Do*[*nat*]*us mil*(*es*) [*coh*(*ortis*) *p*]*r*(*imae*) *Urb*[*a*]*nae, pius vix*(*it*) *annis XXXVI*. *H*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*).

Ksour. — Ksour est une petite ville arabe bâtie avec des matériaux antiques : elle s'élève sans doute sur l'emplacement de quelque village ancien, à moins que les pierres n'y aient été apportées de ruines voisines, d'Ebba, par exemple. On y trouve un certain nombre d'inscriptions funéraires.

[1] Cf., par exemple, J. Partsch, *Africae veteris Itineraria explicantur et emendantur*. Vratislaviae, 1874, p. 69.

306.

Copie de M. Roy.

Haut. du cadre, o^{m} 65; larg. o^{m} 20. — Haut. des lettres, o^{m} o55.

D M S
L C A N I
N I V S C F
FORTVNA
T V S P I
V S V I
X I T A N
N I S
L X X X V I
H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). L. Caninius C. f(ilius) Fortunatus pius vixit annis LXXXVI. H(ic) s(itus) e(st).

307.

Copie de M. Roy.

Haut. des lettres, o^{m} 825.

D M S
D O N A T E
[illegible]IAN · F · V · AN
XI
H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Donat(a)e, . . iani f(iliae); v(ixit) an(nis) XXI H(ic) s(ita) e(st).

308.

Copie de M. Roy et de l'auteur.

Haut. des lettres, o^{m} o45.

Deux ornements circulaires.

DIS MANIBV*s*
EXPLETVS
VIXIT AN
XXV

Di(i)s Manibu[s]. Expletus vixit an(nis) XXV.

309.

Copie de M. Roy.

D M S	D M *s*
MI CII A	IVLIVS
N o V F A	N I C P I
V I X ı I	VS
ANOS L	

D(iis) M(anibus) [s(acrum)]. Julius Nic (?) pius [vixit annis . . . .].

D(iis) M(anibus) s(acrum). Maecilia (?) Novia (?) vixit an(n)os L.

310.

Copie de M. Roy.

Haut. des lettres, o^m^ o2.

D M S	D M *s*
N O V I *a* M	M N
V I X I T	▨ N C E I
ANOS XXXX	V S

D(iis) M(anibus) [s(acrum)]. M. N[ovius]? . . . . .

D(iis) M(anibus) s(acrum) Novi[a]? M. f(ilia?) vixit an(n)os XXXX.

311.

Copie de M. Roy.

Haut. des lettres, o^m^ o4.

D M S
POMPEIVS
MARCIAN
VS VIXIT A
NNIS XIII

D(iis) M(anibus) s(acrum). Pompeius Marcianus vixit annis XIII.

312.

Copie de M. Roy.

Haut. des lettres, o^m^ 105.

Q · POMPONIVS

313.

Copie de M. Roy et de l'auteur.

Haut. des lettres, o^m o35.

PIPO P
LA
P *v. a.*
H *s e*

.... *p(ius?)* [*v(ixit) a(nnis)*.....] *H(ic)* [*s(itus?) e(st)*].

314.

Sur un linteau de porte.

Haut. des lettres, o^m o3.

RON
NSV
L NXXX

315.

Copie de M. Roy et de l'auteur.

Haut. des lettres, o^m o4.



EVTICIANVS·INNO
CENS VIXIT IN PA
CAE DIES NVMERO
TRIGINTA

Euticianus, innocens, vixit in pacae dies numero triginta.

Ebba.—J'ai déjà parlé des ruines d'Obba; j'y ai relevé quelques inscriptions.

316.

Copie de M. Roy et de l'auteur.

Haut. des lettres : 1re l. 0m 10; les autres, 0m 05.

*mi*NERVAE AVG SAC
ACRVM CVM G IBVS IAM
*f*ECIT IDEMQ EI DEDICAV*it* IB

[*Mi*]*nervae Aug*(*ustae*) *sac*(*rum*) ....*acrum cum g*[*rad*]*ibus* (1)
.....[*f*]*ecit idemque ei dedicav*[*it*].....

317.

Sur deux fragments de la même inscription.

Haut. des lettres, 0m 20.

IMP *caes* *a*NTO*nin*
*di*VI T*rajani*

Imp(*eratori?*) [*Caes*(*ari*) ..... *A*]*nto*[*nino*, ... *di*]*vi T*[*rajani* .....

318.

Haut. des lettres : 1re l. 0m 10; 2e l. 0m 05; 3e l. 0m 03.

*i*MP CA*es* I
ANT*onin* DIV*i*
IIO

[*I*]*mp*(*eratori?*) *Ca*[*es*(*ari*)] ..... *Ant*[*onin.*] *Div*[*i* .....] ...

319.

Haut. des lettres, 0m 10.

ET FELIC

(1) Plutôt que *c*[*apit*]*ibus*.

320.

Copie de M. Roy et de l'auteur.

Haut. des lettres, o^m o5.

D M *s*
*c*AESELIA P■C■ELLA
PIA
VIXIT ANNIS XLI
H S E

D(iis) M(anibus) [s(acrum)]. [C]aeselia .....la pia vixit annis XLI. H(ic) s(ita) e(st).

321.

Haut. des lettres, o^m o5.

D	*m* *s*
FVRIA	CD■■■M
VICTOÌA	V■■■■AT
PIA VIXI	RMV
T ANNIS	PIVS V*i*
LVII	XITAN
H S E	NIS LXV
	h *s* E

D(iis) [M(anibus) s(acrum)].
Furia Victo(r)ia pia vixit annis LVII. H(ic) s(ita) e(st).
C. D. . ..... pius v[i]xit annis LXV. [H(ic) s(itus)] e(st).

322.

Haut. des lettres, o^m o7.

D M S
IVLIA
FELICIA
IIA
VA

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julia Felicia pia? v(ixit) a(nnis) .....

323.

Haut. des lettres, 0^m 04.

D M S
JVLIA ROGA (*sic*)
V A LXXX
H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julia Roga(ta) v(ixit) annis) LXXX. H(ic) s(ita) e(st).

324.

Haut. des lettres, 0^m 04.

V A
M S
ViXIT ANIS
XXXXV

... *v[i]xit an(n)is XXXXV.*

325.

Haut. des lettres, 0^m 07.

ΛI/
XXV
H S E

... *[vixit annis] XXV. H(ic) s(itus?) e(st).*

326.

Haut. des lettres, 0^m 06.

vix AN
NIS XXVIIII

... *[vix(it) annis XXVIIII.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

327.

Sur la route, à 5 kilomètres nord-est d'Ebba.

Haut. des lettres, 0^m 05.

Croissant.

D M S
IVLIVS
HONO
RATVS
VICSIT
AN CXI
H SA E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julius Honoratus vicsit an(nis) CXI. H... s... a.... e..

Les sigles de la dernière ligne sont difficiles à expliquer. On a déjà rencontré en Afrique une formule analogue H S A à la fin d'un texte funéraire[1].

Djezza. — J'ai inséré dans mon rapport, l'an dernier, une inscription venue de Djezza, que m'avait communiquée M. Roy; elle nous apprend que cette petite ville était un *pagus* dépendant de Sicca Veneria et nommé *Aubuzza.* Nous nous sommes rendus cette année dans cette ruine et l'avons explorée avec attention. Elle est située à 4 kilomètres au N. N. O. du *Bordj Bir-bou-Ahmed,* et à 25 kilomètres environ au S. S. E. du Kef. On y voit une forteresse de la basse époque, construite de matériaux antiques; à l'O. N. O. de cette forteresse se trouvaient les restes d'un édifice dont il subsiste quelques pans de murs percés de fenêtres. On peut relever dans cet henchir un certain nombre de textes épigraphiques : je réunirai ici ceux que j'ai copiés à l'*Henchir Djezza* proprement dit, c'est-à-dire à côté de la source de ce nom, ceux qui y ont été sans doute empruntés et ont servi à la construction

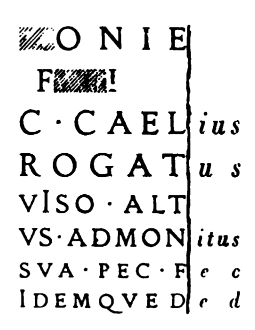
(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, 6393.

du bordj, et ceux qu'on voit dans les murailles de deux fortins situés auprès de là : l'un appelé *Kasr bou-Khallou* (à 2 kilomètres au nord-est de Djezza), l'autre nommé *Kasr bou-Alem* (à 2 kilomètres à l'est du bordj).

328.

Murs du bordj. Copie de M. Roy et de l'auteur.

Haut. des lettres : les 4 premières lignes, 0m 045; 5e et 6e l. 0m 035; 7e et 8e l. 0m 03.



.... *C. Cael*[*ius*] *Rogat*[*us*], *viso alt...us admon*[*itus*] *sua pec*(*unia*) *f*[*ec*(*it*)], *idemque d*[*ed*(*icavit*)].

Le haut de l'inscription étant engagé dans le mur, on ne peut savoir si la pierre a été retaillée.

On ne saurait restituer le nom de la divinité à laquelle cette inscription est dédiée. Il ne manque guère qu'une lettre au début de la première ligne; la troisième lettre visible est incertaine : ce semble être un I. La première lettre de la seconde ligne est un F ou un E.

A la ligne 5, le mot qui suit VISO est incomplet. *Alt*[*eri*]*us* est le seul mot parmi ceux que j'ai trouvés qui convienne pour le nombre des lettres, mais il est plus facile de restituer ce génitif que de saisir le sens qui en résulterait pour la phrase. Si les deux premières lignes étaient lisibles, on pourrait peut-être plus aisément résoudre cette difficulté.

329.

Sur une colonne actuellement dans la collection de M. Roy, au Kef[1].

Haut. 0m 55; larg. 0m 32. — Haut. des lettres : les 4 premières lignes, 0m 03; les 6 suivantes, 0m 035; les 2 dernières, 0m 02.

GENIO
IMP·CAES·ANTO
NINI·HADRINI
AVG
L·ANNAEVS·HERMES·FLM·
ET·TRIB·IAR·GENTIS·AENIA
)·ERON·PAGNICVm ET PORTC
ET CALDAR·ET·CHORTE CVM OM
NIBVS OrNMENTIS A SOO
S P FEC IDQ DED
CVRATORE SEVERO SIL
VANI VINDiCIS FLM P·P

(Estampages.)

Genio Imp(eratoris) Caes(aris) Antonini Hadriani Aug(usti). L. Annaeus Hermes flam(en) et trib(unus?) .... gentis ... c(enturia) Eron(is)? paganicu[m] et portic(um) et caldar(ium) et chorte(m) cum omnibus [o]rnamentis a so(l)o s(ua) p(ecunia) fec(it) id(em)q(ue) ded(icavit); curatore Severo, Silvani Vind[i]cis (filio), flam(ine) p(er)p(etuo).

Les fonctions de ce personnage, qui ont peut-être rapport à quelque milice locale, nous échappent. On connaissait des *præfectus gentis*, mais non des *tribunus gentis*.

Le *paganicum* que nous avons déjà vu signalé dans l'inscription de Djezza, publiée par moi l'an dernier, était le lieu de réunion des *pagani*.

Chors (de la même famille que Χόρτος, *hortus*) signifie un es-

[1] Les estampages que j'avais rapportés ayant été envoyés par M. Tissot à M. Mommsen, ce dernier a lu le texte un peu autrement que moi (*Eph. ep.*, V, p. 548, n° 1261). Ma copie, faite avec beaucoup de soin sur la pierre même, peut aider peut-être à éclaircir certains points douteux.

pace entouré de haies, de palissades, de murs[1], une cour fermée par une clôture quelconque.

330.

Dans le mur de la forteresse.

Haut. des lettres, 0m 04.

*pa*RTHICI MAXIMI FORTIS*simi*
*trib.p*OT V COS PROCOS
*totius*QVE DOMVS DIVINA*e*

Cette inscription est gravée en l'honneur de Septime Sévère et de sa famille, ainsi que l'indiquent les différents titres qui y sont mentionnés.

Septime Sévère reçut le surnom de *Parthicus Maximus* en 199; or, à cette date, il portait déjà le titre de *trib. pot. VII* : ce n'est donc pas à lui que se rapporte la deuxième ligne, mais à son fils Caracalla. D'un autre côté, comme, du vivant de son père, celui-ci s'abstint de prendre le surnom de *Parthicus Maximus*, auquel pourtant il avait droit[2], la première ligne de ce monument doit être rapprochée des noms et titres de Septime Sévère. Enfin, les mots *trib. pot. V* nous reportant à l'année 202, qui est la cinquième du règne de Caracalla, ce texte doit se lire et se compléter ainsi :

[*Pro salute? Imp(eratoris) Caes(aris) L. Septimi(i) Severi Pii Pertinacis Aug(usti) Arabici, Adiabenici, Pa*]*rthici Maximi, fortis*[*simi felicissimi, pontif(icis) max(imi), trib(unicia) pot(estate) X, imp(eratoris) XI, co(n)s(ulis) III, p(atris) p(atriae) proco(n)s(ulis) et Imp(eratoris) Caes(aris) M. Aureli(i) Antonini Pii Felicis Aug(usti) trib(unicia) p*]*ot(estate) V, co(n)s(ulis) proco(n)s(ulis)* [*et L. Septimi(i) Getae et Juliae Augustae matris Aug(ustorum) n(ostrorum) et castrorum et senatus et patriae, totius*]*que domus divina*[*e eorum . . . . .*]

331.

Dans le mur de la forteresse. Les lettres sont très effacées.

... IIV ... S ... VMNAS ...

(1) Nonius, p. 84, l. 11 (Ed. Quicherat) : *Chortes sunt villarum intra maceriam spatia.*

(2) Wilmanns, 988, note 1.

Le mot *gymnasium*, qui vient tout naturellement à la pensée, ne doit pas être cherché sur cette pierre.

332.

Kasr bou-Alem.

Haut. des lettres, 0m 065.

Croissant.

Guirlande.

D M S
Q AQVILIVS
Q F QVIR
r E N A T V *s*
v I X I T A *n n*
i S XL

D(iis) M(anibus) s(acrum). Q. Aquilius, Q. f(ilius), Quir(ina tribu) [R]enatu[s, v]ixit a[nni]s XL.

333.

Pierre employée dans la construction de la forteresse de Djezza.

Haut. du cadre, 1m 50; larg. 0m 58. — Haut. des lettres, 0m 07.

Couronne.

D M S
B E S S I A C F
Q V R · F L A C C
H L L A D E B I T
N A T V R · R E D D
D T · N O M E N H o C
T I T V L O · C A E L V S
V I C T O R · C O N
I V G I A M N T S
S I M E N S T T V I T
VIX AN XLI H · S · E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Bessia, C. f(ilia), Quir(ina tribu) Flacchilla debit(um) natur(ae) reddidit. Nomen hoc titulo Caelius Victor conjugi amantissim(a)e instituit. Vix(it) an(nis) XLI. H(ic) s(ita) e(st).

On remarquera le nom d'une tribu (*Quirina*) inscrit au milieu des dénominations d'une femme. Cette particularité, que nous retrouverons dans le texte suivant, n'est pas sans exemple.

334.

A Djezza.

Haut. des lettres, 0m 045.

D M S
CAECILIA
DONATA
ILARES FL
QVIRINA
M·CAE·LIB
VIXIT
ANNIS
LXXXIII

D(iis) M(anibus) s(acrum). Caecilia Donata, Ilares f(i)l(ia), Quir(ina tribu) M. Cae(cilii) lib(erta), vixit annis LXXXIII.

335.

Dans le mur du bordj. Copie de M. Roy et de l'auteur.

Haut. des lettres, 0m 04.

CECILIA *spe*
SINA Q *fil*
*vi*XIT *an*
LXXX

C(a)ecilia [Spe]sina Q. [fil(ia)? vi]xit [an(nis)] LXXX....

336.

Kasr bou-Khallou. — Copie de M. Roy et de l'auteur.

Haut. des lettres, 0m 07.

C CLODI
VS C F FE
LIX VIX
AN LXXV
H S E

C. Clodius, C. f(ilius), Felix vix(it) an(nis) LXXV. H(ic) s(itus) e(st).

337.

Dans la source de Djezza. Cippe hexagonal très orné.

Haut. des lettres, 0m 055.

Couronne.

D M S
H E L V I
A FORT*u*
NATA VI
XIT AN
N I S L V
H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Helvia Fort[u]nata vixit annis LV. H(ic) s(ita) e(st).

338.

Mur du bordj. Copie de M. Roy et de l'auteur.

Haut. des lettres, 0m 04.

D M S
IVLIVS HONO
RATIANVS VIX
ANN XLVIII
H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Julius Honoratianus vix(it) ann(is) XLVIII. H(ic) s(itus) e(st).

339.

A Djezza.

Haut. des lettres, 0m 06.

D M S
L IVLIVS L /
QVIRINA
HONORATVS
IvNIOR VIX
ANNIS XL
H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). L. Julius, L. [f(ilius)], Quirina (tribu), Honoratus Junior vix(it) annis XL. H(ic) s(itus) e(st).

340.

A Djezza. Copie de M. Roy et de l'auteur.

Haut. des lettres, 0m 05.

D M S
C IVLIVS
PRIMVS
VIXIT A
N N I S
XXXXXII

D(iis) M(anibus) s(acrum). C. Julius Primus vixit annis XXXXXII.

341.

Près de la source.

Haut. des lettres, 0m 06.

D M *s*
LICINIA SA
TVRNINA VIXI*t*
ANNIS L
H S E

D(iis) M(anibus) [s(acrum)]. Licinia Saturnina vixi[t] annis L. H(ic) s(ita) e(st).

342.

Kasr bou-Alem.

LVCCEIA DONA
TA PIA VIXIT
ANNIS L
H S E

Lucceia Donata pia vixit annis L. H(ic) s(ita) e(st).

343.

A Djezza. Copie de M. Roy.

Haut. et larg. du cadre, o^{m} 36. — Haut. des lettres, o^{m} o55.

D M S
PAPINIA FOR
TVNATA PIA
VIXIT ANNIS
XXIIII H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Papinia Fortunata pia vixit annis XXIIII. H(ic) s(ita) e(st).

344.

A Djezza. Copie de M. Roy.

Haut. du cadre, o^{m} 27; larg. o^{m} 36. — Haut. des lettres, o^{m} o5.

D M S
[illegible]uS POMPO
NIVS QVINTI FIL
QVIRINA VIX
AN LXXV H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum) ....[u]s Pomponius, Quinti fil(ius), Quirina (tribu), vix(it) an(nis) LXXV. H(ic) s(itus) e(st).

345.

Kasr bou-Alem.

D M S
C·SERTORI
VS·SATVR
NINVS·
QVIRINA
MAGVATI (*sic*)
ANVSVI
XITANNIS
CXXI

D(iis) M(anibus) s(acrum). C. Sertorius Saturninus, Quirina (tribu) Maquatianus vixit annis CXXI.

346.

A Djezza. Copie de M. Roy.

Haut. du cadre, o^{m} 36; larg. o^{m} 32. — Haut. des lettres, o^{m} o5.

D M S
C·SEXTILI*us*
RVFVS·
VIXIT AN·
LIII H S
E

D(iis) M(anibus) s(acrum). C. Sextili[us] Rufus vixit an(nis) LIII. H(ic) s(itus) e(st).

347.

A Djezza. Copie de M. Roy et de l'auteur.

Haut. du cadre, o^{m} 35; larg. o^{m} 4o. — Haut. des lettres, o^{m} o5.

D M S	
C VETTVS	L VE I I I *us*
M E S S O R	SECVNDV*s*
V I X T A N	VIXIT·A N
N I S X I V	N I S L I I I
QV*i n*T V S	QVINTV*s*

D(iis) M(anibus) s(acrum). C. Vettius Messor vixit annis XIV. Qu[in]tus.....

L. Vetti[us] Secundu[s] vixit annis LIII. Quintu[s].....

Veuillez agréer, etc.

R. Cagnat.

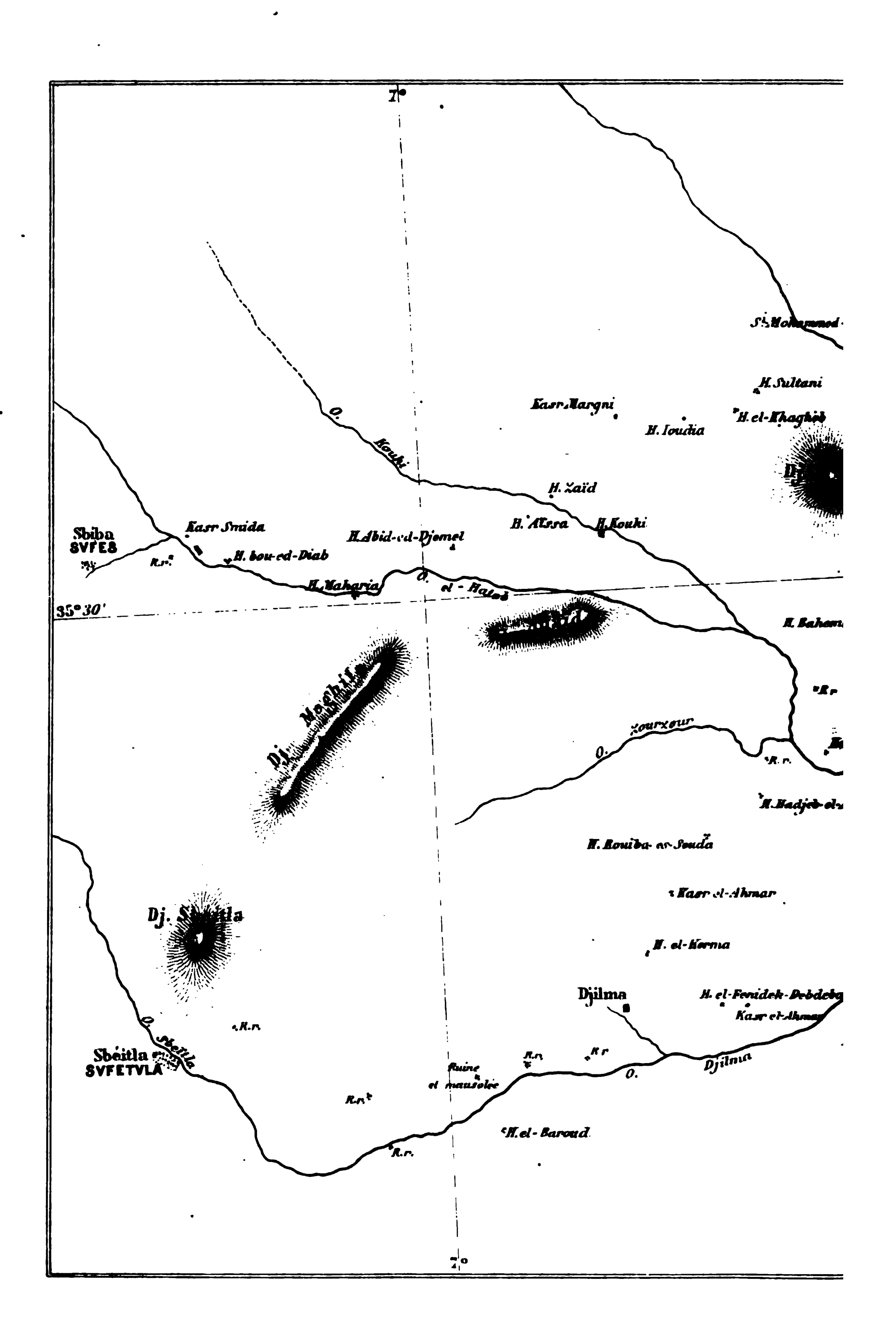
Octobre 1883.

TABLE GÉNÉRALE DES TROIS RAPPORTS.

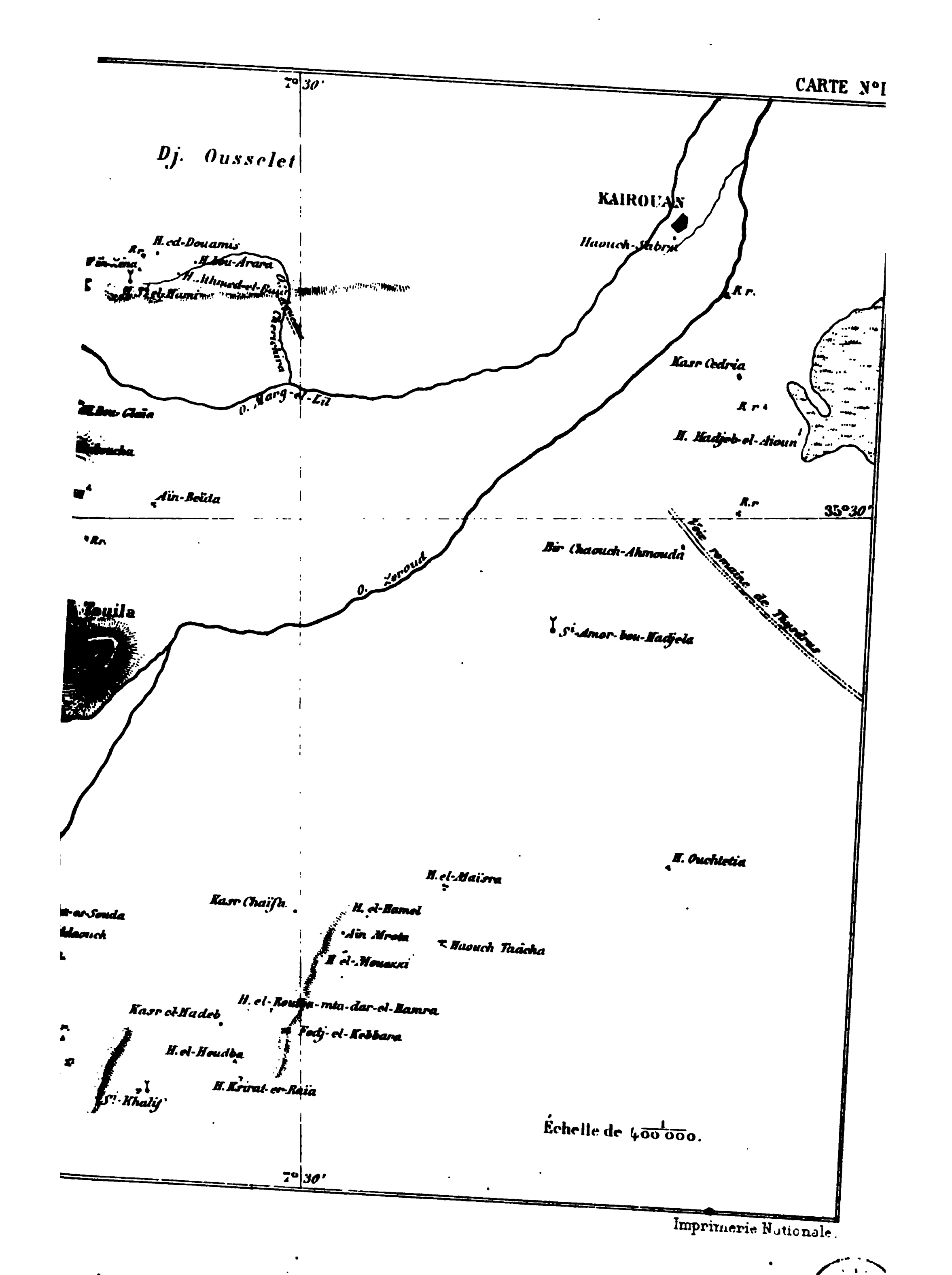
N. B. — Les deux premiers chiffres (tomaison et pagination) renvoient aux *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, les autres, entre parenthèses, aux tirages à part, formant trois fascicules sous ce titre : *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie.*

RUINES VISITÉES PAR L'AUTEUR.

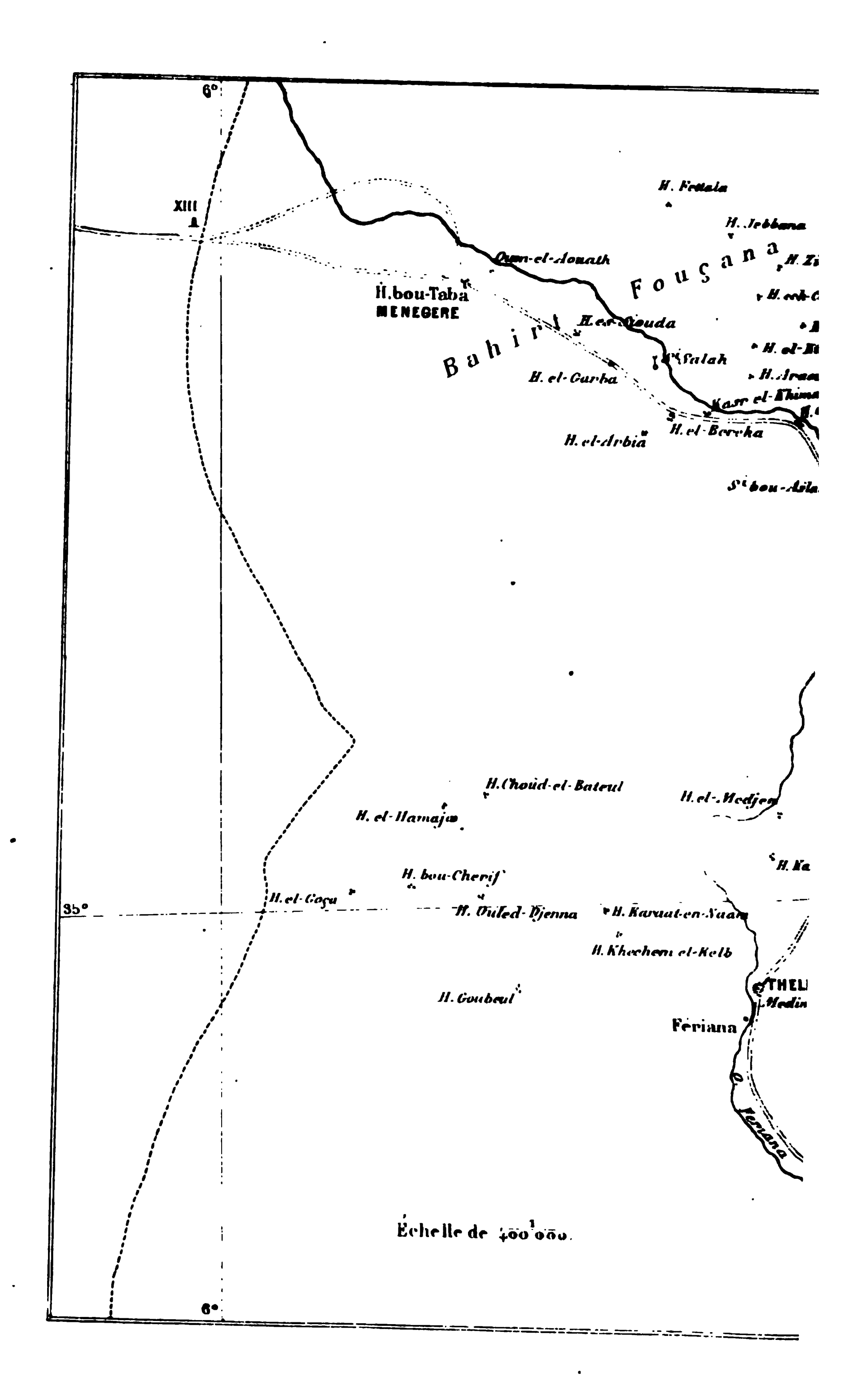
TABLE DES PLANCHES ET DES CARTES.



7°
Sᵗ Mohammed
H. Sultani
Kasr Margni
H. Ioudia
H. el-Khaghob
O. Kouki
H. Zaïd
Sbiba
SVFES
Kasr Smida
H. Abid-ed-Djemel
H. Aïssa
H. Kouki
H. bou-ed-Diab
H. Maharia
O. el-Hatob
35° 30'
H. Bahem
Dj. Mechila
O. Zourzour
H. Hadjeb-el-
H. Rouiba-es-Souda
Kasr el-Ahmar
Dj. Sbeïtla
H. el-Kerma
Djilma
H. el-Fenideh-Debdeba
Kasr el-Ahmar
O. Sbeïtla
Sbeïtla
SVFETVLA
Ruine et mausolée
O. Djilma
H. el-Baroud
R. r.



Imprimerie Nationale.



Echelle de $\frac{1}{400\,000}$.

CARTE N° III.

H. el Kallal
H. Kouaba-el-Atach
H. Aoukkof
el-Aoura
H. el-Khima
H. Brichou
Kasr Bala
SVFETVLA
Sbéitla
Sbéitla
el Hatob
H. er-Raïat
S^i Ahmed-ben-Nasser
H. Tourdjman
H. Si-Abd-el-Kader
H. Mzira
H. el-Medjen
el-Bagla
H. Djebibina
H. Mecken-el-Ferd
H. el Khima-mta-Zarouia
H. Bourrouari
H. el-Maïsra
35°
H. Khamor
H. el-Ameïma
H. Zaïtli
Bir el Hafei
NARA?
H. Oum-ed-Deban
S^i Ali-ben-Aoun
S^i Mohammed-Ioumes
H. Mergab
6° 30'

Imprimerie Nationale

CARTE N° IV.

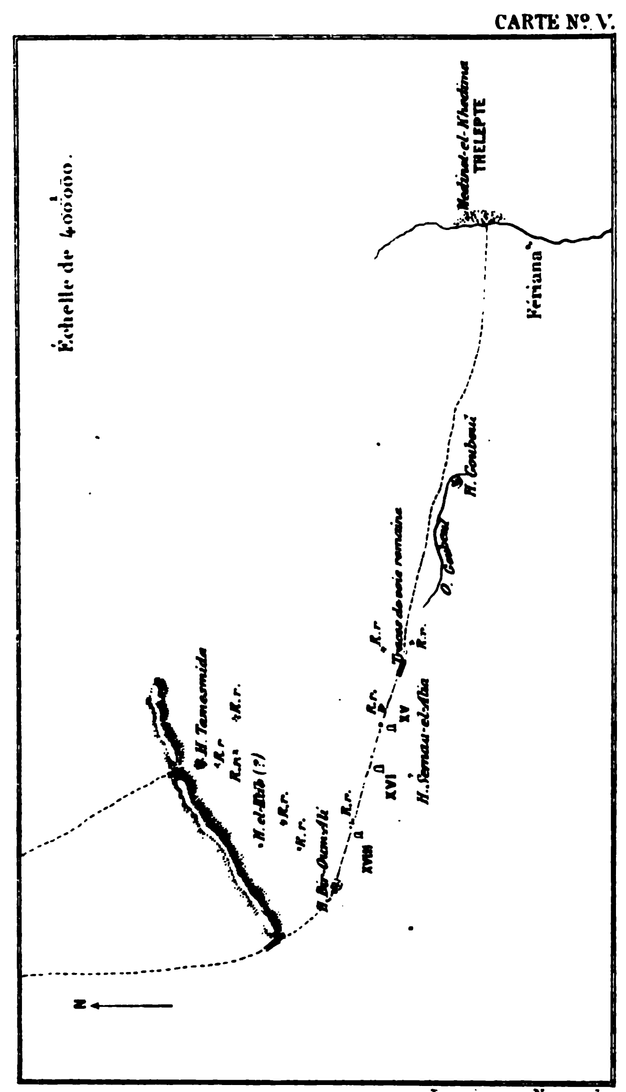
Échelle de $\frac{1}{400\,000}$.

N

Medinet-el-Khedima
THELEPTE
Feriana
H. Medjen-Oum-el-Kessab
R. r.
R. r.
R. r.
H. Melia
St Aïch
GEMELLAE
H. Retchia
H. el-Karaa
H. bou Djenna
H. Oum-el-Kessab
H. Mzira
O. Abchia
H. Jellabia
Fedj er-Souatir
H. Chenoufia
Douara
Bohirt
H. Mguitla
H. er-Somaa
Dj. Stah
Ras-el-Aioun
Dj. Dour
H. Tefel
R. r.
Kafsa
CAPSA
H. el-Bonia
O. Baiech

Imprimerie Nationale

CARTE N° V.



Imprimerie Nationale.

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

SUR

LE CONGRÈS ET L'EXPOSITION ORNITHOLOGIQUES DE VIENNE, EN 1884,

PAR

M. E. OUSTALET,

DOCTEUR ÈS SCIENCES, AIDE-NATURALISTE AU MUSÉUM,
DÉLÉGUÉ DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu me désigner pour représenter votre Département au Congrès ornithologique international de Vienne, et, suivant votre désir, j'ai l'honneur de vous adresser un rapport succinct sur les questions qui ont été traitées et sur les résolutions qui ont été prises dans cette assemblée.

EXPOSITION ORNITHOLOGIQUE.

La date de l'ouverture du Congrès, d'abord fixée au 16 avril 1884, avait été avancée et portée au 7 avril, afin de permettre aux délégués et aux amateurs venus de diverses contrées de l'Europe de visiter l'exposition ornithologique qui s'était ouverte le 4 avril et qui devait fermer ses portes le 14 du même mois. Cette exposition présentait en effet, pour la plupart d'entre nous, un réel intérêt, car elle offrait un côté pratique, représenté par une large série de volailles domestiques, avec tous les appareils nécessaires pour l'élevage des oiseaux de basse-cour, et un côté scientifique, représenté par quelques groupes d'oiseaux vivants et par de

IMPRIMERIE NATIONALE.

nombreuses dépouilles provenant, soit de l'empire d'Autriche, soit de pays lointains. En un mot, elle donnait une idée très exacte du triple but que s'est proposé la Société ornithologique de Vienne, qui cherche en même temps à encourager l'éducation des oiseaux de basse-cour ou d'agrément, à assurer la protection des espèces utiles et à répandre dans le public des notions d'histoire naturelle.

Fondée il y a quelques années sous le protectorat de Son Altesse Impériale et Royale l'archiduc Rodolphe, la Société ou plutôt l'Union ornithologique de Vienne compte actuellement plus de 230 membres ordinaires ou correspondants et a pour organe un journal mensuel, *Mittheilungen des ornithologischen Vereines in Wien,* dans lequel paraissent des relations de voyages, des catalogues régionaux, des descriptions d'espèces nouvelles, des traductions de mémoires étrangers. Elle a maintenant pour président d'honneur le marquis Henri de Bellegarde, grand propriétaire, éleveur distingué et chasseur infatigable, qui porte aux questions ornithologiques un intérêt particulier; pour président effectif M. Adolphe Bachofen d'Echt; pour vice-présidents le Dr Jean Jacob de Tschudi et M. Auguste de Pelzeln, un des savants conservateurs du Musée de Vienne, et pour secrétaire le Dr Gustave de Hayek. C'est par les soins de ces honorables membres du bureau que l'exposition de cette année avait été installée, de la manière la plus heureuse, dans le palais de la Société horticole, au n° 12 du boulevard du Parc (*Parkring*), en face du jardin de la ville et à proximité du centre de la capitale.

Dans cette exhibition, parmi les oiseaux de basse-cour, j'ai particulièrement remarqué de magnifiques Coqs et Poules *Phénix* du Japon appartenant à M. Hugo du Roi, conseiller de commerce à Brunswick, et à Mme la baronne Hélène d'Ulm-Ermbach, des *Langshans* et des *Plymouth-Rocks* provenant de la basse-cour de M. S. Heymann de Hambourg, de jolis Bantams nains de combat, de la variété rouge à plastron brun et de la variété à poitrine noire, exposés par M. le marquis et Mme la comtesse de Bellegarde, des Coqs et Poules de Bréda et de la Flèche à plumage noir, élevés chez M. le baron de Washington au château de Pöls, en Styrie, des métis obtenus par M. du Roi en croisant, d'une part la Poule de Bantam avec le Coq de Sonnerat, de l'autre la Poule Phénix avec le Coq bronzé, enfin des hybrides qui ont valu un premier

prix à M. de Washington et qui résultaient de l'union du Faisan doré avec la Pintade ou avec la Poule Bantam dorée.

Les Canards et les Oies étaient en petit nombre, tandis que la série des Pigeons était extrêmement considérable.

Les Pigeons voyageurs en particulier tenaient à l'exposition de Vienne une place qu'on voudrait leur voir occuper dans tous nos concours; le public et les membres du Congrès ont pu, à diverses reprises, assister à des lancers d'oiseaux de cette race appartenant, les uns à M. J. Maurer, peintre d'animaux à Munich, d'autres au Comité militaire autrichien, d'autres enfin à M. Franz Leichner de Mährisch-Schönberg. Ces derniers étaient de race belge. Quoique le temps fût mauvais et que le vent soufflât en tempête, ils parcoururent en quatre heures la distance qui les séparait de leur pigeonnier et qui était de 200 kilomètres environ. Déjà dans les années précédentes quelques-uns de ces mêmes Pigeons avaient effectué le même trajet en 3 heures 12 minutes.

Dans d'autres salles de l'exposition se trouvaient des oiseaux vivants appartenant les uns à la faune indigène, les autres à la faune exotique. Quelques-uns de ceux-ci se rapportaient à des espèces très rares non seulement dans les jardins zoologiques, mais encore dans les musées : de ce nombre étaient une paire de Veuves à taches blanches (*Vidua albonotata*), une paire de Franciscains à ventre noir (*Pyromelana nigriventris*), des Foudis de Zanzibar (*Foudia eminentissima*), des Tisserins vert-olive (*Hyphantornis olivaceus*), des Tisserins de Cabanis (*H. Cabanisii*), des Tisserins-Loriots (*H. galbula*) et des Tisserins à ailes tachetées (*H. tænioptera*) exposés par M. Fritz Schrödter de Prague.

D'autre Conirostres, également étrangers à la faune européenne, des Étourneaux et des Martins-roselins, des Pics et des Cassicans, étaient la propriété de l'Union ornithologique de Vienne, qui avait exposé en outre quelques beaux Pigeons et une série de Perroquets.

La ménagerie impériale de Schœnbrunn avait envoyé de son côté une série de volatiles indigènes et exotiques assez considérable pour peupler cinq volières, aux parois garnies d'arbustes, au plancher sablé ou couvert de gazon.

M. G. Steuba, de Styrie, avait exposé une très belle collection de Perroquets vivants, parmi lesquels on remarquait des Aras, des Cacatuas, des Platycerques, des Amazones et quelques espèces

très rares du groupe des Loris (*Lorius hypoinochrous, Chalcopsittacus insignis, Coriphilus Kuhlii?*), un Trichoglosse orné (*Trichoglossus ornatus*) et un Perroquet accipitrin (*Berotypus accipitrinus*).

Dans la quatrième division étaient disposés, dans des armoires ou des vitrines, des spécimens d'oiseaux montés ou en peau, des nids et des œufs. Une des premières collections qui attiraient les yeux était celle du Musée d'Agram, en Croatie. Elle se composait de plus de 200 exemplaires d'oiseaux indigènes, réunis en groupe ou isolés et représentant les principaux types de la faune croate. Parmi ces spécimens, il y avait plusieurs albinos complets ou partiels de Martinet, d'Hirondelle de cheminée, de Huppe vulgaire, de Fauvette à tête noire, de Merle noir et de Bruant proyer, des individus à plumage anormal de Bruant jaune, de Moineau domestique, de Cochevis huppé, un Chardonneret à plumage mélanisé, et un métis très curieux obtenu par le croisement du Coq domestique et de la Pintade ordinaire. Quelques-uns de ces individus avaient, du reste, été déjà signalés à l'attention des ornithologistes par M. Spiridion Brusina, le savant directeur du Musée d'Agram, dans des articles insérés dans les *Mittheilungen* de la Société ornithologique de Vienne, en 1877 et en 1883.

Une série de dépouilles exposées par M. le Dr Schier, de Prague, offrait également de curieuses anomalies de plumage : ainsi, sur quatre exemplaires de Faisan commun (*Phasianus colchicus*), il y en avait un tout blanc, un moucheté et un d'un blanc argenté; une Chouette effraie, tout à fait adulte, avait la partie inférieure du corps d'un blanc pur, et une Corneille portait une livrée jaunâtre, passant au brunâtre sur la tête, les ailes et la queue.

Enfin d'autres anomalies de plumage existaient encore chez des Tétras exposés par M. K.-G. Hencke et M. A.-B. Meyer, directeur du Musée zoologique de Dresde; plusieurs femelles de petit Coq de bruyère ou Tétras birkhan (*Lyrurus tetrix*) portaient en partie la livrée du mâle. Ces anomalies sont communes chez les Faisans, où les poules qui ont cessé de pondre revêtent fréquemment le costume du coq et en prennent même les longues pennes caudales; mais elles sont beaucoup plus rares chez les Tétras, où elles ont été particulièrement étudiées par M. Hencke, dans une brochure intitulée *Hahnenfedrige Hennen*, et qui servait pour ainsi dire de commentaire à son exposition. M. Hencke constate que, chez toutes les femelles de Tétras birkhan à plumage de coq, il

existe sur la gorge une grande tache blanche et une strie de même couleur le long de la tige de certaines plumes des parties inférieures. En outre, la plupart des rectrices ont, à l'extrémité, des lisérés blancs bien distincts, que l'on retrouve d'ailleurs également chez la femelle de Tétras auerhan à plumage de coq; d'autre part, chez les mâles de Tétras birkhan, la gorge présente aussi parfois quelques plumes blanches ou tachetées de blanc à la base, et les parties inférieures du corps sont marquées de quelques vestiges de raies blanches. Comment expliquer ces particularités? M. Hencke pense que le moyen le plus simple consiste à admettre que la livrée primitive de l'espèce n'était pas absolument identique à la livrée actuelle, que jadis les différences de plumage étaient moins marquées entre les deux sexes, ou que peut-être même le mâle et la femelle portaient un costume identique. Ce costume, dans cette hypothèse, devait être de teintes brouillées, et ce serait par suite d'une différenciation graduelle que l'espèce aurait pris l'aspect qu'elle présente aujourd'hui. Quoi qu'il en soit à cet égard, il est certain que les particularités signalées par M. Hencke et que j'ai constatées moi-même chez une femelle de *Lyrurus tetrix* rapportée au Muséum par M. de Ujfalvy semblent indiquer une régression vers un type primitif. En faisant de nouvelles observations sur nos Tétras indigènes, les ornithologistes et les chasseurs français pourraient contribuer à résoudre cette questions encore obscure.

Très intéressante aussi était la collection d'oiseaux du Caucase donnée par le Prince héritier à l'Union ornithologique de Vienne. Parmi ces oiseaux figuraient, à côté d'espèces que nous voyons communément en Europe, comme le Martin-pêcheur vulgaire, le Bruant jaune, le Pinson, la Linotte des vignes, l'Alouette calandre, la Fauvette turdoïde, quelques espèces qui n'ont été signalées jusqu'ici que dans le Caucase, en Asie Mineure, comme *Picus Poelzami* (Bogdanow), *Parus phæonotus* (Blanford) et *Acredula tephronota* (Günther). Cette dernière espèce, décrite il y a une vingtaine d'année (*Ibis*, 1865, p. 95 et pl. IV) sous le nom d'*Orites tephronotus*, diffère par son mode de coloration de notre Mésange à longue queue, mais a les mêmes allures et les mêmes mœurs, et a pu être, dans certains cas, confondue avec l'*Orites caudatus*. Il est par conséquent fort possible qu'on en signale un jour la présence sur divers points de l'Europe occidentale et méridionale,

ainsi que M. Giglioli le fait pressentir (voir *Ibis*, 1881, p. 186). En tous cas, elle paraît aussi avoir une distribution géographique assez étendue, puisqu'elle habite non seulement l'Asie Mineure (voir Danford, *Ibis*, 1877, p. 264 et 1878, p. 9; Sharpe, *Ibis*, 1868, p. 302; Dresser et Sharpe, *A history of the Birds of Europe*, 1871, partie XIV), mais encore le Turkestan (Dresser, *Ibis*, 1876, p. 172). J'en dirai autant du *Parus phæonotus*. Quant au *Picus Poelzami*, décrit par M. Modeste Bogdanow dans ses Oiseaux du Caucase, il ne constitue, suivant M. Seebohm (*Ibis*, 1883, p. 23), qu'une race, assez distincte, il est vrai, du *Picus major* de l'Europe occidentale. Il serait très intéressant de savoir si cette forme est confinée dans le Caucase, ou si elle s'étend du côté de l'Ouest et du Sud-Ouest, et je me permets d'appeler sur ce point l'attention des collectionneurs.

Puisque je parle des *Pics*, je dois citer aussi un échantillon curieux qui avait été exposé par le Dr G. de Hayek et qui consistait en un fragment de tronc d'arbre renfermant les provisions d'hiver du Pic formicivore (*Melanerpes formicivorus*). Ce Pic, que l'on trouve dans l'Amérique centrale, au Mexique et en Californie, et dont le Muséum possède de nombreux spécimens, rapportés de cette dernière région par M. de Cessac, ne se nourrit pas seulement de fourmis, comme son nom spécifique semble l'indiquer. Ainsi que plusieurs voyageurs ont pu le constater, il creuse en automne des trous dans l'écorce de certains arbres et y cache des glands destinés à lui servir de nourriture pendant la mauvaise saison. L'échantillon recueilli dans la province de Nevada et appartenant M. de Hayek était, pour ainsi dire, la démonstration de cette habitude singulière, qui n'est pas, du reste, spéciale au Pic formicivore, mais que M. de Saussure a reconnue également chez un autre Pic du Mexique, le *Colaptes rubricatus* (voir *Biblioth. univers. de Genève; Archives 1858. Observations sur les mœurs de divers oiseaux du Mexique*).

Le groupe des Oiseaux de proie était largement représenté à l'exposition ornithologique de Vienne. Ainsi au milieu de la grande salle, perchés sur un rocher, 55 spécimens d'Aigles tués en Galicie établissaient de la manière la plus nette le passage entre l'Aigle fauve (*Aquila fulva*) et l'Aigle doré (*Aquila chrysaetos*), que l'on a souvent considérés comme deux formes distinctes. Ces Aigles avaient été momentanément distraits de la grande collection formée

par le comte Valdimir Dzieduszycki dans son château de Lemberg, collection qui renferme près de 1,500 spécimens et dont le catalogue, publié en polonais et en allemand, forme un volume de plus de 200 pages (*Museum imiena H^r Dzieduszyckisch we Lwowie. Grfl. Dzieduszycki'sches Museum in Lemberg.* Lwöw ou Lemberg, 1880). A la même espèce de Rapace, à l'*Aquila fulva*, appartenaient également des individus adultes, des jeunes pris au nid et un œuf recueillis par le Dr A. Girtanner, de Saint-Gall, dans les Alpes de la Suisse.

Non loin de là étaient rangées, dans des vitrines, des séries de dépouilles rapportées par le Dr O. Finsch, de Brême, de son long et fructueux voyage en Océanie. Nombre d'espèces auxquelles se rapportaient ces dépouilles étaient naguère encore inconnues des naturalistes; mais aujourd'hui plusieurs d'entre elles, je suis heureux de le constater, figurent dans la collection du Muséum de Paris, grâce aux acquisitions que cet établissement a faites récemment de M. Finsch et d'autres voyageurs.

Deux armoires renfermaient une collection formée par M. le baron Gabriel de Gunzburg durant les voyages qu'il a effectués en 1879 et en 1880, soit seul, soit en compagnie d'un autre voyageur français, de M. Wiéner, à travers la République de l'Équateur et des contrées voisines. Cette collection, comprenant des Oiseaux-mouches, des Cotingas, des Fourmiliers, des Tyrans, des Cassiques et d'autres oiseaux de l'Amérique tropicale, a été donnée par son possesseur à l'Union ornithologique de Vienne; mais M. de Gunzburg, après me l'avoir montrée en détail, m'a gracieusement invité à lui désigner les espèces qui me paraîtraient utiles pour le Jardin des plantes, en m'assurant qu'à son retour à Paris, il ferait tout son possible pour trouver parmi ses doubles les éléments d'une série destinée au Muséum d'histoire naturelle.

Le Dr Russ, de Berlin, bien connu par ses travaux sur les oiseaux de volière, avait mis sous les yeux des visiteurs quelques types remarquables appartenant à des espèces de Perroquets et de Passereaux qui ont été récemment introduits en Europe et que l'on a réussi à élever en captivité. Parmi les oiseaux ainsi exposés figuraient le *Palæornis cyanocephalus* (L.), les *Psittacula passerina* (L.) et *roseicollis* (V.), la *Fringilla cucullata* (Sw.), le *Coccothraustes diadematus* (Natt.), le *Paroaria melanogenys* (Lafr.), le *Pardalotus punctatus* (Lath.), une espèce d'Astrild (*Æginta* ou *Habropyga Luchsi*)

décrite par le Dr Russ (*Gefiederte Welt* 1882, p. 6), la variété jaune de la Perruche ondulée (*Melopsittacus undulatus*), une variété de Platycerque (*Platycercus Bourki* Gould.), un métis de Nymphique de la Nouvelle-Calédonie (*Nymphicus cornutus* L.) et du Nymphique de l'île Uva (*N. uvacensis* Lay.), obtenu par M. le baron Cornély dans les volières du château de Beaujardin, près Tours.

Une des curiosités de l'exposition était une sorte de tableau vivant représentant un fauconnier du moyen âge entouré de tous les objets nécessaires à l'exercice de son art. Le décor au milieu duquel était placé ce personnage avait été éxécuté par des artistes de grand talent, d'après le croquis du célèbre peintre Hans Mackart, et les objets d'art disposés à ses côtés, les armes, les étoffes, les chaperons, les entraves avec leurs grelots, en un mot tous les accessoires, étaient parfaitement authentiques et provenaient de la collection du comte Hans Wilczek, président de la Société de géographie de Vienne.

Le *groupe polaire*, placé dans une salle obscure, près de la sortie de l'exposition, réunissait les spécimens ornithologiques rapportés de la terre Jean-Mayen par le Dr Bernhard Fischer, médecin de corvette et naturaliste attaché à l'expédition organisée par M. le comte Hans Vilczek et commandée par le lieutenant de vaisseau de Wohlgemuth. La plupart de ces spécimens présentent un grand intérêt; aussi les ornithologistes attendent-ils avec impatience la publication projetée par M. de Pelzeln des observations qui ont été faites dans le cours de cette expédition.

Au premier étage du local affecté à l'exposition, une salle était exclusivement consacrée à la littérature ornithologique; là se trouvaient réunis une foule d'ouvrages didactiques, de livres populaires ou de mémoires scientifiques exposés par leurs auteurs ou par leurs éditeurs. Mais la plupart de ces ouvrages étaient en langue allemande, en langue anglaise ou en langue italienne. Encore les livres anglais ne venaient-ils pas directement de la Grande-Bretagne, mais se trouvaient exposés par des libraires de Vienne, et principalement par M. W. Kunast, directeur de la *Wallishauser'sche Hofbuchhandlung* (librairie de la Cour).

Parmi les ouvrages italiens, je citerai l'*Iconographie ornithologique de l'Italie* (*Iconografia della Avifauna italica*) de M. le professeur Giglioli, magnifique publication ornée de planches dues au pin-

ceau de M. Albert Manzella, de Prato (Toscane), et une petite brochure destinée aux écoles primaires et rédigée par M. Andritto Giov. Batista de Turin (*via dei Mercanti, 6*). Cette brochure est intitulée *Petit catéchisme pour la conservation et la protection des Oiseaux* (*Piccolo catechismo per la conservazione et per la protezione degli Ucelli con raconti e note ad uso della scole elementari et per l'istruzione del publico,* 1884. *Turino. Tipografia Fodratti*), et son titre indique suffisamment le but que l'auteur s'est proposé. Ce but est le même que celui que M. Lebet, de Lausanne, M. Émile Lefebvre, de Paris, et M. Lescuyer, de Saint-Dizier (Haute-Marne), ont eu en vue, le premier en publiant une édition populaire des *Oiseaux dans la nature*, de M. Paul Robert, le second en s'efforçant de démontrer que *Tous les oiseaux sont utiles,* le troisième enfin en insérant, soit dans les *Mémoires de la Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier,* soit dans les *Mémoires de l'Académie de Reims*, divers travaux justement estimés et honorés de diverses récompenses.

Les *Oiseaux dans la nature* par M. Paul Robert, dont une édition allemande et une édition française ont paru presque simultanément, constituaient un ouvrage de luxe, de format in-4°, accompagné de nombreuses planches en chromo-lithographie et qui, par son prix élevé, ne pouvait rentrer dans la catégorie des ouvrages élémentaires. Au contraire, l'édition populaire, composée de huit planches murales représentant en couleurs quarante-huit des principales espèces d'oiseaux utiles que l'on trouve en Europe, est d'un prix relativement modeste (20 francs), et peut être, par suite d'arrangements spéciaux avec l'éditeur, obtenue dans des conditions encore plus favorables. Aussi cette publication, qui ne figurait pas à l'exposition ornithologique, mais dont M. Fatio a présenté un exemplaire au Congrès, a-t-elle été encouragée par une souscription du Gouvernement fédéral. Elle a pour complément une petite brochure intitulée *Les Amis de l'agriculteur,* et renferme des considérations générales et la description d'une cinquantaine d'espèces auxiliaires. Cette brochure pourrait servir de modèle pour une sorte de manuel ornithologique qui serait mis entre les mains des instituteurs des campagnes et qui leur fournirait quelques notions claires et précises sur les formes extérieures, les mœurs et le régime des oiseaux de la France. En ajoutant à ces notions le fruit de leurs observations personnelles, les maîtres

pourraient faire à leurs élèves des conférences intéressantes sur les services que les oiseaux rendent à l'agriculture, et ils seraient préparés, d'autre part, à réunir sur la faune indigène des observations que les habitants des villes ne sont pas à même d'effectuer. Mais pour cela il faudrait que le manuel en question fût accompagné de figures représentant au moins les types principaux, et que, sans perdre le caractère scientifique, il se présentât sous une forme moins aride que la plupart des livres consacrés jusqu'ici à l'ornithologie de la France. Il faudrait aussi qu'il ne comprît pas seulement une catégorie d'oiseaux, mais la majorité des oiseaux que les enfants peuvent rencontrer dans leurs promenades. Rien n'est plus délicat à tracer en effet qu'une ligne de démarcation entre les oiseaux utiles et les oiseaux nuisibles. Comme l'a déjà reconnu M. Maurice Girard dans le *Catalogue raisonné des animaux utiles et nuisibles*, qu'il a publié en 1878 sous les auspices de votre Département, Monsieur le Ministre, une espèce déterminée, qui rend des services dans un canton où elle est répandue dans de justes proportions, peut causer en revanche certains dégâts dans un autre canton où elle s'est multipliée avec excès.

Pour garder dans cette question une sage mesure, l'auteur pourrait s'inspirer avec fruit des idées que M. F. Lescuyer a si bien exposées, dans ses mémoires sur les *Oiseaux de passage et tendues* (1876) et sur l'*Utilité de l'Oiseau* (1883). Ces deux ouvrages ayant précisément pour objet une des questions qui étaient inscrites au programme du Congrès, j'aurais désiré les voir figurer à l'exposition ornithologique de Vienne, où, je n'en doute pas, ils eussent été vivement appréciés; de même que j'aurais été heureux de présenter à mes honorables collègues le travail que le même naturaliste se proposait, m'a-t-on dit, d'envoyer au Congrès et que l'état de sa santé ne lui a pas permis de terminer à temps.

Au nombre des livres et des recueils périodiques allemands exposés par la *Wallishausser'sche Hofbuchhandlung*, par le Dr Carl Russ et par M. Thienemann, de Zankenberg (Saxe), un grand nombre avaient trait aux questions dont M. Lescuyer s'est occupé; je citerai seulement le *Journal de l'Union pour la protection des oiseaux*, de Salzbourg (*Jahresbericht des Vereines für Vogelkunde und Vogelschutz in Salzburg*, années 1876 à 1883), le Bulletin mensuel de l'Union allemande pour la protection des oiseaux (*Monatschrift des deutschen Vereines zum Schutze der Vogelwelt*), rédigé par

M. W. Thienemann (années 1881-1883), les travaux bien connus du Dr L.-C.-W. Gloger (*Vogelschutzschriften*, nouvelle édition par le Dr C. Russ et Bruno Dürigen), *La question de la protection des oiseaux* (*Die Vogelschutzfrage*), par le professeur Bernard Borggreve, une brochure sur le même sujet (*Die Frage des Vogelschutzes*) par M. George de Frauenfeld, et une autre (*Zum Vogelschutz*) par le Dr Russ. Enfin, je ne dois pas oublier de mentionner un cahier manuscrit envoyé par un instituteur de Vogelsheim, district de Colmar (Haute-Alsace), et renfermant les statuts d'une association de jeunes gens pour la protection des oiseaux et les résultats déjà obtenus par cette société. Les associations de ce genre sont très nombreuses en Allemagne et en Autriche, et il serait à désirer qu'il s'en constituât de semblables sur divers points de notre territoire, afin de seconder les efforts de la Société protectrice des animaux, qui a peine à suffire à la lourde tâche qui lui est imposée. Ces associations pourraient être utilement rattachées aux sociétés scientifiques de province, qui leur donneraient des conseils et une direction qui leur sont absolument nécessaires. En effet les quelques associations d'enfants qui se sont formées dans quelques-unes de nos écoles primaires, à l'instigation des maîtres et des inspecteurs, n'ont pas rendu autant de services qu'on pourrait le souhaiter, parce qu'elles se sont proposé un but mal défini. Elles ont voulu à la fois défendre les nids des oiseaux utiles et détruire les nids des oiseaux nuisibles, sans tenir compte des difficultés que les enfants éprouveraient à établir une distinction entre ces deux catégories. Comme le dit M. de la Sicotière dans son *Rapport au Sénat* (p. 60, note), « il est permis de penser que beaucoup de nids d'oiseaux utiles seront détruits avec ceux des oiseaux nuisibles, par l'ignorance ou la précipitation des jeunes chasseurs. Cette destruction de nids souvent placés au sommet des grands arbres (et tels sont ceux de beaucoup d'oiseaux nuisibles) ne sera pas toujours sans danger. Elle encouragera *l'école buissonnière*, ennemie traditionnelle de l'école véritable. Il arrivera même que le zèle des surveillants tournera souvent au détriment du nid qu'ils voudraient sauver. Qui ne sait la *susceptibilité* de beaucoup d'espèces d'oiseaux, et la facilité extrême avec laquelle ils abandonnent leurs œufs, et même, quoique plus rarement, leurs petits, quand ils sont souvent visités ? La protection des petits oiseaux pendant l'hiver, temps où on leur fait une si impi-

toyable guerre, la destruction des insectes nuisibles, la conservation de ceux, en trop petit nombre, qui font la guerre aux ravageurs, le zèle et les progrès dans l'étude des rudiments d'insectologie qui leur sont enseignés, devraient figurer, au moins autant que la conservation des nids des oiseaux utiles ou la destruction des nids des oiseaux nuisibles, dans le programme de ces associations. »

Mais je m'aperçois que cette digression m'a entraîné un peu loin de l'exposition ornithologique, et que je n'ai rien dit encore des nombreux traités et manuels qui y figuraient et qui avaient pour objet les oiseaux de basse-cour. Dans cette catégorie d'ouvrages, j'ai remarqué surtout les beaux livres illustrés de M. A. Édouard Baldamus : 1° *Illustrirtes Handbuch der Fiederviehzucht*, en deux volumes, le premier consacré aux Poules, aux Oies, aux Canards, le second aux Pigeons et aux Oiseaux d'agrément; 2° *Das Hausgeflugel*, description de toutes les races de volailles et indication des soins à leur donner; le *Livre illustré des Poules* (*Illustrirtes Hühnerbuch*), de M. J. Völschau; les *Poules* (*Die Hühner*), de M. C. St. Heinert; les *Espèces et races de Poules* (*Die Arten und Racen der Hühner*), du Dr L.-J. Fitzinger; la *Basse-cour* (*Der Hühner-oder Geflügelhof*), de M. Œttel-Robert; le *Livre des Poules* (*Das Hühnerbuch*), de M. J.-F.-W Wegener; le *Dindon* (*Das Truthuhn*), de M. H.-J. Schuster; l'*Élevage des Faisans* (*Die Fasanenzucht*), de M. A. Gœdde; le *Pigeon voyageur* (*Die Brieftaube*), de M. Paul Schomann-Rostock; le *Pigeon voyageur* (*Brieftaube*), le *Manuel de l'éleveur, du marchand et de l'amateur d'oiseaux* (*Handbuch für Vogelliebhaber, Züchter und Händler*) et le *Monde emplumé* (*Die Gefiederte Welt*), du Dr Russ, et le journal *Pfälzische Geflügelzeitung*, organe d'un grand nombre d'éleveurs allemands. Ce dernier recueil publie un supplément (*Deutsche Canarienzeitung*) qui s'adresse exclusivement aux amateurs de Serins. En Allemagne ces amateurs se comptent par milliers; aussi y avait-il à l'exposition une dizaine de petits volumes sur l'art de conserver et de faire reproduire en captivité les diverses races de Canaris (*Der Kanarienvogel*, par le Dr Russ; *Der Harzer Kanarienvogel*, par Carl Ritsert; *Der Canarienvogel*, par Ferdinand Kleeberger, etc.)

Les autres oiseaux de volière n'avaient pas été oubliés, et la Perruche ondulée, les Perroquets gris, les Perroquets amazones, les Passereaux exotiques, se trouvaient décrits et figurés dans les

livres du Dʳ Carl Russ (*Der Wellensittich, Die Prachtfinken, Die fremdländischen Stubenvögel*), de MM. J. Schuster (*Der Papageienfreund*), de M. Ph.-L. Martin (*Das Vogelhaus*), de M. E.-A. Mayer (*Vollständiger Unterricht wie Nachtigallen, Schwarzblatteln*, etc., *zu fangen, von Krankheiten zu bewahren und vonselben zu heilen sind*), du Dʳ Brehm (*Gefangene Vögel*), de M. C.-F. Göller (*Die Pratchtfinkenzucht und Pflege*), et dans le journal *Vogel-und Aquarienkunde*. Chose curieuse, les ouvrages relatifs à la chasse, et particulièrement à la chasse du gibier à plume, faisaient au contraire presque complètement défaut, et je ne trouve guère à mentionner que la *Monographie de la Perdrix* (*Das Rebhuhn*), du baron C.-E. de Thungen; trois mémoires sur la fauconnerie (*Falknerklee*), par M. Hammer-Purgstall, et le *Gros gibier à plume* (*Hohes Federwild*) par le Dʳ K. Löffler; mais les ouvrages populaires d'ornithologie ou plutôt de zoologie (car ils n'étaient pas tous consacrés aux oiseaux exclusivement) étaient assez nombreux. Il y avait entre autres l'*Histoire illustrée des animaux* (*Illustrirte Naturgeschichte der Thiere*) et les *Merveilles de l'Histoire naturelle* (*Die Praxis der Naturgeschichte*), du Dʳ Ph.-L. Martin; les *Animaux de la forêt* (*Die Thiere des Waldes*), de MM. A.-E. Brehm et E.-A. Rossmaler, l'*Histoire naturelle scientifique et populaire des Oiseaux* (*Wissenschaftlich-populäre Naturgeschichte der Vögel*), du Dʳ L.-J. Fitzinger, etc.

Parmi les recueils et les travaux de science pure publiés en Allemagne et en Autriche, je dois signaler la collection complète du *Journal d'Ornithologie* (*Journal für Ornithologie*), dont la fondation remonte à plus de trente ans et qui est dirigé, depuis son origine, par le Dʳ Cabanis; les publications de l'Académie de Cracovie (*Abhandlungen der Krakauer Akademie*) relatives aux oiseaux; le *Bulletin de la Société adriatique des sciences naturelles de Trieste pour 1883*, renfermant un mémoire du Dʳ Bernard Schiavuzzi, de Monfalcone, intitulé : *Materiali per una Avifauna del territorio di Trieste fino Monfalcone e dell'Istria;* le grand ouvrage d'ostéologie du Dʳ A.-B. Meyer (*Abbildungen von Vogelskeletten*, in-4°); les *Figures d'Oiseaux exotiques* (*Vogelbider aus fernen Zonen*), publiées par le Dʳ A. Reichenow et représentant un grand nombre d'espèces de Perroquets; deux grandes cartes dressées par le même naturaliste et indiquant la distribution des oiseaux à la surface du globe (*Zwei Wandkarten, die geographisce Verbreitung der Vögel darstellend*); *les Oiseaux des jardins zoologiques* (*Die Vögel der*

tiquettes suspendues au grillage donnent non seulement le nom de l'oiseau, mais sa figure soigneusement coloriée; çà et là, dans d'autres parties des immenses jardins, dessinés à la française, s'élèvent des volières qui sont ordinairement peuplées de Passereaux et de Perroquets, mais qui, lors de ma visite, se trouvaient un peu dégarnies, leurs habitants ayant été, comme je l'ai dit plus haut, envoyés à l'exposition ornithologique de Vienne.

MUSÉE IMPÉRIAL. — COLLECTIONS ORNITHOLOGIQUES.

Sous la conduite des deux savants et aimables conservateurs, MM. de Pelzelm et Steindachner, j'ai visité également les collections zoologiques qui appartiennent à S. M. l'Empereur et qui se trouvent encore à Vienne dans un bâtiment dépendant du vaste palais de la Hofburg, mais qui vont être incessamment transportées dans une magnifique construction élevée sur le Ring, presque en face du palais impérial. Une aile de cette construction, dans le style de la Renaissance, sera consacrée aux beaux-arts, et l'autre à l'histoire naturelle. On ne peut juger encore de ce que sera l'aménagement intérieur des nouvelles galeries; mais il est probable, d'après les grandes dimensions de l'emplacement réservé à la zoologie, que les collections actuellement entassées à la Hofburg, dans des salles obscures et humides, pourront s'étaler largement. Pour la partie ornithologique, ces collections, quoique très remarquables, m'ont paru un peu moins riches que celles du Musée britannique, du Musée de Leyde et du Muséum d'histoire naturelle de Paris : les groupes des Soui-mangas, les Brèves, les Ibis, les Poules d'eau, les Canards, les Pigeons verts ou *Ptilopus* et les Faisans sont notamment un peu moins bien représentés que dans les galeries du Jardin des plantes, et je n'ai vu aucun spécimen monté des *Æthopyga flagrans, Pitta Ellioti, Ibis gigantea, Fulica gigantea, F. cornuta, Micropterus cinereus, Ptilopus Marchei, Lobiophasis Bulweri, Rheinartius ocellatus*, et autres espèces remarquables récemment acquises par le Muséum de Paris. En revanche, le musée de Vienne possède plusieurs exemplaires d'espèces extrêmement rares ou complètement éteintes, comme *Nestor productus, Sittace Spixi, Psittacus mascarinus, Platycercus ulietensis, Trichoglossus pygmæus, Drepanis pacifica, Tribonyx Mortieri, Notornis alba*, et *Alca impennis.* Quelques-unes de ces espèces manquent

soit au Muséum d'histoire naturelle de Paris, soit au Musée de Leyde ou au Musée britannique.

COLLECTION PARTICULIÈRE DE S. A. LE PRINCE DE COBOURG.

S. A. le prince Ferdinand de Cobourg, qui était revenu à Vienne pour assister aux séances du Congrès, voulut bien m'offrir de me montrer lui-même les oiseaux empaillés et les oiseaux vivants qu'il conserve dans son palais de Vienne. Je m'empressai de me rendre à sa gracieuse invitation et j'eus le plaisir d'examiner plusieurs espèces rares de Perroquets et de Passereaux que le prince a eus vivants dans sa volière et dont il a fait monter les dépouilles pour sa collection; la plupart des espèces de Bengalis et de Tisserins que l'on a importés en Europe dans ces dernières années se trouvent représentées dans cette nombreuse série, qui s'accroît tous les jours.

La volière du palais Cobourg ne ressemble pas à ces cages étroites où des oiseaux languissent tristement faute d'air, de verdure et d'espace. C'est une vaste salle, dont les murs sont tapissés de plantes et d'arbustes et dans laquelle la lumière pénètre par de larges baies. Sur le sol, du sable fin, et, au milieu, un petit bassin d'où sort un jet d'eau qui rafraîchit constamment l'atmosphère. Celle-ci, pendant l'hiver, peut être maintenue à une température convenable par un ingénieux système de chauffage; mais, grâce à la verdure et à l'eau jaillissante, il ne règne jamais dans la volière cette chaleur sèche qui, dans nos maisons et même dans les ménageries de nos jardins zoologiques, rend les oiseaux phtisiques et détermine parmi eux une si fréquente mortalité. On arrive à la volière par un vestibule, et, quand la deuxième porte est franchie, on est singulièrement charmé par le spectacle de centaines d'oiseaux de toute espèce et de toute provenance, sautant de branche en branche, picorant sur le sable, se baignant dans le bassin, travaillant à la construction de leurs nids ou voletant çà et là avec des cris joyeux. Des Perruches jaunes de l'Amérique du Sud et des Perruches ondulées d'Australie habitent là, côte à côte avec des Paddas, des Bengalis et des Tisserins d'Asie ou d'Afrique; des Merles bronzés font resplendir au soleil leur livrée métallique et des Veuves à épaulettes d'or ou à poitrine rousse laissent pendre du haut des branches leurs longues plumes caudales.

Grâce à l'heureuse disposition de ses volières, S. A. le prince

IMPRIMERIE NATIONALE

de Cobourg a pu conserver pendant longtemps en captivité des Perruches à oreilles blanches (*Conurus leucotis*) et des Toucans, et il a obtenu, il y a quelques années, la reproduction de la Perruche de Paradis (*Platycercus pulcherrimus*).

Cette collection privée mériterait une plus longue description; mais le temps me presse, et j'ai hâte de revenir à l'examen des travaux du Congrès ornithologique, c'est-à-dire au principal but de la mission que vous avez bien voulu me confier, Monsieur le Ministre.

CONGRÈS ORNITHOLOGIQUE : DÉLÉGUÉS DES DIVERSES NATIONS.

Le 6 avril au soir, dans une des salles du Cercle scientifique (*Wissenschaftlicher Club*, Eschenbaschgasse, n° 9), eut lieu une réunion préparatoire à laquelle assistaient des membres de l'Union ornithologique de Vienne et beaucoup de savants et de délégués étrangers. Le nombre de ceux-ci fut plus considérable encore le lendemain, lors de l'ouverture solennelle du Congrès, et atteignit, dès les premières séances, le chiffre de 100. La plupart des États de l'Europe se trouvaient représentés dans cette assemblée : l'Autriche, par les membres du bureau de l'Union ornithologique de Vienne, dont j'ai déjà cité les noms, M. le marquis de Bellegarde, M. Bachofen d'Echt, M. de Hayek et M. de Pelzeln, ainsi que par M. Antoine de Pretis-Cagnodo, conseiller au Ministère de l'agriculture, et par M. le professeur Spiridion Brusina, directeur du Musée d'Agram; la Russie, par M. le Dr Gustave Radde, conseiller d'État à Tiflis, et par M. Léopold de Schrenk, conseiller d'État et membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg; l'Allemagne, par M. le baron Eugène F. de Homeyer et par M. le professeur C. Altum, délégués du Ministère de l'agriculture de Prusse, par S. A. le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg et par le Dr E. Baldamus, délégués du duché de Cobourg et Gotha et du duché d'Anhalt, par le Dr A. B. Meyer, conseiller aulique, directeur du Musée anthropologique, ethnographique et zoologique de Dresde, par le Dr Thienemann, délégué du duché de Saxe-Altenbourg et de l'Union allemande de Zangenberg pour la protection des oiseaux, par M. Hugo du Roi, conseiller de commerce, délégué du Ministère d'État de Brunswick, et par M. de Berg, délégué du Ministère d'Alsace-Lorraine; la Hollande, par le Dr F. Pollen et par M. van den Berch van Heemstede, délégué de la Société protec-

trice des animaux de la Haye; la Suède, par M. le comte Tage-Thott; la France, par l'auteur de ce rapport, qui avait l'honneur d'être à la fois délégué par votre Département, Monsieur le Ministre, et par le Département de l'agriculture; l'Italie, par le docteur Henri Giglioli, délégué du Ministère de l'instruction publique; la Confédération suisse, par le Dr Fatio, de Genève; l'Espagne, par don Auguste Conte, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire; le Brésil, par M. le baron Pedro de Carvalho-Borges, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire; la République argentine, par le Dr Albert Blancas, secrétaire de légation; le Japon, par M. Kiyo-o Hongma, secrétaire d'ambassade; le royaume de Siam, par M. le consul Hugo Schönberger, et le royaume de Hawaï, par M. le consul Victor Schönberger.

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Un grand nombre de sociétés savantes avaient aussi leurs délégués au Congrès. Ainsi la Société ornithologique allemande avait envoyé le Dr J.-L. Cabanis, conservateur au Musée de Berlin et le Dr A. Reichenow; la Société agricole de Styrie, son président, M. le baron Max de Washington, membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche; l'Union autrichienne pour l'élevage des volailles, son vice-président, M. J.-B. Brusskay, M. Joseph Kührer et M. Koloman Zdeborsky; l'Union protectrice du gibier de la Basse-Autriche, M. le comte Breuner-Enkevoirth; l'Union protectrice des animaux de Vienne, M. C. Landsteiner; l'Union agricole de Bohême, M. Ferdinand Thume; la Société pour l'élevage des petits animaux, M. F. Hiller de Prague, secrétaire du Conseil d'agriculture; l'Union pour la protection et l'étude des oiseaux, de Salzbourg, M. Fritz Zeller; l'Union pour l'élevage des oiseaux, de Königsberg, M. Albert Barkowski; l'Union ornithologique de Stettin, le Dr E. Bauer; l'Union centrale pour l'élevage des oiseaux de la province de Hanovre, M. L. Ehlers et le Dr A. Lax; l'Union bavaroise pour l'élevage des oiseaux, M. Joseph Hellerer, de Munich; la Ligue pour la protection des oiseaux, de la Westphalie rhénane, le Dr A. Heyer; l'Union des amis des oiseaux, de Würtemberg, M. Fritz Kerz, de Stuttgard; les Sociétés *Ornis* de Berlin et de Madgdebourg, l'Union protectrice des animaux, de Hainaut, et la Société ornithologique de Dantzig, le Dr Carl Russ, de Berlin; l'Union pour l'élevage, de Hambourg-Altona, M. le baron de Villa-Secca;

la Société protectrice des animaux de Moscou, M. le comte A. d'Andréeff, conseiller d'État; la Société protectrice des animaux, de Varsovie, M. A. Bachner; la Société zoologique de France, M. A. de Pelzeln; la Société d'acclimatation de France, un de ses membres, l'auteur de ce rapport; la Société des chasseurs suisses *Diana*, son vice-président, M. Edmond d'Eynard; les Sociétés ornithologiques suisses, M. Fréd. Greuter-Engel, de Bâle; la Société adriatique des sciences naturelles de Trieste, le D[r] Bernard Schiavuzzi, de Monfalcone; la Société italienne des sciences naturelles de Milan, M. A. Senoner; l'Académie des sciences de l'Institut de Bologne, le D[r] Joseph Hyrtl, conseiller aulique; l'Université royale de Norvège, le D[r] R. Collett, directeur du Musée de Christiania, etc.

MEMBRES DU CONGRÈS.

Enfin un grand nombre de notabilités politiques, de savants et d'amateurs s'étaient rendus spontanément au Congrès. Parmi eux je citerai : M. le prince Henri VII de Reuss, ambassadeur d'Allemagne; M. le baron d'Eybesfeld, ministre de l'instruction publique et des cultes, et M. le comte de Falkenhayn, ministre de l'agriculture d'Autriche; S. E. le comte Vladimir Dziedusycki, de Lemberg; M. le comte Marshall, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche; M. le comte Léopold Podstatzky-Liechtenstein; M. le comte Zdenko de Zierotin; M. le baron Étienne de Washington; M. le baron Hugo de Dunay de Duna-Vecze; M. le baron Gabriel de Gunzburg, de Paris; M. le chevalier de Kutschera-Woborsky; M. le chevalier Victor de Tschusi-Schmidhoffen; le D[r] Rodolphe Blasius, de Brunswick; le D[r] O. Finsch, de Brême; le D[r] Modeste Bogdanow, professeur à l'Université et directeur du Musée zoologique de l'Académie de Saint-Pétersbourg; le D[r] E. d'Herzmanowsky, secrétaire au Ministère de l'agriculture d'Autriche; le D[r] Ch. Claus, conseiller aulique et professeur à l'Université de Vienne; M. Adalbert Jeitteles, conservateur de la Bibliothèque et professeur à l'Université; le D[r] Jules de Madarasz, de Budapest; le D[r] Auguste Mojsisovics, de Gratz; les D[rs] Jean Palacky et Vladislaw Schier, de Prague; le D[r] B. Borggreve, directeur de l'Académie forestière de Münden; le D[r] A. Girtanner, de Saint-Gall; le D[r] Ferdinand Lentner, professeur et secrétaire aulique; le D[r] Fernand Fischer, médecin de corvette; le D[r] W. Kriworotow, de Jeletzg (gouv. d'Orel); le D[r] Henri Wien,

publiciste, à Vienne; M. A. W. Künast, directeur de la librairie de la Cour, etc.

Malheureusement on regrettait l'absence de plusieurs savants dont les lumières auraient été des plus utiles au Congrès, principalement de M. le professeur A. Milne Edwards, qui avait été au dernier moment contraint, par l'état de sa santé, de renoncer à son voyage à Vienne, de M. le baron de Sélys-Lonchamps, qui avait été retenu à Bruxelles par ses fonctions de président du Sénat, et du professeur Wilhelm Blasius, qui s'était trouvé empêché par les préparatifs d'un voyage scientifique en Russie.

OUVERTURE SOLENNELLE DU CONGRÈS PAR S. A. I. ET R. L'ARCHIDUC RODOLPHE.

Le 7 avril, à 10 heures 45 minutes du matin, le Congrès fut ouvert par S. A. I. et R. l'archiduc Rodolphe, Prince héritier, qui prononça, à cette occasion, une allocution couverte d'applaudissements.

Après ce discours, le Dr Prix, vice-bourgmestre, et M. le marquis de Bellegarde souhaitèrent à leur tour la bienvenue aux membres du Congrès au nom de la ville de Vienne et de l'Union ornithologique; puis le Dr Radde, qui dans la séance préparatoire avait été choisi comme président, se fit l'interprète des sentiments de l'assemblée en priant Son Altesse Impériale et Royale de continuer à entourer de sa sollicitude les oiseaux, qui ont été les amis de son enfance et qui, dans son âge mûr, pourront encore le charmer et le distraire des graves soucis de la politique.

CONSTITUTION DU BUREAU. — PROGRAMME DU CONGRÈS.

La séance ayant été momentanément suspendue, le prince Rodolphe se fit présenter les délégués des différents pays, avec lesquels il s'entretint quelques instants, puis il fut procédé à la constitution définitive du bureau, dont le Dr Radde accepta définitivement la présidence et le Dr de Hayek la vice-présidence; sur la proposition du Dr Radde, quatre autres vice-présidents furent pris parmi les délégués des pays étrangers les plus voisins de l'Autriche; c'est ainsi que MM. Giglioli, Fatio, Altum et moi-même, nous fûmes élus par acclamation; enfin le Dr de Kadich, de Vienne, fut choisi comme secrétaire, et le Dr Wien eut la charge de surveiller la publication des procès-verbaux des séances.

Pour l'examen des trois questions portées au programme, savoir :

1° Protection des oiseaux au moyen d'une loi internationale,

2° Recherche de l'origine de la Poule domestique et mesures à prendre pour perfectionner l'élevage des volailles,

3° Établissement, sur tout le globe habité, d'un réseau de stations destinées à des observations ornithologiques,

Le Congrès décida de se partager en trois sections, en établissant toutefois que ces sections ne seraient pas fermées et qu'elles pourraient admettre dans leur sein tous les membres des autres groupes désireux de prendre part à leurs délibérations. La présidence et la vice-présidence de la première section, chargée de l'examen de la première question, furent dévolues à M. de Homeyer, à M. L. de Schrenck et au Dr Meyer; celles de la seconde section, à M. Hugo du Roi et à M. le baron de Washington, et celles de la troisième section, au Dr Blasius de Brunswick et à M. de Tschusi-Schmidhoffen.

Pour ainsi dire sans discussion, la priorité fut accordée à la question de la protection des oiseaux, en raison de l'intérêt qu'elle présente au point de vue international et de la place qu'elle tient actuellement dans les préoccupations de la plupart des gouvernements.

EXPOSÉ DE LA SITUATION.

DESTRUCTION DES OISEAUX; MOYENS D'Y REMÉDIER.

Tout le monde est d'accord en effet pour reconnaître qu'il est plus que temps de mettre un frein à cette rage de destruction qui sévit sur presque tous les points du globe, et qui menace de faire disparaître complètement certaines espèces ornithologiques. Déjà même les Républiques de l'Amérique du Sud ont pris des mesures restrictives et se sont efforcées d'empêcher la destruction des Oiseaux-mouches sur l'étendue de leur territoire. Avant que ces mesures fussent édictées, des milliers de dépouilles de Trochilidés, expédiées chaque année du Mexique, du Brésil, du Pérou, de l'Équateur et de la Colombie, venaient s'entasser dans les magasins de nos grandes villes pour être ensuite vendues en détail comme oiseaux de parure, et, maintenant encore, il en arrive sur nos marchés des quantités considérables. Dans les mêmes

envois figurent également des centaines de Tangaras, des Sucriers, des Manakins, des Couroucous resplendissants, des Toucans au bec énorme, à la gorge jaune ou à la poitrine ornée d'une large ceinture, des Perruches multicolores, des Cassiques bronzés ou pourprés, des Hérons aigrettes, des Colombes, des Tinamous, des Colins et même des Engoulevents aux teintes modestes.

D'autre part, il nous arrive de l'Asie méridionale et des îles avoisinantes des Brèves au capuchon noir, aux ailes ornées d'une plaque d'émeraude, à la poitrine verte ou rouge, des Barbus aux couleurs tranchées, des Loriots jaunes, des Perruches à tête rose, des Pigeons verts, des Paons, des Coucous, des Guêpiers, des Martins-pêcheurs; de la Nouvelle-Guinée viennent les Paradisiers au manteau de velours, aux panaches éblouissants, et de l'Afrique tropicale des Soui-mangas représentant les Oiseaux-mouches dans l'ancien monde, des Pintades, des Touracos, des Tisserins et surtout des Merles bronzés. Des régions polaires on tire des Perdrix de neige ou Lagopèdes, des Chouettes blanches, des Goélands, des Hirondelles de mer et des Sarcelles; du plateau central de l'Asie et de la Chine, des Lophophores et diverses espèces de Faisans; enfin il n'est pas jusqu'à nos contrées qui ne paient leur tribut à la mode en lui livrant des Mouettes, des Perdrix, des Pigeons, des Coqs, des Pies, des Geais, des Hibous et même de petits Passereaux! Ces derniers toutefois, en raison de l'exiguïté de leur taille, n'ont jamais été aussi recherchés pour la parure que les oiseaux de taille moyenne, qu'on immole par milliers. Ainsi j'ai vu chez quelques marchands parisiens le plancher de vastes magasins littéralement jonché de Pigeons appartenant à une ou deux espèces seulement, et je sais de source certaine qu'un négociant a reçu dans une seule année plus de *cent mille* Merles bronzés de l'Afrique occidentale.

Parmi nos oiseaux indigènes, les Pies ont été un moment en grande faveur comme oiseaux de parure, et aussitôt leur chasse et leur vente ont pris une extension extraordinaire. « Ce n'est plus par individus ni par paires qu'on les vend, mais par cent, lisait-on en 1874 dans le courrier de l'Ain. Le cent d'*Agasses* vaut 40 francs; la plus grande partie de leurs plumes est expédiée aux modistes de Paris. »

Les Geais, qui ont sur les ailes de belles plumes variées de blanc et de bleu céleste, les Rapaces nocturnes et les Engoulevents,

qui portent une livrée aux teintes douces et harmonieuses, ont été sacrifiés d'autant plus volontiers aux caprices de la mode, que les uns sont accusés des mêmes crimes que les Pies, et que les autres sont, depuis un temps immémorial, les victimes de préjugés stupides.

Les Grèbes, dont la fourrure soyeuse sert à fabriquer des manchons ou à border des manteaux, sont pourchassés aussi bien sur les rivages de la Méditerranée que dans les contrées septentrionales, et, en 1857, M. Buvry estimait à 40,000 le nombre des dépouilles de Grèbes huppés (*Podiceps cristatus*) et de Grèbes oreillards (*P. auritus*) qui avaient été exportées *en deux ans* de nos possessions africaines et qui avaient, pour la plupart, pris le chemin de la Russie. Avec les Grèbes on immolait chaque année des milliers de Hérons, de Cygnes, de Canards, d'Oies sauvages, les uns à cause de leurs plumes élégantes, d'autres à cause de leur duvet immaculé, d'autres enfin à cause de leur chair savoureuse. Ces massacres avaient principalement pour théâtre le lac Fezzara, dont les bords marécageux offraient, il y a cinquante ans, un asile presque inviolé aux Échassiers et aux Palmipèdes, mais qui plus tard fut visité constamment par les chasseurs européens et indigènes. Depuis qu'ils avaient appris des Français la valeur de certaines dépouilles, les Arabes faisaient en effet aux oiseaux une guerre acharnée, sans trêve et sans mesure. Ils les tuaient à coups de fusil, ils les prenaient au filet, il les accrochaient au moyen d'hameçons, ils les étranglaient pendant leur sommeil, en un mot ils les décimaient si bien qu'en peu d'années les bords du lac Fezzara eussent été entièrement dépeuplés si l'administration ne s'était émue. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, il paraît que la chasse sur les rives du lac Fezzara a été officiellement prohibée, au moins pendant un certain temps; mais je ne sais si elle n'a pas été autorisée de nouveau et je n'oserais pas répondre qu'on ne fait pas encore dans ces parages de nombreuses captures clandestines.

Voilà pour les oiseaux d'eau douce. Quant aux oiseaux de mer, Goélands, Mouettes et Sternes, le commerce de leurs dépouilles est d'autant plus productif que la chasse de ces oiseaux est autorisée en toutes saisons sur nos côtes. L'article 1er de l'arrêté permanent du 28 mars 1862 dit en effet : « La chasse des oiseaux de

mer est permise toute l'année, même en temps de neige, en bateau, sur le rivage de la mer et sur le bord des rivières et des fleuves que le flot couvre et découvre à chaque marée. Le transport et la vente du gibier de mer sont permis en tout temps. » Cet article 1er, que M. de la Sicotière cite dans son *Rapport au Sénat,* n'est que la consécration d'un usage ancien. En effet, d'après M. Paul Ducroquet (*De l'exercice du droit de chasse sur le domaine public maritime*), il existe à la mairie de Saint-Valery-sur-Somme des documents établissant que, grâce à l'intervention de M. Rivery, représentant du peuple en 1792, les indigents de cette ville obtinrent pendant plusieurs années de la commission des armes, poudres et mines de la République, une quantité assez considérable de poudre et de plomb pour chasser les oiseaux de mer qui constituaient une partie de leur alimentation, pendant la saison où le poisson était peu abondant.

Le 20 janvier 1860 la Cour de cassation décida, il est vrai, que la loi de 1844 sur la chasse concernait aussi les oiseaux de mer; mais, cette interprétation ayant été combattue par beaucoup de jurisconsultes, les choses restèrent en l'état, à cela près que des permis furent généralement exigés des personnes chassant sur les grèves, tandis que la plus grande liberté fut laissée non seulement aux marins, mais encore aux autres personnes chassant sur les bancs du large, ou à l'aide d'embarcations dans les baies et les étangs salés.

Dans ces conditions, il peut s'opérer et il s'opère en effet un impitoyable massacre de Pétrels, de Mouettes et d'Hirondelles de mer; les œufs de ces oiseaux sont enlevés en masse immédiatement après la ponte; aussi nos plages sont-elles à peu près dépeuplées. Ainsi tandis qu'à Grossenhain, dans la Saxe, M. Neumann a trouvé au mois d'avril une colonie composée de 2,000 Mouettes rieuses (voir *Journ. f. Ornith.*, 1879, p. 194), tandis qu'à Munich, au centre de l'Europe et à une distance énorme des océans, j'ai vu des centaines d'oiseaux de la même espèce s'ébattre gaiement sur l'Isar, c'est à peine si, pendant un séjour d'un mois dans la baie d'Arcachon, j'ai pu apercevoir un seul Laridé. L'*île aux Oiseaux,* située dans cette baie et qui, à en juger par le nom, devait être jadis le séjour d'une foule d'oiseaux de mer, était complètement déserte lorsque je l'ai visitée, il y a une vingtaine d'années; enfin, sur nos côtes de la Manche et de la Méditerranée, à Luc-sur-Mer, à Saint-

Vaast-la-Hougue, à Honfleur, à Dieppe, à Cette, à Marseille et à la Ciotat, les Mouettes et les Sternes sont très peu nombreux, et c'est seulement à Boulogne-sur-Mer que j'ai observé des troupes de ces oiseaux voletant autour des navires dans le port.

Dans plusieurs contrées de l'Europe boréale, les Eiders sont également, depuis plusieurs siècles, l'objet d'une chasse active, car si leurs plumes ne peuvent servir à la parure des dames, leur duvet est tellement recherché par l'industrie qu'il se paie, même en Norvège, à raison de 20 ou 30 francs la livre, et leurs œufs entrent pour une large part dans la nourriture des peuples de l'extrême Nord. Sur certains points, et notamment dans la Laponie norvégienne, la récolte des œufs et du duvet se fait d'une manière méthodique et les colonies d'Eiders ou *Eiderholms* constituent des propriétés dont la conservation est assurée par des lois spéciales; mais il n'en est pas de même au Spitzberg et au Groënland, où les Eiders ne sont point protégés contre l'imprévoyance et l'avidité des chasseurs. Aussi voit-on diminuer d'année en année, suivant une progression rapide, le nombre de ces précieux volatiles, dont l'entretien ne nécessite aucuns frais, et que la mer nourrit de ses produits. Déjà même certaines espèces du genre Eider, comme le *Somateria spectabilis*, sont devenues extrêmement rares sur plusieurs points de la région boréale.

Les mêmes causes ont fait disparaître complètement de la surface du globe une espèce des plus intéressantes, le grand Pingouin du Nord (*Alca impennis*), qui nichait autrefois en grand nombre dans les Hébrides à Saint-Kilda, dans l'archipel des Orkneys à Papa-Westra, et aux îles Féroë, mais dont le dernier représentant paraît avoir été capturé en 1821. On doit craindre que d'autres oiseaux des îles Féroë n'aient bientôt le même sort quand on lit dans l'ouvrage de Sysselmaand Müller sur la faune ornithologique de ces îles (*Färöernes Fuglefauna*, 1862, trad. par M. le baron F. de Droste dans le *Journal für Ornithologie*, 1869) que les chasseurs détruisent journellement, pendant une saison, jusqu'à 200 Mouettes tridactyles (*Larus tridactylus*) et qu'ils capturent annuellement 55,000 Lummes (*Uria troile*), 235,000 Mormons (*Fratercula artica*) et 2,000 Pétrels (*Puffinus Anglorum*)! Ces oiseaux sont sacrifiés plutôt pour leurs dépouilles, qui sont cependant de médiocre valeur, que pour leur chair, dont le goût est désagréable. On récolte aussi leurs œufs, mais pas avec autant d'ardeur qu'aux

îles Farallones, sur la côte occidentale de la Californie. Dans ce dernier archipel, où depuis, le mois de mai jusqu'en automne, viennent nicher une foule de Goélands, de Sternes, de Pingouins, de Guillemots, l'exploitation des œufs appartient à une compagnie qui, en 1873, en a fourni 15,203 douzaines aux hôteliers de San-Francisco. Ces œufs, que l'on vend à raison de 1 fr. 35 la douzaine, ont cependant le grave inconvénient de rancir rapidement.

Ailleurs c'est pour leur graisse que les oiseaux de mer sont massacrés sans pitié. Ainsi chaque année les équipages des navires baleiniers font de véritables hécatombes de ces créatures inoffensives que l'on nomme des Manchots et qui constituent un élément important de la population ornithologique des terres australes. Pour donner une idée de ces tueries, je rappellerai, d'après MM. Layard (*Ibis*, 1869, p. 378), Sclater (*Proc. zool. Soc. Lond.*, 1868, p. 528) et Alphonse Milne Edwards (*Ann. des sc. nat.*, 6e série, t. IX, p. 32), qu'en 1869 un vaisseau revenant des îles Crozet avait à son bord 37 tonnes d'huile tirée des dépouilles du Pingouin Macaroni (*Aptenodytes chrysocoma*), et que deux ans auparavant quatre navires avaient recueilli à Port-Stanley (Falkland) 50,700 gallons du même produit. Or comme il faut, dit-on, 1,400 dépouilles pour fournir le contenu d'un tonneau d'huile et 8 peaux pour un gallon, on peut évaluer à 450,000 environ le nombre des Manchots sacrifiés par l'équipage de *5 navires* dans l'espace de *3 ans* et dans *deux archipels seulement.* Si l'on songe que de semblables expéditions se renouvellent fréquemment et qu'un matelot arrive à tuer et à mettre en peau jusqu'à 360 Manchots par jour, on comprend que M. Layard prévoie le jour où la race de ces oiseaux aura complètement disparu de la surface du globe.

Les Fous de Bassan (*Sula bassana*), que la tempête jette parfois sur nos côtes de l'Océan, se reproduisent en Norvège, en Écosse et dans l'archipel des Hébrides, notamment à Saint-Kilda, et, sur ce dernier point, si l'on en croit M. le Dr Cunningham, le nombre des *Sula* ou *Boubies* était encore sensiblement le même en 1862 qu'en 1831, époque à laquelle M. Macgillivray l'évaluait à 20,000 environ. Cependant il me paraît peu vraisemblable que le chiffre de ces oiseaux reste constant, alors que chaque année les habitants en font une véritable boucherie. En tous cas il n'en est pas ainsi dans l'hémisphère austral, où se trouvent d'autres espèces du

même genre qui, par leurs excréments accumulés pendant des siècles, ont produit les vastes dépôts de guano des îles Chinchas et des côtes du Pérou. Quelque considérable que soit encore la population ornithologique de ces îles, elle n'est certainement plus aussi nombreuse qu'au milieu du siècle dernier, au temps d'Antonio de Ulloa, alors que les oiseaux de mer, en s'élevant des îles Chinchas, formaient un nuage capable d'obscurcir le soleil et mettaient près de deux heures à passer, en troupe serrée, d'un endroit à un autre. Or, comme d'autre part les gisements de guano sont le siège d'une exploitation de plus en plus active, il n'y a certainement plus équilibre entre les dépôts formés annuellement et les dépôts enlevés.

Dans les mêmes régions que les Fous vivent des Cormorans; il y en a sur les rivages de l'Amérique du Sud et sur nos côtes, et l'espèce européenne se retrouve, à peine modifiée, jusque dans l'extrême Orient. Dans le Céleste-Empire, on met souvent à profit les instincts naturels des Cormorans et on les dresse pour la pêche (voir *le Catalogue de la collection de Ningpo à l'exposition de pêche de Berlin en 1880* et l'*Ibis*, 1880, p. 375), et, dans notre pays même, M. de la Rue a montré (L'*Acclimatation*, 1876 et 1877) que rien n'était plus facile que de transformer ces Palmipèdes en de fidèles serviteurs; mais nos chasseurs et pêcheurs trouvent encore plus simple de massacrer ces oiseaux, qui disparaîtront bientôt des côtes du Finistère et du Cotentin.

Pour les espèces qui rentrent dans la catégorie du gibier à plume, la diminution n'est pas moins sensible, et il y a déjà plusieurs années qu'en France M. le marquis de Cherville et M. Bellecroix, et à l'étranger tous les rédacteurs de journaux de chasse ont appelé sur ce point l'attention des Gouvernements.

Aux États-Unis on ne prendrait certainement plus aujourd'hui, comme il a cinquante ans, cinq cents douzaines de Pigeons voyageurs (*Ectopistes migratorius*) dans un filet, en un seul jour; on ne verrait plus des hordes de ces volatiles comprenant, d'après les évaluations de J.-J. Audubon, 1,175,156,000 Pigeons.

En France le Biset (*Columba livia*), l'espèce souche ou une des souches de nos Pigeons domestiques ne se montre plus guère à l'état sauvage que sur quelques points de la région méditerranéenne, et n'est nulle part soigné et protégé comme en Égypte. Le Ramier ou Palombe (*Palumbus torquatus*) se reproduit com-

munément, il est vrai, dans nos jardins publics et passe encore, en troupes serrées, avec le Colombin (*Columba œnas*), à travers nos départements méridionaux. Mais, si l'on compare les troupes actuelles de ces émigrants à celles qui traversaient, il y a un siècle, les mêmes régions, et dont l'importance nous est attestée par les anciens auteurs, on voit que la guerre acharnée faite aux Palombes et aux Colombins dans le Béarn, le Bigorre et la Basse-Navarre a porté ses fruits. Il serait certainement impossible aujourd'hui dans nos départements pyrénéens, de capturer, comme du temps de Magné de Marolles, 2,200 Pigeons dans un seul jour et dans une seule pantière.

Pour les Cailles les conséquences d'une chasse effrénée se manifestent encore plus clairement. A la Nouvelle-Zélande la Caille indigène n'existe plus, la dernière paire a été acquise pour une collection publique au prix de 1,500 francs, et en Europe la Caille commune (*Coturnix communis*) ne méritera bientôt plus son nom. Sur les rivages de la Méditerrannée, et principalement sur les côtes méridionales, occidentales et orientales de cette mer intérieure, on chasse les Cailles au fusil ou à l'aide de filets, de collets et de pièges variés. A Biskra, en Algérie, on en prend des quantités considérables vers la fin du mois de mars; en Espagne, au printemps, la chasse n'est pas moins fructueuse; en Morée et dans l'île de Santorin on tue chaque année des milliers de Cailles, qu'on plume et qu'on sale ou qu'on plonge dans du vinaigre, après leur avoir fendu la poitrine et coupé la tête et les pattes pour en faire des provisions d'hiver. Dans l'île de Capri, où ces petits Gallinacés passent aussi en grand nombre, l'évêque percevait jadis une redevance sur le gibier capturé et se faisait ainsi, dit-on, un revenu de 40,000 à 50,000 francs. Enfin à Rome même, suivant Watterton, on met parfois en vente, dans un seul jour, jusqu'à 17,000 Cailles.

Le commerce de ces oiseaux en temps prohibé a été autorisé en France par une circulaire ministérielle dont MM. Millet et Cretté de Palluel ont fait ressortir les inconvénients à divers points de vue. Les Cailles prises au printemps, suivant M. Cretté de Palluel, n'ont pas en effet les mêmes qualités alimentaires que les Cailles prises en automne, et la chair de celles qui sont expédiées mortes peut même devenir malsaine; en outre l'autorisation de vente a stimulé la convoitise des braconniers, et il en est résulté

des conséquences déplorables. « Dans un rayon de 20 à 30 kilomètres aux environs de Paris, écrivait M. Cretté de Palluel en 1878 (*Bulletin de la Société d'acclimatation*), nous nous sommes rendu compte que cette année il n'y a plus de Cailles; ainsi, sur une surface donnée où l'on constatait, les années précédentes, la présence de 30 Cailles au moins, nous n'en avons rencontré que 1, 2 ou 0.

« La Caille est un oiseau d'une grande fécondité; si on cessait de la détruire pendant quelques années, l'espèce reviendrait bientôt aussi abondante qu'auparavant; mais voici maintenant qu'on se livre à la destruction des couvées; on vient même d'inventer un nouveau mets, la timbale aux œufs de Cailles; c'est le plat à la mode, ainsi que nous l'apprennent les journaux. Cependant la loi du 3 mai 1844 est formelle à cet égard : aux termes de l'article 4, *il est interdit de prendre des œufs de Faisans, de Perdrix et de Cailles;* nous demandons que la loi soit exécutée et respectée par tous. »

Dans le département d'Eure-et-Loir, d'après M. Marchand, les Perdrix grises (*Perdix* ou *Starna cinerea*) sont détruites en grand nombre par les braconniers, qui se servaient jadis de pantières quand il faisait clair de lune, mais qui emploient maintenant presque tous le *drap mortuaire* par des nuits obscures (notamment dans le Tarn). Ailleurs c'est la Perdrix rouge (*Perdix rubra*) qui a presque complètement disparu, par suite de la facilité avec laquelle elle tombe dans les pièges.

Les grandes Outardes (*Otis tarda*), encore très communes en Russie, n'existent plus en Grande-Bretagne, où les derniers représentants de leur espèce ont été tués en 1838 (Voyez Newton, *Ibis*, 1862, p. 107), et elles ne se trouvent en France à l'état sédentaire qu'en très petit nombre et sur un ou deux points de la Champagne. Le docteur Dorin rapporte que jadis, au contraire, ces oiseaux arrivaient par *milliers* dans les environs de Châlons-sur-Marne.

On fait en Hollande un si grand commerce d'œufs de Vanneaux que la propagation de l'espèce s'effectue d'année en année dans de plus mauvaises conditions. Les petits Chevaliers, les Combattants, les Courlis, les Bécasseaux, sont capturés ou massacrés par centaines dans la baie de Somme, à la faveur de la tolérance qui est accordée pour la chasse aux oiseaux de mer; les passages de Bé-

casses dans la plupart de nos départements sont beaucoup moins considérables qu'autrefois, les journaux de chasse sont unanimes à le constater, et, suivant M. de Barrau de Muratel (*Réponse au questionnaire posé par la Société d'acclimatation*, 1884), « dans le département du Tarn, si les Râles, les Bécassines et les Bécasses arrivent encore, c'est en si petit nombre qu'il faut être un bien déterminé chasseur pour se mettre à leur recherche; les Canards sauvages et Sarcelles sont devenus très rares et les Oies sauvages ne viennent plus. Autrefois, au contraire, la chasse de ces oiseaux de passage constituait un des passe-temps favoris de la population de la France méridionale. » Dans la même région, les petites Grives, les Becs-fins, qui s'abattaient en foule sur les vignes au moment de la maturité des raisins, ne se voient plus qu'à de rares intervalles et en très petit nombre. Enfin il y a plus de vingt-cinq ans que M. de Barrau de Muratel n'a plus aperçu dans le Tarn un seul Pluvier doré ni un seul Pluvier gris. Il en sera bientôt de même dans le centre de la France. Ainsi, dans le département d'Eure-et-Loir, où l'on prenait chaque année des quantités considérables de Pluviers dorés et de Pluviers guignards qui servaient à fabriquer les fameux pâtés de Chartres, on ne tue plus, suivant M. Marchand, que des individus isolés.

Sur les mêmes points de la France il se fait ou plutôt il se faisait naguère encore une énorme destruction d'Alouettes. Ainsi, il y a quelques années, on pouvait voir chez un marchand de gibier, à Chartres, jusqu'à 200 ou même 275 douzaines de ces petits oiseaux, *reçues en un seul jour!*

« Dans le Tarn, dit M. de Barrau de Muratel (*l. c.*), les Alouettes passaient autrefois au mois de novembre et revenaient au mois de mars par vols innombrables; mais elles ont été l'objet d'une chasse si acharnée que leur nombre a été considérablement réduit; elles sont devenues rares à ce point que la douzaine, qui, sur le marché, se payait 50 centimes, se paie aujourd'hui 1 fr. 50. *Cette chasse, pratiquée à l'aide de collets en crin*, avec appeaux et appelants, est plutôt une industrie qu'une chasse et est autorisée par les préfets jusqu'au 30 avril. »

Sur d'autres points de notre territoire les Alouettes ont été même, à certaines époques, rangées parmi les *oiseaux nuisibles*, et leur destruction a été non seulement autorisée, mais recommandée par l'administration.

Un article du *Temps*, du 17 octobre 1873, constate que, aux environs de Paris même, la chasse aux Alouettes se pratique pendant la nuit, au moyen du traîneau, grand filet que l'on promène sur les emblavures et qui, convenablement manié, ne procure pas moins de 1,000 à 1,200 oiseaux par saison. Déjà en 1855, d'après M. A. Husson (*Les Consommations de Paris,* 1856), le nombre d'Alouettes vendues sur le marché de notre capitale avait atteint le chiffre énorme de 1,329,964, et, s'il ne s'est pas élevé plus haut dans les années suivantes, cela tient certainement à ce que les bandes poursuivies par les chasseurs deviennent de moins en moins nombreuses.

En Allemagne, le massacre ne se fait pas sur une moindre échelle; ainsi M. Brehm rapporte (*Vie des Animaux, Oiseaux,* édit. française, t. I, p. 224) d'après Elzholz qu'il y a quelques années on vit entrer à Leipzig, durant le mois d'octobre seulement, 403,455 Alouettes, et au moins autant durant les mois de septembre et de novembre. Dans ces conditions on peut évaluer sans exagération, avec M. Brehm, à 5 ou 6 millions le nombre d'Alouettes que l'homme détruit chaque année dans les divers pays de l'Europe.

Dans le nord-est et le sud-est de la France, beaucoup d'autres Passereaux, qu'avec la meilleure volonté du monde, on ne saurait ranger parmi les animaux nuisibles, ont été et sont peut-être encore par milliers les victimes de ces *tendues* que les préfets de la Meurthe, des Vosges, de la Haute-Marne, de Vaucluse ont cru pouvoir autoriser. Grâce à cette tolérance, en 1832, sur la limite du département de la Haute-Marne et de la Meuse, dans un petit bois, la même personne prit en moyenne 235 oiseaux par jour, soit 10,575 en quarante-cinq jours, durée de la *tendue*. Cette chasse se continua régulièrement pendant sept ans et s'effectua, sur d'autres localités de la même région, de 1840 à 1850. Pour cette dernière période M. Lescuyer, à qui j'emprunte ces renseignements, ne donne pas de chiffres précis, pas plus que pour la période de 1850 à 1871; mais il nous apprend qu'en 1871 et 1872, dans les cantons de Revigny, d'Ancerville (Meuse) et de Saint-Dizier (Haute-Marne), on prit 3,480 oiseaux dans des tendues qui durèrent d'un à trois mois et qui eurent pour théâtre des bois de très faible étendue.

Enfin, en 1874, dans une localité voisine de celle où demeurait

M. Barbier-Montault, une seule personne trouva moyen en peu de temps, sous prétexte de chasser aux Alouettes, de capturer 60 douzaines de Passereaux.

Les oiseaux ainsi capturés appartiennent aux espèces les plus variées : ce sont des Insectivores aussi bien que des Granivores, des Passereaux de toutes tailles, Gobe-mouches, Troglodytes, Roitelets, Mésanges, Grimpereaux, Pouillots, Fauvettes, Rouges-gorges, Rossignols, Merles, Grives, Moineaux, Pinsons, Bouvreuils, Gros-becs, Pies-grièches, Geais, des Grimpeurs tels que le Pic-vert, le Pic-épeiche, quelques Martins-pêcheurs et même des Rapaces, principalement des Cresserelles. La plupart sont pris vivants, mais beaucoup ont les pattes brisées; ils sont immédiatement sacrifiés et bientôt après expédiés sur les grands centres sous le nom de *Mauviettes*. La chasse est d'autant plus active que la valeur des petits Becs-fins a augmenté en raison directe de leur rareté. C'est ainsi, par exemple, que la douzaine de Rouges-gorges, qui valait, il y a cinquante ans, de 30 à 40 centimes se paie couramment, à l'heure actuelle, 1 fr. 25 et même 1 fr. 30, prix énorme si l'on songe que, d'après les observations de M. Lescuyer, un Rouge-gorge plumé et désossé ne pèse pas plus de 7gr30.

Depuis la promulgation d'une loi protectrice des oiseaux insectivores, il n'existe sans doute plus en Belgique de ces associations d'oiseleurs dont parle M. Émile Lefèvre et qui s'appelaient des *Meezevangers* (preneurs de Mésanges), mais les vides qu'elles ont causés dans la famille des Paridés ne pourraient être encore comblés, lors même que d'autres causes ne viendraient pas entraver la multiplication de ces Passereaux. M. Lefèvre nous apprend en effet que chaque dimanche les Meezevangers se réunissaient aux environs d'Anvers pour faire la chasse aux petits oiseaux. Après avoir attaché un Hibou sur un piquet, ils disposaient autour de l'oiseau de nuit des baguettes engluées et semaient sur la terre des graines et de la farine mouillée. De cette façon ils prenaient parfois jusqu'à 150 Mésanges en une seule journée. D'autres chasseurs d'Anvers, au moment des *passages*, tendaient, sur des terrains loués aux cultivateurs, d'immenses filets ou traînaient à travers champs le *drap de mort*, qui, en se rabattant, emprisonnait des centaines d'Alouettes, de Pinsons, de Chardonnerets et de Verdiers. Un jeune habitant d'Anvers avoua à M. Lefèvre qu'il avait dans une seule journée capturé 517 petits oiseaux.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Au siècle dernier et même au commencement de ce siècle on trouvait aussi en Allemagne des *huttes aux Mésanges* où l'on prenait chaque année des milliers d'oiseaux, mais une loi spéciale a supprimé ces coupe-gorges; quelques-uns subsistaient cependant encore vers 1861.

Naguère, si l'on en croit M. Paul Eymard, on prenait en Hollande une telle quantité de Roitelets, à l'entrée de l'hiver, qu'on remplissait des sacs de ces oiseaux dont les dimensions sont cependant des plus exiguës, tandis que, dans d'autres contrées, on faisait une guerre analogue aux Grives, aux Merles et aux Sansonnets.

Les Ortolans (*Emberiza hortulana*), déjà fort estimés des Romains pour la délicatesse de leur chair, sont encore chassés en Belgique aussi bien que dans le midi de la France, en Grèce et en Italie. De Port-Vendres à Perpignan on les capture avec de grands filets à une seule nappe, que le vent contribue à abattre et qui prennent en quelques heures des centaines d'oiseaux. Ceux-ci sont gardés en cage et engraissés ou sont expédiés immédiatement sur le marché, tandis que, dans les îles grecques, les Ortolans sont tués, plumés et mis en barils avec du vinaigre et des épices. Mais, pendant ces dernières années, la destruction a été tellement active que les passages sont devenus extrêmement restreints et que la chasse des Ortolans cesserait d'être rénumératrice si, à la place de ces oiseaux, on ne tuait et on ne vendait des Chardonnerets et jusqu'à des Fauvettes et des Rossignols !

Les autres espèces de Bruants ne sont pas épargnées, d'autant plus que ces oiseaux semblent s'offrir aux coups du chasseur; c'est ainsi, par exemple, que dans le nord de la Russie et en Allemagne on voit arriver parfois des nuées de Bruants des neiges (*Plectrophanes nivalis*) qui, à l'approche de l'hiver, sont descendus du Spitzberg et qui ont traversé les mers pour gagner des climats plus chauds. De même, sur nos côtes septentrionales, les froids rigoureux font souvent apparaître des milliers de Pinsons d'Ardennes (*Fringilla montifringilla*), qui, pour la plupart, ne revoient plus leur pays natal.

Les Hirondelles, plus heureuses, sont généralement protégées, et, dans quelques-unes de nos provinces, paraissent même être l'objet d'un respect superstitieux; mais il n'en est pas ainsi sur toute l'étendue de la France. « Contre l'Hirondelle, dit M. de la Sico-

tière dans son *Rapport*, dans certains départements on épuise tous les procédés de destruction. C'est sur elle que le chasseur décharge son fusil en rentrant au logis. On ne se contente pas de la chasser, on la pêche, et d'aimables dames désœuvrées s'amusent, du haut de leurs balcons, à capturer le pauvre volatile à l'aide d'un petit hameçon amorcé d'une mouche et flottant au bout d'un long fil de soie. On en prend aussi par milliers à l'aide de filets, sous prétexte d'en faire des pâtés, et quels pâtés, grand Dieu! »

D'autre part, dans un discours prononcé le 5 octobre 1873 devant le comice agricole de Bordeaux, le cardinal Donnet évaluait à 1,073,000 le nombre d'Hirondelles détruites annuellement, au moyen de grands filets nommés *pentes*, dans *deux arrondissements* de la Gironde, et M. Dubalen écrivait, en 1876, à M. Lescuyer, qu'on prenait chaque année dans la grotte de Bedeillac (Ariège) environ 20,000 Hirondelles de fenêtre (*Chelidon urbica*).

J'ajouterai que, dans une petite ville de l'Est, où je suis né et où chaque année je retourne passer quelques semaines, j'ai pu constater une diminution très sensible dans le nombre des Hirondelles, en observant les troupes qui, peu de temps avant leur départ, se réunissent sur les fils télégraphiques reliant deux des monuments de la ville. Il y a vingt ans, dans ce lieu de rendez-vous, les oiseaux formaient quatre ou cinq rangs serrés, mais aujourd'hui leurs files sont fréquemment interrompues, et on s'explique facilement le fait en jetant les yeux sur les monuments voisins. Les corniches qui jadis étaient garnies de nids en sont maintenant complètement débarrassées, grâce aux enfants qui ont abattu à coups de pierres ces petites constructions. Et si je cite ce fait, c'est qu'il n'est malheureusement pas isolé, et que dans certains cas on voit des propriétaires, trop jaloux de la netteté de leurs immeubles, concourir à cette œuvre de destruction en faisant jeter à bas les nids d'Hirondelles qui sont accrochés sous leurs toits et à leurs fenêtres.

A cette liste de victimes que l'homme sacrifie dans un but mercantile ou pour satisfaire ses instincts cruels viennent s'ajouter les oiseaux qui sont condamnés et mis à mort comme animaux nuisibles. Dans cette dernière catégorie figurent tous les Rapaces, dont le nombre a considérablement diminué depuis un siècle. Ainsi les Aigles sont passés désormais au rang de véritables raretés, les Milans, les Autours et les Éperviers sont infiniment

moins communs qu'autrefois, et les Faucons pèlerins (*Falco communis*), après avoir été recueillis et protégés au moyen âge, au beau temps de la fauconnerie, ne sont plus représentés maintenant que par quelques couples sur les falaises de Dieppe, dans les montagnes de la Provence et dans les Hautes-Pyrénées. Au nord de la Suède, au Groënland et en Islande, il est aujourd'hui très difficile de se procurer des Faucons gerfauts (*Hierofalco*), et, dans tous nos départements, les Hobereaux, les Buses, les Cresserelles, qui se nourrissent principalement de petits rongeurs et d'insectes, disparaissent avec la même rapidité que les Aigles et les Faucons, qui font la chasse au gibier à plume. Quant aux Rapaces nocturnes, leur existence est encore plus sérieusement menacée, puisque, malgré tout ce qu'on a dit et écrit à leur sujet, les Chouettes et les Hiboux sont toujours considérés dans nos campagnes comme des oiseaux de mauvais augure.

Les Hérons, que certains naturalistes ont malheureusement inscrits dans leurs catalogues d'animaux nuisibles, ne pourraient plus comme jadis être chassés au vol sur le bord de nos cours d'eau, car ils ne constituent plus en France que de rares colonies. Une des dernières, celle d'Écury-le-Grand (Marne), ne subsiste même que grâce à la protection des comtes de Sainte-Suzanne, sur les terres desquels elle se trouve placée.

Les Pies, sur lesquelles pèsent de graves accusations et qui pillent quelquefois, dit-on, les nids des petits Passereaux, ont été condamnées, malgré les efforts de leurs défenseurs, qui ont fait valoir les services qu'elles rendaient à l'agriculture en dévorant des insectes et des vers. C'est ainsi que l'Association rémoise pour la répression du braconnage a payé, en 1867 et 1868, des primes s'élevant à la somme de 38,000 francs environ pour la destruction de 11,540 Pies et 1,116 Oiseaux de proie et de 439,240 œufs appartenant aux mêmes espèces (Lefèvre, *Tous les oiseaux sont utiles*, p. 8). Pour des motifs analogues on fait, dans nos jardins publics et dans certaines propriétés particulières, une guerre acharnée aux Freux et aux Corneilles. Chaque année, l'administration ordonne de jeter à bas, dans les jardins des Tuileries et du Luxembourg, les nids des Corvidés, afin de laisser la place aux Merles et aux Ramiers, et M. Auguste Besnard rapporte (*Bulletin de la Société zoologique de France,* 1882), d'après le régisseur du château de Sourches (Sarthe), que le nombre des jeunes

Freux sacrifiés actuellement dans le parc de ce domaine s'élève à 4,000 environ.

En Angleterre on n'agit pas, en général, de cette façon, et, après avoir fait la guerre aux Freux, on s'est décidé, au moins dans certains comtés, à les laisser vivre en paix dans le voisinage des manoirs, où ils forment des colonies, des *rookeries*, pour employer le terme consacré. Le Dr Brehm et le Dr Gloger avaient déjà signalé, du reste, les services que les Freux, de même que les Corneilles et les Choucas, peuvent rendre dans les contrées infestées de Campagnols ou dans les champs ravagés par les vers blancs, et tout récemment M. Vian (*Bulletin de la Société zoologique de France*, 1881) est venu joindre à cet égard son témoignage à celui de ses devanciers.

Le Pic-vert (*Gecinus viridis*), dont l'abbé Vincelot (*La réhabilitation du Pic-vert*), Michelet (*L'Oiseau*), M. de Sélys-Longchamps (*Le Livre de la ferme*), M. Mathieu (*Cours de zoologie forestière*), le Dr Gloger (*Bulletin de la Société protectrice des animaux*, 1861), M. Ernest Menault (*La Nature*, 27 décembre 1873) et beaucoup d'autres auteurs ont fait ressortir l'utilité comme destructeur d'insectes, le Pic-vert, dis-je, et tous les Grimpeurs de la même famille ont été fréquemment en butte aux attaques des agents forestiers, qui les ont accusés de perforer le tronc des arbres sains ou d'augmenter les dégâts dans les arbres précédemment attaqués par les insectes. Aussi M. d'Esterno, membre de la Société des agriculteurs de France, a-t-il réclamé, il y a une dizaine d'années, la suppression de ce bel oiseau, qui a été rayé de la liste des animaux utiles par plusieurs gouvernements et qui, en Belgique, ne figure pas dans la liste des oiseaux insectivores dont la chasse est interdite en toutes saisons (arrêté royal du 20 avril 1873).

Il n'est pas jusqu'aux Moineaux des villes et des campagnes (*Passer domesticus* et *Passer montanus*) qui n'aient eu et qui n'aient encore leurs détracteurs, et, par suite, leurs juges et leurs bourreaux. Proscrits en Prusse sous le règne du grand Frédéric, les Moineaux ont été jugés par Buffon en ces termes : « Les Moineaux sont comme les Rats, attachés à nos habitations; ils suivent la société pour vivre à ses dépens; comme ils sont paresseux et gourmands, c'est sur des provisions toutes faites, c'est-à-dire sur le bien d'autrui, qu'ils prennent leur subsistance; nos granges et nos greniers, nos basses-cours, nos colombiers, tous les lieux en un

mot où nous rassemblons ou distribuons des grains, sont les lieux qu'ils fréquentent de préférence, et, comme ils sont aussi voraces que nombreux, ils ne laissent pas de faire plus de tort que leur espèce ne vaut. Ce sont des gens que l'on rencontre partout et dont on n'a que faire.

« Il faut à peu près 20 livres de blé par an pour nourrir un couple de Moineaux, des personnes qui en avaient gardé dans des cages me l'ont assuré. Leur principale nourriture est notre meilleur grain. Ils sont si malfaisants, si incommodes, qu'il serait à désirer qu'on trouvât quelque moyen de les détruire. »

L'auteur de l'article *Moineau* dans le *Dictionnaire* de d'Orbigny n'est pas moins sévère : « Casaniers importuns, commensaux incommodes, impudents parasites qui partagent, malgré nous, nos fruits et notre domicile, les Moineaux, dit-il, ne rachètent leurs défauts par aucune qualité utile. »

M. Chatel, de Vire (*Utilité et réhabilitation du Moineau*, mémoire publié dans le *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, t. V, et *Nouvelles observations et considérations sur l'utilité des Oiseaux*, mémoire lu à la Société d'acclimatation en 1861), Toussenel (*Le Monde des oiseaux*, t. II, p. 154), M. de Quatrefages (*Souvenirs d'un naturaliste*), M. Guérin-Méneville (*Revue zoologique*, t. VI, p. 696), M. de Sélys-Longchamps (*Le Livre de la ferme*), M. Mathieu (*Cours de zoologie forestière*, p. 76), et beaucoup d'autres auteurs que je pourrais citer, ont, il est vrai, défendu chaudement les Moineaux, mais il est toujours resté quelque chose des accusations portées, un peu à la légère, contre ces petits Passereaux, et les propriétaires campagnards, qui les voient piller leurs raisins et dérober le grain dans leurs granges, oublient volontiers les services que les Moineaux rendent en dévorant au printemps des vers blancs et d'autres insectes. Aussi ne se font-ils pas faute de leur tendre des pièges et de leur envoyer des coups de fusil. Souvent même, dans nos campagnes, on dispose le long des murs des pots de terre, à étroite ouverture, dans lesquels les Moineaux viennent nicher avec confiance et qui constituent de véritables pièges ; en effet, sitôt que les petits sont prêts à prendre leur volée, les enfants des fermiers enlèvent les nids artificiels et s'emparent des habitants, qu'ils égorgent sans pitié.

On peut même citer quelques communes où la tête des Moineaux a été mise à prix. Ainsi, en 1870, la commune d'Orléans-

ville comprit dans son budget une somme destinée à encourager la destruction des animaux nuisibles, et grâce à cette mesure, on mit à mort 53,630 Moineaux (*Bulletin de la Société protectrice des animaux,* 1873).

Dans les pays tropicaux, les Perroquets, comme les Singes, causent certainement de grands ravages dans les plantations, et on ne peut guère blâmer ceux qui leur font la chasse; on comprend aussi qu'à la Nouvelle-Zélande on ait, dans ces derniers temps, mis à prix la tête de certains membres de cette famille, les Nestors, qui s'attaquent, paraît-il, aux Moutons introduits dans la colonie et leur enlèvent à coups de bec de larges morceaux de viande. Mais les naturalistes ne peuvent regarder avec indifférence disparaître de nouvelles espèces sur une terre lointaine qui est déjà le tombeau des grands *Dinornis.* Ces oiseaux gigantesques, qui représentaient à la Nouvelle-Zélande l'ordre des Struthioniens ou Brévipennes, ont été certainement exterminés par l'homme à une époque relativement récente, de même que l'*Æpyornis* de Madagascar, qui appartenait au même groupe ornithologique. D'un Émeu de petite taille qui vivait dans l'île Péron, voisine de l'Australie, il ne reste plus d'autre vestige qu'un spécimen conservé dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle, et les grands Émeus de l'Australie sont infiniment moins nombreux dans leur pays natal qu'au siècle dernier. Les Casoars de la Papouasie, des Moluques et du nord de la Nouvelle-Hollande sont à leur déclin; les Nandous de l'Amérique du Sud ne sauraient résister longtemps à la guerre acharnée qui leur est faite et ne pourraient être sauvés que si on se décidait à les élever dans des fermes comme cela se pratique maintenant pour les Autruches dans l'Afrique australe et en Algérie. Au moment où cette mesure fut adoptée, les Autruches commençaient à devenir extrêmement rares, car de tous côtés les indigènes, les Arabes et les colons européens leur dérobaient leurs œufs ou les poursuivaient pour se procurer leur chair et leurs plumes.

Dans l'ordre des Échassiers et dans celui des Pigeons, il s'est également produit des vides nombreux depuis trois ou quatre siècles, et le Dronte de l'île Maurice, le Solitaire et le Géant de l'île Rodrigue seraient même complètement inconnus des naturalistes, si quelques voyageurs n'avaient eu soin de les décrire et si l'on n'avait découvert leur ossements dans des tourbières et dans des

marécages. Ces oiseaux inoffensifs et incapables même de se défendre ont été massacrés jusqu'au dernier par les navigateurs qui ont successivement abordé dans les îles Mascareignes.

En un mot, il semble que l'homme se soit donné pour but l'anéantissement de toutes les créatures emplumées; déjà, dans la campagne qu'il poursuit contre ces oiseaux, les anciens procédés lui paraissent insuffisants, il ne se contente plus des lacets, des filets et des gluaux, il a recours aux poisons et à l'électricité. Il résulte en effet d'une observation du Dr Turrel, consignée dans le *Rapport* de M. de la Sicotière (page 78, note), que du gibier tué avec de la strychnine circule librement sur tous les marchés du Midi au grand péril de la santé publique, et d'autre part nous trouvons dans un article de la *Gazette commerciale*, reproduit par le journal *L'Acclimatation*, la description d'un procédé de destruction de petits oiseaux qui a été imaginé récemment aux environs de Marseille et qui est aussi rapide que meurtrier. Voici en quoi consiste ce procédé : on entoure les branches d'un arbre mort d'un fil de cuivre que l'on met en communication avec une bobine de Rhumkorff. « Un oiseau servant à attirer ses compères est attaché au bout d'un mât, près de l'arbre préparé, et lorsque les malheureux et confiants voyageurs sont réunis en assez grand nombre sur le traître perchoir, le chasseur qui les guette fait un mouvement avec le commutateur qu'il a sous la main et c'est alors un foudroiement général.

« L'effet est sûr et ne dépend plus de l'adresse du chasseur. »

Ce n'est pas tout encore, car ce n'est pas seulement par des attaques directes que l'homme exerce une action néfaste sur une foule d'espèces ornithologiques; il compromet aussi leur existence d'une manière indirecte, en supprimant leurs retraites naturelles et en élevant des constructions qui les gênent dans leurs migrations.

« La destruction irréfléchie des arbres, écrivait le Dr Gloger en 1881 (*Kleine Ermahnung zum Schutze nützlicher Thiere*), a rendu très difficile ou même impossible la vie, non seulement des oiseaux qui se nourrissent de petits rongeurs, mais encore des très nombreuses espèces qui rendent de grands services en détruisant les vers et les insectes; l'existence de ces oiseaux est menacée par suite de cette dénudation des champs, voici de quelle manière : la plupart des insectivores ont le vol faible, et, quand ils traversent

de grands espaces découverts, comme ils doivent souvent le faire dans leurs migrations, ils se fatiguent rapidement. Alors ils sont heureux de trouver un lieu de repos et de refuge dans le couvert d'un arbre, d'un arbrisseau ou d'un buisson. Lorsque ces abris viennent à manquer, les petits voyageurs, brisés de fatigue, se trouvent fatalement à la merci des Éperviers et des petits Faucons, qui, grâce à leur agilité, saisissent facilement le gibier au vol. Au contraire les oiseaux perchés ne sont jamais assaillis par les petits Faucons. »

D'après M. Barbier-Montault (*L'Acclimatation*, 1878, p. 454), le préjudice, énorme cependant, que causent aux oiseaux insectivores les enfants qui détruisent les nids et les œufs, ne serait rien auprès du mal que font les agriculteurs en défrichant les landes et les bruyères et en arrachant les haies qui jadis entouraient les champs. Les oiseaux insectivores ne rencontrent plus les abris qui leur convenaient pour y vivre commodément et y élever leur famille au centre d'un terrain où ils trouvaient en abondance la nourriture qui leur était nécessaire.

« Qu'on se figure, dit M. Barbier-Montault, la quantité d'insectes détruits dans un champ entouré de haies où cinq ou six nichées, et peut être davantage, existeront. Chaque nid contiendra au moins cinq ou six petits; combien de milliers d'insectes faudrait-il pour rassasier ces petits becs réclamant toujours une nouvelle pâture? Le nombre en est incalculable. La haie ayant disparu, l'auxiliaire n'existe plus, et la récolte est ravagée; l'oiseau a cherché une contrée plus hospitalière. L'agriculture faisant chaque jour de nouveaux progrès et les défrichements continuant, le mal deviendra incurable; à peine pourrons-nous y apporter quelques palliatifs. »

C'est à la même cause que M. de Sélys-Lonchamps attribue (*Considérations sur le genre Mésange; Bulletin de la Société zool. de France*, 1884) la diminution considérable qu'il a constatée dans le nombre des Mésanges qui vivent dans la province de Liège (Belgique). « On a remplacé, dit M. de Sélys, par des clôtures ciselées régulièrement et réduites à un minimum de hauteur et d'épaisseur les vieilles et les larges haies presque impénétrables et rarement taillées, remplies de broussailles de toute espèce, qui occasionnaient une perte notable de terrain cultivé ou nuisaient au bon état des chemins vicinaux à cause de leur hauteur, mais

qui offraient aux petits oiseaux des retraites favorables, des troncs creux pour leur nidification et des baies variées d'épine, églantier, merisier, ronces, etc. D'autres animaux insectivores utiles qui hantaient ces vieilles haies, notamment le Hérisson et l'Orvet, sont à peu près éteints. Le chemin de fer et sa station sont venus en outre occuper une partie de ces terrains, traversés encore par de larges routes bordées de nouvelles constructions; si la loi protectrice des animaux n'avait pas été édictée, il est probable que plusieurs de nos oiseaux sédentaires auraient presque disparu de la province de Liège, que je cite particulièrement pour ne parler que de ce que je connais le mieux. »

L'établissement de lignes télégraphiques le long des voies ferrées a été certainement très préjudiciable aux oiseaux de passage, et le Dr Elliot Coues, dans l'*American Naturalist*, évalue à quelques centaines de mille le nombre des Passereaux, des Échassiers et des Palmipèdes qui perdent la vie en se heurtant pendant la nuit ou même en plein jour contre les fils télégraphiques. Pour montrer que cette évaluation n'a rien d'exagéré, le naturaliste dont je viens de citer le nom rapporte que, au mois d'octobre, voyageant à cheval le long de la ligne télégraphique de Denver (Colorado) à Cheyenne (Wyoming), il a compté lui-même, sur un espace de trois milles, les cadavres de cent oiseaux gisant sous les fils.

Enfin on ne saurait se faire une idée de la prodigieuse quantité d'oiseaux qui trouvent la mort auprès des phares. Les phares, en effet, sont souvent placés sur les grandes routes que les espèces émigrantes suivent dans leurs voyages et, par leurs lumières, ils attirent et éblouissent les oiseaux qui viennent se briser la tête contre les glaces de la lanterne et contre les murailles de la tour, ou qui se laissent prendre, soit à la main, soit dans des pièges grossiers.

C'est ce qui se passe notamment sur l'îlot d'Heligoland. « Cet îlot, dit M. Cordeaux (*Ibis*, 1875, p. 172), se trouve sur la route que suivent les troupes d'oiseaux migrateurs quand elles se rendent de l'Afrique et des contrées méridionales de l'Europe dans leurs endroits de propagation, au milieu des rochers déserts et des plaines isolées de l'Europe boréale, ou au centre des tundras glacées de l'Asie septentrionale. Dans leurs voyages ces hordes d'émigrants, suivant d'ordinaire la ligne des côtes, sont heureux de trouver le rocher d'Heligoland, qui leur offre un lieu de repos à

mi-chemin entre le Texel et la Naze. Pendant le jour les côtes rocheuses de l'îlot se distinguent à plusieurs milles en mer, et, pendant les nuits obscures, on voit briller comme un soleil le feu du phare construit dans la partie la plus élevée de l'îlot, à 200 pieds au moins au-dessus du niveau de la mer. Sa lumière attire parfois des milliers d'oiseaux, qui remplissent l'air de leurs cris et du battement de leurs ailes, et le matin, en automne, après une nuit d'orage, on peut recueillir sur les rochers dénudés toute une collection d'oiseaux migrateurs, venus des pays lointains. Le soir du 6 novembre 1868, vers 9 heures et demie, quand la lune se leva et que les oiseaux cessèrent d'être attirés par la lumière du phare, on captura 3,400 Alouettes qui s'agitaient autour de la lanterne. M. Gätke en prit 440 de ses propres mains, et le même soir, au moyen de filets, de lampes et d'autres engins, on prit 11,600 autres oiseaux du même groupe sur la plate-forme au pied de la tour. On avait donc capturé en tout 15,000 Alouettes ; en outre on avait entendu les cris d'appel d'une foule de Bécasses, de Pluviers et d'autres petits Échassiers. »

Enfin M. le Dr Turrel (*Bulletin de la Société d'acclimatation*, 3e série, tome I) nous apprend que M. Nonay, avocat, a vu prendre, le 23 avril 1873, 125 douzaines d'oiseaux insectivores par le gardien d'un phare sur les côtes de la Méditerranée.

De ce rapide exposé il ressort clairement, je crois, que, depuis quelques siècles, des vides nombreux se sont produits dans la population ornithologique de notre globe; que, par des causes multiples, mais surtout grâce à l'influence de l'homme, des espèces d'oiseaux ont été complètement anéanties et que d'autres sont menacées d'extinction. Par suite l'équilibre qui existait primitivement se trouve rompu, les harmonies naturelles sont fatalement troublées. La disparition ou simplement l'éloignement momentané de telle ou telle espèce carnivore ou granivore a nécessairement pour conséquence le développement inusité d'une autre espèce, animale ou végétale. Or de trois choses l'une: l'espèce qui prend ainsi de l'extension est utile, elle est indifférente, comme disent les naturalistes allemands, ou elle est franchement nuisible. Dans les deux premiers cas la disparition de l'espèce carnivore ou granivore, servant de *modérateur*, n'affligera que le savant et l'artiste, qui seront privés d'un élément d'étude, d'un sujet d'admiration; dans le dernier cas, au contraire, elle intéressera directement l'agricul-

teur en permettant la multiplication de rongeurs et d'insectes nuisibles, la propagation de plantes parasites.

Malheureusement, le dernier cas est de beaucoup le plus fréquent.

Parmi les oiseaux détruits par l'homme depuis les temps historiques, c'est à peine si l'on pourrait citer deux ou trois espèces nuisibles et quelques espèces indifférentes, tandis qu'on trouverait un grand nombre d'espèces utiles, au moins au point de vue alimentaire. D'autre part, il est certain que, parmi les oiseaux dont l'existence est menacée, l'immense majorité se compose d'espèces auxiliaires. Assurément il faut se féliciter de voir diminuer le nombre des Rapaces qui se nourrissent de gibier à plume et de Passereaux insectivores; mais ne serait-il pas préférable de protéger directement ce même gibier, ces mêmes Passereaux, de les ménager et d'assurer leur reproduction? Que signifient quelques couples de Perdrix ou de Cailles arrachées des serres d'un Aigle, quelques Fauvettes sauvées des attaques d'un Milan, en comparaison des milliers de Gallinacés massacrés dans des battues, des myriades de Becs-fins étranglés dans des collets? A quoi sert de tuer les Pies et les Corneilles qui brisent les œufs des petits oiseaux, si on déniche ces mêmes œufs, si on jette à bas les nids, si on chasse les parents de leurs dernières retraites?

Pour se faire une idée du dommage que cette imprévoyance cause à l'agriculture, il suffit de jeter les yeux sur les chiffres cités par le Dr Gloger, par Toussenel, par M. Lefèvre, par M. Florent Prévost, par l'abbé Vincelot, par M. Chatel, par M. de Quatrefages, par M. Froidefond, par M. Millet, par M. Lescuyer, par M. de la Sicotière, par le Dr Brehm, par le Dr Altum, par M. Cretté de Palluel, en un mot par une foule d'auteurs dignes de foi. Ces naturalistes estiment à quelques centaines le nombre de Souris et de Campagnols qu'une Chouette ou un Hibou détruit dans une campagne, à 4,300 le nombre de chenilles qu'un couple de Moineaux apporte à ses petits, à 9,000 le nombre d'insectes dévorés par une nichée de Troglodytes depuis leur éclosion jusqu'à leur développement complet, à 16,320 le nombre de mouches et de moucherons qu'une Hirondelle capture pendant les cinq ou six mois qu'elle passe dans nos contrées et à 5,760 le nombre d'insectes adultes, de chenilles et de larves, consommés en une quinzaine de jours par une petite troupe de Mésanges bleues. Quant au

nombre de fruits que peut coûter la destruction d'un couple d'oiseaux insectivores, on l'a évalué à 225,000, en tenant compte des dégâts que causent les mouches et les larves dans les jardins et les vergers. Ces chiffres, qui reposent sur des observations sérieuses et maintes fois répétées, n'ont pas besoin de commentaires. Ainsi, je ne sais sur quelles données s'appuie M. P. Wickevoort-Crommelin, quand il écrit, dans une lettre adressée à M. Olphe-Gaillard (*Revue et Magasin de zoologie,* 1875, p. 24) : « Quant à la prétendue utilité de plusieurs oiseaux pour l'agriculture, je pense avec vous qu'elle est souvent fort douteuse, ou du moins variable, et surtout la plupart du temps très difficile à prouver. » Je ne comprends pas davantage comment M. H. Sclafer, dans son livre intitulé *La chasse et le paysan* (Paris, 1868) peut poser cette question : « Les petits oiseaux sont-ils utiles à l'agriculture? » et surtout comment il peut y répondre en ces termes : « Ils consomment très peu de larves, d'insectes et pas du tout de chenilles. En amorçant des trébuchets avec des chenilles je n'ai pu prendre aucun oiseau.

« La Poule et le Canard ne mangent pas de chenilles. Lors même qu'ils se nourriraient de chenilles, larves, pucerons, ils n'en consommeraient jamais que très peu relativement au nombre considérable de ces animalcules. Les détruire, c'est une tâche semblable à celle d'épuiser l'océan goutte par goutte.

« La plupart des oiseaux quittent les insectes pour les fruits, dès que ceux-ci ont paru.

« Jamais il ne m'a été possible de trouver dans le jabot, soigneusement dépouillé, même à la loupe, la moindre trace de chenilles; en fait je n'y ai trouvé que des moucherons, et encore en bien petite quantité.

« Dans l'estomac de la Bécasse j'ai reconnu force terre, stercoraires, sangsues, etc. Quant à amorcer un grand nombre de petits pièges pour lesquels j'étais souvent à court, j'ai dû essayer de bien des appâts divers, tels que baies, insectes, fruits, annélides et jusqu'à des chrysalides de mouches; jamais, en amorçant mes trébuchets d'une chenille quelconque, je n'ai pu prendre un seul oiseau.

« Le potager que j'habite est entouré de murailles, le long desquelles règne une figueraie, dont j'ai le malheur, chaque automne, de voir piller par les oiseaux toutes les figues. Il y a là une nuée

de Subulirostres, de Passereaux, que ni plumail ni drapeaux ne peuvent éloigner. Auprès des figuiers sont des carrés de choux mangés de chenilles, jusqu'aux nervures; jamais un seul oiseau ne descend en avaler une, bien qu'il n'y ait rien pour les écarter. Ils aiment mieux aller aux figuiers, en dépit des épouvantails dont chacun de ces arbres est armé.

« La Poule, ce volatile omnivore, auquel j'ai vu avaler même des souris vives, la Poule ne mange pas de chenilles.

« Et, remarquons-le, il y a une raison pour que les chenilles, les larves, les chrysalides ne soient pas dévorées, la nature ne laissant pas facilement détruire l'être appelé à former des métamorphoses successives, avant qu'il les ait accomplies. Une chose protège la chenille, c'est qu'elle doit être papillon. La carpe est bien vorace, et cependant la carpe ne mange pas les têtards de grenouilles. En avril, limaçons et chenilles dévorent les feuilles de la vigne et des arbres à fruits, mais ils ne touchent pas à la manne, qui doit être le raisin, ni à l'embryon, qui doit être le fruit.

« Mais lors même que les oiseaux se nourriraient de chenilles, de larves, de pucerons, de papillons, etc., ils n'en consommeraient jamais assez, vu leur nombre relativement restreint, et celui innombrable de tous ces animalcules, pour en arrêter les ravages. Les infiniment petits sont infiniment féconds.

« Pensez à l'effrayante multiplication de ces insectes, qui effectuent individuellement, mois par mois, des pontes de plusieurs milliers d'œufs, et dites-moi si vouloir faire détruire, insecte par insecte, une telle multitude, ce n'est pas approchant comme vouloir tarir l'océan en y prenant l'eau goutte à goutte. Au reste, ces oiseaux sur lesquels vous comptez pour écheniller le pays sont à peu près tous oiseaux de passage, qui ne font que traverser nos climats, et comme ils les traversent en été et en automne, juste au moment où les haies sont chargées de baies, le sol de grains, se détournent-ils d'un pareil régal pour se jeter sur des insectes, dont ils sont à tout le moins très-peu friands?

« Puisque le législateur entend veiller à la conservation des destructeurs d'insectes, je me permettrai de lui en désigner un, qui est un insectivore bien caractérisé, un insectivore exclusif, et qui a grand besoin qu'on le protège.

« Les petits oiseaux nous font payer trop cher leur intervention.

J'ai vu des champs de colza et de froment réduits à la paille sèche; j'ai vu les porte-graines des chènevières pelés à fond par les granivores; j'ai vu des vignes dont toutes les bordures étaient réduites à la rafle seule, grâce à ceux que l'on appelle les auxiliaires de l'agriculture. Buffon assure qu'un couple de moineaux consomme annuellement 20 livres de blé; à 50 couples au moins par habitation bourgeoise, cela fait près de 7 hectolitres, juste de quoi nourrir un paysan et sa femme.

« O vous qui demandez que les oiseaux pullulent, n'avez-vous pas l'exemple de l'Afrique, où ils ont pu se multiplier tout à leur aise? Qu'en est-il résulté? qu'ils y sont devenus le pire fléau de l'agriculture.

« De plus, remarquez-le, les nombreux oiseaux n'empêchent point l'invasion des sauterelles. » (H. Sclater, *La chasse et le paysan*, passage cité par M. Olphe-Gaillard, *Revue et Mag. de zool.*, 1875, pages 25 et 26.)

La même opinion se trouve exprimée à peu près dans les mêmes termes par M. Paul Eymard, dans sa brochure sur la *Chasse aux petits oiseaux*. Cet auteur déclare formellement, en effet, « que les petits oiseaux ne peuvent rien contre les insectes à l'état de fléau; quand la quantité est normale, dit M. Eymard, il est certain que les oiseaux, gros et petits, concourent à ce grand équilibre de la nature qui veut que, par suite d'une loi toute providentielle, les animaux se nourrissent presque tous les uns des autres, jusqu'à l'homme lui-même qui fait servir la plupart des animaux à sa nourriture. Quant aux services rendus par les petits granivores qui se nourrissent de graines, de mauvaises herbes, et purgent les champs de ces végétaux nuisibles, je répondrais que le discernement des oiseaux n'est pas grand et que le mal qu'ils font aux récoltes dépasse souvent le bien qu'ils produisent. » A l'appui de ce qu'il avance, M. Eymard cite divers exemples: il parle du Chardonneret, qui ne se contente pas de graines de chardon, mais qui dévaste aussi les champs de panais, de colza et de chanvre; des Merles et des Grives, qui se nourrissent non seulement de baies inutiles, mais de raisins; des Étourneaux ou Sansonnets, qui nous arrivent de Hollande en automne et qui saccagent nos vignobles; des Moineaux, contre la rapacité desquels nos agriculteurs ont beaucoup de peine à défendre leurs récoltes, et d'autres Passereaux, qui, en Afrique, constituent par leur multitude un très grand

fléau; et il conclut en disant que, « si les petits oiseaux rendent quelques services en mangeant *quelques* mauvaises graines et *quelques* insectes, ils commettent des dégâts encore bien plus grands en dévorant nos récoltes tant en graines qu'en fruits ».

Ces conclusions de M. Wickevoort, de M. Sclafer et de M. Eymard sont, je dois le dire, en désaccord formel, absolu, avec celles qu'ont formulées la plupart des observateurs les plus compétents d'après des observations très soigneusement faites. En effet ce n'est pas, comme le prétend M. Eymard, *quelques* mauvaises graines, *quelques* menus insectes, mais *d'énormes quantités* de mauvaises graines, *des milliers* et *des millions* d'insectes, que les oiseaux détruisent annuellement, et si les oiseaux sont *actuellement* impuissants contre les fléaux qui dévastent nos cultures, cela tient certainement à ce qu'ils sont en trop petit nombre et à ce qu'ils ne trouvent chez l'homme aucun appui, bien au contraire. D'autre part, si, comme le reconnaît l'auteur que je viens de citer, les granivores et les insectivores concourent déjà, dans des circonstances normales, à maintenir l'équilibre, cela ne me paraît nullement un service à dédaigner, puisque c'est précisément la rupture de cet équilibre qui produit le développement de certains fléaux.

Quant à l'assertion de M. Sclafer que les Passereaux ne mangent pas de chenilles, elle demande, je crois, confirmation, alors surtout que plusieurs naturalistes distingués citent formellement des débris de chenilles parmi les substances contenues dans l'estomac des Gros-becs ou Becs-fins dont ils ont fait l'autopsie. Tout au plus pourrait-on admettre *à priori* l'aversion des petits oiseaux pour les chenilles poilues; mais en tous cas, on ne saurait, comme le fait M. Sclafer conclure du régime de la Poule et du Canard à celui d'un Passereau!

La difficulté que l'on éprouverait à prendre des oiseaux dans des trébuchets amorcés avec des chenilles ne saurait non plus être invoquée comme une preuve de l'aversion que les oiseaux éprouveraient pour les larves d'insectes. On sait en effet que l'on réussit fort bien à capturer diverses espèces en prenant comme appâts des vers de farine, c'est-à-dire des larves de diptères, et personne n'ignore que c'est avec ces mêmes vers, avec des mouches, du cœur de bœuf hâché, de la viande coupée menu que l'on nourrit en captivité les Fauvettes, les Rossignols et les Rouges-gorges. Ceci prouve tout au moins que les Becs-fins recherchent surtout

les aliments d'origine animale. Mais, en observant ces mêmes oiseaux à l'état sauvage, on ne conserve plus le moindre doute à cet égard, et on voit que les Sittelles, les Grimpereaux, les Mésanges, les Merles, les Fauvettes, les Roitelets, les Traquets, vivent au printemps et en été de lépidoptères (et particulièrement de Tinéites, ces papillons dont les chenilles causent d'énormes dégâts), de mouches, de cousins, de punaises, de sauterelles, d'araignées, de petits mollusques, de vers et, en automne, de baies de merisier, de sureau, d'églantier, d'épine blanche, de ronce, en un mot de fruits sauvages. Que pourraient chercher les Bergeronnettes au printemps et à l'automne, quand elles cheminent dans les terres labourées derrière les charrues, si ce n'est des larves et des vermisseaux?

Mais ce ne sont pas seulement des Becs-fins qui se nourrissent d'insectes et de mollusques, les Conirostres eux-mêmes ont aussi le même régime dans certaines saisons, comme M. Lescuyer et M. Froidefond l'ont parfaitement reconnu. L'autopsie d'une Alouette lulu trouvée étranglée par un lacet a fourni à M. Froidefond (*Rapport sur l'utilité des petits oiseaux,* 1877) les indications suivantes: « Le jabot, d'une petite capacité, était assez bien garni de diverses portions d'insectes et en particulier de charançons et d'autres coléoptères parés de belles couleurs, enfin de vermisseaux, de fourmis, d'œufs de fourmi et de semences de légumineuses (trèfle).

« Le ventricule succenturié ne présentait rien de remarquable; il contenait seulement de faibles parties de la même alimentation que celle trouvée dans le jabot.

« Le gésier, très plein, renfermait beaucoup de débris de toutes sortes; vus à la loupe, nous avons pu distinguer des fractions de pattes et de têtes d'orthoptères (sauterelles), des brins d'herbe, des chrysalides, des larves, un peu de sable et une certaine quantité de petites semences de plantes diverses.

« L'autopsie d'une Farlouse, tuée au fusil dans une prairie marécageuse, a révélé à peu près les mêmes particularités; le jabot distendu renfermait de petits limaçons, des graines de jonc, des lombrics et de nombreux insectes, et le gésier contenait des débris extrêmement ténus de coquilles, des restes de vers et de cousins, des fragments d'élytres de coléoptères, de petites graines et un peu de matière tourbeuse.

IMPRIMERIE NATIONALE.

« Chez une Linotte trouvée morte dans le champ d'un oiseleur, dit encore M. Froidefond, le jabot, vu à l'intérieur, était énorme par l'accumulation des gaz, d'abord, et ensuite de la nourriture, qui se composait de beaucoup de petits vers, de graines de composées et d'environ le tiers de la partie inférieure d'une courtilière champêtre très divisée à coups de bec.

« Le ventricule succenturié, comme dans le précédent sujet, ne présentait aucun caractère utile à la démonstration cherchée. Le gésier, au contraire, était presque vide, quelques grains de sable, de petits fragments d'herbe et des *débris de chenilles très visibles à la loupe* composaient son contenu.

« Un Moineau, pris à une cage-piège malgré son expérience et sa ruse, ne nous a pas laissé de doutes sur sa qualité d'omnivore; en examinant l'ensemble de son appareil digestif, nous avons trouvé dans son jabot, assez bien garni, de petites semences, des portions abdominales de hannetons, des *fragments de chenilles*, quelques vers et de nombreux corps opaques ressemblant, par leur couleur bleu métallique, à des graines de viorne. En plus, des fragments de pétales de tournesol et de topinambour, sur qui avait dû s'arrêter le friand pour en détacher le fleuron et prendre la semence.

« La seconde partie de cet appareil digestif, le ventricule succenturié, beaucoup plus volumineux que chez les autres sujets déjà vérifiés, renfermait une quantité notable de suc gastrique et bien des parcelles de nourriture en tout semblables à celles vues dans le jabot.

« Le gésier, assez maigrement garni, contenait une certaine quantité de déjections d'herbivores, beaucoup de petites graines, des limaçons, du sable et des matières terreuses. »

Le Loriot, dont M. Eymard ne parle pas, mais qui est généralement condamné dans nos campagnes, offre un excellent exemple d'une espèce mal jugée sur des observations incomplètes.

« On considère généralement, dit M. Cretté de Palluel (*Bulletin de la Société d'acclimatation*, 1878), le Loriot comme un oiseau nuisible qui se nourrit de baies, de fruits, de cerises en particulier : c'est une erreur qu'il importe de relever; car, loin de nuire aux arbres fruitiers et de consommer autant de fruits qu'on le suppose, il débarrasse nos plantations des insectes les plus nuisibles. En effet, à diverses époques, au moment de la maturité des cerises notamment, dans les localités où abondent les arbres portant

ces fruits, sur ces arbres mêmes, j'ai capturé un grand nombre de Loriots, et, en examinant le contenu de leur estomac, j'ai constaté que tous, sans exception, étaient gorgés d'insectes nuisibles; chez quelques-uns seulement, j'ai trouvé, avec des insectes nuisibles, une faible quantité de fruits. Les lépidoptères, sous les divers états de larves, de chrysalides et de papillons, forment la base du régime alimentaire du Loriot, avec quelques coléoptères, certains orthoptères et des fruits dans des proportions insignifiantes. Parmi les lépidoptères qui servent de nourriture habituelle au Loriot, le plus grand nombre appartient aux espèces les plus nuisibles, les unes à nos cultures, les autres à l'homme. Le Loriot ne digère pas les graines des fruits qu'il mange; c'est donc le propagateur naturel des arbres fruitiers et non leur ennemi. »

Le naturaliste anglais Macgillivray, dont le témoignage est invoqué par M. V. Chatel dans son plaidoyer en faveur des Moineaux, affirme que, sans ces oiseaux, les jardins potagers des environs de Londres ne pourraient pas fournir un seul chou au marché de la capitale. M. Brehm attribue l'état prospère des arbustes et des arbres des jardins publics de Paris à la présence des Moineaux qui pullulent au Luxembourg, aux Tuileries, au Jardin des plantes et dans les squares, et, suivant une communication du Dr Brewer reproduite par l'auteur de la *Vie des animaux* (*Oiseaux*, p. 129), « les Moineaux, introduits à New-York et dans les villes voisines, y ont exercé une action très sensible sur les insectes nuisibles; pendant l'été de 1867, on les a vus faire une chasse active à ces insectes, ce qui a eu pour résultat la conservation du feuillage d'un très grand nombre d'arbres. Ces services sont appréciés; aussi a-t-on construit pour ces utiles auxiliaires des nids de paille et leur donne-t-on régulièrement de la nourriture dans les parcs de New-York et des autres villes. » En 1869 on put aussi constater directement l'utilité des Moineaux quand on eut lâché des centaines de ces oiseaux dans les jardins publics de Philadelphie, où les chenilles s'étaient multipliées d'une façon désespérante.

En Australie on a introduit également des Moineaux pour détruire les insectes qui ravagent les vergers, et en Italie, où ces mêmes Passereaux avaient été proscrits, on a dû se hâter, à ce que nous apprend M. V. Chatel, de leur accorder de nouveau la plus large hospitalité. Dans quelques localités même on leur a élevé des tours, des sortes de colombiers, où ils nichent et se reproduisent

en quantité et où l'on fait de temps en temps des captures, destinées à maintenir l'espèce dans des limites raisonnables.

Chaque année on expédie aux États-Unis 400 à 500 Bouvreuils, autant de Chardonnerets, autant de Grives et de Rouges-gorges. Enfin, en 1876, une cargaison de Passereaux des différentes espèces a quitté la Tamise à destination de la Nouvelle-Zélande, et à leur arrivée les petits émigrants ont été placés sous la sauvegarde de lois extrêmement sévères. Ces faits, qui sont consignés dans les *Bulletins* de la Société d'acclimatation et de la Société protectrice des animaux ainsi que dans le *Rapport* de M. de la Sicotière au Sénat, montrent qu'à l'étranger on est loin de juger les petits Passereaux avec autant de sévérité que le fait M. Eymard. Voici d'autre part ce que dit M. Lenz, observateur des plus consciencieux, au sujet de l'Étourneau, c'est-à-dire de l'une des espèces si fortement chargées par M. Eymard.

« L'Étourneau est de tous les oiseaux celui dont l'utilité peut se démontrer le plus facilement. Lorsque les premiers petits sont éclos, les parents leur apportent à manger, le matin toutes les trois minutes, le soir toutes les cinq; ce qui fait, le matin pour sept heures, 140 limaces (ou sauterelles, chenilles etc.,), et le soir, 84. Les deux parents mangent, eux, au moins 10 limaces par heure, soit 140 en 14 heures; ainsi, en un jour, une famille d'Étourneaux détruit 364 limaces. Lorsque les petits ont pris leur essor, ils en détruisent bien davantage. Puis vient la seconde couvée, et, lorsque les petits qui la composent ont aussi pris leur volée, la famille se trouve composée de douze membres, dont chacun mange par heure 5 limaces, soit en un jour 840 pour toute la famille.

« J'ai dans mon jardin 42 nids artificiels pour Étourneaux. Ils sont tous pleins, et, en admettant que chaque famille soit composée de douze membres, ce sont 504 Étourneaux que je fais entrer chaque année en campagne, et qui détruisent chaque jour 35,280 limaces.

« Autrefois, les Étourneaux ne se montraient qu'isolés dans les environs de Gotha. Il y a douze ans, je fis un premier essai de disposer pour eux des nids artificiels. Je n'eus jusqu'en 1856 aucun succès, par ce simple motif qu'aucun Étourneau n'y pouvait entrer : l'ouverture en était trop étroite. Au commencement de l'année, un nouveau forestier arriva à Friedrichroda, mit partout des retraites convenablement construites et m'invita à suivre son

exemple. Bientôt nous avions répandu l'élève des Étourneaux dans tout le duché de Gotha et dans une grande partie de la forêt de Thuringe. Déjà dans l'automne de 1856 on voyait des Étourneax près de tous les troupeaux de bœufs, et par bandes quelquefois de 500 individus. En 1857, ils étaient devenus innombrables. Dans les roseaux de l'étang de Kumbach, à une demi-lieue de Schnepfenthal, 40,000 Étourneaux passaient la nuit; 100,000 dans ceux de l'étang de Siebleb, près de Gotha; 40,000 dans ceux de l'étang Neuf près de Waltershausen; soit en tout 180,000 Étourneaux qui, chaque jour, détruisaient au moins 12 milliards 600 millions de limaces. » (Passage cité par Brehm, *Vie des animaux*, éd. franç.; *Oiseaux*, t. I, p. 245.)

En traversant le Wurtemberg et la Bavière pour me rendre au Congrès de Vienne, j'ai pu voir, dans un grand nombre de villages, le long de la voie ferrée, de ces nids d'Étourneaux, en forme de petites cabanes, disposés au sommet d'une longue perche qui est elle-même fichée en terre au milieu d'un enclos, ou appliquée contre le mur d'une habitation.

A propos de la famille des Étourneaux je pourrais rappeler aussi les services rendus aux plantations des îles Maurice et de la Réunion par un oiseau de cette famille, le Martin triste ou *Acridotheres tristis* (et non le Martin rose ou *Pastor roseus*, comme l'écrit par erreur M. de la Sicotière), qui avait été introduit dans ces îles par Desforges-Boucher et par l'intendant Poivre; je pourrais invoquer aussi le témoignage de Pline, considérant déjà les Séleucidés (ou Martins-roselins) comme des oiseaux spécialement envoyés par Jupiter, à la demande des habitants du mont Casius, pour détruire les sauterelles qui ravageaient les moissons, et déclarant qu'on ne voit jamais ces Séleucidés que lorsqu'on a besoin de leurs secours. Je pourrais citer des passages de l'*Ornithologie du Gard*, de M. Crespon, dans lesquels le régime insectivore des Martins-roselins est affirmé, *de visu;* mais ce serait prendre une peine inutile, car les mérites de ces Passereaux ont été clairement exposés par M. Cretté de Palluel dans son *Mémoire sur les oiseaux acridiphages* (*Bulletin de la Société d'acclimatation*, 1868). Cet observateur a nommé en outre une foule d'espèces qui, à l'exemple du Martin, se nourrissent de sauterelles, et a insisté sur la nécessité de protéger ces oiseaux et d'en défendre la vente publique *au moins jusqu'à nouvel ordre.* M. Cretté de Palluel pense en effet que,

si l'on accordait une protection *illimitée* à ces oiseaux, si on leur permettait de multiplier à l'excès, ils seraient obligés, les ennemis étant chassés et détruits, de ravager pour vivre les champs qu'ils avaient mission de protéger. Mais une pareille éventualité n'est guère à redouter d'ici à très longtemps. Pendant des années les oiseaux acridiphages trouveront malheureusement plus d'insectes qu'il ne leur en faut pour apaiser leur faim, et il sera toujours plus facile d'éclaircir les rangs des insectivores que de combler les vides qui existent dans leurs troupes. Les chances de destruction sont si grandes qu'une espèce ornithologique a besoin d'une période de temps considérable pour reprendre dans la nature la place qu'elle occupait primitivement, et que deux ou trois ans de chasse effrénée ont suffi à lui faire perdre.

M. Eymard se défend d'ailleurs de vouloir la destruction de toute espèce d'oiseaux et en toutes saisons; il déclare même qu'il appuiera toute législation et toutes mesures administratives qui tendront à protéger les oiseaux et leurs nids. « Tant qu'ils sont sédentaires, dit-il, ce sont des hôtes que nous devons défendre contre leurs ennemis, et l'on ne saurait prendre de trop sévères mesures pour empêcher une destruction inutile et qui ne profite même pas à ceux qui la commettent. Mais une fois l'oiseau hors de son nid, après un séjour plus ou moins long, les chanteurs perdent leur voix, les mâles perdent l'éclat de leur plumage d'amour; ils se rassemblent au fond des bois pour émigrer; en un mot ils deviennent *gibier*. Dès que vient le mois de septembre, presque tous quittent le pays où ils ont vu le jour, ils s'engraissent, traversent nos contrées européennes et alimentent nos voisins, tandis que nous les laissons passer en leur accordant une protection dont ils ne profitent même pas, puisqu'ils vont tomber dans les pièges de peuples mieux avisés que nous; et ne croyez pas qu'en les épargnant il vous en reviendra davantage l'année suivante, car ils émigrent par millions et reviennent l'année suivante par centaines. Comment? pourquoi? c'est là un mystère d'anéantissement bien difficile à éclairer, car l'on n'a sur les migrations des oiseaux que des données tout à fait incomplètes pour la plupart. »

Le mystère dont parle M. Eymard ne me semble pas bien difficile à pénétrer. Si les oiseaux qui nous quittent par *millions* nous reviennent par *centaines*, cela provient de ce qu'ils subissent, dans le cours de leurs longs voyages, des pertes nombreuses par le

fait des tempêtes, des orages, par la rencontre d'animaux carnassiers, et surtout par la guerre qu'on leur fait dans les pays voisins. Diminuer ces chances de destruction, faciliter aux oiseaux leur retour vers leur pays natal, réglementer la chasse qui leur est faite, tel est le but vers lequel, à mon avis, doivent tendre les efforts de tous les Gouvernements; mais, parce que sur ce point l'entente avec les différents États n'est pas encore réalisée, parce que dans certaines contrées il se fait des massacres regrettables, est-ce une raison pour qu'on suive les conseils de M. Eymard? En d'autres termes, parce qu'on ne peut empêcher son voisin de détruire, faut-il détruire soi-même? Je ne le crois pas. Il faut remarquer d'ailleurs que les oiseaux de *passage* ainsi sacrifiés ne sont pas, comme M. Eymard semble le dire, des oiseaux errants, mais qu'ils ont une patrie, dans laquelle ils reviennent nicher chaque printemps. Dans ces conditions, on peut se demander si les habitants des pays du Midi, qui reçoivent en automne des bandes d'oiseaux migrateurs, sont bien autorisés à détruire une foule d'espèces qui, en réalité, appartiennent à la faune des régions boréales et sur le retour desquelles les peuples du Nord sont en droit de compter? Et pour ne considérer que le même pays, n'y aurait-il pas une grande inconséquence à classer en automne comme *gibier* et à chasser à ce titre les *mêmes oiseaux* dont au printemps on aurait protégé les nids? Si l'on suivait cette méthode, il n'y aurait bientôt plus de nids à protéger, car il n'y aurait plus d'oiseaux pour les construire!

M. Eymard attribue avec raison une très large part dans la diminution du nombre des oiseaux au défrichement des bois, à l'extension de la culture, à la construction de nombreuses habitations; mais il nie complètement, à tort suivant moi, l'influence de la chasse aux filets et autres engins. Regardant le petit gibier « comme une manne céleste que la Providence nous envoie pour que nous en fassions usage », il demande, dans le mémoire que j'ai sous les yeux, et qui date de 1867, à la Société d'agriculture de Lyon d'adresser à M. le Sénateur préfet du Rhône la demande du rétablissement de la chasse au filet dans le département, sauf à fixer dans quelles conditions et à quelles époques elle pourrait se pratiquer.

Les propositions de M. Eymard ayant été renvoyées à une commission dont M. E. Mulsant était le rapporteur, furent, j'ai

le regret de le dire, appuyées par cette commission, qui exprima le vœu suivant :

« 1° Faire exercer par les gardes champêtres une surveillance plus active pour empêcher la destruction des nids des oiseaux;

« 2° Permettre, à dater du 1er septembre jusqu'au 1er mars de chaque année, la chasse aux oiseaux de passage, soit à l'aide de filets, soit à l'aide de tous autres engins;

3° Assujettir cette chasse au filet à un permis, et n'en accorder l'exercice qu'aux possesseurs des champs sur lesquels elle peut avoir lieu, ou aux personnes auxquelles les propriétaires en auraient accordé le droit par écrit. »

Tout opposé fut le rapport que M. Froidefond fit à la Société d'agriculture de la Gironde le 4 juillet 1877 (*Sur l'utilité des petits oiseaux en agriculture*), rapport auquel j'ai déjà fait plusieurs emprunts. Après avoir insisté sur les services que nous rendent l'Alouette, le Pipit, la Linotte, les Bergeronnettes et d'autres espèces de Passereaux, dont il avait fait l'autopsie et qu'il avait reconnues pour franchement insectivores, M. Froidefond proposait les conclusions motivées qui suivent :

« Considérant que depuis bien des années les récoltes ont à souffrir des insectes en général et du phylloxéra en particulier, et qu'il est urgent de prendre les mesures qui paraîtront le plus utiles pour les détruire et même pour en éviter l'arrivée; que, malgré les encouragements offerts, les recherches des observateurs, des savants et des institutions agricoles, aucun résultat n'a pu être encore obtenu, et qu'il est du devoir de tous de se mettre à l'œuvre;

« Considérant que les légions de petits oiseaux qui traversent nos campagnes à certaines époques de l'année sont reconnues pour vivre plutôt d'insectes que de graines utiles à la nourriture de l'homme, et que, si elles en prennent quelquefois, le préjudice causé est loin d'être comparable aux services rendus;

« Que, d'un autre côté, le passage de ceux qu'on chasse le plus ne s'effectue qu'au printemps, alors que les récoltes sont en herbe;

« Considérant que les terrains occupés par les oiseleurs tiennent en jachère des terres qui pourraient produire et que ces industriels, par cette occupation de chasse, diminuent le nombre des bras utiles à la culture;

« Considérant que les enfants, en détruisant les nids et en s'emparant des couvées, mettent souvent en péril leur existence, et que, d'ailleurs, ces jeunes intelligences doivent être préparées à la protection de tout ce qui souffre, afin de former de bonne heure leur cœur et leur esprit au sentiment du bien;

« Pour ces motifs, votre section croit devoir vous proposer d'émettre un vœu favorable pour la protection des petits oiseaux et de leurs couvées, en prohibant la chasse d'une manière générale sur toute l'étendue du territoire, sans exception de zone et sans qu'il soit besoin de distinction d'espèces ou de variétés.

« La chasse au fusil pourrait seule être tolérée, sans préjudice des dispositions législatives et administratives qui en règlent l'époque. »

Ces conclusions mises aux voix, furent adoptées à l'unanimité, et copie du rapport a dû être transmise à Messieurs les Ministres.

Quelques années auparavant, la cause des oiseaux insectivores avait été déjà défendue d'une façon éloquente par M. Émile Lefèvre dans la brochure intitulée *Tous les oiseaux sont utiles* (Paris, 1869, librairie agricole de *la Maison rustique*). Ému non seulement par un certain nombre de mesures récemment prises par l'Association rémoise pour la répression du braconnage, mais encore par un vœu émis par le conseil général de la Meuse et réclamant énergiquement le rétablissement de la chasse aux petits oiseaux, M. Lefèvre énumérait les nombreux services rendus par les Passereaux et répondait à ceux qui accusent les oiseaux de vivre autant de fruits et de graines que d'insectes, en citant le passage suivant, extrait d'un livre de son père : « Détruire l'être qui sur mille graines qu'il sauve en prélève une serait la plus fatale des fautes de calcul et le plus coupable des actes d'ingratitude. Cela équivaudrait à faire un crime au moissonneur de se nourrir de pain et de demander au vin de la force et du cœur. »

Je pourrais citer encore plusieurs pétitions adressées à la Chambre des députés et réclamant une protection plus efficace des petits oiseaux, rappeler des vœux formulés à diverses reprises par les conseils généraux, reproduire les doléances qui, cette année encore, ont été exprimées par les sociétés d'agriculture; mais les exemples que j'ai énumérés suffisent largement, je crois, pour montrer le danger que fait courir à l'agriculture la destruction en

masse des insectivores, et le désir presque unanime de voir cesser un pareil état de choses.

LOI FRANÇAISE SUR LA CHASSE DU 3 MAI 1844.

Malheureusement peu d'efforts ont été faits jusqu'ici pour améliorer la situation qui s'aggrave tous les jours. Nous en sommes encore à la loi du 3 mai 1844, dont il n'est peut-être pas inutile de rappeler les dispositions suivantes :

« Art. 4. Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'y est pas permise..... Il est interdit de prendre ou de détruire, sur le terrain d'autrui, des œufs et des couvées de Faisans, de Perdrix et de Cailles.

« Art. 9. Dans le temps où la chasse est ouverte, le permis donne à celui qui l'a obtenu le droit de chasser de jour, à tir et à courre sur ses propres terres, et sur les terres d'autrui avec le consentement de celui à qui le droit de chasse appartient.

« Tous les autres moyens de chasse, à l'exception des furets et bourses destinées à prendre le lapin, sont formellement prohibés. Néanmoins les préfets des départements, sur l'avis des conseils généraux, prendront des arrêtés pour déterminer :

« 1° L'époque de la chasse des oiseaux de passage autres que la Caille, et les modes et procédés de cette chasse;

« 2° Le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières;

« 3° Les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que le propriétaire, possesseur ou fermier, pourra en tout temps détruire sur ses terres, et les conditions de l'exercice de ce droit, sans préjudice du droit appartenant au propriétaire ou fermier de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés.

« Ils pourront prendre également des arrêtés :

« 1° Pour prévenir la destruction des oiseaux ;

« 2° Pour autoriser l'emploi des chiens lévriers pour la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles;

« 3° Pour interdire la chasse pendant les temps de neige. »

Enfin dans la section II, consacrée aux peines, l'article 12 dit: « Seront punis d'une amende de 50 à 200 francs et pourront en outre l'être d'un emprisonnement de 6 jours à 2 mois:

« 1° Ceux qui auront chassé en temps prohibé;

« 2° Ceux qui auront chassé pendant la nuit ou à l'aide d'engins et instruments prohibés, ou par d'autres moyens que ceux qui sont autorisés par l'article 9;

« 3° Ceux qui seront détenteurs ou ceux qui seront trouvés munis ou porteurs, hors de leur domicile, de filets, engins ou autres instruments de chasse prohibés;

« 4° Ceux qui, en temps où la chasse est prohibée, auront mis en vente, vendu, acheté, transporté ou colporté du gibier;

« 5° Ceux qui auront employé des drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer le gibier ou à le détruire;

« 6° Ceux qui auront chassé avec appeaux, appelants ou chanterelles, etc. »

Il suffit de mettre en regard ces différentes dispositions pour reconnaître ce qu'elles ont de contradictoire.

Ainsi l'article 9 interdit l'emploi de tous engins de chasse autres que le fusil, à l'exception du furet et des bourses, et un peu plus loin il reconnaît aux préfets le droit de fixer le *mode* et le *procédé* de capture des oiseaux de passage. Il semble donc que d'autres engins de chasse que le fusil peuvent être employés, avec l'autorisation du préfet, et cependant l'article 12 édicte des peines contre ceux qui auront chassé avec des instruments et engins prohibés par l'article 9! Enfin l'article 9, en vertu duquel les préfets peuvent, sur l'avis des conseils généraux, autoriser la destruction des oiseaux de passage, met sous la protection de ces magistrats les oiseaux en général, et par suite les oiseaux de passage.

Ce défaut de clarté de la loi a naturellement donné lieu à des abus qu'une circulaire de la Direction générale de la sûreté publique au Ministère de l'intérieur, en date du 8 juillet 1861, a vainement cherché à faire disparaître en traçant aux préfets les limites de leurs attributions relativement à la chasse des oiseaux de passage.

PROJETS DIVERS DE NOUVELLES LOIS SUR LA CHASSE.

A la fin de l'année 1874, fut soumis aux délibérations de l'Assemblée nationale un projet de loi qui apportait certaines modifications à la loi de 1844, surtout au point de vue de la conservation des oiseaux insectivores; mais les trois premiers articles seuls furent votés, et, à propos de l'article 4, le renvoi du projet entier à la Commission fut demandé par M. le Ministre de l'agriculture.

Vers la même époque, le 6 février 1875, la Société protectrice des animaux, à la suite d'un rapport de M. Millet, adopta les résolutions suivantes :

« I. Un règlement d'administration publique déterminera les espèces d'oiseaux dont la chasse est interdite en tout temps, les espèces d'oiseaux de passage dont la chasse pourra être autorisée dans les marais, sur les lacs, les étangs, les canaux et les cours d'eau ainsi que l'époque de cette chasse, les espèces d'oiseaux réputés animaux malfaisants ou nuisibles et les conditions de leur destruction. La chasse des oiseaux n'aura lieu qu'au fusil. Tous autres moyens de chasse, tels que filets, lacets, gluaux, engins de toutes sortes, seront formellement prohibés.

« II. Seront interdits la possession, la mise en vente, la vente, l'achat, le transport, le colportage, l'exportation et l'importation, soit des oiseaux dont la chasse ne serait pas autorisée, soit de leurs nids, de leurs œufs ou de leurs couvées; seront exceptés les oiseaux malfaisants ou nuisibles.

« III. Seront également interdits la fabrication, la mise en vente, l'achat, le transport, le colportage, la possession de filets, pièges, engins et appeaux quelconques pouvant servir à la capture des oiseaux.

« IV. Sera interdite en temps de neige la chasse des oiseaux, à l'exception du gibier d'eau et des espèces malfaisantes ou nuisibles.

« V. La recherche des oiseaux, de leurs nids et de leurs œufs, celle de filets, pièges, engins et appeaux pourra être faite à domicile chez les braconniers de profession, les oiseliers, les fabricants d'ustensiles de chasse, et, en général, dans les lieux ouverts au public.

« VI. L'administration pourra donner, exceptionnellement et temporairement, l'autorisation de chasser et de transporter des oiseaux, de chasser et de transporter des nids et des œufs d'oiseaux qui seraient destinés à des études ou à des collections d'histoire naturelle, à des repeuplements ou à des essais d'acclimatation. Ces autorisations seront personnelles et détermineront les conditions dans lesquelles elles pourront s'exerçer.

« VII. Des encouragements seront donnés, soit pour prévenir la destruction des oiseaux utiles, soit pour favoriser leur propagation. A cet égard l'administration recommandera l'emploi de *nichoirs* artificiels.

« VIII. Le Gouvernement français fera auprès des Gouvernements limitrophes les diligences nécessaires pour que les dispositions qui seront adoptées en France contre la destruction des oiseaux utiles à l'agriculture soient mises en vigueur dans les différents États et constituent ainsi un code de *protection internationale*.

« IX. Le Gouvernement prendra, d'ailleurs, les mesures nécessaires pour que les arrêtés des préfets concernant les oiseaux soient, cette année même et sans attendre une loi nouvelle, revisés de manière à favoriser le conservation et la propagation des espèces utiles à l'agriculture. »

Un contre-projet, conforme dans ses points principaux aux résolutions ci-dessus mentionnées, fut soumis à la Commission de l'Assemblée nationale, mais, par suite de diverses circonstances, ne put être discuté et fut renvoyé au Conseil d'État, qui le retourna profondément modifié. Enfin MM. de la Sicotière, Grivart et le comte de Bouillé reprirent, avec quelques légers changements, le projet primitif du Gouvernement. La commission se trouva ainsi en présence de trois rédactions; après les avoir étudiées et comparées, elle arriva à les fondre en un projet définitif au sujet duquel M. de la Sicotière présenta au Sénat, en 1877, un Rapport considérable qui m'a fourni de nombreux renseignements. Malheureusement ce nouveau projet eut le même sort que ses devanciers. Il contenait cependant d'excellentes dispositions et, par la précision et la clarté des articles, par l'attention accordée aux espèces utiles et notamment aux oiseaux insectivores, il eût mérité

d'être substitué à la loi de 1844. Son titre II renfermait les articles suivants :

« Art. 5. La destruction, par quelque moyen que ce soit, la chasse, la vente, la mise en vente, le transport et le colportage des oiseaux utiles à l'agriculture sont interdits en tous temps. Un décret du Président de la République détermine, par circonscriptions et après l'avis des conseils généraux, la liste des oiseaux auxquels s'applique cette disposition.

« Art. 6. La chasse aux filets, lacets ou autres engins ou appâts, des oiseaux utiles est interdite.

« Elle ne peut jamais être pratiquée en temps de neige.

« Art. 7. L'enlèvement ou la destruction des nids, œufs et couvées des oiseaux auxquels s'applique l'article 5, ainsi que l'exposition, la vente ou le colportage de ces œufs et couvées, sont interdits.

« Art. 8. Le Ministre de l'agriculture peut, dans un intérêt scientifique ou pour le repeuplement, autoriser en tout temps soit la chasse ou le transport des oiseaux auxquels s'applique l'article 5, soit l'enlèvement et le transport de leurs nids et couvées; les autorisations sont personnelles et déterminent les conditions dans lesquelles on pourra en user.

« Art. 9. Sont interdits l'usage, la possession, le transport, la vente ou la mise en vente de filets, pièges, appeaux, engins et appâts pouvant servir à la capture ou à la destruction des oiseaux utiles.

« La recherche de ces objets, ainsi que celle des oiseaux, nids et œufs ou couvées, dont la destruction n'est pas permise, peut s'effectuer à domicile chez les fabricants ou marchands de filets ou pièges, les marchands de comestibles, les restaurateurs, hôteliers ou aubergistes. »

Sous le titre III (*Pénalités et poursuites*), l'article 11 punissait d'amendes de 50 à 200 francs, et même, en outre, d'un emprisonnement de six jours à deux mois, celui qui se serait servi d'engins prohibés pour chasser les oiseaux utiles ou qui aurait été trouvé détenteur de ces objets, tandis qu'elle punissait seulement d'une amende de 6 à 10 francs l'emploi du fusil pour la

destruction d'oiseaux utiles, le dénichage des oiseaux, l'exposition, la vente, le colportage de leurs œufs et couvées.

En vertu de l'article 12, tout jugement de condamnation devait prononcer la confiscation des armes et instruments de chasse et ordonner la destruction des engins prohibés; les oiseaux, nids et œufs devaient être saisis, les oiseaux vivants être mis immédiatement en liberté et les oiseaux morts envoyés à l'Administration des hospices ou au bureau de bienfaisance de la localité.

Enfin sous le titre IV (*Dispositions générales*), l'article 14 stipulait que le Ministre de l'agriculture et du commerce recueillerait les documents relatifs à l'insectologie de la France, aux moyens de détruire les insectes nuisibles à l'agriculture et de préserver les oiseaux utiles, et que les documents seraient publiés et communiqués chaque année aux préfets et aux conseils généraux.

Tels étaient, pour ce qui concerne les oiseaux, les articles principaux de ce projet de loi. L'article 5 introduisait deux principes nouveaux dans notre législation, savoir la reconnaissance d'un groupe d'oiseaux utiles à l'agriculture et l'interdiction d'y porter atteinte, *en quelque saison que ce fût*. Il constituait donc un très grand progrès par rapport à l'article 9 de la loi de 1844, autorisant tacitement la destruction de toute espèce d'oiseaux pendant la période de chasse. Le seul reproche que l'on pût lui adresser, c'était de ne pas définir exactement ce qu'il fallait entendre par *oiseaux utiles*. Il n'y avait pas là cependant un oubli de la part des auteurs du projet: car, dans leur pensée, ainsi qu'on peut le voir dans le *Rapport* de M. de la Sicotière, si le groupe des oiseaux utiles n'était pas strictement délimité, c'était précisément pour qu'on pût au besoin admettre dans ce groupe de nouvelles espèces dont les services auraient été constatés ou en distraire d'autres espèces dont la multiplication exagérée dans telle ou telle contrée serait devenue préjudiciable à l'agriculture. Les conseils généraux et les préfets, qui connaissent les intérêts de leurs départements respectifs, devaient à cet égard être consultés, ainsi que les sociétés agricoles, et, à l'aide de ces éléments, le Ministre de l'agriculture devait préparer des listes d'oiseaux utiles et d'oiseaux nuisibles qui seraient définitivement arrêtées par un décret du Président de la République. Dans une troisième catégorie les auteurs du projet proposaient de ranger les oiseaux, assez nom-

breux, qui ne sont à proprement parler ni utiles ni nuisibles à l'agriculture et qui pourraient être chassés, comme par le passé, avec le reste du gibier, aux époques, avec les restrictions et sous les conditions déterminées par la loi sur la chasse de 1844.

Enfin ces listes devaient être dressées par zones ou groupes de départements et non par départements, comme le demandait la minorité de la commission, ou sur un type unique et uniforme pour toute l'étendue de la France, comme le portait le projet du Conseil d'État. Il avait en effet paru préférable de laisser au Gouvernement une certaine latitude. Cependant M. de la Sicotière ne se dissimulait pas que les listes ainsi dressées rencontreraient fatalement des contradicteurs, qu'on les trouverait trop longues et que l'on contesterait l'utilité de quelques-unes au moins des espèces qu'elles comprendraient. Et en effet, c'était là, à mon avis, un des inconvénients du projet. Les espèces qui séjournent dans notre pays ou qui le traversent dans leurs migrations sont au nombre de plusieurs centaines, et, dans ce chiffre, les espèces utiles ou indifférentes entrent certainement pour les trois quarts, si ce n'est pour les cinq sixièmes. Dans ces conditions n'est-il pas plus simple de dresser deux listes seulement comprenant, l'une les *oiseaux nuisibles*, l'autre les *oiseaux gibier*, et de déclarer que tous les oiseaux qui ne sont pas compris dans l'une ou l'autre de ces listes sont considérés *en bloc* comme utiles, qu'ils sont comme tels placés en toute saison sous la sauvegarde des lois, et qu'ils ne pourront être rangés *temporairement* dans la catégorie des *oiseaux nuisibles* ou *indifférents* qu'après une enquête minutieuse? C'est évidemment dans cet esprit qu'avaient été dressées en 1861, sur les indications des professeurs du Muséum d'histoire naturelle, deux listes qui furent envoyées aux préfets et qui comprenaient l'une (A) les espèces franchement nuisibles, pouvant être prises et détruites en tout temps, et l'autre (B) les espèces nuisibles, dont la chasse pourrait être interdite selon les nécessités locales. Voici ces deux listes, que j'emprunte à M. de la Sicotière, en rangeant les espèces d'une façon méthodique :

A.

1. Faucon commun ou pèlerin.
2. Faucon émerillon.
3. Aigle fauve.
4. Aigle criard.
5. Aigle botté.
6. Aigle Bonelli.

7. Pygargue ordinaire.
8. Circaète Jean-le-Blanc.
9. Buse vulgaire.
10. Buse pattue.
11. Autour vulgaire.
12. Épervier vulgaire.
13. Milan royal.
14. Milan noir.
15. Gypaète barbu.
16. Balbuzard fluviatile.
17. Catharte alimoche.
18. Vautour moine ou arrian.
19. Vautour fauve ou griffon.
20. Grand Duc.
21. Grand Corbeau.
22. Pigeon ramier.
23. Pigeon colombin.
24. Pigeon biset.

B.

1. Corbeau choucas.
2. Corneille noire.
3. Corneille mantelée.
4. Corbeau freux.
5. Pie ordinaire.
6. Geai glandivore.
7. Pie-grièche.
8. Tourterelle.

Ces listes pourraient être encore utilisées, surtout si on les modifiait légèrement, en transportant de la première à la seconde le Pigeon ramier, qui est déjà protégé dans nos jardins publics, le Pigeon colombin, qui est beaucoup moins répandu et par conséquent moins nuisible qu'autrefois, le Pigeon biset, qu'il y aurait sans doute intérêt à ne pas détruire complètement. Il y aurait aussi quelques réserves à faire au sujet des Buses, qui se nourrissent, comme je l'ai dit, non seulement de Passereaux et de petit gibier, mais encore et surtout de petits Rongeurs, au sujet du Choucas et du Freux, que beaucoup d'auteurs et même d'agriculteurs considèrent comme franchement utiles, enfin au sujet de la Pie-grièche que M. Lescuyer range au nombre des oiseaux essentiellement insectivores, quoiqu'elle s'attaque parfois aux petits oiseaux.

Ces divers oiseaux, Buses, Corbeaux, Freux, Choucas et Pies-grièches sont d'ailleurs compris dans les listes d'oiseaux utiles adoptées par les Gouvernements d'autres pays; car, je dois le reconnaître, il y a un certain nombre de pays où, suivant le système proposé par M. de la Sicotière, il a été dressé des listes d'oiseaux dont la capture est absolument interdite. C'est ce qui a été fait notamment en Prusse (ordonnance rendue en vertu de la loi du 11 mars 1856), et en Bavière (ordonnance royale du 4 juin 1866). Un catalogue d'oiseaux utiles pouvant être compris dans un règlement de protection internationale a été rédigé également par le Congrès des agriculteurs et forestiers allemands le 24 décembre

IMPRIMERIE NATIONALE.

1866, et se trouve mentionné dans le *Rapport* de M. de la Sicotière. Quoique plus compliqué que les listes dressées sur les indications des professeurs du Muséum, ce catalogue ne renferme pas cependant quelques espèces dignes d'intérêt, telles que la Chouette effraie et l'Engoulevent. En revanche on y voit figurer le Vanneau, qui est généralement considéré comme gibier, mais dont les nids et les couvées méritent en effet d'être sauvegardés, et quelques oiseaux de mer, Goélands et Labbes ou Stercoraires, que nos lois françaises ont toujours laissés sans défense.

Dans une brochure intitulée *Les oiseaux de mer, leur utilité au point de vue de la navigation et de la pêche* (Nantes, 1875) et dans une pétition adressée au Sénat, le 22 février 1877, un conducteur des ponts et chaussées, demeurant à Belle-Isle-en-Mer, M. Gouëzel, avait cependant déjà insisté sur les services que peuvent rendre les oiseaux pélagiens, dont des mérites avaient été signalés précédemment par l'abbé Vincelot (*Les noms des oiseaux*, etc.) et par Toussenel, le spirituel auteur du *Monde des oiseaux*. « Il est incontestable en effet, dit M. de la Sicotière dans son *Rapport*, que par leur vol et leur cri, ils (les oiseaux de mer) annoncent au marin non seulement l'approche de la terre ou de la tempête, mais la présence de certains poissons, le voisinage des bas-fonds et des écueils que le balisage serait impuissant à signaler en temps de brume et sur lesquels la végétation sous-marine appelle et nourrit une foule de petits poissons et coquillages qui servent eux-mêmes de nourriture à ces oiseaux. Ils assainissent aussi les rivages, en dévorant les débris de poissons qu'y rejette la vague et qu'un séjour prolongé pourrait transformer en foyers d'infection. Ils sont les *balayeurs des grèves*. Peut-être même certaines espèces pourraient-elles être dressées à la pêche dans notre pays, comme elles le sont dans d'autres contrées. »

Les oiseaux de mer, s'ils prélèvent sur les poissons de nos côtes un impôt qui ne peut jamais être bien lourd, nous rendent donc des ervices analogues à ceux que rendent les Vautours aux peuples orientaux, les Cathartes et les Urubus aux peuples de l'Amérique tropicale. Aussi ne saurait-on trop approuver la loi du 24 juin 1864 qui est destinée à assurer en Grande-Bretagne la conservation de ces oiseaux. Cette loi est applicable, non seulement aux Goélands et aux Stercoraires, mais encore aux Mouettes, aux Sternes, aux Hirondelles de mer, aux Noddis, aux Pétrels,

aux Puffins, aux Fous, aux Cormorans, aux Pingouins, aux Macareux, aux Stariques-perroquets, aux Guillemots, aux Plongeons, aux Grèbes, aux Harles, aux Macreuses, aux Canards-eiders et même à des espèces (Tadorne, Huîtrier-pie, Pluvier, Corbeau choucas) qui ne rentrent pas dans la catégorie des véritables oiseaux de mer, mais qui fréquentent les plages et se nourrissent d'animaux marins et de débris rejetés par les flots. D'après cette loi toute personne qui tuera, blessera ou tentera de tuer, de blesser ou de prendre quelque oiseau de mer, ou se servira de barque, de fusil, de filets ou d'autres engins ou instruments dans le dessein de tuer, de blesser ou de prendre quelque oiseau de mer, ou qui aura en sa possession quelque oiseau de mer récemment tué, blessé ou pris entre le 1er avril et le 1er août de chaque année, sera punie d'une amende qui n'excédera pas une livre (25 francs) pour chaque oiseau tué, blessé, pris ou trouvé en sa garde ou possession.

Il paraît cependant que ces dispositions (et je ne m'explique pas pourquoi) ne concernent pas les oiseaux de mer jeunes et incapables de voler.

LÉGISLATION ÉTRANGÈRE.

Depuis le 10 août 1872, il existe également en Grande-Bretagne une loi pour la protection, entre le 15 mars et le 1er août, d'un certain nombre d'oiseaux sauvages. Et sous ce titre d'oiseaux sauvages, une liste annexée à ladite loi mentionne, outre les Rapaces nocturnes, Grimpeurs, Syndactyles et Passereaux, déjà portés sur les listes allemandes, un grand nombre d'autres espèces de Passereaux, de Gallinacés, d'Échassiers et de Palmipèdes. On y trouve notamment le Casse-noix, le Bec-croisé, la Caille, le Ganga des sables, les Lagopèdes, l'Œdicnème, les Pluviers, la Bécasse, la Bécassine, les Bécasseaux, le Sanderling, les Chevaliers, les Guignettes, les Phalaropes, le Tourne-pierre, les Combattants, les Vanneaux, les Échasses, les Avocettes, les Barges, les Courlis, les Spatules, le Butor, les Foulques, les Poules d'eau, le Râle de genêt, les Fuligules, les Macreuses, les Canards, les Sarcelles et les Cygnes.

En Bohême, une ordonnance, en date du 28 décembre 1859, rappelant les dispositions d'ordonnances antérieures, interdit, sous peine d'amende, la destruction, la capture et la vente des oiseaux

insectivores, de leurs nids, œufs et couvées, et, en Autriche, la loi du 10 décembre 1868 subdivise les oiseaux en diverses catégories dont la première comprend les oiseaux réputés nuisibles, savoir les Faucons (à l'exception du Hobereau et de la Cresserelle), les Aigles, l'Autour, les Milans, le Grand Duc, la Pie-grièche grise, le Grand corbeau, la Corneille noire, la Corneille mantelée et la Pie. Toutes les espèces qui ne sont pas comprises dans cette catégorie sont placées sous la sauvegarde de la loi, au moins à une certaine époque de l'année, et il est, en tout cas, interdit de prendre et de détruire leurs œufs et leurs nids. Ces oiseaux ainsi protégés se répartissent à leur tour en deux classes. La première (A) renferme les Faucons hobereau et cresserelle, l'Archibuse pattue, la Buse bondrée, les Chouettes, les Pies, le Torcol, le Coucou, le Rollier, l'Engoulevent, le Martinet, les Hirondelles, les Gobemouches, les Huppes, les Grimpereaux, la Sittelle, les Mésanges, le Troglodyte, les Roitelets, les Pouillots, les Fauvettes proprement dites et les Fauvettes aquatiques, le Rouge-gorge, la Gorgebleue, le Rouge-queue, le Rossignol, les Merles, les Traquets, les Bergeronnettes, les Alouettes, le Loriot, le Pinson ordinaire, l'Étourneau, le Corbeau choucas, le Freux et le Geai. La seconde (B) se compose des Grives, des Pies-grièches (à l'exception de la Pie-grièche grise), du Pinson des Ardennes, du Bruant, des Bouvreuils, des Linottes et du Cabaret, du Chardonneret et du Tarin, du Verdier, du Bec-croisé, du Gros-bec vulgaire, des Moineaux et d'autres Fringilles.

Du 1er septembre au 31 janvier la capture des oiseaux de la catégorie (A), qui rendent des services à l'agriculture, ne pourra avoir lieu que lorsque leur nombre paraîtra excessif et avec la permission non seulement du propriétaire du fonds, mais encore de l'autorité. Le commerce desdits oiseaux est interdit en tout temps.

Au contraire, la capture des oiseaux compris dans la catégorie (B), et considérés comme moins utiles, pourra avoir lieu durant la même période, du 1er septembre au 31 janvier, en vertu de la seule autorisation du propriétaire du fonds.

Dans le texte de cette loi, tel qu'il nous est donné par le *Rapport* de M. de la Sicotière, il n'est pas fait mention du gibier, qui est l'objet de règlements spéciaux, et dans lequel on fait probablement rentrer un certain nombre d'Échassiers et de Palmipèdes

que d'autres pays ont résolu de protéger. Ainsi, la législation autrichienne admet quatre catégories d'oiseaux : 1° oiseaux nuisibles ; 2° oiseaux utiles au premier degré ; 3° oiseaux utiles au deuxième degré ; 4° gibier ; ce qui, dans la pratique, ne laisse pas d'être compliqué.

Aussi l'Union ornithologique de Vienne, ayant été consultée par M. le Ministre de l'agriculture de l'empire d'Autriche-Hongrie sur des réformes qu'il y aurait lieu d'introduire dans la loi de 1868, proposa diverses modifications destinées à rendre les règlements plus clairs, plus simples et plus facilement applicables. Le but et la portée de ces modifications sont parfaitement définis dans un Rapport adressé au Ministre par MM. de Pelzeln et d'Enderes, président et secrétaire de l'Union ornithologique en 1877.

« Nous croyons, disent les honorables rapporteurs, que les dispositions d'une loi de protection des oiseaux doivent être d'autant plus claires et plus simples qu'une loi de ce genre intéresse principalement les gens des campagnes et la portion la moins instruite de la population des villes. Pour des raisons analogues il faut que l'interprétation et l'application de la loi n'exigent que des connaissances ornithologiques très restreintes ; nous avons donc renoncé à établir différentes listes comprenant, l'une les oiseaux qu'il est absolument défendu de capturer, l'autre ceux qu'il est permis de prendre à certaines époques ou dans certaines conditions, et nous nous sommes bornés à indiquer les espèces, en petit nombre, dont on peut autoriser, sans restrictions, la capture et la destruction, parce qu'ils doivent être considérés comme décidément nuisibles. De ces oiseaux, en effet, les uns, comme certains Rapaces, s'attaquent directement à nos animaux domestiques et notamment à nos oiseaux de basse-cour, et les autres, beaucoup plus nombreux, mettent à mort une foule d'oiseaux utiles en détruisant leurs couvées. »

L'opinion ci-dessus exprimée concorde parfaitement avec celle que j'énonçais tout à l'heure relativement aux inconvénients que présenterait l'établissement de trois ou quatre catégories d'oiseaux dans une loi sur la chasse.

« Une semblable loi, disent encore MM. de Pelzeln et d'Enderes, doit avoir pour but principal d'empêcher qu'on ne détruise les oiseaux par pure méchanceté ou qu'on ne les capture *en masse* à cause de la valeur qu'ils peuvent avoir après leur mort, soit comme

gibier, soit comme objet de parure. Mais nous ne pensons pas que la possession d'oiseaux de volière, sauf dans quelques cas isolés, fasse courir le moindre danger à l'ensemble de notre faune ornithologique; car le nombre des individus pris vivants et tenus en captivité est et restera toujours insignifiant par rapport au nombre des individus laissés en liberté.

« Au contraire nous croyons que l'élevage des oiseaux de volière, en se répandant de plus en plus, contribuera à la protection des oiseaux sauvages. En effet l'amateur qui s'occupe de certaines espèces, qui les soigne lui-même, qui les observe à chaque instant ne pourra manquer de s'intéresser à l'ensemble du monde des oiseaux; les gens de sa maison, et principalement les enfants, partageront ses goûts, et tout le monde, en voyant avec quelle rapidité les oiseaux captifs engloutissent les insectes qu'on leur présente, admettra volontiers que les oiseaux, à peu d'exceptions près, nous rendent des services comme insectivores.

« En outre, comme des observations précises ont montré qu'il y a parmi les oiseaux sauvages plus de mâles que de femelles, et que c'est surtout les mâles que l'on capture, la propagation ne peut être sérieusement entravée par les oiseleurs.

« Il ne faut donc point soumettre les oiseleurs aux règlements d'une loi protectrice des oiseaux, il ne faut pas même rendre leur métier trop difficile, mais il faut se borner, par certaines prescriptions (et par exemple en fixant les époques de capture), à les maintenir dans des limites justes et raisonnables.

« Enfin il n'y aurait aucune raison d'imposer aux personnes qui s'occupent de recherches scientifiques l'obligation de se restreindre à certaines espèces et de ne chasser que des espèces déterminées, car les hommes de science n'ont besoin pour leurs études que d'un petit nombre de sujets et par suite ils ne peuvent causer à notre faune ornithologique un préjudice appréciable. »

Les réformes au sujet desquelles l'Union ornithologique de Vienne avait été consultée devaient, suivant les premières intentions du Ministre de l'agriculture, ne s'appliquer qu'à l'Autriche proprement dite; mais les auteurs du Rapport ont fait observer avec raison que, pour rendre les réformes vraiment efficaces, il serait nécessaire de leur donner plus d'extension, et surtout de faire concorder les lois de chasse actuellement en vigueur dans les différentes contrées de l'empire austro-hongrois.

En conséquence, MM. de Pelzeln et d'Enderes soumirent à l'examen du Ministre un projet de loi qu'il serait trop long de reproduire ici et dont les premiers articles établissaient la défense absolue de prendre, de tuer ou de vendre les adultes, d'enlever les jeunes et les œufs ou de détruire les nids de quelque espèce d'oiseau que ce fût, à l'exception de celles qui rentraient dans une des trois catégories suivantes :

A. Les oiseaux domestiques;

B. Le gibier à plume, comprenant toutes les espèces sauvages qui appartenaient aux groupes des Pigeons, des Gallinacés, des Oiseaux d'eau ou de marais, et dont l'enlèvement, la capture et le commerce étaient déjà soumis aux règlements de la police de la chasse;

C. Les espèces suivantes :

1. Le Gypaète ou Lämmergeier (*Gypaetus barbatus* L.).
2. Tous les Aigles (*Aquilæ*).
3. Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus* L.).
4. Le Faucon lanier (*Falco laniarius* L.).
5. Le Hobereau (*F. subbuteo* L.).
6. Le Milan royal (*Milvus regalis* Briss.).
7. Le Milan noir (*Milvus ater* Briss.).
8. L'Autour (*Astur palumbarius* L.).
9. L'Épervier (*Astur nisus* L.).
10. Les Busards (*Circi*).
11. Le Grand Duc (*Bubo maximus* Ranz.).
12. La Pie-grièche grise (*Lanius excubitor* L.).
13. La Pie-grièche d'Italie (*L. minor* Gm.).
14. La Pie (*Pica caudata* L.).
15. Le Grand Corbeau (*Corvus corax* L.).
16. La Corneille (*Corvus corone* L.).
17. La Corneille mantelée (*Corvus cornix* L.).
18. Le Geai (*Garrulus glandarius* L.).

En vertu de l'article 7 du même projet, les professeurs et les instituteurs devaient être requis par leurs supérieurs hiérarchiques et par les magistrats des communes d'avoir à enseigner aux enfants les inconvénients qui résultent, pour l'intérêt général, de la destruction des nids, et de montrer à leurs élèves les consé-

quences que pourraient avoir pour eux le manquement aux règlements établis. Les autorités municipales étaient également invitées à tenir la main à ce qu'un modèle de nid artificiel (littéralement boîte à nicher, *Nistkätschen*) figurât constamment dans la collection d'objets destinés à l'enseignement de chaque école.

Par l'article 8, les propriétaires étaient obligés de souffrir l'établissement, dans la partie non close de leurs propriétés, de nids artificiels installés par les soins de la commune.

L'article 9 concédait aux autorités politiques le droit d'autoriser certaines personnes à capturer, sur le territoire de la commune du district où ces personnes auraient leur résidence, des oiseaux *vivants* et à en faire commerce. Toutefois il était bien stipulé que des autorisations de ce genre ne seraient accordées que dans certaines conditions et après une enquête favorable, et qu'elles ne seraient valables que du 1er mars ou du 15 février au 1er juillet.

Enfin des dérogations à la loi protectrice des oiseaux pouvaient être également autorisées dans un but scientifique.

Je n'ai pas à discuter ici les avantages ou les inconvénients de ce projet; je dirai seulement que, si quelques-unes de ces dispositions seraient peut-être en France d'une application difficile, d'autres au contraire pourraient être utilement introduites dans notre législature. Tel est par exemple le droit concédé à l'autorité supérieure de permettre, sous certaines réserves, aux hommes de science de se procurer en toute saison les *oiseaux destinés à leurs études ou à des collections publiques.* Il y a quelques années déjà, M. Olphe-Gaillard a demandé (*Revue et Mag. de zoologie,* 1875, p. 22) que le naturaliste collectionneur ne fût pas plus longtemps confondu avec le braconnier, et, comme j'aurai sans doute l'occasion de le rappeler, plusieurs membres du Congrès de Vienne ont aussi présenté à cet égard de pressantes réclamations.

Il est certain, en effet, que dans plusieurs contrées où des milliers d'oiseaux sont pris clandestinement et livrés ostensiblement à la consommation, les directeurs de musées ont beaucoup de peine à se procurer des spécimens destinés à représenter dans leurs galeries la faune indigène. En France, par exemple, les personnes attachées au Muséum d'histoire naturelle sont actuellement privées du droit de chasser en toutes saisons dans certaines parties des forêts de l'État, droit qui leur avait été accordé précédemment. Il en résulte qu'il est impossible de faire figurer dans

les collections publiques des Passereaux indigènes en plumage de noces ou de remplacer les nids et les œufs détériorés par le temps.

Il serait d'autre part extrêmement désirable que les agriculteurs se décidassent à suivre le conseil qui leur est donné par M. Barbier-Montault (*L'Acclimatation*, 1877, p. 465 et *Bulletin de la Société d'agriculture de Poitiers*) et à placer eux-mêmes des nids artificiels dans leurs propriétes; il faudrait même, comme le proposent les membres de l'Union ornithologique de Vienne, que les communes fussent autorisées par la loi à faire disposer à leurs frais de semblables abris sur les terres des propriétaires qui ne voudraient ou ne pourraient supporter cette légère dépense; mais en attendant n'y aurait-il pas lieu de donner plus d'extension à l'essai commencé au bois de Vincennes, en accrochant aussi des nids artificiels aux arbres du bois de Boulogne, des Champs-Élysées, du Luxembourg, des Tuileries, des Buttes-Chaumont, des squares municipaux, ou même aux arbres des grandes forêts domaniales?

NIDS ARTIFICIELS.

Pour la construction et la disposition des nids, on pourrait utilement s'inspirer des modèles adoptés à l'étranger, et principalement en Allemagne et en Autriche; car il importe de ne pas perdre de vue que le nid doit être placé à une certaine hauteur, qu'il doit offrir à l'oiseau un aspect *rassurant*, qu'il doit être assez solide pour résister aux intempéries et assez confortable pour mettre la mère et les jeunes à l'abri de la pluie et du vent. Ces diverses conditions ont été longuement examinées par les membres de la Société ornithologique de Berlin, lorsqu'il a été question, il y a quelques années, d'établir des nids artificiels dans les jardins publics de la capitale de l'Allemagne. Des naturalistes sérieux ont discuté tour à tour les avantages et les inconvénients des modèles qui leur étaient soumis par un fabricant nommé M. Schmidt, et qui consistaient en des billes de bois de bouleau ou de sapin, excavées et couvertes d'un toit incliné, et quelques modifications ont été proposées afin de garantir plus efficacement les oiseaux contre le froid, l'humidité ou la lumière trop vive. En un mot on n'a laissé de côté aucun de ces petits détails que l'on est trop souvent disposé à négliger et dont l'omission peut faire échouer les plus louables tentatives.

Rien ne serait plus facile aussi que de pratiquer dans les murs

des propriétés privées ou des jardins publics, en dehors des allées fréquentées, des excavations analogues à celles qu'un ornithologiste distingué, M. Vian, a fait creuser dans les murs de sa propriété de Bellevue, près Paris, afin de fournir des abris aux couvées de Rouges-queues, Rossignols de muraille et autres Insectivores.

Enfin, quand l'administration aurait fait choix d'un ou de plusieurs modèles de nids artificiels, des spécimens pourraient être envoyés dans toutes les écoles communales, et les maîtres, suivant le désir exprimé par MM. de Pelzeln et d'Enderes, expliqueraient à leurs élèves l'utilité de ces petites constructions. Je sais du reste, Monsieur le Ministre, que depuis longtemps les personnes chargées dans notre pays de la haute direction de l'enseignement ont reconnu la nécessité d'introduire dans les programmes des notions sur la faune indigène et en particulier sur les espèces utiles et nuisibles. Je n'ignore pas non plus que plusieurs de vos honorables prédécesseurs ont signalé aux inspecteurs d'académie la nécessité d'employer tout leur zèle à arrêter la destruction des petits oiseaux; enfin je trouve dans le *Bulletin administratif* de votre département (n° 380, 20 avril 1876) une circulaire adressée aux préfets par M. Waddington et contenant les passages suivants :

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE.

« Il faut que les instituteurs fassent comprendre aux enfants qu'ils nuisent aux intérêts mêmes de leurs familles en détruisant les nids et qu'en agissant ainsi ils se montrent aussi imprévoyants qu'ingrats. On devra en même temps leur rappeler qu'ils s'exposent à des peines sévères. La loi du 22 janvier 1874, qui complète en la modifiant celle du 3 mai 1844 sur la police de la chasse, donne en effet aux préfets les pouvoirs nécessaires pour prévenir la destruction des oiseaux et favoriser leur multiplication. Des arrêtés préfectoraux ont été pris à cet effet, et les personnes qui contreviennent aux dispositions sont passibles d'une amende qui varie de 16 à 100 francs.

« Les instituteurs devront aussi, à l'occasion, rappeler aux pères de famille que, s'ils se font à eux-mêmes un tort considérable en laissant détruire les nids, ils sont responsables des délits que leurs enfants mineurs pourraient commettre en l'espèce.

« J'ajouterai que, dans quelques communes que je pourrais citer,

des instituteurs ont eu l'heureuse pensée d'organiser parmi leurs élèves des sociétés protectrices des animaux utiles. Ces sociétés ont rendu de grands services, et je verrais avec plaisir leur nombre s'augmenter. »

Si ces prescriptions étaient strictement observées, quelques-uns des *desiderata* mentionnés dans le projet de l'*Union ornithologique* recevraient satisfaction dans notre pays. Mais que d'autres réformes il y aurait à accomplir encore non seulement en France, mais dans les pays limitrophes! En Belgique, par exemple, le règlement mis en vigueur en vertu de l'arrêté royal du 21 avril 1873 interdit en tout temps, et par quelque procédé que ce soit, la capture ou la destruction des oiseaux classés comme insectivores et ne permet de dérogations à ces prescriptions que dans un but scientifique ou pour des motifs d'utilité publique; mais le même règlement ne défend que *pendant la saison où la chasse de la Perdrix n'est pas permise* la destruction ou la capture des autres oiseaux sauvages, à l'exception des Oiseaux de proie diurnes, du Grand Duc, du Geai, de la Pie, du Corbeau, du Pigeon ramier. Par conséquent en vertu de cette loi, plus sévère pourtant que la nôtre, il est encore permis à certaines époques de l'année de prendre un assez grand nombre d'oiseaux qui ne sont pas mentionnés sur la liste des Insectivores et qui mériteraient cependant d'être couverts par la protection de la loi.

Je pourrais signaler des inconvénients analogues dans le manifeste relatif à la chasse dans la province de Turin, en date du 14 juillet 1873, et peut-être même dans la loi actuellement en vigueur dans le royaume d'Italie, loi qui a cependant dû être modifiée par suite de la conclusion, signée par l'Autriche, d'une convention destinée à protéger plus efficacement diverses espèces d'oiseaux. Quelques règlements appliqués depuis une dizaine d'années dans le nouveau monde, au Canada et sur divers points des États-Unis paraissent plus rigoureux; mais aucune loi ne peut être comparée, sous le rapport de la sévérité, avec celle qui a été promulguée en 1875 dans la Confédération suisse et qui interdit absolument *au printemps* toute espèce de chasse *sur terre* et pendant toute l'année l'emploi d'engins quelconques autres que le fusil.

En d'autres termes, en comparant la diminution rapide des oiseaux utiles et du gibier à plume avec les mesures prises jus-

qu'à ce jour pour combler les vides ou prévenir de nouveaux dommages, on est forcé de reconnaître que ces mesures sont généralement insuffisantes et que, si plusieurs États de l'Europe et de l'Amérique septentrionale ont essayé de remédier à une situation déplorable, la Suisse est le seul pays qui ait recouru sans hésitation à des dispositions radicales pour couper le mal dans sa racine. Or il est évident que de semblables tentatives ne doivent pas rester isolées; pour être réellement efficace la protection des oiseaux doit s'exercer sur une grande partie du globe habité, et c'est précisément à imprimer aux mesures prises la vigueur, l'ensemble et l'harmonie qui leur ont manqué jusqu'ici que devaient tendre les efforts du Congrès ornithologique de Vienne.

CONGRÈS ORNITHOLOGIQUE :
1° QUESTION DE LA PROTECTION DES OISEAUX. — DISCUSSION.

Tous les membres de cette assemblée étaient dévoués à la cause des oiseaux utiles, mais tous n'obéissaient pas aux mêmes préoccupations, tous n'était pas guidés par le même ordre de considérations. Ainsi quelques-uns de mes honorables collègues ont, dans la discussion, mis en avant des raisons analogues à celles que M. Lescuyer avait exposées en ces termes dans son mémoire sur les *Oiseaux de passage* (page 42 et suivantes) :

« La vie matérielle n'est qu'un moyen pour notre vie intellectuelle, et nous avons une soif insatiable du beau, du vrai et du bien. Rien ne nous arrête quand il s'agit de chercher les joies de l'esprit et du cœur; les beaux-arts ont toujours tenu une grande place chez les peuplades civilisées; mais est-il rien de comparable au beau de la nature? Les chefs-d'œuvre des artistes sont aux sublimités de l'univers ce que l'homme est à son Créateur.

« Comment, en entrevoyant quelques-unes de ces harmonies du monde des oiseaux, ne pas se sentir profondément ému et saisi d'admiration et d'amour? Combien n'avons-nous pas eu d'occasions d'admirer le rôle si remarquable de l'oiseau dans les grandes harmonies de l'élimination? A d'autres points de vue il n'est pas moins digne d'attention.

« Il est un chef-d'œuvre de mécanique, la plus admirable des machines agricoles, le modèle des machines de locomotion aquatique et probablement aérienne.

« Ainsi les Palmipèdes ont donné l'idée de la rame, les Nageurs

et les Plongeurs ont servi de modèle pour la construction et la décoration des navires..... Les harmonies organiques ne sont pas moins remarquables dans les détails que dans l'ensemble. On peut en juger par la beauté d'une plume..... Les plumages gris, qui ont été répartis en plus grand nombre dans nos pays tempérés, ont eux-mêmes reçu des nuances et des variétés de dessin qui leur donnent un cachet particulier. Il est d'ailleurs beaucoup d'oiseaux, surtout dans les pays chauds, qui, comme les papillons et les minéraux, ont été dotés des plus riches couleurs, et ils ont souvent fourni des parures aux femmes et aux guerriers.

« Beaucoup d'entre les oiseaux sont de véritables musiciens. Toujours et partout ils prodiguent leurs concerts; ils les donnent à ceux qui sont deshérités des joies du monde et des délicatesses de la musique du Conservatoire..... La plupart font dans les ensembles des parties d'accompagnement; ils composent un fonds d'harmonie qui s'enrichit constamment des soli donnés par l'Alouette, le Pouillot, l'Hypolais, la Fauvette, le Rouge-gorge, le Troglodyte et surtout le Rossignol. Tous leurs accents sont empreints d'entrain et de gaieté.....

« La beauté qui sous tant de formes leur a été prodiguée sera toujours pour les poètes une inépuisable mine.

« Quels attraits n'ont pas la tendre sollicitude de la couveuse, de la mère pour ses petits, les touchantes unions de presque toutes nos espèces, les affectueuses démonstrations de l'oiseau apprivoisé, la majesté de l'Aigle, la noble gravité du Duc, la magnificence du Paon, l'aimable pétulance des Passereaux, la grâce de la Fauvette, l'élégance de la Bergeronnette, le vol ondulé de l'Hirondelle, la course légère et rapide du Chevalier, l'imposante navigation du Cygne, les nuances variées des plumages, surtout sous les livrées du printemps, le blanc lustré du Grèbe, les éclatantes couleurs du Chardonneret, le plastron pourpré du Bouvreuil, le manteau vert du Martin-pêcheur, la robe dorée du Loriot, la couronne du Roitelet, l'hymne de l'Alouette, le chant éclatant du Serin, du Chardonneret et de la Linotte, l'air brillant de la Grive, les sons de voix filés et les douces mélodies de la Fauvette, le chant si varié, si harmonieux et si étendu du Rossignol, l'intéressante construction des nids, la légèreté et la grâce de ces berceaux, le riche coloris de l'œuf?

« A combien d'agréables rêveries n'ont pas donné lieu tous les

joyaux des parures de la nature? Partout et toujours elles ont surexcité l'imagination des poètes et des peuples. »

C'est surtout à ce point de vue esthétique que s'est placé le docteur Altum. Dans une importante communication faite au début de la première séance du Congrès, il a rappelé d'abord que, au sein de la Commission du Reichstag allemand chargée d'élaborer une loi de protection des oiseaux, il avait appelé l'attention de ses collègues sur la nécessité de tenir compte aussi bien de la beauté des espèces que de leur utilité, mais qu'on lui avait répondu: tout ce qui ne sert à rien ne mérite pas d'être protégé. C'est là, dit M. Altum, une manière de voir assez étroite et qui conduirait à d'étranges conséquences, puisque, en l'admettant, on serait amené fatalement à ne pas encourager les beaux-arts. D'ailleurs, il faudrait s'entendre sur la signification précise du mot *utile*. Quelles sont les espèces utiles? la réponse ne sera pas la même suivant les personnes que l'on interrogera. Ainsi le paysan qui sait que le Busard se nourrit de Souris considère volontiers cet oiseau comme utile; au contraire le chasseur qui par hasard, une fois en dix ans, a vu ce même Rapace occire un jeune Lièvre le classe pour ce seul fait parmi les oiseaux nuisibles. D'ordinaire ce sont les savants de cabinet qui dressent les listes d'animaux utiles, et quelle que soit leur compétence, il est difficile qu'ils ne commettent pas des erreurs, puisqu'ils sont obligés de décider d'après les renseignements souvent contradictoires qui leur sont transmis.

C'est ainsi qu'on a rangé dans la catégorie des oiseaux utiles une foule d'espèces dont il serait bien difficile de démontrer rigoureusement les services. M. Altum a cité comme exemple le Rollier, le Gobe-mouche noir et le Pic-épeiche.

Il est certain que le premier de ces oiseaux se nourrit d'insectes, mais est-ce bien d'insectes nuisibles? En faisant l'autopsie d'un certain nombre d'individus de cette espèce, qui devient tous les jours plus rare en dépit de la protection dont elle est l'objet, M. Altum n'a trouvé en effet dans l'estomac que des coléoptères utiles, comme les *Carabus violaceus* et *glabratus* et le *Calosoma sycophantes*, ou des insectes *indifférents*, c'est-à-dire ni utiles ni nuisibles, comme le *Geotrupes sylvaticus* et le *Spondylis buprestoides*. Qui oserait cependant soutenir qu'il faut supprimer le Rollier? La beauté seule de cette espèce, à défaut d'autres qualités, doit lui assurer la vie.

Le Gobe-mouche, comme son nom l'indique, fait la chasse aux mouches dans les forêts; mais à quelles mouches, c'est ce qu'il importerait de savoir, et c'est ce que beaucoup d'ornithologistes seraient incapables de dire. Car il ne faut pas oublier que sous le nom de mouches on confond une foule de diptères dont quelques-uns sont utiles, comme les *Tachina fera*. Celles-ci ont complètement anéanti, en 1882-1883, les chenilles processionnaires qui constituaient alors un véritable fléau. S'il était prouvé que le Gobe-mouche détruit ces auxiliaires, ne perdrait-il pas sa bonne réputation?

D'après les observations qu'il a pu faire pendant quarante années, M. Altum est persuadé que le Pic, dont les mérites ont été tant discutés, recherche moins les insectes qui font périr les arbres forestiers que les insectes qui vivent dans les troncs abattus, et que sa nourriture principale consiste en larves de *Lamia ædilis*, insecte totalement indifférent

Enfin l'orateur a invoqué encore l'exemple de l'Alouette, dont l'utilité pour la destruction des insectes est assez problématique, mais dont le rôle n'est pas moins important puisqu'elle réconforte les travailleurs par son chant et répand la gaieté dans tous les cœurs.

En conséquence M. Altum a demandé au Congrès de voter la résolution suivante :

« Dans la question de la protection des oiseaux, il sera tenu compte, non seulement de l'utilité agricole, mais de la valeur esthétique des différentes espèces, et dans le cas où l'utilité publique et la valeur esthétique se trouveront en balance, c'est à la dernière qu'on donnera la préférence. Les oiseaux classés comme gibier resteront soumis aux lois sur la chasse.

« Pour des motifs scientifiques, lors du passage d'espèces exceptionnellement rares, ou en cas de nécessité absolue, il pourra être dérogé aux lois de protection des oiseaux.

« Ces lois s'appliquent à toutes les espèces indigènes, à l'exception du gibier à plume et des oiseaux ci-dessous désignés :

« 1° Les Rapaces (sauf la Buse vulgaire, la Buse pattue, la Buse bondrée, l'Aigle criard, la Cresserelle et le Faucon kobez);

« 2° Le Grand Duc;

« 3° Le Martin-pêcheur;

« 4° Toutes les Pies-grièches;
« 5° Tous les Fringilles;
« 6° Tous les Corbeaux;
« 7° La Foulque morelle;
« 8° La Poule d'eau;
« 9° Les Hérons.
« 10° Les Palmipèdes qui ne rentrent pas dans la catégorie du gibier à plume, comme les Harles (*Mergus*), les Cormorans (*Haliæus*), les Hirondelles de mer (*Sterna*), les Goélands (*Larus*), les Labbes (*Lestris*), les Pétrels (*Procellaridæ*), les Pingouins (*Alcidæ*), les Manchots (*Eudyptes*), les Plongeons (*Colymbus*). »

En d'autres termes, M. le D[r] Altum, dans sa proposition, a adopté précisément la méthode que je signalais tout à l'heure comme la plus pratique, puisque, au lieu d'énumérer longuement tous les oiseaux qui méritent d'être protégés, il a désigné seulement ceux qui *peuvent* (et non qui *doivent*) être détruits.

Mais peut-être est-il allé trop loin dans cette voie en inscrivant en bloc dans ses listes *tous* les Fringilles, *tous* les Corbeaux, *tous* les Sternes, et en laissant aux intéressés la latitude de choisir dans ces groupes les espèces auxquelles, suivant les circonstances, pourront être rendus les bénéfices de la protection.

La Société ornithologique suisse a soumis de son côté au Congrès un mémoire en langue allemande rédigé par son président, M. Greuter-Engel, et par son secrétaire, M. A. Staehelin, et contenant des opinions assez différentes de celles qui ont cours en Autriche et en Allemagne. Les auteurs de ce mémoire estiment en effet que l'on s'est montré trop sévère envers les peuples du midi, et particulièrement envers les Italiens lorsqu'on leur a reproché, souvent en termes assez vifs, de massacrer chaque année d'énormes quantités de petits oiseaux; on a oublié, suivant MM. Greuter-Engel et Staehelin, que telle espèce ornithologique qui est utile dans une contrée peut, dans une autre contrée et dans d'autres circonstances, perdre ses qualités bienfaisantes et devenir extrêment nuisible; on n'a pas tenu compte du changement qui survient dans le régime de certains oiseaux migrateurs qui, en arrivant dans le Sud, d'insectivores deviennent frugivores, et enfin on n'a point fait la part des habitudes invétérées des populations méditerranéennes, qui se livrent à la chasse depuis un temps immémorial et qui y trouvent soit une distraction, soit une source de profit ou un moyen

d'améliorer leur alimentation. MM. Greuter-Engel et Staehelin regrettent évidemment la diminution graduelle que l'on constate dans le nombre des oiseaux chanteurs, mais ils pensent que pour l'arrêter il ne faut point recourir à des dispositions draconiennes qui seraient inapplicables dans le sud de l'Europe. Les bases d'une loi protectrice des oiseaux doivent à leur avis être extrêmement larges, et ses prescriptions doivent respecter dans une certaine mesure les coutumes locales; car autrement on viendra se heurter, dans l'application, contre des difficultés innombrables, on ne fera qu'irriter le sentiment populaire et il s'écoulera dix ou vingt ans avant qu'on arrive à un résultat sérieux.

A ce propos, les honorables membres de la Société ornithologique de Suisse critiquèrent la convention qui a été conclue en 1875 entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie, dans le but d'assurer législativement la conservation des oiseaux, convention qui, suivant eux, n'a pu encore être mise en vigueur parce que ses articles ont paru absolument contraires aux habitudes des Italiens. Ils citèrent aussi ce qui est arrivé pour le projet de loi qui a été rédigé en 1873, au sein du Congrès des agriculteurs et des forestiers allemands, sur l'initiative du délégué suisse, M. de Tschudi, et dont les sept articles ont semblé tellement sévères que, depuis cette époque, ledit projet demeure enfoui dans les archives. Ils conclurent en demandant que, dans les contrées méridionales de l'Europe, on défende l'établissement de nouvelles aires ou *uccellandas* destinées à la capture en masse des petits oiseaux, et l'emploi de ces filets que l'on nomme *paretelle* ou *tirasses* et dont la description a été donnée en 1881 dans le *Gefiederte Welt.* Cependant ils croient qu'il y aurait lieu, comme disposition transitoire, de laisser subsister encore pendant dix ou quinze ans, en les frappant d'une surtaxe, les *uccellandas* qui existent actuellement et dont l'établissement a coûté souvent plus de 1,000 francs; ils ne voient point d'inconvénients à permettre la capture isolée des oiseaux, pourvu que les procédés employés n'aient rien de barbare et à autoriser le commerce et la possession des individus ainsi capturés.

En effet, d'après MM. Greuter-Engel et Staehelin, dans les pays du Nord et notamment dans les pays de langue allemande, où l'on montre généralement plus d'humanité envers les animaux que dans les pays du Midi, et où il existe d'ailleurs de nombreuses sociétés fondées en vue de conserver les petits oiseaux

IMPRIMERIE NATIONALE.

on rencontrera certainement moins de difficultés qu'ailleurs dans l'application d'une loi protectrice; mais il ne faudrait pas cependant vouloir aller trop loin et tenter d'entraver cette passion pour l'élevage des oiseaux en captivité qui, dans ces dernières années, s'est emparée de toutes les classes de la société. « Nous savons, disent à ce propos les auteurs du mémoire, qu'il y a des gens à principes qui voudraient pousser toutes choses jusqu'à leurs dernières conséquences et interdire absolument toute capture d'oiseaux. Mais à quoi conduirait une pareille interdiction? Tout simplement au mépris de la loi. La preuve la plus frappante que nous puissions en donner nous est fournie par la loi sur la chasse qui a été promulguée en Suisse le 7 septembre 1875. L'article 17 désigne les espèces qui sont placées sous la protection de la loi, et établit formellement que lesdites espèces ne pourront être ni capturées ni mises à mort et que leurs œufs et leurs jeunes ne pourront être ni enlevés ni mis en vente sur le marché, à quelque époque de l'année que ce soit. L'article 22 indique les amendes qui pourront être prononcées contre les délinquants, amendes dont le chiffre varie suivant les cantons, mais ne doit pas être inférieur à 10 francs, et peut, dans beaucoup de cas, s'élever jusqu'à 100 francs, sans préjudice de la confiscation des oiseaux capturés et des engins de chasse. Et cependant, en dépit de cette interdiction, on trouve dans les journaux l'annonce de la mise en vente de toutes sortes d'oiseaux chanteurs; chacun peut vendre et acheter dans toutes les expositions des séries de tous nos Passereaux indigènes, sans que la police intervienne pour mettre à ce commerce le plus léger obstacle. Et évidemment, si l'on use d'une semblable tolérance, c'est parce qu'on a reconnu que la loi était trop sévère et qu'il était extrêmement difficile de l'appliquer dans toute sa rigueur.

« Il y a des lois que l'on tourne en dérision et qui nuisent au prestige des autorités qui les promulguent. Gardons-nous de nous laisser guider uniquement par des considérations théoriques et d'élaborer des règlements qui, par leur sévérité même, ne pourraient être mis en pratique et qui succomberaient sous le ridicule. Poursuivons sans pitié ceux qui capturent des oiseaux en grandes quantités, ceux qui enlèvent ou détruisent les nids dans les champs, mais laissons à l'amateur d'oiseaux, au pauvre artisan et particulièrement à l'ouvrier des villes une distraction innocente; permet-

tons-lui d'avoir dans son échoppe un oiseau chanteur dont le gazouillement le réjouira pendant son labeur monotone et l'aidera à supporter le fardeau de sa misérable existence. En un mot, soyons indulgents pour celui qui, dans le rude combat de la vie, n'a pas entièrement perdu le goût et le sentiment des beautés de la nature.

« Ce serait d'ailleurs une grande injustice que de rendre, sous ce rapport, la loi trop rigoureuse : il est en effet parfaitement démontré que l'amour des oiseaux de volière exerce sur les sentiments de celui qui en est possédé une influence bienfaisante, qu'elle lui donne des goûts sédentaires et qu'elle le retient au logis. C'est aussi chez l'amateur d'oiseaux que l'on rencontre la connaissance la plus parfaite des soins à donner à la gent emplumée, c'est lui qui s'occupe du bien-être des oiseaux sauvages et qui dispose à leur intention des nids artificiels où ils pourront élever leurs jeunes et des abris où ils trouveront en hiver la nourriture qui leur est nécessaire ; c'est lui enfin qui est le plus disposé à s'élever avec énergie contre les traitements barbares infligés aux petits chanteurs de nos bois.

« L'amateur d'oiseaux, lors même que sa passion grandirait encore, ne causera jamais de préjudice sérieux à notre faune ornithologique, car il ne prend que des mâles et il est prouvé que la capture de quelques mâles d'une espèce n'entrave pas d'une manière sensible la propagation de cette espèce. Les intempéries ou même une seule nuit de forte gelée causent plus de dommage que tous les amateurs d'oiseaux réunis. »

En d'autres termes MM. Greuter-Engel et Staehelin soutiennent la même thèse que les membres de l'Union ornithologique de Vienne ; ils veulent aussi autoriser la capture isolée d'oiseaux vivants, sous prétexte de ne pas priver les pauvres gens de distractions innocentes. Il est, en effet, parfaitement vrai que la capture de quelques oiseaux ne cause pas grand dommage à la chose publique, et que les éleveurs d'oiseaux sont en général disposés à aimer et à protéger tous les oiseaux, même les oiseaux sauvages mais on ne saurait en dire autant de l'oiseleur, qui ne voit que son bénéfice, qui ne cherche qu'à accroître le chiffre de ses prises et qui est fatalement poussé à substituer à la *capture isolée* une *capture en masse*. Aussi me semble-t-il qu'il ne suffit pas de décider que l'oiseleur ne pourra exercer son métier que du 1er septembre

au 1er mars, mais qu'il faut exercer sur cette profession une certaine surveillance et établir des mesures restrictives analogues à celles qui ont été proposées par l'Union ornithologique de Vienne. D'autre part, si l'on veut accorder dans les pays du Midi un certain délai pour faire disparaître les *postes* et les *uccellandas*, il ne faut pas, je crois, les frapper d'une taxe quelconque, car ce serait jusqu'à un certain point reconnaître légalement des établissements que l'on condamne. MM. Greuter-Engel et Staehelin demandent, ce qui est naturel, que des autorisations de chasse puissent être exceptionnellement accordées pour des motifs scientifiques, mais ils réclament aussi, ce qui me paraît dangereux, pour le propriétaire rural, pour le fermier et pour les gens à leur service, le droit d'écarter ou même de détruire à coups de fusil dans les champs, vignes et vergers (c'est-à-dire dans les endroits généralement non clos de murs), les oiseaux qui viennent s'abattre en hordes innombrables pour piller les semailles ou voler les fruits. Or ce droit, une fois reconnu, équivaudrait dans notre pays à l'autorisation d'un port d'armes durant toute l'année et il créerait au profit des propriétaires ruraux un véritable privilège, car il serait évidemment facile à celui qui voudrait enfreindre la loi en chassant en temps prohibé de soutenir qu'il n'agissait que pour la défense de ses cultures. En revanche, les honorables membres de la Société ornithologique suisse me paraissent avoir tout à fait raison quand ils s'élèvent contre l'emploi d'oiseaux aveugles comme appeaux et qu'ils demandent qu'on défende même la possession d'oiseaux ainsi mutilés.

Enfin MM. Greuter-Engel et Staehelin désirent aussi que, tout en restreignant dans de justes limites le nombre des oiseaux de proie, on ne procède pas à leur extirpation radicale, et peut-être ont-ils raison, car personne ne peut prévoir les conséquences qu'aurait la disparition totale d'une espèce, et, comme je l'ai dit plus haut, la balance entre les services rendus et les dégâts causés par certaines espèces de Rapaces n'est pas encore exactement établie.

Le Dr Palacky (de Prague) se déclara partisan des idées exposées par les membres de l'Union ornithologique suisse, et, considérant qu'il était impossible, dans les trois jours dont le Congrès pouvait disposer, d'arriver à élaborer une loi de protection des oiseaux, demanda la création d'un Comité permanent chargé

d'étudier la question, de préparer des règlements et de surveiller l'application de ceux qui existent déjà, et dont quelques-uns peuvent être considérés comme excellents.

Ce Comité devrait en outre, dit M. Palacky, se mettre en relations avec les Gouvernements qui peuvent le plus facilement seconder nos efforts et obtenir, par exemple, des autorités anglaises de Malte des mesures énergiques pour faire cesser les massacres d'oiseaux qui se commettent annuellement dans cette île de la Méditerranée. Car, aussi longtemps qu'on laissera subsister cet état de choses, toutes les dispositions prises en Allemagne pour assurer la conservation des oiseaux resteront absolument inefficaces. Il importerait aussi de protéger contre les entreprises de sportsmen anglais les stations de Scandinavie, où, chaque printemps, de nombreuses espèces vont établir leurs nids, et de demander au Gouvernement français de ne plus permettre, comme jadis, la destruction des volatiles de tout genre sur les bords du lac Fezzara, et au Gouvernement italien de défendre la chasse acharnée que les paysans font aux oiseaux de passage. M. Palacky a constaté également que les Turcs font certainement plus pour la conservation des oiseaux que maintes nations qui passent pour plus civilisées. Obéissant à leurs sentiments naturels d'humanité envers les animaux, aussi bien qu'aux prescriptions de leur religion, les Turcs, en effet, se font souvent un devoir d'acheter des oiseaux captifs pour leur rendre la liberté. Enfin le Comité international aurait encore pour mission de faire ressortir les services que les oiseaux rendent à l'agriculture. Ces services sont incontestables, et M. Palacky en a cité quelques exemples. Il a rappelé notamment que sur les terres du prince Lobkowitz, les dégâts causés par le *Bothryoderes punctiventris*, dégâts qui étaient estimés pour une année seulement à 100,000 florins (210,000 francs), ont cessé grâce à l'intervention des Poules domestiques; il a rappelé également que l'invasion du *Bostryohus typographicus* en Bohême a été arrêtée par les oiseaux insectivores; qu'en 1847, dans l'Elbethal, de semblables fléaux ont pu être combattus par les mêmes auxiliaires, et qu'en Russie les sauterelles ont trouvé fréquemment dans les Martins roses (*Pastor roseus*) d'implacables ennemis.

Le Dr Russ (de Berlin), qui a pris la parole après le Dr Palacky, a fait remarquer, comme l'orateur précédent, que les

séances du Congrès étaient trop peu nombreuses et le programme trop chargé pour qu'il fût possible d'entrer dans les questions de détail et de désigner nominativement toutes les espèces qu'il convient de protéger. En conséquence il a demandé que le Congrès votât seulement la proposition suivante, conçue en termes assez généraux pour pouvoir être universellement adoptée : « Tous les oiseaux d'Europe qui vivent à l'état sauvage et qui ne sont pas soumis aux lois ordinaires de chasse ne pourront être ni capturés ni vendus comme gibier. »

En développant cette proposition, le Dr Russ a déclaré que, dans son idée, l'interdiction ainsi formulée devait être appliquée avec la même rigueur à tous les pays, aussi bien à ceux du Nord qu'à ceux du Midi et qu'en outre la destruction des oiseaux dits nuisibles ne devait pas être abandonnée au premier venu.

L'opinion du Dr Russ a été appuyée par le professeur J. Talsky et par le Dr de Hayek. Ce dernier a fait observer toutefois que, dans la proposition du Dr Russ, il n'était question que des oiseaux *européens*, et que la sollicitude du Congrès devrait s'étendre également aux oiseaux exotiques. D'autre part M. de Hayek a exprimé le désir que le Comité, dont la création a été réclamée par M. le Dr Palacky, eût un caractère officiel, qu'il fût composé de membres nommés par les divers Gouvernements, et qu'un bureau permanent fût installé afin d'établir des relations continuelles entre les éléments disséminés de ce comité. Ce bureau, a dit M. de Hayek, pourrait, dans l'origine, n'être composé que d'une seule personne, d'un secrétaire qui, moyennant une rétribution de 4,000 à 5,000 florins par an (8,400 à 10,500 francs) pourrait facilement assurer le service, se mettre en correspondance avec toutes les parties du monde et tout préparer en vue d'un prochain congrès.

La création d'une commission a été également demandée par le Dr V. Fatio, délégué officiel de la Confédération suisse et représentant, en même temps, de la Société suisse de chasseurs *Diana*, et de la Société protectrice des animaux de Genève. Dans un discours qui a réuni de nombreux suffrages, M. Fatio a d'abord expliqué ce qu'il entendait par oiseaux utiles, ou en d'autres termes quelles étaient les espèces qu'il croyait devoir, pour des motifs divers, recommander à la sollicitude des législateurs de tous les pays.

Bien que la distinction ne soit pas toujours et partout très facile, on peut, suivant M. Fatio, reconnaître chez les oiseaux deux sortes d'utilité, *l'utilité pendant la vie,* c'est-à-dire les services rendus à l'agriculture par certaines espèces, appartenant pour la plupart à l'ordre des Passereaux, et *l'utilité après la mort,* c'est-à-dire les ressources que fournissent au commerce et à l'alimentation les espèces, d'ordres divers, généralement classées dans la catégorie du gibier. Ces deux genres d'utilité doivent être également pris en considération par le Congrès, et les oiseaux qui servent à l'alimentation et font directement partie de la fortune publique méritent d'être protégés au même titre que les oiseaux qui nous aident à améliorer notre situation agricole.

« Ceci établi et estimant qu'un Congrès international doit surtout s'occuper de réglementer la destruction des espèces migratrices ou internationales, j'éliminerai pour ma part de la discussion, a dit M. Fatio, les quelques espèces véritablement sédentaires qui, dans chaque État, doivent être nécessairement protégées par une législation spéciale, dictée par les conditions du pays. Je ne m'occuperai donc plus que des *migrateurs auxiliaires* et du *gibier,* qui, raisonnablement, appartiennent à toutes les contrées qu'ils visitent, soit en gagnant au printemps leurs lieux de nichée, soit en retournant en automne dans leurs quartiers d'hiver et en y séjournant plus ou moins. C'est une richesse internationale qui doit être internationalement réglementée.

« Il n'est pas juste en somme que certains États abusent de leur position, pour permettre chez eux un gaspillage de la fortune commune. Les autorités et les gens de science, dans les pays même les plus privilégiés, sont d'accord pour reconnaître la justice et la nécessité d'une entrave sérieuse aux destructions insensées qui se font dans certaines régions, et c'est pour cela que nous sommes tous ici, Messieurs.

« On a beaucoup discuté et écrit déjà sur la question de savoir si telle ou telle espèce est plus utile que nuisible ou *vice versa;* la solution du problème sans cesse posé est aussi difficile que les conditions et les circonstances sont variées. Ce n'est donc pas dans une semblable discussion de détail que je crois devoir entrer ici.

« Je voudrais voir établir, à grands traits, quelques principes de protection partout généralement applicables, tout en laissant aux autorités supérieures, dans chaque État, de certaines latitudes

pour déroger temporairement à ces grandes prescriptions, en cas d'intervention urgente vis-à-vis du développement exceptionnel de telle ou telle espèce alors malfaisante.

« J'ai pour mission du Conseil fédéral suisse de pousser, selon mon pouvoir, à l'interdiction de toute chasse, de tout procédé de capture et de tout commerce, au printemps, des oiseaux migrateurs qui, en gagnant leurs lieux habituels de nichée, traversent successivement diverses contrées et s'établissent temporairement dans telle ou telle région. »

M. Fatio a expliqué à ce propos que, par procédé de capture, il voulait désigner non seulement les filets, lacets, aires et autres moyens généralement employés pour prendre de grandes quantités de gibier à plume ou d'oiseaux auxiliaires, mais encore la recherche des nids et des œufs des espèces qui rentrent dans l'une ou l'autre de ces catégories. Il a rappelé aussi que la Suisse a pris, il y a tantôt dix ans, l'initiative des mesures analogues à celles dont il réclame l'application, puisque, par la loi du 15 septembre 1875, elle a défendu sur tout son territoire la chasse sur terre au printemps, et la capture des oiseaux auxiliaires durant toute l'année et par quelque procédé que ce soit. Cette loi peut paraître sévère, mais il ne faut pas oublier que les populations helvétiques sont suffisamment instruites pour se soumettre à des prescriptions édictées dans leur propre intérêt; aussi, suivant M. Fatio, ces règlements ne méritent nullement les critiques que quelques-uns de ses compatriotes ont cru pouvoir formuler, et il serait à souhaiter que l'exemple donné par la Suisse fût suivi par d'autres États; car aussi longtemps que l'interdiction de la chasse durant la seconde moitié de l'hiver et au printemps restera limitée au territoire de la Confédération suisse, elle ne produira pas de résultats bien appréciables.

L'orateur a fait ensuite ressortir les services que les autorités des autres pays pourraient rendre à l'agriculture, à la sylviculture et à l'alimentation publique, en ne laissant plus décimer les petits auxiliaires qui débarrassent nos campagnes de dangereux parasites, en ne permettant plus qu'au moyen de filets, de lacets et d'engins perfectionnés on réduise chaque année le nombre des oiseaux qui vont se reproduire dans des contrées lointaines, en défendant enfin que dans ces mêmes contrées les nids des espèces sauvages soient impitoyablement dépouillés.

Pour faire comprendre l'iniquité de certaines destructions et de certains commerces sanctionnés par l'habitude, M. Fatio a cité, comme je l'ai fait précédemment, l'exemple de la chasse aux Cailles qui se pratique sur les côtes de la Méditerranée et qui cause un préjudice sérieux aux habitants des autres régions. Ceux-ci sont en effet obligés d'acheter, à beaux deniers comptants, de pauvres oiseaux expédiés dans des cages trop étroites, privés le plus souvent de nourriture et complètement épuisés par le voyage, au lieu de trouver dans leur propre pays un gibier qui viendrait tout naturellement s'y multiplier si l'on ne mettait obstacle à ses migrations.

« Je sais bien, a dit M. Fatio, que les autorités des contrées méridionales n'hésiteraient pas à entraver ces destructions et ce commerce illicite, si la chose était facile. Eh bien, Messieurs, c'est à un congrès international pour la protection des oiseaux de prêter main-forte aux États de bonne volonté et, par des mesures généralement applicables, de permettre à quelques-uns ce qui autrement eût été impossible chez eux. Continuer à autoriser l'introduction et les produits d'une semblable industrie, c'est de fait approuver la chose et la favoriser, c'est là surtout et tout d'abord que nous devons intervenir. C'est donc au nom de l'agriculture ainsi que de la sylviculture, au nom du droit commun et au nom de l'humanité, comme au nom de la Suisse, de la Société suisse des chasseurs et au nom de la Société protectrice des animaux, que je demande que, par tous les moyens possibles, les divers Gouvernements s'efforcent d'obtenir :

« 1° L'interdiction, durant la seconde moitié de l'hiver et au printemps, de toute chasse aux oiseaux migrateurs et auxiliaires et au gibier de passage;

« 2° La défense du commerce et de la vente dans les mêmes saisons des mêmes oiseaux migrateurs, vivants ou morts, et de leurs œufs;

« 3° La prohibition en tout temps de tous procédés ou engins destinés à capturer en masse les oiseaux en général, que ce soit un procédé capable de prendre ceux-ci en quantité à la fois, ou des pièges ou engins qui, disposés en grand nombre, puissent atteindre au même résultat;

« 4° La défense du commerce et de la vente en tout temps, sauf

exception motivée, des oiseaux généralement considérés comme auxiliaires.

« Enfin une dernière proposition qui, bien que touchant plus directement à la propriété exclusive des différents pays, pourrait cependant être, par la réciprocité, d'un excellent effet contre le braconnage, toujours plus encouragé par les facilités croissantes du commerce international, résiderait encore dans :

« La défense de la vente, sans autorisation spéciale, de tout gibier, en dehors du temps de chasse autorisé dans chaque État.

« Il est évident que l'on n'arrivera pas partout complètement et du premier coup à réprimer des abus invétérés; toutefois je pense qu'avec du temps et de la fermeté, on doit tendre toujours plus activement, par les moyens sus-cités, à une protection générale et légitime des oiseaux, si désirable à tous égards.

« Toute règle, et surtout toute règle générale, commandant forcément des exceptions, j'estime qu'en adoptant des prescriptions aussi sévères, chaque État pourra conserver cependant certaines latitudes prévues, pour des cas exceptionnels d'une importance reconnue, en vue de la science par exemple, pour la destruction des Rapaces et Carnassiers, ou bien encore lorsqu'une espèce trop abondante serait momentanément dangereuse.

« Considérant que ce n'est guère dans une assemblée aussi nombreuse que celle-ci que l'on peut élaborer un projet de loi protectrice internationale, je propose qu'une commission soit nommée par le Congrès, pour étudier aussi vite et aussi complètement que possible, tant les *desiderata* des différents États européens que les voies et moyens pour arriver à une entente générale, ou à un concordat, sur quelques points principaux susceptibles de fournir des prescriptions à la fois partout justifiables et partout applicables. Toutes questions de détail ou d'autorisations exceptionnelles justifiées seraient laissées à l'appréciation des autorités supérieures dans chaque pays.

« Tenant compte des buts divers à atteindre et des conditions différentes de chaque État, cette commission aurait en particulier à étudier consciencieusement, pour en tirer des conclusions pratiques, non seulement tous *les agents de destruction naturels et artificiels,* mais encore et surtout *tous les moyens de répression,* que ce soit une *surveillance plus active et des pénalités plus sévères* ou

une *élévation sérieuse des droits commerciaux*, ou encore une *plus grande diffusion de l'instruction dans les écoles ou au milieu des populations*, moyen qui a donné de si bons résultats dans beaucoup de cantons suisses.

A son tour M. E. d'Eynard, en sa qualité de président de la Société des chasseurs suisses, a spécialement insisté sur la nécessité d'assurer la conservation du gibier par les règlements internationaux. Il a, comme d'autres orateurs, indiqué les causes qui ont déterminé une diminution alarmante dans nos richesses cynégétiques, et il a dénoncé aux Gouvernements intéressés les captures d'énormes quantités de Cailles, de Bécasses et de Bécassines qui se font non seulement à l'automne, mais en hiver et au printemps, sur le pourtour du bassin méditerranéen, et qui ne permettent pas au gibier à plume de venir, comme jadis, se reproduire dans l'Europe septentrionale. Il a signalé également les chasses acharnées dont les Canards sont l'objet tant au Nord qu'au Midi et l'enlèvement périodique des œufs de Vanneaux et de Bécasses, et il a demandé, comme M. Fatio,

1° Qu'il fût défendu au printemps de faire commerce d'oiseaux de passage vivants ou morts, ainsi que de leurs œufs;

2° Qu'il fût, en tout temps, interdit de capturer en masse les oiseaux appartenant à la catégorie précitée.

D'autres observations furent présentées par les Drs Lentner, Blasius et Schiavuzzi, qui se montrèrent favorables à la création d'un Comité international, par le Dr Baldamus, qui parut regretter que le Congrès ne s'occupât point de la rédaction d'un catalogue d'oiseaux utiles et nuisibles, et par M. de Tchusi, qui, voyant que les heures s'écoulaient sans qu'un résultat pratique ressortît de ces longs débats, émit l'idée de nommer une commission chargée de formuler quelques propositions très simples qui seraient soumises au Congrès dans une seconde séance, et qui constitueraient une base solide pour la discussion. Cette idée fut accueillie par le Congrès, et la commission, nommée par acclamation, fut composée de MM. de Homeyer, Baldamus, Russ, Borggreve, A.-B. Meyer, de Hayek, Schier, Lentner, Schiavuzzi, Fatio, Girtanner, Giglioli, de Schrenck, Oustalet, Pollen, Collett, Thott, baron de Berg et Brusina.

Le lendemain cette commission tint une séance de près de quatre heures, dans laquelle de nouvelles propositions vinrent se joindre à celles qui avaient déjà été soumises au Congrès par MM. Altum, Russ et Fatio et que leurs auteurs étayaient de nouveaux arguments. Ainsi MM. de Hayek, de Tschusi et de Pelzeln demandèrent au Congrès d'adopter les cinq articles suivants :

« 1° Les divers Gouvernements sont priés d'empêcher à l'avenir la capture en masse de tous les oiseaux dont l'utilité est parfaitement démontrée et d'interdire temporairement la destruction de tous ceux qui, étant généralement utiles, ne deviennent nuisibles que dans des circonstances déterminées. Chaque Etat reste libre de déterminer les conditions dans lesquelles pourra s'opérer la capture des oiseaux de volière;

« 2° L'enlèvement des nids des oiseaux qui ne sont pas décidément nuisibles ne peut se faire que dans un but scientifique et avec l'autorisation formelle du Gouvernement;

« 3° Réserve est faite en faveur de toutes les espèces dont l'utilité ou la nocivité n'est pas encore bien établie, les conditions de leur capture devant être ultérieurement fixées par la loi;

4° Les différents Gouvernements sont priés de confier la rédaction des divers articles de la loi de protection des oiseaux aux personnes qui représentent au Congrès lesdits Gouvernements et qui prépareront ce travail pour un deuxième Congrès, convoqué pour l'année 1885;

« 5° Ils sont priés également d'instituer un Comité ornithologique international permanent pour assurer l'exécution des résolutions prises par le Congrès. »

D'autre part, M. le professeur Borggreve défendit la proposition imprimée qu'il avait, dès la veille, déposée sur le bureau. Il critiqua en passant les articles du projet du D[r] Russ, aussi bien que ceux du projet de M. de Hayek, et leur reprocha d'être complètement inapplicables, soit à cause des difficultés que l'autorité éprouverait pour tracer une ligne de démarcation entre la capture en masse et la capture isolée du gibier à plume, soit à cause de l'impossibilité de ranger certaines espèces, dont le régime est extrêmement varié, plutôt parmi les espèces utiles que parmi les espèces nuisibles. D'autre part M. Borggreve s'efforça de démontrer

que, si les vides causés dans la population ornithologique du globe sont incontestables, la part qui revient à l'homme dans la destruction des oiseaux ne peut être établie; il prétendit aussi qu'en raison du perfectionnement croissant des engins de chasse, les entraves apportées à la capture des oiseaux, telle qu'elle se pratique actuellement dans diverses contrées, ne feraient qu'irriter les populations, dont elles heurteraient les habitudes invétérées, et qu'elles ne donneraient pas les résultats espérés, et il soutint, en revanche, qu'une protection plus large, accordée durant la première moitié de l'année aux espèces qui ne sont pas directement nuisibles, conduirait probablement au but désiré par les agriculteurs et les chasseurs, en déterminant un accroissement marqué dans le nombre des oiseaux que l'on rencontre en été et en automne.

En conséquence il proposa au Congrès ornithologique :

1° De prier S. A. I. et R. le Prince héritier d'user de sa haute influence pour obtenir, par la voie diplomatique, des divers Gouvernements de l'Europe et de l'Afrique septentrionale qu'une protection légale fût accordée pendant la première moitié de l'année, et durant les années 1886, 1887 et 1888, aux espèces qui ne portent point directement préjudice aux intérêts de l'agriculture, de la chasse ou de la pisciculture;

« 3° De demander à tous les ornithologistes qui seraient disposés à faire des observations dans une contrée déterminée, quelque petite qu'elle fût, de noter, dans des tableaux comparatifs, le nombre de paires d'oiseaux qui nichent ou nicheront dans la région durant les années 1884, 1885, 1886 et 1887, et de communiquer ces tableaux soit à un deuxième et à un troisième Congrès ornithologique, soit à une commission nommée par le premier Congrès;

3° De renvoyer la rédaction des instructions concernant la période 1886-1888, soit à un deuxième Congrès, convoqué par le Prince héritier ou par l'Union ornithologique, soit à une commission nommée à cet effet;

« 4° De voter en principe, pour le printemps de l'année 1888, la réunion d'un deuxième ou d'un troisième Congrès, provoqué par l'initiative de l'Union ornithologique et chargé de décider de

l'opportunité du maintien ou du changement des dispositions précédemment adoptées. »

Mais de nombreuses objections furent faites à ces diverses propositions. M. le professeur Giglioli fit observer notamment que certains articles soumis à la commission par MM. Russ, Fatio, de Hayek, de Tchusi et de Pelzeln étaient déjà contenus dans la convention conclue le 10 novembre 1875 entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie et que d'autres rencontreraient en Italie une opposition insurmontable. Il déclara qu'il lui paraissait impossible d'apporter de nouvelles entraves à la capture de certains oiseaux dans quelques provinces de son pays où tout le monde se livre à la chasse depuis des siècles.

M. le baron de Berch d'Heemsteede, délégué hollandais, insista particulièrement sur le côté juridique de la question, qui jusque-là avait été un peu trop négligé; il montra la nécessité de laisser à chaque État le soin de régler les points de détail et de resteindre le projet de loi internationale pour la protection des oiseaux à quelques principes généraux. En restant dans ces limites on aurait, dit-il, beaucoup plus de chances d'arriver à un résultat pratique qu'en adoptant quelques-unes des propositions qui ont été soumises à la commission et qui pour la plupart seraient d'une application difficile.

Cette manière de voir coïncidait si bien avec mes sentiments personnels que je l'ai vivement appuyée. J'exposai que, à mon avis, le Congrès n'avait pas qualité pour élaborer des articles de loi, et que, lors même que l'assemblée parviendrait à se mettre d'accord sur une série de règlements, ceux-ci ne pourraient entrer en vigueur dans chaque État qu'après la ratification du Gouvernement et des Chambres. J'ajoutai qu'il me paraissait douteux que le Gouvernement français ou les Ministères compétents acceptassent, sans les modifier, des dispositions qui pourraient être en opposition directe avec la législation actuelle ou avec les projets de loi en préparation : enfin, suivant les instructions que j'avais reçues du Département de l'agriculture, je déclarai que le Gouvernement français ne serait probablement pas disposé à se lier les mains par une convention analogue à celle qui avait été conclue pour le phylloxera. En conséquence je demandai la rédaction, sous forme de vœux, de deux articles généraux, qui seraient trans-

mis, au besoin par la voie diplomatique, aux divers Gouvernements européens, et qui seraient sans doute pris par chacun d'eux en légitime considération pour modifier les règlements existants.

Cette opinion eut le bonheur de rallier d'assez nombreux suffrages, et comme précisément M. Fatio venait de formuler une proposition conçue en termes généraux, ainsi que je le demandais, la commission l'adopta, à la majorité des voix, et décida de soumettre seulement au Congrès les deux articles suivants :

« 1° Toute chasse, toute capture et tout commerce des oiseaux migrateurs et de leurs œufs seront interdits pendant la seconde moitié de l'hiver et au printemps;

2° « Toute capture en masse et tout commerce des oiseaux migrateurs seront prohibés, en dehors de la période de chasse fixée par la loi. »

Ces articles furent soutenus le lendemain, dans la séance générale, par leur auteur M. Fatio, qui y introduisit un léger amendement, en ajoutant dans le premier paragraphe, les mots *sur terre*, à la suite du mot *chasse*, afin de faire une concession à l'Italie et de laisser aux habitants de ce pays la liberté de se livrer pendant l'hiver à la chasse aux Canards. En revanche, M. Fatio réclama instamment que de nouvelles entraves fussent apportées à la chasse et au commerce de la Caille au printemps, soit au moyen d'un engagement pris par l'Italie de faire rentrer cet oiseau parmi les espèces placées sous la protection de la loi, soit au moyen d'une intervention énergique des autres États, qui pourraient interdire la vente ou le transit de ce gibier sur leur territoire ou le frapper de droits d'entrée très élevés.

Cependant la proposition de M. Fatio, même avec la modification qui venait d'y être introduite, ne parut pas satisfaisante au délégué de l'Italie, qui déclara que son Gouvernement était prêt à faire tous ses efforts pour réaliser les vœux du Congrès, mais en se tenant dans les limites de la convention de Buda-Pesth, en date du 10 novembre 1875. « A mes yeux, dit M. Giglioli, tous les oiseaux sont utiles, à l'exception des oiseaux de proie, mais ils le sont à des degrés divers, et, comme on ne peut songer à les protéger tous, il ne faut s'occuper que de ceux qui rendent les plus grands services. En outre, comme l'a justement fait remarquer M. de Berch, en entrant dans les questions de détail, on risque de

rencontrer une foule d'obstacles dans la législation des différents pays. Le Congrès doit donc se borner à formuler des principes généraux, et, dans ces conditions, je suis tout disposé, pour ma part, à me réunir à mes collègues, car je ne désire nullement faire une opposition systématique; mais je ne saurais accepter les articles soumis par M. Fatio à la commission et adoptés par celle-ci, car la concession relative à la chasse aux Canards sauvages est insuffisante, et les Italiens désirent également pouvoir continuer à capturer des Cailles pendant la seconde moitié de novembre. »

M. Palacky, prétendant qu'il est impossible d'établir en Europe une distinction nette entre les oiseaux migrateurs et les oiseaux sédentaires, et jugeant ces derniers aussi dignes que les premiers de la sollicitude du Congrès, voulut de son côté substituer au projet de la commission la rédaction suivante :

« Il est défendu de détruire les oiseaux et d'enlever leurs œufs. Les lois des différents pays établiront les exceptions qu'il convient d'introduire dans cette règle générale en ce qui concerne :

« 1° Les Rapaces et les oiseaux ichthyophages;

« 2° Les oiseaux appartenant à la catégorie du gibier;

« 3° Les espèces qui ont pris trop d'extension, mais qui ne sont pas nuisibles.

Elles règleront aussi tout ce qui est relatif à la protection des oiseaux durant la période de reproduction. »

M. de Hayek à son tour renouvela un vœu qu'il avait exprimé précédemment, de concert avec le Dr Russ, et tendant à faire interdire la destruction en masse des oiseaux, non seulement à une certaine époque de l'année, comme le demandait M. Fatio, mais en toute saison. Enfin d'autres critiques plus ou moins vives furent adressées au projet de la commission par M. Zeller, par M. Kermenic, par le Dr Russ et surtout par M. Borggreve, qui proposa de modifier le texte de l'article 1er et de supprimer complètement l'article 2. Ce dernier orateur insista beaucoup pour que le Congrès priât le gouvernement d'Autriche-Hongrie de faire les démarches nécessaires pour arriver à la conclusion d'une convention avec les autres États de l'Europe et de l'Afrique septentrionale, convention ayant pour but la promulgation dans chaque pays de lois interdisant pendant la première moitié de l'année légale :

« 1° Tout commerce d'oiseaux vivants ou morts;

« 2° La capture ou la chasse de toutes espèces d'oiseaux, à l'exception du Grand et du Petit Coq de Bruyères et des oiseaux qui auront été reconnus directement nuisibles aux intérêts de la chasse, de la pêche ou de l'agriculture, ou qui, en vertu d'une permission spéciale de l'autorité, seront destinés à des études scientifiques. »

Au contraire le Dr Pollen montra combien il était inutile que le Congrès vînt s'immiscer dans les questions de détail qui se trouvaient déjà réglées depuis plus de vingt ans dans différents pays. Mais, malgré les efforts de ce naturaliste et d'autres orateurs qui cherchèrent à replacer la discussion sur son véritable terrain, le projet de la commission fut un moment sur le point de disparaître au milieu des contre-propositions et des amendements successivement présentés. Comme cependant la majorité paraissait désireuse de faire aboutir ce long débat, il me sembla qu'il serait possible d'arriver à une entente en prenant un moyen terme entre les opinions extrêmes de ceux qui demandaient l'interdiction absolue de toute chasse et de tout commerce d'oiseaux durant la première moitié de l'année légale et de ceux qui protestaient contre ces mesures prohibitives et désiraient rester dans les limites des lois et conventions actuelles; je proposai donc, dans un but de conciliation, d'introduire dans les articles rédigés par M. Fatio une modification destinée à les rendre plus facilement acceptables par les pays circumméditerranéens. Cette modification consistait à faire, dans l'interdiction prononcée en général contre la chasse au printemps, une exception en faveur de la chasse au fusil. L'usage des armes à feu n'est pas en effet, dans notre pays du moins, à la portée du premier venu, et les braconniers n'ont guère recours au fusil, qui, en revanche, est préféré par les vrais chasseurs. Or ceux-ci savent ménager les ressources d'un pays, ne s'attaquent pas aux petits oiseaux, et, quelle que soit leur adresse, ne détruisent que de très faibles quantités de gibier, relativement à ce que prennent les braconniers au moyen de filets, de collets, de lacets et d'autres engins. En permettant durant les premiers mois de l'année la chasse *au fusil seulement*, et en défendant *en toute saison* la chasse au filet, les tendues, etc., on accorde donc à la fois une certaine satisfaction aux chasseurs, qui ne se laisseraient

IMPRIMERIE NATIONALE.

pas volontiers priver du plaisir de tirer la Bécasse et le Canard sauvage à leur passage au printemps, et en même temps on ménage la transition entre l'état de choses actuel et une législation plus sévère, analogue à celle qui existe en Suisse et qu'il sera peut-être un jour possible d'appliquer également dans notre pays.

Ces considérations frappèrent probablement les membres du Congrès, car un grand nombre d'entre eux adoptèrent ma proposition, et une imposante majorité vota en définitive la résolution suivante :

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS SUR LA PREMIÈRE QUESTION DU PROGRAMME : PROTECTION DES OISEAUX.

Le premier Congrès ornithologique international prie le Ministère impérial et royal de la maison impériale et des affaires étrangères à Vienne de bien vouloir faire les démarches nécessaires à l'établissement d'un accord entre les différentes nations du globe, ou même à la conclusion d'une convention internationale ayant pour but la promulgation de dispositions législatives basées sur ces deux principes :

1° Durant la première moitié de notre année légale (*Kalenderjahr*) ou durant la période qui y correspond, il est défendu, sauf aux personnes munies d'autorisations dûment justifiées, de chasser (le texte allemand porte *erlegen,* abattre) les oiseaux avec d'autres engins que les armes à feu, de les capturer et de faire commerce soit desdits oiseaux soit de leurs œufs;

« 2° La capture en masse des oiseaux est interdite en tout temps. »

ORIGINE DE LA POULE DOMESTIQUE ET PERFECTIONNEMENT DE L'ÉLEVAGE DES VOLAILLES. — DISCUSSION.

La seconde section, pendant que la première délibérait de son côté, s'était occupée de la question de l'origine de la Poule domestique et des moyens de perfectionner l'élevage des volailles. L'origine de la Poule domestique est encore enveloppée d'un certain mystère. Après être restés très longtemps embarrassés pour rattacher à une seule souche commune les races domestiques extraordinairement variées qui vivent actuellement sur divers points du globe, les naturalistes avaient cru trouver le type primitif de toutes ces formes secondaires dans une espèce de l'Inde, le Coq

bankiva (*Gallus ferrugineus* Tem.); mais des découvertes paléontologiques récentes sont venues jeter les esprits dans de nouvelles perplexités. M. le professeur L.-H. Jeitteles a signalé en effet, en 1872, la découverte d'une tête osseuse de Coq dans les dépôts préhistoriques d'Olmütz en Moravie, et bientôt après, dans le journal *Zoologische Garten* (1873 et 1874), il a exposé les faits suivants :

« Le genre *Gallus*, répandu sur une grande partie de l'Europe pendant le cours de la période tertiaire, fut représenté dans l'Europe occidentale, pendant la période quartenaire (âge du Mammouth), par deux formes très voisines du *Gallus bankiva*, ou peut-être même identiques à cette espèce que l'on considère comme l'ancêtre de nos races domestiques. Ces formes étaient contemporaines du Renne, du Cheval et de la Marmotte. Mais leurs restes ne se retrouvent plus dans les habitations lacustres ni dans les tombes de l'âge de pierre. Des vestiges de Coq reparaissent en Italie, en Moravie et dans les tombes celtiques datant de l'âge du bronze. Enfin on sait qu'à une époque très reculée, une race domestique, partie de l'Asie orientale, se répandit en Afrique et sur d'autres contrées du globe, qu'elle était connue en Asie Mineure et en Grèce dès le VIe siècle et sur le pourtour du bassin méditerranéen dès le Ve siècle avant l'ère chrétienne. »

En même temps que M. Jeitteles, M. A. Milne Edwards, en étudiant les ossements extraits par M. Piette de la grotte de Gourdan (Haute-Garonne), y reconnut les restes d'un Coq ou d'une Poule ayant la taille du Coq de Sonnerat. Enfin, à une date antérieure, des ossements de Coq avaient déjà été extraits de plusieurs cavernes et notamment de celle de Lherm.

Parlant de ces découvertes dans les *Reliquiæ aquitanicæ* et dans les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme* (1875, XIe année, 2e série, t. VI, p. 496), M. A. Milne Edwards s'exprimait en ces termes :

« Les naturalistes sont généralement d'accord pour admettre que le Coq est originaire de l'Asie et que son introduction en Europe est d'une date relativement récente; cependant on trouve des ossements de cet oiseau associés à ceux de l'*Ursus spelæus*, du *Rhinoceros* et du grand *Felis*. Il y avait donc en France une espèce de ce genre à une époque fort ancienne, et on ne peut supposer

qu'elle avait été transportée là par l'homme, d'autant plus que le nombre des ossements trouvés jusqu'à présent dans les gîtes ossifères est très peu considérable et n'indique pas que le Coq vécût comme un commensal de l'homme.

« Déjà Schmerling en avait signalé des débris dans les cavernes de la province de Liège; il figura même deux tarso-métatarsiens de taille trop différente pour qu'on puisse admettre qu'ils proviennent de la même espèce..... M. Gervais indique cet oiseau dans le conglomérat diluvien de la barrière de Fontainebleau, et H. de Meyer le cite dans les couches de la vallée de la Lahn dont le dépôt remonte à la même époque. M. Filhol a bien voulu me remettre un tarso-métatarsien presque entier, extrait de l'assise la plus ancienne de la caverne de Lherm (Ariège). L'extrémité inférieure de cette pièce est brisée, mais l'éperon est presque complet. Cet os appartient évidemment à un Coq; cependant il se distingue, par sa brièveté et son aplatissement antéro-postérieur, de toutes les espèces du même genre que j'ai pu observer. Il se différencie également par le peu de largeur de la diaphyse, qui est creusée d'une gouttière nettement accusée. L'os du pied du Coq de Sonnerat est plus épais, celui du Coq de Bankiva est plus long et plus étroit.

« Un autre tarso-métatarsien, dépourvu d'éperon et provenant d'une Poule, a été extrait par M. Piette de la grotte de Gourdan; il est plus grêle et plus court que celui de Lherm; mais ces différences ne doivent être attribuées qu'au sexe.

« Un fémur de Coq trouvé dans la station de la Madeleine se rapproche par sa taille de celui du *Gallus Sonnerati*. Un autre fémur recueilli à Bruniquel est beaucoup plus petit, bien que très adulte, et je ne puis l'attribuer qu'à une Poule. Enfin, pour achever l'énumération des pièces du squelette de ces oiseaux trouvées dans les cavernes, je dois citer un tibia et un coracoïdien, provenant de la grotte des Fées, dans le département de l'Allier. »

La question, qui paraissait résolue, réclame donc encore de nouvelles investigations. Aussi le Dr Palacky, de Prague, a-t-il demandé que des fouilles fussent pratiquées dans les cavernes à ossements de la Chine occidentale, qui renferment peut-être de précieux matériaux pour l'histoire de nos volatiles domestiques. Le même naturaliste a exprimé l'espoir que les missionnaires fran-

çais dans l'Extrême Orient ne refuseraient pas leur concours à ces recherches scientifiques, et je me suis chargé de transmettre ce désir à M. l'abbé David, qui a longtemps parcouru le Céleste-Empire, qui en a rapporté pour le Muséum d'histoire naturelle de Paris des collections d'une valeur inestimable et qui a conservé dans ce pays de nombreuses relations. En même temps j'ai émis l'opinion que les fouilles proposées par M. Palacky ne devraient pas être bornées à l'Extrême Orient, mais s'étendre aussi à diverses contrées de l'Europe, et spécialement aux régions où M. A. Milne Edwards et M. Jeitteles ont signalé la présence de quelques vestiges de Coq à l'état subfossile.

Dans la discussion relative aux perfectionnements à introduire dans l'aviculture, M. de Villa-Secca remercia l'Union ornithologique de Vienne des efforts qu'elle faisait pour imprimer à l'élevage des volailles une direction scientifique, mais il déclara en même temps que, à son avis, il était nécessaire d'abandonner le côté pratique aux gens du métier. Les Drs L. Ehlers et A. Lax, délégués de la Société centrale d'agriculture de Hanovre, exprimèrent le vœu que les sociétés d'aviculture et d'agriculture se missent en rapports plus intimes les unes avec les autres, afin de donner une plus grande extension à l'éducation des oiseaux domestiques. M. Greuter-Engel, de Bâle, insista, au même point de vue, sur la nécessité de répandre parmi les paysans des notions d'aviculture et donna des relevés statistiques très intéressants de l'importance de l'élevage et du commerce des volailles dans diverses contrées de l'Europe.

La section, présidée par M. H. du Roi, et le Congrès, en séance générale, votèrent en conséquence les résolutions suivantes :

« 1° Le Congrès exprime le vœu que des recherches soient faites dans les cavernes de la Chine occidentale pour y recueillir des documents paléontologiques pour l'histoire de la Poule domestique. Les stations d'observations dont le Congrès propose la création seront chargées de faire une enquête sur les espèces, races ou variétés des Poules existant actuellement sur la surface du globe.

« 2° Le Congrès désire aussi que les sociétés qui s'occupent de l'élevage de la volaille entrent en relations aussi intimes que possible et s'attachent sérieusement non seulement à perfectionner et

à répandre les races pures, mais encore à augmenter la valeur économiqne des oiseaux de basse-cour. Il engage aussi ces mêmes sociétés à se mettre dans ce but en rapport avec les sociétés d'agriculture. En outre, comme la coopération des Gouvernements, aussi bien au point de vue matériel qu'au point de vue scientifique, est nécessaire au progrès de l'élevage des volailles, le Congrès prie les autorités compétentes d'introduire des notions d'aviculture dans le programme d'enseignement des établissements d'instruction agronomique et plus spécialement dans les écoles agricoles inférieures.

« 3° Considérant que l'emploi des Pigeons messagers est d'une grande importance, non seulement en cas de guerre, mais aussi dans d'autres circonstances et spécialement en cas de sinistres maritimes, et que, par une organisation systématique, on pourrait augmenter encore les services que ces oiseaux rendent à la sécurité publique, le Congrès émet le vœu que la question des Pigeons voyageurs soit inscrite au programme du prochain Congrès international.

« Enfin le Congrès déclare adhérer aux résolutions qui ont été prises par le Congrès international pour le protection des animaux réuni à Vienne en 1883 et qui condamnent le sport du *tir aux Pigeons.* »

ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU DE STATIONS ORNITHOLOGIQUES. — DISCUSSION.

La séance tenue par la troisième section, sous la présidence du Dr R. Blasius, a été très bien remplie, mais n'a point été marquée par des discussions passionnées, analogues à celles qui ont été soulevées pour la question de la protection des oiseaux. En effet l'établissement d'un réseau de stations ornithologiques a été admis presque sans débats, et les divergences d'opinions ne se sont manifestées qu'au sujet de l'étendue de ce réseau et des moyens de l'installer.

Comme l'a fait remarquer M. Blasius, qui, en sa qualité de président, a commencé par bien poser les termes de la question soumise aux délibérations de l'assemblée, la création de stations ornithologiques ne présente point les mêmes difficultés et n'entraînera pas les mêmes dépenses que la création de stations mé-

téorologiques ou astronomiques, puisque, dans l'esprit des naturalistes qui se sont occupés de la rédaction du programme du Congrès, il s'agit seulement de trouver dans les différents pays, d'une part un certain nombre de personnes aptes à faire des observations ornithologiques, de l'autre quelques spécialistes capables de réunir les documents recueillis, de les mettre en œuvre et d'en tirer des déductions scientifiques. C'est, a dit M. Blasius, à M. le baron de Sélys-Longchamps, dont l'absence au Congrès a été vivement regrettée, que revient l'honneur d'avoir insisté le premier, dans une communication faite à l'Académie royale de Belgique, sur l'utilité qu'il y aurait à rassembler des renseignements sur les migrations des animaux, sur la durée du sommeil hibernal, sur l'apparition de certains insectes, sur l'époque de la floraison de divers végétaux. En se servant des matériaux incomplets qu'il avait entre les mains, en mettant à profit les observations faites non seulement en Belgique, mais en Angleterre, en Allemagne, en Italie, etc., M. de Sélys-Longchamps est déjà arrivé à des résultats fort intéressants, auxquels sont venus bientôt s'ajouter, d'abord le fruit des recherches patientes de M. de Middendorf, l'auteur bien connu de *Isepiptesen Russlands*, et, dans ces dernières années, les documents consignés dans les rapports de Comités d'observations fondés en Allemagne, en Autriche, en Angleterre et en Amérique. M. le Dr Blasius a fait, avec raison, ressortir les services rendus par ces Comités, dont j'aurai l'occasion de parler dans un instant; puis M. Giglioli a pris la parole en français, d'abord pour déclarer que le Gouvernement italien était tout disposé à coopérer à l'établissement de stations ornithologiques, et ensuite pour exposer ses idées personnelles sur les moyens à employer pour faire réussir l'œuvre entreprise par M. de Sélys-Longchamps et par d'autres naturalistes.

Suivant M. Giglioli, il serait prudent de restreindre à l'Europe le principal champ d'expériences et d'établir, en dehors de ses limites, seulement quelques stations indispensables, d'une part dans le nord de l'Afrique, de l'autre en Asie Mineure et en Sibérie, en recourant, pour les emplacements à choisir dans ces dernières contrées, à la compétence de M. Radde et de M. de Schrenck. Laissant de côté toutes les contrées de l'Europe où il existe déjà un service d'observations régulièrement organisé, M. Giglioli s'est contenté d'indiquer rapidement quels seraient, dans son pays et dans

quelques pays voisins, les points les plus convenables pour l'établissement de stations ornithologiques. Il a désigné provisoirement, dans l'Italie septentrionale, Bologne, Venise, Crémone, Gênes, Côme, Dermodossolo, Sondrio, Udine, Bellune; dans la Péninsule, Tarente, Lege, Baribucona, Rome, Florence, Pise et Naples; en Sicile, Girgenti, Messine et Palerme, et, dans les autres îles italiennes, un point de l'île d'Elbe et une localité de la Sardaigne; mais, a-t-il ajouté, il serait bon de rattacher ce réseau à des stations établies, par les soins des Gouvernements anglais, français, autrichien et hongrois, à Malte, en Corse, dans les îles Dalmates, spécialement à Pelagosa, aux environs de Nice, dans le canton du Tessin et dans le Tyrol. Dans le cas où ce projet serait accepté en Italie, M. Giglioli proposerait d'adopter pour les instructions et les rapports le modèle suivi en Autriche-Hongrie, et de rédiger non seulement en italien, mais en plusieurs dialectes, les questions adressées aux observateurs au sujet de chaque espèce d'oiseau.

QUESTIONNAIRES ET CARTES À METTRE ENTRE LES MAINS DES OBSERVATEURS.
MÉTHODE DU Dr SCHIER.

A la suite de cette communication M. le Dr Schier a donné des détails très instructifs sur la méthode qu'il a employée pour déterminer les routes suivies à travers la Bohême par les oiseaux migrateurs. Dès l'année 1877, il avait présenté à la Société protectrice des oiseaux de Prague, un spécimen de grandes feuilles imprimées, qu'il avait fait tirer à un millier d'exemplaires et qui renfermaient, non seulement une indication précise des limites dans lesquelles devaient se tenir les observateurs, mais encore un formulaire à remplir comprenant les questions suivantes :

Nom de l'oiseau;
Sous quel nom est-il encore désigné dans la localité?
Niche-t-il dans la localité?
Dans quel endroit et dans quelles conditions?
Quels sont les motifs qui vous font croire que l'espèce niche dans le pays?
L'oiseau séjourne-t-il pendant toute l'année dans la localité?
A quelles époques arrive-t-il et repart-il?
Dans quelles proportions l'espèce se montre-t-elle?
Est-elle protégée ou pourchassée?

Quels sont les services qu'elle rend ou les dégâts qu'elle commet?

En outre chaque feuille était accompagnée d'un appendice donnant, après quelques mots d'introduction, une liste de tous les oiseaux qui ont été rencontrés jusqu'à ce jour dans les limites de la Bohême.

Ces feuilles étaient destinées aux instituteurs, qui devaient être invités à les remplir avec le concours des ornithologistes, des forestiers et des amateurs d'oiseaux de la région. Pour les faire parvenir sûrement aux destinataires, M. Schier eut l'idée de s'adresser aux autorités et notamment au Conseil de l'instruction publique de Bohême. Celui-ci comprit aussitôt l'utilité de la tentative de M. Schier et réalisa ses vœux en faisant envoyer dans chaque école un exemplaire de ses feuilles imprimées. Le résultat ne se fit pas attendre et fut des plus satisfaisants. En effet, au bout de quelques mois, M. Schier eut entre les mains 3,941 rapports qui avaient été rédigés par 4,370 observateurs et dont il se hâta de tirer parti. Pour commençer, il pointa sur une carte les localités, souvent très rapprochées, que les rapports indiquaient comme étant traversées par la Cigogne blanche ou comme possédant des nids de cette espèce, et il obtint de la sorte un tracé dont l'exactitude pourra être vérifiée lorsque les nouvelles stations ornithologiques auront été fondées. Les correspondants de M. Schier avaient, pour la plupart, négligé de noter les jours de l'arrivée des Cigognes dans leurs localités respectives, et les quelques dates indiquées étaient si peu concordantes qu'elles devaient se rapporter, non à la troupe principale des migrateurs, mais à quelques bandes isolées; il n'y avait donc pas à tirer grand parti de ces renseignements; cependant M. Schier a pu se convaincre de ce fait que les Cigognes qui arrivent en Bohême viennent de Moravie et entrent dans le pays par deux points, par Landskron et par Polna. De Landskron ces Cigognes gagnent la Silésie, et de Polna quelques-uns de ces oiseaux vont directement en Prusse, tandis que d'autres inclinent à l'Ouest et se rendent dans le district de Budweis, où ils s'arrêtent presque tous pour nicher. Les nombreux marais qui se trouvent dans ce district servent du reste de lieux de rendez-vous à une foule d'Échassiers et Palmipèdes. A ce propos, M. Schier a insisté sur les relations qui existent entre les routes suivies par les oiseaux apparte-

nant à ces deux groupes et la distribution des marais, des étangs et des cours d'eau à la surface d'un pays. De même, en étudiant les migrations des oiseaux terrestres, on remarque que celles-ci subissent l'influence de la nature du sol et de la végétation des pays traversés. C'est ce que M. Schier a constaté notamment pour le Torcol, dont il a pu suivre les pérégrinations, pour ainsi dire d'une commune à l'autre, grâce aux milliers d'observations qu'il avait sous les yeux. Pour établir le tracé des routes suivies par les oiseaux migrateurs, il est nécessaire d'avoir des cartes à grande échelle, et M. Schier a conseillé d'en employer une pour chaque espèce d'oiseau. Si l'on veut procéder économiquement et rapidement, a-t-il dit, on dressera la carte, aussi simplifiée que possible, de la région qu'on habite; sur ce modèle on appliquera une feuille de toile ou de papier à calquer sur laquelle on tracera seulement au crayon ou à la plume les limites du pays. Quant aux noms de localités, que l'on voit apparaître à travers la feuille de papier à calquer, on ne les indiquera que s'ils correspondent à un renseignement fourni par un correspondant, et dans ce cas on mettra en regard la date indiquée pour le départ ou l'arrivée de l'oiseau, et des signes conventionnels indiquant les conditions atmosphériques, la température, la direction du vol. Quant aux autres observations, elles pourront être inscrites en marge de la carte. Enfin on mettra en tête de chaque carte le nom de l'oiseau auquel elle se rapporte.

Ce travail se fait plus rapidement qu'on ne le suppose, et les cartes ainsi préparées facilitent singulièrement la tâche de celui qui est chargé de centraliser les documents relatifs à l'ensemble de la faune ornithologique d'une contrée, surtout si ces cartes sont toutes à la même échelle. Pour obtenir ce dernier résultat M. Schier procéderait de la manière suivante : il prendrait, par exemple, une grande carte de l'empire austro-hongrois, tracerait sur une feuille de papier à calquer les limites de la Moravie, et il enverrait à la personne chargée de la faune de cette dernière contrée la feuille en question qui servirait de modèle pour les cartes particulières. Il opèrerait de même pour les autres provinces de l'empire. Enfin, quand les cartes, munies de leurs indications, auraient été retournées au bureau central, le naturaliste chargé du travail de condensation et de revision prendrait toutes les feuilles relatives à une même espèce, à la Cigogne par exemple, les découpe-

rait suivant la ligne des frontières et les réunirait de manière à reconstituer la carte complète de l'empire.

MODIFICATIONS À INTRODUIRE À LA MÉTHODE EMPLOYÉE PAR LE D[r] SCHIER.

La méthode indiquée par M. Schier est évidemment pratique et pourrait s'appliquer à d'autres pays aussi bien qu'à l'Autriche-Hongrie. La seule modification que je proposerais d'y introduire consisterait dans la substitution de cartes autographiées aux cartes dessinées sur papier transparent ou sur toile à calquer. Celles-ci sont, il est vrai, un peu moins coûteuses, mais ont l'inconvénient d'être moins nettes et de se déchirer plus facilement, et nécessitent toujours un travail assez long de la part des personnes chargées des observations. Il y aurait donc avantage à ce que le Comité central, ou la personne chargée du travail d'ensemble, fît d'abord exécuter des cartes partielles du pays renfermant seulement les noms des stations d'observations, le tracé des principaux fleuves et des chaînes de montagnes; puis qu'il fît tirer chaque année par autocopie ou par autographie de chacune de ces cartes un certain nombre d'exemplaires un peu supérieur à celui des espèces qui constituent la faune de la contrée. Tous les correspondants recevraient ainsi, au fur et à mesure de leurs besoins, des lots de cartes semi-muettes toutes prêtes et sur lesquelles ils n'auraient qu'à consigner leurs observations. De cette façon on éviterait de rebuter le zèle des observateurs en leur imposant des frais continuels ou un travail ingrat.

En terminant sa communication, M. Schier a rappelé que, dès 1880, il avait réclamé la création d'un vaste réseau d'observations ornithologiques, et il a déclaré qu'il était plus que jamais désireux de voir la réalisation de ce projet, s'étant trouvé lui-même, par suite de l'absence de documents, dans l'impossibilité de poursuivre au delà des frontières de la Bohême le tracé des migrations de certains oiseaux. Il a insisté également sur la nécessité qu'il y aurait, après avoir centralisé dans la capitale de chaque pays les documents relatifs à la faune de la région, de faire converger ces renseignements vers un centre où ils seraient traduits, analysés et fondus dans un rapport définitif.

Cette proposition soulevait naturellement la question de savoir à qui serait confiée la rédaction de ce rapport et dans quelle langue

il serait rédigé. Aussi M. Borggreve demanda-t-il au Congrès de se prononcer à cet égard en nommant le directeur du service ornithologique international et en choisissant pour le Rapport annuel soit le français qui est la langue diplomatique, soit l'allemand qui est la langue du pays où s'est réuni le premier congrès ornithologique sous le protectorat du Prince héritier. Conformément au désir de M. Borggreve, le Congrès nomma en effet, comme je le dirai tout à l'heure, un président d'un comité ornithologique international permanent, mais il ne se prononça pas sur la question de la langue, ce qui pourra être une source de difficultés, à moins qu'on ne se décide, pour respecter toutes les susceptibilités, à imprimer le Rapport annuel en quatre langues : en français, en allemand, en anglais et en italien.

M. Borggreve déclara aussi qu'il lui paraissait inutile d'étendre à l'hémisphère sud le réseau projeté de stations ornithologiques, puisque la plupart des espèces auxquelles nous nous intéressons particulièrement ne dépassent pas l'équateur dans leurs migrations; mais que, en revanche, il considérait comme absolument nécessaire de ne pas se renfermer uniquement dans les limites de l'Europe et d'effectuer aussi des observations en Sibérie, pays d'où proviennent une foule d'oiseaux qui traversent nos contrées pour aller hiverner en Afrique. L'établissement de quelques stations en Sibérie ne présenterait d'ailleurs aucune difficulté, puisque cette contrée forme une dépendance de l'empire de Russie.

Également préoccupé des difficultés que présentait l'exécution du projet soumis aux délibérations du Congrès, M. le D[r] Girtanner, de Saint-Gall, proposa d'adopter pour l'établissement des stations ornithologiques un cadre assez restreint, et d'étendre petit à petit le réseau, comme on le fait quand il s'agit de télégraphes et de chemins de fer; il recommanda également d'apporter la plus grande attention dans le choix des personnes chargées de recueillir les observations, ayant constaté, dit-il, par expérience, combien sont rares les personnes qui sont en état de fournir à la science d'utiles renseignements.

Cette opinion fut appuyée par M. Greuter-Engel qui recommanda de laisser aux Gouvernements de chaque pays le soin de choisir les personnes chargées de recueillir les documents sur la faune ornithologique de la contrée. Ces personnes d'ailleurs, suivant M, Greuter-Engel, n'ont pas besoin d'être prises exclusive-

ment parmi les hommes de science, car de simples amateurs ont déjà recueilli de précieux matériaux sur l'histoire naturelle de leur pays et peuvent à l'occasion devenir de précieux auxiliaires. Les documents fournis par ces observateurs pourraient être tous envoyés à un Comité moins nombreux que le Congrès de Vienne, après avoir été classés et mis en ordre par les sociétés savantes des différentes nations, qui simplifieraient ainsi le travail du Comité. Enfin, d'après le même orateur, il y aurait avantage à appeler d'abord l'attention des observateurs sur un petit nombre de points, et à développer successivement le programme d'année en année.

Se plaçant au même point de vue pratique que M. Greuter-Engel, M. Girtanner demanda que la liste des espèces signalées aux chefs de station ne comprît qu'un petit nombre d'espèces, de taille assez forte et facilement reconnaissables, afin que, avant de pousser plus loin l'expérience, on pût s'assurer du talent et des connaissances des observateurs. Tel fut aussi l'avis exprimé par le vénérable M. de Homeyer, qui conseilla d'adopter, pour sujets d'observations, précisément les espèces dont M. de Middendorf s'est occupé dans ses recherches sur les migrations des oiseaux.

Plus modeste encore dans ses désirs, M. le conseiller Radde déclara que, pour sa part, il se contenterait des renseignements recueillis sur les passages de trois ou quatre espèces universellement connues, telles que la Cigogne blanche, la Grue cendrée ou la Caille commune, et que, dans ces conditions, il verrait de grands avantages à confier les observations aux directeurs et aux employés des stations météorologiques. Ces stations, dit M. Radde, sont très nombreuses en Europe, et en Russie elles sont répandues depuis le nord de l'empire jusqu'au midi et depuis la frontière occidentale jusqu'au fond des provinces asiatiques; elles fourniraient donc les éléments du réseau projeté.

M. le comte Dzieduszycki appuya cette motion en faisant remarquer que, dans certaines circonstances, les migrations et surtout les apparitions accidentelles de diverses espèces d'oiseaux se trouvaient influencées par les perturbations atmosphériques dont l'étude est du domaine des météorologistes.

Désirant avant tout des documents sur les oiseaux qui visitent les contrées lointaines, M. de Hayek et M. le Dr Lentner ont conseillé, le premier de profiter du zèle des missionnaires jésuites que

les devoirs de leur ministère appellent au milieu des populations sauvages et qui ont déjà recueilli de précieux documents sur la faune de l'Extrême Orient, de l'Afrique orientale et de l'Océanie, le second de mettre à contribution, dans le même but, le personnel des consulats.

Sans contester les services que les missionnaires et les agents diplomatiques pourraient rendre souvent à la cause de la science, M. le conseiller Meyer ne voudrait pas qu'on se reposât exclusivement sur eux du soin de réunir des informations sur la faune exotique. Comme il l'a fait observer avec raison, il arriverait souvent, en effet, que ces personnes, malgré tout leur bon vouloir, ne seraient pas à même de fournir les renseignements demandés; il en serait de même des météorologistes qui, à quelques exceptions près, n'ont pas été initiés par des études spéciales à la connaissance des espèces indigènes et à plus forte raison des espèces exotiques. Néanmoins M. Meyer ne serait pas disposé à renoncer au projet de faire exécuter à la fois des observations sur des points du globe très éloignés les uns des autres. C'est là certainement une entreprise difficile; mais il ne faudrait pourtant pas s'exagérer l'importance des obstacles à surmonter. Il y a déjà au Japon des professeurs d'histoire naturelle, de nationalités diverses, qui seraient très capables de faire des recherches sur les oiseaux de cette région; à Java, M. Vorderman s'est déjà occupé avec succès des espèces malaises; en Australie, M. Ramsay et, à la Nouvelle-Zélande, M. Buller seraient d'excellents correspondants; enfin, au Cap de Bonne-Espérance comme en Chine, on trouverait certainement parmi les résidents anglais des amateurs d'ornithologie.

A son tour, M. le Dr V. Fatio, de Genève, fit ressortir les services que pourraient rendre les stations ornithologiques projetées, aussi bien au point de vue scientifique qu'au point de vue pratique. « J'espère, a-t-il dit, que des observations ornithologiques exactes et multipliées, surtout si elles sont accompagnées d'indications météorologiques, pourront jeter une vive lumière, non seulement sur bien des points de distribution géographique et de variabilité des espèces, mais aussi sur la question si obscure des instincts des oiseaux et des influences diverses qui concourent à les diriger dans leurs migrations. J'estime en outre que des détails précis sur les allures de divers oiseaux, sur les époques, les directions de leurs passages, sur leur abondance relative dans certaines condi-

tions et dans certaines circonstances, sur leurs stations principales et leurs lieux de reproduction, ainsi que sur les éléments qui entrent dans leur alimentation, fourniraient des documents très importants pour l'établissement de nouvelles lois de protection et serviraient de guide pour recommander aux différents États tel ou tel mode d'intervention. » En conséquence, M. Fatio a proposé au Congrès la formation d'une Commission internationale d'étude, chargée de dresser un programme d'observations, de désigner les stations les plus favorables ou les personnes les plus aptes à fournir des renseignements et de grouper chaque année les renseignements émanant des différents pays. « Je suis heureux, a-t-il ajouté, de pouvoir annoncer au Congrès que l'autorité fédérale suisse est disposée à faire recueillir et à coordonner les observations faites jusqu'ici en Suisse dans ce domaine, et à prendre en mains l'organisation des stations d'observations. »

NÉCESSITÉ DE CRÉER UN COMITÉ INTERNATIONAL ET DES COMITÉS NATIONAUX D'ORNITHOLOGIE.

J'ai soutenu la thèse présentée par le Dr Fatio et j'ai exposé de mon côté, dans les termes suivants, mes idées sur la constitution d'un Comité ornithologique international et des Comités nationaux qui seraient eux-mêmes en rapport avec les différents observateurs :

« Messieurs, depuis Linné, les naturalistes ont fréquemment dirigé leur attention sur les déplacements que les oiseaux effectuent périodiquement, suivant les saisons, aussi bien que sur l'apparition subite, dans diverses contrées, de certaines espèces qui, jusqu'alors, y étaient totalement inconnues, et, dans le *Thesaurus ornithologicus* de Giebel, des pages entières sont remplies de l'énumération des notes et mémoires consacrés à l'étude des migrations des oiseaux. Je n'essaierai donc pas de passer en revue tous ces ouvrages et je ne me permettrai pas de discuter leur mérite. En rendant hommage au zèle, à la perspicacité et à l'érudition déployés par plusieurs ornithologistes, je constaterai seulement que la plupart de leurs travaux, sinon tous leurs travaux, ont trait à notre vieille Europe, à l'Asie, à la partie septentrionale du nouveau monde, et que nous sommes dans une ignorance presque absolue au sujet des migrations des oiseaux en Océanie ou à travers la vaste étendue du continent africain.

« Je ferai aussi remarquer que, même pour l'Europe, nous ne possédons pas encore, relativement aux phénomènes dont je parle en ce moment, de renseignements complets, de telle sorte que, lorsqu'on a voulu tracer sur des cartes les routes suivies par les oiseaux, on a dû souvent procéder par induction et prolonger, hypothétiquement, à travers certaines contrées les lignes traversant des contrées voisines. Les cartes qui ont été publiées jusqu'à ce jour et qui accompagnent les mémoires relatifs aux migrations des oiseaux sont cependant à une petite échelle. Que serait-ce donc si elles étaient amplifiées ? Les lacunes que je signale augmenteraient d'importance, et parfois même il serait complètement impossible d'effectuer le tracé, faute de jalons suffisamment rapprochés. Pour la France, en particulier, nous n'avons pas encore le catalogue de la faune ornithologique de chaque département, et, dans ces conditions, il est difficile d'indiquer, avec toute la rigueur désirable, les chemins que suivent les oiseaux quand ils nous quittent en automne ou lorsqu'ils nous reviennent au printemps.

« J'applaudis donc de tout cœur à l'heureuse idée qu'ont eue les honorables organisateurs du Congrès en inscrivant, au nombre des questions destinées à lui être soumises, la création d'un réseau de stations-observatoires ornithologiques s'étendant sur tout le globe habité, et je crois qu'on arriverait ainsi à obtenir des données plus précises sur les migrations, en même temps qu'on recueillerait des renseignements inédits sur d'autres points de la biologie des oiseaux. Toutefois, à mon humble avis, il ne faudrait pas songer à établir tout d'abord ce réseau de stations sur un plan trop vaste, trop compliqué; il ne faudrait pas en faire une institution dispendieuse dont certains États ne pourraient ou ne voudraient pas supporter les frais. Il serait préférable, je crois, de profiter autant que possible des stations déjà existantes et affectées à d'autres usages, et de faire appel au dévouement de quelques personnes qui ont déjà consacré leur vie à l'étude de la faune de leur pays natal.

« Le zèle bien connu des gardiens des phares, des agents forestiers et des marins pourrait également être utilisé. Les phares qui brillent sur nos côtes attirent en effet, on l'a souvent remarqué, les oiseaux voyageurs qui viennent parfois se briser le crâne contre les glaces resplendissantes; d'autre part, la lisière des bois et le bord des fleuves, que les gardes forestiers parcourent dans leurs

tournées matinales, sont aussi les endroits que les oiseaux fréquentent dans leurs déplacements; enfin les navires qui stationnent dans les mers du Nord ou qui sillonnent l'océan Pacifique et l'océan Atlantique sont fréquemment envahis par des troupes d'oiseaux migrateurs qui viennent se reposer sur les vergues, sur les cordages et même sur le pont. Je ne dois pas oublier non plus de mentionner, parmi les auxiliaires dont les renseignements pourraient être utilisés, les instituteurs des communes rurales, qui, grâce à leur situation, à leurs fonctions, à leurs relations, possèdent souvent des connaissances assez étendues sur la faune locale. Toutefois, en reconnaissant tout le profit qu'il y aurait à puiser à ces différentes sources, je dois rappeler ici, comme je l'ai déjà fait précédemment lorsque la question a été soulevée au sein de la Société d'acclimatation de Paris, que les observations ornithologiques exigent un flair, une intuition et des connaissances spéciales, que le zèle ne suffit pas et qu'il faut, par une étude particulière, apprendre à constater les phénomènes et à les décrire. A quoi serviraient, en effet, des documents incomplets pour le but que nous poursuivons? Que gagnerons-nous à savoir qu'une Fauvette quitte telle ou telle contrée à une certaine époque et y revient à une autre époque, que des Canards ont passé tel jour, à telle heure, au-dessus d'une ville ou d'un village, si nous ignorons à quelle espèce se rapporte cette Fauvette ou ces Canards?

« Il faut donc que les renseignements fournis comprennent non seulement le lieu et la date du passage, la direction du mouvement, la température et les conditions atmosphériques, mais la description détaillée ou un dessin de l'espèce, toutes les fois que celle-ci ne pourra être (ce qui vaudrait infiniment mieux) représentée par un spécimen *en peau*. Toutes ces données sont absolument nécessaires quand les renseignements émanent de personnes peu familières avec la science ornithologique; mais elles deviennent inutiles quand ces documents proviennent d'ornithologistes compétents, conservateurs de musées, membres de sociétés savantes ou simples amateurs.

« Il existe, Dieu merci, en Europe, nombre de personnes qui appartiennent à cette dernière catégorie, qui savent voir et décrire, qui ont déjà publié des travaux sur la faune de leur contrée et dont les renseignements peuvent être acceptés avec confiance. Je crois même qu'en France on trouverait ainsi plusieurs

IMPRIMERIE NATIONALE.

ornithologistes, habitant sur divers points du territoire, qui, par amour de la science, contribueraient à agrandir le cercle de nos connaissances. Les documents qu'ils auraient recueillis personnellement, ou qui leur auraient été fournis par les instituteurs ou par les gardes de leurs districts, et qu'ils auraient contrôlés, seraient ensuite centralisés dans la capitale et communiqués au *Comité ornithologique international* dont la création me paraît désirable aussi bien au point de vue de la protection des oiseaux que de l'étude de leurs migrations.

« En résumé je demanderais :

« 1° La création d'un Comité ornithologique international comprenant un certain nombre de représentants des différents pays;

« 2° La création d'un Comité dans chaque pays, Comité composé des membres chargés de représenter ledit pays au sein du Comité international et de quelques autres personnes;

« 3° L'établissement, sur divers points de chaque pays, de chefs de stations ou de membres correspondants, choisis de préférence parmi les directeurs des stations météorologiques, les conservateurs de musées, etc., chargés de recueillir des documents sur la faune du district et de les communiquer au Comité, qui siégerait naturellement dans la capitale, où se trouvent un grand musée et de nombreux éléments d'étude;

« Ces chefs de stations et ces membres correspondants devraient résider, autant que possible, sur les principales routes déjà signalées comme servant au passage des oiseaux. Ainsi, pour la France, ils habiteraient dans le voisinage de la baie de Somme, au Havre ou à Rouen, à Meudon (observatoire), à Paris ou à Fontainebleau, à Nantes ou à Angers, à Bordeaux ou à Agen, à Pau, à Bayonne ou à Hendaye, à Guéret, à Châlons-sur-Marne ou dans les environs, à Nancy, à Épinal ou à Mirecourt, à Besançon, à Dijon, à Chalon-sur-Saône ou à Mâcon, à Lyon, à Perpignan et aux environs de Marseille;

« 4° La rédaction d'une instruction claire et précise, accompagnée de descriptions suffisantes et au besoin de figures coloriées, d'une sorte de catéchisme ornithologique destiné à être mis entre les mains des personnes chargées de recueillir des renseignements pour les chefs de stations;

« 5° La possibilité pour ces derniers et pour quelques-uns de leurs auxiliaires de se procurer en tout temps et en toutes saisons les oiseaux destinés à leurs études, une indemnité suffisante pour couvrir leurs frais de déplacements et la fourniture des instruments nécessaires à leurs observations. »

J'ai eu la satisfaction de constater que ces propositions, que le Dr Radde voulut bien résumer en allemand, répondaient au sentiment général de l'assemblée, car elles ne soulevèrent qu'une légère objection de la part du Dr Pollen, qui n'avait pas bien saisi le sens de ma communication. M. Pollen en effet avait compris que je voudrais voir confier à des *astronomes* le soin de faire des observations ornithologiques, tandis que j'avais seulement désigné les *gardiens des phares* comme des personnes aptes à recueillir des renseignements, des éléments d'étude, des échantillons qui seraient utilisés par des ornithologistes exercés.

L'opinion que j'avais exprimée trouva un appui en M. de Schrenck, qui engagea le Congrès à réclamer, pour l'établissement des stations projetées, le concours des sociétés savantes des différents pays, et qui annonça que l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg serait toute disposée à favoriser en Russie le développement des observations ornithologiques. M. de Schrenck, comme M. Meyer, voudrait d'ailleurs que ces observations s'effectuassent simultanément sur une grande partie du globe, mais, contrairement à l'opinion de M. Radde, il hésiterait à en charger principalement des météorologistes, estimant que ceux-ci ne sont nullement préparés par leurs études à reconnaître les différentes espèces d'oiseaux, tandis que les ornithologistes de profession ou même les amateurs d'histoire naturelle, que l'on choisirait comme correspondants ou comme chefs de stations, sauraient bien joindre à leurs notes sur les passages d'oiseaux les indications thermométriques ou barométriques qui seraient jugées nécessaires.

A son tour, M. le Dr Blasius constata que le Congrès pouvait déjà compter sur la coopération d'un grand nombre de naturalistes qui feraient certainement tous leurs efforts pour déterminer la création de stations ornithologiques dans leurs pays respectifs. Parmi ces collaborateurs il cita : pour la Norvège, M. Collett et M. Hansen de Bergen ; pour la Suède, M. le comte Thott et M. le

professeur Kinberg; pour la Finlande, M. le Dr Palmen; pour le Danemark, M. le Dr Lütken, inspecteur du Musée de Copenhague; pour la Belgique, M. le baron de Sélys-Longchamps; pour la Hollande, M. le Dr Pollen; pour la France, M. A. Milne Edwards, M. Oustalet et M. Olphe-Gaillard; pour la Suisse, M. Fatio; pour l'Angleterre, MM. Cordeaux et Harwie Brown; pour l'Allemagne, pour l'Autriche et pour la Russie, les ornithologistes présents au Congrès; pour la Grèce et l'Asie Mineure, M. le Dr Kruper; pour la Serbie, M. Dokic; pour le Portugal, M. Barboza du Bocage, etc. D'autre part, comme le fit encore observer M. Blasius, en Algérie, en Tunisie, au Sénégal, au Gabon, au Cap, en Égypte, dans l'Asie orientale, dans l'Inde, à Java, en Australie et à la Nouvelle-Calédonie, des stations pourraient être également établies par les soins des Gouvernements qui ont des possessions ou des colonies dans ces diverses contrées. Enfin, pour l'Amérique du Nord, il suffirait de se mettre en rapport avec deux Comités qui fonctionnent déjà et qui sont analogues au Comité d'observations ornithologiques de l'Empire austro-hongrois.

COMITÉS NATIONAUX D'ORNITHOLOGIE ACTUELLEMENT EXISTANTS.
LEUR UTILITÉ ET LEURS TRAVAUX.

Ce dernier Comité, dont je me propose de dire maintenant quelques mots, a été fondé, il y a quelques années, sous les auspices de S. A. I. et R. l'archiduc Rodolphe et sous la direction de M. de Tchusi-Schmidhoffen; il compte actuellement un assez grand nombre de correspondants, qui ont pour mission de recueillir des documents sur l'histoire de toutes les espèces indigènes et surtout d'étudier attentivement, durant plusieurs années consécutives, les dates, les directions et les particularités diverses du passage des oiseaux migrateurs. Les renseignements obtenus dans le cours d'une année légale (du 1er janvier au 31 décembre) sont adressés à M. de Tchusi; puis le Comité central, après les avoir examinés et classés, les fait publier, pendant l'été suivant, sous forme de supplément dans les *Mittheilungen* de l'Union ornithologique de Vienne, et met des exemplaires de ce supplément à la disposition de toutes les personnes qui ont fourni des observations. Toutefois, comme les manuscrits envoyés sont extrêmement nombreux, comme ils ne concordent pas toujours dans leur forme et leur disposition, le Comité a résolu, à l'avenir, de tenir compte exclu-

sivement de ceux qui seraient rédigés d'après les indications suivantes :

1° Les auteurs devront adopter le format in-folio pour les manuscrits;

2° Ils n'écriront que sur le *recto* de la feuille;

3° Ils suivront l'ordre méthodique et ils emploieront les dénominations latines du Catalogue des oiseaux d'Autriche-Hongrie (*Verzeichniss der Vögel Œsterreichs und Ungarns*) de M. de Tchusi-Schmidhoffen;

4° Ils réuniront sous la même rubrique tout ce qui concerne une même espèce et ils laisseront entre deux espèces consécutives un espace vide, un *blanc*, de 1 centimètre au moins, de manière à permettre de séparer facilement l'une de l'autre les différentes espèces portées sur une même feuille;

5° Ils enverront, au mois de janvier de chaque année, à M. de Tchusi, leurs manuscrits dont l'écriture devra être aussi lisible que possible, et qui seront étudiés et classés dès la première moitié de février.

Enfin le Comité, tout en déclarant qu'il acceptera avec reconnaissance tous les documents relatifs à l'ornithologie, a cru devoir rédiger un *Programme d'observations*, dont M. de Tchusi a mis des exemplaires sous les yeux du Congrès et qui affecte en partie la forme d'un questionnaire.

Voici ce programme :

« I. Tracer les limites de la région où se font les observations, et donner autant que possible une description sommaire de la contrée et des indications générales sur les passages d'oiseaux qui y sont constatés.

« II. Répondre aux questions suivantes :

« 1° Quelles sont les espèces que vous rencontrez autour de vous, et sous quels noms locaux sont-elles désignées?

« 2° Quelles sont les espèces que vous connaissez comme résidant constamment dans la localité (*oiseaux sédentaires, Standvögel*)?

« 3° Quelles sont les espèces qui changent de stations suivant saisons (*oiseaux erratiques, Strichvögel*)?

« 4° Quelles sont les espèces que l'on n'observe qu'au printemps et à l'automne ou seulement dans l'une de ces saisons (*oiseaux de passage, Durchzugvögel*)?

« 5° Quelles sont les espèces qui émigrent chaque année?

« *a.* Quelles sont celles qui ne séjournent dans le pays que pendant l'été (*oiseaux d'été, Sommervögel*)?

« *b.* Quelles sont celles qui ne restent que pendant l'hiver (*oiseaux d'hiver, Wintervögel*)?

« 6° Quelles sont les espèces qui ne se montrent que rarement dans le pays, et quelles causes peut-on attribuer à leur apparition accidentelle?

« 7° Quelles sont les espèces rares, les espèces clairsemées ou les espèces communément répandues dans votre pays?

« 8° Quelles sont les espèces qui se rencontrent à la fois en plaine et en montagne, et à quelle altitude montent ces espèces?

« 9° Avez-vous remarqué que le nombre des individus d'une espèce habitant votre pays ait augmenté ou diminué, et que cette augmentation ou cette diminution ait été influencée par le développement d'une autre espèce?

« Cette augmentation ou cette diminution provient-elle de modifications dans les conditions extérieures? ou de quelle autre cause?

« 10° Des espèces vulgaires (par exemple des Moineaux, des Hirondelles, des Corbeaux) manquent-elles déjà dans votre district, et quelles causes assignez-vous à leur absence?

« 11° Avez-vous vu des oiseaux d'été séjourner dans votre pays pendant l'hiver, ou réciproquement des oiseaux d'hiver rester pendant l'été, et à quelles espèces appartenaient ces oiseaux?

« 12° Avez-vous constaté, parmi les oiseaux de votre localité, des modifications de couleur ou la présence de bâtards ou d'hybrides?

« 13° Avez-vous fait dans nos Alpes des observations sur la présence du *Lämmergeier* ou Gypaète (*Gypaetus barbatus*) et du Pyrrhocorax choquard (*Pyrrhocorax graculus*)?

« 14° Avez-vous remarqué qu'un oiseau se distinguant de tous les autres individus de son espèce par certaines particularités revînt plusieurs années de suite dans la même localité?

« III. Noter, à l'occasion des passages :

« 1° La date de la première apparition;

« 2° La date de l'arrivée de la masse principale;

« 3° La date de l'arrivée des retardataires;

« 4° La date des premiers départs;

« 5° La date du départ de la masse;

« 6° La date du départ des retardataires;

« 7° Les espèces chez lesquelles on a observé un mouvement rétrograde au printemps, les causes qui peuvent être assignées à ce mouvement, le nombre d'individus qui y ont pris part (est-ce la totalité de l'espèce ou une partie seulement?), la date à laquelle l'espèce a reparu et les conditions météorologiques au milieu desquelles s'est effectué ce retour;

« 8° La direction suivie par chaque espèce dans son passage, l'heure du jour ou de la nuit où s'est effectué le passage;

« 9° L'état de l'atmosphère et la direction du vent pendant le jour de l'observation, et même pendant les jours précédents et les jours suivants, s'il s'agit d'une espèce dont l'apparition est accidentelle;

« 10° Les espèces qui volaient suivant le vent et celles qui volaient contre le vent;

« 11° Les localités que recherchent dans le district d'observations certaines espèces pour se reposer, les variations qui peuvent exister suivant les saisons dans le choix de ces localités, et la cause que l'on peut assigner aux préférences manifestées par les oiseaux.

« Répondre en outre aux questions suivantes :

« 12° Avez-vous constaté par vos observations que les mâles et les femelles, les jeunes et les adultes d'une espèce déterminée voyagent ensemble, ou au contraire qu'ils voyagent en troupes séparées, et dans ce dernier cas avez-vous remarqué qu'ils passent à différentes époques?

« 13° Quelles sont les espèces dont les individus se montrent isolément, par couples, en petites troupes, ou en cohortes nombreuses?

« 14° Quelles sont les espèces qui sont venues s'établir dans votre district, et quelles sont celles qui en ont disparu? Quelles causes assignez-vous à leur établissement ou à leur disparition? Prière de porter particulièrement votre attention sur les espèces suivantes : Milan noir (*Milvus ater*), Faucon cresserellette (*Cerchneis cenchris*), Rollier (*Coracias garrula*), Alouette cochevis (*Galerida cristata*), Bruant proyer (*Miliaria europæa*), Serin méridional (*Serinus meridionalis*), Ortolan (*Emberiza hortulana*), Étourneau vulgaire (*Sturnus vulgaris*), Litorne (*Turdus pilaris*), Merle de roche (*Saxicola saxatilis*) et Cigogne (*Ciconia alba*).

« 15° La direction des passages paraît-elle dans votre district dépendre du cours d'un fleuve, de la disposition des vallées ou des montagnes? Dans les localités où une montagne se trouve sur la ligne du passage, cette montagne est-elle traversée ou tournée par les troupes d'oiseaux migrateurs?

« 16° Quelles sont les espèces qui reculent devant un pareil obstacle, et quelles sont celles qui le franchissent?

« IV. Pour ce qui concerne la reproduction des oiseaux, répondre aux questions suivantes :

« 1° Quel est le nombre de couvées des espèces que vous avez eu l'occasion d'observer?

« 2° A quelle époque avez-vous trouvé des pontes isolées, et quel était le nombre d'œufs de chacune d'elles?

« 3° Quels intervalles séparent les pontes des différents œufs?

« 4° Combien dure l'incubation? Le mâle y prend-il part, ou sinon, à quelle date abandonne-t-il la femelle?

« 5° Sur quels œufs avez-vous observé des phénomènes d'albinisme, d'érythrisme ou de mélanisme?

« 6° Les jeunes oiseaux pondent-ils des œufs différant par leur forme ou leur coloration de ceux que pondent les adultes?

« 7° Quelles sont les espèces qui se servent du même nid pour une seconde couvée dans le cours d'une même année ou pendant plusieurs années consécutives, et quelles sont celles qui bâtissent chaque fois un nouveau nid?

« 8° Quelles sont les localités que recherchent certaines espèces

pour établir leurs nids? A quelle hauteur se trouvent les nids et quels sont les matériaux qui entrent dans leur construction?

« 9° Quelles sont les espèces chez lesquelles vous avez observé un mode spécial de nidification, une disposition singulière du nid, et quelle cause assignez-vous à ces particularités?

« 10° Avez-vous connaissance de l'existence, dans votre district, de grandes colonies formées par des Hérons, des Mouettes, des Hirondelles de mer, des Freux, des Choucas, des Hirondelles de rocher, des Hirondelles de rivage, des Guêpiers, des Faucons kobez et d'autres oiseaux nichant à côté les uns des autres? où se trouvent ces colonies? de combien de paires se composent-elles en général? Avez-vous constaté qu'elles s'accroissent ou qu'elles diminuent?

« 11° Connaissez-vous des aires d'Aigles ou de Vautours, et quel en est l'emplacement?

« V. Enfin réunir des documents biologiques de tout genre, étudier les changements de plumage, et envoyer tous les renseignements au Comité, qui les accueillera avec plaisir et qui en tirera parti, pourvu qu'ils aient été recueillis par les observateurs eux-mêmes. »

Ces instructions sont absolument calquées sur celles qui ont été rédigées par le Comité d'observations ornithologiques de l'Allemagne du Nord, fondé sous les auspices de la Société ornithologique de Berlin. Les seules différences que l'on constate entre les deux documents consistent :

1° Dans l'addition au titre II (Migrations) du programme autrichien de deux questions (n°s 5 et 11) relatives aux *oiseaux d'été* et aux *oiseaux d'hiver,* questions qui ne figurent pas dans le programme allemand;

2° Dans la nomenclature recommandée aux observateurs, qui est, pour l'Autriche, celle du *Catalogue des oiseaux de l'Autriche-Hongrie* (*Verzeichniss der Vogël Œsterreichs und Ungarns*) de M. de Tschusi-Schmidhoffen, et, pour l'Allemagne, celle du *Catalogue des oiseaux de l'Allemagne* (*Verzeichniss der Vögel Deutschlands*) qui est actuellement sous presse.

Mais les recommandations et les questions posées aux observa-

teurs sont du reste absolument les mêmes, je le répète, dans les deux documents, qui ont été inspirés par les travaux de M. de Homeyer (*Wünsche für die Beobachtung des Zuges der Vögel*). J'ajouterai que le Comité pour l'observation des oiseaux de l'Allemagne publie régulièrement, chaque année, dans le *Journal d'ornithologie* (*Journal für Ornithologie*), un rapport dans lequel sont classées et condensées les observations faites par ses correspondants. Ceux-ci se recrutent principalement parmi les professeurs, les agents forestiers et les ornithologistes amateurs, et se trouvent répartis entre toutes les parties de l'Allemagne, mais surtout dans le nord et dans le centre de cette région. Leurs observations sont envoyées au mois de janvier de chaque année au Dr R. Blasius, de Brunswick, qui s'est chargé de la rédaction du rapport et de l'examen des documents relatifs aux genres *Lusciola, Cyanecula, Erythacus, Ruticilla, Turdus, Saxicola, Pratincola, Cinclus, Motacilla, Anthus, Accentor, Regulus* et *Sylvia*, tandis que M. R. Tancré s'occupe des autres oiseaux chanteurs, le Dr A. Müller des Corvidés, des Rapaces, des Pigeons et des Gallinacés, et M. J. Rothweder des Échassiers et des Palmipèdes.

Le premier rapport a paru en 1877 et le septième, renfermant les observations faites du 1er janvier au 31 décembre 1882, a été présenté par M. Blasius au Congrès ornithologique de Vienne. Pour donner une idée de l'importance de cette publication, je dirai encore qu'elle ne comprend pas moins de 52 pages de texte et fournit des renseignement sur les migrations, la nidification ou la répartition géographique de plus de 200 espèces indigènes.

En Angleterre, il y a quelques années, l'Association britannique pour l'avancement des sciences a fondé un Comité dont les attributions sont un peu plus restreintes que celles des Comités allemand et autrichien, puisqu'il a pour mission exclusive l'étude des migrations des oiseaux. Néanmoins ce Comité qui, en 1882, se composait de six membres, MM. Newton, J.-A. Harvie-Brown, John Cordeaux, Ph.-M.-C. Kermode, R. M. Barrington et A.-G. More, a déjà recueilli une foule de documents intéressants, grâce au concours dévoué qu'il a trouvé chez les directeurs, les inspecteurs et les gardiens des phares, et il a publié de 1879 à 1882, dans les *Bulletins de l'Association britannique*, quatre rapports, d'une centaine de pages chacun, donnant le *mouvement des oiseaux* sur les côtes de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande. Les éléments

de ces rapports sont fournis soit par les observations personnelles des membres du Comité, soit par les indications portées sur des formulaires imprimés qui sont distribués aux gardiens des phares et que ceux-ci pour la plupart se font un devoir de remplir. Après avoir été primitivement classés par ordre chronologique, ces éléments sont maintenant disposés suivant une méthode qui est évidemment préférable : chaque observation est en effet attribuée soit à l'espèce, soit à la famille d'oiseaux à laquelle elle se rapporte, ce qui rend la comparaison plus facile entre les documents de source anglaise et ceux qui sont recueillis sur divers points de l'ancien continent ou dans la partie septentrionale du nouveau monde.

Aux États-Unis, en effet, une Société récemment fondée, l'Union ornithologique américaine, a, de son côté, institué, dans sa réunion générale du 26-28 septembre 1883, un Comité pour l'étude des migrations des oiseaux sur toute l'étendue des territoires de la Confédération et des possessions britanniques. Ce Comité a fait appel au zèle de tous les ornithologistes, chasseurs et amateurs d'oiseaux, en signalant à leur attention une cinquantaine d'espèces de Rapaces, de Passereaux et de Pigeons, tous les Échassiers, tous les oiseaux des côtes et tous les Palmipèdes, et, afin d'obtenir de ses correspondants des renseignements disposés sur un modèle uniforme, il a chargé son président, M. Merriam, de rédiger à leur intention des instructions détaillées. M. Merriam recommanda spécialement à tous les collaborateurs de ranger leurs documents en trois catégories : 1° Phénomènes ornithologiques; 2° Phénomènes météorologiques; 3° Phénomènes concomitants ou corrélatifs.

« I. — Phénomènes ornithologiques.

« Chaque observateur est prié de rédiger, le plus tôt possible, une liste complète des espèces d'oiseaux qui fréquentent les environs de sa station d'observations, et de noter au moyen des abréviations indiquées entre parenthèses, à laquelle des cinq catégories suivantes appartient chaque espèce :

« 1° *Oiseaux sédentaires* (*Permanent-Residents*), qui se trouvent pendant l'année dans le pays (R.);

« 2° *Visiteurs d'hiver* (*Winter-Visitants*), qui ne se rencontrent

que pendant l'hiver et qui regagnent au printemps les régions septentrionales (W. V.);

« 3° *Oiseaux de passage* (*Transient-Visitants*), qui ne se montrent que pendant les migrations, au printemps et en automne (T. V.);

« 4° *Oiseaux d'été* (*Sommer-Residents*), qui nichent dans le pays, mais partent avant le commencement de l'hiver pour les contrées méridionales (S. R.);

« 5° *Visiteurs accidentels*, oiseaux égarés venus de districts éloignés (A. V.).

« Il serait bon d'indiquer aussi l'abondance relative de telle ou telle espèce, par les termes ci-après : *Abondant, Commun, Assez commun, Rare.*

« Dans beaucoup d'espèces les mâles arrivent plus tôt que les femelles; il est donc important de noter le sexe des premiers arrivants et la date à laquelle se montrent les premiers individus de l'autre sexe.

« En notant les arrivées et les départs, il est extrêmement important de distinguer les mouvements de la troupe principale de ceux de l'avant-garde et de l'arrière-garde. Aussi convient-il d'indiquer deux dates pour l'arrivée et deux pour le départ de chaque espèce non sédentaire, savoir :

« 1° La première apparition (*First appearance*) de l'espèce (F.);

« 2° L'arrivée du gros de la troupe (*Bulk*) (B. A.);

« 3° Le départ du gros de la troupe (B. D.);

« 4° Le départ du dernier individu (*Last*) (L.).

« Outre les renseignements précités, qui peuvent être considérés comme essentiels, il y en a même beaucoup d'autres qui seraient de nature à jeter quelque jour sur les causes encore si obscures des migrations; telles sont par exemple des observations sur les conditions dans lesquelles se trouve l'oiseau, sur son état de maigreur ou d'obésité, sur les mues qu'il subit, sur les caractères de son chant, sur les heures où il prend du repos, etc.

« II. — PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES.

« Quoique l'observateur ait tout intérêt à noter soigneusement

l'état de l'atmosphère, le Comité ne demande pas de renseignements météorologiques très circonstanciés et se contentera d'informations sur :

« 1° La direction et l'intensité du vent;

« 2° La direction, le caractère et la durée des tempêtes;

« 3° Les conditions générales de l'atmosphère et les chutes de pluie ;

« 4° Les successions de périodes chaudes et de périodes froides bien définies et les variations brusques de température.

« III. — Phénomènes concomitants ou corrélatifs.

« Le Comité désire avoir sous ce rapport des renseignements aussi complets que possible et demande des informations précises sur :

« 1° La date à laquelle se montre le premier Crapaud;

« 2° La date à laquelle se fait entendre la première Grenouille;

« 3° La date à laquelle se fait entendre la première Rainette;

« 4° Les dates auxquelles certains mammifères et certains reptiles s'engourdissent ou sortent de leur sommeil hibernal;

« 5° Les dates de la première apparition de divers insectes;

« 6° Les dates de première floraison de diverses plantes;

« 7° Les dates de l'apparition et de la chute des feuilles chez divers arbres ou arbustes;

« 8° Les dates du dégel et de la disparition des glaces sur les lacs et les rivières au printemps et de la congélation de ces mêmes étendues d'eau à l'automne. »

Je constaterai en passant que ce questionnaire ressemble, par ses lignes générales, aux *Instructions pour l'observation des phénomènes périodiques des animaux et des végétaux*, rédigées sous la direction de M. Mascart, directeur du Bureau central météorologique, et annexées, par les soins de votre Département, Monsieur le Ministre, au programme du Congrès des sociétés savantes en 1884. Ces instructions contiennent en effet, sous la rubrique *Observations sur les animaux*, le passage suivant :

« Les observations sur le règne animal comprendront les époques d'arrivée, de départ ou de passage des oiseaux migrateurs, celles où les oiseaux sédentaires construisent leurs nids ou font entendre leurs premiers chants, le moment où les animaux hibernants (Chauves-souris, Loirs, etc.) sortent de leur sommeil ou s'endorment, l'éclosion des insectes, l'apparition de quelques mollusques (Limaçons, Limaces, etc.). »

D'après les mêmes instructions, s'il se produisait quelque phénomène extraordinaire, comme l'apparition subite d'un grand nombre d'insectes peu connus auparavant dans la localité, les observateurs sont invités à en recueillir quelques échantillons pour en déterminer exactement l'espèce et à adresser au besoin ces spécimens au Bureau central météorologique.

Pour répondre aux vœux presque unanimes du Congrès de Vienne, il n'y aurait donc qu'à donner à ces instructions une portée plus large, à demander aux observateurs de noter non seulement les apparitions accidentelles d'insectes, mais, ce qui est également important, les apparitions subites et les migrations régulières des oiseaux; il faudrait les inviter aussi à adresser les spécimens qu'ils ont recueillis et sur lesquels ils conservent des doutes, non plus seulement à des météorologistes, mais encore et surtout à des naturalistes, que la question des apparitions fortuites et des migrations des oiseaux intéresse plus directement.

Ces naturalistes constitueraient, pour la France, un Comité semblable à ceux qui fonctionnent déjà en Allemagne, en Autriche, en Angleterre et en Amérique. Ils ne se borneraient pas à recueillir les renseignements nouveaux qui leur seraient adressés, ils extrairaient aussi des publications consacrées aux faunes locales tout ce qui concerne les migrations, la ponte et la nidification de différentes espèces; ils mettraient à profit les notes récemment publiées par M. Renou, par M. Mascart et par d'autres savants sur les dates de l'arrivée et du départ des Hirondelles et d'autres oiseaux indigènes; puis, de tous les documents qui restent maintenant épars ou qui passent trop souvent inaperçus, ils s'efforceraient de tirer des déductions qu'ils compareraient ensuite aux résultats obtenus par les Comités des autres nations. En effet notre faune ornithologique n'est pas assez tranchée, elle offre trop de points de contact, trop d'espèces communes avec

les faunes des pays voisins pour qu'il soit possible de l'étudier isolément, et ce qui est vrai pour la France l'est également pour les autres contrées de l'Europe. Bien plus, la faune de l'Europe elle-même n'est pas complètement indépendante de celles de l'Afrique, de l'Asie ou même de l'Amérique du Nord, puisque, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler, maintes espèces émigrent régulièrement de nos pays vers l'équateur ou *vice versa,* et que, d'autre part, quelques oiseaux venus de l'Inde, de la Tartarie, ou même des États-Unis et du Canada, se montrent accidentellement dans nos parages. Dans ces conditions, il est absolument nécessaire que les Comités des différents pays se communiquent réciproquement le fruit de leurs travaux et qu'ils entretiennent des relations constantes.

C'est dans ce but que M. le Dr Blasius a proposé au Congrès, comme je l'avais fait moi-même, la création d'un Comité international permanent, en rapport avec les Comités nationaux.

M. Blasius a montré également combien il serait désirable, d'une part que le Gouvernement autrichien agît auprès des Gouvernements qui ne se sont pas fait représenter au Congrès afin d'obtenir d'eux l'établissement de stations d'observations ornithologiques, d'autre part que les délégués des diverses nations fissent tous leurs efforts pour provoquer des créations analogues dans leurs pays respectifs; enfin il a fortement appuyé sur la nécessité de tracer, pour le Comité international aussi bien que pour les Comités nationaux, un programme général indiquant la nature et l'étendue des observations à faire, les principes à suivre dans le groupement des documents, etc.

Ces vœux de M. Blasius et ceux qui avaient été formulés par d'autres ornithologistes, dans le cours de la même séance, furent, à l'issue de celle-ci, soumis à une commission qui arriva sans trop de peine à les coordonner, et qui soumit au Congrès, dans la séance générale du 10 avril, le projet de résolutions suivant :

« RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT DE STATIONS ORNITHOLOGIQUES ET D'UN COMITÉ INTERNATIONAL PERMANENT.

« Le premier Congrès ornithologique international, réuni à Vienne, décide :

« 1° Qu'un Comité international permanent sera institué pour

l'établissement de stations d'observations ornithologiques et que le Prince héritier Rodolphe d'Autriche sera prié de vouloir bien en accepter le protectorat;

« 2° Que le Gouvernement autrichien sera prié d'intervenir de la manière qu'il jugera la plus convenable auprès des Gouvernements qui ne se sont pas fait représenter au Congrès, afin d'obtenir d'eux la création de stations d'observations ornithologiques et le choix de personnes compétentes, qui seront adjointes aux membres précédemment choisis du Comité international;

« 3° Que les délégués des différents pays, présents au Congrès, seront invités à faire tous leurs efforts :

« A. Pour obtenir de leurs Gouvernements respectifs :

« *a.* L'établissement de stations ornithologiques;

« *b.* Des subventions pécuniaires pour l'entretien desdites stations et pour la publication d'un rapport annuel sur les observations faites;

« B. Pour provoquer la formation dans chaque État de Comités nationaux qui se mettront en relations avec le Comité international permanent.

« 4° Que le Comité international et les Comités nationaux devront procéder en s'inspirant des principes suivants :

« *a.* Les observations ornithologiques seront étendues successivement à toute la terre en commençant par l'Europe;

« *b.* Les observations seront rédigées, autant que possible, sur le même plan, les instructions du Comité allemand et du Comité autrichien pouvant à cet égard servir de modèles;

« *c.* La coordination des renseignements recueillis se fera de la même façon dans tous les États, c'est-à-dire que les observations seront classées systématiquement et par espèces (consulter à cet égard les rapports allemand et autrichien), que l'on adoptera autant que possible la même nomenclature et que, en tout cas, on se servira toujours des noms scientifiques;

« *d.* Dans chaque pays il sera dressé un catalogue des oiseaux indigènes, sur le modèle de celui qui a été rédigé pour l'Autriche-Hongrie par MM. de Homeyer et de Tchusi, et ce catalogue portera les noms locaux en regard des noms scientifiques;

« *e*. Pour obtenir des observations ornithologiques, il sera fait appel aux membres des Académies et autres sociétés savantes, aux directeurs de musées et de journaux d'histoire naturelle, aux professeurs, aux chefs de stations météorologiques, aux gardiens des phares, aux agents forestiers, au personnel des consulats, aux missionnaires catholiques et protestants;

« *f*. Si l'on est assuré du concours d'observateurs compétents, on cherchera à rassembler des renseignements sur toutes sortes d'oiseaux; dans le cas contraire, le Comité pourra signaler à l'attention de ses correspondants quelques espèces seulement, connues de tous les amateurs d'oiseaux;

« *g*. Il serait à désirer que les études des correspondants ne restassent point confinées dans les limites de l'ornithologie, mais s'étendissent à d'autres parties du règne animal, et même au règne végétal, et que des notes fussent prises en même temps sur les phénomènes météorologiques;

« *h*. Chaque État sera représenté dans le Comité international par un ou plusieurs délégués. »

CONSTITUTION DU COMITÉ INTERNATIONAL PERMANENT.

En vertu de ce dernier paragraphe, le Congrès a immédiatement procédé à l'élection des membres du Comité international et a désigné pour en faire partie :

MM. de Schrenck, Radde, Palmen et Bogdanow, pour la Russie;
de Tchusi, de Madarasz et Brusina, pour l'Autriche-Hongrie;
de Homeyer, R. Blasius et Meyer, pour l'Allemagne;
A. Milne Edwards et Oustalet, pour la France;
Giglioli et Salvadori, pour l'Italie;
Fatio et Girtanner, pour la Suisse;
Harwie-Brown, Cordeaux et Kermode, pour la Grande-Bretagne;
Collett, pour la Norvège;
le comte Thott, pour la Suède;
Lütken, pour le Danemark;
le baron de Sélys-Longchamps et Dubois, pour la Belgique;
Pollen, pour les Pays-Bas;

IMPRIMERIE NATIONALE

MM. Barboza du Bocage, pour le Portugal;
Krüper, pour la Grèce;
Dokic, pour la Serbie;
le capitaine Blackiston, pour le Japon;
Anderson et da Cunha, pour les Indes britanniques;
Vorderman, pour Java;
Ramsay, pour l'Australie;
Buller, pour la Nouvelle-Zélande;
Merriam et Coues pour les États-Unis de l'Amérique du Nord;
le baron de Carvalho-Borges, pour le Brésil;
Philippi, pour le Chili;
Burmeister et Berg, pour la République argentine;

« Le Comité ainsi constitué est autorisé à s'adjoindre de nouveaux membres. »

Ce projet de la commission fut adopté *à l'unanimité* par le Congrès qui ratifia ensuite, comme je l'ai dit plus haut, les résolutions présentées par les bureaux des deux autres sections.

M. le marquis de Bellegarde, président d'honneur du Congrès, ayant déclaré au nom du Prince héritier d'Autriche-Hongrie que Son Altesse Impériale acceptait le protectorat du Comité international permanent, l'assemblée choisit comme président de ce Comité M. le Dr Rodolphe Blasius, de Brunswick, et comme secrétaire M. le Dr de Hayek.

Dans la même séance du 10 avril, M. Fatio, en sa qualité de délégué de la Société des chasseurs suisses *Diana*, revint sur la nécessité de protéger, au même titre que les auxiliaires, le gibier de passage, beaucoup moins sauvegardé par les lois que le gibier sédentaire; il indiqua, comme moyen de faire cesser les destructions de Cailles qui se font actuellement en Italie, des mesures que les États limitrophes hésiteront sans doute à appliquer et qui consisteraient soit dans l'interdiction complète de la vente du gibier à plume de provenance italienne, soit dans une élévation considérable des droits d'entrée sur les Cailles à la frontière. En même temps il demanda au Congrès de charger le Comité international permanent, institué pour l'établissement des stations d'observations

ornithologiques, d'étudier aussi l'importante question de la protection des oiseaux et de présenter sur ce sujet un rapport au deuxième Congrès. Cette dernière proposition fut favorablement accueillie et votée sans discussion par l'assemblée, qui, sur la proposition de son président M. Radde, décida également à l'unanimité qu'un deuxième Congrès ornithologique international se réunirait, dans trois ans, dans une ville de Suisse, et, autant que possible, à Lucerne. Au nom de son pays, M. Fatio remercia le Congrès du choix qui venait d'être fait et exprima la conviction que, dans l'intervalle qui s'écoulera jusqu'à la deuxième réunion, les questions à l'étude feront d'importants progrès.

SÉANCE GÉNÉRALE DE CLÔTURE DU CONGRÈS.

Ainsi se terminèrent les travaux du Congrès, dont la dernière séance générale fut presque entièrement remplie par deux intéressantes communications faites par M. le D[r] Blasius et par M. le D[r] Radde, en présence de S. A. I. le prince héritier et de S. A. le prince de Cobourg; ces deux orateurs racontèrent sous une forme humoristique leurs excursions soit dans le nord de l'Europe, en Suède et en Norvège, soit sur les confins de l'Asie, dans le Caucase, au mont Ararat et sur les bords de la mer Caspienne; puis le D[r] Radde, ayant adressé à l'archiduc Rodolphe des remerciements que les membres présents soulignèrent de leurs chaleureux vivats, le Prince répondit à cette allocution par quelques paroles remplies de bienveillance.

Avant la clôture officielle du Congrès, ses membres consacrèrent quelques heures de loisir à la visite des nouveaux monuments de la ville de Vienne, du palais du Parlement, de l'Hôtel de ville et du palais destiné à recevoir les collections d'histoire naturelle, et se trouvèrent réunis le 9 avril dans un banquet, où de nombreux toasts furent portés par les savants et les autorités de la ville de Vienne et par les représentants des différents pays. Dans cette occasion, comme pendant toutes les séances du Congrès, la plus grande cordialité n'a cessé de régner entre les naturalistes venus de tous les points de l'Europe, et, pour ma part, j'ai emporté le plus gracieux souvenir de la réception qui m'a été faite dans la ville de Vienne, que je visitais pour la première fois. J'ai eu particulièrement à me féliciter de mes relations agréables, soit avec mes collègues les délégués des autres pays, soit avec les membres

de l'Union ornithologique de Vienne, et je tiens à remercier l'honorable président de cette société, M. le marquis de Bellegarde, de son bienveillant accueil.

CONCLUSIONS.

En terminant ce rapport sur la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier, je vous demanderai, Monsieur le Ministre, la permission d'appeler votre attention sur les points suivants :

1° Il n'existe pas d'ouvrage moderne spécialement consacré à la faune ornithologique française, tandis que de nombreuses publications ont été faites, dans le cours de ces dernières années, sur les oiseaux de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Italie. Les traités consacrés à l'étude des oiseaux d'Europe s'occupent, il est vrai, des oiseaux de France, mais d'une manière très succincte; ils renferment des descriptions qui ne sont bien comprises que des personnes déjà versées dans la science ornithologique. D'autre part les catalogues qui ont paru récemment sur divers points de notre pays ne comprennent que les espèces d'une région déterminée et souvent fort restreinte; ils fournissent des renseignements très intéressants sur la présence et les habitudes de quelques espèces dans des localités données, mais ils constituent des travaux isolés, sans lien commun. Il en résulte qu'à l'heure actuelle on ne peut indiquer d'une manière précise ni la distribution géographique ni les déplacements d'une espèce quelconque de notre faune, qu'on ne connaît pas exactement les dates de l'apparition et du départ des espèces émigrantes, les époques de la reproduction des espèces sédentaires, les variations de plumage dont elles sont susceptibles, etc... En un mot l'histoire des oiseaux de France présente encore une foule de lacunes. Ces lacunes ne peuvent être comblées que si l'on recueille de nouveaux documents et si l'on centralise ceux qui sont épars dans des publications locales.

Dans ces conditions, vous jugerez sans doute, Monsieur le Ministre, qu'un Comité ornithologique français pourrait rendre de grands services. Ce Comité aurait dans ses attributions tout ce qui concerne les oiseaux indigènes; il s'occuperait aussi de l'étude des espèces européennes ou exotiques qui se montrent acciden-

tellement dans notre pays, et il se mettrait en relation avec les Comités analogues existant déjà dans d'autres pays et avec le Comité ornithologique international établi par un vote du Congrès. La création de ce Comité international a du reste pour conséquence naturelle l'établissement des Comités nationaux.

2° La chasse immodérée qui est faite, spécialement au moyen de pièges, de filets et d'autres engins, à nos oiseaux insectivores cause de sérieux préjudices à l'agriculture; l'existence d'une foule d'espèces utiles ou intéressantes est sérieusement compromise, et il est urgent qu'en France on prenne des mesures sévères pour les protéger. Une plus large diffusion des connaissances ornithologiques aurait d'excellents effets. Les habitants des campagnes et aussi ceux des villes apprendraient ainsi à protéger les oiseaux auxiliaires de l'agriculture et à favoriser leur multiplication. On pourrait arriver à ce résultat par des conférences, par des cours institués dans les écoles communales, par la création de musées scolaires renfermant des spécimens de la faune indigène, par l'établissement de nids artificiels disposés par les soins des maîtres d'école, etc.

Peut-être jugerez vous bon, Monsieur le Ministre, de renouveler à ce sujet les instructions déjà contenues dans quelques circulaires de vos prédécesseurs, en recommandant aux instituteurs d'enseigner aux enfants le respect de la plupart des oiseaux, on pourrait même dire de tous les oiseaux.

Des récompenses pourraient aussi être décernées aux maîtres qui auraient développé parmi leurs élèves le goût de l'histoire naturelle, qui auraient recueilli des observations sur les oiseaux de leur district et qui les auraient communiquées au Comité central. Autant que possible les sociétés savantes des départements seraient invitées à réunir des documents sur la faune locale, et à former *avant tout,* dans leurs musées respectifs, des collections régionales. Enfin le Comité ornithologique français s'efforcerait de son côté de provoquer des mesures législatives destinées à assurer, surtout au printemps, aux oiseaux utiles une protection plus efficace.

3° La question de l'origine de nos animaux domestiques, et celle de la Poule domestique en particulier, étant encore très obscure, il y aurait un grand intérêt à recueillir, d'une part des spécimens de toutes les races actuellement existantes, de l'autre des

documents paléontologiques permettant de reconstituer des types disparus. Des instructions données dans ce sens aux voyageurs chargés de missions par votre Département pourraient, Monsieur le Ministre, fournir aux ornithologistes de nouveaux éléments d'étude et enrichir nos musées d'une foule de pièces extrêmement précieuses.

E. Oustalet.

Octobre 1884.

RAPPORT

SUR

LE CHOA ET LES PAYS GALLAS,

PAR

M. ALPHONSE AUBRY.

Farré (royaume du Choa), 7 juillet 1884.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'emploi de mon temps au Choa et de la mission dont vous m'avez chargé.

Arrivé dans le pays depuis le 5 juillet 1883, j'ai dû y séjourner quatre mois pendant la saison des pluies, car alors les torrents sont gros et l'institution des ponts et chaussées y est complètement inconnue; le beau temps revenu, j'ai parcouru les pays gallas dans toutes les directions, et depuis le mois de décembre dernier j'ai toujours été en route.

Mes études, certainement intéressantes au point de vue scientifique, n'ont malheureusement amené aucune grande découverte; il est cependant avéré qu'on trouve de l'or au Wallaga. Cette contrée, située sur la frontière occidentale des pays gallas au sud-ouest du Godjam, est habitée par les Changallas (nègres du Soudan) et n'a encore été explorée par aucun Européen; seul un prêtre noir tenta d'y aller, mais il y fut assassiné. Sa Majesté Ménélick m'a promis de me fournir, après la nouvelle saison des pluies, les moyens de visiter ce pays, presque sans danger; aussi je ne veux point quitter l'Abyssinie sans avoir donné la description de ce district aurifère, jusqu'à présent complètement inconnu, et, bien que mes compagnons de voyage retournent en France, je vais encore séjourner quelque temps ici; j'emploierai d'ailleurs cette nouvelle campagne à faire les cartes de mes voyages et mes rapports géolo-

giques et minéralogiques sur l'Abyssinie et les pays gallas, que jusqu'ici je n'ai pas trouvé le temps d'achever.

L'excursion du Wallaga terminée, je rentrerai par le Tigré et m'embarquerai à Massaouah pour la France; j'aurai ainsi vu tout le massif montagneux d'Abyssinie, et je pourrai en faire une étude raisonnée et complète, qui, j'ose l'espérer, Monsieur le Ministre, recevra votre approbation.

La Société dont je fais partie m'a absolument refusé toute avance pour ces deux voyages : aussi vais-je les faire à mes frais; trop heureux si mon travail peut être de quelque utilité pour la science.

Le temps ne me permettant pas aujourd'hui de vous soumettre le compte rendu détaillé de mes excursions au Choa et dans les pays gallas, je vais avoir l'honneur de vous donner seulement quelques notes à ce sujet.

La formation géologique de ces contrées, et probablement de toute l'Abyssinie, appartient à l'époque tertiaire. La mer occupait tout ce territoire, ainsi que les déserts des Dankalis et du Soudan, vers la période éocène ou oligocène; des fentes dont la direction est sensiblement nord-sud se sont faites dans l'écorce du globe, vomissant des masses considérables de roches plutoniques, qui, par leur rencontre avec les eaux, formèrent des brèches, des tufs et des conglomérats; la mer s'est alors retirée de part et d'autre, et le massif montagneux d'Abyssinie était constitué; aux époques suivantes, pliocène et miocène, de nouveaux soulèvements chassèrent les eaux des territoires du Soudan et des Dankalis et formèrent cette partie de l'Afrique orientale.

Ces dernières éruptions se rencontrent aussi en Abyssinie, car au-dessus des brèches et des conglomérats se trouvent des masses de roches trachytiques plus ou moins décomposées.

Cette formation volcanique appartient au système trachytique ou feldspathique; composée de trachytes, porphyres trachytiques, phonolithes, obsidiennes, rétinites, ponces, conglomérats et tufs trachythiques, elle donne en général lieu à des volcans homogènes; au contraire, si ces éruptions se sont produites dans les pays peu élevés où la mer existait encore, elles ont formé des volcans stratifiés avec cratères et production de scories, de cendres, de pouzzolanes, de soufre natif; tels sont les monts Sabou, Fantali, Ouinségour, Abida, Zéquala, etc.

Il est à remarquer qu'inversement, les roches qui composent le massif volcanique d'Obock, de Tadjourah et du lac Assal sont du système basaltique ou pyroxénique.

Ces hypothèses sont justifiées par les observations suivantes :

1° Absence complète de fossiles marins. Nous avons donc là non point un soulèvement, mais bien une masse plutonique émergée du centre de la terre.

2° Les couches que l'on rencontre avant de gravir les montagnes d'Abyssinie sont composées de calcaires, marnes et argiles de l'époque oligocène, contenant comme fossiles le Paludina orbicularis, le Planorbis euomphalus, et le Cerithium plicatum.

3° Les coupes des rives des torrents et des cascades, la nature des roches et enfin le grand nombre de sources chaudes et minérales sont bien caractéristiques de la période tertiaire.

Les roches trachytiques, en se décomposant sous l'action des agents atmosphériques, changent de structure: elles deviennent tendres, bulleuses, scoriacées, plissées, polies, porphyriques; elles présentent souvent la division en colonnes et de nombreux trachytes de feldspath.

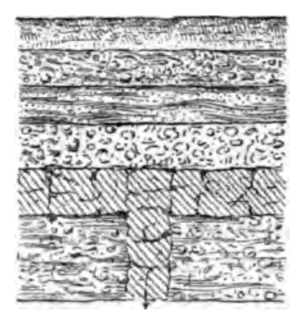
Cet effet est variable suivant l'emplacement et la hauteur : c'est ainsi qu'à Entotto, point élevé où les pluies sont très abondantes, la roche est complètement décomposée; elle donne naissance à un tuf blanc-jaunâtre et à des fissures contenant de l'oxyde de fer (hématite), qui est exploité et donne un très bon minerai de fer, malheureusement en trop petite quantité. Ces roches contiennent aussi des géodes de kaolin très pur, des veines de quartz et de pétrosilex, ainsi que des cavités remplies d'une argile ferrugineuse très plastique.

En dessous de ces roches se trouvent souvent des argiles, et il est à remarquer que, si le trachyte est décomposé et donne un tuf, l'argile devient rouge, grâce à l'oxyde de fer entraîné; je crois donc qu'il y a là une action hydro-chimique et non un phénomène thermique.

Enfin sur ces masses plutoniques se sont placées les couches quaternaires et les dépôts d'alluvion; des phénomènes erratiques dus à un immense courant d'eau ont produit les stries, les sillons et le polissage des roches, entraînant leurs débris à de longues

distances et formant des brèches, des grès et des conglomérats à pàte argileuse, sableuse ou feldspathique plus ou moins ferrugineuse.

En résumé la coupe générale de la formation du royaume du Choa est représentée par la figure suivante :



Les roches, minéraux et produits utiles que nous rencontrons au Choa et dans les pays gallas sont les suivants :

1° Alluvions aurifères, probablement tertiaires ou quaternaires, comme celles de Californie et des monts Oural.

2° Hématite exploitée et traitée par le procédé du bas-foyer.

3° Argile plastique employée pour la fabrication des poteries.

4° Argiles différemment colorées qui servent à la fabrication de couleurs à l'eau; on rencontre la sanguine, l'ocre et la terre de Sienne.

5° Kaolin qui n'est employé dans le pays que pour faire de la couleur blanche, mais qui pourrait servir à la fabrication de la porcelaine.

6° Nombreux silicates qui n'ont pas d'usage et qui seraient employés avec avantage pour la fabrication du verre.

7° Marnes et calcaires propres à la confection de la chaux et du ciment.

8° Gisements de soufre natif qui sert à la fabrication de la poudre.

9° Gîtes nombreux de pouzzolanes analogues à celles que l'on exploite à Aden.

10° Pyrite de fer.

11° La décomposition des roches au contact des agents atmosphériques donne du salpêtre, qui est employé à la fabrication de la poudre, et du carbonate de potasse ou de soude, qui pourrait trouver son application dans la saponification des corps gras.

12° Nombreuses sources minérales, qui seraient d'un grand intérêt au point de vue médical et qui, dans nos contrées, seraient très avantageusement exploitées. On en trouve plusieurs variétés. Elles contiennent, en général, du soufre, du fer, de l'acide carbonique, de l'acide sulfurique, de la soude, de la potasse et de l'hydrogène sulfuré.

Elles sont quelquefois très gazeuses et pétillent comme l'eau de Seltz; elles sont souvent très chaudes et quelquefois bouillantes.

Tel est, Monsieur le Ministre, le résumé de mes observations sur le Choa et les pays gallas; je regrette que le temps et le pays d'où je vous écris ne me permettent point de vous envoyer un rapport plus complet, ainsi que mes cartes topographiques. J'ose néanmoins espérer que ces quelques notes pourront vous satisfaire.

Jusqu'ici je n'ai jamais éprouvé ni du climat ni des habitants aucunes difficultés dans mes voyages; Dieu veuille que je les termine avec autant de bonheur.

Dans cet espoir, j'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous prier d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Alphonse Aubry,

Ingénieur des mines,
ancien élève de l'École polytechnique.

RAPPORT

SUR

UNE MISSION SCIENTIFIQUE

ENTREPRISE

DANS LES RÉGIONS MAGELLANIQUES,

PENDANT L'ANNÉE 1883,

PAR

M. PAUL HARIOT,

MEMBRE DE LA MISSION DU CAP HORN, PRÉPARATEUR DE BOTANIQUE AU MUSÉUM,
PHARMACIEN (LAURÉAT DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS),
EX-INTERNE DES HÔPITAUX DE PARIS, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE,
OFFICIER D'ACADÉMIE, ETC.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de venir vous rendre compte de la mission qui m'a été confiée au mois de février 1883 par le Ministère de l'instruction publique. Un décret ministériel m'adjoignait à titre de membre à la mission française du cap Horn. Cette mission, composée d'officiers de la marine de l'État, avait pour but de faire des observations suivies pendant une année, concernant les phénomènes magnétiques et météorologiques, sur un point rapproché du pôle Sud.

L'histoire naturelle des régions magellaniques laissait encore à désirer, malgré le séjour d'éminents naturalistes et le passage d'illustres marins dans ces parages : la France n'avait pas été sans briller dans cette voie des explorations australes avec Dumont d'Urville, Duperrey, Freycinet, et des naturalistes tels que Hombron et Gaudichaud, attachés aux expéditions que dirigeaient ces vaillants hommes de mer. En 1882, la France n'avait pas voulu rester en arrière des autres nations, et le Parlement avait consacré

d'importants subsides à la réalisation d'une mission destinée à accomplir un long séjour dans l'archipel de la Terre de Feu.

Les médecins de la mission et du bâtiment destiné à la transporter devaient se charger, en plus de leur service professionnel, de faire des collections relatives aux trois règnes de la nature. M. le Ministre de l'instruction publique, sollicité par l'Institut de France, comprenant tout le profit que l'on pouvait retirer de cette occasion, unique jusqu'à ce jour, d'étudier l'histoire naturelle de ces régions, voulut bien me désigner pour rejoindre la mission partie de France le 17 juillet 1881. Malheureusement, l'été devait être sur son déclin à mon arrivée dans les régions australes et l'hiver allait commencer; les saisons se différencient peu d'ailleurs dans les parties extrêmes de l'hémisphère Sud, le climat étant constant. Il ne me restait plus à recueillir que des débris ou des échantillons tardifs; malgré cela j'ai pu ramasser encore bon nombre de plantes intéressantes et rapporter des graines et des échantillons vivants qui, arrivés à bon port pour la majeure partie, permettront d'étudier, sur place et en France, des végétaux peu connus jusqu'ici.

Parti de Bordeaux le 20 mars 1883, après une heureuse traversée agrémentée par des séjours à Dakar, au Brésil et à Montevideo, je suis arrivé à Punta Arenas (Chili) le 1er mai. Je profitai du temps que j'avais à passer dans cette petite cité pour en parcourir les environs au point de vue botanique. Je pus ainsi consacrer près de quinze jours à l'exploration des îles de Clarence et de Dawson, que la mission ne devait pas visiter, et faire la récolte de bon nombre de plantes intéressantes, que je ne devais pas retrouver dans mes autres excursions. A la fin du mois de mai, le bâtiment *la Romanche,* repartant de Punta Arenas, où il était venu en ravitaillement, me portait à mon poste à la baie Orange. Ce dernier lieu avait été exploré, depuis plusieurs mois déjà et pendant la bonne saison, par la mission qui y était installée; aussi est-ce avec plaisir que j'acceptai l'offre de M. le commandant Martial, de visiter les îles du Sud : Wollaston, Hermite et Horn. Revenu de ce voyage, qui dura près d'un mois, il me fut encore possible de visiter pendant les mois de juillet et d'août les environs de la mission et de compléter les premières récoltes au point de vue des cryptogames particulièrement.

La Terre de Feu est constituée géographiquement par le vaste

archipel qui s'étend entre le détroit de Magellan comme limite septentrionale et le cap Horn, en y comprenant la Terre des États; elle est bornée à l'est et à l'ouest par les océans Atlantique et Pacifique. La partie sud est séparée du reste de la Grande Terre par un long canal, découvert pendant le premier voyage de Fitz-Roy, le canal du Beagle. C'est le long de ce canal, sur la côte de la Grande Terre que s'échelonnent les admirables glaciers du mont Darwin et ceux du Sarmiento, qui baignent leur pied dans le Magdalen Sound. Un mot suffit pour définir la Terre de Feu : c'est une chaîne de montagnes dont les vallées sont remplies par la mer, comme l'a fait remarquer Darwin.

Les voyageurs qui ont contribué à faire connaître la végétation magellanique sont nombreux; parmi eux il faut citer : Forster, Banks et Solander, qui ont visité la baie Bon-Succès (*Good Success Bay*), Gaudichaud et Dumont d'Urville, qui, l'un et l'autre, ont publié une flore des Malouines, Lesson, le naturaliste de l'expédition de Duperrey, Darwin, le compagnon du deuxième voyage de Fitz-Roy, Hombron et Jacquinot, qui accompagnaient *l'Astrolabe* et *la Zélée*. Mais c'est à sir J. Dalton Hooker que l'on doit d'avoir coordonné en un remarquable ouvrage les connaissances acquises jusqu'alors et auxquelles il a plus que personne lui-même contribué; c'est là qu'ont été publiées les nouveautés découvertes par Darwin et par le capitaine King. De 1866 à 1870, Cunningham, naturaliste du Nassau, fit connaître de nombreuses localités nouvelles pour le détroit de Magellan et les canaux de Patagonie, dont le capitaine Mayne était chargé de compléter l'hydrographie : l'ouvrage de Cunningham est des plus attrayants et très fructueux à lire, car il intéresse fréquemment la botanique. On trouve encore des renseignements dans les *Exsiccata* de Lechler, publiés par Hohenacker sous le titre de *Plantæ magellanicæ*, et, pour la portion cryptogamique, dans les *Algæ exsiccatæ* du même auteur.

La flore de la Terre de Feu, peu développée au point de vue de la végétation phanérogamique présente au contraire de très nombreux représentants d'espèces inférieures. Deux cent cinquante végétaux supérieurs environ y sont indiqués par l'auteur du *Flora of the antarctic voyage;* encore comprend-il dans son énumération toute la côte patagone, du cap des Vierges au cap Tres-Montes dans le Pacifique et les îles Chonos habitées par quelques formes spéciales. Les arbres sont caractérisés par un très petit nombre d'espèces;

on ne peut, à proprement parler, en citer que quatre diversement distribués dans l'étendue de l'archipel magellanique. L'un d'eux est le *Drimys Winteri*, rare encore à Punta Arenas, plus commun à Port-Famine, formant une élégante ceinture littorale toujours verte. Il s'étend le long de la côte du Pacifique, où son polymorphisme lui a fait donner différents noms, et on le retrouve, ou tout au moins une forme très voisine, dans la Nouvelle-Grenade et le Mexique. Les Hêtres sont représentés par trois types intéressants à plusieurs égards et constituent véritablement les forêts des régions australes de l'extrême Amérique : les uns à feuilles caduques, les autres à feuillage persistant. Les premiers appartiennent aux *Fagus antarctica* et *obliqua*, les derniers au *Fagus betuloides*.

Le *Fagus betuloides* est l'espèce dominante dans la Terre de Feu, où il s'élève peu sur les hauteurs; c'est lui qu'on rencontre au bord de la mer, imprimant par sa forme en éventail et sa couleur, mêlé aux Drimys, un facies spécial aux paysages magellaniques, où il acquiert souvent une taille élevée et un diamètre assez fort. Au contraire sur les plateaux tourbeux peu élevés des îles du Sud, on le trouve rabougri, atteignant quelquefois 5 ou 6 décimètres d'élévation au plus. Au Chili, c'est le *Coïgué* des indigènes, qui utilisent son bois, mais moins fréquemment que celui des espèces à feuilles caduques.

Ces derniers appartiennent au *Fagus antarctica*, que l'on rencontre dans le détroit de Magellan au niveau de la mer à l'exclusion du *Fagus betuloides;* au contraire, à la Terre de Feu, on ne le trouve que rarement dans cette position. Le *Fagus antarctica* y préfère le bord des rivières, où il pousse en buisson, et les lieux élevés où il croit seul. C'est en effet l'arbre qui s'élève le plus en altitude, revêtant alors des formes étranges, constituant ces forêts en miniature qui ont frappé les explorateurs depuis Banks et Solander jusqu'à Darwin et Hooker. Sur les bords du canal du *Beagle*, et surtout à mesure que l'on s'avance vers l'ouest, c'est lui qui forme l'essence forestière, et communique à cette région cet aspect triste et monotone que l'on ne retrouve pas au même point dans les parties boisées de *Fagus betuloides*.

Au Chili, sur la côte du Pacifique, le *Fagus antarctica* est partiellement remplacé par le *Fagus obliqua*, que l'on distingue à ses feuilles plus larges, plus développées; il porte comme son congénère le nom de *Roble*.

La distribution des diverses espèces de Hêtres dans le sud de l'Amérique est des plus intéressantes et mérite que nous nous y arrêtions un instant : comme je l'ai indiqué plus haut, au bord de la mer croît le *Fagus betuloides*, espèce à feuilles persistantes. Une zone qui lui est superposée est formée par le *Fagus antarctica*, qui, croissant au niveau de la mer à Punta Arenas, atteint 1,000 pieds en altitude à l'île Hermite et, par une de ses formes (*Fagus pumilio*), monte à 8,000 pieds dans les Andes, hauteur peu supérieure à celle qu'occupe le *Fagus alpina*, forme montagnarde du *Fagus betuloides*. Quant au *Fagus obliqua*, qui s'échelonne au Chili jusqu'à 1,000 ou 1,500 pieds sur les flancs des Andes, on le rencontre le long du littoral sous la forme du *Fagus procera*. Les espèces se trouvent ainsi étagées avec une fixité remarquable qu'on ne trouve que rarement en défaut.

Les bois de ces arbres sont fort recherchés des Chiliens, qui construisent avec eux leurs habitations et les instruments ou ustensiles d'usage journalier; les Fuégiens emploient les écorces pour confectionner leurs pirogues. Ces écorces, enlevées à l'époque de l'année où la sève permet de les détacher facilement, sont solidement cousues ensemble avec des fanons de baleine et constituent ainsi des embarcations solides, capables de tenir la mer.

Avec le *Libocedrus tetragona* (*Cipres* des Chiliens) se termine l'énumération des végétaux forestiers. Cette espèce, qui ne forme pas de véritables bois, mais plutôt des bosquets à intervalles espacés, est rare dans le détroit de Magellan; on ne l'y rencontre qu'à partir de Port-Famine, mais elle abonde à mesure que l'on se rapproche du Pacifique, le long de la côte du Chili et dans les canaux latéraux de la Patagonie. A la Terre de Feu, il s'avance peu dans le Sud; j'ai pu le recueillir et l'étudier sur place à l'île Clarence, où il abonde en certains points, à Sholl Bay par exemple. Quelques feuilles rencontrées par hasard me font supposer qu'il existe quelque part à la baie Orange. Son bois est dur, se détruit lentement, ce qui le fait rechercher. On fait également grand cas de l'Alerze (*Fitz-Roya Patagonica*) et du *Podocarpus nubigena*, qui croissent à Chiloé. C'est avec l'Alerze que les premiers colons de Punta Arenas ont bâti leurs demeures, et malgré tantôt trente années, sous ce climat toujours humide, elles ont encore peu souffert. Un fait général qui mérite d'être signalé, c'est la lenteur avec laquelle se forment les couches ligneuses annuelles aussi bien

dans les espèces à bois dur que dans celles à bois tendre. J'ai compté plus de soixante couches sur des troncs d'arbres ne dépassant pas 10 centimètres en diamètre dans les *Fagus antarctica, betuloides* et le *Drymis Winteri.* Des points de repère certains ont été fournis à l'île Hermite par des arbres coupés à une certaine hauteur lors de l'installation de l'observatoire de James Ross et ayant repoussé depuis cette époque.

La forêt magellanique présente un aspect que l'on ne retrouve nulle part ailleurs : ce n'est pas la forêt des régions tropicales, rendue inextricable par les plantes sarmenteuses et les lianes, mais par la destruction lente et toujours active des éléments qui la constituent. C'est un véritable chaos, où les arbres pourris, décomposés jusqu'au centre, s'entassent les uns sur les autres, constituant des étages qu'il n'est pas toujours facile de franchir; aussi les excursions à travers ces bois sont-elles horriblement fatigantes. Les arbres ainsi tombés sous l'action du temps et des éléments servent de séjour de prédilection à un nombre prodigieux de mousses, de lichens, sans compter de charmantes fougères qui les tapissent dans toute leur étendue. Sous cet ombrage toujours saturé d'humidité, dans cette demi-obscurité que jamais rien ne vient troubler, dans ce terreau végétal sans cesse en formation, se développent de nombreux *Hymenophyllum*, dont quelques-uns se retrouvent dans des conditions analogues sur d'autres points du globe. C'est ainsi qu'aux environs de Cherbourg et de Brest, sur les côtes d'Écosse, existe, aussi bien que dans l'hémisphère austral, l'*Hymenophyllum Wilsoni.* L'Écosse est en effet la région qui s'en rapproche le plus : mêmes conditions naturelles, rapports analogues de végétation, mêmes accidents de la nature, mêmes rochers découpés aux formes bizarres, avec cette différence qu'à la Terre de Feu s'ajoutent pendant l'été les terribles vents qui soufflent en tempête, qui ont fait de la région du cap Horn la véritable patrie des ouragans.

Si l'on s'élève sur les montagnes, au-dessus de la forêt régulièrement constituée, la végétation se rabougrit de plus en plus et les arbres sont atteints de nanisme. Plus haut, on ne trouve plus d'arbres : vers 1,500 pieds à l'île Hermite, sur les flancs du Kater Peak (mont dioritique qui s'élève à pic au bord de la baie Saint-Martin), on ne trouve déjà plus que onze plantes à fleurs, et à 1,700 pieds (au sommet), il n'en est plus que quatre; si l'on at-

teint 1,000 mètres, on rencontre les neiges éternelles. Il est à remarquer que ces mêmes conditions ne se rencontrent qu'au-dessus de 2,500 mètres dans les montagnes d'Europe et seulement vers 3,000 mètres dans la chaîne des Andes. Les glaciers donnent lieu aux mêmes observations : tandis que par 45° latitude Sud on en voit déjà de parfaitement formés, dans le Nord ceux qui sont le plus rapprochés du pôle s'observent seulement par 71°.

A ce sujet, des faits intéressants peuvent être étudiés dans le canal du Beagle; là, sur toute l'étendue de la chaîne du Darwin, de nombreux glaciers se rencontrent à tous les degrés de formation ou de disparition : glaciers se développant en certains points, glaciers actifs en d'autres. Quelques-uns sont à demi passés, d'autres enfin ne présentent plus que des vestiges. C'est bien à la Terre de Feu qu'on peut observer les phénomènes glaciaires le plus facilement et à tous les états. Il eût été du plus haut intérêt qu'un géologue fût adjoint à la mission, les recherches déjà anciennes de Darwin n'ayant que fort peu trait à cette région qu'il avait peu parcourue.

La végétation ne semble pas avoir de préférence marquée pour telle ou telle formation géologique, les arbres aussi bien que les herbes, autant que j'ai pu l'observer fréquemment, poussant aussi bien sur les roches dioritiques, schisteuses ou granitiques. C'est surtout l'altitude et les conditions de plus ou moins grande humidité qui paraissent agir. Cependant c'est dans les amas de coquilles (vestiges des repas indigènes), constituées essentiellement par du carbonate de chaux, que se rencontrent de préférence le *Cardamine hirsuta*, l'*Apium graveolens*, etc. Les conditions spéciales donnent également lieu à une végétation spéciale : sur les excréments des animaux se développent un *Coprin* et une *Pezize*, champignons qui, en Europe, se trouvent dans les mêmes circonstances.

Les plantes aquatiques d'eau douce y sont fort rares : elles ne sont guère représentées que par l'*Hippuris*, dans le détroit de Magellan, un *Callitriche* et un *Myriophyllum*. Quant aux Phanérogames marins ils n'existent pas, non plus qu'aux îles Malouines.

La végétation herbacée terrestre, ainsi que les plantes frutescentes m'arrêteront quelques instants; c'est dans les familles suivantes que l'on trouve le plus grand nombre de formes intéressantes ou spéciales à la région :

Renonculacées. *Hamadryas* et *Caltha* très curieux dont l'un,

le *C. dioneæfolia*, rappelle par la forme de ses feuilles la Dionée des États-Unis.

Berbéridées. Trois espèces sont abondamment réparties partout et ornent les plages et le bord des bois (*B. ilicifolia* surtout).

Violariées. Sur quatre espèces, trois ont les fleurs jaunes et ressemblent à notre *Viola biflora* d'Europe (*Viola magellanica* et *maculata*).

Caryophyllées. *Colobanthus* : petites plantes placées quelquefois parmi les Portulacées, à port de *Sagina*; on les rencontre habituellement sur les rochers à la limite de marée, où elles croissent en compagnie du *Bulliarda moschata* et d'un *Isolepis*. Je n'ai jamais trouvé que ces trois plantes croissant dans ces conditions, et parmi les Cryptogames un Lichen (*Pertusaria*) qui peut être pris comme ligne de démarcation de niveau de marée. Il forme en effet une ceinture blanche d'une netteté parfaite, tranchant facilement sur la couleur plus foncée de la roche qui lui sert de *substratum*. M. le commandant Martial a, je crois, songé à utiliser cette donnée dans un but pratique.

Célastrinées. *Maytenus magellanicus*, arbre toujours vert, fort ornemental, ayant le port des *Evonymus* et qui, introduit, acquerrait rapidement un certain mérite comme arbuste d'hiver; de nombreuses graines ont été rapportées et permettront de le propager.

Légumineuses. *Adesmia*: quelques espèces de ce genre, qui habite de préférence le Chili, ayant de nombreux représentants en Patagonie.

Rosacées. *Rubus gæoides* (*Frutillas* des Chiliens), à fruit tenant le milieu pour le goût entre la Fraise et la Framboise, à feuilles indivises, crénelées, plissées, à tiges rampantes; c'est le représentant dans l'hémisphère austral des espèces boréales (*R. chamæmorus, arcticus*, etc.); le genre *Acæna*, voisin comme port et floraison des *Poterium* de l'ancien continent, dont plusieurs formes ont été recueillies, entre autres l'*Acæna venulosa* de Punta Arenas.

Onagrariées. *Fuchsia magellanica*: un de types les plus remarquables et les plus anciennement connus du genre. La plante ma-

gellanique habite de préférence les plages et s'enfonce peu dans l'intérieur des bois, formant des buissons largement développés, hauts de plusieurs mètres, à longues grappes de fleurs auxquelles succèdent des fruits bacciformes pendants. Il est rare dans le Sud; je n'ai pu le rencontrer à l'île Hermite, où il a été indiqué, mais il abonde dans l'Ouest et dans le détroit (Agua Fresca et Port-Famine). Il s'enfonce quelquefois dans les terres et habite les rives du canal Fitz-Roy, qui fait communiquer les lagunes d'Otway et de Skyring Water dans la péninsule de Brunswick.

Haloragées. *Gunnera magellanica* : peut-être une des plantes les plus communes de ces parages, espèce dioïque à grappe de fruits rouges. Il faut remonter aux Chonos et au Chili pour rencontrer le *Gunnera scabra* cultivé dans nos jardins. Le *Gunnera lobata*, indiqué comme rare, est au contraire extrêmement abondant partout, mais je n'ai pu le rencontrer en fruit.

Myrtacées. *Myrtus nummularia*, petite plante rampante à fruits rouges comestibles, de saveur musquée. La plante entière est fréquemment employée par les baleiniers, qui s'en servent comme de thé (thé des Malouines). Les *Metrosideros* existent dans le sud du Chili et même à la Terre de Désolation.

Grossulariées. *Ribes magellanicum* (Parilla, Cassis) : le fruit noir en grappes a l'aspect et un peu le goût du Cassis; l'odeur des feuilles diffère légèrement. Il est cultivé dans quelques jardins de Punta Arenas, où la classe pauvre l'utilise.

Saxifragées. *Escallonia serrata*, arbrisseau qui habite les plages, les rochers maritimes escarpés, se couvrant de petites fleurs blanches étoilées; *Saxifraga*, *Chrysosplenium* et *Donatia*. Le *Donatia magellanica* est une petite plante cespiteuse formant dans tous les lieux tourbeux d'énormes tapis. La Terre de Feu est par excellence le pays de la tourbe, celui où elle se forme le plus facilement, avec le plus de rapidité, sans que les mousses et sphaignes entrent dans sa composition comme dans l'hémisphère boréal. Les principaux agents de sa formation sont le *Donatia*, le *Forstera muscifolia*, l'*Astelia pumila*, le *Tapeinia* et le *Caltha dioneæfolia*, qui ne se retrouve pas aux Malouines. Au milieu de cette végétation turfacée abon-

dent le *Myrtus nummularia*, l'*Empetrum rubrum* et le curieux *Balsam-Bog* (*Bolax glebaria*).

Ombellifères. Dans cette famille se présentent peut-être les formes végétales les plus remarquables de la région magellanique: les *Azorella* et le *Bolax* montrent bien la diversité de formes que peut revêtir la même famille. L'étude de ces plantes est pleine d'intérêt pour le botaniste, qui trouve dans leur structure, dans la forme de leurs feuilles, de nombreuses observations à faire. Je dois encore citer: *Osmorhiza chilensis*, dont les Fuégiens mangent les racines sous le nom de *Aouanim*, les Patagons consomment, paraît-il, celles de l'*Azorella trifurcata; Apium graveolens*, présentant la particularité, tout en ayant exactement les mêmes caractères que le type européen, d'être absolument inoffensif et de ne pas présenter le goût vireux de l'*Ache* de l'ancien continent. Il en est de même dans tout l'hémisphère austral, où la plante abonde. Dupetit-Thouars, qui l'avait signalée à Tristan d'Acunha, lui avait donné le nom d'*Apium australe*.

Loranthacées. Ce groupe renferme un certain nombre d'espèces qui vivent en parasites sur les Hêtres; leur structure rappelle celle du *Gui*, mais leur inflorescence et la forme de leurs organes est totalement différente. J'ai pu, malgré l'époque avancée de l'année, étudier soigneusement le *Myzodendrum punctulatum* et vérifier les indications données par les auteurs en les rectifiant sur quelques points.

Rubiacées. *Nertera depressa*, petite plante rampante qui abonde aux îles Malouines et que j'ai retrouvée à l'île Wollaston; c'est une espèce qui habite tout l'hémisphère austral, le Chili, Tristan d'Acunha, les montagnes de la Nouvelle-Grenade et de la Colombie.

Synanthérées. Vaste famille représentée par une cinquantaine d'espèces, principalement dans le genre *Senecio*, et concourant à la végétation frutescente par le *Chiliotrichum* et les *Baccharis*, qui abondent au Chili. Les *Aster, Erigeron, Gnaphalium, Achyrophorus, Taraxacum* s'y rencontrent comme en Europe; l'*Erigeron alpinus* se trouve dans les sables maritimes du détroit de Magellan. Les

espèces dominantes appartiennent à des genres du nouveau monde, les *Clarionæa magellanica* et *Leptinella scariosa.* C'est une composée, qui fait l'ornement des lieux humides, des plages, qu'elle agrémente de ses larges feuilles et de ses superbes panicules blanches, le *Senecio Smithii*, qui n'est pas sans analogie avec nos Cinéraires.

Lobéliacées. *Pratia:* une petite espèce de ce genre, le *Pratia repens*, se trouve assez rarement au bord de la mer sur les rochers et les sables mouillés.

Éricinées. Deux genres seulement, mais abondamment répandus, *Gaultheria* et *Pernettya.* Le *Pernettya mucronata* à feuillage épineux porte de grosses baies rouges, les autres espèces sont couchées à terre et montent jusqu'à la limite de la végétation sur les montagnes.

Epacridées. *Lebetanthus americanus*, recouvre le tronc de tous les arbres de ses rameaux allongés; c'est le seul représentant de ce joli groupe de plantes ornementales, dans la pointe sud-américaine, et encore n'est-ce pas une des formes les plus remarquables.

Scrophularinées. Une espèce arborescente rappelle celles de la Nouvelle-Zélande, des îles Auckland et Campbell, et se trouve abondamment dans le Sud et aux îles Malouines, où elle constitue le seul végétal frutescent : c'est le *Veronica elliptica.* Par contre, dans les plaines sablonneuses de Patagonie et sur la côte patagone du détroit, on peut recueillir de nombreux échantillons de Calcéolaires (*Calceolaria nana* et *plantaginea*) croissant habituellement avec le *Primula magellanica*, à fleurs blanches portées sur une longue hampe. Il est impossible d'y voir autre chose qu'une forme très développée du *Primula farinosa* des Alpes de France.

Partout au bord de la mer, à l'embouchure des cours d'eau, fleurit le gazon d'Olympe (*Armeria chilensis*), dont la forme alpine escalade les escarpements des collines; des tapis de *Plantago monanthos* y sont fréquemment mêlés.

Le groupe des *Protéacées* n'a pour le représenter qu'une seule espèce, l'*Embotryum coccineum*, auquel ses grappes de fleurs rouges ont fait donner le nom de *Chèvrefeuille* et de *Cerrolillo.* Ses fruits,

capsulaires à enveloppe ligneuse, contiennent une quantité de graines ailées, dont une partie avorte généralement. Le bois est agréablement nuancé de rose, assez dur, et pourrait être utilisé pour l'ébénisterie, d'autant plus que des individus de forte taille se rencontrent aux îles Clarence et Dawson et dans le canal du Beagle.

Les *Santalacées* et les *Thyméléacées* sont loin, ces dernières surtout, d'égaler leurs congénères des pays chauds ou des régions alpines. Ce sont des plantes grêles, sans apparence, que l'organisation intime de la fleur permet seulement de faire rentrer dans leurs familles respectives (*Drapetes, Nanodea*).

L'*Urtica magellanica* a les plus grands rapports avec l'ortie dioïque qui s'est introduite dans les jardins de Punta Arenas, suivant l'homme dans ses pérégrinations les plus lointaines.

La famille des *Empétrées*, difficile à classer, présente l'*Empetrum rubrum*, qui ne diffère de l'*Empetrum nigrum* d'Europe que par la couleur de ses fruits, et contribue d'une manière active à la formation des tourbières.

Les Monocotylédones sont surtout représentées par des Glumacées, les autres familles figurent cependant, mais dans de faibles proportions: les *Orchidées* avec les genres *Codonorchis, Asarca* et *Chloræa;* les *Iridées* avec le genre *Tapeinia*, qui forme partout de petits gazons serrés et les *Sisyrinchium;* les *Liliacées* avec le *Callixene* aux fleurs odorantes et le remarquable *Philesia buxifolia*, peu commun, couvert de ses grandes fleurs rouges qui ornent les rochers à pic de l'île Clarence. Il est plus fréquent à mesure que l'on s'avance vers l'Ouest, et au Chili il est remplacé par le *Lapageria rosea*, brillante espèce qui n'en diffère que par des caractères de peu d'importance. L'*Astelia pumila* représente la famille des Astéliacées, et accompagne presque toujours le *Forstera* et les autres plantes turficoles; il contribue à assécher les localités dont il s'empare. Ses feuilles triangulaires, rigides, étalées sur le sol, se décomposent difficilement et le font facilement reconnaître; ses stolons contribuent puissamment à la rapidité de son extension.

Les Joncées comprennent le genre *Rostkowia*, dont une espèce est d'un usage fréquent chez les indigènes de la Terre de Feu pour la fabrication des paniers qui leur servent à ramasser les produits

de leur pêche. Au voisinage des Joncées, la petite famille des *Centrolépidées* est représentée par le *Gaimardia australis*, qui est particulièrement fréquent aux Malouines.

Les deux autres familles dont je dois encore dire quelques mots sont les *Cypéracées* avec les genres *Oreobolus*, *Chætospora*, *Isolepis*, *Uncinia*, *Carex* et quelques espèces européennes, et les *Graminées*. Dans ce dernier groupe si considérablement représenté sur tous les points du globe, une des formes les plus remarquables est sans contredit le Tussoc (*Dactylis cæspitosa*), plante formant d'énormes touffes atteignant la hauteur de l'homme et servant de retraite aux otaries et aux phoques. Le Tussoc abonde dans le Sud, à Wollaston, aux îles Hermite, ainsi que sur certains points du canal du Beagle; il s'y plaît dans les parois crevassées des falaises en contact continuel avec l'air chargé de vapeurs salées. Aux Malouines, il est fort recherché par les éleveurs pour la nourriture du bétail et habite toujours des îlots déserts, dont il forme à peu près l'unique végétation. On retrouve aussi quelques Graminées d'Europe : les *Alopecurus alpinus*, *Phleum alpinum* et *Agropyrum repens*, ainsi que le *Trisetum subspicatum*.

Je crois que peu de Phanérogames nouveaux [1] auront été recueillis soit par mes collègues, soit par moi, et cela pour différentes raisons: les régions les plus explorées, auxquelles on a consacré le plus de temps, sont précisément celles qui avaient déjà servi de but aux investigations des voyageurs, de Hooker entre autres, après lequel il devait rester fort peu à glaner. La baie Orange avait été soigneusement visitée par une mission américaine, sous le commandement du capitaine Wilkes, et les plantes récoltées distribuées dans les grands herbiers, à Kew, à Paris, etc. Il est donc à peu près certain que ce point de l'île Hoste, malgré le séjour prolongé d'une année que la mission y a fait, ne fournira peut-être pas de nouveautés ou du moins bien peu, à part une Cypéracée (*Schœnus*) [2] déjà recueillie par Wilkes mais encore inédite. Le canal du Beagle, les environs d'Ooshovia ont donné un certain nombre de plantes intéressantes, rares ou pas encore recueillies à la Terre de Feu. Quant aux plantes indiquées comme

[1] 5 plantes vasculaires seulement peuvent être considérées comme nouvelles pour la science, 2 *composées*, 1 *verbénacée* (Patagonie), 1 *cypéracée* et 1 *fougère*.

[2] *Schœnus Sodalium* (Nob.).

se rencontrant aux Malouines, bon nombre se retrouvent dans l'archipel magellanique, les *Nertera depressa, Carex trifida, Macrorhynchus*, etc. Les recherches accomplies n'y ont pas fait découvrir de plantes appartenant aux vases salées, telles que les *Salicornes*, les *Suœda*, qui s'arrêtent à une grande distance de l'entrée du détroit et ne dépassent guère l'estuaire de la Plata.

Il n'en est pas de même pour les Cryptogames, parmi lesquels il y aura lieu de décrire de nouvelles espèces, principalement chez les Algues et les Lichens.

Les Fougères sont peu nombreuses en espèces, mais riches en individus, depuis les formes presque arborescentes à port de Cycas (*Lomaria magellanica*) jusqu'aux *Hymenophyllum* et *Trichomanes* qui habitent l'écorce des arbres et se développent dans le terreau qui provient de leur décomposition.

Les Mousses et les Hépatiques sont d'une abondance incroyable. L'île Hermite en renferme à elle seule plus qu'aucun autre point du globe de même étendue et a fourni à Hooker plus de cent espèces nouvelles.

J'ai trouvé, à ma grande surprise, les Champignons représentés par un petit nombre de formes. Les *Agaricinées* et les *Urédinées* y sont fort rares, les *Ascomycètes* plus fréquents (*Peziza* et *Cyttaria*). Ce dernier genre surtout présente un grand intérêt; il est composé à la Terre de Feu de deux espèces: les *Cyttaria Hookeri* et *Darwini*, qui habitent les rameaux des Hêtres sous l'apparence de galles (pommes de Hêtre, *Pinat* des Chiliens). Les Fuégiens, au dire de Darwin, les mangent, ce que je n'ai pu moi-même constater; il n'y aurait cependant rien de surprenant à cela, ceux-ci mangeant en effet tous les champignons qu'ils rencontrent. Un autre groupe formé par les Lichens, champignons associés à des algues qu'ils enveloppent complètement de leurs filaments, revêt de ses formes variées les troncs d'arbres et les parois de tous les rochers, même les galets et les coquilles de moules rejetées à la plage (*Verrucaria*).

Les Algues renferment les géants de la famille : les fameux Goémons (*Macrocystis pyrifera*), que l'on rencontre du Cap à Kerguelen, où Cook les constata le premier. Leurs tiges atteignent facilement 20 à 30 mètres, on en a signalé qui dépassaient 300 pieds. La

base est solidement fixée au moyen d'une griffe épatée; les frondes, soutenues sur l'eau par une vessie placée au point d'attache, sont le séjour de nombreux animaux marins (Bryozoaires, Mollusques). Puis viennent les curieuses espèces des genres *Lessonia* et *Durvillea :* les premières constituent de véritables forêts sous-marines aux rameaux retombants, mais toujours submergées, recouvertes de quelques centimètres d'eau à marée basse. Les *Durvillea*, au contraire, attachées par une expansion aplatie qu'on ne peut détacher du rocher qu'à l'aide du ciseau, forment de larges lames coriaces, épaisses, découpées en longues lanières à leur sommet; on les rencontre fréquemment à sec et découvertes. Dans le Sud, les plages sont littéralement encombrées de gigantesques échantillons de ces dernières algues, et c'est là qu'on peut se faire une idée du singulier monde animal qui les habite et des êtres variés qu'on y rencontre. Les frondes de *Durvillea* sont comestibles au Chili, ainsi que les ulves, sous le nom de *Lucco*. Un grand nombre d'autres algues se trouvent encore dans les régions magellaniques, et je me propose d'en faire l'objet d'un travail prochain.

CONCLUSIONS.

La flore de la Terre de Feu est remarquable, si on la compare à celle des autres îles antarctiques, de la Géorgie du Sud, de Kerguelen, de la Nouvelle-Zélande, de Tristan d'Acunha. On peut, avec Hooker, appeler cette région *le grand centre botanique de l'océan Antarctique.*

Comme les îles Auckland et Campbell, la Terre de Feu possède une végétation qu'on doit être étonné d'y rencontrer, mais on n'y trouve plus, comme dans les îles citées plus haut, les grandes espèces ornementales ou arborescentes: *Pleurophyllum, Anisotome, Metrosideros, Panax, Dracophyllum, Chrysobactron,* etc. Au lieu de trois Véroniques en arbre on n'en trouve plus qu'une seule, le *Veronica elliptica,* que Forster constata à la Nouvelle-Zélande. D'ailleurs on retrouve dans ces différentes régions des formes parallèles qu'il peut être intéressant de comparer: ainsi les *Rostkowia* et les *Luzula* parmi les Joncées; les *Isolepis* pour les Cypéracées, les *Rubus* et les *Sieversia* comme Rosacées, etc.; quand un genre manque, il est remplacé par un autre genre comparable: *Coprosma, Nertera,* etc.

A Kerguelen existent quelques plantes fuégiennes, mais l'île a ses formes spéciales, au premier rang desquelles brille le singulier *Pringlea*.

A Tristan d'Acunha, îlot qui, par sa position géographique, peut être considéré aussi bien comme américain qu'africain, la végétation a dans son ensemble plus de rapports avec celle de la Terre de Feu qu'avec celle de l'Afrique. On peut le constater par des formes identiques ou très voisines (*Acæna, Apium, Nertera, Fougères*, etc.).

Les Chonos, si rapprochées de la Terre de Feu, tout en ayant environ trente espèces spéciales, ont un fonds commun avec la végétation magellanique.

La Terre de Feu présente peu d'espèces à fleurs brillantes, sauf les *Berberis* et le *Fuchsia*, qui forment une sorte de compensation à la tristesse de la nature qui les entoure. Les plantes européennes sont également plus fréquentes à la Terre de Feu que dans le reste de l'Amérique du Sud, apportant ainsi au voyageur qui les recueille un agréable souvenir de la patrie absente : *Armeria, Primula farinosa, Stellaria media, Apium, Epilobium tetragonum, Galium aparine, Taraxacum, Plantago maritima, Alopecurus alpinus, Agropyrum, Lycopodium clavatum, Aspidium aculeatum*, etc. Ces genres ne se retrouvent pas sous les tropiques ou s'y retrouvent très modifiés; aussi est-il fort intéressant de les voir apparaître de nouveau à la pointe sud de l'Amérique.

Comment expliquer cette dépendance envers la Terre de Feu des contrées antarctiques, de Tristan d'Acunha, malgré l'éloignement considérable de ces pays (il existe plus de 5,000 milles entre Kerguelen et le cap Horn)? Si on admet qu'au moment où la végétation s'est pour la première fois montrée sur ces points si distants les uns des autres, les conditions géologiques des mers et des continents étaient les mêmes que maintenant, les graines portées par les courants ont dû traverser des espaces considérables, ont dû rencontrer des difficultés innombrables pour conserver leurs vertus dans ce long trajet à travers les mers les plus agitées qui existent. Il faudrait admettre, dans le cas contraire, qu'à une époque ancienne un vaste continent existait, dont Kerguelen, Tristan d'Acunha, représenteraient actuellement les parties non

submergées, continent dont les limites probables seraient, de nos jours, fixées par ces deux îles désertes et l'archipel magellanique. Mais d'un autre côté tout semble indiquer que la Terre de Feu a fait jadis partie du continent américain avant la formation du détroit de Magellàn, précédée elle-même de celle du Rio Santa-Cruz qui dut faire communiquer à un moment donné l'Atlantique et le Pacifique.

Si maintenant on compare, sous le rapport de la richesse de la végétation arborescente, les côtes de l'Amérique du Sud et du détroit de Magellan, on se trouve en présence de faits dignes de fixer un moment l'attention du naturaliste : ainsi, sur la côte orientale (Patagonie), on ne trouve pas de forêts, les vents qui soufflent ayant été dépouillés de leur humidité par leur passage sur de hautes montagnes; de même sur la côte occidentale, du 32° au 4° latitude Sud; tandis que sous la même latitude, sur la côte orientale, on rencontre de magnifiques forêts dans la région des alizés de S. O.

Au nord du 4e degré, sur la côte occidentale, la végétation est merveilleuse à Guayaquil et Panama, car les alizés y ont perdu leur régularité et les pluies tombent périodiquement et en abondance. C'est à cette dernière cause, et par suite aux vents toujours chargés de vapeur d'eau, qu'est due l'abondance de la végétation forestière de la Terre de Feu et du détroit de Magellan, dans sa portion ouest. Tout en ayant ces mêmes causes développées au plus haut degré, les Malouines ne possèdent plus un seul arbre; qui plus est, ceux qu'on a tenté d'y planter ne poussent pas, quoique ce soit le même sol, les mêmes conditions géologiques et physiques qu'à la Terre de Feu, qui n'en est éloignée que de 200 à 300 milles. D'un autre côté, des régions sèches, l'Australie par exemple, sont recouvertes de forêts, et la Banda Oriental., privée également de végétation forestière, voit pousser avec vigueur les arbres qu'on y sème ou qu'on y plante. Il est jusqu'ici fort difficile de donner de ces faits une explication satisfaisante.

Ce qui contribue le plus dans les régions magellaniques à l'abondance de la végétation agit d'une tout autre manière à l'égard de la maturité des fruits. Tandis que sur les bords du Rio Negro, par 40° latitude Sud (en Patagonie), la Patate, la Vigne, le Figuier, l'Oranger mûrissent (par contre il n'y a pas de végétation arbo-

rescente), à Valdivia, sous la même latitude, les Céréales ne peuvent arriver sur pied à maturité par suite de l'humidité excessive. Il en est de même dans le détroit de Magellan, à Punta Arenas, où on n'a jamais vu mûrir un seul fruit et où les plantes potagères ne donnent que rarement de bonnes graines (sauf le Navet et le Cresson alénois). Les végétaux cultivés y développent bien leurs organes végétatifs, mais tout s'arrête là. A la mission anglaise d'Ooshovia (Terre de Feu), on fait chaque année venir d'Europe les graines nécessaires aux semis potagers. A l'humidité s'ajoute une autre cause non moins importante, le manque de chaleur et la moyenne de chaleur trop faible : ce sont les deux facteurs qui agissent le plus activement dans la maturité des fruits, qui a lieu pour chaque espèce, sous toutes les latitudes, dans des conditions déterminées.

Les instants laissés libres par mes explorations ont été consacrés à des recherches entreprises sur la demande de M. Schlœsing : quantités d'acide carbonique, d'acide azotique et d'ammoniaque contenues dans l'eau de mer, les eaux de rivière, de pluie et de neige. Ces dosages seront complétés et terminés à Paris. Pendant le trajet de retour, j'ai vérifié jour par jour, par l'analyse, la salure de la mer à la surface et à diverses profondeurs indiquées par les sondages. Un tableau dressé, comparé aux résultats du lieutenant Savy, de Carpenter, de Nares sur les densités des couches liquides de l'Atlantique, pourra peut-être, je l'espère, contribuer à apporter de nouveaux éclaircissements à l'étude des courants sous-marins, à leur direction, à leurs causes. Ce dernier travail a été accompli sur la demande de M. le commandant Martial, que je suis heureux de remercier ici de sa bienveillance et de toutes les facilités qu'il a apportées à la réussite de la mission dont j'avais l'honneur d'être chargé.

Tel est, Monsieur le Ministre, l'exposé aussi succinct que possible que je puis tracer de la végétation terrestre et maritime des régions magellaniques. Malheureusement je n'ai pu consacrer que trois mois à l'exploration des contrées que j'ai parcourues, et encore trois mois d'hiver, moins bien servi par les circonstances que mes collègues qui, partis au mois de juillet 1882, ont pendant une année, pu étudier à loisir les productions naturelles des lieux qu'ils ont visités.

J'ai fait mon possible pour suppléer, mais d'une manière forcément incomplète, à ce fâcheux contretemps, heureux si j'ai pu contribuer dans la mesure de mes forces à servir mon pays, et si j'ai pu répondre à la confiance dont Monsieur le Ministre m'avait honoré.

J'ai l'honneur d'être de Monsieur le Ministre le très humble et très obéissant serviteur.

P. Hariot.

Paris, le 24 février 1884.

RAPPORT

SUR

UNE MISSION SCIENTIFIQUE

DANS

LE DÉTROIT DE LA SONDE,

PAR

MM. R. BRÉON ET W.-C. KORTHALS.

Batavia, le 30 mai 1884.

Monsieur le Ministre.

Nous avons l'honneur de vous informer que nous sommes arrivés à Batavia le 14 mai. Quatre jours après, Monsieur le consul de France nous présentait au gouverneur général des Indes Néerlandaises. Son Excellence a bien voulu faciliter l'accomplissement de notre mission en mettant à notre disposition, pendant une huitaine de jours, un petit vapeur appartenant à l'État; et, grâce à la bienveillance et à l'activité des autorités hollandaises, nous avons pu nous mettre en route dès le 21 pour le détroit de la Sonde.

Nous avons commencé notre exploration par la pointe sud-ouest de Java (Java's 1e punt), un des points où passe la fracture de l'écorce terrestre, jalonnée N.E.-S.O. par les îlots volcaniques Krakatau, Sebesie, Seboekoe et par le massif du Radja Bassa à Sumatra.

Sur les indications de M. l'ingénieur des mines R. D. M. Verbeek, qui a étudié ces parages et qui a bien voulu nous aider de ses conseils et de son expérience, nous avons recueilli là des échantillons de roches acides récentes d'un grand intérêt. Jusqu'à présent, c'est le seul gisement de roches de ce genre connu dans l'archipel Indien.

Le lendemain 23, nous touchions à Prinsen-Eiland, grande île

IMPRIMERIE NATIONALE.

inhabitée, couverte de forêts impénétrables et qui n'a encore été étudiée par aucun géologue. Nous avons pu seulement y constater, sur la côte sud-est, la nature corallienne des falaises; nous sommes aussi tentés de croire à l'existence de montagnes volcaniques dans l'intérieur, d'après l'examen des sables que nous avons recueillis dans le lit des torrents descendant des hauteurs.

De là, nous sommes entrés dans la baie de Lampong, laissant sur la gauche les îles Lagoundie, et, en suivant la côte est de la baie, nous nous sommes rendu compte des ravages causés par la catastrophe du mois d'août 1883. Une bande de terrain absolument dénudé, commençant au niveau de la mer et s'élevant à une trentaine de mètres, marque la trace de la terrible vague qui a tout rasé sur son passage; au-dessus de cette bande, la pluie de cendres a continué l'œuvre de dévastation en brûlant les feuilles des arbres, en brisant leurs branches et, par suite, en occasionnant la mort du plus grand nombre.

Nous quittions Telok Betoeng dans la soirée du 24, et le 25 nous abordions à la côte est de l'île Seboekoe. Là les phénomènes de destruction sont encore plus accentués que sur la côte de Sumatra; ils le sont encore bien davantage sur l'île voisine de Sebesie, où l'anéantissement de la végétation est absolument complet. Dans cette dernière île, au milieu de laquelle se dresse un beau cône volcanique aujourd'hui éteint, le sol primitif a été recouvert d'une couche de projections d'environ 10 mètres d'épaisseur, dans laquelle les torrents de pluie de la mousson du sud-ouest ont entaillé de profonds ravins. Des 2,000 habitants qui vivaient sur cette terre fertile, aucun n'a échappé; nous avons eu le triste spectacle des restes d'une cinquantaine de ces malheureux, dont les squelettes blanchissent sans sépulture au milieu de leurs ustensiles et des débris de leurs maisons.

Nous avons constaté que les roches amenées au jour par les anciennes éruptions du volcan Sebesie, en place sous le tuf ponceux récent, sont de nature basique et appartiennent à la famille des basaltes et des labradorites.

Le 26, nous faisions route pour Krakatau, but principal de notre voyage. En nous dirigeant au sud, un fait de la plus haute importance se révèle à nous : les nouvelles îles Steers et Calmeyer ont tout à fait disparu. Cette disparition était du reste prévue et devait arriver au bout d'un temps plus ou moins long.

Ces îlots, composés de matières meubles et sans cohésion, comme les cendres et les ponces, ont été sapés par les vagues et peu à peu démolis.

Bientôt nous avons le Krakatau devant nous à l'ouest. Du côté sud, un épais manteau de ponces et de cendres blanches raviné par les pluies s'étend depuis sa cime (822 mètres) jusqu'au niveau de la mer, en dessinant le profil habituel des édifices volcaniques, tandis qu'au nord se présente une coupure à pic. A une certaine distance, une légère fumée qui planait sur la surface de la paroi verticale nous avait fait supposer tout d'abord que l'activité volcanique n'avait pas encore complètement cessé à Krakatau. En approchant du pied de la falaise, à l'aide d'un canot, nous avons vu que ce qui nous semblait être des vapeurs n'était que des nuages de poussière fine provoqués par des éboulements continuels. Nous avons attribué la cause de cette chute de pierres à la dilatation des fragments fendillés des roches sous l'action de la chaleur solaire. Le phénomène, qui rendait les abords de la falaise très dangereux, était en effet nul ou peu prononcé avant l'éclairage de la paroi par les rayons du soleil; il paraissait aussi cesser complètement au moment du crépuscule.

C'est par cette immense fracture que la partie encore existante de l'île de Krakatau a été brusquement séparée de celle qui s'est abîmée dans la mer, et dont les seules traces sont aujourd'hui représentées par un rocher émergeant de quelques mètres à 1 mille dans le nord. Sur ce terrain englouti et recouvert maintenant par plus de 200 mètres d'eau s'élevaient deux autres volcans, Danan et Perboewatan, qui tous deux étaient en éruption depuis le mois de mai 1883. La partie du cône restant encore appartient au Rakata, qui était le point le plus élevé de l'île.

La structure de la montagne se voit facilement dans cette falaise à pic du côté du nord; des coulées de lave noire ou rougeâtre alternent avec des bancs plus ou moins épais de projections tufacées. Sous le point culminant, la place où se trouvait la cheminée centrale du Rakata est bien indiquée par de nombreux filons qui s'anastomosent entre eux et coupent la série des bancs, tantôt à angle droit, tantôt sous des angles plus ou moins aigus.

Nous avons pu débarquer sans danger à la pointe ouest de Krakatau, et nous avons ramassé de nombreux échantillons des produits de la dernière éruption. Il n'y a pas eu de coulées de lave,

mais seulement des matériaux projetés, parmi lesquels nous avons distingué deux espèces de roches : 1° des ponces très spongieuses, très acides (72 p. o/o de silice); 2° des fragments d'un verre noir ou vert foncé qui, pour nous, est la matière première dont l'émulsion avec les gaz et les vapeurs a donné naissance aux fragments ponceux.

Malgré l'acidité extrême des matières rejetées qui caractérise l'éruption du 26-27 août, la plupart des roches anciennes de Krakatau sont basiques et se rapportent aux basaltes et aux labradorites. Cette éruption acide, venant après une suite de paroxysmes ayant fourni des produits basiques, est d'un grand intérêt : elle démontre l'inexactitude de la théorie qui veut que, dans une région volcanique, les éruptions se soient toujours succédé dans un ordre d'acidité décroissante.

Du reste, ce n'est pas seulement de nos jours que des éruptions de nature acide ont intéressé le système de Krakatau. A une époque de son histoire probablement assez éloignée de nous, un déluge de ponces s'est déjà répandu sur l'île. Nous en avons eu la preuve évidente à la pointe ouest, où, en nous élevant le long de la falaise, nous avons observé, intercalé entre deux bancs de labradorites, un banc tufacé blanchâtre contenant les mêmes ponces et les mêmes débris vitreux que ceux de la dernière éruption. Il paraît donc, après un certain temps pendant lequel se sont écoulées des matières basiques, y avoir eu récurrence des types de roches acides vitreuses.

Nous avons observé, à cette même pointe ouest, une excavation au milieu des tufs récents d'où sortait un peu de vapeur d'eau. Du soufre sublimé et du chlorhydrate d'ammoniaque tapissaient les parois. La température était voisine de 100°.

Nous quittons Krakatau pour aborder à l'île Verlaten, autrefois corbeille de verdure, aujourd'hui uniformément recouverte d'une couche de cendres d'une trentaine de mètres. Les profondes crevasses qui sillonnent sa surface lui donnent l'aspect d'un glacier. La pluie de matériaux projetés par le Krakatau a considérablement augmenté sa surface; son étendue est actuellement deux fois plus grande qu'avant le cataclysme. Nous constatons en passant la disparition d'une petite île située à l'est de Verlaten.

Enfin, après avoir touché à l'île Lang, qui a la plus grande analogie avec Verlaten et dont l'étendue s'est aussi beaucoup accrue,

nous relâchions à Merak sur la côte ouest de Java, une des localités les plus éprouvées par la terrible marée du 27 août, et, le 29 mai au matin, nous étions de retour à Batavia.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les résultats généraux de notre excursion dans le détroit de la Sonde. A notre retour en France, nous entreprendrons la description micrographique détaillée des roches que nous avons recueillies. Cette description fera l'objet d'un nouveau travail que nous aurons l'honneur de vous adresser, en y joignant un certain nombre de photographies prises sur place, qui pourront donner une idée plus exacte que les dessins erronés publiés jusqu'à ce jour des changements qui se sont produits dans l'île de Krakatau.

Nous vous adressons, avec ce rapport, une carte indiquant les nouvelles modifications survenues dans le détroit de la Sonde depuis la publication de la nouvelle carte hollandaise, ainsi que l'itinéraire que nous avons suivi.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

R. Bréon. W.-C. Korthals.

Plan du chenal longeant l'île de Krakatau levé à bord de l'Hydrograaf de la marine royale néerlandaise,

Commandant le lieutenant de vaisseau M. C. van Doorn. — Les sondages sont exprimés en mètres.

Échelle 1 : 300 000.

I. Verlaten

I. Lang

I. Krakatau

Hoedekenskerk roche

105°20'

28'

36'

44"

9'

17'

Imprimerie Nationale

Lumière auxiliaire du 6e ordre, allumée le 3 octobre sur le 4e point (de Java) et visible d'une distance de 2 3/4 lieues géogr (15 sur un degré).

Batavia, le 26 octobre 1883.

Dressée par le chef hydrographe.

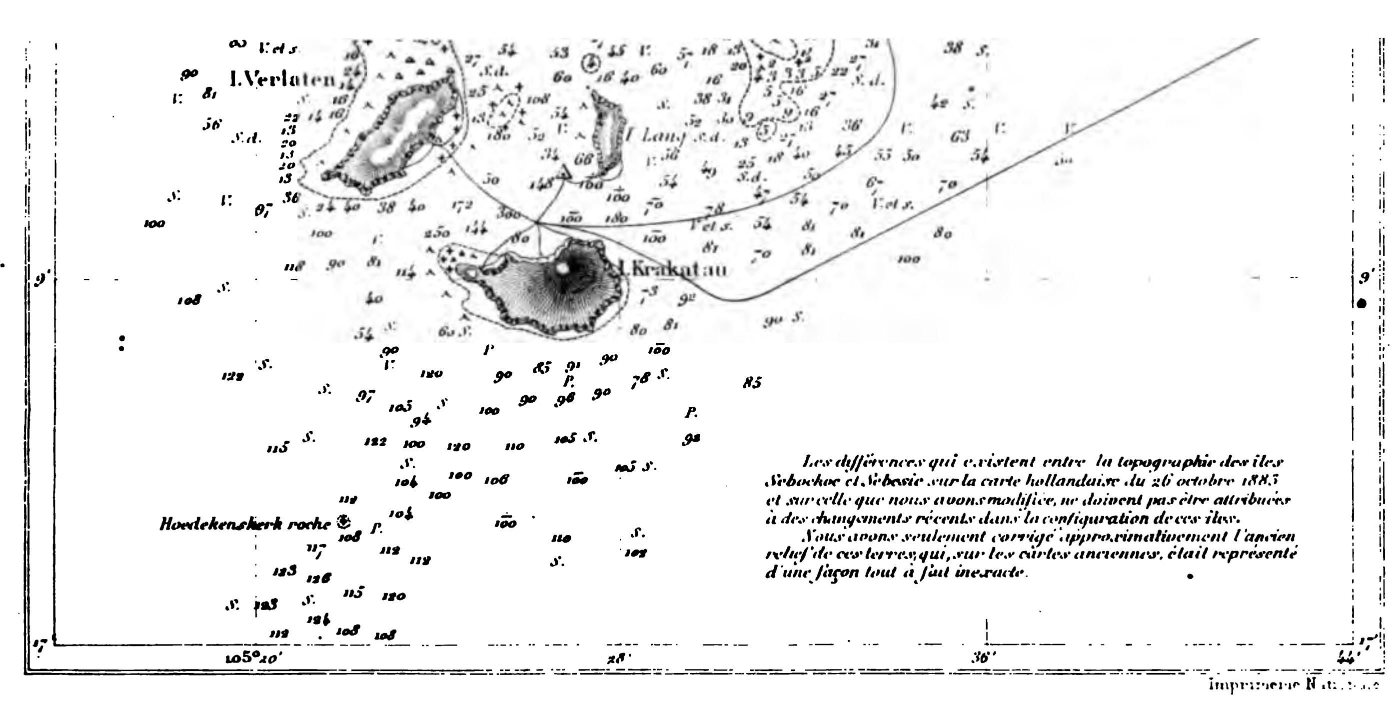
Plan du chenal longeant l'île de Krakatau levé à bord de l'Hydrograaf de la marine royale néerlandaise,

Commandant le lieutenant de vaisseau M. C. van Doorn. — Les sondages sont exprimés en mètres.

Échelle 1:300 000.

I. Seboekoe

I. Sebesie



Lumière auxiliaire du 6e ordre, allumée le 3 octobre sur le 4e point (de Java) et visible d'une distance de $2\frac{3}{4}$ lieues géogr (15 sur un degré).

Corrections de la Carte du 26 octobre 1883.

—— Itinéraire de MM. Bréon et Korthals.

LES

MANUSCRITS DE DIDEROT

CONSERVÉS EN RUSSIE,

CATALOGUE DRESSÉ

PAR

M. MAURICE TOURNEUX.

Monsieur le Ministre,

Par un arrêté en date du 14 mars 1882, vous avez bien voulu m'inviter à me rendre en Russie pour y dresser un catalogue des manuscrits de Diderot, y rechercher les traces de sa bibliothèque, et préparer ainsi les éléments d'une édition définitive de ses œuvres. J'ai l'honneur de vous faire connaître le résultat de mes investigations.

Avant de vous soumettre le catalogue des manuscrits acquis par Catherine II, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous rappeler dans quelles circonstances ils ont été recueillis par la Russie.

Aucun de nos grands écrivains n'a laissé plus de travaux inédits que Diderot, et ce serait une étude assurément curieuse que de suivre la destinée de chacun d'eux jusqu'au jour de sa publication. Si l'on en excepte l'*Encyclopédie*, les œuvres imprimées de son vivant ne forment que la partie la moins considérable de l'ensemble que les divers éditeurs sont parvenus à réunir. Les rares contemporains à qui ses écrits inédits avaient été communiqués tenaient à honneur de ne point les divulguer, et les libraires qui les auraient imprimés auraient risqué, ainsi que leur auteur, un séjour à la Bastille. Diderot, comme Voltaire, avait un moment payé de sa liberté les audaces de sa plume, et l'achèvement même

un jeune littérateur, ami de M. Walferdin, M. Léon Godard, chargé par un journal de rendre compte des fêtes du couronnement d'Alexandre II, obtint l'autorisation de travailler à l'Ermitage sous les auspices de M. E. Miller, membre de l'Institut, alors en mission scientifique, et il copia le *Plan d'une université*, les *Éléments de physiologie*, les divers morceaux auxquels M. Assézat a donné depuis le titre de *Miscellanea*, la *Réfutation de* L'Homme *d'Helvétius*, enfin les *Salons*, que M. Walferdin publia dès l'année suivante dans la *Revue de Paris;* mais celui-ci s'en tint là et conserva longtemps par devers lui ces manuscrits, dont M. Godard réclama un jour la restitution légitime (puisqu'il avait fait cette transcription à ses frais) et qu'il céda plus tard à MM. Garnier : ce sont ceux qui ont servi pour l'édition donnée par M. Assézat et par l'auteur de ce rapport.

M. Godard, en accomplissant ce long travail, avait négligé d'examiner les parties imprimées sur les copies de Jeudy-Dugour, bien que celles-ci offrissent d'évidentes erreurs de lecture. De plus, pendant le séjour prolongé de ses propres copies chez M. Walferdin, divers fragments s'étaient trouvés distraits de leurs chemises respectives par le vieil amateur; d'autres disparurent lors de l'autodafé lamentable qu'accomplit M. J..., l'un des exécuteurs testamentaires de M. Walferdin, malgré les protestations des assistants. Il importait donc, Monsieur le Ministre, de dresser un inventaire exact de ce que renferment ces fameux manuscrits et de prévenir des chances de destruction toujours imminentes en rapportant et en publiant ce qui avait échappé jusqu'alors aux éditeurs de Diderot.

C'est la première partie de ce travail que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Les trente-deux volumes qui sont passés en 1863 de l'Ermitage à la Bibliothèque impériale publique appartiennent au cabinet des manuscrits de cet établissement. Je n'ai pas cru devoir relever les diverses cotes inscrites au dos ou sur les feuillets de garde de ces volumes, car ce luxe d'indications contradictoires, que M. G. Bertrand signalait pour les autres manuscrits français de la même bibliothèque, est plus embarrassant que réellement utile, mais la collection est trop connue pour qu'en demandant tel ou tel volume, on ne soit pas assuré de le recevoir aussitôt.

Mme de Vandeul s'était surtout proposé de faire connaître à l'im-

pératrice les ouvrages inédits de son père, mais elle en avait soigneusement réservé les originaux. Aussi, dans ces copies, de dates et de provenances très diverses, ne trouve-t-on que deux ou trois corrections autographes; l'une d'elles, concernant *Le Neveu de Rameau*, a une réelle importance.

La tête de la série est formée de douze volumes (le premier in-folio, les autres in-quarto) qui, sous les titres de *Mélanges encyclopédiques* et d'*Histoire de la philosophie*, contiennent la majeure partie des articles rédigés par Diderot pour l'*Encyclopédie*. Mme de Vandeul n'avait pu réunir tous ceux que son père avait fournis; quelques-uns même (*Athée*, *Athéisme*, *Instinct*, *Prusse*) ne lui appartiennent point. Quant au classement, il est souvent défectueux; je l'ai néanmoins respecté, ainsi que l'orthographe du copiste. Comme la plupart de ces articles ont été reproduits par M. Assézat, je me suis contenté de marquer d'un astérisque ceux qu'il avait volontairement négligés, non sans en donner la raison (t. XIII, p. 128) : les uns, relatifs aux arts et métiers, parce que, privés des figures qui les accompagnaient, ils eussent été inintelligibles, les autres, « de pur remplissage », que Diderot empruntait à des répertoires contemporains, ou dont il remaniait le texte dû à quelque collaborateur obscur. Chacun des six premiers volumes se termine par une liste de ces termes que, vérification faite, il m'a paru inutile de transcrire. Je n'ai pas cru non plus devoir renvoyer aux tomes et pages de l'édition Assézat, puisque, sauf pour l'article *Encyclopédie*, l'ordre alphabétique y a été observé.

Mélanges encyclopédiques.

Tome I, in-fol., 124 feuillets.

P. 1, Encyclopédie, s. f. « Ce mot signifie enchaînement des sciences », 74 pages in-fol. à mi-marge; 75, texte imprimé du prospectus de l'*Encyclopédie* en 1751, 8 pages in-fol., plus le Tableau du système figuré des connaissances humaines et les conditions proposées aux souscripteurs; 82, Autorité, impr.; 85 (verso), Chronologie sacrée, impr.; 90, Art, impr.; 93, *Bas [Bonneterie], copie à mi-marge, 32 pages.

Tome II, in-4°, 290 feuillets (paginés au crayon).

P. 1. Avertissement [du tome VIII] : « Lorsque nous commençâmes à nous occuper de cette entreprise. . . »; 5, Abrégé; 9, Accoucheuse; 11, Affectation; 15, Affection; 17, Agnus scythicus; 21, Aius Locutus; 23, Allarme; 25, Ame; 66, feuillet blanc; 67, Amitié; 71, Amour; 95,

*Anatomie; 119, Ancien; 121, *Animal; 122, *Animalcule; 144, Apis; 146, *Arcane; 148, Arc de triomphe; 152, Assoupissement; 154, *Athée; 206, Athéisme [« Cet article est tiré des papiers de M. Formey »]; 214, *Bains; 218, *Baleine; 232, Bassesse; 234, Bête, animal, brute; 236, Bible; 242, *Bon; 253, Bibliothèque; plus sur un feuillet non chiffré : « Voir dans le premier volume de l'Encyclopédie, le Prospectus, les articles Abominable, Abondance, Buste, But, etc. »

Tome III, in-fol., 206 feuillets (le dernier non chiffré).

P. 1, Cabinet d'histoire naturelle; 13, Calomnie; 15, *Cachets; 17, Canon (théol.); 31, Casuiste; 34, Célibat; 51, Certitude; 109, *Chacabout ou Xacabout; 111, Chair; 113, Chant [litt.]; 115, Chant [belles-lettres]; 116, Chaos; 122, Chasse; 126, Charité; 122, Châtiment; 134, *Chef-d'œuvre [arts et métiers]; 136, Chemin; 144, Choisir; 146, Chronique; 150, Citoyen; 156, Cloche; 160, Composition; 168, Consul; 174, Cour; 176, Création; 194, Crédulité; 196, Croisades. Liste des articles de la lettre C revus par Diderot.

Tome IV, in-4°, 136 feuillets (les trois derniers non chiffrés).

P. 1, *Déclamation; 33, *Dieu; 57, Divination; 65, Droit naturel; 70, Éditeur; 72, Enfans; 76, *Épisode; 82, Éternité, métaphysique [cet article est du chevalier de Jaucourt]; 84, Éternité successive [article de M. Formey]; 86, *Évidence; 120, *Expérimental; 131, *Exotérique ou Ésotérique. Liste des articles des lettres D et E revus par Diderot.

Tome V, in-4°, 243 feuillets.

P. 1, Fait; 5, *Flaterie; 7, *Familiarité; 9, *Faiblesse; 11, *Folie; 18, *Fonctions; 19, Fragilité; 21, *Fraude; 23, Prusse [cet article est en partie du chevalier de Jaucourt; on y trouve cependant la fameuse observation de Diderot sur le talent poétique de Frédéric II qui fut, dit-on, l'origine de l'antipathie du roi pour le philosophe]; 25, Galanterie; 29, Génie; 37, Glorieux; 39, Grave; 41, Gravité; 43, Grondeur; 45, Habitude; 49, *Hamadriade; 51, *Harmonie préétablie; 55, *Hazard; 57, *Hiérarchie; 63, Homme; 79, *Homéomérie; 81, *Honnête; 85, Hôpital; 89, *Humaine (Espèce); 99, Hylopathianisme; 103, *Hypothèse; 107, Jansénisme; 115, *Idée; 129, *Idolâtrie; 133, Jésus-Christ; 147, Jeu; 151, Ignorance; 155, Iliade; 157, Imitation; 159, Immatérialisme ou spiritualité; 175, *Immensité; 176, Immortalité, Immortel: 177, *Implicité; 179, *Impossible; 181, Impureté; 183, *Imputation; 195, *Inceste; 197, Insensibilité; 201, Indépendance; 203, Induction; 213, Instinct[1]; 227,

[1] Rien, dans les manuscrits ni dans l'imprimé, n'indique le véritable auteur de cet article; mais M. le Dr Robinet a établi qu'il était dû à Georges Le Roy et

Intérieure (vie); 231, Intolérance; 237, Journaliste; 239, Jouissance. Liste des articles des lettres F, G, H, I, J, revus par Diderot.

Tome VI, in-4°, 260 feuillets.

P. 1, Langres; 7, Législateur; 25, *Légionnaire; 27, *Lettres; 37, *Lettrés; 39, Liaison; 43, Liberté; 73, *Lithomancie; 75, Loi naturelle; 79, Logique; 91, Magicien; 96 (verso), Magie; 103, Malachbelus; 113, Maléfice; 117, Mânes; 121, Manichéisme; 155, Manière; 154, Manières, façons (synonyme); 165, *Manitou; 167, Manustupration ou Manstupration; 179, Méditation; 181, *Messie; deux feuillets blancs; 215, Métempsycose; 225, Mission (théol.); 227, Mission (gramm.); 229, *Modes; 233, Mœurs; 235, Mode (usages); 237, Modification, modifier; 239, *Moisissure; 241, Montfaucon; 243, *Monsieur; 247, Motif; 249, *Mortalité; 251, *Musée [d'Alexandrie]; 255, *Mystères; 257, *Multitude; 259, Liste des articles des lettres L, M, N et O, revus par Diderot.

Tome VII, in-4°, 337 feuillets.

P. 1, *Nager; 5, Naître; 7, *Narration; 11, *Nature; 15, Naturel; f. 18, blanc; 19, Néant, rien ou négation; 20, Nécessité; 22, *Néologisme; 24, *Nombre; feuillet 27, blanc; 28, *Nominaux; 30, *Non naturelles (Choses); 50, *Nutrition; feuillet 65, blanc; 66, Odyssée; 69, Obéissance; 70, Onomancie, *Ononychite (théol.); 76, Ontologie; 80, *Opinion; 84, *Optimisme; 85, *Opération; 86, *Originel; feuillet 89, blanc; 90, *Pacification; 94, Paix; 98, *Péché; 100, *Pensée; 105, Persécution; 106, *Philippique; 114, Plaisir; 122, Plastique; 131, Plaisir, volupté [syn. empruntés à l'abbé Girard]; 132, *Poëte; 134, Polythéisme [les pages 153-154 sont imprimées, in-f°]; 155, Politesse; 157, Politique; 167, *Pore; 171, Préadamite; 173, Prémotion; 179, Préoccupation; feuillet 182, blanc; 183, Préposité (histoire naturelle); 185, Prescience; 189, *Preste-Jean et par corruption Prêtre Jean; 191, Prêtres; 195, *Primauté du pape; 203, *Prince; 205, Principes (Premiers); 209, Privilèges; 215, *Profits; feuillet 218, blanc; 219, *Prologue; 221, Promesse; 225, Prophète, Prophétie; 257, Providence; 259, Proposition; 263, *Prosodie; 265, Protase; 267, *Purgatoire; 268, Prudence; 270, Psychologie; 270, Rabb ou Rabbin; 274, Racine (gramm.); 275, Raison; feuillet 278, blanc; 279, Raisonnement; 280, *Recueil; 289, *Réflexion; 293, *Réformation; 295, *Relation; 299, *Religions; 313, *Repas (théol.); 315, *Représailles; 319, *Réprobation; 321, *Réputation; 323, Résurrection; 327, *Révélation; 332, *Rhétorique. Liste des articles des lettres P, Q, R, revus par Diderot.

qu'on en retrouvait le texte dans ses IV°, V° et VII° *Lettres sur les animaux;* aussi M. Assézat ne l'a-t-il cité que pour mémoire au tome XV des *Œuvres complètes.*

Tome VIII, in-4°, 166 feuillets.

P. 1, *Sage; 5, Sabaïsme; 7, *Sagesse; 11, *Salines; 13, *Sanguification; 15, *Satisfaction; 19, *Scène; 23, *Science; 35, Sensation; 51, Sentiment intime; 55, *Séphiroth; 60, *Servetistes; 67, *Scharter ou Sharter; 70, *Siaka; 76, *Silvain; 80, *Sophisme; 92, Sorciers et Sorcières; 109, Souverains; 115, *Sparte; 149, *Stérilité; 155, *Surnaturelle; 159, *Suffisante (Raison). Liste des articles de la lettre S revus par Diderot.

Tome IX, in-4°, 201 feuillets.

P. 1, *Talapoin ou Talapois; 5, *Talisman; 16, Tempérament (philosophie); 20, *Terme (grammaire et logique); 32, *Testament; 36, *Texte de l'Écriture; 40, Théisme; 42, Théocratie; 48, *Théologie; 58, *Théurgie ou Théourgie; 68, *Thomisme; 62, *Thomiste; 66, *Titre; 70, *Titans; 72, *Toucher; 76, *Trait en peinture; 78, *Transubstantiation; 88, Tyran; 90, *Vanité; 94, *Vapeurs; 100, *Vatican; 102, *Végétable; 104, *Verbe (théologie); 108, *Végétation; 141, *Végétaux (jardinage); 143, *Vénérienne; 149, Vérité (logique); 166, *Vétéran; 171, *Vice; 175, *Vindicatif; 177, *Universel; 183, *Uniforme, Uniformité; 187, *Volupté; 197, *Vulgate. Liste des articles des lettres T, U, V, Z, revus par Diderot.

Tome X, in-4°, 291 feuillets.

Histoire de la philosophie. P. 1, « Philosophie signifie, suivant son étymologie, Amour de la sagesse »; 15, Philosophe; 21, Abiens; 22, Académie; 26, *Académiciens* (Des anciens philosophes connus sous le nom d'); feuillet 31, blanc; 32, Antédiluvienne (Philosophie); feuillet 39, blanc; 40, Arabes (Philosophie des anciens); 50, Aristotelisme; 114, Philosophie péripatéticienne ou d'Aristote; 140, *Atomisme; 143, Philosophie des Asiatiques; feuillet 153, blanc; 154, *Canadiens (Philosophie des); 158, *Cardan; 162, *Celtes; 173, Chaldéens (Philosophie des); 183, *Bacon; 191, *Barbares; 195, Brachmanes; 197, Bramisnes; 199, *Cabales; 235, *Campanella; 243, Chinois (Philosophie des); 263, *Corpusculaire (Physique); 269, Cynique (Philosophie); 284, Cyrénaïque (Philosophie).

Tome XI, in-4°, 391 feuillets.

P. 1, Philosophie d'Épicure; 25, *Philosophie de l'École; 27, Éclectisme; feuillets 101-104, blancs; 105, Philosophie des Égyptiens; 119, Philosophie éléatique; 133, *Cartésianisme ou philosophie de Descartes; feuillet 172, blanc; 173, Philosophie des Éthiopiens; feuillet 186, blanc; 187, Philosophie des Grecs; 213, Philosophie d'Héraclite; feuillet 220,

blanc; 221, Philosophie d'Hobbes; 286, *Hylozoïsme; 262, Philosophie des Indiens; 281, Philosophie des Japonais; 299, Jordanus Brunus; 296, Philosophie des Juifs.

Tome XII, in-4°, 450 feuillets.

P. 1, Philosophie mosaïque et chrétienne; 17, *Philosophie newtonienne; 27, *Philosophie orientale (Histoire de la); 33, Philosophie de Parménide; 41, philosophie des Phéniciens; 60, Philosophie de Platon; 88, Philosophie de Malebranche; 94, Philosophie mégarique; 100, Histoire de la philosophie moderne et de la guerre littéraire entre les platoniciens et les aristotéliciens; 106, Philosophie de Locke; 113, Histoire de la philosophie malabare; 124, Machiavélisme; 127, Philosophie de Leibniz; 167, Philosophie pyrrhonienne ou sceptique; 189, Philosophie de Pythagore; 207, Philosophie des Sarrazins ou Arabes; 225, Sceptiques; 231, Philosophie scholastique; 255, Philosophie des Scythes, Thraces et Gètes; 264, Philosophie de Socrate; 271, Philosophie de Spinosa; 321, *Philosophie des syncrétistes, hénotiques ou conciliateurs; 334, Philosophie des théosophes; 368, Philosophie stoïcienne ou Zénonisme, 401; Philosophie de Thomasius; 436, *Trinité philosophique (Antiquité du dogme de la); 440, Philosophie du Zenda-Vesta.

Tome XIII, *Jacques le Fataliste et son Maître.* In-4°, pas de faux titre, 633 pages encadrées d'un filet à l'encre (*Œuvres complètes*, t. VI).

Cette copie présente trois particularités intéressantes : page 29, une correction proposée par M. Assézat d'après une copie contemporaine, faisant partie de la collection Dubrunfaut, se trouve conforme au texte du manuscrit de Saint-Pétersbourg; les mots « Et à elle donc! » sont bien placés par l'auteur dans la bouche de Jacques et non dans celle de son maître, comme le donnaient toutes les éditions antérieures à celle de 1876; page 120 (impr. p. 60), on a intercalé 4 feuillets non chiffrés commençant par : JACQUES. « Si l'on ne dit presque rien en ce monde... » Page 633, après les mots : « car c'est ainsi qu'il était écrit là-haut », Diderot a ajouté de sa main toute la dernière phrase : « On a voulu me persuader que son maître et Desglands étaient devenus amoureux... Et qu'il s'endormait. »

Tome XIV. *Œuvres dramatiques.* In-4°, 345 feuillets; chaque pièce en fragment a en outre sa pagination particulière. Page 1 (5 feuillets), Projet de préface envoyée à M. Trudaine. En

marge du premier feuillet on lit : « En 55 », ce qui indiquerait la date à laquelle Diderot aurait adressé cette préface au financier bel esprit. M. Assézat, ignorant cette particularité, a classé ce morceau à la date de 1762, en se référant à un passage d'une lettre du 15 août de la même année à Mlle Volland. Feuillets 6-42 (76 pages), *Les Pères malheureux,* petite tragédie en prose et en un acte. Feuillets 43-52 (18 pages), *Le shérif.* Feuillets 54-104 (103 pages), Plan d'une tragédie intitulée : *Terentia.* Feuillets 105-123 (37 pages), Plan d'une pièce intitulé : *Le Mari libertin puni.* Feuillets 125-136 (22 pages) : *Le Train du monde.* Feuillets 136-140 (7 pages), Plan d'une pièce intitulée : *Les Deux Amis.* Feuillets 141-142 (3 pages), Plan d'une tragédie intitulée : *L'Infortunée ou les Suites d'une grande passion.* Feuillets 143-145 (5 pages), *Madame de Linan.* Feuillets 147-155 (17 pages), Plan d'un divertissement domestique. Feuillets 156-271 (117 pages), *Est-il bon? Est-il méchant?* pièce de société en quatre actes et en prose; format plus petit, texte encadré d'un filet à l'encre, écriture plus soignée. Cette copie, vraisemblablement exécutée par Roland Girbal, copiste favori de Diderot, de Grimm et de Mme d'Épinay, présente d'assez nombreuses corrections autographes : Page 25 (acte Ier, sc. VIII), les mots : « Adieu, compères », répétés; page 29 (sc. X), « d'une voix assez unanime »; page 31 (acte II, sc. II), « un laquais qui entre au milieu de la scène précédente »; p. 38 (sc. IV), « La régle, c'est la reine du monde »; p. 83 (sc. VII), « les yeux bandés »; page 117 (acte III, sc. III), « il sourit »; page 139 (sc. XII), « le bon goût est perdu »; page 147 (sc. XIV), « Charmants [enfants] »; page 151 (acte IV, sc. I), Mme DE VERTILLAC. « Et voilà comme nous sommes toutes avec ces monstres-là »; page 201 (sc. XII), « Qu'il n'ait pas servi ». Feuillets 272-277 (11 pages), *Avis à un jeune poète qui se proposait de faire une tragédie de Régulus.* Feuillets 279-345 (131 pages), *Paradoxe sur le Comédien.* C'est la copie du dialogue fameux dans lequel Diderot refondit et compléta les deux articles qu'il avait fournis à la *Correspondance* de Grimm sur la brochure de Sticotti intitulée : *Garrick et les auteurs anglais.* La note de M. Walferdin, dont j'ai parlé plus haut, indique la copie du *Paradoxe* comme ayant 95 pages, tandis que l'original, écrit « sur papier à lettre commun », en comportait 138; qu'est-il devenu?

Tome XV. *Jugement* (sic) *sur divers ouvrages.* Sous ce titre sont

reliés quatre-vingt-treize morceaux tous destinés à la *Correspondance littéraire* de Grimm. Un certain nombre d'entre eux figurent en effet dans les éditions de 1813 et de 1829; d'autres, copiés par M. Godard, ont été rangés par M. Assézat dans l'ordre chronologique des livres dont Diderot faisait « l'extrait » et suivant la série à laquelle ils appartiennent: philosophie, belles-lettres, sciences, beaux-arts. J'ai indiqué la page du manuscrit avant le titre de chacune d'elles, à sa suite le tome et la page de l'édition Assézat et celle de la dernière édition de la *Correspondance*, afin de permettre de consulter ces articles dans l'une ou l'autre des deux publications; quelques-uns enfin, retrouvés tardivement, n'ont pu prendre place qu'au tome XVII des *Œuvres complètes;* d'autres, égarés ou détruits chez M. Walferdin, et recopiés par mes soins, mais encore inédits, sont distingués par un astérisque.

1. *Lettre aux académiciens du royaume.* (VI, 372.)
4. *Ruines d'Herculanum* [par Fougeroux de Bondaroi]. (VI, 378.)
7. *Encyclopédie militaire* [Prospectus]. (VI, 386.)
8. Anecdote sur l'ouvrage intitulé *Origine des principes religieux*, et sur son auteur (J. H. Meister)*.
11. Recherches sur le style [par Beccaria]. (IV, 60.)
15. [Sur J.-J. Rousseau] « Voici mon ami ce qu'un Genèvois... » (XIX, 466.)
17. Sur l'*Éloge du Dauphin*, par Thomas. (VI, 347.)
20. Projets de monuments [en l'honneur du Dauphin]. (XIII, 72.)
25. *Voyage d'Italie*, par C.-N. Cochin. (XIII, 12.)
29. Dandré-Bardon. *Histoire universelle traitée relativement aux arts de peindre et de sculpter.* (XVII, 497.)
31. Webb. *Recherches sur la peinture.* (XIII, 33; *C. L.*, V, 200.)
37. Roussier. *Système de musique.* (IX, 443.)
45. Watelet. *L'Art de peindre.* (XIII, 16; *C. L.*, IV, 198.)
55. Le Mierre. *La Peinture*, poème [à la fin dix lignes inédites adressées à Grimm]. (XIII, 78.)
72. Le P. Laugier. *Manière de bien juger*, etc. (XIII, 98.)
76. Lettre à M*** [sur l'abbé Galiani]. (VI, 440.)
80. Nouvelles littéraires, pantomimes dramatiques. (VIII, 458.)
88. *Les Guèbres*, tragédie, par Voltaire. (VIII, 455.)
96. *Les Méprises*, comédie, par ? (VIII, 516.)
104. *Hamlet*, tragédie, par Ducis. (VIII, 471.)
110. Denon. *Julie ou le Bon Père*, comédie. (VIII, 477.)
116. *La Rosière de Salency*, opéra-comique, par Favart. (VIII, 483.)
120. Molé. *Le Quiproquo*, comédie. (VIII, 511.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

126. Mme de Saint-Chamond. *Les Amants sans le savoir*, comédie. (VIII, 492.)

136. Ximénès. *Don Carlos*, tragédie. (VIII, 430.)

146. Davesne. *Les Jardiniers*, comédie. (VIII, 502.)

150. Fontaine-Malherbe. *Argillan*, tragédie. (VIII, 468.)

152. De Belloy. *Le Siège de Calais*, tragédie. (VIII, 452.)

154. Carmontelle. *Amusements de société*. (VIII, 488.)

156. Mme Riccoboni. *Théâtre anglais* [tome II]. (VIII, 465.)

158. Guimond de la Touche. *Iphigénie en Tauride*, tragédie. (VIII, 427.)

160. Carmontelle. *Amusements de société* [2e série]. (VIII, 490.)

162. *Henriette*, parade mêlée de vaudevilles. (VIII, 454.)

163. Bougainville. *Voyage autour du monde*. (II, 199.)

172. Peyrilhe. *Histoire de la chirurgie*. (IX, 470.)

179. Dickinson. *Lettres d'un fermier de Pensylvanie*. (IV, 86.)

184. «Frontières de Virginie (*Gazette de France*, 4 mars 1775)» [cette indication, fournie par le manuscrit, est inexacte: tout le passage se retrouve dans l'*Histoire philosophique du commerce... des deux Indes*, par Raynal, édition de 1780, tome IV, page 303]. (XVII, 503.)

185. Robinet. *Parallèle des conditions*. (IV, 94.)

188. *Lettre de Raphaël le jeune* [par Daudé de Jossan] (XVII, 500; *C. L.*, IX, 375.)

190. *L'Ombre de Raphaël* [par le même] (XVII, 501; *C. L.*, IX, 376.)

191. *La Muse errante au Salon* [de 1771]. (*C. L.*, IX, 375.)

194. *Les Trois Poëmes* [par M. G.-D.-C.]. (VI, 411.)

198. *Éloge de la ville de Moukden*, par l'empereur Kien-Long. (VI, 397; *C. L.*, IX, 3.)

204. *Idylles de Saint-Cyr* [par Dorat]. (VI, 415.)

206. *Le Jugement de Pâris* [par B. Imbert]. (VI, 434.)

207. *Le Goût de bien des gens**.

210. *Amusements poétiques*, par Légier. (VI, 371.)

211. *Thérèse Danet, femme Monbailli à Euphémie*. (VI, 431.)

214. *Sainval à Rose*. (VI, 436.)

215. *Stances sur l'industrie*. (VI, 437.)

218. *Carite et Polydore*, par l'abbé Barthélemy. (V, 491.)

230. Jacobi. Traduction de ses œuvres diverses. (VI, 424.)

232. *Aventures de Pyrrhus*. (IX, 462.)

234. *L'Art poétique* d'Horace, mis en ordre par J.-B. Le Bel. (VI, 384.)

235. *L'Assemblée de Cythère*, traduction d'Algarotti. (VI, 319.)

238. *Les Grâces* et *Psyché entre les Grâces*, traduction de Wieland. (VI, 426.)

239. *Narcisse dans l'île de Vénus*, par Malfilâtre. (VI, 355.)

246. Sablier. *Variétés sérieuses et amusantes.* (VI, 362.)

250. *La Mort d'Abel*, de Gessner. (VI, 324.)

257. Léonard. *Poésies pastorales.* (VI, 417.)

261. Des Sablons. *Les Grands Hommes vengés.* (VI, 351.)

265. *Lettres d'Amabed*, par Voltaire. (VI, 366.)

267. *Spéculations utiles et maximes instructives*, par Barbat de Bignicourt. (IV, 90.)

269. *Le Temple du bonheur.* (VI, 438.)

271. *De l'orthographe ou moyens simples*, etc. (VI, 432.)

272. *Histoire des Celtes*, par Pelloutier. (VI, 433.)

275. *Dieu et l'Homme*, par Sissous de Valmire. (IV, 92.)

277. Nouveau système de lecture. (VI, 435.)

278. *La Vérité* [par Bebescourt]. (IV, 37.)

281. Porter. *Observations sur la religion, les mœurs des Turcs*, traduit par l'abbé Bergier. (IV, 78; *C. L.*, VIII, 402.)

283. Boesnier de Lormes. *Du rétablissement de l'impôt dans son ordre naturel.* (IV, 39.)

285. *Vie du cardinal d'Ossat*, par Mme Thiroux d'Arconville. (IX, 453.)

287. *Lettre de Brutus sur les chars anciens et modernes.* (IX, 466.)

291. D. Deschamps. *Lettres sur l'esprit du siècle.* (VI, 368.)

293. Turpin. *Histoire de Siam.* (VI, 420; *C. L.*, X, 12.)

294. Bemetzrieder. *Leçons de clavecin.* (XII, 173.)

305. Chastellux. *Observations sur le mélodrame.* (VIII, 506.)

309. Morellet. Prospectus du *Dictionnaire du commerce.* (VI, 393.)

313. *Éphémérides du citoyen.* (IV, 80.)

321. Consultation tendant à rétablir la mémoire d'un fils [affaire Montbailli]. (VI, 428.)

323. Recueils philosophiques et littéraires de la Société de Bouillon. (IV, 73; *C. L.*, VIII, 395.)

329. *Histoire de Savage.* (IX, 451.)

331. *Principes philosophiques pour servir d'introduction à la connaissance du cœur et de l'esprit humains.* (IV, 97.)

335. *Requêtes présentées au parlement de Grenoble*, par J.-S. Lambert contre R. Duchelas. (VI, 390.)

339. *La Botanique mise à la portée de tout le monde* [Prospectus]. (VI, 375.)

341. *Synonymes français*, par l'abbé Girard*.

343. *Mémoire à consulter pour un mari* [Philibert, prêteur à Landau] *dont la femme est mariée en pays protestant**.

345. *Essai sur le vrai mérite de l'officier**.

347. *Histoire de Russie*, traduction de Lomonosoff. (XVII, 495.)

348. *Le Pornographe*, par Restif de la Bretonne*.

351. *Le Zinzolin*, par Luneau de Boisjermain. (VI, 380.)

353. Discours de M. Dupaty dans la cause d'une veuve accusée d'avoir forfait après l'an du deuil. (VI, 388.)

Tome XVI. Romans. Pas de titre général. Chaque morceau a une pagination particulière et tous sont foliotés.

Feuillets 1-15 (30 pages). *Les Deux amis de Bourbonne*. Les noms propres sont raturés et remplacés : M. Le Clerc de Rançonnières, par M. de Romainville, M. de Courcelles, par Jolibourg (le texte de M. Assézat porte Jolibois); M. Fourmont est désigné comme conseiller au présidial de *Lh*... et non de Chaumont; les mots : « Un magistrat dépouillé, un militaire exclus » (page 273 du texte imprimé), sont raturés. Feuillets 18-42 (p. 3-51), *Madame de la Carlière*, conte. Feuillets 43-66 (p. 3-47), *Ceci n'est pas un conte ou Madame Reynier et Tanié et Mademoiselle de la Chaux et Gardeil*. Feuillets 67-73 (p. 1-14), Addition aux *Bijoux indiscrets*, chapitre XVI : le Rêve de Mangogul; feuillets 75-83 (18 pages); chapitre XIII : Des voyageurs; feuillets 85-92 (15 pages); chapitre XIX : De la figure des insulaires et de la toilette des femmes. Feuillets 93-157 (129 pages), *L'Oiseau blanc*, conte bleu.

Tome XVII. *Œuvres diverses*, t. I. Ce volume a été égaré depuis le transport des manuscrits de l'Ermitage à la Bibliothèque impériale. Il m'a été impossible d'arriver à savoir exactement ce qu'il contenait. Toutefois, j'ai pu relever sur un ancien catalogue les indications suivantes. Page 254, « Depuis ce morceau : Comme tout y est harmonieux... » « Cette Laïs qui se vend si cher aux autres... » Page 277, Procès-verbal dressé par M. de La Condamine. Il s'agit évidemment d'un fragment des *Regrets sur ma vieille robe de chambre*, puisque les deux phrases citées se retrouvent à la fin de ces pages célèbres. Quant au compte rendu, rédigé par La Condamine, d'une assemblée de convulsionnaires, tenue le vendredi saint 13 avril 1759, il a été imprimé dans la *Correspondance littéraire* de Grimm (tome IV, p. 379), et l'on en connaît un certain nombre de copies contemporaines.

Tome XVIII. *Œuvres diverses*, t. II, in-4°, 387 feuillets. Ce volume renferme, outre plusieurs fragments inédits, une in-

signe curiosité : c'est un exemplaire imprimé (le seul que je connaisse) d'un mémoire de Diderot relatif au procès de Luneau de Boisjermain contre les libraires de l'*Encyclopédie*. Un passage des *Mémoires* de Naigeon en avait seul conservé le souvenir : « C'est, dit-il, à l'occasion de ce procès inique que Diderot adressa au public et aux magistrats un mémoire dans lequel il démontre, par une suite de faits et de raisonnements qui ne souffrent point de réplique, que les prétentions de Luneau sont d'une injustice et d'une absurdité palpables. Ce mémoire, quoique imprimé à temps, ne fut pas rendu public. Plusieurs amis de Diderot, par un excès de zèle et de prudence que leur attachemeut rend très excusable, lui persuadèrent de le supprimer. Ils craignirent que ce mémoire, dans lequel Diderot avouait qu'il avait été l'éditeur des dix derniers volumes de l'*Encyclopédie*, discontinuée par arrêt du Conseil, ne fût le signal d'une nouvelle persécution... Gerbier, qui plaidait pour les libraires associés, a eu connaissance de ce mémoire, qui ne lui a pas été inutile et dont il faisait avec raison le plus grand cas[1]... » L'inventaire des manuscrits de Gerbier, dressé par M. Hauréau, n'a pas gardé la trace de ce plaidoyer, que d'ailleurs l'incendie de la bibliothèque des avocats, en mai 1871, aurait fait disparaître, ainsi que ses annexes. Il faut que la suppression de cet appel *Au public et aux magistrats* ait été bien rigoureuse, puisqu'il manque à un recueil de factums relatifs à cette interminable affaire que possède la Bibliothèque nationale, où il est coté Fr. 2961 (12 A). Le registre des permissions tacites, conservé par le même établissement, est muet sur l'impression de cette brochure, qui, détail caractéristique et absolument contraire aux habitudes de l'auteur, porte son nom en toutes lettres sur le faux titre; cette particularité et l'adresse du libraire Pissot prouvent bien cependant que l'impunité avait été un moment promise à l'écrivain. Rédigé pour combattre les apostilles injurieuses dont Luneau de Boisjermain avait encadré la lettre de Diderot aux éditeurs de l'*Encyclopédie*, cet Appel fut peut-être supprimé sur le conseil de Grimm, qui désapprouvait fort la première réplique, écrite et publiée pendant qu'il voyageait en Angleterre (1771); quels que soient les motifs de sa disparition, l'exemplaire de l'Appel, déposé à la Bibliothèque impériale, est une véritable rareté

[1] J.-A. Naigeon. *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Diderot* (1821, in-8°, p. 195.)

bibliographique. La pièce qui le précède dans le tome XVIII est une *Lettre à un magistrat sur le commerce de la librairie* (1767), qui, publiée en 1861 par M. Georges Guiffrey sur un manuscrit longtemps égaré au département des imprimés (coté aujourd'hui Fr. 14307), fut revue par M. Assézat et par moi sur la copie rapportée par M. Godard. Depuis, un jurisconsulte érudit et sagace, M. F. Malapert, professeur au Conservatoire des arts et métiers, a démontré[1] que le texte de cette lettre est à peu près littéralement emprunté par Diderot à un *Mémoire* que les libraires avaient présenté dès 1764 à M. de Sartine et dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs copies (voir Fr. 22070 et 22183; Fr. nouv. acq. 558).

Parmi les autres pièces du tome XVIII qui méritent d'être signalées séparément, je mentionnerai: la *Suite de l'apologie de M. l'abbé de Prades*, texte imprimé de la fameuse réponse de Diderot aux foudres de la Sorbonne; la copie d'une lettre de Rome relative aux menées de la cour papale et qui ne peut être du philosophe, ni probablement même d'aucun de ses amis; un *Discours au roi par les députés d'une cour souveraine*, qui ressemble fort à l'une de ces besognes dont Diderot, à toutes les époques de sa vie, se chargeait volontiers pour des « corps », selon l'expression de Mme de Vandeul. « Il a fait, ajoute-t-elle, des discours d'avocats généraux, des discours au roi, des remontrances de parlement... » Ne serait-ce pas l'une de celles-ci qui nous serait parvenue? Il y est question de l'avilissement de cette magistrature en Languedoc, en Dauphiné, en Normandie et de la déclaration royale du 27 novembre 1770 qui consomma sa ruine; enfin, un fragment intitulé : *De la durée du monde*, a été inséré avec quelques remarques sur les aversions, les passions, etc., dans une revue fort rare, fondée par Sautelet et Paulin (*Gazette littéraire*, 31 mars 1831, tome II, n° 18); mais les remarques seules ont été reproduites au tome IX de l'édition Assézat; les deux pages *Sur la durée du monde* ne s'étaient pas retrouvées dans les copies de M. Godard, et nous en ignorions la publication dans la *Gazette littéraire*. Dans la liste suivante j'ai indiqué, comme pour le tome XV, d'abord la page du manuscrit et, après le titre de chaque pièce, les tomes et pages des *Œuvres complètes* ou de la *Correspondance* de Grimm.

[1] *Histoire abrégée de la législation sur la propriété littéraire avant 1789*. (Extrait du *Journal des Économistes*), Guillaumin, 1881, p. 66.

1. Au petit prophète de Boehmischbroda. (XII, 152.)

6. Les Trois Chapitres ou la Vision (XII, 157.)

23. *Suite de l'apologie de M. l'abbé de Prades*, in-8°, 108 pages (à Berlin, 1752).

79. A M. l'abbé Galiani, sur la 6e ode du livre III d'Horace [25 mai 1773]. (VI, 289.)

95. A Sartine, sur l'abbé Morellet [10 mai 1770]. (XX, 8.)

97. Lettre d'un citoyen zèlé sur les troubles qui divisent la chirurgie [16 décembre 1748]. (IX, 213.)

112. Lettre historique et politique sur le commerce de la librairie. (XVII, 5.)

191. *Au public et aux magistrats*, par M. Diderot. [Pas de titre; au verso du faux titre on lit: On trouvera cette *Adresse*... chez Pissot, libraire, à la descente du Pont-Neuf]. In-8°, 32 pages.

208. Lettre à M. de Voltaire; 28 novembre 1760. (XIX, 456.)

212. Réponse de M. de Voltaire: «J'aurais assurément mauvaise grâce» [décembre]; *Œuvres complètes* (édition Moland, tome XLI, p. 109.)

216. Lettre à mon frère [29 décembre 1760]. (I, 485.)

222. Copie d'une lettre écrite de Rome [sur le pape...]*.

225. Satyres. Satyre première. A mon ami M. Naigeon. (VI, 303.)

239. Éloge de Richardson. (VI, 212.)

254. Notices sur Michel van Loo et sur Rouelle. (VI, 405.)

260. Observations sur l'église Saint-Roch. (XIII, 3; *C. L.*, IV, 328.)

268. Questions d'anatomie et de physiologie. (IX, 239.)

270. Réponse de M. Petit. (IX, 243.)

274. Réponse d'un autre médecin. (IX, 245.)

280. Lettre de M. Diderot au général B[etzky] en 1765 [le nom a été raturé]. (XIX, 479.)

288. Discours au roi par les députés d'une cour souveraine*.

292. Lettre à M. de Sartine [sur le *Satirique* de Palissot]. (XX, 10.)

302. «Plus on médite un sujet...» [Sur la diversité de nos jugements]. (IV, 22.)

306. Moyen d'éclaircir un passage ancien*.

310. Lettre à M*** «Dans l'état de nature...» *Résultat d'une conversation sur les égards que l'on doit aux rangs et aux dignités de la société*[1]. (IV, 13.)

314. Sur la statue de Louis XV, par Le Moyne. (XIII, 76.)

[1] Cette lettre a paru, sous le titre imprimé en italique, dans la première édition de la *Correspondance littéraire*; c'est sur ce texte que M. Assézat l'a réimprimée; il ignorait par conséquent que Diderot y appelait Montesquieu «le précepteur des *rois* et l'*ennemi déclaré des tyrans*» et non «le précepteur des *peuples* et le *modèle des sages*», comme le lui faisait dire la censure de 1813.

316. L'Anticomanie*.
318. Pensée philosophique: « Un homme avait été trahi... » (I, 169.)
320. « Il y a dans les hommes de génie. » (IV, 26.)
322. « Anciennement dans l'île de Ternate... » (I, 169.)
323. Des idées accessoires. (IV, 28.)
324. Pensée: « Il y a tant de bizarrerie » [Pensées]. (IV, 31.)
325. « Un autre raisonnement » [Sur l'évidence]. (IV, 30.)
327. De la durée du monde. (*Gazette littéraire*, 31 mars 1831.)
329. Anecdote: Le poète Sadi*.
330. « Je n'ai jamais employé mon esprit » [Pensées]. (IV, 31.)
331. « Je vais parler cette fois, mon ami » [Sur les Atlantides]. (IX, 225.)
341. Lettre de Mme Riccoboni à M. Diderot. (VII, 395.)
343 (verso). Réponse à la lettre précédente. (VII, 397.)
353. Lettre de M. de Ramsay. (IV, 52.)
363. Traduction libre du commencement de la 1re satire, livre I d'Horace. (IX, 42.)
365. Le trajet de la Dwina sur la glace. (IX, 28.)
367. La poste de Kœnigsberg à Memel. (IX, 20.)
372. Chant lyrique. (IX, 36.)
377. Les Éleuthéromanes. (IX, 9.)
385. Hymne à l'amitié. (IX, 32.)

Tomes XIX-XXI. Salons. Aucun des trois volumes dont se compose cette série n'est folioté, et chaque Salon a sa pagination particulière; de plus chaque tome porte un double sous-chiffre indiquant une division primitive qui n'a pas été conservée.

Tome XIX (I-II). Salon de 1759, 22 pages; de 1761, 111 pages; de 1763, 144 pages; de 1765, 498 pages.

Tome XX (III-IV). Salon de 1767, 1re partie, 416 pages; 2e partie, 390 pages.

Tome XXI (V-VI). Salon de 1769, 145 pages; de 1771, 168 pages; de 1775, 43 pages; de 1781, 87 pages. Pensées détachées sur la peinture (108 pages). P. 109-138, Noms des peintres et leur genre. Sous ce titre figure une nomenclature fort sèche d'artistes de toutes les écoles, le plus souvent sans autre indication, ou caractérisés par des qualifications telles que celles-ci : « Bon peintre » ou « A écrit sur les arts ». Il y est souvent question de tableaux vus à Dresde, où Diderot était passé avec M. de Narischkine

en se rendant en Russie. Sont-ce là des notes destinées au prince Galitzin, qui se proposait d'écrire une histoire de l'art, ou au comte Ernest de Munich, à qui Diderot avait promis son concours pour un catalogue de l'Ermitage, resté manuscrit? Je l'ignore, mais ces listes m'ont paru trop insignifiantes pour être transcrites.

Tomes XXII et XXIII. « Lettres, fragments et billets extraits de la correspondance de Monsieur D... et Mlle V... depuis 1759 à 1775 » (in-4°). De même que les Salons, ces lettres si justement célèbres devaient d'abord former plusieurs tomes dont la division n'a pas été respectée. Le tome I (I-II) a une pagination suivie de 634 pages; le second volume relié est partagé en deux : tome III, 365 pages; tome IV, 360 pages. Elles présentent d'ailleurs des lacunes irréparables, je le crains bien; en effet la première lettre, imprimée, datée du 10 mai 1759, était, paraît-il, la cent trente-cinquième de la collection; celle qui porte dans les diverses éditions le n° CXXXIX (la Haye, 3 septembre 1774), était en réalité la cinq cent cinquante-troisième, et rien ne prouve qu'elle ait été la dernière! D'où viennent de si affligeantes mutilations? Il m'en coûte d'accuser la piété filiale de Mme de Vandeul, mais c'est sans doute à elle seule qu'il faut s'en prendre. Mlle Volland mourut le 22 février 1784, Diderot le 30 juillet suivant; il est de tradition constante que les paquets de sa correspondance avec son amie lui furent remis par les héritiers de celle-ci, mais il n'eut pas le loisir de les relire et d'y pratiquer un choix, et cette tâche échut à Mme de Vandeul. Rendons-lui cette justice que, si elle a beaucoup supprimé, elle a conservé bien des passages qu'un autre dépositaire aurait biffés sans scrupules. Faut-il en conclure que ces suppressions portaient sur des billets de quelques lignes ou sur des lettres dans lesquelles Diderot malmenait tel ou tel de ses contemporains? Il est à remarquer, en ce qui concerne ceux-ci, que, parmi ses amis survivants, Cochin et d'Holbach ne sont désignés que par leurs initiales dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg, bien que rien dans ces lettres ne pût les blesser.

J'ai collationné attentivement ce texte sur celui que j'avais donné en 1876 d'après l'édition Taschereau, et j'ai relevé un certain nombre de corrections de détail; j'y ai noté quelques mots en marge ou en interligne de la main de Mme de Vandeul, mais j'ai pu me confirmer aussi dans cette supposition qu'il y avait diverses

interpolations ou erreurs de date. Ces imperfections ne disparaîtront que le jour où les originaux, s'ils existent encore, échapperont aux mains insoucieuses ou jalouses qui les détiennent.

Tome XXIV. *Voyages en Hollande, à Bourbonne, à Langres.* In-4°. Pas de foliotage; chaque morceau a une pagination particulière. Le texte du *Voyage en Hollande* est à doubles marges encadrées d'un filet rouge; celui du *Voyage à Bourbonne* rectifie deux noms mal lus jusqu'ici : M. *Maillard* et non M. *Maillardet*, *Sorlières* et non *Solières ;* celui du *Voyage à Langres* renferme quelques mots que M[me] de Vandeul avait supprimés par égard pour les compatriotes de son père : « Si les officiers municipaux [n'avaient pas été des imbéciles et qu'ils] eussent rassemblé... »

Voyage de Hollande [299 pages]. (XVII, 363.)
Voyage à Bourbonne [40 pages] et à Langres [12 pages]. (XVII, 327, 355.)
Lettre de Diderot à M. Dam[ilaville], en 1766, [7 pages] (XIX, 476).
Lettre de M. Dam... à M. Diderot (1766), [17 pages] (*C. L.*, VII, 65.)
Caractères incertains [4 pages]. (IV, 17.)
Observation sur les arts : « La nature nous montre que le mouvement... » (2 pages)*.
Discours d'un philosophe à un roi [8 pages]. (IV, 33.)
Diversité et étendue de l'esprit [4 pages]. (IV, 20.)

Tome XXV. *La Religieuse.* In-4°, 422 pages, y compris le faux titre. Le texte est conforme à celui des éditions complètes. On y retrouve aussi l'épilogue publié par M. Assézat sur un fragment de copie appartenant à l'Arsenal.

Tome XXVI. *Le Neveu de Rameau.* In-4°, 204 pages, y compris le faux titre qui porte : Satyre II. Écriture très soignée. Le manuscrit acquis à Paris par M. Assézat est également intitulé *Satire*, et cette remarque n'est pas à dédaigner, puisqu'elle indique bien le caractère que l'auteur avait entendu donner à son livre. Quant au chiffre II, il implique, du moins dans la pensée de Diderot, une corrélation entre *Le Neveu de Rameau* et la satire I : *A M. Naigeon;* est-ce parce que dans l'une et dans l'autre de ces œuvres de nombreux contemporains sont mis en scène ?

Le manuscrit de Saint-Pétersbourg se recommande par deux

particularités notables. Page 42, après les mots : « Et que l'on m'accordât tant pour mes menus plaisirs » et avant ceux-ci : « Alors il recommença à se frapper le front », il y a en marge cette note d'une écriture contemporaine : « Ici se trouve une lacune dans le manuscrit original. La scène a changé, et les interlocuteurs sont entrés dans une des maisons qui avoisinent le Palais-Royal »; page 342 : « S'il n'en fait à quelqu'un... il ne pense qu'à lui », le mot *lui*, ajouté en interligne, est indubitablement autographe. Diderot a donc relu cette copie la plume à la main, et, comme toutes les additions et corrections de l'auteur au texte primitif s'y retrouvent, il faut en conclure qu'à défaut de la minute autographe dont le sort est inconnu, de la copie annotée qui, prêtée par Mme de Vandeul à MM. Brière et Walferdin, fut dispersée à l'imprimerie, de celle de Naigeon que sa sœur voulut sans succès céder à la fille de l'auteur en 1817, on peut considérer comme définitif le texte du manuscrit de Saint-Pétersbourg, semblable dans tous ses détails à celui de M. Assézat. Quant au changement de scène indiqué en marge, il ne faut pas, selon moi, y attacher l'importance que certains commentateurs lui ont donnée, puisqu'il est indiqué par une main étrangère et que la lacune supposée n'est rien moins que vraisemblable. Reproduite dans la copie transmise par Schiller à Gœthe, elle a passé dans la traduction de celui-ci, puis dans la fameuse adaptation de de Saur et Saint-Geniès et dans l'édition Brière; mais MM. Asselineau et Assézat ont fait observer avec raison que le dialogue a bien commencé au café et qu'un peu plus loin on voit les joueurs d'échecs suspendre leur partie pour écouter l'artiste. J'ajouterai que la calligraphie de ce manuscrit permet de supposer que Diderot l'avait fait exécuter par Roland Girbal, soit pour l'offrir à l'impératrice, comme le pensent quelques érudits russes (l'on n'a point jusqu'à ce jour de témoignage décisif à cet égard), soit pour lui-même; il suppléait ainsi à la dépense que représente toute composition typographique, même tirée à petit nombre. Dans le manuscrit de Saint-Pétersbourg les noms propres ont tous été soulignés au crayon, ainsi que les passages qui manquaient dans l'édition Brière ou qui y avaient été modifiés. J'ignore qui s'est livré à cette collation.

Tome XXVII. *Plan d'une université ou d'une faculté publique dans toutes les sciences*. In-4°, 227 pages. Pas de foliotage. Le manu-

scrit autographe (170 pages), possédé par Naigeon, qui n'en tira que des fragments insignifiants, puis confié par Suard à M. Guizot, qui en inséra quelques pages dans ses *Annales de l'éducation*, fut offert en 1817 par Mme Dufour de Villeneuve à Mme de Vandeul, sans plus de succès que *Le Neveu de Rameau* et la *Suite d'un entretien avec d'Alembert;* après la mort de Mme de Villeneuve, on perd la trace de ces trois manuscrits.

Avant de donner à ses projets de réforme le développement qu'ils prirent plus tard, Diderot avait sans doute adressé à Catherine l'*Essai sur les études en Russie* publié par G.-B. Depping en 1818 (édition Belin) sans indication de provenance et qui ne figure pas dans les manuscrits de Saint-Pétersbourg. Diderot recommandait chaleureusement dans une note l'illustre Ernesti, et Catherine écrivait à Grimm le 29 novembre 1775: «J'ai reçu le traité de M. Diderot sur les écoles, et je vous en remercie bien sincèrement tous les deux. Dès que la gourme de la législomanie sera jetée, je m'occuperai de cet ouvrage-là. Dieu veuille conserver jusque-là M. Ernesti.» Dans le *Plan*, Diderot célèbre, comme s'il venait d'y assister, les triomphes universitaires du jeune Guéneau de Montbeillard, qui datent de 1776 : c'est donc à cette date qu'on en peut reporter la rédaction définitive.

Page 208 du manuscrit on trouve une sortie fort inattendue contre le prince Orloff; M. Assézat la tenait pour une interpolation; il semble en effet que tout ce passage, depuis: «M. le prince Orloff est mon voisin» jusqu'à: «et telle que la voilà», soit un fragment de lettre à la princesse Daschkoff.

Tome XXVIII. *Réflexions sur le livre* De l'Esprit *par M. Helvétius*. In-4°, 402 pages (les 15 premières non chiffrées). Page 1, *Réflexions sur le livre* De l'Esprit *de M. Helvétius*. Page 17, *Réfutation suivie de l'ouvrage d'Helvétius intitulé* L'Homme. Écriture très soignée. A la dernière page, fioritures calligraphiques qui semblent appliquées à l'aide d'une plaque de cuivre découpée.

Tome XXIX. *Entretien avec d'Alembert*. In-4°, 165 pages. Page 1, *La Suite d'un entretien entre M. d'Alembert et M. Diderot*. Page 34, *Le Rêve de d'Alembert*. Page 87, deux corrections autographes rétablies dans les textes de 1830 et de 1876; page 138, le mot *irrésistiblement* remplacé par *insensiblement*, correction dont il a été aussi tenu compte; page 152 (184 de l'édition Assézat),

un bout de papier retenu par une épingle porte ces mots tracés au crayon par une main inconnue : « Le célibat et la continence rigoureuse. » Là commence la fameuse sortie de Diderot contre ces deux pratiques ; toute la suite jusqu'à Mlle DE LESPINASSE : « J'en suis à ces combinaisons », est marquée d'un trait de crayon, comme si elle devait être supprimée.

Tome XXX. *Premières notions sur les mathématiques à l'usage des enfants, ou Premier livre classique du premier cours d'études. Il peut aussi servir pour la maison d'éducation des jeunes demoiselles.* In-4°, 41 feuillets chiffrés au recto seulement.

Ces notions avaient été promises à l'impératrice par Diderot durant son séjour, et, dans une lettre datée de la Haye, il réitérait ces promesses, mais les éléments en question étaient-ils bien de lui ? Dans un volume inédit dont je vais parler plus loin, Diderot écrit à Catherine qu'il enverra au général Betzky « des notions élémentaires de mathématiques que Clairaut a faites autrefois pour l'enfant d'une de ses amies » (sans doute l'un des fils de Mme du Châtelet). S'était-il borné à cette transcription ? Je l'avais cru tout d'abord ; mais M. Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a conclu, après examen, que ces notions (exclusivement géométriques) ne sauraient être de Clairaut. L'Académie, en acceptant dans sa séance du 7 mai 1883 l'hommage de la copie que je lui avais soumise, en a ordonné le dépôt à la bibliothèque de l'Institut.

Tome XXXI. *Éléments de physiologie.* In-4°, 398 pages. Page 1, une sorte d'avertissement sans titre que M. Assézat, pour se conformer au manuscrit, a laissé en tête de ces *Éléments,* mais qui semble se rapporter au *Rêve de d'Alembert.* Bien qu'on n'y trouve aucun nom de dédicataire, on peut en effet y voir une sorte de rétractation de cet audacieux dialogue et de la liberté que Diderot avait prise d'y mettre en scène Mlle de Lespinasse. Page 379, sous le titre de *Mélanges,* figurent quelques pages de notes reproduites par M. Assézat, sauf un court fragment (*De la durée du monde*), inséré par Paulin dans la *Gazette littéraire* (31 mars 1831, tome II, n° 18), avec diverses observations physiologiques (*Aversion, colère, etc.*) ; ces observations sont même plus complètes dans l'édition Assézat (*Ne pas allaiter, Fluide nerveux*).

Un libraire distingué, à qui l'on doit d'excellents catalogues

entre autres celui de M. J.-B. Huzard, M. Pierre Le Blanc, a mis en vente sans succès pendant plusieurs années un manuscrit autographe de Diderot que l'on peut considérer comme la minute des *Éléments de physiologie,* quoiqu'il présentât quelques différences de détail. En voici la description, empruntée à une *Note de quelques ouvrages précieux* qui figuraient à la suite du catalogue de curiosités bibliographiques vendues le 16 mars 1837 :

« *Traité de physiologie,* par Diderot, in-4°, broché. Manuscrit autographe inédit contenant 294 pages et divisé en trois parties : la première *Des êtres,* la seconde *Des éléments et des parties du corps humain,* la troisième *Des phénomènes du cerveau.* En tête du volume se trouve une lettre datée de germinal quartidi 4 l'an IV de la République, par laquelle le citoyen Garron présente au comité d'instruction publique cet ouvrage qu'il reçut du citoyen Diderot quelque temps avant sa mort, comme un témoignage de sa confiance et de son amitié. »

Le citoyen Garron est vraisemblablement le pasteur Pierre-Henri Marron, né à Leyde en 1754, mort à Paris en 1832 ; selon M. Étienne Charavay, il formait la lettre initiale de son nom à peu près comme un G. Quant à la date de la lettre, elle est manifestement erronée, puisque le mois révolutionnaire ne comportait que trois décades et qu'il ne pouvait y avoir quatre quartidi en trente jours.

Une note de M. Walferdin, dont j'ai eu communication, nous apprend que, le 7 mars 1837, il avait examiné ce manuscrit et qu'il y avait reconnu des passages conformes à d'autres passages du *Rêve de d'Alembert* et à des fragments cités par Naigeon dans ses *Mémoires.* M. Walferdin signale d'ailleurs parmi les manuscrits de Diderot (sans doute les originaux conservés par Mme de Vandeul) « un extrait des *Éléments de physiologie* et des *Mélanges,* 77 feuillets, plus 16 pages sur *les Passions* que Paulin n'a point imprimées. » Il y a amphibologie ou erreur dans cette phrase. Paulin a laissé de côté les *Éléments,* il est vrai, mais il a précisément imprimé dans la *Gazette littéraire* les *Mélanges sur les passions.*

Au reste, M. Walferdin n'acquit pas ce manuscrit, comme on pourrait le croire ; car Le Blanc le fit encore figurer sur ses catalogues du 14 mars 1842 et du 9 mars 1846 ; à partir de cette date, j'en perds la trace.

M. Auguste Dide a bien voulu me communiquer un autre ma-

nuscrit intitulé : *Cours de chymie ou Leçons de M. Rouelle recueillies pendant les années 1754-1755, revues et rédigées en 1757 et en 1758, par M. Diderot. Copié sur l'original écrit de la propre main de Diderot.* Grand in-folio de 614 pages d'une écriture large et régulière, relié en parchemin vert à tranche rouge. Sur le verso du plat de la couverture était apposé un *ex libris* qui a disparu. Mme de Vandeul disait à Barbier en 1817 que son père avait donné à d'Arcet « tous ses manuscrits sur la chimie » ; c'est sans doute d'après ces originaux qu'avait été faite cette transcription[1]. Diderot se défaisait volontiers d'ailleurs des minutes de ses travaux, une fois qu'il les avait abandonnés : c'est ainsi qu'il offrit à Ch. Burney, le musicographe anglais, qui le visita en 1770, des manuscrits qui auraient suffi pour un volume in-fol.[2]. Il ne m'a pas été possible non plus de connaître le sort de ces papiers.

Tome XXXII. *Correspondance avec M. Falconet.* In-4°, 168 feuil-

[1] Depuis le dépôt de ce rapport, M. Ch. Henry a relevé sur le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bordeaux, dressé par M. Jules Delpit, la mention, sous le n° 564, d'un manuscrit intitulé : *Cours de chymie de M. Rouelle, rédigé par M. Diderot et éclairci par plusieurs notes,* 9 vol. in-12 formant un total de 1,258 pages interfoliées à chaque page pour les notes. Sur la première page du tome I, au-dessous d'un frontispice colorié en rouge et en bleu, une note indique que cette transcription a été faite par François de Paule Latapie en 1769; mais les notes intercalaires sont postérieures, car elles font mention d'expériences exécutées de 1772 à 1778. M. Ch. Henry a emprunté à ce manuscrit et publié dans la *Revue scientifique* du 26 juillet 1884 l'introduction de ce travail qui forme un résumé plus brillant qu'exact de l'histoire de la chimie depuis ses origines jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. La Bibliothèque nationale possède une autre copie du même *cours* dont le titre (sauf la mention du nom de Diderot) est conforme à celui du manuscrit de M. Dide et qui porte les nos Fr. 12303-12304. C'est une rédaction beaucoup moins élégante et qui ne renferme ni l'introduction mise au jour par M. Henry, ni d'autres pages sur l'utilité de la chimie, insérées dans la même *Revue* (27 juin 1885). La rédaction du manuscrit de Paris appartiendrait en propre, selon lui, à Rouelle le cadet ou à Darcet. Le Dr Hoefer (*Histoire de la chimie,* 1843, t. II, p. 389) dit posséder deux autres manuscrits intitulés l'un : *Cours de chimie de M. Rouelle,* 2 vol. in-8°; l'autre : *Cours de chimie d'après les leçons de M. Rouelle l'aîné, par MM***,* in-fol. L'écriture du premier était un peu plus ancienne que celle du second; M. Hoefer ignorait d'ailleurs la part que Diderot avait pu prendre à la rédaction de ce cours. Les trois volumes retrouvés par M. Hoefer seraient aujourd'hui entre les mains de M. Ed. Grimaux.

[2] *De l'état présent de la musique en France, en Italie, etc.,* traduit par C. de Brack, Gênes, 1809-1810, 3 volumes in-8°, tome I.

lets; chaque lettre a en outre une pagination particulière. Lettre I, 10 décembre 1765: « Oui, je veux vous aimer toujours... » Au folio 141 commencent des extraits des lettres particulières de Diderot à Falconet, publiées intégralement pour la première fois par M. Ch. Cournault en 1866 dans la *Revue germanique*. A la suite de la dernière lettre (Saint-Pétersbourg, 6 décembre 1773), on trouve la copie de la note de Falconet sur cette lettre et de sa propre lettre sur son dernier entretien avec Diderot; ces divers fragments n'avaient pas été transcrits par M. Godard. Ils ne présentent d'ailleurs aujourd'hui d'autre intérêt que de confirmer ce que l'on sait du soin que Mme de Vandeul avait apporté à rassembler tous les écrits de son père.

Telle est, Monsieur le Ministre, l'état de la collection des manuscrits de Diderot conservée à la Bibliothèque impériale. La perte déjà ancienne du tome XVII nous prive d'un précieux appoint, car il renfermait sans doute des œuvres plus importantes par leur valeur littéraire ou leur portée philosophique que par leurs proportions. Il est assurément regrettable de n'avoir pu conférer sur les textes le *Supplément au voyage de Bougainville*, l'*Entretien d'un philosophe avec la maréchale de****, celui *d'un père avec ses enfants*, *Cinq-Mars et Derville*, *Mon père et moi*, etc.

J'ose me flatter, Monsieur le Ministre, que le manuscrit inédit auquel j'ai fait allusion plus haut sera une compensation très suffisante aux déceptions de ce minutieux examen. Il ne s'agit pas en effet de quelques pages, mais d'un volume compact entièrement autographe et qui n'a été, que je sache, décrit par personne.

Grimm, Ségur et divers autres contemporains ont fait depuis longtemps connaître l'intimité qui avait existé entre Catherine et Diderot dès l'arrivée de celui-ci à Saint-Pétersbourg. On savait aussi que leurs libres causeries dégénéraient parfois en discussions fort vives, et Ségur nous a précisément conservé le souvenir d'une spirituelle distinction établie par l'impératrice « entre la peau humaine si chatouilleuse et le papier qui souffre tout ». Un mémoire publié en 1881 dans *la Nouvelle Revue* est venu prouver que, malgré ces avertissements, Diderot n'en avait pas moins cherché à éclairer Catherine II sur les difficultés de son « métier », mais on ignorait que ces entretiens quotidiens se fussent condensés tantôt en un chapitre de politique et de morale, tantôt en quelque

rêverie sur les progrès futurs de la Russie, tantôt enfin en réminiscences personnelles d'un haut intérêt. Diderot n'avait pas gardé copie de ces « feuillets », comme il les appelle; il le dit et l'on peut l'en croire, mais il est extraordinaire qu'il n'en ait jamais parlé et que l'impératrice n'en ait révélé l'existence à aucun de ses correspondants; aussi ce précieux gage de la familiarité du philosophe de la rue Taranne et de la souveraine de 80 millions d'hommes serait peut-être resté toujours lettre close, sans la parfaite obligeance de M. Alexandre Grimm, conservateur de la bibliothèque particulière de S. M. le Czar. C'est lui qui me parla de ce manuscrit et qui me le mit entre les mains; c'est à lui et à la haute intervention de M. l'amiral Jaurès et de M. Ternaux-Compans, premier conseiller d'ambassade, que j'ai dû de pouvoir le transcrire; c'est M. Grimm enfin qui a poussé la bienveillance jusqu'à se charger d'une partie de la copie pour abréger mon séjour. Vous me pardonnerez certainement, Monsieur le Ministre, de consigner ici le témoignage de ma reconnaissance.

Dans l'un de ces « feuillets » intitulé : *Ma manière de travailler,* Diderot nous apprend qu'il est rare qu'il récrive et que, « paresseux de copier », il réserve de grandes marges pour transcrire les additions que pouvaient lui suggérer des réflexions nouvelles. Malgré les traces d'improvisation que garde plus d'un de ces feuillets, il complète plus souvent ce qu'il a dit d'un sujet par une ou même deux additions que par des notes marginales; mais, s'il était « paresseux de copier », il possédait une mémoire assez sûre pour retrouver à l'occasion le sens et même la forme de ce qu'il avait exprimé une première fois : j'en puis citer un curieux exemple.

A son retour de Russie, Diderot s'arrêta plusieurs mois à la Haye : le motif officiel de son séjour près du prince Galitzin était la mise au jour des *Plans et statuts des différents établissements ordonnés par S. M. I. Catherine II pour l'éducation de la jeunesse et l'utilité générale de son empire,* écrits en langue russe par M. Betzky et traduits en langue française d'après les originaux par M. Clerc (Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1775, 2 volumes in-4°). Aux yeux de tous les bibliographes, Diderot n'avait accepté là qu'une besogne exclusivement matérielle et que l'on ne pouvait porter à l'actif de son bilan littéraire; toutefois M. Assézat avait restitué au philosophe quelques réflexions sur les exercices des cadets russes, réflexions inspirées « à un homme respectable

IMPRIMERIE NATIONALE.

que la reconnaissance avait amené à soixante ans aux pieds de sa bienfaitrice », et une « addition de l'éditeur, M. D... » sur les honneurs rendus à Betzky. « Quoique M. Diderot déclare formellement à la fin du livre qu'il n'en est que l'éditeur, dit Meister (*Corr. litt.*, juillet 1775, t. XI, p. 103), il serait difficile de méconnaître son style dans le dialogue du Thrace et de l'Athénien, dans la belle comparaison du Nil et dans plusieurs autres endroits du discours préliminaire. » Meister avait deviné juste ou s'était renseigné à bonne source. A partir des mots : « Jugez, disait-il, combien cela doit plaire à un homme... » jusqu'à « Tu veux des agréables et nous voulons des hommes », les pages 10-12 de l'introduction des *Plans* se retrouvent textuellement dans un « feuillet » sur l'École des cadets, et divers autres passages du même article y figurent un peu plus loin avec quelques légères variantes. Mais ces emprunts à son propre fonds sont rares, et si j'ai noté quelques autres réminiscences, fréquentes chez tous les penseurs, je ne me crois pas moins en droit d'espérer que la publication intégrale de ces feuillets sera une fête et parfois une révélation pour tous les admirateurs de Diderot.

Ce manuscrit, qui, par sa nature même, ne semblait jamais devoir sortir des mains de celle à qui il était destiné, a été cependant l'objet d'une restitution : c'est M. Abraham Serguéevitch Noroff (1795-1869), ministre de l'instruction publique, qui l'offrit, il y a quelques années, à Alexandre II. Il porte encore l'*ex libris* de son premier possesseur. C'est un petit in-quarto relié en maroquin rouge aux armes impériales, doublé de satin bleu, doré sur tranche et renfermé dans un étui de maroquin rouge. Sur le premier feuillet on lit ce titre autographe suivi d'une épigraphe caractéristique : *Mélanges philosophiques, historiques*, etc. ; *année 1773, depuis le 5 octobre jusqu'au 3 décembre même année :*

Philosopho, seu puero ingenuo,
De re gravi leviter loquenti
Majestas ejus subridebat
Aliquando benigne.

et plus bas de la main de Noroff : « Ce volume, écrit en entier de la main de Diderot, renferme tous les mémoires qu'il a présentés lors de son séjour à Saint-Pétersbourg à S. M. l'Impératrice Catherine II. » L'*ex libris*, gravé, est collé en regard du titre sur lequel on lit en outre : *Ex biblioth. Abrah. Noroff.* Ensuite vient la table que

je reproduis ci-dessous, en faisant observer que plusieurs des titres qu'elle indique diffèrent de ceux des morceaux eux-mêmes: j'ai marqué ces différences par des crochets. Le manuscrit est, ainsi que cette table, entièrement autographe, sauf un mémoire sur les colonies de Zaratow, que Diderot déclare tenir d'un compatriote qu'il ne nomme pas, et un feuillet intitulé: *Manière de rendre la religion utile,* dont l'original fut, d'après une note anonyme, offert à Gœthe. J'ai transcrit les deux notes assez insignifiantes dont Diderot avait apostillé le *Mémoire,* mais je n'ai pas cru devoir prendre la même peine pour celui-ci.

Lorsque ce manuscrit me fut communiqué par M. Grimm, mon premier soin fut d'y rechercher l'original des observations adressées à Catherine II sur son code, que j'avais publiées en 1881 dans la *Nouvelle Revue;* mais ces observations avaient été tracées à la Haye, et le recueil Noroff ne renferme que des pages écrites à Saint-Pétersbourg. J'ignore également où se trouve l'original définitif d'un questionnaire soumis à l'impératrice et au comte Ernest Munich sur les productions commerciales et industrielles de la Russie; il en existe au moins deux minutes, assez différentes l'une de l'autre : la première, provenant, je crois, du cabinet de M. Feuillet de Conches, a passé dans une grande vente dirigée par M. Étienne

Charavay; j'en ai publié le texte au tome XX des *Œuvres complètes*. Un érudit russe, M. Schtebalsky l'avait imprimée en juin 1870 dans la revue *l'Aurore;* enfin M. P. Barteneff, ignorant ces deux précédents, a donné, en 1878, dans ses *Archives russes*, le texte de M. Schtebalsky et, en 1880, celui d'un questionnaire beaucoup plus complet, dont la copie existe dans les papiers de Krapovitsky, secrétaire de Catherine II, papiers déposés au musée Roumantzow à Moscou. Ce second texte présente sur deux colonnes les demandes de Diderot et les réponses de l'impératrice; l'original en est sans doute enfoui dans quelque palais inaccessible aux étrangers.

J'en suis réduit aux mêmes incertitudes en ce qui concerne l'ensemble des lettres que Diderot dut écrire à sa bienfaitrice. Actuellement sept d'entre elles ont été imprimées par M. Jacques Grot, membre de l'Académie des sciences, sur les autographes appartenant aux archives des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg; toutes étaient inédites, sauf celle du 25 avril 1781, placée en tête du traité de Pierre Chabrit: *De la monarchie française et de ses lois* (Bouillon et Paris, 1783-1785, 2 volumes in-8°). La correspondance de Catherine et de Grimm, éditée aussi par M. Grot, renferme maint passage qui servirait au besoin de guide à des recherches plus favorisées que les miennes. Le concours qu'ont bien voulu me prêter à ce sujet M. Delianoff, ministre de l'instruction publique, M. le général de Vlanghaly, ministre des affaires étrangères (par intérim), M. le baron Stuart, directeur des archives au même ministère, n'a point réussi à vaincre d'insurmontables obstacles. Je n'ai pu, malgré de si hautes protections, voir les lettres de Diderot à Betzky, ni les originaux de celles que les arrangeurs des *Mémoires* de la princesse Dashkoff y ont insérées. M. le baron Bühler, directeur des archives de l'État à Moscou, m'avait dit avoir vu, il y a quelques années, à celles des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg des observations de Diderot sur un traité entre la Russie et la Sardaigne et des papiers concernant sa nomination à l'Académie des sciences: ces pièces y sont introuvables aujourd'hui. En revanche, c'est à l'obligeance proverbiale de ce fonctionnaire que j'ai dû de pouvoir fouiller aux archives de l'État à Moscou les papiers de la famille Galitzin; j'ai pu y conférer sur les originaux deux lettres de Diderot au vice-chancelier, prince Alexandre Galitzin, dont les copies m'avaient jadis été gracieuse-

ment fournies par M. Polovtsoff et par son bibliothécaire, M. Steinmann; mais je n'y ai pas trouvé une seule mention de l'achat de la bibliothèque de Diderot par Catherine en 1765, et cependant cette acceptation avait eu lieu par les soins du prince Dimitri Alexievitch Galitzin pendant son ambassade à Paris!

J'attachais à la découverte de cet indice d'autant plus de prix qu'il eût pu me révéler le nom du notaire qui rédigea l'acte de vente, ce que mes recherches précédentes à Paris ne m'avaient pas révélé non plus; les détails minutieux dans lesquels entraient alors les documents de cette nature m'auraient permis de suppléer dans une certaine mesure à la dispersion même de cette bibliothèque ou d'appliquer le nom de leur possesseur à des volumes dont on ignore aujourd'hui la provenance.

Il vous paraîtra sans doute invraisemblable, Monsieur le Ministre, qu'une bibliothèque de près de 3,000 volumes (2,904 selon Svignine[1]) ait pu ainsi disparaître sans laisser le moindre souvenir dans la mémoire de ceux qui l'avaient eue si longtemps sous leurs yeux et même sous leur garde: le fait pourtant n'est que trop réel.

« La bibliothèque de Diderot est arrivée », écrit Catherine à Grimm, le 22 octobre 1785, et, le 23 novembre, elle lui mande qu'elle a trouvé dans le catalogue de cette bibliothèque un cahier intitulé: *Observations sur l'instruction de S. M. Impériale aux députés pour la confection des lois* (ce sont celles que j'ai publiées dans la *Nouvelle Revue*). Sous les règnes suivants, cette bibliothèque fut conservée dans le même ordre et sans doute à la même place. Svignine, Ancelot, M. Léouzon-le-Duc, M. Ed. Gardet, M. Léon Godard la purent examiner tout à loisir; les deux premiers seuls prirent cette peine. En 1862 ou 1863 (la date rigoureuse n'a même pu m'être fournie), l'acquisition d'une partie de la collection Campana obligea l'administration de l'Ermitage à faire transporter les livres de Voltaire et de Diderot à la Bibliothèque impériale. Tandis que les premiers étaient installés dans la belle rotonde qui donne sur la perspective Newsky et sur la grande Sadovaïa et qu'on les replaçait dans les armoires mêmes qui les avaient contenus à l'Ermitage, ceux de Diderot s'en allaient on ne

[1] P. Svignine, *Description des objets les plus remarquables de Saint-Pétersbourg* (en russe et en français). Saint-Pétersbourg, 1816-1828, 2 volumes in-4°.

sait où, et pas un inventaire, pas une fiche, pas même une simple formule de correspondance administrative n'en conservait la trace. La fatalité qui a poursuivi si longtemps les manuscrits du philosophe semble s'être acharnée aussi contre ces humbles instruments de travail qu'auraient dû protéger le souvenir qui s'y rattachait et les notes qui les rendaient infiniment précieux. Quel intérêt n'aurait pas à nos yeux cet exemplaire de l'*Encyclopédie* enrichi de cartons que Diderot s'était fait tirer pour lui, selon le témoignage formel de M[me] de Vandeul, le même sans doute qu'il n'avait pas voulu « faire jeter dans la boutique de Le Breton à cause d'une infinité de notes marginales dont il était chargé!... »[1] Si inadmissible que soit la disparition totale d'un ouvrage en 32 volumes in-fol., il n'en faut pas moins la constater sans parvenir à l'expliquer. Mes investigations en ce qui touche le partage des livres de Diderot entre les diverses autres bibliothèques de l'Empire n'ont pas été couronnées d'un meilleur succès : je n'ai rien trouvé à Abo, à Helsingfors et à Moscou, malgré l'espoir que m'avaient donné divers érudits, et j'en suis réduit à supposer que la majeure partie ou même la totalité des livres de Diderot s'est trouvée comprise dans une de ces ventes de *doubles* si fréquentes en Russie. L'état précaire de la section des belles-lettres françaises ne m'a pas permis d'ailleurs de pousser plus loin mes investigations; vainement ai-je demandé à voir un certain nombre d'ouvrages dont Diderot avait rendu compte dans la *Correspondance littéraire* de Grimm et qui pouvaient renfermer une dédicace ou une note autographe : aucun de ceux qui ont pu m'être communiqués ne porte de marque distinctive, et la seule référence de cette nature que j'aie recueillie, c'est un ancien catalogue des manuscrits de l'Ermitage qui me l'a fournie : il s'agit d'une compilation héraldique assez bizarre intitulée : *Le Grand Dictionnaire du chevalier Gentil-Homme, ou Dictionnaire amasonien*, par Charles-Frédéric de Patron-Baudan, 8 volumes in-fol., avec blasons et emblèmes dessinés à la plume. Le catalogue l'indique comme extrait de la bibliothèque de Diderot. Si celle-ci n'avait contenu que des rapsodies de cette valeur, sa perte n'eût pas été grande, mais il est probable que ce Dictionnaire est un vestige des matériaux de l'*En-*

[1] « Il exigea qu'on lui en tirât un exemplaire avec des colonnes où tout était rétabli; cet exemplaire est passé en Russie avec sa bibliothèque. »

cyclopédie; Diderot ne s'est d'ailleurs occupé du blason que pour le qualifier de « pauvre science » et pour reconnaître qu'elle avait été « pauvrement traitée » par Eidous. Ainsi donc, et jusqu'à ce que le hasard nous révèle le sort réel de la bibliothèque de Diderot, on ne peut affirmer la provenance certaine que de trois ouvrages qui n'avaient pas été transportés en Russie; encore l'un d'eux a-t-il été détruit dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre: c'était un exemplaire des *Lettres sur l'esprit du siècle,* de dom Deschamps (Londres, [Paris], Ed. Young, 1769, in-8°, 61 pages), signalé par M. É. Beaussire [1] comme portant au frontispice le nom de l'auteur inscrit de la main du philosophe; les deux autres sont une *Réponse au supplément du siècle de Louis XIV,* par La Beaumelle (à Colmar, 1754, in-12) portant cet envoi: « A M. Diderot. De la part de s. t. h. s. La Beaumelle » (Bibl. nationale, Lb[37] 99, réserve) et un exemplaire du *Théâtre* de Goldoni, décrit par son possesseur, M. Adert, directeur du *Journal de Genève,* dans *l'Intermédiaire* du 10 avril 1881; cet exemplaire, où manque un volume, provient de la bibliothèque de Fontanes.

Je voudrais pouvoir joindre à ces indications la preuve que l'exemplaire de l'*Histoire du commerce... dans les deux Indes,* annoté par Diderot, existe encore, mais j'ignore son sort actuel; une note contemporaine, inscrite sur un exemplaire de l'*Esprit de Raynal* (*Intermédiaire,* 1874, col. 679) dit que cet exemplaire appartenait à un magistrat entre les mains de qui cent personnes l'ont vu; et s'il est vrai, comme le disait en 1817 Mme de Vandeul à Barbier, que Raynal ait eu soin de brûler les minutes de tout ce que ses collaborateurs lui remettaient, il serait précieux à consulter. Au reste, et grâce aux manuscrits de Saint-Pétersbourg, on connaît dès à présent un certain nombre de ces fragments.

En terminant ce trop long exposé de mes efforts, je me dissimule moins que personne, Monsieur le Ministre, que le résultat n'est pas celui qu'on en pouvait espérer; mais je serais amplement payé de mes peines si votre haute bienveillance, oubliant tout ce qui m'a échappé, tenait compte des pages véritablement précieuses à plus d'un titre que ces recherches auront ajoutées aux œuvres de Diderot. Au moment où la France s'apprête à payer à sa mémoire

[1] *Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française. Dom Deschamps, son système et son école.* G.-Baillière, 1865, in-12.

un tribut depuis longtemps mérité, c'est un nouvel hommage que reçoit, grâce à vous, Monsieur le Ministre, le penseur, l'écrivain, l'artiste, en qui le XIXe siècle a le devoir de saluer un de ses plus brillants précurseurs.

Je suis, avec le plus profond respect, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur,

Maurice Tourneux.

RAPPORT

SUR

UN VOYAGE À SUMATRA

(PROVINCE DES SIAKS ET PROVINCE D'ATCHIN),

PAR

M. PAUL FAUQUE.

Monsieur le Ministre,

Je m'empresse de vous adresser le rapport d'ensemble que vous m'avez fait l'honneur de me demander, par votre lettre du 9 décembre, sur mes deux derniers voyages à Sumatra.

Je serai heureux, Monsieur le Ministre, s'ils peuvent arrêter un moment l'attention de la Commission des voyages et missions, me réservant d'apporter prochainement d'autres documents, car il n'est pas impossible que je sollicite auprès de vous une nouvelle mission, si les démarches que je tente en ce moment me mettent à même d'entreprendre une troisième exploration.

Le 2 décembre 1882, sur la recommandation de M. Gréard, vice-recteur de l'Académie, vous avez bien voulu m'accorder une mission gratuite pour aller continuer les travaux scientifiques commencés par MM. Wallon et Guillaume, et interrompus par la mort malheureuse de ces deux explorateurs.

Je devais en même temps recueillir tous les renseignements possibles se rattachant aux causes et incidents de leur meurtre par les naturels qui habitent les bords de la rivière de Tenom, sur la côte ouest de Sumatra.

Le 30 mars 1883, je m'embarquai donc à bord du transport le *Bien-Hoa* et j'arrivai fin avril à Singapore, où je dus rester quelques semaines en attendant les dernières instructions de la Compagnie

malaisienne, constituée à Paris, et qui fournissait les fonds nécessaires à mon expédition.

Mais des événements imprévus, et tout à fait indépendants de ma volonté, m'obligèrent à me séparer de mes trois compagnons de voyage; ils rentrèrent en France, où moi-même je devais me rendre deux mois après, avec la certitude de repartir aussitôt que certaines affaires se seraient arrangées.

Je résolus alors de consacrer ces deux mois à une excursion dans la province des Siaks, remettant à mon prochain retour l'exploration sur la côte ouest. Je laissai le gros de mes bagages à Singapore, chez M. Joseph Bastiani, négociant français, dont la maison a toujours été largement ouverte à tous ses compatriotes, et je pris passage sur un bateau chinois qui fait le commerce de cabotage entre la côte de Malacca et l'île de Benkalis, où les Hollandais ont établi le siège du gouvernement de la côte est de Sumatra.

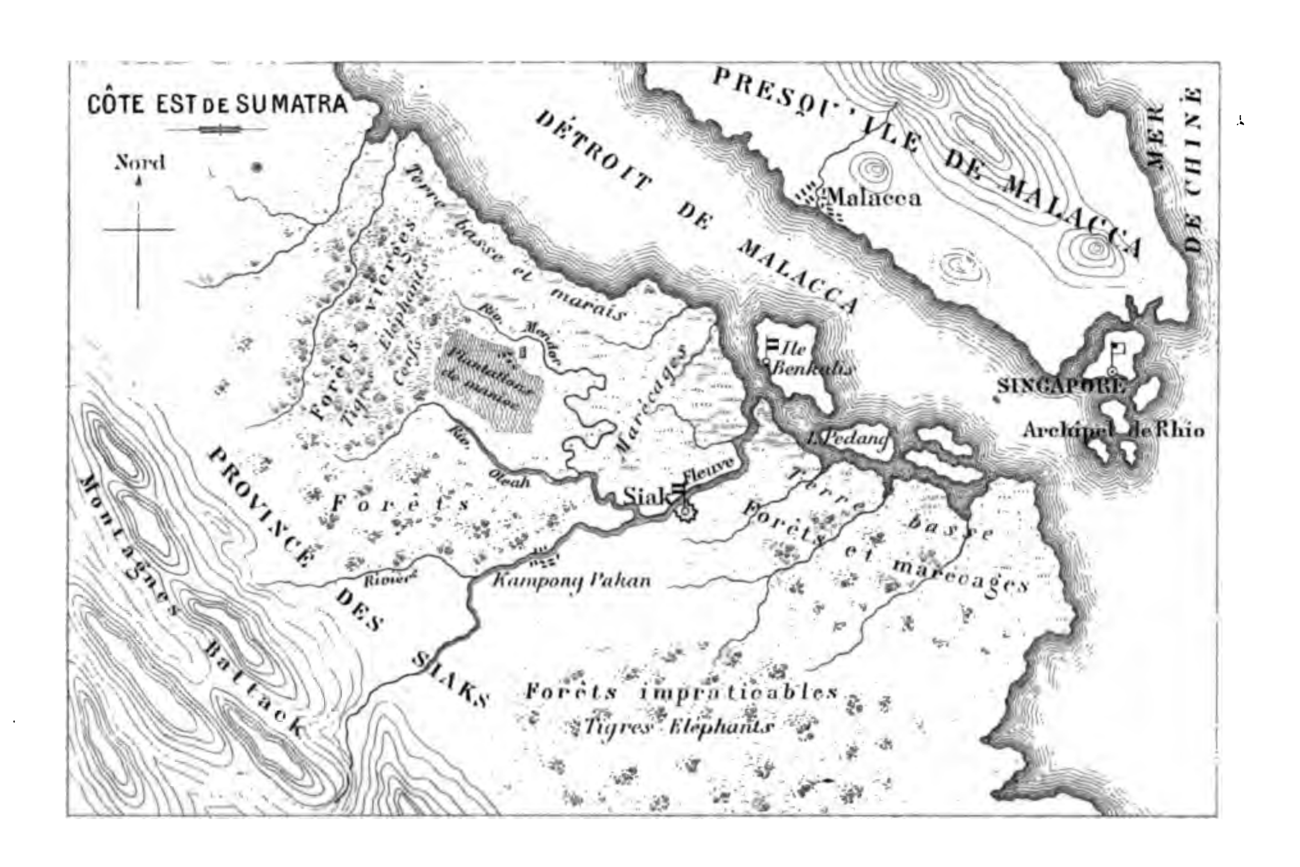
L'île de Binkalits est peu peuplée, son étendue égale deux fois celle de Singapore, elle est entièrement couverte de forêts impénétrables. Le terrain est bas, marécageux, humide; on y rencontre une grande quantité de reptiles des espèces les plus variées; c'est là que je pus commencer la collection que j'ai remise au Muséum du Jardin des plantes.

Le 20 octobre, après m'être mis en règle avec les autorités pour mon permis de circulation et port d'armes, je partis pour Siak, dernier poste hollandais, situé à 25 lieues dans l'intérieur de Sumatra.

Un fort pouvant loger 300 hommes y est construit au bord du fleuve et le commande à une assez grande distance; il est entouré d'une double enceinte de fossés, dont les épaulements sont armés de canons.

La maison du résident, le bureau des douanes et perceptions s'élèvent à côté, ornés de jardins avec de belles plantes équatoriales.

Cette contrée, baignée à l'est par le détroit de Malacca, s'avance à l'ouest jusqu'au pied de la grande chaîne de montagnes, et la province indépendante des Battacks en forme la limite nord. Je ne séjournai que quelques heures en ce lieu et continuai ma route jusqu'à Pakan, point extrême de tout commerce avec l'intérieur. Ce kampong est encore éloigné de 30 lieues de Siak; il se trouve sous 0°36′ latitude Nord et 102°7′ longitude Est.


CÔTE EST DE SUMATRA
Nord
PRESQU'ILE DE MALACCA
MER DE CHINE
Malacca
DÉTROIT DE MALACCA
SINGAPORE
Archipel de Rhio
Ile Benkalis
I. Pedang
Terre basse et marais
Forêts vierges
Tigres Elephants Cerfs
Riv. Mandor
Plantations de maniac
Marécages
Riv. Oleah
Siak
Fleuve
Forêts
Terre basse
Forêts et marécages
Rivière
Kampong Pakan
PROVINCE DES SIAKS
Forêts impraticables
Tigres Elephants
Montagnes Battack

Là, le fleuve devient plus étroit, la navigation plus difficile, à cause des énormes troncs d'arbres qui en embarrassent le cours.

Les naturels se montrèrent très hospitaliers, mais ils sont excessivement curieux et méfiants; ils s'attachaient à mes pas des heures entières, entraient sans façon dans ma case, fouillaient dans mes malles, examinaient chaque objet, s'informaient de l'origine, de l'usage, du prix, et étaient très enchantés lorsque je leur donnais quelques-uns des bibelots que j'avais emportés dans cette intention. Eux-mêmes ne manquaient jamais de me donner quelques heures après des fruits, de la volaille, et même des insectes et des reptiles, s'étant aperçus que j'en faisais collection.

Le pays est peu accidenté, le sol est marécageux, couvert d'immenses et belles forêts vierges, peuplées d'une grande quantité de tigres et d'éléphants que rien ne vient troubler dans leur solitude sauvage.

On y trouve l'ébène, le bois de fer, le bois de teck et l'arbre gutta-percha en assez grande quantité, que les naturels échangent contre quelques denrées, du riz, du poisson salé et du fer.

Plusieurs rivières arrosent toute cette contrée et forment les seules voies de communication entre les habitants. Il existe très peu de *kampongs* ou villages; la population est répandue sur les rives de ces cours d'eau et habite des cases couvertes d'*attapes* élevées sur pilotis à $1^{m}50$ ou 2 mètres du sol, afin de se garantir des fauves, qui la nuit viennent fréquemment enlever quelques pièces de bétail; mais le jour les naturels ne craignent pas d'attaquer le tigre en face à l'arme blanche, et le tuent généralement d'un premier coup habilement porté en pleine poitrine avec la lance ou le *criss*.

Cette population est très courageuse, ardente à la chasse et fière, mais d'une grande indolence dans sa vie privée. L'homme reste des journées entières assis par terre, ne disant mot, mâchant le bétel, pendant que la femme s'occupe des travaux du ménage ou du peu de culture qu'elle fait autour de la maison, et qui consiste en cannes à sucre, poivre et autres épices, mais tout juste pour la consommation; les fruits de la forêt fournissent le reste de leurs aliments.

Ils suivent la religion mahométane; j'ai remarqué cependant chez eux moins de fanatisme que dans les autres parties de Su-

matra que j'ai visitées depuis, notamment dans la province d'Atchin.

A part les chefs ou radjahs, ils n'ont qu'une seule femme, à laquelle ils paraissent très attachés, mais plutôt par un sentiment d'égoïsme que d'affection; car ayant désiré faire un petit cadeau à la femme de l'un d'eux pour payer son hospitalité de quelques heures, il me fit comprendre que cette politesse était inutile, mais me demanda quelque autre chose pour lui-même. Il fut enchanté lorsque je lui eus offert un couteau, deux briquets à mèche et un béret en feutre; ce dernier objet attira toute son attention, parce qu'il n'y voyait aucune couture; il le retournait en tous sens, avec de grands yeux étonnés et la bouche ouverte.

Pour tout vêtement, les hommes ne portent qu'un morceau d'étoffe carré, dont ils se couvrent les reins.

Le haut du corps est nu, mais le soir ils l'enveloppent d'une longue écharpe en coton ou en laine; la tête est couverte d'un foulard noué sur le côté.

Les femmes ont le même costume; elles laissent tomber sur les épaules leurs cheveux réunis à la naissance de la nuque. Comme bijoux, elles ne portent que de gros anneaux en argent aux bras et au bas des jambes, puis des colliers en verroterie; elles mâchent aussi le bétel et se liment les dents jusqu'aux gencives, ce qui leur donne une physionomie repoussante. Quelques-unes ont les bras tatoués jusqu'aux épaules, ainsi que le haut du visage.

En somme, les peuplades de cette contrée me semblent plus arriérées que toutes celles qui habitent la partie nord de Sumatra, c'est-à-dire celles comprises entre l'équateur et la pointe d'Atchin. Cela doit tenir à la nature du terrain bas, marécageux, offrant peu de ressource à l'agriculture; ces gens sont restés isolés au milieu de l'immense étendue des forêts vierges et impraticables couvrant cette partie de la côte est. Encore aujourd'hui, si ce n'était le commerce de la gutta-percha, ces indigènes seraient peu visités. Depuis cinq ans et demi, j'étais le seul Français qui fût venu dans cette région.

En 1879, une société d'explorateurs hollandais, composée de dix-huit personnes, voulut remonter la rivière jusqu'à sa source; ils partirent dans trois *sampangs*. Depuis lors, aucun d'eux n'est revenu, et les quelques Siaks qui descendent chaque année du fond de la province jusqu'à Pakan pour y faire du commerce d'échange,

pressés de questions sur le sort de l'expédition, dirent que ces Européens, après avoir dépassé la zone des forêts et être entrés dans les gorges de la rivière près des montagnes Battacks, habitées par des peuplades encore anthropophages, avaient été attaqués et tous tués.

On raconte, du reste, que, lors de la conquête du pays par les Hollandais, un métis marié à la fille d'un *dato*[1], ayant eu des démêlés avec eux, fut mis à mort; sa veuve se réfugia dans les montagnes, emmenant son jeune fils avec elle; aujourd'hui, ce fils est marié à son tour avec la fille d'un radjah indépendant, il gouverne le pays et a juré une haine implacable aux Européens; mais maintenant les esprits s'apaisent, je suis convaincu qu'avec de la patience et du tact, en faisant un peu de commerce avec les naturels, il serait possible de pousser plus loin une exploration; elle serait intéressante au point de vue de l'histoire naturelle et de la minéralogie.

Fin octobre, après avoir augmenté mes collections de plantes, d'oiseaux aux couleurs les plus variées, d'insectes, de graines et de reptiles, je redescendis le fleuve Siak jusqu'au confluent de la rivière d'Oléah, que je devais remonter pour aller chez un planteur arabe, occupé au défrichement de plusieurs hectares de forêt, afin d'agrandir une plantation de manioc qu'il possède depuis trois ans. Je l'avais rencontré à Siak, et il m'avait invité à venir faire une chasse au tigre; il devait envoyer un sampang à jour fixe au confluent de la rivière, pour me conduire dans ses propriétés.

Il fallait deux jours pour faire ce voyage, mais j'avais accepté cette invitation avec empressement, car elle me procurait la facilité d'agrandir le cercle de mon exploration.

Je me mis donc en route et rencontrai son sampang, comme il avait été convenu; il était conduit par quatre Malais. Le transbordement fut rapidement fait, et nous remontâmes l'Oléah pendant cinq heures, jusqu'à l'embouchure d'un petit cours d'eau, le *Mendor*, qui devait nous mener, toujours en sampang et à travers la forêt, au lieu de la plantation.

Ce petit affluent n'avait guère plus de 12 à 15 mètres de large et serpentait sous un immense berceau d'arbres séculaires, entre-

[1] Le *dato* est un chef dont l'autorité est subordonnée à celle du radjah.

lacés de lianes épaisses sur lesquelles se jouaient des familles de singes de toute espèce. Le soleil perçait à peine cette puissante végétation tropicale, et rien ne peut égaler, en imagination même, la beauté sauvage du paysage qui s'offrait à ma vue. De temps en temps nous devions nous porter soit à l'avant, soit à l'arrière du sampang, pour nous engager et franchir des arbres tombés en travers de ce cours d'eau enchanteur. Jamais je n'oublierai ce délicieux trajet.

Enfin, après quatre heures de navigation sous forêt, nous débouchâmes dans une clairière. Des coolies et une charrette attelée de deux petits bœufs à bosse nous attendaient; nous étions à l'une des limites de la plantation, les bagages furent chargés et, au bout d'une heure de marche, j'étais arrivé chez mon hôte.

L'hospitalité la plus large m'y était offerte. Après un repas à la manière du pays, c'est-à-dire des œufs, du riz, de la volaille, de l'eau et une tasse de café, je pus goûter une bonne nuit de repos.

Le lendemain, je visitais la plantation, puis tout le matériel nécessaire pour la transformation des tubercules du manioc en farine de tapioca. La manipulation n'en est pas très compliquée, mais elle demande beaucoup de soins, surtout pour conserver à la fécule sa blancheur naturelle et ses parties nutritives.

Après cette visite, nous organisâmes notre chasse au tigre pour le jour suivant.

Dès le matin à l'aube, nous étions sur pied, entourés de huit porteurs, chargés de quelques vivres et du matériel nécessaire pour passer deux journées en forêt, car nous avions dix heures de marche à faire avant de nous rendre à l'endroit où nous devions nous mettre à l'affût de nuit.

L'affût se composait d'une hutte élevée à $2^{m}50$ du sol et construite dans une petite clairière, au bord d'un ruisseau où les tigres ne manquent jamais de venir, au dire de nos guides. Nous y arrivâmes à 5 heures 30 du soir, après une marche des plus accidentées à travers des forêts abattues et des sentiers au milieu desquels les indigènes peuvent seuls se reconnaître et où nous vîmes plusieurs empreintes de fauves, ainsi que d'éléphants.

La nuit n'allait pas tarder à paraître, nos préparatifs furent faits immédiatement. Nous avions emporté trois grosses poules; nous les attachâmes à un piquet planté à 20 mètres de notre

affût, nous fixâmes à côté une petite lanterne, en ayant soin de voiler le rayon lumineux autant que possible et de ne laisser éclairé que le point de mire de nos armes: l'obscurité étant profonde, nous ne pouvions faire autrement.

Puis chacun fit bonne garde; les moustiques se chargeaient, du reste, de nous tenir éveillés.

Vers une heure du matin, nous entendîmes très distinctement, au milieu des mille bruits de la forêt causés par les insectes, les singes ou les oiseaux de proie, le cri que pousse toujours le tigre lorsqu'il est en chasse. Un moment, ces cris se multipliaient tout autour de nous, mais aucun fauve ne se montra à portée de nos carabines.

Le jour vint, et nous en fûmes pour nos frais; évidemment le peu de lumière que nous avions près de l'appât a dû les éloigner; mais, comme je le dis plus haut, la lune était cachée, et il nous eût été impossible de tirer sans cela.

Nos trois poules nous fournirent un bon déjeuner du matin, et le retour à la plantation se fit alors en chassant quelques oiseaux, qui vinrent augmenter mes collections.

Le 8 novembre, je repris la route de Singapore et m'embarquai bientôt pour la France, où ma présence était nécessaire, afin d'organiser un second voyage sur la côte ouest de Sumatra dans la province d'Atchin.

Au mois de mars suivant, tout était prêt pour mon retour en Malaisie. Je n'étais, cette fois, accompagné que par M. Burlaud, dont le séjour de deux années à Deli, comme directeur d'une plantation de tabac, m'offrait, par la connaissance qu'il avait de la langue du pays, plus de facilités dans mes futurs rapports avec les naturels.

Nous prîmes passage à bord du *Djemnah*, bateau de la Compagnie maritime de Marseille. Le 29 avril, nous revoyions Singapore, et le mois suivant, après avoir fait escale à Malacca, à Salangore, à Pérak, qui possédent des mines d'étain d'une certaine importance, puis à Pénang, où nous pûmes nous rendre compte du commerce énorme qui se fait avec toute la côte de la péninsule malaise, nous abordions au territoire qui nous avait été désigné.

Le pays atché occupe toute la pointe nord de Sumatra.

Jusqu'en 1869, il était gouverné par un sultan, ayant sous sa

IMPRIMERIE NATIONALE.

domination plusieurs provinces ou « moekims » obéissant elles-mêmes à des radjahs qui percevaient les impôts au profit de la suzeraineté. Mais ces chefs se révoltèrent les uns après les autres; la guerre civile dura plusieurs années, et en 1873, les Hollandais, étendant leurs conquêtes dans Sumatra, s'emparèrent de Kotta-Radjah, capitale du royaume d'Atchin, et s'y installèrent définitivement au prix de grands efforts et de grands sacrifices d'hommes et d'argent. Ils fondèrent également la ville de *Olehleh*, au bord de la mer, à 6 kilomètres de la capitale, en reliant ces deux villes par un chemin de fer.

Mais il leur faut encore maintenir une garnison de 10,000 hommes pour s'y protéger et se défendre dans la contrée, car le sentiment de l'indépendance se réveille constamment dans l'esprit des naturels, dont le caractère est excessivement guerrier, cruel et vindicatif; aussi font-ils aux Hollandais une guerre de guérillas acharnée.

Ils n'abandonnent leur sol natal que pied à pied; la fusillade se fait entendre tous les jours jusqu'aux portes des deux villes, et l'approvisionnement militaire de leurs différents *benteng* « postes » ne peut se faire que sous bonne escorte. Le soir, il n'est pas rare d'apercevoir de grands feux allumés sur le haut des collines qui environnent la ville. A ce signal, les chefs descendent en bandes de leurs kampongs; ils sont précédés par leurs hommes, porteurs de torches de résine dont les lueurs sillonnent les flancs escarpés de ces hautes montagnes; le coup d'œil est des plus fantastiques.

Ces bandes viennent alors se grouper autour de leur radjah, dans un lieu fixé secrètement à l'avance et qui change à chacun des rendez-vous. Là, les ordres du lendemain sont donnés; ceux qui sont porteurs d'armes à feu reçoivent une provision de poudre fabriquée en commun, mais dont le radjah est dépositaire, pour la distribuer au fur et à mesure des besoins. Les Atchés se servent de vieilles espingoles, qui datent du temps où les Espagnols firent quelques descentes dans leur île.

De temps en temps, quelques chefs de kampongs viennent se rendre, mais cette soumission cache souvent quelque ruse; tel l'exemple de ce qui s'est passé pendant mon court séjour à Kotta-Radjah, et dont le dénouement fut le massacre de huit matelots. J'aurai plus loin l'occasion de parler de ce fait, qui se rattache à l'affaire du *Niséro*.

POINTE D'ATCHIN.

Nord.

Hautes montagnes

Baie de Olehleh

Jetée

Olehleh

Gare

Marais

Marais

Chemin de fer

Kotta-Radjah

Rivière de Kotta-Radjah

Rizière

Hopital

Le Kraton

Mosquée

Cimetière

Gorge

Malaboch



Actuellement, la province d'Atchin est sous l'autorité d'un gouverneur, dépendant du gouvernement des Indes néerlandaises, siégeant à Batavia; puis d'un résident, d'un assistant-résident, vingt contrôleurs, un secrétaire du gouvernement, un caissier et trois inspecteurs de police. La direction militaire est confiée à un colonel commandant en chef, quatre lieutenants-colonels et deux capitaines d'état-major.

Quoique le terrain de ce pays soit très fertile, il s'y fait très peu de culture : la contrée n'est pas encore assez tranquille.

Les naturels vivent des fruits de la forêt, d'un peu de riz, de poisson sec, de volailles, et récoltent leur poivre dans les montagnes. Ils en font un grand commerce avec Penang et Singapore; ces deux villes tiennent le marché pour toute l'Europe.

Le climat est assez sain pendant la saison sèche; mais à l'époque des pluies, c'est-à-dire de mai à septembre, le choléra y est en permanence ainsi que les fièvres. Pendant notre séjour la température s'est élevée de 31 à 33 degrés centigrades.

Les Atchés sont mahométans. Ils ont droit à quatre femmes légitimes, mais chacune a sa maison particulière; ils peuvent en outre avoir autant de concubines que leur fortune le leur permet.

Il est d'usage de fiancer les enfants en bas âge; les mères jugent le moment où le mariage peut avoir lieu. Généralement les filles se marient à douze ans, et les garçons de dix-huit à dix-neuf.

Le père construit alors une maison qu'il vient habiter avec sa femme et sa fille, tandis que le jeune époux demeure, s'il a plusieurs femmes, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, selon ses goûts ou ses affaires.

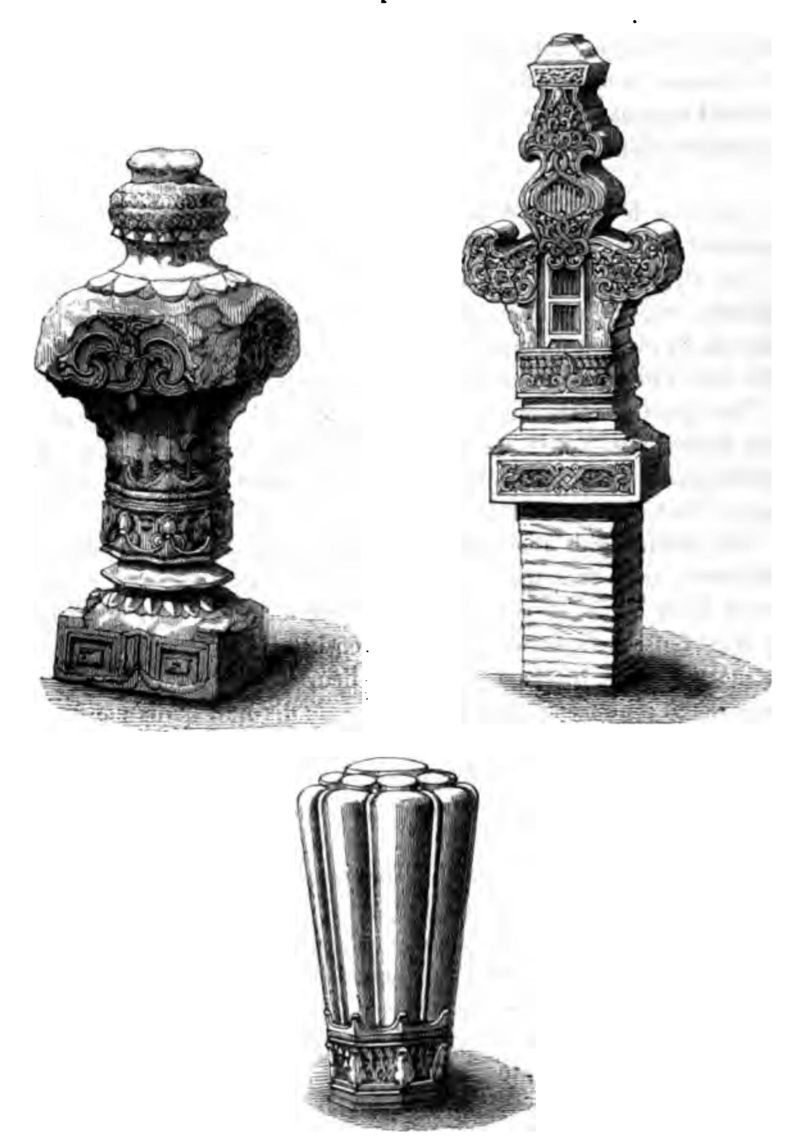
L'adultère est puni de mort séance tenante.

Lorsqu'il y a un décès, les parents se réunissent pendant quarante jours, durant lesquels on mange du bœuf, des chèvres et de la volaille; cette cérémonie s'appelle *kandouri*.

Ils n'ont pas l'habitude de mettre leurs morts dans un cerceuil, ils les enveloppent simplement de linge et les enterrent près des maisons en déposant une pierre sur la tombe.

Quelques-unes de ces pierres tumulaires sont admirablement sculptées. J'ai pu m'en procurer trois spécimens dans un très vieux cimetière abandonné. Je les ai adressés à Paris, au Ministère de l'instruction publique, pour qu'il en soit fait don à notre musée

du Trocadéro. J'espère qu'elles arriveront en bon état; dans tous les cas en voici ci-dessous la reproduction.



Kotta-Radjah s'élève au bord d'une petite rivière qui se jette au nord de la baie d'Atchin et au pied des montagnes. Les tra-

vaux construits depuis dix ans par les Hollandais sont considérables.

Dans le Kraton, sur les ruines mêmes de l'ancienne demeure des sultans, ils ont bâti le palais du gouverneur; à l'entour sont groupés les casernes et les bureaux d'administration.

Plus loin, hors de l'enceinte des fossés, on voit la poste, la gare et les maisons des employés, toutes entourées de jardins; puis une très belle mosquée pour remplacer celle qui fut détruite lors de la conquête du pays, et enfin un vaste hôpital militaire où toutes les conditions de l'hygiène ont été soigneusement appliquées.

Les habitants occupent les bords de la rivière, les Chinois sur la rive droite, les Européens sur la rive gauche; deux ponts de bois réunissent ces deux quartiers.

La population est évaluée à 6,000 habitants et se répartit comme suit : 2,500 Chinois, 3,300 Malais ou indigènes, 200 Européens.

Notre présence à Kotta-Radjah était motivée par la nécessité de demander aux autorités mes permis de séjour, car sur ce point les Hollandais sont très sévères : ils craignent constamment la contrebande des munitions de guerre, que les négociants anglais de Penang ne cessent de faire au profit de leurs ennemis.

Mais notre qualité de Français et les lettres de recommandation que je tiens de votre obligeance, Monsieur le Ministre, nous ouvrirent toutes les portes; nous fûmes parfaitement accueillis par M. le gouverneur, les autorités militaires et M. Boutny, deuxième commis au gouvernement; je me plais à reconnaître l'excessive amabilité de tous ces messieurs. J'ai même eu l'honneur d'être reçu deux fois à la table de M. le gouverneur P.-F. Laging Fobias, qui voulut bien me renseigner sur différentes choses devant faciliter les recherches que j'avais l'intention de faire.

Munis de nos permis, nous nous embarquions de nouveau pour atteindre Malaboeh, une des positions fortifiées que les Hollandais possèdent sur la côte ouest, à 4° 10′ latitude Nord, point de départ de MM. Wallon et Guillaume avant leur entrée dans l'intérieur de Sumatra.

Pour servir à l'explication de ce qui suit, je joins une carte très exacte de la province d'Atchin, et une de l'itinéraire suivi par MM. Wallon et Guillaume, comprenant un tracé de la rivière de

Malaboeh, avec indication des terrains houillers; puis une note sur le lac Poetjoek Laoet, que l'on confond avec celui du pays des Gaïous, le « Laoet Tawar ».

Malaboeh ou « Analaboee » est plutôt une enceinte fortifiée par une palissade de bambous qu'un kampong; elle est habitée par une troupe de 600 soldats, tant Hollandais que Javanais, et le soir il est prudent de s'y renfermer. Il y avait bien un très fort village à un kilomètre de la mer, sur le bord du fleuve, mais il fut complètement réduit en cendres lors de la descente des Hollandais; les vestiges que l'on en voit encore indiquent suffisamment que la population devait y être très nombreuse; les habitants se retirèrent dans l'intérieur.

L'entrée de la baie de Malaboeh est accessible, même pour les navires de fort tonnage, et peut se faire en tout temps, mais le débarquement n'est pas toujours facile; de grandes lames roulent constamment sur le rivage, dont la pente est très inclinée; on a bien construit une petite jetée, mais l'opération n'en est pas moins malaisée.

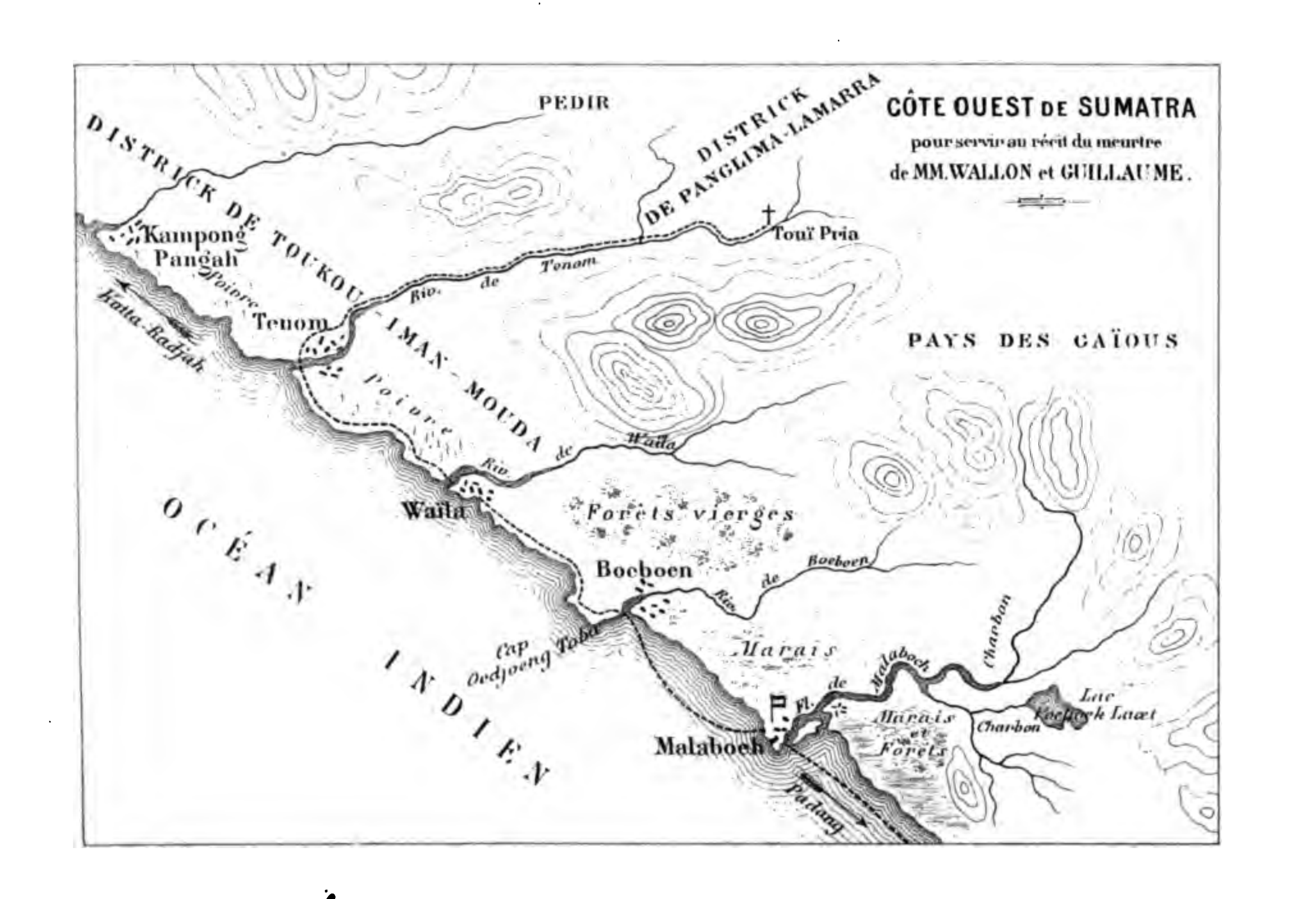
Dès notre arrivée, nous nous rendîmes chez l'assistant-résident, M. van Langen, pour lequel j'avais une lettre du gouverneur. Il nous offrit l'hospitalité, se mit entièrement à notre disposition et nous promit de nous aider autant qu'il le pourrait. Il fut même convenu qu'il nous donnerait quelques hommes du pays pour nous accompagner jusqu'à la rivière de Waïla, afin que nous pussions voir les radjahs Toukou-Yet et Toukou-Dy-Blanc, auxquels nous devions demander l'autorisation d'explorer la contrée.

Ce projet ne pouvait être exécuté que dans une quinzaine de jours, à cause des affaires politiques qui existaient en ce moment; nous nous mîmes alors à faire quelques excursions sur le cours de la rivière de Malaboeh.

Mais pendant ce temps les événements se précipitèrent. C'est ici, Monsieur le Ministre, qu'il me faut revenir à l'affaire du *Niséro*.

Un bateau naviguant sous pavillon anglais et se rendant à Batavia vint s'échouer l'année dernière, au mois d'octobre, sur la côte ouest de Sumatra, à l'embouchure de la rivière de Tenom.

Le navire fut mis au pillage par les gens de Toukou-Iman-


CÔTE OUEST DE SUMATRA
pour servir au récit du meurtre
de MM. WALLON et GUILLAUME.
PEDIR
DISTRICK DE PANGLIMA-LAMARRA
DISTRICK DE TOUKOU-IMAN-MOUDA
PAYS DES GAÏOUS
Kampong Pangah
Poivre
Katta-Radjah
Tenom
Riv. de Tenom
Touï Pria
Poivre
Riv. de Waïla
Waïla
Forêts vierges
Boeboen
Riv. de Boeboen
Cap Oedjoeng Toba
Marais
Fl. de Malaboeh
Charbon
Malaboeh
Marais et Forêts
Lac
Charbon
Padang
OCÉAN INDIEN

Mouda, radjah de Tenom, qui avait à se plaindre des Hollandais, lesquels entravaient son commerce des poivres par le blocus de tous les ports de la côte.

Les naufragés, au nombre de vingt-huit, tant Anglais que Belges, Américains et Italiens, furent faits prisonniers et emmenés dans les montagnes. Après cela, le radjah demanda une rançon très forte aux Hollandais avant de les rendre, menaçant de les égorger s'il n'obtenait ce qu'il désirait.

Depuis cette époque, les négociations duraient, car, en plus de cette rançon, Toukou-Iman-Mouda exigeait certaines conditions de liberté commerciale auxquelles les Hollandais ne voulaient pas adhérer. En outre il demandait que trois chefs atchés de son district, qui s'étaient soumis à leur gouvernement, lui fussent livrés, afin qu'il pût les mettre à mort, pour les punir de leur défection.

Pendant tous ces pourparlers, six des prisonniers ont déjà succombé aux privations et à la misère. Enfin on espérait une prochaine solution. M. van Langen était chargé d'une partie de cette affaire, et c'est ce moment que j'attendais pour commencer mes excursions, devant me diriger dans cette même contrée; lorsque le 1er juillet, un dato (chef d'un kampong des XXII Moekims) se rendit à Kotta-Radjah et s'offrit pour aller, avec dix de ses suivants, chercher les prisonniers dans les montagnes où ils étaient retenus, se faisant fort de les ramener sains et saufs, cela moyennant une certaine somme.

On devait, à cet effet, le conduire sur la côte de Tenom près de Waïla, le débarquer avec ses suivants, puis le navire jetterait l'ancre et attendrait son retour.

On partit donc le 10 juillet; le lendemain on était en vue de la baie de Tenom.

Huit matelots, sans méfiance et presque sans armes, montèrent dans le canot pour déposer à terre le chef atché et ses hommes; mais à peine débarqués et libres de leurs mouvements, ceux-ci se jetèrent sur les marins, les massacrèrent à coups de kléwangs, pillèrent la chaloupe et prirent la fuite dans les forêts voisines.

Un seul matelot put revenir à bord; ce malheureux était percé de quatre coups. Nous le vîmes à Kotta-Radjah à notre retour; il est mort depuis à l'hôpital; nous l'apprîmes en même temps

qu'un second meurtre de deux habitants à quatre kilomètres de la ville.

Une nouvelle expédition armée s'organise en ce moment; quelques vaisseaux anglais vont, paraît-il, prendre part à cette campagne, et la guerre va de nouveau dévaster la contrée.

Dans ces conditions, il me devenait impossible de parcourir le pays, je devais attendre la fin de ces événements que l'on ne pouvait prévoir.

Néanmoins, j'ai pu réunir certains renseignements sur MM. Wallon et Guillaume.

Ces informations sont prises sur place et à bonne source; elles doivent clore désormais toute enquête sur la mort de ces deux messieurs.

M. van Langen, qui connaissait très bien cette affaire, puisqu'il y avait joué un rôle, comme on le verra plus loin, voulut bien m'en expliquer tous les détails.

Voici donc le compte rendu de sa conversation :

« Lorsque je revins, me dit-il, d'un voyage dans les contrées du nord de Malaboeh, le 2 mars 1880, je trouvai ici, dans le *benteng* (poste), le voyageur français M. Courret atteint par les fièvres du pays et qui avait accepté l'hospitalité du commandant de ce benteng, M. Lecoque d'Armanville.

« En ce temps, il y avait deux forteresses à Malaboeh, une petite au bord de la mer, dont le lieutenant déjà nommé était le commandant, et une plus forte dans l'intérieur sous les ordres du capitaine van Dam, qui était, lui, le commandant en chef des troupes de Malaboeh et dirigeait les affaires politiques pendant l'absence de l'assistant-résident.

« MM. Wallon et Guillaume avaient obtenu de M. van Dam la permission de se rendre à Boboen, parce qu'ils lui avaient montré une lettre de son Excellence le Gouverneur général des Indes néerlandaises, portant la liberté de voyager dans la province d'Atchin.

« En ce moment, je ne voyais pas le danger d'avoir donné cette permission, parce que le chef radjah de ce kampong, Toukou-Nia-Amin, était un des amis du gouvernement, et parce que le voyage de ces deux messieurs ne devait pas s'étendre plus loin.

« M. Courret me dit qu'ils avaient tous les trois fait le voyage

depuis Padang sur un *prahoe* (bâtiment à voile atché) dont un certain Nia-Din était le capitaine.

« Ils avaient touché Singkel, puis Kapat-Touan, Sousou, et étaient enfin arrivés à Malaboeh.

« Mais MM. Wallon et Guillaume n'y restèrent qu'un seul jour; ils avaient hâte de partir pour Boboen, nonobstant tous les conseils des officiers, qui les prévenaient du danger qu'il y avait à voyager dans ces parages atchés.

« Le capitaine Nia-Din était un sujet de Toukou-Iman-Mouda, le radjah de Tenom, qui habitait dans ce temps-là Boboen.

« Lorsque j'eus communication du départ de ces messieurs, j'écrivis le 6 mars aux radjahs de Boboen et de Tenom de les aider autant que possible, afin qu'ils pussent atteindre leur but, que j'ignorais cependant dans ce moment, M. Courret ne m'en ayant instruit que plus tard, après le meurtre.

« Il était nécessaire aussi d'écrire au radjah de Tenom, parce qu'il avait à Boboen plus d'influence que le radjah de Boboen lui-même.

« La nouvelle de la mort de MM. Wallon et Guillaume m'atteignait le 2 avril 1880 à Sousou; j'y étais en voyage avec le commissaire du gouvernement, M. Aprüys van der Hoven, et devais retourner à ma résidence ce jour même. J'y trouvai alors une lettre du radjah de Tenom, datée du 23 mars, dans laquelle il m'informait que les deux voyageurs avaient été massacrés pendant une excursion dans l'intérieur de Tenom, à *Touïpria*, à deux jours de voyage de l'embouchure de la rivière de Tenom.

« Des investigations dans cette affaire il résulte le compte rendu qui suit :

« Avec le radjah de Tenom, ils étaient partis de Boboen pour la rivière de Waïla, ayant l'intention de faire un contrat avec Toukou-Dy-Blanc, un des radjahs de l'embouchure de la rivière, afin de pouvoir exploiter les terrains aurifères dans le district de Waïla. Mais les négociations avaient été rompues, parce que Toukou-Dy-Blanc exigeait un quart de la production et que M. Wallon ne voulait donner qu'un cinquième.

« M. Wallon demanda alors au radjah de Tenom la permission de partir pour l'intérieur de ses États et d'y faire des recherches, car il y existait également des terrains aurifères.

« Le radjah lui répondit que ce serait bien difficile, s'il ne les accompagnait pas lui-même, et qu'il ne pouvait le faire en ce moment, parce qu'il devait partir pour Pangah, où il avait à vendre son poivre. Il les dissuadait en même temps à plusieurs reprises de partir seuls; mais enfin il y consentit, parce qu'ils lui dirent qu'il n'était pas nécessaire qu'il s'inquiétât d'eux.

« Sur leur demande, il leur donna pour les diriger un nommé Toukou-Din, puis un certain Stam comme aide de cuisine et deux hommes pour conduire le sampang.

« Sans obstacle, ils montèrent la rivière de Tenom jusqu'au deuxième jour, et arrivèrent à quatre heures de l'après-midi au kampong Touïpria.

« Là, sortit brusquement d'un petit cours d'eau entouré de forêts Panglima-Lamarra, accompagné d'un nommé Po-Iman et de deux suivants, tandis que quarante autres hommes armés étaient visibles dans le voisinage.

« Ce Panglima-Lamarra cria alors à Toukou-Din : « Est-ce que « vous aussi apportez maintenant des infidèles dans la contrée! »

« Sur quoi Toukou-Din répondit :

« Nous sommes venus ici, suivant les ordres de Toukou-Iman-« Mouda, de Toukou-Yet, de Toukou-Padang-Kring, beau-père de « Toukou-Iman-Mouda, et de votre frère aîné; ces deux voyageurs « sont Français et non Hollandais. Ils désirent faire des recherches « dans ce pays, et spécialement y chercher de l'or. »

« Mais Panglima-Lamarra s'écria de nouveau :

« Je n'ai que faire et n'ai pas à me soumettre aux ordres des « chefs que vous me nommez. Je suis ici chez moi; du reste vous « autres, habitants du bord de la mer, vous êtes déjà tous devenus « infidèles. »

« Sur quoi, lui et Po-Iman se dirigèrent rapidement vers le sampang où les deux voyageurs français étaient assis, et sous le prétexte de les saluer, et en leur disant les mots *Tabih tuan, tuan besâr datang disíni* « Bonjour, Messieurs Seigneurs, vous ici déjà », ils les frappèrent de leurs kléwangs, arme terrible entre les mains des Atchés, et précipitèrent leurs cadavres à coups de lance dans la rivière; après quoi, ils voulurent aussi massacrer les natifs qui accompagnaient ces messieurs, mais ceux-ci échap-

pèrent à leur sort par une fuite précipitée. Le domestique de M. Wallon, un Javanais nommé Aripan, fut seul rattrapé; il demanda grâce disant qu'il était musulman. L'aide de cuisine Itam, un jeune homme de Boboen, fut dévalisé de 16 dollars et dut changer ses bons vêtements contre des mauvais, tandis que son *koelook* (turban) était percé par un javelot.

« Il est surprenant que Toukou-Din, pendant sa conversation avec Panglima-Lamarra, dans le cours de laquelle il lui était facile de voir les mauvaises intentions de ce chef, n'ait pas tout de suite averti ces messieurs de se méfier et de ne pas se laisser approcher; ils étaient armés et pouvaient tenir les agresseurs en respect.

« Les corps de MM. Wallon et Guillaume ne furent jamais retrouvés, quoique le radjah de Tenom ait envoyé quatre prahoes pour les chercher; il est probable qu'ils sont devenus la proie des crocodiles dont la rivière foisonne.

« A Tenom, un jour après l'événement, le bruit courait déjà que les deux explorateurs avaient été massacrés.

« Sur ce, le radjah envoya des hommes pour vérifier l'exactitude du fait.

« Deux jours après, ces gens revenaient accompagnés du domestique Aripan, de Toukou-Din et de Itam, qui ont affirmé le massacre et en ont donné le récit ci-dessus.

« Alors le radjah de Tenom essaya de faire venir par ruse Panglima-Lamarra dans son kampong, avec Po-Iman et leurs deux suivants, dans le but de les arrêter.

« Environ quatorze jours après, les deux principaux criminels et quarante de leurs hommes venaient apporter les bagages, vingt dollars, cinquante souverains et trois fusils, chez Toukou-Banta, cousin du radjah de Tenom, qui délivra à son tour tous ces objets au radjah lui-même.

« En outre, Panglima-Lamarra avait encore apporté, pour obtenir sa grâce et suivant l'*adat* (usage ancien), des cocos, des cannes à sucre et un buffle.

« Toukou-Iman-Mouda lui fit alors savoir, par l'intermédiaire de Toukou-Banta, qu'il pouvait se présenter devant lui au kampong de Pangah, où il se trouvait en ce moment, comme il est dit plus haut, en train de vendre son poivre, mais que leurs quarante suivants devaient rester sur la rive droite de la rivière (le kampong se trouve sur la rive gauche).

« Cette restriction donna naturellement des craintes aux deux criminels, et ils refusèrent de se présenter sans leurs hommes.

« Ce que voyant, le radjah fit partir un grand prahoe avec beaucoup de gens armés pour les attaquer sur l'autre rive et tâcher de s'en emparer; mais aussitôt Panglima prit la fuite avec tout son monde.

« Alors Toukou-Iman-Mouda laissa dans les environs 300 hommes pour les traquer dans les plantations de poivre, et lui-même, à la tête de 500 autres hommes bien armés, se dirigea dans l'intérieur de Tenom, pour les châtier.

« Arrivé à Touïpria, il vit que ces pillards avaient abandonné leurs maisons, très nombreuses en ce lieu.

« Il y fit mettre le feu ainsi qu'à tout ce qui s'y trouvait, le *padi* (riz), le poivre, puis dévasta tous les jardins et plantations d'alentour.

« Dans cette excursion, un des cousins de Panglima-Lamarra perdit la vie, en traversant une rivière pour fuir la poursuite du radjah.

« Aujourd'hui les intentions bienveillantes de Toukou-Iman-Mouda se sont bien modifiées.

« Des difficultés étant survenues avec les Hollandais, c'est ce même radjah qui détient dans les montagnes les malheureux prisonniers du *Nisêro*, et menace de leur couper la gorge si le gouvernement n'accepte pas les conditions de leur rançon. De plus, s'attendant prochainement à être attaqué par les troupes hollandaises, il recherche l'alliance des différents petits chefs des kampongs voisins et a offert 500 dollars à Panglima-Lamarra, s'il consentait à se lier avec lui; mais celui-ci en demande 2,000, pour compenser la perte des récoltes qu'il lui a fait subir à l'occasion du meurtre de MM. Wallon et Guillaume.

« Ayant été obligé de faire un nouveau voyage dans le sud de Malaboeh, j'appris le 3 avril à mon retour que le général van der Heyden avait déjà envoyé à Boboen, pendant mon absence, M. le contrôleur van Sweten, afin de réclamer tout ce qui appartenait à MM. Wallon et Guillaume.

« M. van Sweten était parti le 2 avril, mais comme il ne connaissait pas aussi bien que moi le radjah de Tenom, Toukou-Iman-Mouda, je résolus d'aller immédiatement à Boboen, afin de prendre en main la direction de cette affaire.

« Je me mis donc en route, mais aussitôt arrivé, un chef nommé Panglima-Abas m'apprenait que M. van Sweten était déjà reparti pour Pangah, où Toukou-Iman-Mouda se retrouvait en ce moment.

« Je me dirigeai alors vers cette localité pour les rejoindre, mais à peine avais-je doublé le cap Oedjoeng-Toba que je rencontrai le vapeur portant M. van Sweten.

« Il me dit qu'il avait déjà obtenu quelques bagages et que Toukou-Iman-Mouda avait promis de délivrer les autres le lendemain matin.

« En raison de ce fait, nous allâmes nous installer à Pangah pour y attendre l'exécution de la promesse du radjah.

« En effet nous recevions bientôt le restant des bagages, sauf un fusil de chasse dont Toukou-Iman-Mouda prétendait que M. Wallon lui avait fait cadeau.

« M. van Sweten partit alors avec tous les bagages pour Kotta-Radjah, où il avait ordre de revenir le plus tôt possible. Le général attendait son retour avec impatience, car il voulait demander satisfaction de ce double meurtre à Toukou-Iman-Mouda lui-même.

« Quant à moi, je revins à Malaboeh, afin d'y prendre les dispositions nécessaires pour recevoir le général.

« J'arrivais le matin 5 avril, et dans l'après-midi le général van der Heyden y était à son tour avec des troupes.

« Je reçus l'ordre de faire une enquête très minutieuse sur toutes les circonstances du meurtre, afin de savoir si Toukou-Iman-Mouda avait trempé de loin ou de près dans l'exécution de ce crime, et que le général pût le juger.

« A l'instant même, je partis pour Tenom avec M. van Sweten, qui était revenu de Kotta-Radjah, et là nous entendions de nouveau tous les témoins dans cette affaire, c'est-à-dire tous les gens qui avaient accompagné ces messieurs.

« Leurs dépositions ont, une fois de plus, confirmé tous les faits.

« Toukou-Iman-Mouda avait fait tout ce qu'il pouvait dans cette circonstance pour venger les deux Européens; cependant le général tenait à ce qu'il lui livrât les meurtriers, le prévenant que, sans cela, il pouvait se considérer comme en guerre avec le gouvernement.

« M. van Sweten et moi reçûmes l'ordre peu enviable de porter cet ultimatum au radjah, qui est connu comme un homme très passionné et qui pouvait très bien, dans sa première fureur, nous couper la tête, attendu qu'il n'ignorait pas que des troupes se trouvaient sur les deux bâtiments de guerre qui stationnaient à Pangah.

« Mais il n'en fut rien; Toukou-Iman-Mouda nous dit qu'il lui était impossible de mettre la main sur des gens qu'il avait déjà poursuivis, dont il avait brûlé toutes les récoltes et qui s'étaient enfuis dans l'intérieur des montagnes, et qu'il espérait que le général prendrait en considération ce qu'il avait fait aussitôt qu'il avait été informé de l'assassinat.

« Nous portâmes cette réponse au général, qui demanda alors une garantie de 2,000 dollars, ce qu'on appelle à Atchin le *Ladat hakgantjing*, laquelle somme serait restituée lorsqu'il aurait livré les meurtriers entre les mains des autorités hollandaises.

« Toukou-Iman-Mouda trouvait cette condition encore trop dure. Il disait qu'il n'avait pas épargné les efforts et qu'il se recommandait toujours à la haute considération du général.

« Il fut alors décidé que Toukou-Iman-Mouda emploierait cette somme pour tâcher de s'emparer par ruse des meurtriers.

« Panglima-Lamarra et Po-Iman sont originaires de la province de Pédir, au nord-est de Sumatra. Dans le temps, ils habitaient l'intérieur de Waïla, mais en furent chassés par le radjah Toukou-Dy-Blanc, qui avait à se plaindre de leurs pirateries.

« Ils étaient alors allés s'installer à Touïpria, là où ils assaillirent les malheureux explorateurs. Ces deux messieurs furent assassinés le 11 mars 1880, à 4 heures du soir; leurs bagages furent envoyés au gouvernement français. »

Voici maintenant, Monsieur le Ministre, les notes que j'ai prises pendant mon excursion sur les rives du fleuve de Malaboeh.

Les forêts de cette riche contrée abondent en bois de teinture et d'ébénisterie, ainsi que de différentes sortes de gutta-percha que l'on désigne comme suit : la gutta-rambang, la gutta Polée, la tragacanthe; puis la cire vierge, le poivre noir, le poivre blanc, le rotang, l'ivoire et la corne de rhinocéros.

Les Atchés récoltent aussi le copra ou la chair de coco séchée, dont ils retirent l'huile pour la préparation de leurs aliments. Une

peau de buffle leur sert pour cette extraction : après l'avoir étendue, en ayant soin de lui donner un plan incliné, ils déposent dessus quelques morceaux concassés de copra et l'ardeur du soleil tropical suffit bientôt pour faire suinter de cette matière une huile épaisse, qu'ils recueillent dans le creux d'un bambou ou dans une vessie.

Le pays possède trois gisements houillers de très bonne qualité. Ils commencent à 8 ou 9 kilomètres de Malaboeh. Le plus important serait celui du Goenveng Fring Madoeroh, dont l'étendue est de 6,000 mètres. Aujourd'hui cette localité est soumise aux Hollandais, et on peut s'y mouvoir sans crainte d'y être inquiété.

Les naturels ne connaissent pas l'usage du charbon de terre; de temps en temps, lorsqu'ils en trouvent, ils en conservent des morceaux comme une chose très curieuse.

L'exploitation en serait facile : il suffirait de faire un chemin de fer de un kilomètre et demi pour aller de la mine au grand fleuve de Malaboeh, parfaitement navigable; un ou deux engagements de mine avec quelques coolies suffiraient quant à présent. Le dépôt pourrait être ensuite établi au port de Olehleh, pointe nord de Sumatra, à l'entrée du détroit de Malacca, ou sur l'île de Poulo-Way.

Nos navires se rendant en Cochinchine viendraient s'y approvisionner. Le gouvernement hollandais est tout disposé à prêter la main à toute entreprise dans ce sens.

Il y a également des mines de cuivre d'une grande richesse; tout cela n'est pas encore exploité.

Enfin, j'ai remis à la ménagerie du Muséum du Jardin des plantes trois gros Calaos-Rhinocéros; ces oiseaux sont les premiers qui aient été apportés vivants en France; ils sont remarquables par la conformation de leur bec et leurs organes respiratoires.

L'un de ces oiseaux est mort récemment. M. Milne Edwards en a fait une étude anatomique des plus intéressantes, qu'il a communiquée au *Journal de l'Association scientifique de France*, à la date du 7 décembre 1884.

En outre, j'ai rapporté pour nos musées nationaux des collections de serpents, 80 environ, d'oiseaux empaillés, de graines aquatiques, de plantes, d'insectes, de poissons provenant de l'archipel de Rhio, de madrépores, et des photographies que j'ai pu faire avec mon petit appareil portatif.

En attendant que je sois en mesure de continuer mes explorations dans l'intérieur de Sumatra, ce dont je vous informerai, en vous adressant de nouveaux rapports, ainsi que tous les objets qui me paraîtront mériter votre attention, j'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous présenter mes respectueux hommages.

Paul Fauque.

NOTICE SOMMAIRE

SUR

LES FEUILLES 2 ET 5

DE

LA CARTE DES PYRÉNÉES CENTRALES,

PAR

M. FR. SCHRADER.

La carte des Pyrénées centrales au $\frac{1}{100\,000}$ que j'avais entreprise en 1869, mais dont l'achèvement m'était impossible au moyen de mes seules ressources, a pu être continuée, depuis 1879, grâce à la mission qui m'a été confiée par le Ministère de l'instruction publique.

Les feuilles 2 et 5 de cette carte, les premières parues, embrassent une largeur de 41 kilomètres de l'ouest à l'est et une hauteur de 56 kilomètres du nord au sud. Elles seront suivies à bref délai de la feuille 3 (val d'Aran) et de la feuille 1 (mont Perdu). Les feuilles 4 et 6 paraîtront les dernières.

Les deux premières feuilles ont été, comme l'ensemble de la carte, levées à l'aide de la méthode graphique par cercles d'horizon, fondée sur l'emploi de l'*orographe*. J'ai décrit, dans une brochure publiée en 1885 [1], cet instrument que j'emploie depuis 1872, pour obtenir des levés plus rapides et plus exacts que par les anciennes méthodes. Je rappelle en passant que, d'après l'opinion du commandant du génie Prudent, on peut attribuer

[1] Voir aussi : *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1875, p. 641; *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 10 décembre 1877.

IMPRIMERIE NATIONALE

aux cotes d'altitude de ma carte le même degré de précision qu'à celles obtenues par les mesures géodésiques, en France ou en Espagne.

De plus amples détails, ainsi que la description topographique des Pyrénées centrales espagnoles et le tableau de mes observations, sont réservés pour la notice définitive qui accompagnera la publication des dernières feuilles.

Pour l'instant, je me bornerai à donner quelques indications sommaires sur les feuilles 2 et 5. Je ferai tout d'abord abstraction de la partie française, pour laquelle j'ai surtout puisé dans les travaux du Dépôt de la guerre, mis gracieusement à ma disposition.

La feuille 2 présente quatre massifs principaux, dont un seul, celui des monts Maudits, avait jusqu'à présent fait l'objet d'un tracé approximatif[1]. Des trois autres, le plus important, celui des Posets, était connu par des descriptions seulement; celui de Los Ibones avait fait l'objet de deux récits d'ascension, mais sans avoir été exploré, même d'une façon rudimentaire; enfin, le dernier, celui du pic Pétard, était absolument ignoré, même de nom, bien que le colonel Corabeuf en eût mesuré la cime principale.

L'existence du chaînon de Los Ibones, ou de Suelza, a été révélée par le comte H. Russell. Cet ardent explorateur des Pyrénées fit en 1874 la première ascension du pic Suelza, point culminant du massif. La deuxième ascension fut effectuée par moi peu de temps après celle du comte Russell. Ce massif, d'une contexture géologique très complexe, présente surtout des formations primitives du côté de l'ouest, et des terrains schisteux, siluriens ou dévoniens sur ses pentes orientales.

Il n'était pas besoin de passer la frontière pour découvrir le massif de Suelza. Les deux cimes sont parfaitement visibles depuis le pic du Midi de Bigorre; Suelza s'élève en effet bien plus haut que la ligne de séparation des eaux, derrière laquelle il est situé. Il a donc fallu toute l'inattention avec laquelle on regardait le versant méridional des Pyrénées pour que ces fières sommités, toujours

[1] Les monts Maudits, par Ch. Packe, 1866. Londres, Longmans, Green et Cie.

neigeuses, aient été confondues jusqu'à ces dernières années avec les hauteurs arrondies qui terminent au sud la vallée française de Rioumajou.

Le pic Pétard (c'est-à-dire Tonnerre), qui domine notre deuxième massif, est plus remarquable encore, et atteint 3,178 mètres. Il n'est dépassé, le long de la frontière, que par les cimes du Vignemale, du Marboré et du Perdighero, et arrive au huitième rang parmi les massifs pyrénéens. Aussi n'avait-il pas échappé aux regards pénétrants du colonel Corabeuf, à l'époque de la triangulation des Pyrénées. Mais la carte de l'État-Major n'indique l'observation de Corabeuf que par un triangle isolé, sans aucune mention de nom ou d'altitude; aussi le pic Pétard, situé à quelques centaines de mètres au sud de la frontière, demeura-t-il complètement inconnu jusqu'au jour où j'en fis l'ascension, en 1878.

La région des Posets, dont le point culminant est en hauteur le deuxième des Pyrénées, figure également pour la première fois sur une carte; car les quelques traits destinés à l'indiquer dans un angle de la remarquable esquisse des monts Maudits de Ch. Packe n'avaient, ni comme forme ni comme situation, aucun rapport avec la réalité.

Pour les Posets, comme pour l'ensemble des Pyrénées espagnoles, il a donc fallu procéder à un levé de toutes pièces.

Ce massif se divise en deux parties bien distinctes : les Posets proprement dits au nord, les monts d'Éristé au sud. Cette deuxième région, la moins élevée de 300 mètres, est cependant de beaucoup la plus remarquable. Elle constitue un massif granitique et lacustre aussi important que celui de Néouvielle sur le versant nord. La ligne de sommités granitiques dont le pic d'Éristé ou Bagueñola forme l'extrémité sud-est devra jouer un jour dans la géologie pyrénéenne mieux étudiée, un rôle analogue à celui qu'y jouait le Néouvielle tant qu'on n'étudiait que le versant français, le moindre des deux. Le gonflement des Posets, qui atteint 3,367 mètres, n'est, en grande partie du moins, que le revêtement schisteux de la partie septentrionale des monts d'Éristé.

Entre les Posets et les monts Maudits, mais plus au nord et sur la frontière même, s'élève l'imposant massif des montagnes d'Oo, que je ne puis passer sous silence. En effet, son point culminant, le pic Perdighero (3,220 mètres), représenté sur la carte française du Dépôt de la guerre comme situé en Espagne, a dû être reporté

mandant du génie Prudent, qui a bien voulu m'aider dans mes calculs d'altitude, et le colonel F^{co} Coëllo, président honoraire de la Société de géographie de Madrid, auquel j'ai dû une foule de précieux renseignements. Que le club alpin français, qui a pris sur son budget les cinq sixièmes de la dépense nécessitée par la gravure et le tirage de ma carte, reçoive aussi l'expression de ma gratitude.

Paris, octobre 1885.

Fr. Schrader.

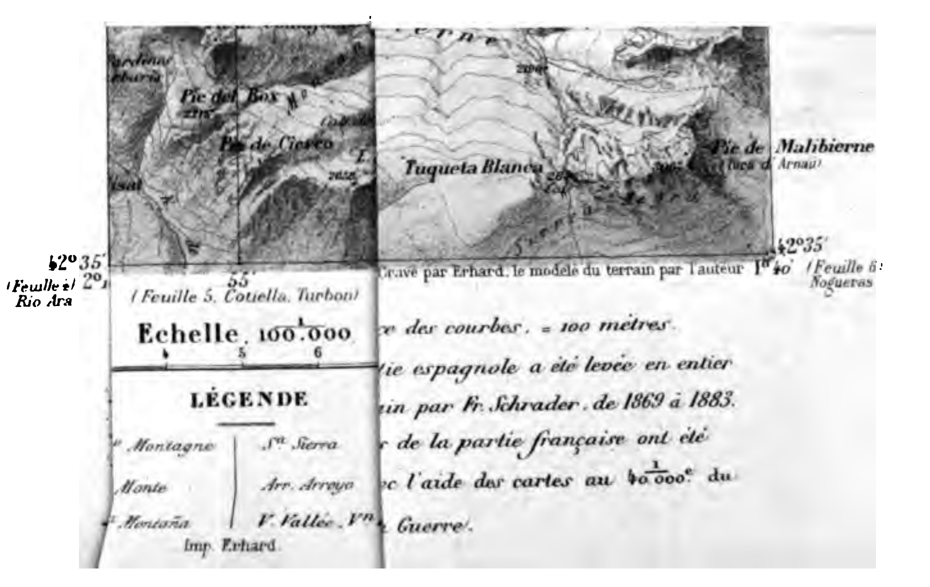

Pic del Box
Pic de Cierco
Tuqueta Blanca
Pic de Malibierne
(Feuille 2) Rio Ara
42° 35'
42°35'
55'
(Feuille 5. Cotiella. Turbon)
Echelle. 1/100.000
4 5 6
LÉGENDE
Montagne
Monte
Montaña
Sa. Sierra
Arr. Arroyo
V. Vallée. Vn.
Imp. Erhard.
Gravé par Erhard, le modelé du terrain par l'auteur
1° 40'
(Feuille 6 Nogueras
ce des courbes, = 100 mètres.
tie espagnole a été levée en entier
ain par Fr. Schrader, de 1869 à 1883.
e de la partie française ont été
ec l'aide des cartes au 1/40.000e du
e Guerre.

TABLE DES MATIÈRES

SUIVANT L'ORDRE DANS LEQUEL ELLES SONT PLACÉES DANS CE VOLUME.

